



**HAL**  
open science

# Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)

Olivier Legros

## ► To cite this version:

Olivier Legros. Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie). Géographie. Université François Rabelais - Tours, 2003. Français. NNT : . tel-00129096

**HAL Id: tel-00129096**

**<https://theses.hal.science/tel-00129096>**

Submitted on 5 Feb 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université François-Rabelais de Tours  
Ecole doctorale Sciences de l'Homme et de la Société  
Centre d'Etudes et de Recherches  
sur l'Urbanisation dans le Monde Arabe – URBAMA, UMR 6592 CNRS

**LE GOUVERNEMENT  
DES QUARTIERS POPULAIRES**  
Production de l'espace et régulation politique  
dans les quartiers non réglementaires  
de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)

Thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Tours

**Géographie**

Présentée et soutenue publiquement par :

**Olivier LEGROS**

Sous la direction de Monsieur Pierre SIGNOLES

JURY

Jean-Philippe BRAS, Professeur à l'Université de Rouen

Emile LE BRIS, Directeur de Recherches à l'IRD

Michel LUSSAULT, Professeur à l'Université de Tours

Marie-France PREVÔT SCHAPIRA, Professeur à l'Université Paris VIII

Pierre SIGNOLES, Professeur à l'Université de Tours

## REMERCIEMENTS

C'est à Pierre Signoles que je tiens d'abord à adresser mes remerciements, pour avoir bien voulu encadrer ma recherche mais aussi pour ses conseils, pour sa lecture attentive et critique des différents textes que je lui ai soumis, ainsi que pour la grande confiance qu'il m'a accordée. Emile Le Bris m'a également soutenu et conseillé tout au long de ce travail, m'ouvrant par ailleurs les portes de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et m'accueillant dans son équipe de recherche dans le cadre du Programme de Recherches Urbaines pour le Développement (PRUD) en 2002. Auprès de Pierre Signoles comme auprès d'Emile Le Bris, j'ai, à chaque fois que cela était nécessaire, retrouvé lors de nos discussions le goût de la recherche et l'enthousiasme.

Je veux aussi remercier le département de Géographie de l'Université d'Orléans, qui m'a recruté quatre années de suite comme Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche. En outre, le Centre d'Etudes sur le Développement des Territoires et l'Environnement (CEDETE, Université d'Orléans) m'a aidé à financer plusieurs missions à Dakar et à Tunis. Le Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe, URBAMA, à Tours, l'IRD, à Dakar, et l'Institut de Recherches sur le Maghreb Contemporain (IRMC), à Tunis, ont été mes principaux centres d'accueil sur le plan institutionnel et administratif. Mais ils sont plus que cela : l'IRMC, notamment, a constitué un lieu d'échanges et de discussions particulièrement stimulant et convivial.

Ma famille et Carole Colinot m'ont accompagné tout au long de la thèse. Mon père, Alain Legros, et ma mère, Hélène Grémeret, ont été mes premiers lecteurs, parmi les plus exigeants avec Carole. Je remercie également mon frère, Vincent Grémeret, et mon beau-père, Bernard Grémeret, pour le plaisir et l'intérêt de nos discussions pendant l'été 2002. De près ou de loin, Carole a toujours été présente, provoquant souvent la discussion sur l'avancée de mon travail, m'incitant à pousser plus loin la réflexion et m'encourageant, de même que mes parents, pendant les périodes de doute, assez fréquentes lors de la rédaction finale.

En France, d'autres personnes ont contribué à ce travail et je tiens à leur exprimer ma gratitude. Je pense notamment à Florence Troin, qui a réalisé la cartographie, à Marie Latour-Falaise, pour les opérations de *scanner* effectuées dans sa jolie maison de Vernou-sur-Brenne, à Joëlle Maillardet, pour la mise en page. De

leur côté, Ali Rhebi, Nawfel Ziane et Zeïnabou Mit Mahjoub ont traduit – ou vérifié les traductions – des documents en arabe et en wolof. Enfin, je remercie les étudiants des universités d'Orléans et de Tours, ainsi que ceux de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris) pour les critiques, parfois sévères mais toujours instructives, qu'ils m'ont adressées lors des différentes présentations de mes travaux en cours.

En dernier lieu, j'évoquerai les personnes rencontrées à Tunis et à Dakar. A Tunis je remercie particulièrement Mohammed Laouini, Ahmed Jelassi, Abdelaziz Ksouri et Fathy Chermi, pour m'avoir accueilli et guidé dans la découverte des quartiers de Sidi Hacine et d'Ettadhamen. Morched Chabbi et les employés du bureau d'études Urbaconsult, Ahmed Nouchi, chef de projet du Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) à Sidi Hacine, Michael Cracknell, Essma Ben Hamida et les « antennes » du projet « Santé » d'Enda Interarabe, ainsi que les cadres et les techniciens de la municipalité de Tunis, de l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) et de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) m'ont beaucoup aidé lors de la collecte des informations. Je les remercie également pour nos nombreuses discussions. A Dakar, j'ai bénéficié du soutien d'Enda Ecopop et d'Enda Graf grâce à Nathalie Stanisière qui m'a, au début de mes recherches, mis en contact avec l'équipe d'Enda Ecopop chargée d'animer le « Projet de Ville » de Pikine. Toujours à Dakar, la famille Timera est devenue ma famille d'accueil. C'est d'ailleurs grâce à Ali Timera – avec qui j'ai fait mes études d'urbanisme à l'Institut Français d'Urbanisme (IFU-Paris VIII) au milieu des années 1990 – que j'ai découvert Dakar et que j'ai décidé d'y travailler. Dans la banlieue, je remercie mes nombreux interlocuteurs pour leur patience et pour leur gentillesse. Outre les élus et les employés des communes de Yeumbeul Nord et de Yeumbeul Sud, je pense à Massila Ndiaye, à Alpha Ndiaye, à son fils Mamadou et à Adama Watt de l'Association Nationale pour le Bien-Etre de la Population (ANBEP), aux militants du Comité de Coordination des Actions pour le Développement de Yeumbeul (COCADY), de l'Union des Frères de Yeumbeul (UFY), de l'Association des Jeunes de Yeumbeul pour la Promotion Sociale (AJYPROS) et de l'Association pour le Sport et le Développement de Yeumbeul (ASDY), aux enseignants de l'école Kabuka, ainsi qu'à Momar Diop, à Laurent Mendy et à Alioune Keïta. Grâce à eux, j'ai appris à connaître et à apprécier Yeumbeul, pendant les longues conversations, autour d'un thé avec Momar, ou autour d'une bière, dans l'arrière-cour du débit de boissons de la route de l'ASECNA, avec Laurent, au gré des promenades dans les rues

ensablées de la banlieue et lors des visites nocturnes aux habitants, avec Alioune. C'est à eux, ainsi qu'à Mohamed, à Ahmed, à Abdelaziz, à Fathy et aux « antennes » du projet « Santé » d'Enda Interarabe que je dédie mon travail.

# SOMMAIRE

## PREMIERE PARTIE

**LA STRUCTURATION SOCIALE ET POLITIQUE DES QUARTIERS AU TRAVERS DE QUELQUES PRATIQUES SPATIALES DES « CITADINS ORDINAIRES » ET DE L'ETAT** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRE I : LA PRODUCTION DE L'HABITAT PAR LES « CITADINS ORDINAIRES » ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

CHAPITRE II : PEUPLEMENT DES QUARTIERS ET CONSTRUCTION DU VOISINAGE . **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

CHAPITRE III : LA « GREFFE DE L'ETAT » OU L'ENCADREMENT POLITICO-ADMINISTRATIF DES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

## DEUXIEME PARTIE

**LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN COMME INSTRUMENTS D'ARTICULATION DE L'ETAT AUX MAL-LOTIS** .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRE IV : LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LEURS ENJEUX ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

CHAPITRE V : LES SYSTEMES D'ACTION COMME SYSTEMES DE DOMINATION..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

CHAPITRE VI : DES REGLES ET DES CODES CONSIDERES PAR LES ACTEURS LOCAUX ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

## TROISIEME PARTIE

**LE GOUVERNEMENT DES QUARTIERS STRUCTURE PAR LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN**.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRE VII : PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET REGULATIONS AUTONOMES ... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

CHAPITRE VIII : PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET CHAMPS POLITIQUES LOCAUX.....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

CHAPITRE IX : LES DYNAMIQUES TERRITORIALES LIEES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

## GLOSSAIRE

La première fois qu'apparaît un mot relevant d'un vocabulaire spécialisé, explicité dans le glossaire, il est suivi d'un astérisque.

### Glossaire spécifique aux développements consacrés à Dakar

Aîné social	Actif assurant la subsistance de sa famille et disposant, pour cette raison, d'un certain ascendant au sein du groupe familial
Al Pular	Ethnie du Sénégal
Association avec récépissé	Association reconnue par la puissance publique
Borom dek	Chef de village
Borom mbotay	Propriétaire, au sens littéral (wolof) d'un <i>mbotay</i> ; dans les faits : encadreur et intercesseur du <i>mbotay</i> auprès de partenaires extérieurs.
Car rapide	Transport collectif privé, très fréquent à Dakar et dans la banlieue
Dahira	Association de fidèles musulmans liés à un marabout, généralement fondée à l'échelle du voisinage en milieu urbain
Déguerpis	Individus chassés de leur logement, lors d'une opération de démolition d'un secteur d'habitat non réglementaire
Déguerpissement	Opération de démolition d'un secteur d'habitat non réglementaire
Délégué de quartier	Auxiliaire du maire dans les quartiers, généralement lié au parti au pouvoir
Diola	Ethnie de la Casamance
Eut	Carré ou concession dans l'habitat traditionnel Lebu
Fontainier	Personne chargée de la distribution de l'eau et de l'entretien d'une borne-fontaine
Grand Serigne ou Serindakaru	Premier dignitaire de l'oligarchie Lebu
Groupement de promotion Féminine (GPF)	Organisation féminine dont le principal objectif est de développer des activités économiques (tontines, petit commerce, production artisanale, maraîchage...)
Lebu	Ethnie du Cap-Vert (Sénégal)
Manjak	Ethnie du sud de la Casamance (région frontalière avec la Guinée-Bissau)
Marabout	Guide spirituel au sein d'une confrérie musulmane
Mbotay	Groupe d'entraide sociale associant des femmes qui se cotisent pour soutenir chaque membre du groupe, en particulier lors des événements familiaux
Mouride	Membre de la confrérie musulmane fondée par Cheikh Amadou Bamba pendant la seconde moitié du XIXe

	siècle
Niaye	Dépression interdunaire, occupée par des marécages et/ou par des cultures maraîchères
Puisard	Équipement destiné à l'évacuation des eaux usées (assainissement individuel). Le puisard est constitué d'une fosse en béton au fond de laquelle est installé un tapis de pierres, et d'un réceptacle, muni d'un tamis pour filtrer les eaux usées.
Santiane	Allochtone, installé de façon définitive avec sa famille dans une localité
Sopi	Changement, alternance ; slogan du Parti Démocratique Sénégalais depuis la fin des années 1980
Talibe	Disciple d'un marabout (mot d'origine arabe)
Tendance	Faction au sein du parti au pouvoir
Tendance A	Faction majoritaire
Tendance B	Faction minoritaire
Tidiane	Membre de la confrérie religieuse Tijaniyya, fondée dans le Sud algérien au XVIIIe siècle. Elle est principalement représentée au Sénégal par trois grandes familles maraboutiques : les Tall, les Sy, les Niasse.
Toucouleur	Fraction de l'ethnie Al Pular, originaire de la vallée du fleuve Sénégal
Tufanke	Courtier en bétail (en Pular). Peut désigner par extension les courtiers en biens immobiliers.
Tuubab	Personne de couleur blanche, en wolof
Wolof	Ethnie du centre du Sénégal

## Glossaire spécifique aux développements consacrés à Tunis

Arch (plur. : arouchia)	Lignage, clan
'ayn	Notable
Changement	Désigne l'avènement de Zine El Abidine Ben Ali à la fonction présidentielle, après la destitution du président Bourguiba, le 7 novembre 1987.
Destour	Parti au pouvoir de l'Indépendance jusqu'en 1988. En 1988, le Parti Socialiste Démocratique, au pouvoir, a été rebaptisé Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD).
Ere nouvelle	Désigne la Tunisie du régime du président Ben Ali, au pouvoir depuis le 7 novembre 1987.
Habous	Propriété inaliénable, protégée par les tribunaux religieux de l'Association des habous ; peut être publique, privée ou maraboutique.
Iftar	Repas de rupture du jeûne en période de Ramadan
Khammès	Travailleur agricole. Il perçoit un cinquième des récoltes en guise de rétribution.
Nukhba	Elite nationale



Omda	Chef de secteur (premier niveau de l'administration territoriale) ; qualifié avant 1969 de cheikh (et le secteur de cheikhat)
Safsari	Grand voile, souvent blanc, porté par les femmes, selon la tradition
Shakhciyya	Personnalité
Stambeli	Rite de possession d'origine négro-africaine
Visite inopinée	Visite du président Ben Ali dans les quartiers populaires, présentée comme imprévue par les médias
Zaouia	Tombeau de saint, mausolée

## LISTE DES SIGLES

### Principaux sigles en usage à Dakar

ADM	Agence de Développement Municipal
AFP	Alliance des Forces du Progrès
AJYPROS	Association des Jeunes de Yeumbeul pour la Promotion Sociale
ANBEP	Association Nationale pour le Bien-Être de la Population
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASDY	Association pour le Sport et le Développement de Yeumbeul
CAP 21	Coalition des partis proches du parti au pouvoir (PDS), à l'occasion des élections municipales de 2002
CDL	Comité de Développement Local
CGES	Compagnie Générale d'Electricité du Sénégal
CLP	Comité Local de Pilotage
COCADY	Comité de Coordination des Actions pour le Développement de Yeumbeul
CPC	Cadre Permanent de Concertation (coalition de partis de l'opposition – dont le Parti Socialiste –, à l'occasion des élections municipales de 2002)
FCIL	Fonds Canadien d'Initiatives Locales
FDV	Fondation « Droit à la Ville »
FORREF	Fonds de Restructuration et de Régularisation Foncière
GPF	Groupement de Promotion Féminine
MCR	Mouvement pour la Citoyenneté et la République (coalition de partis, à l'occasion des élections municipales de 2002)
OCB	Organisation Communautaire de Base
PADAEC	Projet d'appui aux quartiers pour l'amélioration du cadre de vie
PADELU	Programme d'appui au développement local urbain
PAM	Programme d'Ajustement Municipal
PDS	Parti Démocratique Sénégalais
PDSQ	Projet de Développement Social de Quartiers
PELCP	Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
PIP	Programme d'Investissements Prioritaires
PIT	Parti International du Travail
PLCP	Programme de Lutte Contre la Pauvreté
PNC	Programme de Nutrition Communautaire
PS	Parti Socialiste

PSE	Projet Sectoriel Eau
RFYC	Réseau des Femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté
SDE	Société d'exploitation des eaux
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SONATEL	Société Nationale du Téléphone
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
UPS	Union Progressiste du Sénégal (actuel Parti Socialiste)

## Principaux sigles en usage à Tunis

ARRU	Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine
CGDR	Commissariat Général au Développement Régional
CPSCL	Caisse de Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales
FSN	Fonds de Solidarité Nationale
ONAS	Office National d'Assainissement
PDUI	Programme de Développement Urbain Intégré
PNAFN	Programme Nationale d'Aide aux Familles Nécessiteuses
PNRQP	Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires
PSD	Parti Socialiste Destourien (actuel RCD)
RCD	Rassemblement Constitutionnel Démocratique (ex-PSD)
SNIT	Société Nationale Immobilière de Tunisie
SONEDE	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
UTSS	Union Tunisienne de Solidarité Sociale

## Autres sigles

AFD	Agence Française de Développement
GTZ	Gemeinschaft Technische Zusammenarbeit (Agence de coopération allemande)
USAID	Agence de coopération des Etats-Unis

## INTRODUCTION GENERALE

Malgré les nombreuses études qui ont montré, comme celles de Morched Chabbi sur les villes tunisiennes<sup>1</sup>, que, loin d'être exclus ou en position marginale, les quartiers non réglementaires<sup>2</sup> étaient en fait bien intégrés à la ville moderne, il est encore très fréquent que ces quartiers soient dépréciés par l'opinion publique et par les techniciens, à cause de leur prétendu désordre, voire de leur « anarchie ». Peuplés par des migrants et des descendants de migrants originaires de régions et de milieux socioculturels variés, même si la plupart d'entre eux résidaient en centre-ville avant de s'installer à la périphérie<sup>3</sup>, les quartiers non réglementaires<sup>4</sup> qui se construisent sur les marges des grandes villes des Pays en développement (PED) sont des lieux particulièrement propices à l'élaboration de nouvelles normes et pratiques sociales et politiques, normes et pratiques dont la compréhension est d'autant plus importante<sup>5</sup> que ces quartiers abritent une population nombreuse. Alain Durand-Lasserve (1996) estime ainsi que résident dans les quartiers irréguliers, au milieu des années 1990, entre 20 % et 70 % de la population des métropoles des PED. Examiner le fonctionnement social et politique des quartiers d'habitat spontané signifie donc réfléchir aux modes d'intégration politique d'une part très considérable des citoyens du

---

<sup>1</sup> Morched Chabbi, 1984, « Habitat sous-intégré et recherche urbaine française en Tunisie », pp. 181-188, dans Kenneth Brown, Michèle Jolé, Peter Slugett et Sami Zubaïda (ed.), *Middle Eastern cities in comparative perspective/ Points de vue sur les villes du Maghreb et du Machrek*, London, Ithaca Press. Les références bibliographiques seront désormais indiquées par un appel entre parenthèses dans le corps du texte, renvoyant à la bibliographie générale insérée en fin de volume.

<sup>2</sup> Selon Pierre Signoles, l'urbanisation non réglementaire « se caractérise par le fait qu'elle ne respecte pas les règles édictées par la législation et la réglementation en vigueur, soit qu'elle s'effectue sur des terres dont l'usage est interdit à la construction, soit que, se produisant dans des zones où l'urbanisation est autorisée, elle ne respecte pas les règlements de lotissements et/ou les règlements de construction » (Signoles, 1999, p. 22).

<sup>3</sup> D'où leur qualification de « néo-citadins » (Signoles *et al.* 1980).

<sup>4</sup> J'emploierai indistinctement les expressions de « secteurs d'urbanisation spontanée » ou de « quartiers irréguliers » pour désigner les quartiers non réglementaires. Quant au terme de « quartier », il sert dans ce travail à dénommer une portion d'espace urbain comprise entre l'îlot et l'agglomération, sans que lui soit attribuée une signification sociologique particulière. Pour une critique de la notion de quartier, voir Lussault, 1993.

<sup>5</sup> Dans cette perspective, Richard Banégas et Janet Roitman organisent en 2003 un séminaire avec la revue *Politique africaine* sur le thème : « Les nouvelles formes de régulation politique : comment décrire l'émergent ? », tandis qu'Elisabeth Dorier-Apprill et Sylvie Jaglin invitent à étudier les « modes de gestion urbaine émergents » qui résulteraient « du poids croissant des acteurs locaux dans les systèmes d'organisation et de régulation [et de] celui des logiques marchandes dans les dispositifs de l'offre [de gestion urbaine] » (Dorier-Apprill, Jaglin, 2002, p. 6 et 7).

Tiers-Monde, et ainsi entrevoir un aspect primordial du gouvernement des « villes en développement » (Massiah, Tribillon, 1987).

Mais qu'est-ce qu'un géographe peut apporter à une réflexion qui concerne apparemment davantage le politique que le spatial ? En d'autres termes, qu'est-ce qui peut justifier que l'on aborde la question du politique dans les quartiers non réglementaires par l'étude des pratiques spatiales ? L'intérêt que portent les géographes au politique et au pouvoir dans leurs recherches sur les villes des PED n'est pas nouveau. Dès le début des années 1980 en effet, la relation entre ville et politique a fait l'objet de deux grands axes de recherche, consacrés respectivement aux politiques urbaines et aux pratiques des habitants. Le premier ensemble de travaux<sup>6</sup> a montré que, loin de se limiter à une approche technique de la ville, ces politiques constituent des instruments de pouvoir, en articulant l'Etat à la société<sup>7</sup> (Naciri, 1984). Quant aux études sur les pratiques citadines<sup>8</sup>, elles ont souligné le rôle primordial des « citadins ordinaires » (Berry-Chikhaoui, Deboulet, 1999) dans la production de l'espace, qui doit, pour cette raison, être appréhendée comme une « co-production » des Etats, des bailleurs de fonds, et des citadins (*ibid.*, 1999, p. 16). L'examen des pratiques citadines indique d'ailleurs les grandes compétences pratiques et langagières dont les citadins ordinaires font montre dans la production du bâti et dans leurs rapports avec les autorités politico-administratives, afin, par exemple, d'accéder à la sécurité foncière et aux équipements urbains (Yapi Diahou, 1985). Bref, les études réalisées prouvent bien que l'espace urbain doit être considéré comme l'expression d'un rapport de forces entre des individus, des groupes sociaux et des institutions aux

---

<sup>6</sup> Parmi l'ensemble des études portant sur les politiques urbaines, je retiendrai notamment : Jean Métral et Georges Mutin (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Paris, Sindbad, coll. « Etudes sur le Monde arabe », 1984 ; Nicole Haumont, Alain Marie (dir.), *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, L'Harmattan, coll. « Villes et entreprises », 1985 ; Pierre Signoles, Galila El Kadi, Rachid Sidi Boumedine (dir.), *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions, 1999.

<sup>7</sup> Ce constat vaut, entre autres, pour les politiques d'habitat utilisées par certains Etats, comme celui de la Côte d'Ivoire au lendemain de l'Indépendance, pour renforcer leur clientèle et fidéliser les classes moyennes (Antoine, Dubresson, Manou-Savina, 1987), ainsi que pour la politique de réhabilitation des quartiers populaires qui a servi à l'Etat tunisien d'instrument de régulation sociale à partir de la fin des années 1980 (Chabbi, 1999).

<sup>8</sup> Parmi les nombreux travaux sur le sujet, trois ouvrages me servent de références principales en ce qui concerne les villes d'Afrique subsaharienne et celles du Monde arabe : Emile Le Bris, Alain Marie, Annick Osmond, Alain Sinou, *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, L'Harmattan, 1987 ; Nicole Haumont et Alain Marie (dir.), *op. cit.* et Isabelle Berry-Chikhaoui, Agnès Deboulet, (dir.), *Les compétences des citadins dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama, 1999.

intérêts souvent divergents, sinon antagonistes<sup>9</sup>, et qu'il est, pour cette raison, difficile de penser séparément la production de la ville, le pouvoir et le champ politique, « entendu à la fois comme champ de forces et comme champ de luttes visant à transformer le rapport de forces qui confère à ce champ sa structure à un moment donné » (Bourdieu, 1981, p. 3).

Un autre élément pouvant justifier une approche du politique par le spatial réside dans le fait que la production de l'espace constitue un objet de confrontation, donc de négociation, entre les habitants des quartiers d'habitat spontané, habitants que l'on désignera par l'expression « mal-lotis », et la « superstructure », terme regroupant désormais les acteurs institutionnels, qu'il s'agisse de l'Etat ou des bailleurs de fonds, de plus en plus influents dans la définition des politiques urbaines (Signoles, 1987 ; Osmont, 1995). Cela vaut en particulier pour la sécurité foncière et pour les équipements de base, parfois revendiqués avec force par les mal-lotis. Ainsi Agnès Deboulet (1996) note-t-elle, à propos des faubourgs du Caire, que l'accès aux équipements fait l'objet de mobilisations collectives, dont le but est certes l'amélioration des conditions de vie, mais aussi la « reconnaissance par la société globale » (Deboulet, 1996, p. 152) et la conquête du « droit à la ville », selon l'expression d'Henri Lefebvre (1972). Dans ce cas - cela se vérifie dans d'autres grandes villes en développement comme Abidjan en Côte d'Ivoire (Yapi Diahou, 1985, 2000), Rio de Janeiro (Goirand, 1997) ou Recife (Vidal, 1994) au Brésil, ou encore Buenos Aires en Argentine (Prévôt Schapira, 1998) -, la production des équipements urbains se trouve donc au centre des rapports de force et des négociations engagées par les mal-lotis avec les autorités politico-administratives. Elle représente, pour cette raison, un biais remarquable pour aborder le politique et les relations Etat/société dans les secteurs d'urbanisation spontanée<sup>10</sup>.

Enfin et surtout, si le politique est bien au cœur de cette recherche, celle-ci vise également à déterminer si, comment et dans quelle mesure la production de l'espace contribue au politique « qui se définit d'abord par l'affrontement des intérêts et la compétition » (Balandier, 1995, p. 24) ou, plus largement, à la régulation sociale, entendue comme une « opération à têtes multiples qui renouvelle, détruit ou

---

<sup>9</sup> Dans les études africaines, cette perspective était aussi celle de Gilles Sautter à propos des campagnes et des petites villes (Sautter, 1978 et 1982) et celle de Jean-Luc Piermay à propos des grandes villes (Piermay, 1993).

<sup>10</sup> De façon plus générale encore, Henri Lefebvre écrivait en 1974 que « l'espace social fonctionne comme analyseur de la société » (Lefebvre, 1974, p. 43).

crée le lien social » (Reynaud, 1993, p. VII). En cela, ce travail s'inscrit dans la lignée des études urbaines déjà signalées, qui soulignaient la nécessité d'étudier les formes d'articulation des politiques urbaines aux initiatives des citoyens ordinaires (Haumont *et al.*, 1987 ; Signoles *et al.*, 1999), en même temps qu'il adopte une perspective voisine des recherches récentes sur le rapport espace/politique, en particulier celles de Jacques Lévy (1994), de Michel Lussault (1996) et de Marie-France Prévôt Schapira (1997).

Vouloir analyser la contribution de la production de l'espace à la régulation sociale soulève quelques difficultés sur les plans théorique et méthodologique. Sur le plan théorique, deux concepts ou notions posent particulièrement problème : la production de l'espace et le gouvernement des quartiers<sup>11</sup>. Concernant la production de l'espace, les choses sont presque entendues : à la suite des travaux d'Henri Lefebvre qui, le premier, a introduit cette notion, nombreux sont les géographes qui conviennent du fait que l'espace est un « produit social » (Lefebvre, 1974, p. 39) combinant les « pratiques spatiales » et les « représentations de l'espace » (*ibid.*, p. 41 et p. 42) des individus et des groupes sociaux en présence<sup>12</sup>. Quant au gouvernement des quartiers (ou gouvernement local, à ne pas confondre avec l'administration locale<sup>13</sup>), il sera ici défini comme l'ensemble « des rapports d'échange et de négociation entre régulations de contrôle [c'est-à-dire centralisées par l'Etat] et régulations autonomes [opérées par les acteurs locaux] » (Reynaud, 1997, p. 174). Cette définition, qui se rapproche de celle que donne Michel Foucault de la « gouvernementalité », à savoir « la rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi » (Foucault, 1994, p. 785), permet en effet de prendre en considération non seulement l'acteur institutionnel mais aussi d'autres catégories d'acteurs, comme les « citoyens ordinaires », impliqués dans le gouvernement des quartiers. De plus, cette définition

---

<sup>11</sup> Par gouvernement des quartiers, il faut bien sûr entendre gouvernement des individus et des groupes sociaux qui occupent ces quartiers.

<sup>12</sup> On peut se référer à ce sujet à l'ouvrage publié en 1984 par Armand Frémont, Jacques Chevalier, Robert Hérim et Jean Renard : *Géographie sociale*. Les auteurs écrivent notamment à propos de l'espace social : « Espace de travail et du capital, des enjeux et des conflits, des pratiques sociales ou des rapports sociaux inscrits dans l'architecture, l'espace social est, dans chacune de ces dimensions, simultanément produit, représentation et symbole par lesquels s'exprime la dialectique du social et du spatial (Frémont *et al.*, 1984, p. 118).

<sup>13</sup> Pour les politologues anglophones, l'expression de « *local government* », traduite en français par « gouvernement local, désigne en fait l'administration locale et, plus précisément encore, « un pouvoir propre d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques détenu par des élus locaux s'appuyant sur une structure administrative distincte de l'administration d'Etat (Rangeon, 1996, p. 166). Dans mon travail, la notion de « gouvernement local » n'aura pas la dimension institutionnelle que lui attribuent les politologues anglophones.

du gouvernement local tient compte de deux éléments primordiaux dans la dynamique sociale et politique : la nature relationnelle et dynamique du pouvoir en général (Foucault, 1976), d'une part, et, l'interaction entre l'« ordre proche [...] du voisinage » et l'« ordre lointain de l'Etat<sup>14</sup> » (Lefebvre, 1974, p. 266), d'autre part. On préférera donc parler de « gouvernement » plutôt que de « gouvernance », mot ambigu qui constitue à la fois une catégorie d'analyse et un instrument d'action politique. Dans son ouvrage intitulé *Pourquoi la gouvernance ?*, Jean-Pierre Gaudin montre bien en effet comment la notion de gouvernance<sup>15</sup> permet de légitimer les nouveaux rapports entre sphère politique et sphère économique, dans un contexte marqué par la remise en question de l'Etat-providence<sup>16</sup>.

La nature dynamique et relationnelle du pouvoir qui est assurément au cœur d'une étude portant sur la régulation sociale et sur le gouvernement, invite à retenir comme analyseurs de la relation entre production de l'espace et politique, non pas des objets ou des acteurs, trop statiques, mais des actions. Et, par actions, il faut entendre non seulement les actions physiques, mais aussi les discours ou « représentations » (Lefebvre, 1974, p. 42) qui les accompagnent et qui sont, de même que les actions physiques, dotés d'une certaine performativité, autrement dit d'une « efficace sociale » (Lussault, 2000, p. 27). Le choix des actions comme analyseurs se justifie aussi par le postulat de cette recherche, selon lequel c'est à la fois *dans* et *par* les pratiques des acteurs que se structure le système social<sup>17</sup>. Théorisée par Antony Giddens – lequel écrit que « les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois des conditions et des résultats des activités accomplies par les agents qui font partie de ces systèmes » (Giddens, 1987, p. 15) -, cette position est aussi celle d'Erhard Friedberg.

---

<sup>14</sup> La nécessité de penser l'articulation entre régulations autonomes et régulations de contrôle est confirmée par de nombreuses études de politologie. Je pense en particulier aux travaux de Pierre Grémion (1976) sur le système politico-administratif local dans la France des années 1960 et aux Actes du colloque « Gouvernement local et politiques urbaines » tenu à Grenoble les 2 et 3 février 1993 (Biarez, Nevers, 1993).

<sup>15</sup> Selon Patrick Le Galès, la gouvernance urbaine désigne « d'une part la capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations, groupes sociaux, d'autre part la capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'Etat, les autres villes et autres niveaux de gouvernement » (Le Galès, 1995, p. 90).

<sup>16</sup> J.P. Gaudin rappelle en outre que la notion de gouvernance est employée par la Banque mondiale pour appliquer ses principes de gestion publique, comme la libéralisation et la privatisation, tout en court-circuitant, peut-être, les Etats (Gaudin, 2002).

<sup>17</sup> L'intérêt et les principes d'une approche par l'action en géographie sont précisés par M. Lussault, en particulier dans deux articles : « Propositions pour l'analyse d'espaces d'actes » (Lussault, 1999) et « Action(s) ! » (Lussault, 2000).



Celui-ci souligne en effet la nécessité, pour ceux qui travaillent sur l' « ordre local »<sup>18</sup>, d'examiner les « processus d'interaction et les boucles de rétroaction spécifiques qui le (re)produisent et l'institutionnalisent » (Friedberg, 1993, p. 10). Tout en indiquant le caractère interactif et systémique de la dynamique sociale, E. Friedberg confirme donc l'idée selon laquelle l'action est un pivot de la régulation sociale et du gouvernement ; mieux, il considère que « l'ordre local – c'est-à-dire la règle ou la régulation – n'existe pas indépendamment des acteurs qui le portent et le (ré)actualisent dans leur action » (*ibid.*, p. 13). En ce sens, les structures sociales et politiques évoquées ici ne sont pas des lois générales déterminant les relations sociales et les comportements<sup>19</sup>, mais plutôt des ressources (normes et pratiques sociales) mobilisées et transformées par les acteurs au cours de leur action.

Les projets de développement urbain<sup>20</sup> initiés par l'Etat et par les bailleurs de fonds constitueront l'analyseur principal de cette recherche, car ces projets sont des « instruments d'articulation entre l'Etat et la société » (Naciri, 1984, p. 13). De façon à appréhender des aspects différents de la dimension politique des projets analysés, plusieurs processus ou séquences de ces projets seront examinés :

- 1 Les processus liés à l'identification des sites bénéficiaires et à l'affectation des ressources publiques permettront d'entrevoir les processus décisionnels à l'œuvre dans la définition des projets et d'identifier des « médiateurs » entre les maîtres d'ouvrage et les bénéficiaires, médiateurs dont Guy Saez (1997, p. 26) a souligné le rôle primordial dans la conduite des politiques publiques.
- 2 L'analyse des modalités d'exécution des projets permettra de considérer les normes et dispositifs d'action fixés par les maîtres d'ouvrage et les formes d'implication des acteurs locaux dans ces projets. Autrement dit, la mise en œuvre des projets représentera un analyseur possible des stratégies des aménageurs et de celles des aménagés, ainsi que de leur articulation (Sautter, 1978).

---

<sup>18</sup> Dans sa préface à *Le pouvoir et la règle*, E. Friedberg indique que « tout phénomène social peut être analysé comme le produit de comportements d'un ensemble d'acteurs qui sont liés entre eux par de l'interdépendance stratégique et dont les interactions, renvoyant les unes aux autres, forment « système » et obéissent à un ordre local » (Friedberg, 1993, p. 13).

<sup>19</sup> Il convient cependant de rappeler que pour Claude Lévi-Strauss, les structures constituent non des phénomènes empiriques, mais des constructions théoriques étudiées par l'analyse structurale (Lévi-Strauss, 1974).

<sup>20</sup> Les projets de développement urbain désignent des opérations variées mais qui relèvent toutes de l'action publique : équipement des quartiers et amélioration du cadre de vie ; renforcement des capacités des acteurs locaux ; appui aux activités économiques et à l'emploi principalement.

- 3 L'étude des modes de médiatisation des projets de développement urbain cherchera à identifier des pratiques éventuelles de « détournement » des projets en question à des fins de légitimation politique. Ces pratiques de légitimation ont ceci d'important qu'elles constituent à leur manière des énoncés du lien politique, énoncés qui peuvent être mobilisés à leur tour comme ressources dans l'exercice du gouvernement local.
- 4 Enfin, l'examen des modes de revendication des équipements par les habitants situera les projets de développement urbain dans leur contexte. Mais il aura aussi pour but d'analyser les dynamiques sociales locales suscitées par l'accès aux équipements et, plus particulièrement, les différentes formes d'action collective (Flanders, 1968, Olson, 1987) et les modes d'action politique (Bayart *et al.*, 1992) envisagés par les mal-lotés.

A côté des projets de développement urbain retenus comme analyseur principal, d'autres actions de production de l'espace permettront d'appréhender les structures sociales et politiques locales avant la mise en œuvre des projets de développement urbain. Une première série prendra en compte la production du bâti et l'installation des familles dans les quartiers non réglementaires, de façon à mettre en évidence les régulations impliquées par l'accès au foncier et par la sécurisation de l'habitat. Une seconde concernera les processus de territorialisation envisagés par les mal-lotés et par les autorités politico-administratives : d'une part, l'examen de processus de territorialisation des habitants permet de repérer des formes de socialisation et des normes de sociabilité qui sont autant de régulations sociales, comme l'a montré Isabelle Berry-Chikhaoui à propos de quartiers d'habitat social récents dans la banlieue de Tunis (1999) ; d'autre part, l'analyse de l'encadrement politico-administratif qui participe à la gestion ordinaire de la ville rend compte des modalités et des logiques inhérentes à la « greffe de l'Etat » (Bayart, 1996) dans des quartiers dont le dénominateur commun est, rappelons-le, d'avoir été fondés sans autorisation officielle.

D'emblée, mon choix quant aux terrains d'étude s'est porté sur deux métropoles aux systèmes politiques très différents, Dakar et Tunis<sup>21</sup>, le but étant, grâce à l'étude

---

<sup>21</sup> Le choix de Dakar et de Tunis comme terrains d'étude repose également sur d'autres critères dont, en particulier, l'appartenance à l'aire francophone, ce qui facilite les enquêtes de terrain car je ne parle ni l'arabe, ni les langues africaines en usage à Dakar (Wolof, Pular, Diola, Manjak...).

comparative, de mettre en évidence, sinon des lois générales (l'étude ne porte que sur deux cas), du moins des convergences à propos des relations entre production de l'espace et politique, ainsi que des modes de gouvernement local. De fait, les différences entre le Sénégal et la Tunisie sont grandes<sup>22</sup>. Depuis le milieu des années 1990 et la réforme des collectivités locales<sup>23</sup>, le Sénégal dispose d'un Etat décentralisé. A l'échelle locale d'ailleurs, l'Etat y est de plus en plus concurrencé par la coopération internationale qui dispose de nouveaux intermédiaires : les Organisations Non Gouvernementales (ONG) comme Enda Tiers-Monde, créée à Dakar en 1972 ; et les agences nationales comme l'Agence de Développement Municipal (ADM), instituée en 1997 dans le cadre de la politique d'appui aux communes<sup>24</sup>. En outre, la remise en question du « contrat social sénégalais<sup>25</sup> » et la démocratisation de la scène politique sont des faits attestés par la progression de l'opposition dans la banlieue dakaroise depuis deux décennies et par les élections présidentielles de 2000, qui ont montré qu'un changement de personnel politique était possible par la voie des urnes<sup>26</sup>. La situation du Sénégal au seuil du XXIe siècle est donc marquée par la « fluidité politique » (Banégas, 1992), caractéristique des périodes de démocratisation de la vie politique, particulièrement propice à l'évolution des pratiques et des comportements politiques, ainsi que l'a montré Richard Banégas (1998) à propos du Bénin du début des années 1990. En Tunisie, rien de tout cela. D'abord l'Etat reste centralisé malgré

---

<sup>22</sup> Il faut cependant rappeler que le Sénégal et la Tunisie ont adopté un programme d'ajustement structurel, respectivement en 1985 et en 1986. Dans ces deux pays comme dans la plupart des PED engagés sur cette voie, l'ajustement structurel a entraîné une précarisation croissante de la situation sociale, en particulier en ville (Ben Hammouda, 1999).

<sup>23</sup> Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales.

<sup>24</sup> L'ADM est à caractère autonome, comme le précise la « Déclaration de politique sectorielle » du ministre délégué chargé de la Décentralisation et du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal, insérée dans le *Rapport d'évaluation du Programme d'appui aux Communes* de la Banque mondiale (1997).

<sup>25</sup> D'après Donald B. Cruise O'Brien, le « contrat social sénégalais » lie, selon une conception clientéliste du lien politique, la société aux classes dirigeant l'Etat par le biais des confréries musulmanes : « A l'origine de ce contrat est la confiance placée par le disciple soufi en son guide [...] spirituel. Le *talibe* fait beaucoup plus confiance au marabout qu'au gouvernement et il est prêt à abandonner aux hommes de religion le soin de s'occuper des relations avec le gouvernement. En contrepartie, les marabouts font bénéficier le gouvernement de la loyauté de leurs disciples, ils lui promettent un minimum d'obéissance, le paiement des impôts, quelques prestations en travail ainsi que – point de plus en plus important depuis l'indépendance – leurs bulletins de vote aux élections nationales. Le gouvernement récompense alors les marabouts sous diverses formes de parrainage officiel, y compris en leur octroyant des ressources matérielles, dont une partie est répartie parmi les – ou quelques – disciples » (Cruise O'Brien, 1992, p. 9).

<sup>26</sup> Le candidat libéral Abdoulaye Wade l'emporte au second tour avec 58,49 % des voix, contre 41,51 pour le président sortant, socialiste, Abdou Diouf (*Le Soleil*, 21 mars 2000).

la politique de décentralisation engagée depuis la fin des années 1980<sup>27</sup>. Ensuite, malgré l'implication incontestable des institutions de coopération internationale dans les politiques publiques (Signoles, 1987), l'Etat demeure un médiateur bien présent entre les bailleurs et les bénéficiaires. Enfin, bien qu'inscrit dans la constitution et malgré la démocratisation annoncée par le président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, après le « Changement\* », le multipartisme reste virtuel, ainsi que le révèle le caractère plébiscitaire des élections présidentielles, législatives ou municipales, marquées à chaque fois par le triomphe du parti au pouvoir, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) et celui de son président<sup>28</sup>. Cependant l'Etat doit composer, à partir des années 1980 et, au moins jusqu'au début des années 1990, avec un mouvement de contestation du régime en place, mouvement qu'exprime en particulier la progression de l'islamisme, très nette dans la banlieue tunisoise ainsi que dans les villes du Sahel tunisien. Aux élections parlementaires de 1989, les listes indépendantes formées par les islamistes<sup>29</sup> recueillaient en effet 13 % des voix dans l'ensemble des circonscriptions de la Tunisie et jusqu'à 30 % des voix dans les banlieues de Tunis et dans les grandes villes du Sahel (Jedidi, 1992).

A la différence des situations politiques, les quartiers étudiés doivent toutefois présenter des similitudes, afin de former un « cadre commun qui permette d'identifier et de penser les dissemblances » (Lévy, 1999, p. 272) : quartiers d'habitat spontané, ils doivent en outre faire l'objet d'opérations d'aménagement ou d'équipement, analyseur principal pour la présente étude. Par ailleurs, les caractéristiques socio-économiques des quartiers doivent être semblables. La comparaison portera donc sur une catégorie d'habitat spontané précise : celle des quartiers fondés par les « pauvres relatifs », c'est-à-dire ceux qui ont les moyens de « construire le gros œuvre d'une petite maison », mais qui ne peuvent pas accéder au « marché foncier légal » à cause de la faiblesse de leur pouvoir d'achat<sup>30</sup> (Massiah et Tribillon, 1987, p. 168).

---

<sup>27</sup> Jean-Marie Miossec (1999) note l'existence de trois textes fondateurs de la décentralisation en Tunisie : la loi organique n° 89-11 du 4 février 1989, relative aux conseils régionaux, le décret n° 89-457 du 24 mars 1989 portant délégation de certains membres du gouvernement aux gouverneurs et la loi organique n° 95-68 du 24 juillet 1995, modifiant et complétant la loi organique des communes promulguée le 14 mai 1975 (loi n° 33).

<sup>28</sup> Aux élections présidentielles de 1999, le président sortant, Z.E.A. Ben Ali, obtenait 99,4 % des suffrages, devant les deux autres candidats, M. Belhaj Amor et A. Tlili (Geisser, 2000).

<sup>29</sup> Depuis sa fondation en 1979, le parti islamiste – Mouvement de la Tendance Islamique nommé *Al-Nahda* à partir de 1989 - est interdit en Tunisie.

<sup>30</sup> Ces critères sont pour l'essentiel ceux de P. Signoles. Celui-ci écrit en effet que l'urbanisation non réglementaire « n'est pas une urbanisation de la misère. Il s'agit en effet d'un habitat en dur, évolutif ; l'organisation de l'espace n'est pas laissée au hasard : elle répond à des normes spécifiques, résultant

Dans la banlieue dakaroise, à une quinzaine de kilomètres au nord-est de la capitale sénégalaise (fig.1), Yeumbeul représente un terrain d'observation possible. En effet, cet ancien village Lebu qui compte plus de 100 000 habitants et se trouve désormais intégré dans l'agglomération très étendue de Pikine, s'est développé sans autorisation officielle sur d'anciennes propriétés familiales. Comme tant d'autres secteurs de la banlieue dakaroise, Yeumbeul est peuplé par des néo-citadins qui, bien qu'originaires de l'intérieur du pays, ont déjà séjourné dans la capitale (Vernière, 1977). Sur le plan socio-économique, Yeumbeul répond aux critères de « pauvreté relative ». La plupart des familles sont propriétaires de leur maison, même si le parc locatif s'est développé ces dernières années. Elles disposent même des ressources financières suffisantes pour construire en dur<sup>31</sup> (photos 1 et 2). Malgré cela, la pauvreté demeure. Elle apparaît au travers des enquêtes sur les revenus des ménages, qui classent la localité de Yeumbeul parmi les secteurs où le revenu moyen mensuel, de l'ordre de 80 000 FCFA<sup>32</sup> est le plus faible de toute la région (Enda TM, 1998, p. 114). Enfin, Yeumbeul est le siège de plusieurs projets d'équipement<sup>33</sup> et de développement. On retiendra particulièrement :

- le projet « Life » du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Mis en place après la conférence de Rio en 1992, « Life » est constitué à Yeumbeul par un projet de réalisation de puisards\*, dénommé projet « puisards », en partenariat avec une association locale et le service départemental de l'Hygiène.

---

des exigences du lotisseur et de l'acheteur du lot. L'occupation ne se fait pas par invasion ou location des terrains, mais par l'achat des parcelles à des propriétaires fonciers, sur un véritable marché des terrains à bâtir, destiné à ceux qui n'ont pas les moyens de s'intégrer au circuit officiel. [...] La quasi-totalité des occupants sont propriétaires de leur logement. Les prix des terrains sont souvent plus élevés que dans beaucoup de quartiers réglementaires : c'est la contrepartie de la petite taille des parcelles sur lesquelles les constructions sont sises (taille toujours très inférieure à ce que la réglementation impose). Et, finalement, la construction n'a rien de "clandestine" : elle se fait au vu et au su des autorités urbaines » (Signoles, 1999, p. 23).

<sup>31</sup> La proportion des constructions en dur y atteint près de 90 % en 1993 (Salem, 1998, p. 134).

<sup>32</sup> 100 FCFA = environ 0,15 euros en 2003 et 0,3 euros avant la dévaluation du FCFA parvenue en 1994.

<sup>33</sup> Si la situation s'est améliorée en 2000 en ce qui concerne l'eau potable grâce à la réalisation de nombreux projets d'alimentation en eau, les quartiers de Yeumbeul sont toujours dépourvus de structures d'assainissement. En outre, aucune voie n'est asphaltée à l'exception de la rue principale. Le sous-équipement concerne aussi les établissements scolaires et sanitaires, bien que l'initiative privée ait largement relayé l'Etat dans ses missions d'éducation et de soins.

**Fig. 1 - YEUMBEUL ET LES AUTRES TERRAINS D'ÉTUDE DE LA BANLIEUE DAKAROISE**



**PLANCHE 1 : DES QUARTIERS CONSTRUITS EN DUR :  
LES PAYSAGES URBAINS A YEUMBEUL**



Photo 1 - Yeumbeul en direction du Nord-Est, depuis le toit-terrasse d'un immeuble du quartier Houdalaye à Yeumbeul Nord (juillet 2003)



Photo 2 - Maison à étages dans le quartier Darou Salam à Yeumbeul Nord (juillet 2003)

- le projet d' « appui à la gestion locale » de l'USAID<sup>34</sup>. Cette action, qui s'inscrit dans la stratégie de coopération américaine pour la période 1998-2006, soutient financièrement les douze Comités Locaux de Développement (CLD) institués dans la banlieue de Dakar et dans l'intérieur du Sénégal par Enda Graf, une équipe de l'ONG internationale Enda Tiers-Monde.
- le Projet d'appui aux quartiers pour l'amélioration du cadre de vie (PADAEC) et le Projet de développement social de quartiers (PDSQ) (1997-2000). Ces deux projets, initiés par le programme MOST de l'UNESCO<sup>35</sup> en partenariat avec Enda Ecopop, une autre équipe d'Enda Tiers-Monde, impliquent les associations locales et les communes d'arrondissement<sup>36</sup>. Ils visent le renforcement des initiatives locales de développement et l'instauration d'une gestion participative et démocratique de la ville.
- le Projet Sectoriel Eau (PSE) (1996-2000), dont l'un des objectifs est d'alimenter les quartiers défavorisés de la périphérie de Dakar, constitue le système d'action le plus complexe à cause du nombre de bailleurs impliqués (sept en 1998) et de la diversité des acteurs. La coordination de ce projet national est assurée par l'Etat (ministère de l'Hydraulique).

Dans la banlieue de Tunis, Sidi Hacine s'apparente à Yeumbeul par bien des aspects. Installée sur les bords de la *sebkha* Sejoumi à moins d'une dizaine de kilomètres du centre de Tunis (fig. 2), cette agglomération de 70 000 habitants environ s'est développée sur d'anciennes terres agricoles, privées le plus souvent, à partir de la fin des années 1970. Comme à Yeumbeul, l'urbanisation est le fait de néo-citadins, souvent originaires du nord-ouest de la Tunisie. Comme à Yeumbeul encore, il s'agit de « pauvres relatifs » ainsi que l'indiquent de façon paradoxale la part élevée de propriétaires<sup>37</sup>, la relative qualité des constructions<sup>38</sup> (photo 3 et 4) et la médiocrité des

---

<sup>34</sup> L'intitulé exact de cette action est « Gestion locale plus efficace, démocratique et responsable des services et ressources dans les zones ciblées » (USAID, 1998).

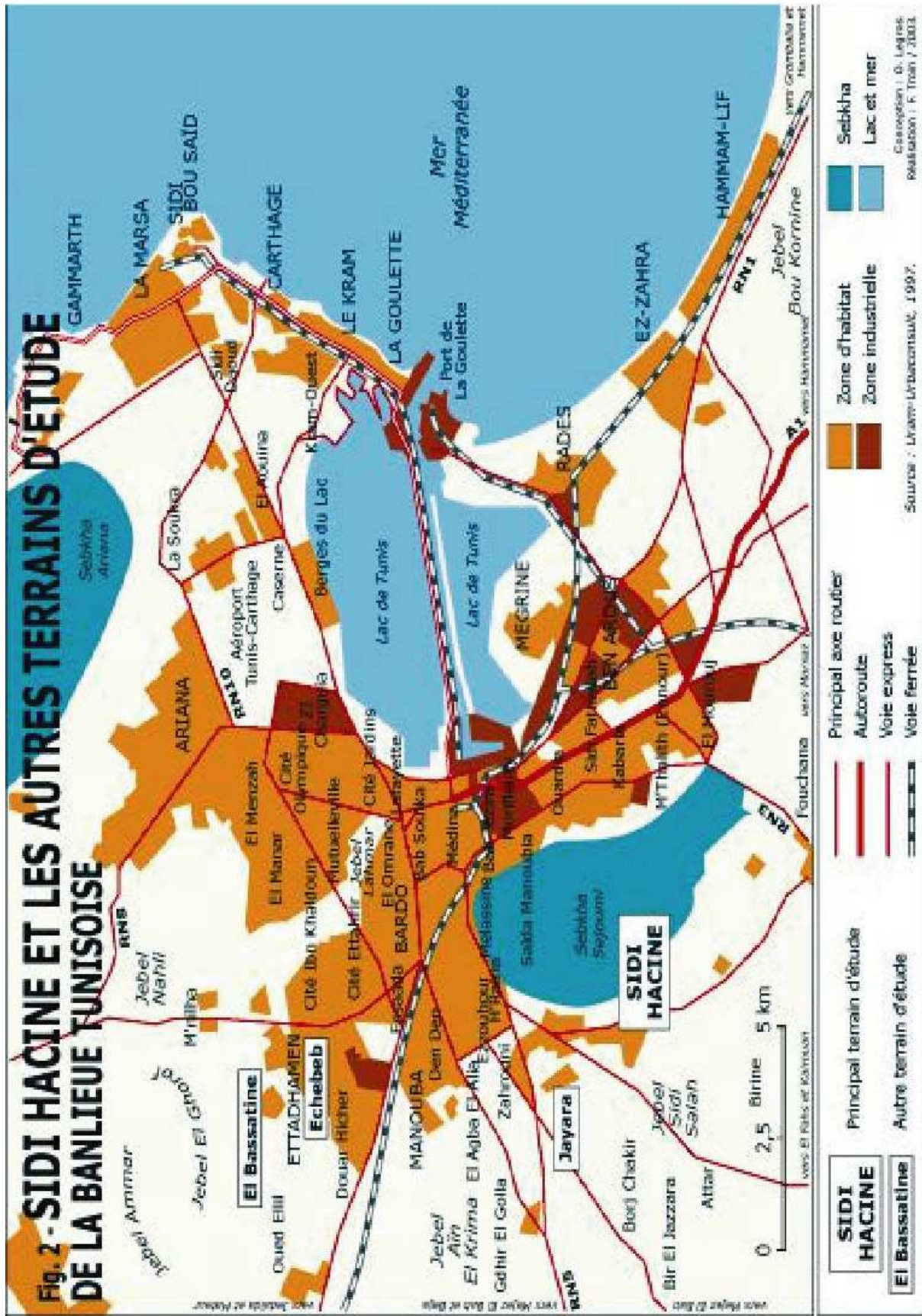
<sup>35</sup> Il s'agit du Programme de la Gestion des Transformations Sociales (Management of Social Transformations – MOST, 1996-2001) du Secteur des Sciences Humaines et Sociales de l'UNESCO. Mis en place dans le cadre du suivi de la conférence Habitat II (Istanbul, 1996), le programme MOST s'appuie sur deux projets pilotes : Yeumbeul et Malika dans la banlieue de Dakar et Jalousie, à Port-au-Prince (Haïti).

<sup>36</sup> Le PDSQ couvre les trois communes d'arrondissement de Yeumbeul Sud, Yeumbeul Nord et Malika.

<sup>37</sup> 80 % environ lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1994.

<sup>38</sup> 98 % de constructions en dur lors du RGPH de 1994.





**PLANCHE 2 : DES QUARTIERS CONSTRUITS EN DUR :  
L'URBANISATION NON REGLEMENTAIRE A MELASSINE**



Photo 3 - L'ancien gourbiville de Melassine et la rive Nord de la *sebkha* Sejoumi, depuis les environs de l'Université (mai 2001)



Photo 4 - Front d'urbanisation en contrebas de Melassine, sur la route d'Ezzouhour (mai 2001)

revenus : trois caractères à ne pas dissocier. Une enquête réalisée en 1999 par la municipalité de Tunis auprès de 350 ménages de l'agglomération de Sidi Hacine révélait à ce sujet que moins de la moitié des familles visitées disposait d'un revenu supérieur au SMIG tunisien (250 DT<sup>39</sup> par mois en 1999 selon la municipalité de Tunis). Dernière similitude avec Yeumbeul : les quartiers de Sidi Hacine ont fait l'objet de plusieurs projets d'équipement depuis le début des années 1990 :

- le Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (PNRQP). Mis en œuvre par l'Etat à partir de 1992 dans le cadre du 8<sup>e</sup> Plan de développement économique et social (1992-1996), ce programme concernait 560 quartiers dans toute la Tunisie. A Sidi Hacine, le PNRQP a permis la réalisation des travaux de viabilisation (égouts et revêtement des voies) dans trois quartiers : Sidi Hacine, Cité des Taxis et Hay Mrad.
- le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI). Initié dans le cadre du 8<sup>e</sup> Plan, le PDUI a lui aussi une dimension nationale puisqu'il concernait 31 quartiers dans toute la Tunisie en 2000. Exécuté par le Commissariat Général au Développement Régional (CGDR), le programme a deux composantes principales : le soutien aux activités économiques et à l'emploi d'un côté, la réalisation d'équipements de l'autre.
- des opérations d'alimentation en eau potable. Exécutées par la Société Nationale d'Exploitation des Eaux (SONEDE), certaines de ces opérations s'inscrivent pour partie dans le cadre des « projets présidentiels<sup>40</sup> », lesquels ont permis le raccordement de 84 quartiers populaires en milieu urbain.

Cette étude sera organisée en trois parties. Dans la première, seront précisées les structures sociales et politiques existantes dans les quartiers lors de la mise en œuvre des projets de développement urbain grâce à l'analyse de la production de l'habitat non-réglementaire (chapitre I), du peuplement des quartiers et de la construction du voisinage (chapitre II), de l'« encadrement “par le haut” » (Dubresson, Raison, 2003, p. 9) des quartiers non réglementaires (chapitre III). La deuxième partie concernera les projets de développement urbain en eux-mêmes, de façon à déterminer pourquoi et comment ils peuvent constituer des instruments de pouvoir capables d'influencer le

---

<sup>39</sup> 1 dinar tunisien = environ 0,7 euros en 2003.

<sup>40</sup> Les projets présidentiels relèvent d'une ligne spéciale de financement inscrite sous le code 74 au budget de l'Etat (SONEDE, 1997).

gouvernement local. On cherchera tout particulièrement à apprécier les enjeux liés à ces projets (chapitre IV), puis on examinera les processus décisionnels et les dispositifs organisationnels liés à leur identification et à leur mise en œuvre (chapitre V), avant de s'intéresser aux projets comme lieux de formation des normes relationnelles entre la superstructure et les acteurs locaux (chapitre VI). Dans la troisième partie enfin, on analysera la façon dont ces projets structurent le gouvernement local. Dans ce but, on étudiera successivement la transformation éventuelle des projets de développement urbain en ressources économiques et politiques par les acteurs locaux (chapitre VII), le champ politique local (chapitre VIII), et les dynamiques territoriales liées aux projets considérés (chapitre IX), de façon à esquisser les évolutions politiques des quartiers étudiés.

En ce qui concerne les matériaux<sup>41</sup>, ce sont les entretiens réalisés avec les « citoyens ordinaires », les techniciens et les « entrepreneurs » politiques locaux lors de mes séjours à Dakar et à Tunis<sup>42</sup> qui constitueront les principaux supports de ma recherche, avec les observations de terrain consignées dans un journal de bord et différentes sources écrites (presse, rapports des maîtres d'ouvrage, des bureaux d'études et des ONG). L'exploitation de ces sources nécessite le respect de quelques principes, les mêmes que ceux rappelés par Raffaele Cattedra dans sa thèse : spécifier quand c'est possible le statut et la nature des matériaux exploités, préciser le contexte de leur production, qui détermine aussi bien la valeur que l'on peut accorder à ces sources que le sens que leur attribuent leurs auteurs (Cattedra, 2001). En raison du caractère forcément lacunaire ou imparfait des informations collectées, ce travail cherche seulement à identifier des manières de gouverner parmi d'autres, au travers de quelques opérations de production de l'espace conduites dans les banlieues de Dakar et de Tunis à la jointure du XXe et du XXIe siècles.

---

<sup>41</sup> Les points méthodologiques de la collecte des matériaux et de leur analyse seront abordés tout au long de la thèse, au cas par cas.

<sup>42</sup> A Dakar comme à Tunis, cette recherche a fait l'objet d'une mission longue (trois mois et demi) et d'une mission courte (un mois et demi) en 1999 et en 2001. En outre, deux missions, respectivement de quatre jours et d'un mois ont été réalisées à Dakar dans le cadre du Programme de Recherches Urbaines pour le Développement (PRUD) (financement MAE) au printemps 2002 et pendant l'été 2003.

## **PREMIERE PARTIE**

# **LA STRUCTURATION SOCIALE ET POLITIQUE DES QUARTIERS AU TRAVERS DE QUELQUES PRATIQUES SPATIALES DES « CITADINS ORDINAIRES » ET DE L'ETAT**

A l'abri de hauts et blancs murs d'enceinte, plusieurs dizaines de maisons « hollywoodiennes » ont déjà été investies par leurs occupants : de riches hommes d'affaires sénégalais et libanais pour l'essentiel. Et quelques prospères émigrés. Un peu plus loin, à Yof, d'autres maisons, aussi nombreuses mais nettement moins cossues, et une foule de petits immeubles collectifs voient aussi le jour. A une dizaine de kilomètres à l'est, à Pikine, une autre banlieue, les habitations, là aussi, ne cessent de s'étendre. Ici, elles sont faites de tôles ondulées, de cartons, plus rarement de parpaings. Gigantesque bidonville, labyrinthe sans fin de ruelles défoncées, Pikine se gonfle chaque jour de nouveaux habitants. Le petit peuple rejeté de Dakar. Les cohortes de villageois attirés par les « mirages » de la grande ville. Une frénésie de construction secoue cet immense quartier populaire. Mais elle est suscitée par la misère.

S. Dupont, *Les Echos*, 5 janvier 1998

Assurément, les préjugés sur l'habitat irrégulier ont la vie dure si l'on en juge à la lecture de cet article sur la banlieue dakaroise, pourtant écrit récemment : volontiers assimilés à des « bidonvilles » alors que les constructions en dur sont, de loin, les plus nombreuses, les quartiers non réglementaires de Pikine sont encore stigmatisés à cause de leur prétendue marginalité puisque s'y retrouveraient, pêle-mêle, les exclus de la société urbaine et les « cohortes de villageois » désertant la campagne. En fait, il n'en est rien. Dans la banlieue dakaroise mais aussi dans celle de Tunis, les quartiers irréguliers sont bien reliés à l'Etat ; ils sont aussi très structurés sur le plan social et politique, un peu comme ces quartiers populaires et cosmopolites de Boston, à propos desquels William Foote Whyte avait montré dans les années 1930 qu'on ne pouvait parler de « désorganisation sociale » (Peretz, 2002, p. 18), ainsi que l'affirmaient certains de ses contemporains<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> Voir à ce sujet l'article de Christian Topalov : « La fin des communautés locales vue par un sociologue de Chicago. Harvey W. Zorbaugh », dans le n° 93 des *Annales de la recherche urbaine*, paru en 2003. C. Topalov évoque en particulier l'enquête réalisée, au milieu des années 1920, dans les quartiers populaires du Near North Side (Chicago) par H.W. Zorbaugh, enquête qui a amené ce dernier à conclure, selon C. Topalov, que « composé de populations différentes qui s'ignoraient, le Near North Side ne pouvait donc pas être une communauté. Mais chacun de ces groupes et les aires qu'ils occupaient n'en étaient pas non plus : tantôt ils étaient constitués d'individus isolés (*Rooming-house area*, Watertown, Rialto), tantôt de familles qui ne s'intéressaient qu'à elles-mêmes et de gangs qui fragmentaient le groupe d'âge des jeunes hommes (Little Italy), tantôt enfin de cliques en compétition (Gold Coast). Toutes les nouvelles formes d'organisation sociale qui naissaient de la déroute des normes anciennes concouraient à la segmentation de chacun des groupes et du district dans son ensemble » (Topalov, 2003, p. 166).

Le repérage des structures sociales et politiques s'appuiera sur l'analyse des opérations de production de l'espace suivantes :

- la production du bâti : son caractère non réglementaire peut impliquer une négociation entre les mal-lotis et la sphère politico-administrative. A ce titre, elle peut jouer un rôle déterminant dans la structuration de la société politique locale et des rapports entre cette dernière et l'Etat ;
- le peuplement des quartiers et la construction du voisinage : ces deux formes de territorialisation des citoyens ordinaires permettent de repérer les groupes sociaux en présence en même temps que des types de lien social au sein des quartiers étudiés, la territorialisation étant entendue comme un processus, non seulement d'appropriation de l'espace mais aussi de socialisation. D'un point de vue épistémologique, cette position est développée par Philippe Tizon, qui souligne à la suite de Claude Raffestin que « la territorialité ne se confond pas avec un lien spatial, mais tisse toujours le rapport de chacun avec les autres acteurs<sup>44</sup> » (Tizon, 1996, p. 26) ;
- l'encadrement politico-administratif : « mode de découpage et de contrôle de l'espace » (Di Méo, 2000, p. 40), il constitue en outre un dispositif d'intermédiation entre l'Etat et les mal-lotis, assurant, pour cette raison, la greffe progressive de l'Etat dans les quartiers non réglementaires après leur fondation.

---

<sup>44</sup> Guy Di Méo n'a pas un point de vue très différent quand il écrit que le concept de territoire « décrit, en se fondant sur les données spatiales de la géographie, l'insertion de chaque individu dans un groupe, voire dans plusieurs groupes sociaux de référence. Au bout de ces parcours, au terme de ces trajectoires personnelles, se construit l'appartenance, l'identité collective. Cette expérience concrète de l'espace social conditionne aussi notre rapport aux autres, notre altérité. Elle la médiatise » (Di Méo, 2000, p. 40).

## **CHAPITRE I : LA PRODUCTION DE L'HABITAT PAR LES « CITADINS ORDINAIRES »**

La grande étendue des quartiers non réglementaires bâtis à la périphérie de Dakar et à celle de Tunis pose problème à l'observateur de passage, surtout s'il vient d'une de ces villes européennes à l'extension planifiée depuis plusieurs décennies. Comment est-il possible en effet, et dans de telles proportions de surcroît, de construire sans l'autorisation des pouvoirs publics ? Naïve de prime abord, cette question invite à examiner la dimension politique de la production de l'habitat non réglementaire. Plus précisément encore, elle invite à déterminer si le caractère non réglementaire de l'habitat constitue ou non un facteur de structuration de la société politique locale et de ses rapports avec l'Etat. A cette fin, deux échelles d'analyse seront retenues. L'échelle régionale (c'est-à-dire celle de la capitale et de sa périphérie) permet d'apprécier l'urbanisation spontanée d'un point de vue global et donc d'apprécier les « régulations massives<sup>45</sup> » (Reynaud, 1993, p. 134) entre les malotins et l'Etat, que cette forme d'urbanisation exprime. Quant à l'échelle locale, elle rend compte des systèmes d'action liées à la production foncière et immobilière, ainsi qu'à la sécurisation foncière dont G. Massiah (1995) avait souligné l'importance dans la régulation sociale au sein des quartiers non réglementaires.

### **I L'URBANISATION SPONTANEE A L'ECHELLE REGIONALE : UN PHENOMENE ORDINAIRE ET NON UNE PRATIQUE DEVIANTE**

Prendre la mesure de l'urbanisation spontanée pose un problème de définition. En effet, les situations que l'on regroupe sous le vocable d'urbanisation spontanée sont très diverses. Sur le plan foncier notamment, on peut opposer les situations où l'irrégularité est patente, comme dans les cas d'accaparement du domaine national,

---

<sup>45</sup> Même s'il remet en question l'existence d'un système social global comme le postulait notamment Alain Touraine dans le champ de la sociologie de l'action, J.-D. Reynaud admet l'existence de « systèmes globaux, auteurs de régulations massives ou de super-régulations, qui commandent directement ou indirectement tous les autres » (Reynaud, 1993, p. 134).



courants à Dakar (Vernière, 1997, Haguma, 1987) et à Tunis (Chabbi, 1986)<sup>46</sup>, à des situations d'irrégularité moins marquées du fait du caractère privé des propriétés avant leur urbanisation. Tel est le cas des terres familiales dans les environs des villages Lebu de la banlieue dakaroise - comme Yeumbeul -, où l'Etat reconnaît de façon tacite un droit sur le sol aux autochtones<sup>47</sup>, et celui de nombreux terrains privés dans le secteur de Sidi Hacine (banlieue tunisoise), où seule l'opération de lotissement est non réglementaire pour ne pas avoir fait l'objet d'une autorisation préalable de la part de l'administration compétente (Uram, Urbaconsult, Brammah, 2000). Toutefois, au-delà de la diversité des situations observées, un élément reste invariant dans les zones d'habitat spontané : l'absence d'autorisation officielle ou la « non-conformité aux droits et aux règlements », comme l'écrivent A. Durand-Lasserve et de J.-F. Tribillon (2001, p. 75) afin d'éviter un point de vue légaliste qui ne tiendrait compte ni des pratiques foncières et immobilières locales<sup>48</sup>, ni des arrangements de fait entre l'administration et les acteurs du marché foncier illégal. En dernier ressort donc, c'est cette définition de l'urbanisation spontanée, d'ailleurs très fréquemment entendue dans la bouche des techniciens et des habitants eux-mêmes, que l'on retiendra. Appliquée aux régions de Dakar et de Tunis, elle permet de se rendre compte du dynamisme de l'urbanisation spontanée, remarquable dans les deux capitales africaines dès l'Entre-deux-guerres.

## A L'URBANISATION SPONTANEE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

A Dakar et à Tunis, l'habitat spontané fait son apparition aux portes de la ville et dans ses interstices dans la première moitié du XXe siècle, sous la forme de constructions précaires en matériaux de récupération ou en matériaux qualifiés de rudimentaires ( bois, pierres, terre), des constructions souvent regroupées sous les

---

<sup>46</sup> Une note émanant du gouvernorat de l'Ariana ministère de l'Intérieur) sur la situation foncière dans la délégation d'Ettadhamen estime que 83 % des propriétés publiques au sein de la délégation en question sont occupées de façon illicite en 1989 (gouvernorat de l'Ariana, 1989, p. 3).

<sup>47</sup> Entretiens réalisés auprès d'agents de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (DUA) et des services techniques de la Ville de Pikine, été 2001.

<sup>48</sup> Les personnes possédant des terres sous le régime coutumier représenteraient un tiers environ des propriétaires de terrain (Hoffman, cité par Catherine Farvacque-Vitkovic et Patrick Mac Auslan, 1993, p. 70). Ne serait-ce que d'un point de vue quantitatif, les pratiques foncières locales, en particulier celles légitimées par le droit foncier coutumier, ne doivent donc pas être sous-estimées.

termes de « bidonvilles » à Dakar<sup>49</sup> et de « gourbivilles » à Tunis<sup>50</sup>. Ce n'est cependant qu'à partir des années 1960 ( les années 1970 à Tunis) que l'urbanisation spontanée progresse avec un dynamisme inconnu jusqu'alors dans la grande banlieue des deux capitales et sous une forme nouvelle : l'habitat en dur.

## **1 « Bidonvilles » et « gourbivilles», les premières formes d'habitat spontané en milieu urbain**

A Dakar, les premiers bidonvilles font leur apparition dans les années 1930 (Vernière, 1977b), même s'ils ne se développent vraiment qu'après la seconde guerre mondiale, alors que la croissance démographique s'accélère brusquement<sup>51</sup>.

Quelques-uns de ces bidonvilles (fig. 3) étaient localisés dans les interstices de l'agglomération, par exemple « Champ de courses » implanté entre les quartiers de Médina et la ville européenne du Plateau, ou « Fass Paillote » à la limite de Médina et des quartiers résidentiels de standing de Grand-Dakar (secteur ouest). D'autres étaient implantés le long de l'autoroute, entre les quartiers de Médina à l'ouest et la zone industrielle de Bel-Air à l'est. Ces bidonvilles formaient une bande continue avec, du sud au nord : « Gibraltar »<sup>52</sup>, « Darou Khane » et « Colobane ». Marc Vernière estimait à plus de 60 000 habitants la population de ces bidonvilles intra-urbains dans les années 1960 (Vernière, 1977b).

Les bidonvilles intra-urbains jouissaient d'une situation privilégiée, à cause de leur proximité des zones d'emploi : la zone industrielle de Dakar qui comptabilisait près de 25 000 emplois en 1961 (Seck, 1970, p. 225), le port, le secteur administratif et commercial du Plateau administratif ; et les quartiers résidentiels où les jeunes migrantes de l'intérieur du pays pouvaient se faire recruter comme domestiques.

---

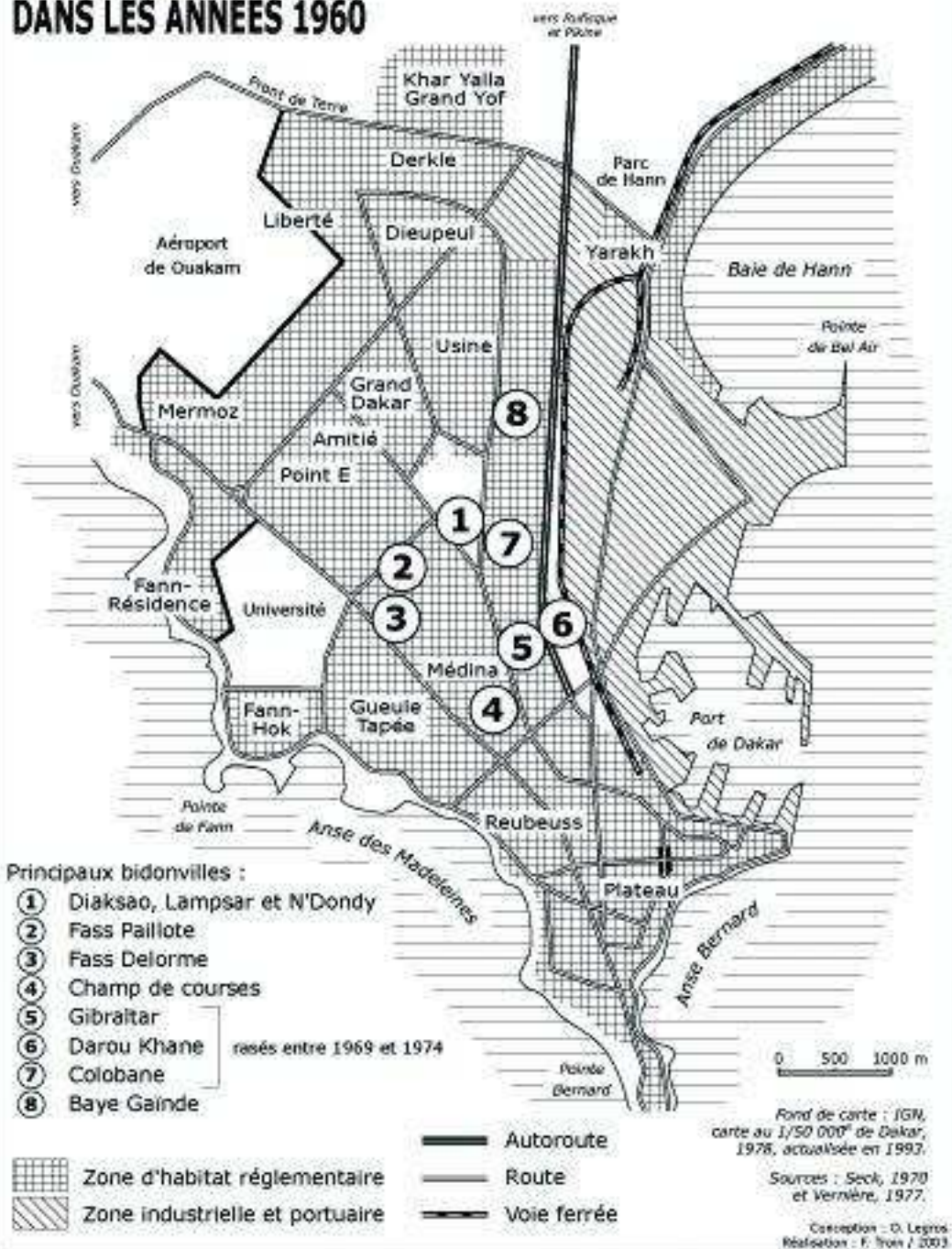
<sup>49</sup> La présence de nombreuses baraques en bois incite M. Vernière à préférer le terme de « baraques-villes » à celui de bidonvilles (Vernière, 1977, p. 28).

<sup>50</sup> Pour Paul Sebag (Sebag, 1960), l'emploi du néologisme « gourbiville » se justifie par le fait que les bâtisseurs emploient des matériaux de construction spécifiques de l'habitat rural, à savoir la pierre et la terre (torchis).

<sup>51</sup> La population dakaroise a crû de plus de 100 000 habitants entre 1945 et 1955, alors que le solde n'a pas excédé 40 000 personnes pendant la décennie précédente (Vernière, 1977).

<sup>52</sup> A la fin des années 1960, Assane Seck fait le portrait suivant du quartier « Gibraltar » : « Situé au nord du vieux terrain des sports dit Champ de Courses, entre les Allées du Centenaire et l'autoroute, Gibraltar est un quartier irrégulier typique, entièrement constitué de baraques, sans rues en dehors de quelques voies transversales. C'est un quartier non encore enraciné, occupé par des immigrants surtout récents. [...] Dès que des rues y seront ouvertes, l'apparition de maisons en dur y créera un aspect de Médina. Cependant la construction des nouvelles habitations à loyers modérés de haut standing le long des Allées du Centenaire peut en changer complètement la destination » (Seck, 1970, p. 165).

**Fig. 3 - LES BIDONVILLES DE DAKAR  
DANS LES ANNÉES 1960**



Enfin, les bidonvilles constituaient eux-mêmes des pôles d'emplois. Dans le bidonville de Fass-Paillotte par exemple, « près de la moitié des actifs [...] travaillaient sur place dans un secteur tertiaire informel hypertrophié » (Vernière, 1977b, p. 9).

Aujourd'hui, la majorité de ces grands bidonvilles ont disparu, suite aux opérations de démolition nommées « déguerpissements » à Dakar et engagées par la puissance publique depuis les années 1960. Cependant l'élimination des grands bidonvilles n'a pas signifié l'éradication complète de l'habitat spontané. Les bidonvilles toujours en place ont vu leur population augmenter avec l'arrivée des « déguerpis ». A Fass Paillotte, la population aurait ainsi été multipliée par cinq (Vernière, 1977b, p. 9). D'autres formes d'urbanisation spontanée ont même fait leur apparition, comme les « crypto-bidonvilles » (*ibid.*, p. 18), soit des poches d'habitat spontané de petite taille implantées au sein des îlots urbains<sup>53</sup>. Enfin, plusieurs bidonvilles sont toujours visibles en 2001, comme celui de Baraque, dans le secteur résidentiel de standing de Liberté.

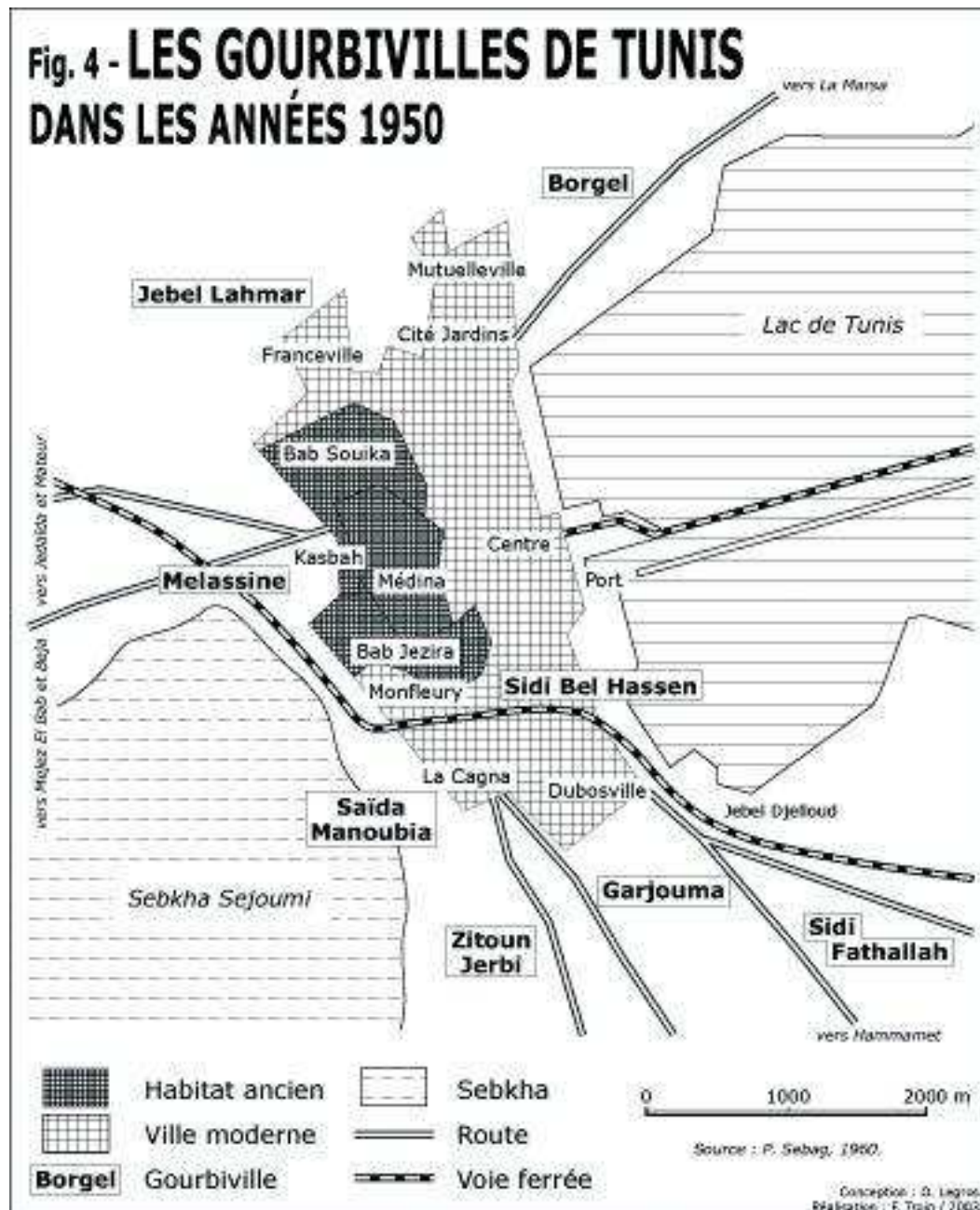
A Tunis, le développement des gourbivilles commence dans les années 1930 et s'accroît après la seconde guerre mondiale à un point tel qu'à la fin du Protectorat français, la « vieille ville arabe » et la « ville moderne, européenne » ont été « enveloppées l'une et l'autre d'une ceinture de nouveaux faubourgs qui ont fini par constituer une troisième ville, en marge des deux autres » (Sebag, 1998, p. 541). Il est vrai qu'en 1946, la population des gourbivilles était déjà estimée à 50 000 personnes, qu'en 1956, elle avait doublé (*ibid.*, 1998) et qu'elle dépassait les 170 000 habitants dix ans plus tard (Eckert, 1970).

Les premières poches d'habitat spontané (fig. 4) étaient localisées dans les faubourgs de la Médina, comme le gourbiville de Bab Sidi Abdesselem et celui de Bab

---

<sup>53</sup> Situé au nord-ouest de Médina, Fass-Delorme constitue un bon exemple de ces crypto-bidonvilles. Jusque dans les années 1960, Fass Delorme était un quartier aisé, un « quartier moderne de propriétaires à moyens revenus », voire un « beau quartier » (Vernière, 1977b, p. 11), avec des maisons construites en dur, entourées de champs de cultures maraîchères. A partir des années 1960, les propriétés sont morcelées et vendues par les propriétaires lébous à des Toucouleur et surtout à des Sarakhollés de retour au Sénégal après avoir migré et travaillé en France. Dans une perspective de spéculation locative, ces derniers construisent en fonds de parcelles de nombreuses baraques destinées à la location, et même des « casernes locatives » (*ibid.*, p. 13) où viennent s'entasser les locataires, qu'il s'agisse de citadins ou de nouveaux migrants récemment installés à Dakar, tous en quête d'un logement à bas prix. « Beau quartier » au milieu des années 1960, Fass Delorme s'est donc transformé, en moins d'une décennie, en un « micro-bidonville, véritable agrégat de baraques en bois surpeuplées » (*ibid.*, p. 12), les densités dépassant, en effet, 1000 hbts/ha.

**Fig. 4 - LES GOURBIVILLES DE TUNIS  
DANS LES ANNÉES 1950**



Saadoun dans le faubourg nord<sup>54</sup>. Le faubourg sud n'était pas en reste avec deux noyaux d'urbanisation spontanée : « Rue du Réservoir » et Monopolac, implantés respectivement dans les secteurs ouest et sud-est du faubourg.

D'autres bidonvilles ont été bâtis aux abords de la vieille ville et de la ville moderne. Les plus importants sont Melassine et Saïda Manoubia, localisés sur le flanc ouest de la Médina, à l'emplacement d'anciens jardins maraîchers (Melassine) ou de terres *habous*\* (Saïda Manoubia). Ils comptaient respectivement 20 000 et 17 000 habitants en 1956. De l'autre côté de la ville, des poches d'habitat spontané s'étaient développées sur les bords du lac, comme le Borgel<sup>55</sup> ou l'Esplanade Gambetta, ainsi que sur les flancs du Jebel El Jellaz, à l'image de Sidi Bel Hassen qui abritait 15 700 personnes en 1956 (Sebag, 1998).

Plus loin en direction du nord-ouest s'étendaient les bidonvilles de Jebel Lahmar et d'Hôpital Militaire (Ras-Tabia), tandis que Sidi Fathallah et Zaitûn al Jarbi avaient été implantés au sud de la capitale tunisienne. De ces gourbivilles suburbains, Jebel Lahmar était le plus peuplé, avec 23 100 habitants en 1956.

Outre leur grande dispersion dans l'espace urbain et suburbain<sup>56</sup>, les gourbivilles de Tunis avaient la particularité, comme les bidonvilles de Dakar, d'être proches des zones d'emplois. La ville, qu'il s'agisse de la médina, du centre-ville européen ou des quartiers résidentiels en pleine extension, offrait des emplois à une majorité d'actifs résidant dans les gourbivilles. Dans de nombreux cas, ces emplois relevaient du « tertiaire de survie » (Signoles *et al.*, 1980, p. 172) et de l'économie informelle comme le prouve cette description détaillée des activités économiques des habitants de Saïda Manoubia par P. Sebag en 1960 :

Le gros des chefs de famille est constitué par des journaliers sans emploi stable. Les caprices du marché de la main-d'œuvre dispersent les ouvriers du bâtiment sur les chantiers ouverts par les entreprises de construction, aux quatre coins de la ville. Les portefaix se placent aux abords du Marché Central ou des gares de voyageurs. Les

---

<sup>54</sup> En fait, d'après les études de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina au début des années 1970, la « gourbivillisation » du faubourg nord serait plus le fait de l'entassement des familles dans des logements exigus, donc du surpeuplement, que de constructions nouvelles (ASM, 1972, p. 42).

<sup>55</sup> 2 000 habitants environ en 1956 (Sebag, 1960).

<sup>56</sup> Il faut aussi considérer l'« oukalisiation » de la vieille ville et de ses faubourgs, terme qui désigne dans le vocabulaire des sociologues, des architectes et des urbanistes travaillant sur la médina de Tunis l'occupation par plusieurs familles d'un logement, souvent une demeure bourgeoise, conçue pour une famille unique. Cette forme d'occupation du bâti, qui donne lieu à un réaménagement des immeubles, concernait 700 demeures environ et plus de 5 500 familles dans les années 1960 (Eckert, 1970, ASM, 1972).

chiffonniers<sup>57</sup>, après avoir longtemps cheminé à travers les rues de la cité, vont porter le produit de leur collecte à la Papeterie de Bab Alioua [...]. Les chefs de famille qui tirent leur subsistance des petits métiers – gardiens d’autos, vendeurs de tickets de tram, cirEURS de souliers, voire mendiants – se concentrent dans les grandes artères de la ville moderne. Les porteurs d’eau se pressent, de l’aube au crépuscule, aux abords des fontaines de Saïda Manoubia. Les domestiques – gardiens, cuisinières, femmes de ménage, femmes de lessive – se rendent dans les maisons des beaux quartiers (Sebag, 1960, p. 34).

Par ailleurs, les zones industrielles fournissaient des emplois dans le secteur secondaire à une main-d’œuvre résidant dans les poches d’habitat spontané. P. Sebag souligne ainsi l’influence de la proximité d’unités industrielles sur le développement du gourbiville du Borgel (Sebag, 1958). Ce constat se vérifie *a fortiori* dans le secteur sud de l’agglomération qui concentrait 40 % de l’emploi industriel de l’agglomération, soit 20 000 emplois environ en 1975 (Belhedi et Ben Romdane, cités par Signoles *et al.*, 1980, p. 151). Néanmoins, le tertiaire de survie restait le premier pourvoyeur d’emplois des habitants des zones d’urbanisation spontanée, puisqu’il regroupait à la fin des années 1970 un cinquième des actifs de la capitale, dont une grande partie résidait, soit dans la Médina, soit dans les gourbivilles (Signoles *et al.*, 1980, p. 173).

Aujourd’hui, la plupart des gourbivilles de Tunis ont disparu. Rasés en 1957, Le Borgel et l’Esplanade Gambetta ont cédé la place à de nouveaux quartiers résidentiels et administratifs ; d’autres, les plus importants du point de vue démographique comme Jebel Lahmar, Saïda Manoubia et Melassine, ont cependant été maintenus et même viabilisés (Sebag, 1998). Sur le plan de l’habitat cependant, les constructions en briques et en parpaings ont remplacé les gourbis que P. Sebag décrivait en 1960.

---

<sup>57</sup> Au Borgel, l’exploitation de la décharge municipale de Tunis installée à proximité représentait une source de revenus considérable pour toute une population de chiffonniers vivant dans le gourbiville (Sebag, 1958).

## 2 La généralisation de l'habitat spontané à la périphérie (1970-2000)

A partir des années 1960, à Dakar, et des années 1970, à Tunis, l'urbanisation spontanée gagne la grande banlieue des deux capitales. Elle atteint alors des proportions jamais égalées auparavant, au point de concurrencer les filières modernes et légales de production foncière et immobilière.

### a A Dakar, l'exemple de l'agglomération de Pikine

Si les villages traditionnels de Yof, Ngor et Ouakam se gonflent rapidement du fait de l'installation de nombreux migrants à Dakar (Seck, 1970), l'urbanisation concerne surtout deux secteurs, en pleine expansion pendant les années 1960 : Grand Yof, dans le prolongement immédiat de Grand Dakar en direction du nord, et Pikine, agglomération sise à une quinzaine de kilomètres au nord-est de la capitale sénégalaise. A Pikine, de loin la banlieue la plus peuplée actuellement - 600 000 habitants en 1996 et près d'un million si l'on inclut l'agglomération contiguë de Guediawaye<sup>58</sup> -, l'urbanisation dépend de la création de lotissements publics et, plus encore à partir de la fin des années 1960, de l'urbanisation spontanée.

L'urbanisation du site de Pikine (fig. 5), constitué par un ensemble de dunes et de dépressions interdunaires appelées *niayes*<sup>59</sup>, commence en 1952 avec la création d'un lotissement public par les autorités coloniales, celui de Dagoudane-Pikine. S'inscrivant dans une politique planifiée<sup>60</sup> de décongestion du centre-ville, Pikine accueille en effet, dès les années 1950, une première vague de « déguerpis » des quartiers « taudifiés » de Médina.

A la suite de ce projet expérimental dont M. Vernière (1977) rappelle le succès malgré l'éloignement des zones d'emploi de l'agglomération, l'exiguïté des parcelles<sup>61</sup>

---

<sup>58</sup> Les chiffres de population sont extraits du Recensement Général de la Population (Salem, 1998).

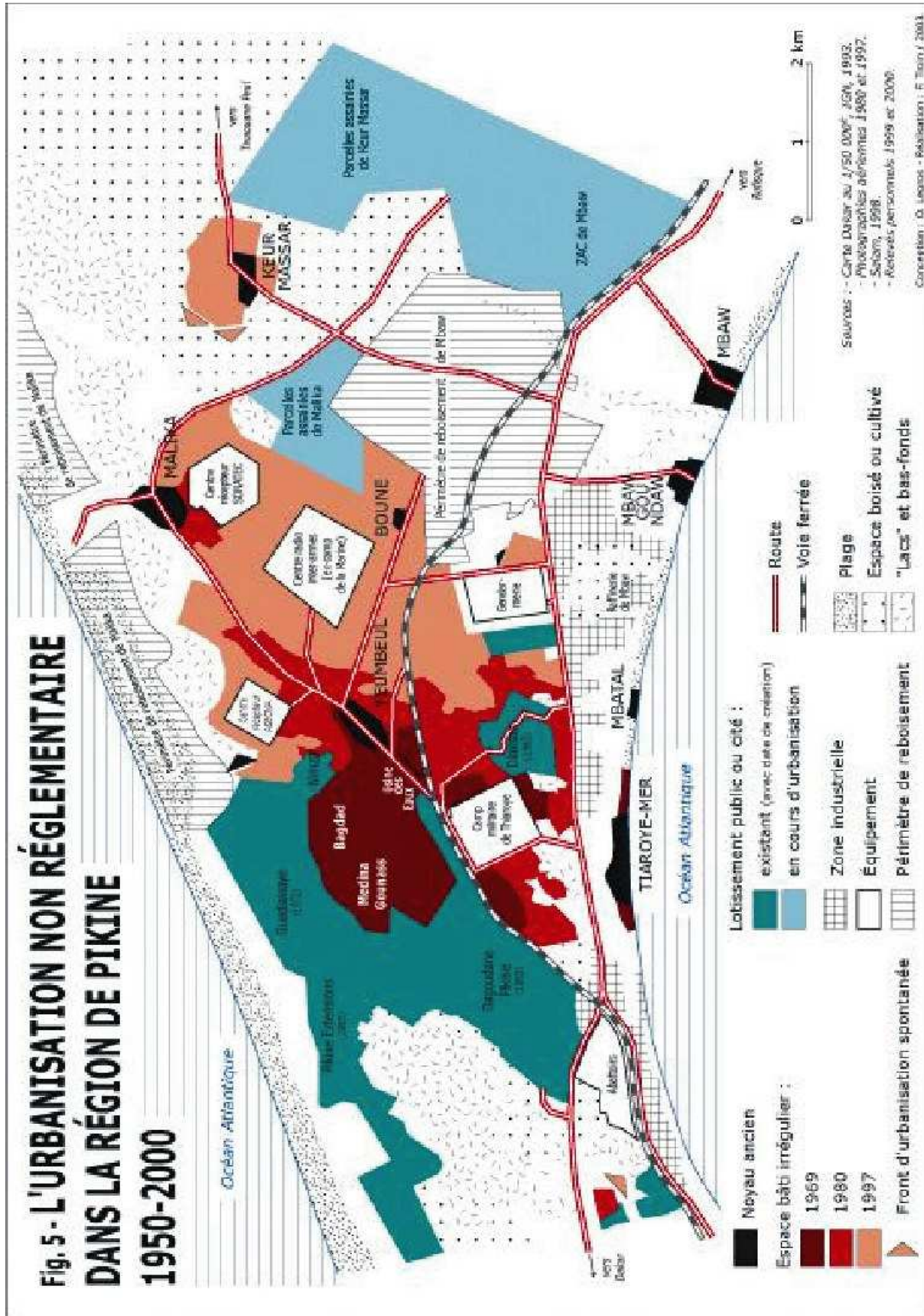
<sup>59</sup> Avant la progression de l'urbanisation, la mise en culture des *niayes* permettait d'approvisionner le marché dakarais en légumes, ce qui procurait un revenu non négligeable à la population d'agriculteurs, des Lebou le plus souvent (Seck, 1970).

<sup>60</sup> Plans directeurs d'urbanisme et programmes d'aménagement de 1946 et 1967. L'opération Dagoudane-Pikine portait sur 120 ha et comprenait 6 600 lots. Conformément à l'urbanisme colonial, sa trame est régulière et orthogonale (Poinsot *et al.*, 1989, p. 254).

<sup>61</sup> La superficie des parcelles constructibles est passée de 200-225 m<sup>2</sup> à 150 m<sup>2</sup> après 1967 tandis qu'elle pouvait atteindre 400 m<sup>2</sup> dans les lotissements publics de l'autre capitale de l'Afrique francophone, Abidjan, au début des années 1970 (Vernière, 1977, p. 155).



**Fig. 5 - L'URBANISATION NON RÉGLEMENTAIRE  
DANS LA RÉGION DE PIKINE  
1950-2000**



et le sous-équipement, une deuxième vague de « déguerpis » est dirigée entre 1961 et 1967 vers de nouveaux lotissements dans les secteurs de Tivaouane, Diaksao et Diamaguène, sur la route de Rufisque. D'une taille beaucoup plus modeste que ceux de Pikine, ces lotissements abritent les « déguerpis » des bidonvilles « Diaksao », « N'dondy » et « Lampsar », rasés en décembre 1963 et remplacés par l'actuel Monument de l'Indépendance (Seck, 1970). Massives à partir du milieu des années 1960, les opérations de démolition des bidonvilles centraux nécessitent encore la création de deux zones d'urbanisation supplémentaires ; elles se situent en bordure du littoral, entre le village de Cambérène à l'ouest et celui de Yeumbeul à l'est : il s'agit de Pikine Extension en 1967 et de Guediawaye en 1972<sup>62</sup>.

Outre les lotissements pour « déguerpis », des cités sont implantées de part et d'autre de l'agglomération. En premier lieu aux abords du lotissement de Dagoudane-Pikine, où les cités ICOTAF et Pépinière voient le jour dans les années 1960. Par la suite, d'autres cités, qualifiées par M. Vernière de « villes de nantis » (Vernière, 1977, p. 104), eu égard au nombre important de constructions en dur et de qualité, sont aménagées à Dalifort, le long de la route de Rufisque, ainsi qu'à Diamaguène, aux abords de la Gendarmerie.

Enfin, la décennie 1990 voit l'aménagement de nouveaux lotissements publics sur la marge occidentale de l'agglomération de Pikine : qualifiés de « Parcelles assainies » parce qu'aménagés de façon sommaire<sup>63</sup>, les lotissements de Malika et de Keur Massar couvrent des superficies importantes (de l'ordre de 750 hectares pour 22 000 parcelles en ce qui concerne l'opération de Keur Massar); quant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Mbao, elle consiste, comme pour les parcelles assainies, en un lotissement public aménagé, bien que de façon incomplète puisque les voiries secondaire et tertiaire ne sont pas réalisées dans le cadre du programme

---

<sup>62</sup> M. Vernière s'appuie sur les déclarations de la presse pour souligner le dénuement des déguerpis envoyés à Guediawaye : « Citons une nouvelle fois le quotidien dakarois du 7 mai 1972 : “ A Guediawaye, la colline sablonneuse qui depuis la mer surplombe un périmètre long de deux kilomètres, s'étale maintenant en pente douce sur laquelle sont accrochées une multitude de baraques dont l'équilibre incertain annonce l'écroulement dès le prochain hivernage ” (A. N'Diaye Baudin). La presse se fait aussi le témoin des très graves problèmes de l'installation des déguerpis démunis de tout ; la distribution d'eau par les pompiers, la délinquance généralisée (vols, agressions, escroqueries), autant d'images caractérisant davantage un camp de réfugiés qu'un lotissement » (Vernière, 1977, p. 237).

<sup>63</sup> L'expression « parcelles assainies » a été utilisée une première fois pour désigner une opération dans le secteur de Cambérène, au nord de Dakar, par l'Etat sénégalais et la Banque mondiale durant les années 1970. Initiée en 1973, cette opération a été achevée en 1981 (Deniau et Hoang, 1992).

d'aménagement de la ZAC<sup>64</sup>. Dans les années 1990 comme dans les années 1950, le lotissement public représente donc une forme privilégiée de production de la ville dans la région de Dakar (Le Bris, 1991); il en va manifestement de même pour l'urbanisation spontanée.

Les premières extensions irrégulières se repèrent dans les années 1950, sur d'anciennes terres de culture vendues par les autochtones Lebu (Vernière, 1977), à partir de trois noyaux : le village de Tiaroye-Guedj (Tiaroye-mer), au bord de l'océan ; celui de Yeumbeul, à l'intérieur des terres ; et la petite agglomération de Tiaroye-Gare qui s'est développée pendant la colonisation à proximité de la gare et du camp militaire de Tiaroye (Seck, 1970). Dix ans plus tard, les surfaces urbanisées ont pratiquement quadruplé, selon Salem (1998) qui estime la surface des quartiers irréguliers à 120 hectares environ en 1960 et à plus de 390 hectares en 1969. L'urbanisation spontanée a surtout progressé au nord de Tiaroye-Gare et au nord-ouest de Yeumbeul, formant désormais une tache compacte de plusieurs kilomètres carrés. Pendant les années 1960, de nouveaux noyaux urbains sont apparus au sud de la voie ferrée, tels Guinaw-Rails (« Derrière-les-Rails ») et Tivaouane, au sud du camp de Tiaroye, toujours sur d'anciennes terres de culture vendues par les Lebu (Haguma, 1987).

En 1980, la « ville irrégulière » (Salem, 1998, p. 91) de Pikine s'est encore étendue, Bloquée à l'ouest par le lotissement de Guediawaye créé en 1972, elle progresse désormais vers l'est, formant un front continu de Yeumbeul, au nord, jusqu'à la route de Rufisque, au sud ; d'après G. Salem (1998), en 1980, la superficie des quartiers irréguliers dépasse de près de 200 hectares celle de la ville régulière, avec 940 hectares environ pour les quartiers irréguliers et 720 hectares pour les lotissements publics et les cités.

Durant les années 1980 et au début des années 1990, l'urbanisation spontanée est aussi vigoureuse que pendant les périodes précédentes. L'expansion urbaine concerne presque exclusivement le secteur oriental de Pikine : les cités Sicap<sup>65</sup>, construites immédiatement à l'ouest de la gendarmerie et de la forêt classée de Mbao, sont rejointes par les extensions de Diamaguène ; le centre radio-interarmes de Yeumbeul

---

<sup>64</sup> Voir : « Etude de cas : la ZAC de Mbao-Gare. Synthèse des travaux d'atelier », pp 213-221, *La maîtrise des projets d'aménagement urbain. Actes de séminaire de formation permanente de l'ENEA de Dakar*, Paris, IFU/ENPC, 1991.

<sup>65</sup> Société Immobilière du Cap-Vert.

est, comme le camp de Tiaroye quinze ans plus tôt, encerclé par l'urbanisation spontanée qui, dès les années 1980, s'est dirigée vers les villages de Malika et de Boune, à leur tour intégrés à la banlieue.

Aujourd'hui la ville irrégulière continue de croître. Au nord de Yeumbeul, les anciennes terres agricoles comprises entre les terrains de l'ASECNA<sup>66</sup> et la *niaye* sont en voie d'urbanisation. A l'intérieur de l'agglomération, les bas-fonds sont eux aussi occupés par des bâtisses, malgré les inondations, régulières en saison des pluies. Dans tous les cas, le procédé est le même ; les ordures ménagères et les gravats sont accumulés dans les dépressions jusqu'à ce que le terrain soit hors d'eau (photo 5). A la périphérie, l'urbanisation spontanée progresse en tache d'huile autour de nouveaux villages : Keur Massar et même Tivaouane Peul attirent des Dakarois en quête de terrains à construire, malgré la distance qui sépare ces villages de Dakar (près de trente kilomètres du centre-ville pour ce qui est de Tivaouane Peul) et les difficultés de transport entre la capitale et la grande banlieue<sup>67</sup>. Tant par l'étendue (plus de 2 000 hectares en 1993 selon Salem) que par le nombre d'habitants (un demi-million au moins à la fin des années 1990), les quartiers irréguliers de Pikine méritent donc bien le qualificatif de « ville » dont les gratifie G. Salem.

*b L'« habitat spontané périurbain »<sup>68</sup> dans le Grand Tunis*

A partir des années 1970, la contribution de l'urbanisation spontanée à la production de l'habitat à Tunis équivaut presque à celle de la filière légale, comme l'écrivent Jamila Binous, Fatma Ben Bechr et Jellal Abdelkafi : « 44 % de l'habitat [...] s'est réalisé dans des formes de lotissements spontanés [...] » (Binous *et al.*, 1985, p. 123). Cette progression remarquable de l'urbanisation non réglementaire concerne surtout la grande périphérie de Tunis (fig. 6), marquée par l'apparition, au début des années 1970, de nombreux noyaux d'habitat non réglementaire ou « éclats de ville », selon la belle formule de Colette Vallat (1995) pour désigner les *borgate* qui se développent dans l'illégalité autour de Rome.

---

<sup>66</sup> Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique.

<sup>67</sup> A cause des embouteillages provoqués par la progression continue du trafic automobile entre la banlieue et la capitale, il faut plus de deux heures à la fin des années 1990 pour effectuer le trajet Yeumbeul-Dakar aux heures de pointe.

<sup>68</sup> Expression employée par M. Chabbi pour désigner les quartiers irréguliers qui se développent à la périphérie de Tunis à partir des années 1970 (Chabbi, 1986).

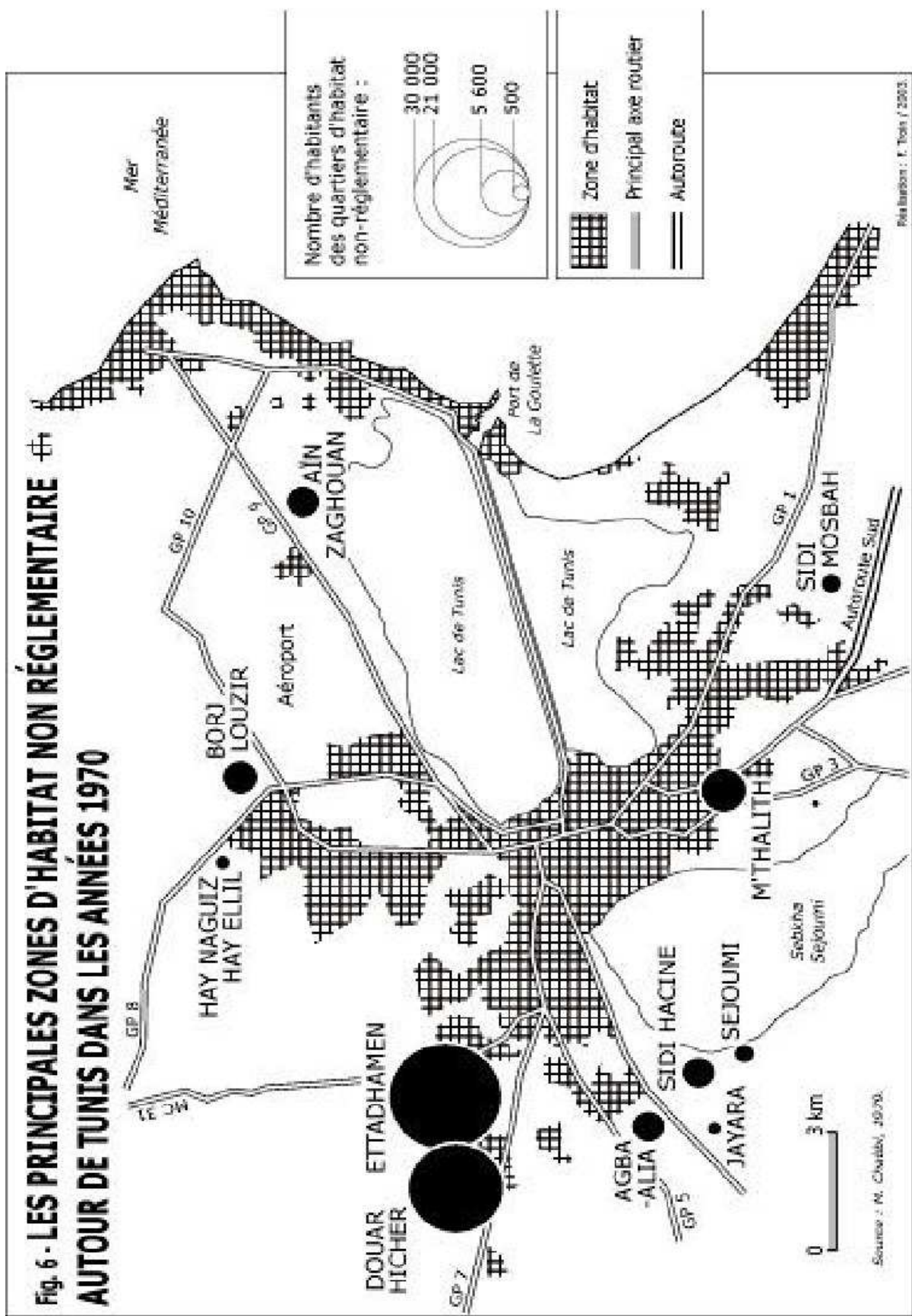
### PLANCHE 3 : L'URBANISATION DES ZONES INONDABLES



Photo 5 - Front d'urbanisation dans les bas-fonds à Yeumbeul (juillet 2001)



Photo 6 - Front d'urbanisation sur la rive occidentale de la *sebkha* Sejoumi, dans la zone de Sidi Hacine (mai 2001)



Au nord et au sud de Tunis, les noyaux d'urbanisation spontanée sont peu nombreux. Au nord, deux quartiers irréguliers sont implantés dans la plaine agricole de la Soukra : Borj Louzir, au nord-ouest de l'aéroport, et Aïn Zaghouan, à l'embranchement des routes de Sidi Bou Saïd et de Carthage. Ces deux quartiers, qui comptaient respectivement 3 500 et 1500 habitants à la fin des années 1970, se sont développés autour d'anciens noyaux villageois, à partir de 1975. Le secteur sud compte aussi deux poches d'habitat spontané, Mtalith<sup>69</sup> et Sidi Mosbah ; elles font leur apparition au milieu des années 1970, et sont implantées toutes les deux dans des zones grevées de servitudes à cause du passage de lignes électriques à haute tension (Chabbi, 1986).

Mais c'est à l'ouest de Tunis que l'urbanisation spontanée est la plus remarquable, avec l'apparition de six noyaux vers 1970. Douar Hicher<sup>70</sup> s'est développé à partir d'un gourbiville apparu au début des années 1960 à proximité de la poudrière Nobel-Bozel<sup>71</sup>. Dans le secteur d'Ettadhamen, des quartiers irréguliers s'étendent à partir d'un centre rural créé par l'Etat en 1968. Enfin, des quartiers se développent plus au sud, comme à El Agba Alia, au sein de périmètres agricoles irrigués (Signoles *et al.*, 1980, p. 39), ou à Sidi Hacine sur les terrains inondables en bordure de la *sebkha*, à partir de 1975 (Municipalité de Tunis, 2000). Dominant la *sebkha*, les oliveraies de Jayara sont, elles aussi, progressivement remplacées par les quartiers irréguliers<sup>72</sup>.

Dès leur création, les noyaux d'urbanisation spontanée grossissent rapidement. L'agglomération d'Ettadhamen-Douar Hicher et celle de Sidi Hacine peuvent servir d'exemples. A Douar Hicher et à Ettadhamen, qui comptent aujourd'hui plus de 200 000 habitants (Urbaconsult, 2000), l'expansion urbaine se manifeste dès les années 1970 au milieu des champs et des oliveraies, ainsi que le long de la route reliant Tunis à Oued Ellil (fig.7). Dix années plus tard, les superficies urbanisées dépassent 250 hectares (Chabbi, 1986). Si des développements en tache d'huile peuvent être observés, en particulier autour d'Ettadhamen, l'urbanisation se caractérise toujours, du moins à ses origines, par son aspect discontinu, de grandes parcelles

---

<sup>69</sup> Rebaptisé Ennour en 1981, d'après M. Chabbi (1997).

<sup>70</sup> M. Chabbi précise que Douar Hicher « est le nom de la fraction de tribu installée dans cette zone à partir de 1963 » (Chabbi, 1986, p. 132).

<sup>71</sup> Aujourd'hui, l'établissement industriel a disparu. Un lotissement résidentiel réalisé par une société immobilière privée le remplace (observation juillet 2000).

<sup>72</sup> Cependant, l'urbanisation reste encore limitée dans ce secteur, puisque Jayara n'abritait que 348 habitants en 1975 (Chabbi, 1986).

agricoles subsistant à l'intérieur du tissu urbain. Au milieu des années 1990, en revanche, les interstices ont été urbanisés. En outre, de nouveaux quartiers se sont formés en lisière de l'agglomération, comme la cité El Bassatine dont les premières maisons ont été construites au début des années 1980 sur les flancs du Jebel Ammar, au nord d'Ettadhamen.

Bien que plus tardive, l'urbanisation dans le secteur de Sidi Hacine (environ 70 000 habitants en 1996) suit une évolution similaire. En effet, plusieurs noyaux d'habitat spontané y sont apparus de façon simultanée (fig. 8). La Cité Frachiche, sur les bords de la *sebkha* Séjoumi, et Jayara, sur la colline située à l'ouest de la *sebkha*, sont les plus importants de ces noyaux ; ils constituent un « front urbain éclaté » (municipalité de Tunis, 2000, p. 78). Progressant par sauts comme à Douar Hicher ou à Ettadhamen, ce qui confère aux paysages urbains cette allure bigarrée caractéristique des paysages d'habitat spontané autour de Tunis, la tâche urbaine s'étend à la périphérie, le long des principaux axes de communication que sont la route de Fouchana et celle de Attar. Le tissu urbain se densifie aussi avec l'apparition de nouvelles cités comme « Mestiri », sur d'anciens terrains agricoles, entre Jayara et l'agglomération de Sidi Hacine (Idéaconsult, 1998).

Actuellement, l'urbanisation spontanée reste très dynamique sur les marges de la capitale tunisienne. Dans le secteur de Sidi Hacine par exemple, elle affecte au premier chef les vides intra-urbains ; elle progresse aussi sur les terrains inondables aux abords de la *sebkha* (photo 6). Comme à Yeumbeul, les ordures ménagères et les gravats sont entassés avant la construction des bâtiments par les propriétaires<sup>73</sup>. Enfin, l'urbanisation spontanée gagne des secteurs de plus en plus éloignés de la capitale, comme le signale Dirasset, un bureau d'études chargé de la réalisation des plans d'aménagement dans les centres ruraux du gouvernorat de l'Ariana en 1996. Dirasset mentionne notamment le cas d'El Bokri, situé à une quinzaine de kilomètres sur la route de Bizerte, transformé en « cité dortoir » à cause de sa relative proximité des centres de l'Ariana et de Tunis, « avec tous les aspects anarchiques d'une urbanisation non réglementée<sup>74</sup> » (Dirasset, 1996b). Les petites villes et les villages de la région

---

<sup>73</sup> D'après plusieurs interlocuteurs, ces bâtisses sont généralement le fait de personnes qui sont arrivées récemment à la capitale.

<sup>74</sup> Le fait est confirmé par les auteurs du *Schéma directeur d'aménagement du Grand Tunis* (en cours de révision en 2001), qui affirment, dans le rapport final de troisième phase, à propos de ces « centres de troisième couronne », qu'« [ils] constituent aujourd'hui autant de zones de report de l'habitat spontané, dans la mesure où les contrôles y sont moins stricts et les statuts fonciers plus flous » (Uram, Urbaconsult, Brammah, 1999, p.6).



**Fig. 7 - L'EXPANSION URBAINE DANS LA ZONE D'ETTADHAMEN-DOUAR HICHER (1970-2000)**



**Fig. 8 - L'EXPANSION URBAINE À SIDI HACINE ET DANS LES ENVIRONS (1980-2000)**



tunisoise servent donc désormais d'armature à une nouvelle ceinture urbaine, très lâche pour l'instant, mais qui pourrait se densifier du fait des lotissements clandestins<sup>75</sup>.

Comme dans tant d'autres capitales de pays en développement, l'urbanisation spontanée est donc un phénomène remarquable à Dakar et à Tunis, tant en ce qui concerne les superficies (32% des surfaces urbanisées du Grand Tunis en 1997, selon Urbaconsult, 1997 ; 64 % des surfaces urbanisées de l'agglomération de Pikine en 1993, selon Salem, 1998) que le nombre d'habitants<sup>76</sup> (plus de 45 % des habitants de l'agglomération de Pikine en 1996, par exemple). Bien entendu, l'ampleur de ce phénomène amène à s'interroger sur les réactions des Etats. Malgré quelques mesures coercitives comme les « déguerpissements » déjà signalés, il semble bien que les Etats sénégalais et tunisien adoptent surtout une attitude de tolérance vis-à-vis des quartiers irréguliers, et même de reconnaissance dans de nombreux cas.

## B UN PHENOMENE TOLERE ET MEME RECONNU PAR LES ETATS

La tolérance s'exprime surtout par la rareté des opérations de démolition des quartiers non réglementaires, tandis que la reconnaissance, une étape supplémentaire vers la régularisation de ce type d'habita, prend des voies différentes : reconnaissance du droit au logement affirmée dans les discours officiels ; intégration aux documents d'urbanisme ; intégration physique à la ville moderne grâce aux travaux de viabilisation et d'équipement engagés par la puissance publique dans lesdits quartiers<sup>77</sup>.

---

<sup>75</sup> Dans la délégation de Sidi Hacine (gouvernorat de Tunis), l'urbanisation spontanée de villages comme Birine ou Attar est tout aussi nette que dans les cas étudiés par Dirasset dans le Gouvernorat de l'Ariana (observations de terrain, printemps 2001).

<sup>76</sup> Quant aux densités de population, elles sont plutôt élevées, dépassant les 500 habitants à l'hectare dans les quartiers les plus anciens de l'agglomération de Pikine (ADM, 2000), tandis qu'elles sont comprises entre 100 et 300 habitants à l'hectare dans les quartiers centraux d'Ettadhamen (Uram, Urbaconsult, 1997).

<sup>77</sup> Ce dernier aspect sera examiné dans la deuxième partie, consacrée aux projets de développement urbain.

## 1 La rareté des démolitions à partir des années 1980

### a *L'arrêt de la « politique du bulldozer » à Dakar*

Amorcée dans les années 1960 avec la destruction des grands bidonvilles de l'agglomération dakaroise, la politique d'éradication de l'habitat spontané se poursuit jusqu'en 1985 avec la réalisation de plusieurs opérations d'envergure, en 1983 à Grand Médine, au nord de Dakar (*Takkusaan*, 10 mai 1983), et surtout au mois d'avril 1985 avec une série de « déguerpissements » entrepris dans les quartiers de Grand Yof (nord de Dakar), de Diamaguène sur la route de Rufisque, et de Colobane, au sein même de l'agglomération (*Le Soleil*, 12 et 27 avril 1985). Après la campagne de 1985 cependant, l'Etat ne procède plus qu'à des opérations ponctuelles : à Dalifort où « plus de 100 maisons [ont été] détruites par les bulldozers », comme l'annonce en page de couverture le journal *Sud-quotidien* daté du 2 mars 1999 ; ou encore à Sacré-Cœur III, dans Dakar, au mois de décembre (*Le Soleil*, 6 décembre 1999). Dans les deux cas, les « déguerpissements » sont motivés par la nécessité de libérer l'emprise de grands axes routiers prévus, l'autoroute Dakar-Thiès à Dalifort et la Voie de Dégagement Nord (VDN) dans le secteur de Sacré-Cœur III. En outre, l'Etat exerce des menaces envers le quartier Baraque en particulier, ce qui incite Jacques Bugnicourt, l'ancien secrétaire exécutif de l'ONG Enda Tiers-Monde, à s'engager personnellement en faveur de la défense du quartier (*Le Soleil*, 22 juin 2001).

Parmi les raisons motivant l'arrêt des grandes campagnes de déguerpissement dans les années 1980, il faut compter les réactions de la presse d'opposition. A propos du « déguerpissement » de Grand Médine en 1983, l'édition du journal *Takusaan*<sup>78</sup> en date du 10 mai 1983 critiquait sans détour le régime en place, en dénonçant son attitude ambiguë vis-à-vis des « déguerpis », les pratiques clientélistes en vigueur et le caractère inhumain des mesures engagées par la force publique :

Les femmes averties de la menace ont constitué un front de solidarité à côté de leurs époux et s'interrogent avec eux sur le sort que les pouvoirs publics leur réservent [...]. L'on ne peut manquer de s'interroger pour connaître les raisons de cette longue hésitation des pouvoirs publics. La mesure qui frappe le quartier de Grand Médine laisse apparaître une certaine contradiction car la réalisation des infrastructures d'accompagnement [...] semblait traduire, de la part des autorités municipales, une

---

<sup>78</sup> *Takusaan* est un journal du soir paraissant trois fois par semaine. Publié par le Parti Démocratique Sénégalais, il était dans l'opposition jusqu'à la victoire d'Abdoulaye Wade aux élections de 2000 (Paye, 1992).

volonté, voire un encouragement pour une viabilisation du terrain et une installation définitive de la population [...]. Cette opération de déguerpissement n'est certes pas un fait nouveau dans la Commune de Dakar ; mais dans sa forme actuelle, elle traduit l'oppression des pouvoirs publics sur des hommes qu'ils ont de tout temps utilisés, notamment à des fins politiques. Ils quitteront de gré ou de force sans recevoir d'indemnité. [Parmi les critiques à l'encontre des pouvoirs publics, on mentionne ] le caractère brutal qui veut que le déguerpissement commence effectivement à partir du 16 mai [...], [les] indemnités qui n'ont pas été payées aux habitants de Grand Médine à qui on demande d'aller se rassembler sur un terrain nu, là-bas, à Guediawaye et de se débrouiller pour bâtir de nouvelles maisons [...]. On a également foulé au pied la situation scolaire des enfants qui seront obligés de quitter l'école de Grand Médine en même temps que leurs parents [...].

En 1985, les attaques portées par la presse à l'encontre de l'Etat sont tout aussi virulentes. L'hebdomadaire islamique *Walfadjiri* (mai 1985, voir annexe 2) publie une « lettre ouverte » adressée au président de la République par les « déguerpis » de Grand Yof et consacre un dossier entier à l'opération de démolition. Dans ce dossier, l'Etat est une fois de plus accusé d'autoritarisme, d'inhumanité et même de corruption. Les campagnes de démolition servent donc largement la presse d'opposition dans sa critique de l'ordre établi. D'après plusieurs agents de l'administration interrogés à ce sujet<sup>79</sup>, c'est cette politisation du débat sur l'avenir des quartiers spontanés qui aurait incité le régime du président Diouf à arrêter les grandes opérations de démolition<sup>80</sup>.

*b La tolérance de l'Etat vis-à-vis de l'urbanisation spontanée : une attitude plus précoce à Tunis qu'à Dakar*

A Tunis, les informations sur d'éventuelles démolitions de quartiers par l'Etat sont pratiquement inexistantes. Manifestement, l'Etat a abandonné la « politique du bulldozer » dès les années 1970. Encore faut-il indiquer que les démolitions ont surtout concerné des goubivilles, à l'image de ceux du Borgel et de l'Esplanade Gambetta rasés par les pouvoirs publics, suite au décret du 16 mars 1957 autorisant la démolition des goubivilles (Sebag, 1998). D'autres encore ont fait l'objet de démolitions partielles comme Jebel Lahmar (60 hectares rasés en 1962 et 44 hectares en 1980) et Borj Ali Raïs (25 hectares rasés en 1962 et 7,8 hectares supplémentaires en 1970), selon J. Abelkafi (1987, p. 279). Toutefois, les autres secteurs d'habitat précaire, en particulier les grands ensembles de Melassine, ou de Saïda Manoubia, ont

---

<sup>79</sup> Entretiens réalisés au ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Équipement (MUHE), été 2001.

<sup>80</sup> Mes interlocuteurs indiquent par ailleurs l'influence possible de l'aide internationale et, en particulier, celle de la Coopération allemande (GTZ), déjà engagée dans des opérations de restructuration de l'habitat spontané dans le quartier Nylon, à Douala (Cameroun).

été maintenus, sans doute faute de financements suffisants pour assurer la démolition et le relogement des habitants.

Concernant la période actuelle, deux interlocuteurs attestent la destruction de constructions non réglementaires dans les quartiers que j'ai enquêtés à la périphérie de la capitale tunisoise. Le premier rend compte de la démolition d'une bâtisse construite sans autorisation dans une zone agricole, au sud de Sidi Hacine. Le second signale la destruction de deux maisons dans un secteur en cours d'urbanisation. Selon plusieurs informateurs, ces démolitions seraient dues au fait que les propriétaires auraient refusé de verser un bakchich aux agents chargés du contrôle des autorisations de construire. Outre le recours possible des mal-lotis à la corruption pour garantir l'occupation du sol, ces témoignages n'en confirment pas moins la faible envergure des opérations de démolition réellement engagées par l'Etat dans les quartiers étudiés.

A Tunis comme à Dakar, les habitants des quartiers non réglementaires jouissent donc d'une sécurité foncière et immobilière relative. Celle-ci s'exprime d'ailleurs dans les investissements réalisés dans la construction, et surtout dans le souci apporté au traitement des façades par de nombreux mal-lotis en fonction de leurs moyens (photos 7, 8 et 9). Arcades, balustrades et fresques sont autant d'éléments de décoration qui révèlent en effet les risques minimes de « déguerpissement », en même temps que le goût résolument urbain des mal-lotis dans les quartiers non réglementaires des banlieues de Dakar et Tunis.

## **2 Les voies de la reconnaissance officielle**

S'ils sont tolérés par la puissance publique, comme l'attestent l'ampleur de l'urbanisation spontanée, la rareté des déguerpissements et le soin apporté aux constructions par les habitants, les quartiers non réglementaires peuvent aussi faire l'objet d'une reconnaissance officielle par les pouvoirs publics.

### *a Le changement radical de l'Etat sénégalais vis-à-vis de l'urbanisation spontanée à partir des années 1980*

A Dakar, cette reconnaissance s'exprime d'abord par les discours ministériels. Inaugurant la campagne nationale de régularisation de l'habitat spontané menée en collaboration avec l'Agence Française de Développement et la Coopération allemande (GTZ) pendant l'été 2000, le ministre de l'Urbanisme Amath Dansokho, officialise

## PLANCHE 4 : LA DECORATION DES FACADES EXTERIEURES



Photo 7 - Revêtements et arcades dans le quartier Darou Salam à Yeumbeul (juillet 2001)



Photo 8 - Fresques sur la façade extérieure du groupe scolaire Kabuka à Yeumbeul Nord (juillet 2003)



Photo 9 - Escalier extérieur, façades enduites et balustrades à Sidi Hacine (juin 2000)

dans un discours, rapporté par le journal *Walfadjiri* daté du 1<sup>er</sup> août 2000, l'abandon de la politique de « déguerpissement » par l'Etat sénégalais. Le ministre assimile d'ailleurs ces « déguerpissements » à un abus de pouvoir et même à un acte malhonnête et violent, comme le sous-entend la référence qu'il fait à la « spoliation » :

Les destructions d'habitations sont exclues, sauf dans des cas exceptionnels. Nous n'allons pas mener une politique de spoliation. Il faut savoir que la politique des destructions de maisons est terminée. Cet engagement pris depuis 1991 est réaffirmé par le gouvernement.

De toute évidence, ce discours tranche avec ceux que pouvaient prononcer le ministre de l'Urbanisme Hamidou Sakho, à l'heure de la campagne de démolition du mois d'avril 1985, quand il comparait la construction non réglementaire à un acte délictueux commis par des personnes au comportement incivique et malhonnête, surtout celles qui effectuaient les opérations de vente de terrains (doc. 1).

Ce changement d'orientation de la politique de l'Etat en ville est pris en compte par les planificateurs. Ceux-ci doivent en effet élaborer les plans d'urbanisme de détail<sup>81</sup> de l'ensemble des zones irrégulières de Pikine et de Rufisque, d'après le compte rendu d'un Conseil interministériel<sup>82</sup> tenu en novembre 1998. En fin de compte, après avoir été condamnés, de façon unilatérale ou presque<sup>83</sup>, par les représentants de l'Etat jusqu'au milieu des années 1980, les quartiers irréguliers sont désormais reconnus par la puissance publique au point d'être intégrés *au Schéma directeur de la région de Dakar* (en cours de révision) et, mieux encore, d'être dotés de leurs propres plans d'urbanisme régulateur.

#### *b La position ambiguë de l'Etat tunisien dans les années 1990*

La condamnation de l'habitat spontané est exprimée par les discours officiels, ceux du président de la République notamment, comme l'indique l'éditorial de *La*

---

<sup>81</sup> Les Plans d'Urbanisme de Détail (PUD) précisent les normes d'occupation du sol, les délimitations et les règles à respecter en matière d'espaces verts et d'opérations d'aménagement (loi n° 88-05 du 20 juin 1988).

<sup>82</sup> Conseil interministériel consacré au plan directeur d'urbanisme de Dakar et à l'aménagement de Diamnadio, présentés par A. Sow, ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, 26 novembre 1998.

<sup>83</sup> Au mois de mai 1985, l'Assemblée nationale approuve les démolitions du mois d'avril car « elles ont été salutaires et ont aidé à une prise de conscience de la primauté de l'intérêt public ». L'argument juridique sert de justification aux déguerpissements, certains députés déclarant notamment : « Notre prérogative étant de voter les lois, nous ne pouvons applaudir quand elles sont violées » (Thierno Diop) ; ou encore : « Il n'y a pas de nation sans loi » (Mantoulaye Diène). Ces propos sont rapportés par le journal *Le Soleil* en date du 23 mai 1985.



Doc. 1 - « Démolition des constructions irrégulières. Monsieur Hamidou Sakho : «Les vrais coupables seront punis» », La Nation, 27 et 28 avril 1985

NATION

Sam 27 Avr 1985

DEMOLITION DES CONSTRUCTIONS IRREGULIERES M. HAMIDOU SAKHO :

«LES VRAIS COUPABLES SERONT PUNIS»

La démolition des constructions irrégulières dans le région de Dakar, après plusieurs sommations et avertissements émis à cet égard ces derniers jours, ce qui est convenu d'appeler une véritable campagne d'intensification et de démolition à des fins politiques.

C'est pour désamorcer cet esprit de fumée et établir objectivement la vérité des faits que le gouvernement, par la voix du ministre de l'Urbanisme et de l'habitat, M. Hamidou Sakho, s'est longuement expliqué sur la question. L'objectif visé de tous ceux qui véhiculent de telles thèses, est de discréditer le gouvernement, et par cela même le chef de l'Etat, précise M. Sakho. Heureusement que le peuple sénégalais en dépit fait la part des choses, au-delà de cette passion dénuée de tout fondement juridique, devront rendre des comptes à la justice, dans le cadre des sanctions exemplaires demandées par le peuple. Le ministre en a donné l'exemple.

«Depuis quelques jours, les nouvelles des villes de Dakar, nous font suite aux opérations de démolition de constructions irrégulières non autorisées dans certaines zones de la ville.

«Une véritable campagne d'intensification et de démolition est menée par une certaine opposition à bout de souffle, qui veut faire passer cette affaire au-delà de la portée d'une simple affaire de police municipale. On va même jusqu'à étaler des fausses nouvelles sur les véritables de la situation, dans le but de dénigrer les autorités publiques, ébranler les valeurs de la Nation, dévaloriser les réalisations du gouvernement et par là même, le chef de l'Etat, le Président Abdou Diouf.

«En fait, ce qui se joue est un jeu de malin à malin, qui se déroule dans le silence de la nuit, et qui vise à discréditer le gouvernement et le chef de l'Etat.

«Une telle campagne est contraire à l'intérêt du Sénégal et de son peuple, et elle sera démasquée et déjouée.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.



M. Hamidou Sakho : «La justice fera son devoir.»

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

Les activités du chef de l'Etat

- Au cours de la journée d'hier, le chef de l'Etat a reçu en audience privée plusieurs personnalités... M. Mamadou Touré, ministre de l'Economie et des Finances... M. Samba Ysis Diop, ministre de l'Hydraulique... M. Lamine Diop, ministre de la Jeunesse et des Sports... M. Ousmane Diagne, directeur de l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)... M. Samba Ysis Diop, ministre délégué aux Energies... M. Moustafa Tallé Chea, ministre délégué à l'Urbanisme... M. Cheikh Ousmane Souboungui, chef religieux à Sidioune en Casamance.

Dans la soirée, le président de la République a été reçu au Théâtre national Daniel Sorano ou il a présidé la projection du film «Rue Cases Nègres».

Message à Julius K. Nyerere président de la République unie de Tanzanie

Monsieur le Président et Chef d'Etat, La situation de la République unie de Tanzanie est une cause d'intérêt pour le Sénégal. Nous sommes convaincus que le développement harmonieux de votre pays contribuera à la prospérité de l'Afrique.

«L'ATTITUDE DE NOTRE PAYS sera toujours empreinte de solidarité et de coopération avec votre peuple. Nous sommes convaincus que le développement harmonieux de votre pays contribuera à la prospérité de l'Afrique.

Abdou DIOP

COLOBANE :

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

GRAND-YOFF :

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

KM 15,5 DE LA ROUTE DE RUFISCO :

«C'est pourquoi, le gouvernement sénégalais, qui a toujours été et qui continuera à être ouvert à toutes les propositions constructives, entend faire passer la justice au-dessus de toute considération politique.

*Presse* daté du 10 mars 1994 à propos d'une visite du chef de l'Etat dans l'un des quartiers irréguliers de la banlieue tunisoise, Bougatfa (délégation de Sidi Hacine) :

[La visite effectuée par le président Ben Ali à la Cité Bougatfa le 8 mars] a permis de soulever de la manière la plus percutante qui soit, le problème quasi endémique de l'habitat anarchique. Les séquences sonores transmises par la télé à une heure de grande écoute ont permis d'apprendre que le président Zine El Abidine Ben Ali est catégoriquement contre toute construction anarchique. Car, et l'on a la fâcheuse tendance à l'oublier par moments, l'habitat anarchique, dès qu'il s'installe, prive le citoyen des fondements mêmes de la dignité qui ne peut se consolider que par un mieux-être réel.

D'après l'éditorial, la visite du président Ben Ali aux habitants de la Cité Bougatfa est l'occasion de signifier à tous, par l'intermédiaire des médias, la position très ferme (« catégorique ») de l'Etat à l'encontre de l'urbanisation spontanée. Si des arguments de nature financière sont avancés à la fin de l'éditorial (« point n'est besoin de rappeler que toute mise à niveau des cités anarchiques nécessite des dépenses onéreuses »), la remise en cause de l'urbanisation spontanée a surtout des fondements moraux, le caractère supposé indécent de l'habitat entraînant de façon presque automatique la perte de la dignité chez les habitants des quartiers irréguliers, encore dépréciés par l'emploi systématique du qualificatif « anarchique ». La dignité et la citoyenneté sont ici largement fonction de l'ordre et du confort matériel<sup>84</sup>, et c'est justement parce qu'elle remet en question ces deux fondements idéologiques que l'urbanisation spontanée doit être combattue.

Affichée sans détour dans les discours officiels des plus hautes autorités politiques du pays, la lutte contre l'habitat spontané reste, cependant, surtout le fait du législateur. A l'évidence, ce dernier raccourcit les délais de la procédure de démolition des constructions sans autorisation dans le nouveau Code de l'Urbanisme promulgué en 1994<sup>85</sup> et, en particulier, son article 84 portant sur les sanctions pour infraction aux dispositions relatives aux permis de bâtir :

Dans tous les cas où une construction est érigée sans permis ou si elle est érigée sur un terrain issu d'un lotissement n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'approbation ou dans des zones nécessaires à la réalisation de la voirie, et réseaux divers, des places publiques et des espaces verts, le gouverneur ou le président de la municipalité, selon les cas, est tenu d'inviter le contrevenant pour audition dans un délai maximum de trois jours à compter de la date de notification de sa convocation sur chantier et [...] de prendre par la suite un arrêté de démolition, de l'exécuter sans délai en ayant recours le cas échéant à l'assistance de la force publique et de procéder à tous les travaux nécessaires aux frais du contrevenant.

---

<sup>84</sup> Durant les années 1970, l'Etat prônait l'objectif « d'un logement pour tous » (H. Tayachi, cité par I. Berry-Chikhaoui, 1997).

<sup>85</sup> Loi n° 94-122 du 28 novembre 1994.

Le contrevenant aux dispositions de l'alinéa premier ci-dessus est passible d'une amende allant de 1000 dinars à 10 000 dinars. [...]

Pourtant, parallèlement à cette tentative de maîtrise de l'urbanisation dont Salem Hizem (1999) affirme qu'elle a été couronnée de succès, l'Etat régularise la situation des quartiers non réglementaires en les intégrant aux plans de régulation que sont les Plans d'Aménagement Urbain (PAU). Cela va peut-être de soi pour les quartiers équipés après coup, comme ceux d'Ettadhamen, car ils disposent, depuis les opérations de restructuration urbaine engagées par l'Etat<sup>86</sup>, des conditions de viabilité requises pour la délivrance de permis de construire. En revanche, cela paraît *a priori* plus surprenant dans le cas de quartiers qui ne disposent que de l'eau et de l'électricité, comme Gdhir el Golla (délégation de El Hraïria) ou Jayara (délégation de Sidi Hacine), et qui sont pourtant classés en zones constructibles par le Plan d'Aménagement Urbain de la zone ouest de Tunis de 1994<sup>87</sup>. Dans ce secteur du Grand Tunis, il semble d'ailleurs que l'urbanisation spontanée influence les orientations du développement urbain à court et à moyen termes, d'après l'*Etude du Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Tunis* (SDAGT) de 1999, p. 6 :

« Deux fronts d'urbanisation sont d'ores et déjà préconisés, constituant les zones d'urbanisation prioritaire : le front de la plaine de La Marsa et celui de Sidi Hacine-Séjoui. Le choix entérine en grande partie des options et des tendances constatées sur le terrain [souligné par moi, O.L.].

Malgré la position intransigeante du législateur à l'égard de l'urbanisation spontanée, les quartiers irréguliers de la banlieue de Tunis sont donc, comme ceux de la banlieue de Dakar, reconnus par l'Etat et même intégrés à la ville légale par le biais des documents d'urbanisme. Quels qu'en soient les motifs<sup>88</sup>, la tolérance et la

---

<sup>86</sup> Voir, *infra*, deuxième Partie, chapitre IV.

<sup>87</sup> Commune de Tunis, *Plan d'Aménagement Urbain de la Zone Ouest de Tunis, Arrondissements d'El Hraïria et Sidi Hacine-Séjoui*, mai 1994.

<sup>88</sup> Ces motifs n'ont pas fait l'objet d'enquêtes approfondies dans le cadre de ce travail. Cependant, il est possible de mentionner l'incapacité des Etats à produire un logement pour tous. Patrice Deniau et Xavier Hoang (Deniau, Hoang, 1992, p. 51) estimaient, par exemple, à 1500 parcelles par an la demande insatisfaite dans la région de Dakar pour les années 1990. Alain Durand-Lasserve et Jean-François Tribillon précisent d'ailleurs que la « politique de laisser-faire concernant les occupations illégales [...] constitue l'un des moyens privilégiés de pacification des rapports sociaux en milieu urbain » (Durand-Lasserve, Tribillon, 1990, p. 35). On ajoutera l'influence des bailleurs de fonds sur la définition des politiques urbaines nationales (Signoles, 1989 ; Osmont, 1995). Deux autres facteurs doivent encore être considérés : les risques de troubles sociaux qui ont, d'après M. Chabbi, incité l'Etat tunisien à engager les opérations de restructuration des grands gourbivilles de Tunis après les émeutes de 1978 (Chabbi, 1985) ; l'implication possible de la clientèle de l'Etat dans la production informelle de terrains à bâtir (Durand-Lasserve et Tribillon, 1990) et l'influence des lotisseurs clandestins sur les pouvoirs publics. A ce sujet Alain Durand-Lasserve note qu'en Amérique latine, « les lotisseurs sont souvent des caciques locaux, à la fois leaders et agents électoraux (Bogota), qui n'ont pas un accès direct à l'appareil d'Etat mais qui sont porteurs de demandes et de revendications qu'ils ont su capter à

reconnaissance *a posteriori* des quartiers irréguliers rendent compte d'un rapport de forces à l'issue plutôt favorable aux mal-lotés, même si ces derniers n'en doivent pas moins prendre des précautions et élaborer des stratégies de façon à accéder à la propriété, et surtout à sécuriser l'occupation du sol et sa construction.

## **II LA PRODUCTION DE L'HABITAT ET SES IMPLICATIONS POLITIQUES A L'ECHELLE LOCALE**

L'analyse ne portera pas sur l'ensemble des opérations de production de l'habitat menées par les habitants, mais seulement sur les opérations foncières. Du point de vue des sources, on s'appuiera sur des témoignages recueillis auprès d'habitants des quartiers non réglementaires et d'agents de l'administration, et sur les études réalisées par Pierre Jacolin (1975) et Apollinaire Haguma (1987) dans la banlieue de Dakar, ainsi que par Morched Chabbi (1984, 1986) à Tunis. Il va sans dire que le thème traité pose un problème de collecte d'informations, à cause du caractère non réglementaire de la production foncière, qui peut impliquer des pratiques frauduleuses<sup>89</sup>. On étudiera les processus d'accès au foncier relatés par les habitants, puis les modes de sécurisation de l'habitat, modes qui comprennent en particulier les moyens envisagés pour garantir les transactions foncières.

### **A L'ACCES AU FONCIER DANS LES DISCOURS DES HABITANTS**

#### **1 Dans la banlieue dakaroise**

L'examen des processus d'accès au foncier s'appuie sur trois entretiens réalisés respectivement avec Alpha et Samba, deux chefs de famille retraités Toucouleur, originaires de la région du Fleuve Sénégal, et installés à Yeumbeul en 1971 (Alpha) et en 1983 (Guissé), ainsi qu'avec Karamokho, un homme d'une trentaine d'années, né à

---

leur profit. Portés, localement, par un effet de masse, leur capacité de pression est telle qu'ils s'imposent souvent, auprès des pouvoirs publics, comme les interlocuteurs obligés, incontournables avec lesquels il faut négocier *a posteriori* la reconnaissance de l'opération » (Durand-Lasserve, 1986, pp. 69 et 70).

<sup>89</sup> A Dakar par exemple, les pratiques frauduleuses des vendeurs de terrain sont révélées par les études urbaines dès le milieu des années 1970 (Jacolin, 1975) et par la presse au début des années 1980 (*Takusaan*, 10 mai 1983).

Dakar mais originaire de Tivaouane (c'est lui aussi un Toucouleur), et habitant le quartier irrégulier de Dalifort avec ses parents depuis 1988.

En premier lieu, les témoignages d'Alpha et de Karamokho mettent l'accent sur le rôle primordial des réseaux de parenté dans l'accès au foncier. Alpha précise que ce sont ses parents, déjà installés à Yeumbeul, qui l'ont hébergé à son arrivée à Yeumbeul (avant, il était locataire en centre-ville) et qui l'ont mis en contact avec les vendeurs de terrain, des Lebu :

O.L. : Tu as d'abord habité la maison que l'on a vue tout à l'heure [lors d'une promenade dans le quartier]. C'était chez des amis ?

Alpha : Des parents, des parents mauritaniens [...]. Il y a un parent qui m'a même aidé à acheter cette maison.

O.L. : Financièrement ?

Alpha : Non, pour trouver comment acheter. C'est lui qui a trouvé le terrain [...].

O.L. : A qui appartenait les terrains ?

Alpha : Aux familles Lebu, aux Diobène [les Diobène constituent la famille Lebu la plus influente à Yeumbeul, soit l'élite politique coutumière].

Karamokho souligne à son tour le rôle des parents dans la circulation de l'information relative au marché foncier local, et, plus précisément, celui d'une tante résidant depuis quelques temps à Dalifort. Il précise à ce propos que l'implication des réseaux de parenté dans l'accès au foncier est un phénomène très courant à Dalifort<sup>90</sup> :

O.L. : Pourquoi t'es-tu installé à Dalifort ?

Karamokho : On avait une tante qui habitait ici. Elle a informé mon père que c'était facile d'avoir une maison. Mon père a acheté une maison [il s'agit à l'origine d'une baraque en bois].. Dans le quartier, on trouve cinq familles Agne. Des familles Diop, il y en a au moins dix parce qu'il y a des cousins, des frères qui disent aux autres qu'on peut s'installer ici, que c'est facile.

Entretien avec Karamokho, en aparté, à son bureau, octobre 1999

Cependant, bien que les parents, en particulier, mais aussi les « migrants éclaireurs<sup>91</sup> » (Florin, 1999, p. 162) ou « pionniers », c'est-à-dire ceux qui sont déjà installés dans le quartier, occupent une place principale dans l'accès au foncier, le choix du futur quartier de résidence dépend aussi de considérations pratiques. Alpha

---

<sup>90</sup> Les auteurs de l'ouvrage intitulé *Les familles dakaroises face à la crise* indiquent, à partir d'une enquête biographique auprès de 1500 ménages (IFAN/ORSTOM, 1989, 1990), que « le recours à la parenté prend de plus en plus d'importance [dans la recherche d'un logement]. Alors que les générations précédentes n'y avaient recours que dans 20 % des cas » (Antoine *et al.* 1995, p. 104).

<sup>91</sup> Selon Bénédicte Florin (1999), l'une des fonctions de ces migrants éclaireurs, dénommés ici « pionniers », est de faciliter l'installation d'autres membres de la famille élargie au Caire.

signale l'existence de lignes de transport directes entre Yeumbeul et son lieu de travail, Bel-Air, au nord de la zone industrielle de Dakar :

O.L. : Alpha, tu viens t'installer en 1971. Avant, tu me disais que tu étais à Médina, en location.... Pourquoi Yeumbeul ?

A. : Parce que je travaillais à la centrale de Bel Air et que j'ai vu qu'il y avait des cars qui partent de Yeumbeul et qui vont à la centrale [électrique]. C'est la raison qui m'a poussé à venir à Yeumbeul. Dès 4 heures le matin jusqu'à 22 heures le soir, il y a des cars.

Quant à Karamokho, il justifie l'emménagement de nombreuses familles - dont la sienne - à Dalifort par un calcul économique. Selon lui en effet, il est préférable d'acheter « une baraque » dans un quartier précaire comme Dalifort que de rester locataire en centre-ville<sup>92</sup> :

O.L. : Qui sont les habitants ? Des gens qui viennent de la campagne ?

K. : Le quartier est très cosmopolite. Il y a des gens qui viennent de la campagne. Mais il y a aussi des gens qui sont venus de Dakar. Le loyer était devenu très cher dans le centre-ville. Ils sont venus à Dalifort. Comme nous. Nous avons quitté la Médina. Nous sommes venus à Dalifort. Il y a beaucoup de gens qui viennent de la Médina, des quartiers SICAP, des quartiers HLM, des gens qui habitaient à Grand-Dakar aussi.

Outre l'implication des pionniers dans l'installation des familles et le choix raisonné des quartiers de résidence, plusieurs habitants révèlent l'existence d'intermédiaires entre les vendeurs de terrain et les acquéreurs. A ce propos l'entretien avec Guissé, installé dans le quartier Afia 2 (Yeumbeul Sud), sur la route de Boune, peut servir d'exemple :

O.L. : A qui appartenaient les terrains ?

Guissé : J'ai acheté mon terrain à Malick Niang, un privé. Avant, il y avait des bœufs qui dormaient ici [...]. C'étaient des jardins, après on a vendu. Niang était maraîcher...

Une personne qui assiste à l'entretien : En fait c'est le *Grand Serigne*\* qui lui [Niang] a donné l'ordre de vendre. C'était un intermédiaire.

Guissé : Oui, c'est vrai. Niang était l'intermédiaire. Le *Grand Serigne* avait tous les terrains de Yeumbeul jusqu'à Boune.

O.L. : Le *Grand Serigne* ne pouvait pas vendre lui-même les terrains ?

---

<sup>92</sup> De plus, la location peut être synonyme d'inconfort et de précarité, comme le confie ce chef de famille acquéreur d'une parcelle dans le quartier Arafat (Grand-Yoff) à P. Jacolin et à ses collaborateurs : « Depuis que j'ai quitté le Fouta pour la ville, j'ai toujours gardé le même statut social : locataire. Dans mes multiples changements de quartier ou de domicile ( car, des fois, je changeais de logement à l'intérieur du même quartier), j'ai connu la fatigue et l'humiliation. Je n'avais pas assez d'argent pour occuper un logement confortable et, indépendamment de mes difficultés pécuniaires, il y avait l'intransigeance de quelques propriétaires de maisons en location » (Jacolin *et al.*, 1975, p. 107).

Guissé : Non, c'est un grand patron ! [étonnement devant la naïveté de la question] C'est une grande personnalité [...].

Guissé, chez Sylla, en présence de trois autres personnes (dont Sylla), novembre 1999

Visiblement contraint par son auditoire d'avouer l'identité des lotisseurs clandestins, Guissé finit par confirmer l'implication de l'élite politique Lebu, du *Grand Serigne*\* en particulier, dans la vente frauduleuse des terrains à bâtir, ce que confirme par ailleurs Alpha<sup>93</sup>. Selon Guissé, le *Grand Serigne* a recours à un intermédiaire qui sert peut-être de prête-nom. Toujours selon mon interlocuteur, cette tactique s'expliquerait par le statut social lié à la fonction politique du *Grand Serigne* : c'est un « grand patron », une « grande personnalité ». Il est possible aussi que le caractère frauduleux des ventes (surtout quand les terrains sont vendus plusieurs fois à des acquéreurs différents, comme l'indique Guissé dans la suite de l'entretien) soit pris en considération, car cela compromettrait à coup sûr celui que tous considèrent comme le premier notable Lebu de Yeumbeul et même de la région.

Selon A. Haguma, les intermédiaires entre les vendeurs de terrain, des propriétaires Lebu pour la plupart, et les acquéreurs de terrains dans le secteur de Guinaw-Rails sont les « délégués des quartiers irréguliers<sup>94</sup> et [les] gardiens des terrains [qui] se sont introduits dans le circuit de découpage de terrain et de leur vente » (Haguma, 1987, p. 39). Cette fonction de courtage remplie par les délégués de quartier est confirmée par des techniciens de l'urbanisme chargés des opérations de régularisation foncière à Dalifort et à Guinaw-Rails, et par des habitants qui indiquent par la même occasion le profit que les délégués, qualifiés de *tufanke*, c'est-à-dire de courtiers en bétail (langue Al Pular), peuvent escompter de la vente des parcelles à bâtir<sup>95</sup>. Les habitants rencontrés à Guinaw-Rails précisent encore que les délégués ont été parmi les premiers à s'être installés dans le quartier<sup>96</sup> et qu'ils ont très souvent incité leurs parents à venir les rejoindre.

Aux côtés des délégués et des pionniers, P. Jacolin et ses collaborateurs signalent l'existence de courtiers d'un autre genre, les notaires. Ceux-ci semblent en

---

<sup>93</sup> Alpha déclare en effet qu'il a acheté sa parcelle à bâtir à un « parent des Diobène », à un « chef coutumier » plus précisément.

<sup>94</sup> « Auxiliaire[s] du maire ou de l'administrateur communal » selon la loi, les délégués de quartier sont des intermédiaires de premier ordre entre la population, la scène politique locale et l'administration (voir, *supra*, première Partie, Chapitre III).

<sup>95</sup> Entretiens réalisés à Guinaw Rails, été 2001.

<sup>96</sup> Le fait est confirmé dans le quartier irrégulier de Dalifort et à Ben Baraque (Commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord).

effet très intéressés par les opérations clandestines de lotissement à Arafat, comme le relève un enquêteur de P. Jacolin dans sa « chronique » :

Tout a commencé avec la vente des premières parcelles opérées par X... et Y... sous la surveillance sans cesse d'un délégué du Gouverneur de Yof, Monsieur Z.... Voyant que les notaires ne tarderaient pas à annexer leurs portions de terre, chaque possesseur demanda une part équitable de la somme d'argent avant de céder sa terre aux mains des notaires qui, par la suite, ont fixé un prix qui leur convenait<sup>97</sup>. Ce fut comme une véritable maladie contagieuse, car on venait de partout tenir des protocoles avec les notaires. R... de son côté n'a pas manqué son coup : bien des Lebu lui ont confié leurs terres. Selon eux, ils ont 5 hectares à vendre, soit plus de 300 parcelles. Toujours de la même source, l'Urbanisme [c'est-à-dire les services de l'Urbanisme] serait d'accord avec eux afin qu'ils lotissent jusqu'à l'autoroute.

Jacolin *et al.*, 1975, p. 88

Ce témoignage montre la diversité des intermédiaires entre vendeurs de terrain et acquéreurs dans la région dakaroise. Toutefois, dans des quartiers de la grande banlieue comme Guinaw-Rails, Dalifort et peut-être Yeumbeul, ce sont les délégués de quartier et les pionniers qui demeurent, d'après mes informations, les principaux courtiers sur le marché foncier illégal.

## 2 Dans la banlieue tunisoise

La banlieue tunisoise présente de grandes similitudes avec la banlieue dakaroise à propos de l'accès au foncier : dans leurs stratégies résidentielles, les mal-lotis sollicitent fréquemment le cercle des proches (parents, ressortissants de la même région, amis et voisins) et les pionniers en particulier. L'examen des processus d'accès au foncier s'appuie sur des enquêtes réalisées dans les quartiers périphériques d'Ettadhamen avec les animatrices du projet « Santé » de l'équipe Enda Interarabe<sup>98</sup>, sur des entretiens individuels avec des habitants de Sidi Hacine, ainsi que sur les récits de vie collectés par Enda Interarabe durant les années 1980 auprès d'habitantes des quartiers populaires de la banlieue tunisoise, à Ettadhamen principalement<sup>99</sup>.

---

<sup>97</sup> L'auteur de la chronique précise plus loin que les notaires vont jusqu'à tripler le prix des parcelles mises en vente par les propriétaires coutumiers Lebu (Jacolin *et al.*, 1975, p. 89).

<sup>98</sup> Enda Interarabe fait partie de l'ONG internationale Enda Tiers-Monde, dont le siège est à Dakar. Quant au projet « Santé », il s'agit d'une campagne de sensibilisation à l'hygiène et à certains problèmes de santé (détection du cancer du sein, maladies sexuellement transmissibles...), appuyée par Medicus Mundi, une organisation installée à Barcelone.

<sup>99</sup> Enda Interarabe, *La débrouille au féminin. Stratégies de débrouillardise des femmes de quartiers défavorisées en Tunis*, Tunis, Enda, 1997.



Lors de visites dans le quartier Echebeb, sur la marge occidentale de l'agglomération d'Ettadhamen, deux femmes originaires du Kef rendent compte du rôle primordial de leur famille au moment de leur installation définitive dans le quartier : ce sont leurs parents déjà implantés dans le quartier qui les ont informées de l'état du marché foncier<sup>100</sup>. Il semble même que la proximité de la famille ait fait partie des critères de sélection du quartier de résidence par les nouveaux venus.

Interrogées par Ibtissem, l'une des animatrices du projet « Santé », deux femmes expliquent qu'elles viennent du Kef où leur mari était employé comme travailleur journalier, dans l'agriculture. La première est venue rejoindre son mari qui travaillait depuis quelques temps à Tunis. La seconde est venue à Ettadhamen parce qu'elle y avait de la famille. Son mari et elle ont acheté il y a huit ans environ. Dans les deux cas, ce sont la famille et les « gens du bled » qui ont informé leurs parents de l'existence de terrains à Echebeb.

Observations de terrain avec les animatrices du projet Santé d'Enda Interarabe, printemps 2000

Et ce schéma d'installation des familles est loin de constituer une exception, si l'on en croit cet habitant de Sidi Hacine quand il résume les mécanismes d'urbanisation populaire dans le Grand Tunis : « Le premier habitant vient du bled, le cousin ou le frère s'installe à son tour, prévenu par le premier, puis c'est toute la famille qui débarque ». Enfin, cette manière de procéder est confirmée par M. Chabbi qui souligne le rôle des parents dans l'accession à la propriété, ainsi que dans le financement du logement<sup>101</sup> :

Tant au niveau de l'information sur l'existence de terrains à construire qu'au niveau du financement du logement et de sa construction, [les] néo-citadins s'appuient et recourent à des réseaux de parenté. Il n'est donc pas surprenant de constater que leur implantation s'effectue dans des zones où plus de 30 % des voisins ont des relations de parenté (Chabbi, 1997, p. 262).

A propos des relations entre vendeurs et acquéreurs de terrains, peu d'informations sont disponibles. Pour l'essentiel, il s'agit de fragments d'entretiens qui ne portaient pas spécifiquement sur la question de l'accession à la propriété. Recueilli par Enda Interarabe, le témoignage de Tounès<sup>102</sup> peut servir de point de départ pour une comparaison.

---

<sup>100</sup> Une autre habitante d'Echebeb indique qu'elle a emménagé dans le quartier car des cousins lui ont dit que les terrains n'étaient pas chers.

<sup>101</sup> Le District de Tunis (1984, p. 27) observe des processus similaires dans le secteur de Sidi Hacine. Sur 3 000 propriétaires interrogés, environ 15 % ont déclaré avoir bénéficié d'une aide familiale pour la construction de leur logement.

<sup>102</sup> Originaire de la région de Sidi Bou Zid, Tounès a 63 ans lors de l'entretien avec l'équipe d'Enda Interarabe. Mariée avec un cousin, elle habitera successivement le Borgel, Jebel Lahmar et Ettadhamen où elle acquiert une parcelle dans un lotissement non règlementaire dans les années 1970 ou 1980. Au moment de l'entretien, Tounès a plusieurs activités qui lui permettent de subvenir aux besoins de sa

J'ai ouvert un compte courant à la poste et j'ai commencé à épargner. Lorsque j'ai atteint la somme de 600 dinars, j'ai commencé à prospecter le marché des terrains à bâtir. Je suis venue voir cette zone, car l'un de nos voisins venait d'y acheter un lot. En rentrant à la maison, j'ai appelé mon gendre pour lui demander de m'accompagner à la poste afin de retirer mes économies et acheter un terrain [...]. Nous avons été récupérer l'argent et nous sommes venus directement ici pour rencontrer le lotisseur. J'ai découvert un *Hadj*, pieux, honnête, qui fait tout pour venir en aide aux gens défavorisés. Il me désigna mon lot. J'ai acheté 150 m<sup>2</sup> à raison de 6 dinars le m<sup>2</sup>. J'ai payé 600 dinars cash et je me suis engagée à payer le reste petit à petit. Je n'ai pas établi un contrat. Pas un papier, pas une signature. Il a inscrit ce qui me restait à payer. Chaque fin de mois, je lui remettais ce que je pouvais. Au bout de quelques temps, j'ai fini de payer mon lot. Voyant que mon chantier ne démarrait pas, le *Hadj* m'a proposé de me fournir les matériaux à crédit (Enda interarabe, 1997 p. 38).

Outre le rôle des proches (un voisin et non un parent, cette fois-ci) dans la diffusion de l'information sur le marché foncier et l'implication du gendre dans l'achat<sup>103</sup>, le témoignage de Tounès indique l'existence d'une relation personnelle avec le vendeur de terrains, qui, selon Tounès, est un *Hadj*, moral et charitable. Aucun papier ne vient certifier la vente<sup>104</sup> qui fait seulement l'objet d'un engagement verbal, sur l'honneur ; le lotisseur octroie de plus à la nouvelle propriétaire des facilités de paiement en ce qui concerne l'achat du terrain puis celui des matériaux de construction. Dans le témoignage de Tounès, la relation entre le lotisseur et l'acquéreur équivaut donc davantage à une relation de confiance qu'à une relation commerciale dictée par la recherche du profit.

Si la plupart des témoignages recueillis à propos des modalités d'accession à la propriété dans les quartiers mal-lotis font part de relations directes entre l'acquéreur et le vendeur, rares sont ceux qui, à l'image de celui de Tounès, évoquent l'humanisme et la générosité des lotisseurs clandestins<sup>105</sup>. Certains soulignent plutôt la vénalité des lotisseurs :

A Echebeb, madame B... vient habiter en 1985, à l'emplacement d'anciennes plantations d'abricotiers. Beaucoup de personnes originaires du Kef ou de Jendouba et venues « travailler à Tunis » se sont installées par la suite « dans sa rue ». Elles ont,

---

famille : la distillation des fleurs (oranger, rose, iris, menthe), la préparation des épices et la vente de fripes.

<sup>103</sup> Apparemment, il serait mal vu qu'une femme entreprenne seule les démarches pour acquérir un terrain à bâtir.

<sup>104</sup> Cependant, dans d'autres cas observés ou relatés par M. Chabbi, il est fait appel à un notaire qui établit un acte sous seing privé.

<sup>105</sup> La petite-fille d'un lotisseur clandestin d'Ettadhamen indique cependant, au détour d'une conversation, que son grand-père était, comme l'interlocuteur de Tounès, un *Hadj*, respecté de tous les habitants du quartier, car il était généreux et qu'il avait fait en sorte que ses « clients » accèdent à l'eau et à l'électricité (observations de terrain, Ettadhamen, mai 2000).

comme madame B..., acheté un terrain à un ancien cultivateur<sup>106</sup> qui a loti en faisant de petites voies pour gagner le plus d'argent possible de la vente des terrains.

Madame B... à son domicile, traduction simultanée d'Ibtissem, mai 2000.

Dans les quartiers de Sidi Hacine cette fois-ci, on me certifie que les lotisseurs illégaux, souvent d'anciens cultivateurs<sup>107</sup> qui ont d'ailleurs fréquemment donné leur nom au quartier installé sur leur ancienne propriété, comme à Jayara par exemple, se désengagent de toute obligation envers leurs clients, une fois la vente accomplie. Dans le cas inverse, il semble que le lotisseur soit animé davantage par la recherche du profit que par des considérations humanistes, ce qu'indique clairement M..., un habitant de Jayara.

Après avoir affirmé que, généralement, le lotisseur ne jouait plus aucun rôle une fois les parcelles vendues, M... nuance ses propos en expliquant que le lotisseur peut servir d'intermédiaire entre les habitants et les représentants de l'Etat afin de garantir le quartier contre d'éventuelles démolitions. Tout en précisant que la mission d'intermédiaire consiste surtout à récupérer l'argent auprès des familles résidentes afin de verser un bakchich au représentant de l'Etat en charge de l'urbanisme réglementaire, mon interlocuteur déclare que le lotisseur touche une commission lorsqu'il joue ainsi le rôle d'intermédiaire au profit des habitants.

M..., lors d'une promenade dans les quartiers de Jayara, été 2000.

Selon les analyses précédentes, l'accès au foncier et à la propriété suscitent des systèmes relationnels semblables. A Dakar comme à Tunis, les réseaux de parenté, tout particulièrement les pionniers, jouent en effet un rôle capital dans l'intermédiation entre les vendeurs et les acquéreurs. A Dakar cependant, un autre acteur est fréquemment associé : le délégué de quartier, qui remplit éventuellement une fonction de courtier en biens fonciers au moment de la fondation du quartier. Par ailleurs, les informations collectées montrent la diversité des modes relationnels entre vendeurs, courtiers et acquéreurs. Si, dans tous les cas, il s'agit de relations commerciales, ces dernières peuvent parfois constituer l'amorce d'une relation de clientèle<sup>108</sup>. Bien que la

---

<sup>106</sup> Elle précise à un autre moment que les habitants du quartier tout entier ont acheté au cultivateur en question.

<sup>107</sup> Cinq témoignages vont dans ce sens, dont trois dans les quartiers du secteur de Jayara. D'autres témoignages indiquent que les agriculteurs ont vendu leurs terrains à des lotisseurs qui ont ensuite procédé au morcellement. De ce fait, la filière du lotissement illégal est certainement plus complexe qu'il n'y paraît à première vue, à cause de l'implication des lotisseurs et peut-être d'« hommes de paille ».

<sup>108</sup> La relation de clientèle est entendue comme « une relation d'échange entre des rôles [...], un cas spécial de liens dyadiques (à deux personnes) qui implique une amitié largement instrumentale dans laquelle un individu de statut socio-économique plus élevé (le patron) utilise sa propre influence et ses ressources pour fournir de la protection, des avantages, ou les deux, à une personne de statut inférieur (le client), qui, pour sa part, rétribue en offrant un soutien général et de l'assistance, y compris des services personnels au patron » (J.C. Scott, cité par Jean-François Médard, 2000, p. 77).

preuve reste à faire en ce qui concerne les quartiers non réglementaires de la banlieue dakaroise, le témoignage de Tounès et les travaux de M. Chabbi<sup>109</sup> montrent bien comment, dans la banlieue de Tunis, l'acquéreur peut assimiler le lotisseur clandestin à un bienfaiteur ou à un protecteur.

## B LES DISPOSITIFS DE SECURISATION DE L'HABITAT INSTAURES PAR LES MAL-LOTIS

### 1 Initiatives individuelles et actions collectives à Dakar

En raison du degré de précarité de l'occupation du sol, les modes de sécurisation diffèrent selon les quartiers. Il convient à ce propos de distinguer le cas de Yeumbeul (et des autres villages Lebu, très certainement), où la sécurité de l'habitat est, pour ainsi dire, assurée par le droit coutumier<sup>110</sup>, des autres quartiers qui se sont progressivement développés sur des terrains appartenant à l'Etat, après l'entrée en vigueur de la loi du 17 juin 1964 relative au domaine national.

#### a *La sécurité relative de la tenure foncière à Yeumbeul*

De nombreux témoignages recueillis auprès de l'administration et des habitants de Yeumbeul concordent pour affirmer que « Yeumbeul n'est pas un quartier comme les autres », que « c'est un village Lebu ». Plutôt elliptique, cette formule maintes fois entendue indique en fait que le droit officiel, en particulier la loi sur le domaine

---

<sup>109</sup> « The subdivider's status of notable is reinforced on the sociosymbolic level by the participation of the majority of them in the pilgrimage to Mecca. Resplendent with the title of Haj which the pilgrimage entitles them to use, they become well-known local personalities, settling conflicts and legal disputes, and thereby ensuring social order in the neighbourhood. This role is stronger still if they belong to local political structures which help administer planning and infrastructure scheme for the neighbourhood, or the distribution of state services » (Chabbi, 1988, p. 19).

<sup>110</sup> Il serait sans doute plus juste de parler de « droit populaire » (Le Bris, 1982, p. 370) ou de « droit syncrétique » (Tribillon, 1993, p. 24), car le régime foncier qualifié de coutumier emprunte aussi au droit musulman et au droit colonial, comme le note Etienne Le Roy à propos des pratiques foncières dans la région du Cap-Vert : « [Le droit commun coutumier] révèle tout un ensemble d'accommodements tant avec la pensée coutumière (la société étant bi-linéaire à prépondérance matrilineaire) qu'avec les règles successorales du droit musulman et la législation coloniale (en matière domaniale et de propriété foncière). Evitant la confrontation avec les autorités religieuses ou coloniales mais ne reculant pas devant un affrontement sur certains principes, les acteurs de la vie juridique façonnent autant de solutions que de problèmes différents en les concevant, ce qui est leur trait distinct du droit étatique, de manière casuistique, sur la base non de règles générales et impersonnelles mais de régulations émergeant au sein des groupes qui ont vu naître le problème ou le conflit » (Le Roy, 1995, p. 14).

national de 1964, sont difficilement applicables à Yeumbeul ou, en tout cas, que son application est très discutable, ce qui peut s'expliquer de différentes façons.

La mise en valeur agricole, intensive qui plus est - car il s'agit de cultures maraîchères destinées à l'approvisionnement de Dakar (Seck, 1970) -, peut constituer une première explication de l'inapplication de la loi de 1964, selon M. Vernière. Ce dernier affirme en effet que, « dans le Cap-Vert, en plus des parcelles des grands dignitaires traditionnels ou des fonctionnaires intégrés au système moderne, régulièrement enregistrées, la loi [sur le domaine national n'a épargné] que les villages et les terres occupées par des cultures [souligné par moi, O.L.] » (Vernière, 1977, p. 41).

Un deuxième facteur réside dans le fait que la majeure partie des terrains vendus par les Lebu de Yeumbeul étaient certainement des propriétés familiales appartenant au lignage Diobène<sup>111</sup>. C'est en tout cas ce qu'indique Momar, un chef de famille Lebu, originaire de Yeumbeul, dont les propos sont confirmés par Alpha et par Guissé dans les entretiens déjà signalés<sup>112</sup>:

Momar – [...] Tous les terrains appartenaient aux Diobène.

O. L. - Pas aux autres, les Niassène par exemple ? [il s'agit d'une autre famille Lebu de la localité] ?

Momar - Non, on leur donnait pour culture les bas fonds et les champs parce qu'ils s'étaient implantés [et qu']ils ne repartaient plus [...]

Momar, devant sa maison, en aparté, décembre 1999

Grâce à leur statut familial, les terres en question constituent, selon A. Seck, des propriétés privées. Ce dernier souligne en effet, dans sa monographie de Dakar, que « dans le Cap-Vert, le sol appartenait à l'ensemble de la communauté qui distribuait aux familles des lots dont elles étaient entièrement propriétaires au sens moderne du terme » (Seck, 1970, p. 122) et que, de plus, les autorités coloniales avaient respecté le caractère privé de ces terres familiales. Pour cette raison, les terres vendues par les Lebu de Yeumbeul ne pouvaient être assujetties à la loi sur le domaine national, même si elles n'avaient pas été immatriculées dans les délais fixés par la loi<sup>113</sup>.

---

<sup>111</sup> D'après mes informations, Le groupe Lebu de Yeumbeul est constitué par cinq lignages à savoir les lignages Diobène, Mbayène, Ndawène, Fallène et Yade.

<sup>112</sup> G. Balandier et P. Mercier attestent, eux aussi, l'existence de propriétés foncières familiales dans les villages Lebu de la région de Dakar (Balandier, Mercier, 1952).

<sup>113</sup> Six mois après l'entrée en vigueur de la loi sur le domaine national (article 3).

Enfin, les vendeurs comme les acheteurs disposent à l'évidence de solides protections politiques. Yeumbeul est l'un des principaux lieux d'ancrage du premier dignitaire de l'oligarchie Lebu et, pour cette raison, principal représentant de la communauté Lebu auprès de l'Etat : le *Grand Serigne* de Dakar. En outre, le lignage Diobène qui a fourni plusieurs *Grands Serigne* depuis le début de l'expansion de Yeumbeul dans les années 1950, possédait une grande partie des terres de la localité, comme cela a déjà été signalé. Bien que cela ne puisse être établi avec certitude, il est possible que l'implication de l'élite politique Lebu dans la production informelle du sol urbain ait constitué une garantie supplémentaire pour les acheteurs qui, outre la reconnaissance du droit coutumier par l'administration, pouvaient se prévaloir d'appuis politiques. Si ce n'est la spécificité de Yeumbeul sur le plan foncier, le problème de la sécurisation des ventes de terrain peut donc avoir été réglé en amont, lors de négociations entre l'élite politique Lebu et les pouvoirs publics.

*b Les stratégies de sécurisation dans d'autres quartiers de la banlieue dakaroise*

Dans les autres quartiers irréguliers, la tenure foncière est plus précaire qu'à Yeumbeul. Cette précarité est due à l'absence de titres reconnus par l'administration. A Guinaw-Rails par exemple, A. Haguma estime en 1987 à 90 %, la part des occupants de terrains sans titre foncier. Tout au plus, les nouveaux propriétaires disposent-ils d'actes de vente sans valeur juridique (Caverivière, Debène, 1988). Les acheteurs et les vendeurs doivent donc recourir à plusieurs artifices pour tenter de sécuriser l'occupation du sol.

- Les stratégies fondées sur le mimétisme juridique

Une série de démarches vise à « faire comme si » la production du sol urbain était conforme aux lois et règlements en vigueur en matière d'urbanisme. Les premières initiatives concernent la production des actes de vente qui, dans l'esprit des acquéreurs et des vendeurs, constituent la première et souvent l'unique preuve de la légalité du transfert de propriété. C'est A. Haguma qui fait la description la plus détaillée du procédé appliqué :

La vente des parcelles de terrains appartenant au domaine national n'a pas fait appel à un notaire. Pour procéder à la vente, la présence de trois parties distinctes était indispensable ; il s'agissait du propriétaire coutumier du terrain ou de son mandataire, de l'acquéreur et de ses témoins (2 à 3 personnes). Souvent, le délégué de quartier faisait partie des témoins. L'acquisition du terrain était sanctionnée par un acte de vente

octroyé par le propriétaire du terrain sur lequel les trois représentations devaient apposer leur signature, cet acte de vente faisant foi de droit de propriété pour l'acquéreur.

Haguma, 1987, p. 41

D'après A. Haguma, la production des actes de vente met en branle un système d'action complexe. Outre les vendeurs et les acquéreurs, ce système, si courant dans les villes africaines que J.-F. Tribillon le qualifie de « nouvelle coutume urbaine » (Tribillon, 1993, p. 24), implique les délégués de quartier comme témoins de la vente. Bien que A. Haguma ne le signale pas, la mission de ces derniers est claire : ils apportent leur caution en tant qu' « auxiliaires du maire »<sup>114</sup> (décret n° 86-761 du 30 juin 1986). Dès l'achat des terrains, les délégués de quartier ont donc un rôle primordial dans le dispositif de sécurisation de la propriété urbaine. Plusieurs informateurs indiquent d'ailleurs que cette participation comme témoin à la vente des terrains représente une source de revenus pour les délégués. L'un d'entre eux rappelle ainsi, lors d'un entretien :

[...] C'est pourquoi cette activité [de délégué] est sujette à quelques petites gymnastiques. Quelqu'un qui veut acheter un terrain par exemple. On dirait qu'il [le délégué] joue le rôle du service fiscal. Parce que quand quelqu'un veut acheter un terrain, [il] va lui demander 15 000 FCFA pour sa signature [et son cachet, précise mon interlocuteur un peu plus tard]. C'est une forme d'exploitation. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas bonnes à dire, mais c'est la réalité : [ce sont] des gens qui rançonnent la population.

M... à son domicile, novembre 1999

Une fois la vente effectuée, les nouveaux acquéreurs font viser les actes de vente par l'administration afin d'en renforcer l'apparence légale. Dans les quartiers de Guinaw-Rails par exemple, « les actes de vente [sont] légalis[és] au commissariat de police, à la gendarmerie et à la mairie<sup>115</sup> » (Haguma, 1987, p. 41). A Arafat (Grand Yof), en revanche, ce sont les vendeurs qui, dans les années 1970, ont engagé les démarches auprès des services de l'Urbanisme, dans le but de garantir la vente et de s'assurer de l'accord tacite des autorités jugées compétentes en matière d'urbanisme et de foncier. Les agents de l'administration participent donc à la tentative de sécurisation de l'occupation du sol. Il se peut même que l'absence de titres de propriété et d'autorisations de construire fasse l'objet d'un chantage à l'autorisation de la part des représentants de l'administration :

---

<sup>114</sup> P. Jacolin rend compte d'une stratégie similaire à Arafat, lorsqu'il écrit : « Quant aux acheteurs, ils sont rassurés : chacun reçoit un acte de vente, signé respectivement du délégué de quartier et du délégué du gouverneur » (Jacolin *et al.*, 1975, p. 21).

<sup>115</sup> Le fait est confirmé par Monique Caverivière et Marc Debène qui indiquent que l'authentification des signatures fait partie des attributions de la police et de la gendarmerie (Caverivière, Debène, 1988).

[...] Des agents du service d'Hygiène passaient régulièrement. Dès que l'on commençait une construction, ils demandaient une somme variant de 5 000 FCFA à 8 000 FCFA, moyennant quoi, disaient-ils, on se trouvait en règle avec l'Urbanisme [ c'est-à-dire les services de l'Urbanisme]. Rassurés, les acquéreurs poursuivaient leur entreprise. Aucun reçu, cependant, n'était délivré (Jacolin *et al.*, 1975, p. 21).

A côté de ces formes de sécurisation, d'autres mesures, plus élaborées, ont trait à la forme urbaine, au dessin de la ville. En effet, certains vendeurs affectent d'appliquer les principales règles urbanistiques en vigueur<sup>116</sup> : ainsi, à Arafat, au milieu des années 1970, les lotisseurs clandestins vont même jusqu'à copier un plan-type de lotissement élaboré par les services de l'Urbanisme, poussant ainsi à son comble le mimétisme avec la ville légale. Une dizaine d'années plus tard, la technique est similaire, comme le remarque Haguma à propos de Guinaw-Rails, à cette différence près que ce sont les acheteurs qui incitent, cette fois, les vendeurs à respecter les normes d'urbanisme et à faire appel à un géomètre<sup>117</sup>. Et A. Haguma de préciser que cette attitude « équivaut de la part des habitants à une voie de bonne conduite au vu des autorités, ce qui pourrait les conduire à une reconnaissance juridique de leurs parcelles » (Haguma, 1987, pp. 40 et 41). Dans les quartiers de Guinaw-Rails, le respect des normes urbanistiques équivaudrait donc à une stratégie visant, à plus ou moins long terme, à la régularisation de la propriété urbaine.

#### - Les producteurs de l'habitat à la recherche de protections politiques

Parallèlement aux actions précédentes, les producteurs de l'habitat peuvent engager des relations avec des cadres du parti au pouvoir et avec l'élite coutumière, la sécurisation foncière prenant alors une tournure politique. Les informations collectées à ce sujet concernent deux quartiers principalement : Dalifort et Arafat. A Dalifort, j'ai mené des enquêtes rapides durant l'automne 1999 auprès des responsables d'une association locale, l'Entraide Communautaire de Dalifort (ECD), auprès d'habitants du quartier restructuré et des quartiers voisins, et auprès de techniciens ayant participé au projet de restructuration ; à Arafat, malgré leur ancienneté, les études dirigées par P. Jacolin au milieu des années 1970 serviront de base à la réflexion, car elles constituent le seul matériau en ma possession sur les systèmes de sécurisation en acte.

---

<sup>116</sup> Pour P. Jacolin (1975), il s'agit notamment de l'emprise des voies comprise entre 6 à 8 mètres, de la taille des parcelles (10 X 15m) et de l'alignement des maisons.

<sup>117</sup> Le recours à un géomètre ou à un dessinateur pour la conception des plans de lotissements est très fréquent dans de nombreux quartiers non réglementaires des villes des PED (Massiah, Tribillon, 1987), dont Tunis (Chabbi, 1984b). Dans tous les cas, le rôle du technicien est de faire en sorte que la forme urbaine corresponde, dans les apparences, aux normes officielles.



Les entretiens réalisés dans le quartier de Dalifort rendent compte d'une stratégie de sécurisation de l'habitat par étapes. La première de ces étapes réside dans l'engagement des habitants aux côtés d'un responsable politique. La procédure est la suivante : des cartes de militant sont vendues par les représentants du parti au pouvoir (des interlocuteurs rappellent d'ailleurs le rôle des délégués de quartier dans la vente de ces cartes d'adhésion); des comités de quartier sont constitués et la majeure partie de la population milite dans ces nouvelles structures<sup>118</sup>. Les démonstrations de soutien au responsable politique désigné comme protecteur du quartier sont une autre pratique en cours dans le quartier. Des habitants déclarent même qu'il leur a fallu se constituer en « porte-flambeau » de ce responsable. Ils soulignent à cette occasion le dynamisme des délégations d'habitants envoyées par le quartier « faire la claque » lors des manifestations politiques organisées par le politicien, ce qui prouve sa popularité en même temps que l'appui apporté par le quartier. Bref, apparemment courtisé par les habitants, le responsable semble même contraint par eux d'engager une relation de type clientéliste, ses futurs « clients » arguant visiblement de leur nombre et de leur énergie à cette fin. Une fois le lien avec le responsable politique établi, les militants cherchent à obtenir ce qu'un interlocuteur désigne de façon curieuse comme les « sucettes » du politicien. Par « sucettes », il entend en fait les services que le responsable aurait mis à la disposition du quartier : deux bornes-fontaines et un maître d'école<sup>119</sup>. Des habitants indiquent par ailleurs que ces services sont un gage de reconnaissance du quartier par les pouvoirs publics. Pour cette raison, l'équipement est perçu par mes interlocuteurs comme une nouvelle étape dans la sécurisation de l'habitat<sup>120</sup>. Quant au projet de régularisation foncière initié par la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (DUA) avec l'appui de la coopération allemande (GTZ) à la fin des années 1980<sup>121</sup>, il serait la preuve, aux yeux de plusieurs des

---

<sup>118</sup> Dans le même ordre d'idées, S.C. Maack (1975), A. Haguma (1987) et G. Salem (1992) avaient déjà souligné la forte mobilisation de la population des quartiers irréguliers de Pikine au sein des instances de base du Parti socialiste, alors au pouvoir.

<sup>119</sup> Le terme « sucettes » indique bien le lien entre l'équipement et le soutien politique apporté par les habitants, le soutien représentant la condition que les habitants doivent absolument remplir s'ils veulent accéder aux équipements sollicités.

<sup>120</sup> A Arafat, P. Jacolin fait part d'une stratégie similaire de la part des habitants. Ceux-ci considèrent que l'équipement exprime la reconnaissance du quartier par l'administration (Jacolin *et al.*, 1975).

<sup>121</sup> Voir Annick Osmont, « La régularisation foncière à Dalifort (Dakar, Sénégal) ou comment se passer des communes », Jaglin, Sylvie. et Dubresson Alain (dir.), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en questions*, 1993.

habitants de Dalifort, de la réussite incontestable de leur stratégie fondée sur l'interpellation du responsable politique, ainsi que le déclare cet interlocuteur :

Grâce au maire de Dakar, Mamadou Diop, des hommes se sont présentés dans le quartier, comme tombés du ciel.

Un enseignant, Dalifort, novembre 1999

A Arafat, P. Jacolin et ses collaborateurs indiquent l'existence de deux dispositifs de sécurisation. Ceux-ci impliquent, comme à Dalifort, des responsables politiques, qu'il s'agisse des cadres du parti ou des notables Lebu. Un premier dispositif a été mis en place par les producteurs de l'habitat lors de l'édification du quartier ; l'autre est révélé lors du « déguerpissement » opéré par la puissance publique en 1975. Dans le premier dispositif, des responsables de l'Urbanisme interrogés par Jacolin et ses collaborateurs dénoncent l'implication des responsables politiques auxquels l'influence et l'entregent garantissent une certaine impunité<sup>122</sup>.

Il y a eu complicité d'hommes politiques et de l'administration pour que cette opération de lotissement soit faite. On sait qui c'est, mais on ne peut rien leur faire (20 mai 1975).

Il n'y a pas de plan de lotissement... Il se trouve que toutes les opérations qui se déroulent à Grand-Yoff sont couvertes par des hommes politiques qui en sont les premiers instigateurs. Toutes les tentatives de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat pour définir une politique urbaine dans ce secteur ont échoué [l'informateur cite alors le propriétaire d'un titre foncier qui devait avoir prochainement une entrevue avec M. Senghor] (21 janvier 1974).

Jacolin *et al.*, 1975, p. 48, 49

C'est encore de l'impunité, celle des anciens détenteurs du sol cette fois-ci, dont il est question dans cette déclaration de propriétaires Lebu à un cadre de l'administration :

Depuis toujours, les Lebu ont vendu des terrains et il n'y a pas de raison pour que cela cesse à Arafat.... Si tu touches à ces gens-là (les acquéreurs), tu perdras ta place dans les vingt-quatre heures (3 décembre 1974)

Jacolin *et al.*, 1975, p. 51

Les propriétaires Lebu jouent donc de leur influence pour faire chanter un représentant de l'Etat (une « haute personnalité administrative », d'après P. Jacolin). Véritable menace à l'encontre de ce dernier, cette déclaration montre le rôle joué par les anciens propriétaires dans la sécurisation de l'habitat : au lieu de se limiter à sa

---

<sup>122</sup> Dix ans plus tard, les pratiques sont manifestement les mêmes, comme l'indique le journal *Le Soleil* daté du 12 avril 1985, c'est-à-dire au lendemain d'un « déguerpissement » opéré dans le même secteur qu'Arafat : « Les gens qui s'adonnent à ce genre de pratiques sont généralement des notables de quartiers, pas très instruits, mais bien drapés dans un manteau politico-religieux et dotés d'un fort pouvoir de pression. Et ils sont très actifs pendant les périodes pré-électorales [...]. Ainsi l'assainissement de la capitale, dans son aspect "lutte contre les occupations irrégulières", doit être également perçu sous un angle politique » (*Le Soleil*, 12 avril 1985, p. 5).

fonction strictement commerciale, le lotisseur doit protéger ses anciens clients contre la puissance publique, même si les ventes de terrains ont déjà eu lieu. Durant les mois qui précèdent la démolition du quartier, les dispositifs activés sont à peu près les mêmes que ceux que l'on vient de voir. P. Jacolin mentionne à plusieurs reprises la participation des Lebu à la défense des nouveaux propriétaires : les anciens détenteurs du sol constituent des délégations auprès de l'administration, tandis que les dignitaires coutumiers apostrophent le gouverneur du Cap-Vert et le secrétaire général de la coordination PS qui couvre Arafat (Jacolin *et al.*, 1975, p. 53). Quant aux habitants, après avoir mobilisé en vain les autorités politiques, coutumières et religieuses, ils finissent par se cotiser pour engager des avocats. Ce n'est donc qu'en dernier recours, après avoir contacté les détenteurs du pouvoir local, que les habitants empruntent des moyens juridiques « modernes », c'est-à-dire conformes au droit officiel.

D'après les remarques précédentes à propos d'Arafat, la sécurisation de l'habitat sous-entend la mise sur pied d'un dispositif comprenant non seulement les nouveaux acquéreurs, les courtiers et les anciens propriétaires, mais aussi des responsables du parti au pouvoir, ainsi que des membres de l'élite coutumière. Dans ce système, le rôle des Lebu, qu'il s'agisse des anciens détenteurs du sol ou des notables, est primordial. Ce sont eux, en effet, qui se sont le plus engagés dans la défense des nouveaux acquéreurs lors des menaces de démolition proférées par l'administration compétente (ils ont notamment servi d'intercesseurs auprès des responsables politiques et de l'administration). En ce sens, l'étude d'Arafat permet de préciser les relations entre les propriétaires coutumiers et les nouveaux habitants. Protecteurs des acquéreurs *santiane*\* qui, de ce fait, sont des clients à tous les sens du terme<sup>123</sup>, les propriétaires coutumiers sont aussi les obligés des nouveaux venus, s'ils ne veulent pas voir ces derniers se retourner contre eux :

[Après une série de démolitions à Arafat], les vendeurs ont vu leur rôle changé : leurs clients d'hier sont devenus leurs accusateurs, eux-mêmes se sont retournés contre les propriétaires des terrains et [...] ont essayé "d'arranger les choses" avec les services de l'Urbanisme, ou pris des avocats pour leur défense.

Jacolin *et al.*, 1975, p. 79

---

<sup>123</sup> Dans son étude sur les villes d'Afrique centrale, Jean-Luc Piermay fait le même constat à propos de certaines populations autochtones et des groupes ethniques qui étaient parmi les premiers à arriver en ville : « Ils accèdent de manière privilégiée à la détention du sol. Ces groupes, parfois, prennent en charge quartiers et agglomérations, sur les plans de l'infrastructure, de l'économie, voire de la politique, du moins si le contexte national le permet » (Piermay, 1989, p. 526).

## 2 La propriété du sol et la sécurité de l'habitat dans les quartiers irréguliers de la banlieue de Tunis

Comme à Dakar, la sécurisation de l'habitat amène les producteurs de l'habitat de la banlieue tunisoise à envisager plusieurs stratégies. D'après l'examen des livrets fonciers dans d'anciens quartiers de Sidi Hacine<sup>124</sup>, certaines sont fondées sur la régularisation après coup de la situation foncière; d'autres visent plutôt à garantir les premières étapes de la production de l'habitat, à savoir le lotissement et la réalisation du gros œuvre. A ce niveau-là, les stratégies sont particulièrement variées, allant du marquage de l'espace par les nouveaux propriétaires à la recherche de protections politiques, comme l'avait déjà signalé M. Chabbi dans les années 1980.

### a *La régularisation progressive de la tenure foncière dans les quartiers anciens de Sidi Hacine*

Les lignes suivantes reprennent les principales étapes de l'histoire d'une propriété d'une vingtaine d'hectares sise sur la rive occidentale de la *sebkha* Sejoumi, la propriété « Averso Séjoumi » sur laquelle s'est formé, à la fin des années 1970, l'un des premiers noyaux urbains spontanés de l'agglomération de Sidi Hacine, sur des terres à vocation agricole, si l'on en croit le *Plan d'Aménagement de la Commune de Tunis* établi à la fin des années 1970<sup>125</sup>.

Ancien bien de la fondation habous de la Médersa El Taoufikia à Tunis, la propriété « Averso-Séjoumi » est immatriculée le 4 septembre 1902, au nom de Madame Errico et Messieurs Averso, « tous Italiens propriétaires demeurant à Zarouni », « en qualité de co-enzélistes<sup>126</sup> » (Article 586). S'ils sont propriétaires de la parcelle, les colons italiens doivent, cependant, verser une « rente d'enzel annuelle et perpétuelle de 480 piastres payable nette de tous droits (...) » au profit de la fondation « dont les intérêts sont représentés par le Conseil d'administration des biens habous » (Art. cit.).

Après cinq sessions, la propriété « Averso-Séjoumi » est transférée au domaine privé de l'Etat le 6 février 1976, suite à un « arrêté de Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 14 mai 1964 (...) pris en exécution de la loi n° 64 – 5 du 12 mai

---

<sup>124</sup> La consultation des livrets fonciers est libre, moyennant 1 dinar par titre. Toutefois, certains sont indisponibles, car en cours d'actualisation. En outre, il convient de préciser que de nombreux livrets sont en arabe. Ces deux raisons expliquent le fait que mes recherches à la Conservation foncière aient été limitées au titre 7739 « Averso-Séjoumi ».

<sup>125</sup> Le Plan d'Aménagement de la Commune de Tunis n'a toutefois été approuvé qu'à partir de 1985 (Hamrouni, 1990).

<sup>126</sup> Enzel. « Sorte de location perpétuelle à rente fixe des biens habous\* accordée aux occupants anciens, devant déboucher au bout d'une période plus ou moins longue sur la propriété relative » (Sethom, 1977, p. 12).

1964<sup>127</sup> » (Art. 1397). Désormais bien national, le titre 7739 est remis à l'Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Mejerda (OMVVM) le 9 août 1978, « avec jouissance immédiate moyennant le prix symbolique de 1 DT » (Art. 265/865).

Moins de cinq mois plus tard (le 24 janvier 1979), l'organisme public vend la propriété « Averso-Séjoui » à M. Saïd Ben Ahmed Ben Mohamed Ben Zaïd, « Tunisien, agriculteur, demeurant au Mellassine, 30, rue n° 4020, né à Douiret (Médenine) le 08.08.1905 », pour la somme de 260 DT. En application de la loi de 1970, le nouveau propriétaire est soumis à plusieurs conditions consignées dans le livret foncier: « L'acquéreur s'interdit sous peine de déchéance pendant un délai de cinq ans d'aliéner l'immeuble vendu sans l'autorisation écrite de M. le ministre de l'Agriculture. Il est tenu : 1) de laisser exécuter tous travaux d'adduction d'eau, 2) d'exploiter directement ledit immeuble et d'assurer sa mise en valeur dans le but d'augmenter son potentiel de production économique » (article 267/839). Dans l'impossibilité de revendre son bien avant cinq ans, sauf autorisation du ministre, le nouvel acquéreur doit donc aussi procéder à sa mise en valeur agricole.

Les cinq ans écoulés, B. Zaïed procède au lotissement de sa propriété, sans qu'il soit fait cependant mention d'un lotissement autorisé dans le livre foncier. D'ailleurs, la propriété comporte déjà plusieurs noyaux d'urbanisation spontanée. Puis il vend les parcelles issues du démembrement à des particuliers<sup>128</sup>, tel monsieur Chikhaoui comme indiqué sur le livre foncier lors de l'inscription du nouveau titre : « La vente a été inscrite suivant acte notarié établi par les notaires Messieurs Mohammed Esseghaïer El Boughanni et son assesseur le 13. 10. 1984. Enregistrée à Tunis le 18 octobre 1984, moyennant le prix de 500 Dinars payé (Tunis le 28.05.1997.) ».

Après la mainlevée de l'Etat obtenue le 11 avril 1996, 13 cessions sont enregistrées. Enfin, le 30 avril 1999, les fils de B. Zaïed cèdent la « totalité de la propriété « Averso-Séjoui » à la société Le Logement S. A. (...) » sous seing privé devant un notaire contre la somme de 846 437 dinars 500 (hypothèque volontaire : Banque de l'Habitat).

L'élément le plus important de cette monographie réside assurément dans le fait que la grande majorité des propriétaires jouit en fin de compte de la sécurité foncière. Si l'on se fonde sur les études réalisées par M. Chabbi, cette situation paradoxale peut trouver son explication dans les processus d'accaparement et de division des terres domaniales agricoles mis en œuvre par les lotisseurs clandestins.

Vraisemblablement, la loi n° 70-25 du 19 mai 1970 sur les cessions des terres domaniales à vocation agricole constitue l'acte de fondation des quartiers spontanés à Sidi Hacine. En effet, c'est en vertu de cette loi que des individus - dont font partie les futurs lotisseurs clandestins - vont pouvoir acquérir des terres appartenant au domaine de l'Etat<sup>129</sup> avec pièces à l'appui, même s'ils doivent, pour acquérir ces documents, se livrer à des pratiques malhonnêtes, comme l'explique M. Chabbi :

---

<sup>127</sup> Loi relative à la nationalisation des propriétés coloniales.

<sup>128</sup> A moins qu'il ne s'agisse d'une régularisation des ventes effectuées antérieurement.

<sup>129</sup> Grâce à la nationalisation des bien habous (décret du 18 juillet 1957) et celle des propriétés coloniales (loi du 12 mai 1964), l'Etat tunisien s'est constitué des réserves foncières d'une très grande étendue tout autour de la capitale. D'après une note du ministère de l'Agriculture citée par M. Chabbi (1986), l'Etat détenait 65 % des terres à l'intérieur du gouvernorat de Tunis au début des années 1980.

Les lotisseurs clandestins accordent une importance particulière à l'acte notarié qui représente le point de départ de l'accaparement frauduleux. Pour prouver l'occupation d'un bien vacant et introduire conformément au Code des biens réels une procédure de possession et de jouissance, les lotisseurs clandestins ont recours à de faux témoins et à des *adouls*<sup>130</sup> pour le moins complaisants. Souvent c'est avec la complicité des *adouls* que des faux sont établis pour l'accaparement des terrains étatiques » (1986, p. 146).

Une fois le titre de propriété obtenu - le 24 janvier 1979 pour B. Zaïer en ce qui concerne la propriété « Averso-Séjoui » - , le futur lotisseur clandestin peut, s'il respecte en apparence les délais fixés par la loi de 1970, vendre tout ou partie de son bien à de nouveaux acquéreurs. La formule la plus fréquente est la vente enregistrée devant un notaire privé. Grâce à cet acte notarié, les nouveaux propriétaires sont, eux aussi, en possession d'une pièce qui prouve la légalité de leur nouveau statut. Plus tard, ils pourront en effet poursuivre la procédure d'immatriculation auprès de la Conservation foncière et obtenir un certificat de propriété en bonne et due forme<sup>131</sup>, comme le prouve, dans le cas de la propriété « Averso Séjoui », le nombre élevé d'attributaires ayant fait inscrire leur achat à la Conservation foncière, une fois la mainlevée de l'Etat obtenue le 11 avril 1996.

L'urbanisation des terres domaniales de la périphérie de Tunis peut donc occasionner de nombreuses pratiques frauduleuses. Les plus remarquables de ces pratiques sont l'accaparement des terres domaniales par le lotisseur clandestin, le changement de destination des sols sans respect des documents d'urbanisme et le lotissement illégal, auxquels il convient d'ajouter les tentatives de corruption attestées par M. Chabbi et d'autres observateurs. Les transferts de propriété du public vers le privé, puis du privé vers le privé, donnent lieu à la production d'un certain nombre de pièces, souvent notariées, qui fondent la légalité de la propriété du sol et assurent, du même coup, et de façon progressive, la sécurité foncière des habitants des quartiers considérés.

---

Cette situation de monopole est confirmée par une note de 1989 émanant du ministère de l'Intérieur à propos de la délégation d'Ettadhmen (gouvernorat de l'Ariana), où les domaines cumulés de l'Etat et de l'OMMVM représentaient encore 60% de la surface totale de la délégation.

<sup>130</sup> L'*adoul*, en Tunisie, est le « notaire » traditionnel devant lequel on passe des actes sous seing privé et devant témoins. Mais ces actes ne sont pas reconnus par l'administration de l'Enregistrement et ne permettent donc pas d'obtenir, éventuellement, une autorisation de construire.

<sup>131</sup> La procédure d'obtention d'un certificat de propriété comprend plusieurs étapes. Les plus importantes sont la réquisition d'immatriculation grâce au dépôt de l'acte notarié prouvant l'occupation du terrain au tribunal immobilier et l'inscription à la Conservation foncière qui délivre le certificat en question à la fin de la procédure. M. Chabbi (1984) précise que le lotisseur clandestin se limite à la première étape (réquisition) qui lui permet d'obtenir un numéro d'immatriculation et, de la sorte, de leurrer ses futurs clients. En effet, le numéro d'immatriculation en question n'a aucune valeur juridique.

*b Des stratégies de sécurisation à plus court terme pour garantir le lotissement et les premières étapes de la construction*

S'il existe des stratégies fondées sur la régularisation progressive de la tenure foncière, comme on vient de le constater, d'autres visent à s'entourer d'un maximum de garanties dès les deux premières phases de l'urbanisation, à savoir le lotissement et la réalisation du gros œuvre. Les informations disponibles sur ces deux moments de la sécurisation sont rares : quelques éléments dans les études réalisées par M. Chabbi et quelques bribes d'entretien avec des habitants, des techniciens de l'Urbanisme et des agents de l'administration territoriale. Plus qu'un examen approfondi des stratégies en question, il s'agit donc, dans le cadre de ce travail, de réaliser un inventaire des pratiques mentionnées par mes interlocuteurs et par M. Chabbi.

- L'alliance avec le responsable politique recherchée par le lotisseur clandestin

L'urbaniste tunisien souligne en premier lieu les protections politiques dont cherchent à se prémunir les lotisseurs clandestins, les plus petits d'entre eux notamment (Chabbi, 1984b). Et M. Chabbi d'ajouter que, à l'occasion, les lotisseurs peuvent s'engager dans la politique locale<sup>132</sup>. A l'évidence, le lien est donc ténu entre l'activité économique que représente la vente des terrains à construire et la politique locale, ce que confirment les rumeurs circulant à la fin des années 1990 dans l'agglomération de Sidi Hacine.

De manière vraisemblable, les liens entre les lotisseurs clandestins et les leaders politiques locaux s'apparenteraient à des relations qui rappellent, une fois de plus, le clientélisme et la corruption. En effet, ces relations personnelles donneraient lieu à l'échange de la protection assurée par le responsable politique contre le soutien politique et des bakchichs, comme le laisse entendre un enseignant à Sidi Hacine :

---

<sup>132</sup> M. Chabbi écrit en effet que : « L'accaparement frauduleux des terrains de l'Etat est plus qu'un simple acte délictueux. Il s'agit d'un véritable système de promotion foncière qui, du fait du recyclage de l'argent dans de nouveaux secteurs, se traduit sociologiquement par la constitution, dans les quartiers périphériques populaires, de groupes de "notables" assumant souvent un rôle important au niveau des structures politiques locales et intervenant dans le renforcement du contrôle socio-politique des populations » (Chabbi, 1984b, p. 135).

S... souligne la faiblesse de l'impôt recouvré dans le secteur de Sidi Hacine. D'après lui, cela révèle le caractère illégal d'une grande partie de l'activité économique. Il semble, d'après ses dires, que les commerçants sont partis de rien et qu'ils ont fait fortune rapidement grâce à la vente irrégulière des terrains ainsi que dans le commerce des matériaux de construction<sup>133</sup>. Et cette façon de faire et de s'enrichir n'est envisageable qu'avec la protection du responsable politique qui perçoit des « dessous de table » à l'occasion.

S... au Belvédère, juin 2001

- Les stratégies envisagées par les citoyens ordinaires

A côté de ces stratégies envisagées par les lotisseurs clandestins, les habitants appliquent leurs propres techniques de sécurisation de l'habitat. Il s'agit d'abord de construire au moment opportun, c'est-à-dire quand les risques de démolition par la puissance publique ne sont pas trop grands. A l'évidence, la période des élections fait partie de ces moments particulièrement propices à la construction sans autorisation. De façon très significative d'ailleurs, les noms des quartiers peuvent remémorer ces instants, comme la « Cité des Elections », un quartier implanté sur la route de Sidi Hacine. Un habitant du secteur précise que les élections représentent en quelque sorte la « date de naissance du quartier »<sup>134</sup>.

Le nombre de familles installées dans le quartier est un autre élément qui revient fréquemment dans les discussions. Pour plusieurs interlocuteurs, le déguerpissement de quartiers entiers, même s'il s'agit de quartiers de taille restreinte, provoquerait à coup sûr des émeutes dans une agglomération comme Sidi Hacine. Pour des habitants de Jayara, l'idée est même inconcevable. Une occupation massive – ce qui n'empêche que, généralement, l'acquisition foncière est un acte solitaire - permettrait donc d'engager un rapport de forces favorable aux producteurs de l'habitat, d'autant plus, selon mes interlocuteurs, que les constructions sont réalisées rapidement<sup>135</sup>.

---

<sup>133</sup> Un habitant d'Ettadhamen mentionne des stratégies similaires de la part des lotisseurs clandestins qui ont placé l'argent des ventes frauduleuses dans le commerce et les services. Un lotisseur de la localité aurait de cette façon investi dans une salle des fêtes, un magasin d'alimentation générale, une épicerie de quartier et une boulangerie. En outre, deux cafés appartenant au même homme seraient tenus par les enfants de ce dernier (le fils et le petit-fils plus précisément). D'autres préfèrent cependant se lancer dans le commerce des matériaux de construction, d'après M. Chabbi (1986). Le fait m'a été confirmé par un technicien de la SONEDE lors d'une visite que nous avons effectuée ensemble dans les quartiers d'Ettadhamen et de Douar Hicher en juillet 2000.

<sup>134</sup> M..., Cité des Elections, juillet 2000.

<sup>135</sup> Cette stratégie est très fréquente, surtout dans les quartiers d'habitat précaire. On l'observe, par exemple, à Istanbul, où l'habitat précaire porte même le nom de *gecekondu* (littéralement « construit en une nuit »), ou encore à Rome, dans l'après-guerre. Dans sa préface à C. Vallat (1995), Anne-Marie Seronde-Babonaux cite un film de Vittorio De Sica, intitulé *Il Tetto* (Le Toit), dans lequel une bande d'amis « se ligue pour que le toit de la baraque [apparemment construite dans un quartier irrégulier de la



Sur les rives de la *sebkha* Sejoumi, les constructions vont bon train. Un technicien et un président de comité de quartier affirment même que l'Etat ne peut plus engager d'opérations de démolition car les travaux sont trop avancés. A leur avis, c'est pour cette raison que les habitants se dépêchent d'achever le gros œuvre.

Observations de terrain, été 2000

La comparaison entre Dakar et Tunis met en avant la multiplicité des techniques employées par les producteurs de l'habitat, comme si ces derniers cherchaient, en mobilisant l'ensemble des compétences locales, à constituer un véritable « blindage » de façon à sécuriser d'une façon maximale l'habitat. Dans les deux cas, et bien qu'en des proportions différentes, ce sont plusieurs principes combinés entre eux qui assurent le « blindage » ou la sécurisation de l'habitat : le mimétisme<sup>136</sup>, la corruption, marchande ou politique<sup>137</sup>, le clientélisme politique, et l'instauration d'un rapport de forces avec les pouvoirs publics. Fondements des stratégies mises en œuvre par les producteurs de l'habitat, il va sans dire que ces principes représentent aussi une forme d'intégration remarquable des habitants des quartiers irréguliers à la société urbaine et à la ville. Pour cette raison, et comme l'avaient montré les études foncières réalisées dans les années 1980 (Durand-Lasserve, 1986 ; Le Bris *et al.*, 1982, 1986), les dynamiques de production foncière et immobilière constituent un mode privilégié de régulation, tant sur le plan social que politique.

---

banlieue romaine] soit posé avant le jour, condition nécessaire pour éviter l'expulsion par les carabiniers » (Seronde-Babonaux, 1995, p. I).

<sup>136</sup> Hormis ses visées stratégiques, le mimétisme, flagrant en ce qui concerne l'habitat et la forme urbaine, s'explique par l'intériorisation des normes urbaines de la ville moderne et légale par les mal-lotis, comme l'ont montré les travaux d'A. Deboulet sur le Caire (1994). A ce sujet, A. Deboulet évoque plus particulièrement les « règles communes qui sont transmises aux nouveaux venus qui "intériorisent" à leur tour les "schémas d'organisation urbaine" » (Deboulet, 1994, p. 723). Et, à propos de ces règles, elle précise encore que leur application résulte non pas du contrôle légal, comme on aurait pu s'en douter, mais du contrôle social local.

<sup>137</sup> Dans un souci de clarification des notions de clientélisme et de corruption, Jean-François Médard écrit que l'on peut distinguer la « corruption marchande fondée sur un échange strictement économique, comme le pot de vin » et la « corruption politique », qu'il définit, à la suite de Donatella Della Porta, « comme un troc, décisions politiques contre argent », alors que le clientélisme résiderait dans l'« échange de faveurs contre des suffrages électoraux » (Médard, 2000, pp. 75 et 76).

\*\*\*

A l'échelle régionale, l'urbanisation spontanée exprime, par son dynamisme et par son ampleur, une relation de pouvoir fondée sur la tolérance de l'Etat vis-à-vis des quartiers irréguliers, ainsi que sur la reconnaissance par ce dernier d'un droit au logement aux catégories sociales exclues du marché foncier et immobilier légal. En cela, l'urbanisation spontanée peut être assimilée à une « stratégie gagnante »<sup>138</sup> des mal-lotés, qui consiste à mettre l'Etat devant le fait accompli en construisant sans son autorisation. Mais cette « stratégie gagnante » est cependant assortie de conditions – implicites, il faut le souligner – à l'échelle locale. En effet, dans bien des cas observés, l'accès au foncier et la sécurisation de l'habitat nécessitent de la part des mal-lotés l'engagement d'une relation de clientèle avec les acteurs politiques : le délégué de quartier, le dignitaire Lebu ancien détenteur du sol et le cadre du parti, à Dakar ; le cadre du parti et, éventuellement, le lotisseur clandestin, à Tunis. A Dakar, la relation de clientèle prend la forme d'obligations réciproques entre les « patrons », responsables politiques ou anciens détenteurs du sol, et les « clients », à savoir les acquéreurs de terrains<sup>139</sup>. A Tunis en revanche, elle allie éventuellement le lotisseur clandestin au responsable politique, à côté des formes, plus habituelles, de la corruption et du *gentleman's agreement*, soit une « convention verbale fondée sur la parole d'honneur des deux parties » (Hibou, Tozy, 2000, p. 38)<sup>140</sup>, toutes deux liées à la sécurisation des transactions foncières. Bref, tout en confirmant le fait que, dans les quartiers non réglementaires, le défaut d'autorisations de lotir et de construire encourage l'établissement de relations de type clientélaire entre les mal-lotés et leurs

---

<sup>138</sup> Exposant le concept de « stratégie », M. Foucault conclut : « En somme toute stratégie d'affrontement rêve de devenir rapport de pouvoir ; et tout rapport de pouvoir penche, aussi bien s'il suit sa propre ligne de développement que s'il se heurte à des résistances frontales, à devenir stratégie gagnante » (Foucault, 1984b, p. 320).

<sup>139</sup> Les situations observées à Arafat dans les années 1970 et à Dalifort dans les années 1980 remettent d'ailleurs en question l'idée d'un « devoir d'allégeance » (Durand-Lasserve et Tribillon, 1990, p. 26) des mal-lotés envers les fournisseurs de terrains, dans la mesure où elles soulignent la réciprocité des obligations entre les « patrons » et les « clients ».

<sup>140</sup> Jean-François Médard (2000) montre bien qu'au-delà des distinctions analytiques proposées par D. Della Porta, le clientélisme politique et la corruption marchande sont étroitement imbriquées pour deux raisons : la corruption marchande suppose l'existence d'un *gentleman's agreement*, autrement dit de codes moraux partagés, au risque de ne plus être contrôlée et de verser alors dans la vénalité ; à l'inverse, le clientélisme politique, qui a pourtant son origine dans l'échange social, a besoin de la corruption marchande pour accéder aux biens matériels qui permettent, en dernier ressort, d'actualiser les liens au sein des réseaux de clientèle.

« patrons »<sup>141</sup>, l'étude comparative des stratégies de sécurisation de l'habitat indique aussi que ces pratiques peuvent se décliner différemment selon les espaces-temps considérés.

---

<sup>141</sup> A Nairobi (Kenya), « il est de l'intérêt de l'élite au pouvoir de continuer à empêcher les citadins pauvres d'accéder facilement à des terrains car, dans une situation de rareté, le contrôle de l'accession à la terre fournit une source de revenus et de soutien politique » (Lee Smith, cité par C. Farvacque-Vitkovic et P. Mac Auslan, 1993, p. 80).

## CHAPITRE II : PEUPLEMENT DES QUARTIERS ET CONSTRUCTION DU VOISINAGE

Plus que sur les liens politiques au sein de la société locale ou sur les rapports entre les mal-lotés et l'Etat, ce Chapitre veut mettre l'accent sur les groupes sociaux et sur les formes de lien social, c'est-à-dire « [...] tout ce qui unit les membres, assure leur cohésion et fait de leur rassemblement autre chose qu'un agrégat éphémère » (Terray, 1990, p. 262). Le caractère récent des quartiers étudiés – une vingtaine d'années en moyenne - invite à se demander si les sociétés qui y sont en formation reproduisent des structures sociales héritées ou si elles engendrent de nouvelles structures. Dans cet ordre d'idées, on examinera le peuplement, afin de repérer les groupes socio-économiques et les réseaux de parenté, puis l'intégration des individus dans le voisinage<sup>142</sup>, dans le but d'identifier des types de lien social à l'échelle du quartier. Outre le fait que l'on a affaire à des quartiers populaires en formation, l'examen du peuplement et des modes d'intégration des individus dans le voisinage révèle la place centrale de la famille élargie<sup>143</sup> dans la structuration de la société locale, en même temps que l'existence de deux formes de sociabilité presque opposées. Dans la banlieue de Dakar, l'association sert souvent de sas entre l'individu et la société. Dans la banlieue de Tunis, à l'inverse, l'intégration des individus se fait dans et par le voisinage, et les organisations sont presque absentes, à l'exception toutefois du Parti et de ses instances de base qui constituent un espace de socialisation possible, en particulier pour les hommes, comme le note O. Féneyrol à propos des faubourgs de la Médina : « Il ne faut jamais oublier qu'elles [les cellules de base] sont autant – sinon plus – des espaces de sociabilité politique inscrits dans des territoires locaux que les terminaisons d'un appareil centralisé de domination » (Féneyrol, 2000, p. 15).

---

<sup>142</sup> L'intégration des individus dans le voisinage est une composante de la « citadinisation » que Michel Lussault et Pierre Signoles définissent comme « le procès de socialisation dans un cadre urbain de populations d'origines diverses qui entendent – plus ou moins explicitement - accéder à un statut citoyen véritable [...] et mettent en œuvre leur "droit à la ville" » (Lussault, Signoles, 1996, p. 4).

<sup>143</sup> A la différence de la famille nucléaire, la famille élargie, souvent nommée « grande famille » à Dakar, est composée de plusieurs ménages qui ont toujours entre eux des liens de parenté et qui vivent, ou non, sous le même toit.

## I DES ESPACES INVESTIS PAR LES COUCHES POPULAIRES DE LA SOCIÉTÉ URBAINE

Examiner le peuplement des quartiers irréguliers revient d'abord à préciser l'origine des habitants et leurs caractéristiques socio-économiques. De toute évidence, cette première approche amène à remettre en question le fait d'assimiler les quartiers irréguliers à des « quartiers ouvriers » (Vernière, 1977, p. 204) ou même à des quartiers déshérités, bien qu'il existe des formes de pauvreté parfois très accentuées à Tunis et surtout à Dakar.

### A UNE MAJORITÉ DE NEO-CITADINS EN PROVENANCE DES QUARTIERS POPULAIRES DE LA CAPITALE

#### 1 Dans la banlieue dakaroise

A Yeumbeul, comme dans les autres quartiers de la banlieue de Dakar d'ailleurs, un constat s'impose, celui de la très grande diversité ethnique. Cette diversité est soulignée par une enquête réalisée par G. Salem, en 1993, dans l'agglomération de Pikine, auprès de 28 400 chefs de concession (tab. 1).

Tableau 1 : L'ethnie de chefs de concession à Yeumbeul en 1993 (en %)

	Wolof	Lebu	Toucouleur	Sérère	Diola	Peul	Manjak	Soninké	divers
Nord	54	0	20	7	3	3	2	0	12
Sud	54	0	23	5	2	3	1	0	12
Ben	53	0	26	7	0	3	3	0	7
Baraque									

Source : SALEM, 1998, p. 275

Selon cette enquête - et les observations de terrain réalisées à une date récente le confirment aisément - de nombreux groupes ethniques sont présents à Yeumbeul avec, cependant, une prédominance de chefs de concession originaires des foyers d'émigration anciens comme les régions du centre du Sénégal (Kayor, Djolof) et de la vallée du fleuve Sénégal<sup>144</sup>, si l'on en croit la prédominance très nette des groupes Wolof et Toucouleur. Quant aux ethnies minoritaires, il s'agit surtout des Sérère, des

<sup>144</sup> Voir notamment A. Lericollais et M. Vernière, *L'émigration Toucouleur du Fleuve Sénégal à Dakar*, ORSTOM, Dakar, 1974.

Peul, des Diola et des Manjak, les Soninké étant sous-représentés. Il en va d'ailleurs de même pour l'ethnie autochtone, les Lebu, à l'évidence dépassés par les *santiane* sur le plan numérique. Yeumbeul a donc désormais l'allure d'une banlieue cosmopolite, à l'exception cependant des noyaux villageois (Yeumbeul et Tiaroye Kao) où les Lebu restent majoritaires<sup>145</sup>.

Toutefois, la diversité ethnique de Yeumbeul n'autorise pas à envisager l'urbanisation des périphéries de Dakar comme résultant de l'exode rural, car la plupart des personnes habitant la banlieue proviennent des quartiers populaires de la capitale et doivent, pour cette raison, être considérées comme des néo-citadins. M. Vernière a, le premier, mis l'accent sur ces vastes mouvements de redistribution de population des bidonvilles et des quartiers populaires du centre de Dakar vers l'agglomération de Pikine, dont fait partie Yeumbeul. Une enquête réalisée par le géographe au début des années 1970 montrait notamment que sur 400 chefs de famille pikinois interrogés, 84 % avaient résidé à Dakar avant de venir s'installer à Pikine et que les trois-quarts d'entre eux avaient même séjourné plus de vingt ans dans la capitale (Vernière, 1977, p. 122). Pikine est donc bien une ville de citadins, de « vieux citadins accédant enfin à une forme de propriété », peut-on encore ajouter à la suite de M. Vernière (*ibid.*, p. 105).

## **2 Dans la banlieue tunisoise**

L'analyse du peuplement des quartiers non réglementaires de la banlieue tunisoise aboutit à des conclusions similaires. En premier lieu, les quartiers non réglementaires sont cosmopolites, comme le montre une enquête réalisée auprès de 350 ménages environ dans le secteur de Sidi Hacine par la municipalité de Tunis en 1999.

---

<sup>145</sup> Il est d'ailleurs étonnant que cette spécificité n'apparaisse pas dans les statistiques de G. Salem.

Tableau 2 : Les régions d'origine (lieux de naissance) de 350 ménages enquêtés en 1999 par la municipalité de Tunis à Sidi Hacine et dans les environs

Région d'origine (lieu de naissance)	Nombre de ménages	En pourcentage
Nord-Est (District de Tunis compris)	66	27,2
Nord-Ouest	85	35,0
Centre-Est	44	18,1
Centre-Ouest	8	3,3
Sud	40	16,5

Source : municipalité de Tunis, 2000, p. 97

Comme à Ettadhamen (Ghariani, 2000), de nombreux ménages ayant fait l'objet d'enquêtes à Sidi Hacine sont originaires du nord-ouest de la Tunisie. Pour P. Signoles, cette « mobilité différenciée » des migrants selon leur région d'origine (Signoles, 1985, p. 277) aboutit à une ségrégation spatiale au sein de l'espace urbain. Les familles originaires du Nord-Ouest se sont ainsi plus tardivement et moins bien intégrées dans la société de la capitale que celles du Sud tunisien ou du Sahel. Cependant, d'autres régions que le Nord-Ouest sont bien représentées à Sidi Hacine, le Sud et le Centre-Est, notamment, dont sont originaires, respectivement, 16,5 et 18,1 % des personnes interrogées. Quant à la place prépondérante du Grand Tunis parmi les régions d'origine des ménages, elle s'explique en particulier par l'importance des redistributions de population au sein de la région capitale, au bénéfice de la banlieue essentiellement<sup>146</sup>, même s'il faut tenir compte des apports migratoires des autres régions du Nord-Est, à savoir celles de Bizerte, de la basse-vallée de la Mejerda, de Zaghuan et du Cap Bon.

Autre point commun avec la dynamique de peuplement des périphéries de la capitale sénégalaise : les habitants proviennent dans leur grande majorité des quartiers populaires et non des campagnes de l'intérieur du pays comme cela avait pu être le cas dans les gourbivilles de Saïda Manoubia ou de Borgel dans les années 1960<sup>147</sup> (Sebag,

<sup>146</sup> Entre le recensement de 1989 et celui de 1994, l'ampleur des redistributions de populations du centre-ville vers la périphérie est confirmée par le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire : « Pour un taux de migration de 2,6 % pour l'ensemble du district de Tunis, les gouvernorats de Ben Arous et d'Ariana ont enregistré les taux records de 9,4 % et 6 %, dus en même temps à la mobilité résidentielle à l'intérieur de l'agglomération tunisoise et à l'attraction de nouveaux migrants : entre 1984 et 1989, sur 10 143 entrants dans les deux gouvernorats de Ben Arous et Ariana, 62,6 % provenaient du gouvernorat de Tunis et 37,4 % du reste de la Tunisie » (SDAT, Rapport de première phase, B. 22).

<sup>147</sup> Il faut souligner que le lien étroit entre desserrement urbain et urbanisation spontanée n'est spécifique ni aux deux capitales africaines étudiées, ni aux métropoles des PED plus largement. Dans les environs de Rome par exemple, « les *borgate* seraient plus le fait d'une redistribution de la population romaine que le lieu de rassemblement d'une population venue de toute l'Italie » (Vallat, 1995, p. 200).

1960). A ce sujet, le tableau suivant (tab. 3), établi sur la base d'une enquête menée par le district de Tunis dans les banlieues non réglementaires, est sans équivoque : ce sont près de 70 % des habitants des quartiers irréguliers de la banlieue qui proviennent des quartiers populaires du centre, dont plus de la moitié des gourbivilles.

Tableau 3 : Dernière résidence des ménages provenant de Tunis et résidant dans les quartiers non réglementaires de la banlieue au début des années 1980

Ancien quartier Zones HSPU*	Natifs du quartier actuel (en %)	Cités de recase- ment	Gourbi- villes	Médina et faubourgs	Ville euro- péenne	Zones périphéri- ques de Tunis	Ensem- ble
Ouest	182 4,2	610 14,1	1 809 41,9	525 12,1	81 1,9	1 115 25,8	4 322 100
Sud	58 6,2	186 19,6	534 56,8	72 7,7	5 0,5	85 9,0	940 100
Nord	91 14,7	109 17,6	110 17,8	59 9,5	23 3,7	227 36,7	619 100
Ensemble HSPU	331 5,6	905 15,4	2 453 41,7	656 11,2	109 1,8	1 427 24,3	5 881 100

\* Habitat spontané périurbain

Source : Chabbi, 1986, p. 171

Des entretiens réalisés dans plusieurs familles de Sidi Hacine au printemps 2000 et pendant l'été 2001 confirment d'ailleurs la grande contribution des gourbivilles à la croissance démographique des quartiers non réglementaires de la banlieue tunisoise. De nombreux habitants des quartiers Jayara, 20 mars et Sidi Hacine affirment en effet avoir préalablement résidé à Mélassine. Plusieurs déclarent même y être nés. D'autres chefs de famille expliquent qu'ils viennent de quartiers de la banlieue, comme Ezzouhour et Den-Den<sup>148</sup>. De même qu'à Dakar, les quartiers populaires de la banlieue de Tunis sont donc devenus des pôles d'émission de populations vers les fronts d'urbanisation spontanée plus récents, tels Jayara et Gdhir El Golla<sup>149</sup>.

<sup>148</sup> C'est le cas notamment de A.... et de M.... qui m'ont invité dans la famille de leurs parents, à Ezzouhour pour A... et à Den Den pour M.... (à l'occasion de la circoncision de l'un de ses neveux).

<sup>149</sup> C. Vallat fait le même constat dans les borgate romaines, où elle indique que, entre 1975 et 1979, « les enfants des borgatori, arrivés dans la première période, s'installent et fondent des ménages soit dans la borgata où ils sont nés soit dans un noyau voisin, jamais dans Rome-centre » (Vallat, 1995, p. 200).



## B LA DIVERSITE DES STATUTS PROFESSIONNELS DE LA POPULATION EMPLOYEE

Malgré l'intérêt qu'ils représentent pour la compréhension des dynamiques sociales locales, les statuts professionnels, à la périphérie du thème de recherche retenu pour cette étude, n'ont pas fait de ma part l'objet d'enquêtes particulières lors de mes séjours à Yeumbeul ou à Sidi Hacine<sup>150</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, les observations réalisées sur le terrain et les statistiques disponibles suffisent néanmoins pour montrer la grande hétérogénéité des quartiers étudiés.

### 1 A Yeumbeul, dans la banlieue de Dakar

Une étude d'Enda Tiers-Monde (1998) révèle en premier lieu la part considérable des salariés à Yeumbeul où ils représentent plus de 50 % de la population active, soit une proportion plus élevée que dans de nombreux autres secteurs de la banlieue, quartiers réguliers compris. A Wakhinane par exemple, un des quartiers planifiés de Guediawaye, une enquête effectuée en 1990 dans 170 concessions comptabilisait seulement 37 % de salariés chez les hommes et 21,5 % chez les femmes (Gibbon, Nhari, 1990). Il serait donc particulièrement hâtif et même trompeur d'établir une corrélation entre le statut réglementaire ou non réglementaire de l'habitat et les taux de salarisation de la population employée.

Parmi les salariés résidant à Yeumbeul, on compte des employés du secteur public, qu'il s'agisse de l'administration ou des sociétés nationales comme la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) et la Société Nationale d'Electricité (SENELEC)<sup>151</sup>. Des ouvriers trouvent aussi à s'embaucher dans l'industrie malgré les licenciements opérés dans le secteur de la production à partir des années 1980

---

<sup>150</sup> Le chômage non plus n'a pas fait de ma part l'objet d'investigations particulières. Au-delà des différences de résultats, les enquêtes réalisées par les services statistiques indiquent l'existence de taux de chômage élevés. A Dakar, l'Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale (EDMC) de 1996 annonçait 13,2 % de chômeurs au « sens élargi », à savoir les personnes en recherche d'emploi ajoutées à celles qui ont renoncé à trouver un emploi, même si elles en ont les moyens physiques (taux d'activité : 27,5 %). Trois ans plus tard, le recensement général des demandeurs d'emploi indiquait 20,8 % de chômeurs dans la région de Dakar... Dans le Grand Tunis, le taux de chômage était de 16,9 % lors du RGPH de 1989 (Urbaconsult, 1997). Je n'ai pas de données plus récentes à propos du chômage dans la capitale tunisienne.

<sup>151</sup> Plusieurs agents de la Compagnie Générale d'Electricité (actuelle SENELEC) résidaient à Guinaw-Rails dans les années 1980, ce qui, d'après A. Haguma (1986), aurait d'ailleurs facilité l'électrification du secteur.

(Bocquier, 1996)<sup>152</sup>. Les unités industrielles de l'agglomération de Pikine offrent en effet près de 9000 emplois en 2000, dont 5000 permanents (Agence de Développement Municipal, 2000). Plus fréquents sont cependant les salariés dans les secteurs du commerce, de l'artisanat (le bâtiment et la mécanique en particulier) et dans l'enseignement privé, qui représente un gisement d'emplois potentiels pour les jeunes citadins diplômés. Enfin, le *Plan Local de Développement Intégré* de Yeumbeul (Enda Graf, 1997) mentionne l'existence, parmi les salariés, de cadres moyens et supérieurs qui comptent pour 1,5 % de la population active ; lors de mes séjours dans la banlieue, j'ai effectivement eu l'occasion de faire connaissance avec plusieurs de ces cadres, employés par des sociétés privées ou par des organismes étrangers établis à Dakar.

Manifestement, le secteur informel constitue une source d'emplois pour de nombreux actifs habitant Yeumbeul, même s'il est difficile d'apprécier l'importance de ce secteur qui s'est certainement encore développé depuis la crise économique des années 1980<sup>153</sup> (Enda Tiers-Monde, 1998) et l'ajustement structurel. Hommes et femmes mènent des activités variées. Le bâtiment fournit des emplois à un nombre important d'actifs masculins, à tel point d'ailleurs qu'il représentait à la fin des années 1980 un secteur d'emploi aussi important que l'industrie (Bocquier, 1996). Même remarque pour le commerce de détail, comme le montre la multiplication des points de vente, généralement tenus par des femmes de tous âges. De fait, l'enquête IFAN-ORSTOM de 1989 révélait que 35 % environ des femmes occupées interrogées étaient des commerçantes indépendantes. P. Bocquier souligne d'ailleurs que « le petit commerce est l'activité la plus accessible pour la majorité des femmes en ville » (Bocquier, 1996, p. 41). Au commerce s'ajoutent encore les emplois de maison qui concernaient près de 30 % des femmes occupées en 1989, toujours d'après l'enquête IFAN-ORSTOM.

---

<sup>152</sup> Selon Philippe Bocquier (1996), les licenciements sont le fait de la crise économique qui s'est traduite dans le cas du secteur secondaire par un ralentissement de la croissance dès le milieu des années 1970, et de la politique de déflation encouragée par les bailleurs de fonds dans le cadre de l'ajustement structurel.

<sup>153</sup> Le Comité National Habitat II (1996) rappelle que la crise économique est due à la conjugaison de trois facteurs principalement : les aléas climatiques ; la détérioration des termes de l'échange et la croissance démographique.

Enfin, il est possible de rencontrer des entrepreneurs<sup>154</sup> ayant élu résidence à Yeumbeul. D'après mes interlocuteurs dans la localité, plusieurs de ces entrepreneurs ont visiblement fait fortune dans le commerce de gros, à l'image de ce commerçant d'origine Al Pular, qui approvisionnerait nombre de boutiques en produits de première nécessité, tout en disposant lui-même de deux points de vente sur la route de Malika, c'est-à-dire l'artère la plus commerçante de Yeumbeul, avec la route de Boune. A côté de ces commerçants dont certains continuent d'exercer dans le centre de Dakar, sur le marché Sandaga<sup>155</sup> notamment, d'autres entrepreneurs ont investi le secteur de l'éducation<sup>156</sup>. Tel est le cas de D..., cinquante ans environ, directeur d'une école privée d'une dizaine de classes dans un quartier de Yeumbeul Nord.

D... est originaire du Sud de la Casamance. Résidant à Yeumbeul depuis plusieurs années, il dirige une école privée, installée dans deux maisons qu'il loue dans un quartier sis sur la route de l'ASECNA. Dans son école, très fréquentée par les Sudistes installés à Yeumbeul, D... a d'autres activités que scolaires : il organise des soirées dansantes animées par les jeunes de sa famille, il propose des cours d'arts martiaux. En outre, il a investi en 2001 dans un ordinateur qu'il utilise à des fins commerciales (frappe de lettres, de rapports, de faire-parts...). L'école qu'il a créée s'apparente donc davantage à un centre polyvalent qu'à un centre scolaire.

Observations de terrain, Yeumbeul, 1999-2001

Il existe donc dans les quartiers non réglementaires de Yeumbeul une élite économique, dont les membres sont aisés si l'on en croit les signes extérieurs de richesse : voiture de standing (Mercedes) ; maison à étages achevée, avec façade décorée. Hélas, peu d'informations sont disponibles à propos de ces entrepreneurs, qui mériteraient de faire l'objet de recherches supplémentaires, ne serait-ce que par la « success story » qui est la leur dans des quartiers souvent qualifiés de déshérités.

## **2 A Sidi Hacine, dans la banlieue tunisoise**

D'après les données disponibles sur l'emploi, Sidi Hacine ne diffère pas beaucoup de Yeumbeul. Comme Yeumbeul, en effet, Sidi Hacine se caractérise par l'hétérogénéité des statuts professionnels et par la progression de l'économie informelle, qu'accompagnent de forts taux de chômage (de l'ordre de 25 % dans le

---

<sup>154</sup> Les entrepreneurs appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des « cadres et professions libérales ».

<sup>155</sup> Le marché Sandaga est un des principaux pôles commerciaux de Dakar.

<sup>156</sup> En 1999, les équipements scolaires de Yeumbeul se limitaient à trois écoles élémentaires (Abdoulaye Diop 1 et 2, Aïnoumady Sotrac) et d'un collège d'enseignement moyen, pour une population supérieure à 100 000 habitants (Monographie Enda Ecopop de Yeumbeul).

secteur de Sidi Hacine en 2000, d'après une enquête réalisée par la municipalité auprès de 300 ménages<sup>157</sup>).

L'enquête la plus récente est celle que le bureau d'études Idéaconsult a effectuée dans le cadre du Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI), pendant l'automne 1998. Elle portait sur trois cents ménages répartis dans toute l'agglomération. Les résultats de cette enquête sont reportés dans le tableau suivant (tab. 4).

Tableau 4 : La répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle à Sidi Hacine, d'après une enquête réalisée en 1998 par le bureau d'études Idéaconsult

	Nombre	%
Cadres supérieurs et professions libérales	18	8,1
Commerçants (secteur formel)	14	6,3
Commerçants (secteur informel)	15	6,8
Cadres moyens	6	2,7
Artisans	9	4,1
Ouvriers et employés	159	71,9
Agriculteurs	0	0

Source : Idéaconsult, 1998, p. 27

Comme les autres quartiers irréguliers du pourtour de la *sebkha* Sejoumi<sup>158</sup>, Sidi Hacine se caractérise en premier lieu par la proportion très élevée d'ouvriers et d'employés (plus de 70 %), qui n'est pas sans rappeler la structure de l'emploi dans le gouvernorat de Ben Arous où sont concentrées la majorité des emplois industriels de la région<sup>159</sup>. Trois facteurs peuvent expliquer la part importante des ouvriers et des employés. Il s'agit d'abord des migrations pendulaires, puisque plus de la moitié des personnes interrogées travaillent en dehors de leur délégation de résidence, dans le district de Tunis (54,3 %) ou ailleurs (3,75 %), ce qui confère à Sidi Hacine l'allure et la fonction d'une « cité-dortoir ». Il suffit d'ailleurs d'emprunter les bus qui relient l'agglomération considérée au centre-ville et aux zones industrielles de la banlieue sud de Tunis pour s'en rendre compte : ils sont toujours bondés aux heures d'embauche. Deuxième facteur d'explication : il existe à Sidi Hacine un parc

<sup>157</sup> Les critères du chômage retenus pour cette enquête ne sont pas précisés.

<sup>158</sup> D'après Urbaconsult (1998), la répartition par CSP est la suivante dans les zones d'urbanisation spontanée du pourtour de la *sebkha* Sejoumi : 60-65 % d'emplois précaires, 30 % d'ouvriers et petits fonctionnaires, 5 % de cadres petits et moyens.

<sup>159</sup> Dans le gouvernorat de Ben Arous, près d'un tiers des actifs occupés étaient salariés dans la branche des industries manufacturières - d'après l'enquête « Population-Emploi » menée par l'Institut National de la Statistique en 1989 (Uram, Urbaconsult, 1997).

industriel d'une quarantaine d'unités (Idéaconsult, 1998). Moyennes et grandes pour la plupart, ces entreprises industrielles (plus d'un quart d'entre travaillent sous douane) « offrent » 3 000 emplois environ dans deux branches d'activités qui requièrent une main d'œuvre nombreuse et sans qualification particulière : la fabrication de matériel électrique (fabrication de câbles en particulier) et la confection. Il convient enfin de tenir compte du travail précaire et informel, très fréquent dans l'agglomération de Sidi Hacine<sup>160</sup>, puisque les deux tiers des actifs interrogés par Idéaconsult ne disposent pas d'un emploi permanent et régulier et que 60 % d'entre eux déclarent avoir travaillé moins de trois mois durant les trois années précédant l'enquête<sup>161</sup>. A Sidi Hacine, il est donc fort probable que le secteur informel soit une source d'emploi de premier ordre, comme à l'échelle nationale d'ailleurs. A cette échelle en effet, il concernait près d'un quart de la population occupée en 1989, avec deux branches d'activités majoritaires : le bâtiment (55,7 % des ouvriers du bâtiment) et la réparation (65,3 % des ouvriers de la réparation automobile) (Enquête « Population et Emploi », 1989, citée par Dirasset et Groupe Huit, 1996).

Une autre catégorie bien représentée parmi les personnes enquêtées par Idéaconsult est celle des commerçants et des artisans, qu'ils soient déclarés ou non (17,2 % toutes catégories confondues). Il est vrai qu'à l'image d'autres secteurs populaires comme Ettadhamen, Sidi Hacine est un centre d'activités commerciales et artisanales très dynamique. Toujours d'après Idéaconsult (1998), trois secteurs d'activités prédominent : le commerce d'alimentation générale (9 % des activités commerciales et artisanales dans l'agglomération), la mécanique automobile (12 %) et les activités liées à la construction et à l'aménagement du logement (10 %). Si le commerce d'alimentation générale est lié à la population résidente, le nombre élevé d'activités ayant trait à la mécanique s'explique par le fait que Sidi Hacine est un des principaux lieux de transit routier entre Tunis et l'intérieur du pays (Idéaconsult, 1998, p. 9). Le bureau d'études tunisois indique en outre la présence dans l'agglomération d'entrepreneurs spécialisés dans le transport, qui ont impulsé à proximité le

---

<sup>160</sup> Souvent, les actifs du secteur informel sont polyvalents comme Abd... résidant à Jayara. Abd... travaille sans être déclaré comme électricien et comme menuisier sur des chantiers de construction ; il peint les enseignes des commerçants à Jayara et dans les alentours (il est connu jusqu'à Ezzouhour) ; en 2001 enfin, il a ouvert un cours du soir pour les enfants en difficulté sur le plan scolaire (observations de terrain, Sidi Hacine, 2001).

<sup>161</sup> De plus, la moitié de la population occupée considère que son emploi n'est pas stable, [ce qui] engendre souvent des problèmes de chômage et des difficultés d'intégration sociale de la population » (Idéaconsult, 1998, p. 27).

développement de services comme l'entretien et la réparation de poids lourds. Quant à la proportion élevée des commerces liés au logement, à sa construction et à son aménagement, elle résulte de l'essor du marché de la construction dans des quartiers en croissance rapide comme ceux de Sidi Hacine.

Enfin, la répartition des actifs par CSP rend compte de l'existence de cadres et de membres des professions libérales (10,8 % de la population enquêtée, si l'on inclut la catégorie des cadres moyens). Plusieurs informateurs témoignent de ce phénomène, citant à l'occasion quelques personnalités locales, à l'image d'un gérant de station-service, un « milliardaire » qui posséderait plusieurs hectares de terres sur les bords de la *sebkha*, ainsi qu'un 4X4, signe distinctif de l'entrepreneur aux yeux de mes interlocuteurs. Une autre personnalité économique de la localité est le maire d'arrondissement : fils d'un épicier originaire de Jerba, installé à Sidi Hacine dans les années 1960, il est aujourd'hui à la tête d'une société de commerce de gros après avoir longtemps travaillé dans l'import-export, comme il me l'a lui-même précisé.

## C LA MEDIOCRITE D'ENSEMBLE DES REVENUS DES MENAGES

Tout aussi difficile à cerner que l'emploi est la question des revenus des ménages. Pour l'essentiel, les lignes suivantes reprennent les données de l'*Enquête sur les Priorités des Ménages* (ESP) (Direction de la Prévision et de la Statistique, 1993<sup>162</sup>) et une étude du bureau d'études sénégalais ARDIS sur la pauvreté (1996) à Dakar ; en ce qui concerne Tunis, il s'agit principalement d'une enquête réalisée auprès de 300 ménages par la municipalité de Tunis (2000). Dans les deux cas, la médiocrité du revenu moyen des ménages montre que les quartiers étudiés ne peuvent pas être assimilés à des quartiers d'exclus. Toutefois, la présence de familles en difficultés sur le plan économique révèle les progrès de la pauvreté urbaine, accentuée à partir des années 1980 par la crise économique, par l'ajustement structurel (1985 au Sénégal, 1986 en Tunisie) et par la dévaluation du Franc CFA en 1994 en ce qui concerne le Sénégal.

---

<sup>162</sup> L'enquête porte sur un échantillon de 10 000 ménages résidant pour moitié en milieu rural et pour moitié en milieu urbain. En milieu urbain, trois zones ont été distinguées : Dakar, sa banlieue, les chefs-lieux de région et les centres secondaires.

## **1 Insuffisance des revenus et malnutrition à Yeumbeul (Dakar)**

D'après la carte intitulée « le revenu mensuel par ménage dans la banlieue de Dakar en 1992 (fig. 9), Yeumbeul fait partie, avec Keur Massar, plus à l'est, des secteurs de la banlieue où le revenu mensuel est le plus bas en 1992, dépassant juste le seuil de pauvreté fixé à 50 000 FCFA par mois et par ménage avant la dévaluation de 1994. Dans les autres quartiers, la situation est meilleure, qu'il s'agisse des quartiers irréguliers de la zone centrale comme Guinaw-Rails ou Tivaouane Diaksao (revenu moyen mensuel des ménages compris entre 100 000 et 235 000 FCFA), ou de ceux de Pikine Régulier qui jouissaient en 1992 d'un revenu moyen mensuel par ménage au moins deux fois supérieur à ceux de Yeumbeul et de Keur Massar. La différence est donc manifeste entre le secteur occidental de Pikine et les quartiers orientaux, beaucoup plus marqués par la faiblesse du revenu moyen des ménages.

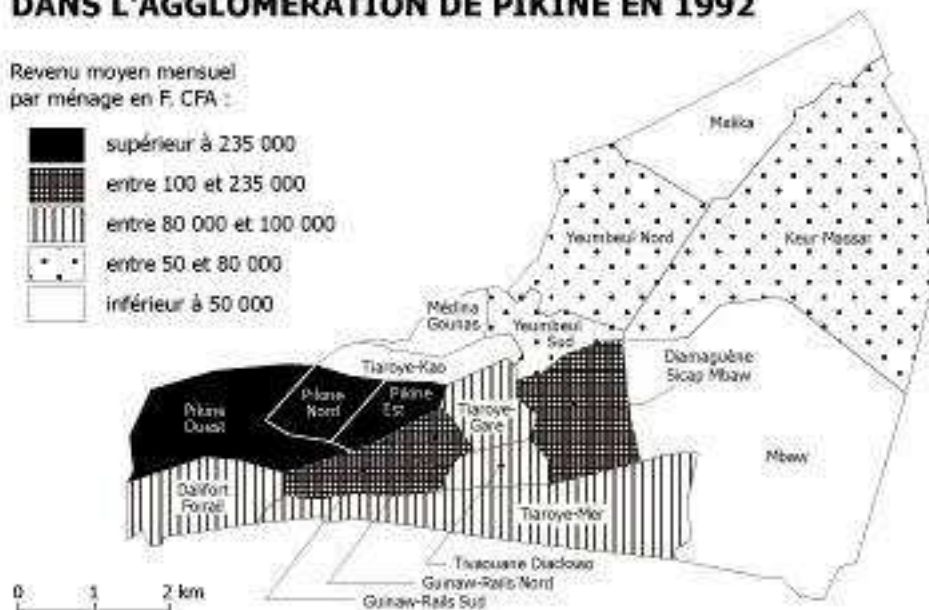
Corollaire de la médiocrité des revenus, la malnutrition concerne de nombreuses familles. En effet, à Yeumbeul comme dans la majorité des quartiers irréguliers de la banlieue - auxquels il faut ajouter Pikine Régulier et d'autres quartiers de Grand Yof, ainsi que les villages traditionnels de Yof, de Ouakam, de Hann et quelques quartiers du secteur de Fass dans l'agglomération de Dakar -, la malnutrition chronique concerne entre 20 et 40 % des individus enquêtés<sup>163</sup> (fig. 10). Seules quelques rares zones (Diamaguène Sicap Mbao, le quartier irrégulier de Dalifort, deux sous-quartiers de Médina) paraissent plus défavorisées encore, avec des taux de malnutrition qui dépassent 40 %. Il semble d'ailleurs qu'à l'échelle de Yeumbeul, certains quartiers soient plus concernés que d'autres par le phénomène de malnutrition, comme en témoigne le nom d'un quartier, implanté au nord-est des terrains de l'ASECNA (Yeumbeul Nord), que ses habitants ont nommé « Ethiopie ». Et cette situation n'a rien de surprenant : l'UNICEF constatait en effet, un an après la dévaluation du Franc CFA, que 18,4 % de la population dakaroise vivaient en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2400 calories par mois (Enda Tiers-Monde, 1998). Assurément, ces chiffres confirment les conclusions des travaux du groupe de recherche « Développement et insertion internationale » (DIAL), à savoir que la dévaluation du

---

<sup>163</sup> Je n'ai pas d'informations à propos des critères de définition de la malnutrition chronique retenus dans cette enquête sur la pauvreté urbaine.

**Fig. 9 - LE REVENU MOYEN MENSUEL PAR MÉNAGE DANS L'AGGLOMÉRATION DE PIKINE EN 1992**

Revenu moyen mensuel par ménage en F. CFA :



Sources : Ministère des Finances, Direction de la Statistique, 1992 et Enquête sur les priorités (ESP), cité par Enda TM, 1998.

Réalisation : F. Troin / 2003.

**Fig. 10 - LA MALNUTRITION CHRONIQUE DANS LA RÉGION DE DAKAR EN 1992**

Individus enquêtés concernés par la malnutrition chronique (en %) :



Source : Anfs, 1996, La pauvreté dans les villes. Le cas des quartiers de l'agglomération dakaraise, cité par Enda TM, 1998.

Réalisation : F. Troin / 2003.



Franc CFA a peut-être amélioré le sort des populations rurales défavorisées, mais qu'elle a aussi contribué à la détérioration des conditions de vie des pauvres en milieu urbain (DIAL, 2001).

## 2 Faiblesse des revenus et assistance sociale à Sidi Hacine (Tunis)

D'après le tableau 5 indiquant les niveaux de revenu par ménage<sup>164</sup> en 2000, le secteur de Sidi Hacine est marqué par la faiblesse des revenus. En effet, plus de la moitié des familles interrogées par la Municipalité de Tunis ont un revenu inférieur au SMIG tunisien (250 DT par mois d'après la Municipalité). Cette médiocrité du revenu moyen des ménages est d'ailleurs confirmée par une autre enquête réalisée à Sidi Hacine (Idéaconsult, 1998), qui révèle la petitesse des dépenses, inférieures en effet à 150 DT par mois pour plus de la moitié (60 %) des familles ayant fait l'objet d'enquêtes.

Tableau 5 : Niveaux de revenus des ménages à Sidi Hacine et dans les environs à la fin des années 1990 (en % des ménages enquêtés par quartier)

	Total population enquêtée	Jayara	Sidi Hacine (quartier)	Attar	Cité du 20 Mars
Moins de 100 Dinars	16,1	12,7	13,9	34,7	6,0
100-150 dinars	16,1	19,5	14,8	16,3	8,4
150-200 dinars	16,1	14,9	13,9	10,2	18,1
200-250 dinars	15,4	16,0	12,9	12,2	14,5
250-300 dinars	11,1	9,7	11,1	4,1	13,3
300-350 dinars	8,9	2,1	8,3	6,1	15,7
350-400 dinars	6,2	1,0	11,1	2,0	6,0
Plus de 400 dinars	10,2	6,4	7,4	4,1	18,1

Source : municipalité de Tunis, 2000, p. 101

Mais le tableau 5 révèle aussi les disparités socio-économiques entre les quartiers. De toute évidence, Attar fait figure de « quartier pauvre », puisque plus d'un tiers (34,5 %) des familles enquêtées dispose d'un revenu inférieur à 100 DT par mois<sup>165</sup>, et que les familles déclarant bénéficier d'un revenu supérieur à 400 dinars ne

<sup>164</sup> Dans le secteur de Sidi Hacine, la taille moyenne des ménages est de 5,26 personnes, alors qu'elle était de 4,77 dans le Grand Tunis lors du RGPH de 1994 (municipalité de Tunis, 2000).

<sup>165</sup> On peut même considérer que les « moins de 150 dinars » sont majoritaires, cette catégorie regroupant 50 % des ménages enquêtés.

dépassent pas les 5 %. A l'inverse, la Cité du 20 Mars s'apparente davantage à un « quartier aisé »<sup>166</sup>, toutes proportions gardées. En effet, presque 20 % des familles enquêtées dans le quartier disposent d'un revenu mensuel supérieur à 400 DT. Quant aux deux autres quartiers (Jayara et Sidi Hacine), ils présentent un profil intermédiaire, avec cependant une majorité de familles dotées d'un revenu mensuel inférieur au SMIG.

L'enquête sur les niveaux de revenus des ménages à Sidi Hacine montre donc une situation contrastée malgré la médiocrité du revenu moyen qui reste le trait dominant de l'agglomération<sup>167</sup>. Cela se traduit notamment par la coexistence de familles aisées, relativement nombreuses dans certains quartiers comme la Cité du 20 Mars, avec des familles visiblement dépourvues de moyens, dont l'existence est aussi attestée par les dispositifs d'assistance sociale.

Sidi Hacine compte en effet 338 familles recensées comme nécessiteuses au ministère des Affaires Sociales<sup>168</sup> et qui, à ce titre bénéficient d'une assistance, dans le cadre du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN)<sup>169</sup>. Ces 338 familles nécessiteuses représentent 8 % des ménages du Grand Tunis auquel le ministère des Affaires sociales octroie une aide permanente. De plus, d'autres aides sont distribuées de façon occasionnelle lors des fêtes religieuses : aides en espèces et en nature dispensées par l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) ; « restaurants de la solidarité » mis en place depuis 1991 dans les quartiers populaires et les zones rurales défavorisées, et ouverts au moment du Ramadan. Manifestement, ces restaurants sont de plus en plus fréquentés : le nombre de leurs bénéficiaires serait passé de 8 107 en 1992 à 9 510 en 1994 (Ben Amor, 1994).

---

<sup>166</sup> Toutefois, 47 % des familles enquêtées déclarent avoir un revenu mensuel inférieur à 250 DT.

<sup>167</sup> A titre de comparaison, les niveaux de revenus par ménage s'établissent à Douar Hicher, à la fin des années 1980, de la façon suivante, d'après Houda Laroussi (2001) : 50 % des ménages disposent d'un revenu mensuel inférieur à 230 DT, 40 % d'un revenu compris entre 230 et 380 DT et 10 % d'un revenu supérieur à 500 DT. H. Laroussi précise en outre que le revenu moyen mensuel était de 260 DT. L'écart entre les niveaux de revenus par ménages est donc minime entre les quartiers de Douar Hicher et ceux de Sidi Hacine.

<sup>168</sup> Le ministère des Affaires Sociales classe, dans la catégorie des familles nécessiteuses, les « familles sans soutien et sans ressources ; les familles sans ressources dont le soutien est inapte au travail ; les familles dont le revenu est insuffisant compte tenu de leur taille » (Ben Amor, 1994, p. 207).

<sup>169</sup> Le PNAFN a été mis en place à la fin des années 1980 pour atténuer les effets du PAS sur les ménages les plus pauvres et, en particulier, ceux du désengagement progressif de l'Etat vis-à-vis de la Caisse Générale de Compensation des produits de première nécessité (Ben Amor, 1994). « Filet de protection sociale » comme l'indique R. Ben Amor (1994, p. 207), il consiste à verser aux familles reconnues comme nécessiteuses une aide trimestrielle calculée en fonction du coût des produits de première nécessité. En 2000, l'aide restait peu conséquente, aux alentours de 100 dinars (service d'Assistance sociale, délégation de Sidi Hacine, printemps 2000).

Force est donc de constater l'existence de nombreuses familles en difficulté qui, de toute évidence, attendent les aides de l'Etat pour subvenir à leurs besoins. 3 % des ménages enquêtés par Idéaconsult en 1998 déclaraient d'ailleurs que les aides sociales étaient leur source principale de revenu. Loin d'être l'apanage de Sidi Hacine, la pauvreté concerne en fait tout le Grand Tunis<sup>170</sup>. L'enquête « Budget et consommation des ménages » (INS, 1990) révélait en effet que si la population vivant en dessous du seuil de pauvreté avait diminué entre 1985 et 1990 à l'échelle nationale, elle avait au contraire progressé dans le Grand Tunis où elle concernait 4,2 % des habitants (73 000 personnes) en 1990 contre 3,6 % (51 000 personnes) en 1985. D'après le Schéma National d'Aménagement du Territoire (Dirasset, Groupe Huit, 1997), la pauvreté devait encore croître dans les années 1990 et 2000, à cause de l'attraction persistante du pôle économique tunisois<sup>171</sup> sur les demandeurs d'emplois, de la progression du chômage des jeunes citadins diplômés et des licenciements occasionnés par la « mise à niveau<sup>172</sup> » des entreprises du secteur privé.

Ni quartiers ouvriers, ni quartiers déshérités, les quartiers irréguliers de Yeumbeul dans la banlieue dakaroise et ceux de Sidi Hacine dans la banlieue tunisoise s'apparentent donc à des quartiers populaires en formation, si l'on en croit la part très élevée des habitants en provenance des quartiers populaires anciens, ainsi que la diversité des statuts socio-économiques qui invite à ne pas considérer ces quartiers comme ouvriers, et la médiocrité des revenus. Outre cette première série d'affirmations, les informations recueillies montrent la progression probable du

---

<sup>170</sup> En Tunisie, la pauvreté concerne, à partir de la fin des années 1980, davantage les villes que la campagne. L'enquête « Budget et consommation des ménages » de 1990 estimait en effet que 65 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (278 DT par ménage et par mois en milieu urbain en 1990) résidaient en ville. Au Sénégal à l'inverse, la pauvreté est surtout un phénomène rural, la grande majorité des ménages pauvres (près de 80 % en 1992) demeurant à la campagne. Le constat est d'ailleurs le même dans la plupart des pays d'Afrique occidentale (Diop, 1999). Il faut cependant rester prudent dans l'utilisation des statistiques : un rapport (République tunisienne, 1994) indiquait à propos de la Tunisie que, dans les années 1990, 3 % des pauvres vivaient en milieu urbain contre 13,1 % dans les campagnes si l'on adoptait les méthodes de calcul et d'évaluation de la pauvreté fixées par la Banque mondiale.

<sup>171</sup> Le Grand Tunis concentrait 24,1 % de la population occupée en 1994 contre 22,9 % en 1984 (Dirasset, Groupe Huit, 1997).

<sup>172</sup> Fréquemment employée par les médias tunisiens à la fin des années 1990, l'expression « mise à niveau » sert à désigner les mesures destinées à accroître les performances des entreprises dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, du fait des accords de libre-échange avec l'Union européenne conclus en 1995 et ratifiés par la loi n° 96-49 du 20 juin 1996. Parmi ces mesures, on retiendra l'application de technologies de production nouvelles, la formation professionnelle et les licenciements de personnel. Enfin, la « mise à niveau » des entreprises est un programme soutenu par l'Etat et par la Banque mondiale, qui a accordé un prêt de 37,5 millions de dollars (US) pour financer un « programme d'ajustement pour la compétitivité économique » le 2 août 1996 (JORT).

chômage et celle de la pauvreté dans les secteurs d'habitat spontané. A Dakar et, dans une moindre mesure, à Tunis, cela se traduit pour de nombreux ménages par une situation de pénurie. Dans ce contexte, les mesures d'assistance ou de développement social sont assurément un enjeu au moins aussi important que la sécurisation de l'habitat.

## **B LE REGROUPEMENT DES FAMILLES APPARENTEES : UNE PRATIQUE FREQUENTE MAIS NON SYSTEMATIQUE**

Avec les aspects socio-économiques, l'examen du peuplement des quartiers non réglementaires prend en compte les configurations socio-spatiales liées à l'installation des familles et à leurs stratégies résidentielles<sup>173</sup>. Bien entendu, les séries statistiques fournissent peu d'informations à propos des liens de parenté entre les familles mal loties. Tout au plus permettent-elles d'apprécier la taille des ménages, de l'ordre de huit personnes à Dakar (Antoine *et al.*, 1995, p. 82) et de cinq personnes à Sidi Hacine, dans la banlieue de Tunis (municipalité de Tunis, 2000). L'analyse de l'inscription spatiale des réseaux de parenté repose donc principalement sur les données collectées lors de mes séjours sur le terrain. Elle montre notamment qu'il existe quelques regroupements de nature communautaire<sup>174</sup>, que les regroupements familiaux à l'échelle du quartier ou du voisinage sont très fréquents, de même que la cohabitation des ménages et l'hébergement des parents, à Dakar en particulier.

### **1 Quelques cas de regroupement communautaire attestés dans les banlieues de Dakar et de Tunis**

A Yeumbeul, il est possible d'identifier plusieurs groupements communautaires, « à base ethnique », pour reprendre les termes de l'un de mes interlocuteurs. Les habitants désignent d'ailleurs volontiers ces secteurs par le nom de l'ethnie considérée.

---

<sup>173</sup> Pour Françoise Cribier, « la stratégie résidentielle des ménages s'inscrit dans un cadre de contraintes liées à la fois au parc des logements et aux caractéristiques des ménages : elle est en général un compromis entre le souhaité et les possibles. La stratégie, c'est la raison (souvent la rationalisation) des conduites résidentielles, c'est le pourquoi et aussi le comment, c'est le sens que les sujets donnent à la mobilité, et à l'immobilité (immobilité de satisfaction, de résignation, de conciliation, d'attente) » (Cribier, 1989, p. 42).

<sup>174</sup> Il s'agit d'aires de peuplement homogènes du fait de la prédominance dans le même quartier de familles originaires de la même région ou de familles issues du même lignage. Par commodité, ces rassemblements sont nommés « regroupements communautaires ».

On distingue ainsi les quartiers Lebu, les quartiers Al Pular, les quartiers Diola et un quartier de ressortissants du Djolof (fig. 11).

Au milieu des quartiers formés par les *Santiane*, le village Lebu de Yeumbeul constitue un cas particulier. D'abord, le village demeure marqué par la remarquable homogénéité du peuplement soulignée par tous. Rares sont, en effet, les *santiane* qui résident dans le centre historique de Yeumbeul occupé par les familles autochtones<sup>175</sup>. En outre, le village dispose de ses propres institutions politiques, souvent qualifiées de « coutumières », qu'il s'agisse du *Grand Serigne*<sup>176</sup> ou des instances de pouvoir villageoises, dirigées par le *Borom dek* ou chef de village<sup>177</sup>. Enfin, le noyau Lebu se distingue des quartiers alentours par son organisation spatiale, déterminée par l'appartenance lignagère. L'espace est divisé en plusieurs secteurs occupés par les principaux lignages (Diobène, Mbayène, Ndawène, Fallène et Yade). Au sein de chaque territoire lignager, chaque fraction possède sa propre aire d'habitat. Dernière subdivision : les territoires des fractions sont découpés en « carrés » (Balandier, Mercier, 1952) ou *eut* qui équivalent à de grandes concessions où se regroupent le *Borom Eut* (Chef de *eut*) et sa famille élargie. Tant sur les plans spatial, social que politique, le village Lebu de Yeumbeul constitue donc une enclave au sein de la banlieue dakaroise<sup>178</sup>.

Dans les quartiers fondés par les *santiane*, des regroupements communautaires sont remarquables, même si le peuplement n'est pas aussi homogène que dans le

---

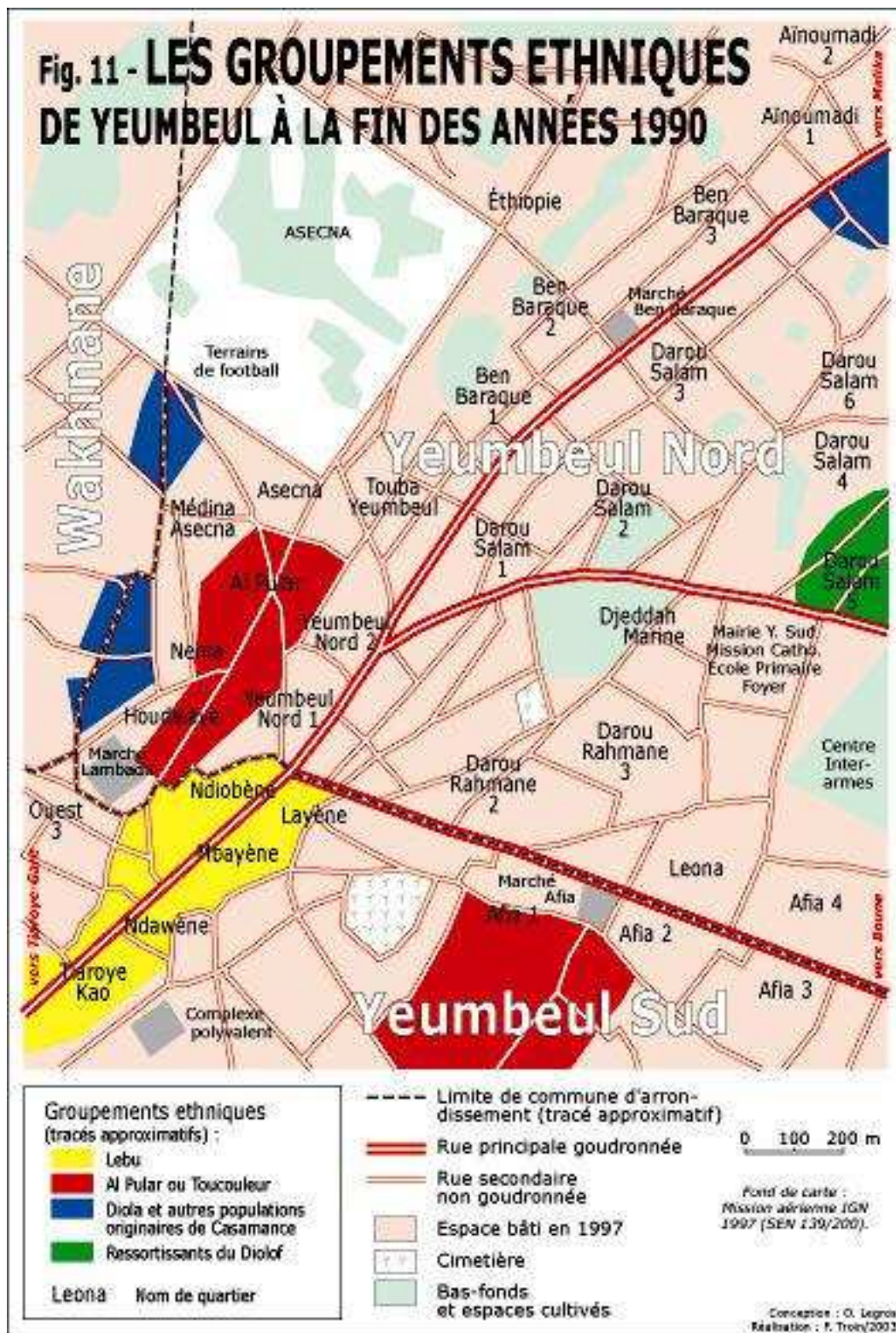
<sup>175</sup> Observations de terrain, automne 1999.

<sup>176</sup> Parmi les dignitaires Lebu, le *Grand Serigne* est, sans conteste, celui qui dispose de la plus grande influence à Yeumbeul. C'est d'ailleurs le seul chef coutumier dont les *santiane*, ceux qui ne sont pas familiers de l'élite politique Lebu en tout cas, connaissent l'existence.

<sup>177</sup> Il semble que, par le passé, le rôle du *Borom dek* ait été majeur à l'échelle locale, en ce qui concerne notamment le partage des terres entre les familles Lebu (entretien avec Momar, automne 1999) et les rapports avec l'administration coloniale et la Municipalité de Dakar (entretien avec Massila, automne 1999). Quant à l'actuel *Borom dek*, il estime que son influence a considérablement diminué ces dernières décennies. Néanmoins, il continue de jouer un rôle de relais entre l'administration et la population (pour l'équipement des quartiers par exemple) et de médiateur au sein de l'élite politique Lebu, du fait de son grand âge peut-être (entretien avec le *Borom dek*, automne 1999).

<sup>178</sup> Il en va de même pour les autres villages Lebu de la région de Dakar.

**Fig. 11 - LES GROUPEMENTS ETHNIQUES DE YEUMBEUL À LA FIN DES ANNÉES 1990**



village Lebu<sup>179</sup>. Deux grands ensembles Al Pular peuvent ainsi être repérés aux abords du noyau villageois, dans le secteur ouest (quartiers Al Pular) et dans le secteur est (ensemble des quartiers nommés Alwar). Relativement étendus eux aussi, les quartiers Diola sont constitués par une bande d'habitations dans le secteur limitrophe de la commune d'arrondissement de Wakhinane (Ville de Guediawaye) et par un quartier en pleine extension au nord de l'agglomération : Darou Salam 6. Quant au secteur des ressortissants du Djolof, il est localisé dans les extensions récentes, à l'ouest du centre radio-interarmes. Déjà observé dans les bidonvilles centraux par A. Lericollais et M. Vernière (1974) au début des années 1970, le regroupement communautaire demeure donc, à la fin du XXe, siècle une forme d'occupation du sol et une stratégie résidentielle privilégiées dans la grande banlieue par certains groupes ethniques comme les Diola, les Al Pular ou, bien qu'à un degré moindre, les ressortissants du Djolof.

Dans la banlieue tunisoise aussi, il est possible de constater l'existence de plusieurs regroupements communautaires. Les *arouchia*\* seraient ainsi responsables de la fondation de plusieurs quartiers au sein des agglomérations mal loties. Dans la banlieue sud de Tunis, Mtalith devrait ainsi sa création aux *arouchia* Mtalith de la région de Sidi Bou Zid – ils ont d'ailleurs donné leur nom au quartier - et aux *arouchia* Frachiche originaires de la région de Kasserine. A Sidi Hacine, seuls deux secteurs ont un caractère communautaire marqué : l'un, situé en bordure de la *sebkha*, aurait été formé par les Frachiche<sup>180</sup> ; l'autre, installé à proximité de la *zaouia*\* de Sidi Hacine<sup>181</sup>, devrait sa fondation aux Ouled Ben Ayed<sup>182</sup>. Ettadhamen présente également des quartiers communautaires comme Intilaka où les Ouled Ayari, originaires de la région de Makhtar, auraient acheté plusieurs hectares « pour presque rien » pendant le Protectorat, avant d'inciter les familles du bled à venir s'installer à

---

<sup>179</sup> A ce sujet, l'enquête de G. Salem menée en 1993 auprès de 28 400 chefs de concession installées dans l'agglomération de Pikine est très révélatrice. Dans tous les quartiers enquêtés par G. Salem en effet, la part des chefs de famille non Wolof (Al Pular, Diola et autres) ne dépasse jamais 15 % des individus interrogés (Salem, 1998).

<sup>180</sup> Dans ce cas encore, l'*arch*\* a donné son nom au quartier, ainsi que l'attestent les documents d'urbanisme qui évoquent la réhabilitation du quartier « Sidi Hacine Frachiche ».

<sup>181</sup> D'après mes interlocuteurs, Sidi Hacine fait partie des disciples de Sidi Belhassen. Sidi Belhassen est connu pour avoir répandu le soufisme à Tunis, au milieu du XIIIe siècle.

<sup>182</sup> Leur origine géographique m'est inconnue.

Tunis. C'est en tout cas ce que me signale un notaire de la place, très aux fait des transactions foncières du fait de sa charge<sup>183</sup>.

Les quartiers qui se sont développés récemment à la périphérie des agglomérations mal loties d'Ettadhamen et de Sidi Hacine comptent aussi des regroupements communautaires. Fondé au début des années 1980 sur les flancs du Jebel Lahmar, le quartier El Bassatine regroupe une majorité de familles de la région de Kairouan. Les nombreuses relations interpersonnelles au sein de la communauté facilitent d'ailleurs le travail de sensibilisation engagé par le projet « Santé » d'Enda Interarabe dans le quartier depuis 1998 : « comme tous les habitants sont parents, le message passe bien, même si des femmes sont absentes », signale une des animatrices du projet qui confirme la grande densité des liens de parenté entre les familles du quartier. Dans la délégation de Sidi Hacine, Bir El Jazzara, un noyau d'urbanisation spontanée installé à quelques kilomètres de l'agglomération, regroupe, de même qu'El Bassatine, des familles originaires des steppes de la région de Kairouan : les Jelassi. Natif de Bir El Jazzara, M... évoque l'histoire de son quartier et rend compte de ses caractéristiques. Le caractère communautaire du peuplement de Bir El Jazzara est si prononcé que, selon M..., c'est une véritable *arch* qui s'est installée dans le secteur au début du XXe siècle :

De retour d'une virée à Beja en compagnie de quelques agents de l'administration, M... m'explique que Bir El Jazzara a été fondé par son grand-père au début du XXe siècle. Ce dernier a acheté un terrain de plusieurs hectares. Sur le terrain en question, les membres de la famille de son grand-père se sont installés progressivement. Tous appartiennent à la tribu des Jelassi. Aujourd'hui les hommes travaillent à Tunis, comme chauffeurs de taxi surtout, même si d'autres corps de métiers sont représentés à Bir El Jazzara. Quant aux femmes et aux personnes âgées, elles cultivent les champs et prennent soin du cheptel domestique, principalement composé de moutons. Tous les habitants de Bir El Jazzara constituent une *arch*, c'est-à-dire une « très grande famille », m'explique M... pour terminer.

M..., le soir, sur le bord de la route près de Bir Jazaïr, printemps 2001

Bien que cela n'ait rien de systématique, des regroupements communautaires se perpétuent donc dans quelques quartiers, sur les marges de la ville notamment. Plus fréquemment toutefois, les regroupements sont de taille modeste : ils s'établissent non plus à l'échelle de la communauté d'origine ou du lignage, mais à celle de la famille élargie.

---

<sup>183</sup> Entretien réalisé pendant l'été 2000. Plusieurs entretiens rendent compte de scénarios similaires, les terres coloniales ainsi que les biens *habous* ayant été vendus pour un prix modique aux exploitants, des *khammès* généralement, qui ont, par la suite, fait venir leurs parents.



## 2 La fréquence des regroupements familiaux à l'échelle du quartier

A Yeumbeul, une série d'informations rend compte de recompositions de familles élargies - ou de « grandes familles », comme on les nomme plus souvent à Dakar<sup>184</sup> - dans les quartiers de Yeumbeul et de Dalifort. Examinons le cas de la grande famille D..., originaire de Diembering (Casamance occidentale), dont les premiers éléments emménagent à Afia 2 (Yeumbeul, route de Boune) au début des années 1980.

Au départ, trois frères arrivent à Yeumbeul : Emile 1, père de Sylla, Emile 2, père d'Antoine, Seggy, père d'Odette. Emile 1 a un autre frère par sa mère, Emile 3. Seggy a un fils issu d'un premier mariage, Bernard, père de Margot et deux filles d'un second mariage, Jacqueline, mère de Mamy, et Odette. Plusieurs segments de la famille élargie du village d'origine se retrouvent donc à Yeumbeul au début des années 1980. De nouvelles alliances matrimoniales renforcent la cohésion familiale à la fin des années 1980 : Emile 3 se marie avec Margot, et Sylla avec Odette. Quant à Antoine, il est fiancé à l'une de ses cousines, qui habite le même quartier.

Observations personnelles, lors d'un séjour chez les D..., automne 1999

Chez les D..., la reconstitution de la famille élargie résulte de deux processus. D'abord l'emménagement dans le même quartier : pionniers dans le secteur, les trois frères sont imités par d'autres parents qui viennent, à leur tour, s'installer à Afia 2. Désormais, la famille D... (on me signale par ailleurs que la « grande famille » a pour siège Guediawaye) dispose de cinq points d'ancrage à Yeumbeul, tous regroupés dans le quartier Afia 2. Mais le maintien de l'endogamie contribue aussi à la reconstitution de la famille D... En effet, les individus les plus jeunes (ils sont tous nés à Dakar) continuent de se marier à l'intérieur de la famille élargie et même dans le champ restreint des segments lignagers présents à Afia 2. En moins de deux décennies, les D... ont donc réussi, grâce au jeu résidentiel et aux pratiques matrimoniales, à (re)former un groupe social homogène qui s'apparente, de toute évidence, à une grande famille en formation.

Et le cas de la famille D... n'est pas unique : d'autres témoignages montrent que les regroupements familiaux constituent la règle, même s'il faut tenir compte de l'existence de familles isolées. C'est le cas notamment de M.N..., chef de famille d'une quarantaine d'années, installé à Yeumbeul depuis la fin des années 1980, qui

---

<sup>184</sup> A. Osmont (1987) évalue à 200 personnes au minimum, le nombre d'individus apparentés au sein de la grande famille de Rufisque dont elle étudie le système résidentiel qui compte, quant à lui, plus d'une dizaine de logements.

confirme le caractère habituel des regroupements familiaux<sup>185</sup>, tout en indiquant cependant que lui ne connaissait personne avant de s'installer (d'après d'autres interlocuteurs, M.N... aurait par la suite incité un « cousin » à venir s'installer à ses côtés, assurant ainsi la fonction habituelle du pionnier vis-à-vis des autres membres de la famille élargie) :

O.L. : Est-ce qu'il y avait des relations entre les maisons [auparavant, M.N... m'a informé de la taille des familles, souvent grande, qui habitent dans le quartier] ?

M.N... : Oui. Ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, le propriétaire de la maison que tu vois ici [il montre la maison du doigt] est le cousin du propriétaire de cette maison-là [la discussion a lieu sur le toit-terrasse où M.N... a visiblement l'habitude de s'isoler de sa famille et de prier]. Parce que souvent ce sont des terrains que tu achètes à un prix modeste. Donc, ce sont des cousins. Moi je n'ai pas de parents ici. Quand j'ai acheté, je ne connaissais personne.

M.N..., à son domicile, décembre 1999

Un dernier témoignage, celui de Sylla, installé à Afia 2 au début des années 1980, montre enfin que le regroupement familial est une pratique reconnue et explicitée par les habitants eux-mêmes :

Quand par exemple tu prends les membres de l'ethnie Manjak\*. Quand, par exemple, moi j'achète un terrain quelque part, je suis aussitôt suivi par les proches, par mes parents. Un cousin vient me rejoindre. Ensuite un autre cousin et ainsi de suite. On a l'habitude de dire entre nous : « Venez habiter ici ; le terrain ne coûte pas très cher ; le milieu est bon ; le milieu est propice ». Les gens viennent vraiment en masse. Quand tu fais cette politique-là, tu seras obligé d'avoir beaucoup de gens avec toi, des gens de ton ethnie surtout et peut-être quelques amis.

Sylla à son domicile, octobre 1999

D'après ce témoignage, les regroupements familiaux ont les mêmes fondements que les regroupements communautaires: tous les deux sont le fait de la diffusion préférentielle des informations sur le marché foncier, dans le cercle de la famille élargie et dans celui de la communauté des ressortissants ; en outre, ils résultent de stratégies résidentielles élaborées par les pionniers dont l'un des objectifs serait, selon Sylla, de constituer un groupe de pression à l'échelle du quartier et, peut-être, de l'agglomération.

Dans la banlieue de Tunis, les observations sont similaires. Nombreuses sont les familles qui se sont regroupées à l'échelle du quartier. Toutes les habitantes du quartier Echebeb (Ettadhamen), rencontrées lors des visites que j'ai effectuées en compagnie des animatrices du groupe « Santé » d'Enda Interarabe, indiquent ainsi

---

<sup>185</sup> D... affirme de son côté que les cas de regroupement de familles apparentées sont nombreux à Afia 2, même si sa famille (famille D...) est, d'après lui, la plus grande du quartier.

qu'elles ont au moins un membre de leur famille qui demeure dans le voisinage. A Sidi Hacine, le constat est identique :

Dans le quartier supérieur de Jayara, Ch... a plusieurs parents. Installée la première, sa mère a été suivie par ses enfants : Ch..., une de ses sœurs et un des frères. La mère habite en face de l'épicerie Beji, dans ce que l'on peut considérer comme l'une des artères principales de Jayara Supérieur. Ch... réside dans un autre pâté de maisons sis à une centaine de mètres de la demeure maternelle, tandis que sa sœur a construit avec son mari à proximité de l'école de Jayara supérieur. Quant à l'autre frère, Ch... m'a juste indiqué qu'il habitait dans le quartier de Jayara.

Observations de terrain, printemps 2000

Dernier témoignage sur la concentration des familles au sein du même quartier, celui de Tounès permet d'appréhender les motifs à l'origine de ce genre de pratique :

Lorsque nous nous sommes installés (dans un lotissement clandestin d'Ettadhamen, dans les années 1970 ou 1980], mes beaux-parents étaient déjà morts. Mais il est certain qu'ils seraient venus habiter avec nous car mon mari était l'aîné de la famille, cela aurait été à lui de s'occuper de ses parents. J'ai cédé mon gourbi à ma belle-sœur et je suis partie. Finis les groupements par familles ou par tribus. Mes deux filles mariées n'habitent pas loin. Tous les voisins sont étrangers les uns aux autres, mais, du reste, nous nous entendons très bien (Enda Interarabe, 1997, p. 40).

Si elle condamne avec force la promiscuité inhérente à la famille-bloc ou à la « tribu » - comme elle le déclare elle-même -, Tounès indique que ses enfants vivent à proximité, dans le même quartier qu'elle, mais dans leur propre logement. Ainsi, elle perpétue le modèle du regroupement familial, mais sous une forme nouvelle, urbanisée peut-être, qui permet de maintenir l'« entre-soi » propre à la cohabitation des familles tout en préservant l'indépendance et l'intimité des ménages.

A une échelle plus grande encore, les familles peuvent se regrouper à l'intérieur du même îlot. Dans le secteur de Jayara, trois regroupements de familles sont ainsi bien connus des habitants. A la Cité Ouns, une famille originaire de Kairouan, qui serait constituée de plusieurs dizaines de personnes d'après des voisins, occupe deux parcelles contiguës ; un peu plus loin, trois frères ont acheté trois parcelles en bordure du canal Mejerda-Cap Bon. Dans la partie centrale de Jayara enfin, la famille Beji s'est appropriée tout ou partie de la rue, de telle sorte que la rue est désormais nommée « rue Beji » du nom de ses riverains, tous parents et tous originaires de la région de Beja. A la Cité Nasr (Ettadhamen), des sous-quartiers sont connus pour être occupés par les ressortissants d'El Hamma de Gabès et par d'autres du Kef. On me signale encore que ce sont des Sfaxiens et des Jerbiens qui ont acheté les immeubles et les commerces installés de part et d'autre des principales artères de l'agglomération. Si, dans ce dernier cas, il s'agit sans doute davantage d'investissements économiques que

de stratégies résidentielles<sup>186</sup>, on peut souligner malgré tout l'importance des relations de parenté et des regroupements de familles dans les quartiers mal lotis de la périphérie, ce que confirment les enquêtes réalisées par M. Chabbi : 30 % de voisins ont des relations de parenté (Chabbi, 1997).

### 3 La cohabitation, un phénomène plus fréquent à Dakar qu'à Tunis

A Yeumbeul, la cohabitation se décline de différentes façons. D'abord, le modèle d'habitat Lebu fondé sur le regroupement de la famille élargie au sein du *eut* se maintient dans le village et même dans les extensions récentes, comme l'atteste le *Eut* aménagé dans les années 1970 par M..., un chef de famille retraité, sur une parcelle que lui a cédé son père au nord du noyau villageois<sup>187</sup>.

M... possède une concession d'une grande superficie au nord du carrefour de l'Essencerie, entre la route de Malika et celle du camp de la Marine. Il vit là avec ses trois épouses, dans une bâtisse située au nord de la parcelle (il dispose de sa propre chambre dans laquelle ses épouses viennent le rejoindre, à tour de rôle). Dans les deux autres maisons construites au sein du carré, habitent deux de ses frères cadets (même père, si mes souvenirs sont bons), avec leur famille. Si chacune des familles en question s'est appropriée la portion de la cour collective dans le prolongement des logements (un frère a même clôturé l'espace libre devant sa demeure), les autres espaces restent vacants, utilisés par les trois familles, de même que certains équipements, comme le puits situé au centre la cour. Enfin, la concession est ouverte à tous : nombreux sont les piétons qui, pour éviter les détours par la station-service, traversent le *eut* sans que cela ne dérange le moins du monde les occupants, ainsi que j'ai pu le constater pendant mes entretiens avec M...

Observations de terrain, automne 1999

Dans les familles *santiane*, la cohabitation est souvent synonyme d'hébergement, qu'il s'agisse des migrants<sup>188</sup> ou des « cadets malchanceux » pris en charge par les « aînés sociaux » (Ndione, 1993, p. 167) qui disposent de revenus réguliers et assurant, à ce titre, la subsistance du reste de la famille. Fonctionnaire,

---

<sup>186</sup> Il est d'ailleurs remarquable que des stratégies communautaires soient plus fréquemment évoquées dans le domaine de l'économie que dans celui du logement. A Sidi Hacine comme à Ettadhamen, mes interlocuteurs indiquent en effet que les communautés d'origine forment des groupes de solidarité très dynamiques : à Sidi Hacine par exemple, les Jerbiens sont réputés avoir investi le secteur du commerce de détail (épicerie) et, plus récemment, le commerce de gros, tandis que les ressortissants de Jendouba se seraient spécialisés dans le bâtiment. Plus significatif encore est le fait qu'un agent de développement local me déclare se renseigner systématiquement sur l'origine de ses interlocuteurs pour déterminer les communautés qui soutiennent éventuellement ces derniers (AN..., au restaurant, printemps 2001).

<sup>187</sup> Dans les nouveaux quartiers cependant, d'autres familles Lebu ont opté pour le modèle de la villa (observations de terrain, famille de Georges, automne 1999).

<sup>188</sup> D'après l'enquête IFAN-ORSTOM, une famille de Dakar sur deux accueille des migrants, à l'exception des Dakarois de source qui sont moins sollicités (Antoine *et al.*, 1995, p. 99).

marié et père de deux enfants, Adama constitue un exemple possible de ces aînés sociaux qui offrent le gîte et le couvert à des parents sans ressources<sup>189</sup>:

Adama est fonctionnaire et dispose d'un revenu mensuel de l'ordre de 200 000 FCFA. Depuis que sa mère est morte, Adama assure la charge de sa famille, logée, comme lui, dans la maison de la mère. Il s'agit en premier lieu de sa femme qui ne travaille que de façon épisodique depuis plusieurs années et de ses deux enfants. Adama a aussi deux cadets apparentés qui résident en permanence chez lui, de même qu'un parent âgé qui dispose de sa propre chambre. Enfin, d'autres membres de la « grande famille » se rendent régulièrement chez Adama, y prennent les repas (déjeuner ou dîner) et dorment éventuellement dans la maison familiale.

Observations de terrain, printemps 1999

D'une grande banalité dans la banlieue, le cas de M... exprime bien les obligations endossées par les aînés envers les cadets, en matière d'hébergement. C'est d'ailleurs sur ces relations que comptent les migrants pour s'installer en ville, de même que les jeunes ménages désireux d'épargner pour acheter une parcelle à construire<sup>190</sup>.

Enfin, il convient de tenir compte du « turn-over » des individus entre les différentes résidences de la famille élargie. En effet, les visites sont habituelles au sein de la famille et l'on dort facilement chez ses frères, chez ses sœurs ou chez ses cousins<sup>191</sup>. En fin de compte, il paraît difficile et même peu pertinent d'étudier les phénomènes de cohabitation à l'échelle du seul logement sans prendre en compte l'inscription des unités résidentielles dans les ensembles plus vastes que sont les « systèmes résidentiels éclatés » (Osmont, 1987, p. 117), marqués par la circulation intense des individus et des ménages, ainsi que l'avait montré A. Osmont (1987) à propos d'une grande famille de Rufisque.

Dans la banlieue tunisoise, les choses sont apparemment plus simples : hormis l'hébergement des migrants, la cohabitation des ménages, une pratique assez fréquente dans les quartiers non réglementaires d'Ettadhamen d'après Linda Ghariani (2000), prend souvent une tournure plus évidente qu'à Dakar. Deux exemples ont déjà été signalés : Tounès construit une maison pour ses deux filles et elle, jusqu'à ce que ces dernières se soient mariées ; Mahbouba a prévu de construire un étage supplémentaire

---

<sup>189</sup> Cette pratique se serait particulièrement répandue dans l'agglomération dakaraise depuis la crise des années 1980 (Antoine, cité par Bocquier, 1996).

<sup>190</sup> Observations de terrain, automne 1999 et été 2001.

<sup>191</sup> Ndioba dort souvent chez sa sœur aînée (celle-ci est mariée) qu'elle aide volontiers pour les tâches ménagères et la garde des enfants, malgré la présence de la bonne ; la femme d'Adama retourne de façon presque systématique loger chez ses parents quand son mari est absent ; à l'inverse, sa cadette vient souvent lui tenir compagnie le week-end (observations de terrain, 1999, 2001).

pour loger son fils et sa belle-fille. A Sidi Hacine, des situations résidentielles observées et des propos recueillis auprès d'habitants corroborent l'existence de ces stratégies résidentielles fondées sur la cohabitation, qu'elles soit permanente ou provisoire : installé dans l'un des nouveaux quartiers de Sidi Hacine, A..., par exemple, dispose d'une grande parcelle avec, en son centre, une villa ; il a presque achevé la construction d'un appartement à l'étage ; bien que non terminé, cet appartement est déjà occupé par son fils et son épouse<sup>192</sup>. Si les exemples précédents montrent que la cohabitation est une pratique ordinaire dans les quartiers mal lotis de la banlieue tunisoise, il convient cependant de nuancer cette affirmation grâce aux enquêtes quantitatives. L'enquête socio-économique réalisée par Idéaconsult auprès de 300 ménages résidant à Sidi Hacine montre ainsi que seuls 5 % des ménages enquêtés affirment vivre en cohabitation tandis que 1 % déclarent être hébergés gratuitement. Bref, la cohabitation atteint dans la banlieue tunisoise des proportions nettement moindres que dans la région de Dakar où les ménages polynucléaires représentaient plus de 23 % des ménages et près de 40 % des individus interrogés par l'IFAN et par l'ORSTOM en 1989.

A Dakar comme à Tunis, le repérage des principales configurations socio-spatiales liées à l'installation des familles met en avant le rôle primordial de la famille élargie dans les stratégies résidentielles des mal-lotés. Constatée également dans les banlieues populaires d'autres capitales comme Le Caire (Deboulet, 1995, Florin, 1999) ou Rome (Vallat, 1995), cette pratique entraîne la formation de nouvelles « grappes » familiales qui représentent autant de groupes de pression potentiels à l'échelle des quartiers et parfois à celle de la localité, ainsi que le suggèrent certains groupements communautaires très marqués, dans les villages Lebu de la banlieue dakaroise en particulier. Néanmoins, il semble que la raréfaction des opportunités

---

<sup>192</sup> Dans son étude sur les *borgate* de Rome, C. Vallat fait une description fine de ces stratégies résidentielles fondées sur la cohabitation certes, mais qui permettent aux ménages de garder leur autonomie : « [Dans de nombreux cas] la *casetta* d'origine a gagné un ou deux étages, et ceux-ci ont bien souvent été ajoutés alors que le rez-de-chaussée était déjà habité. C'est généralement pour héberger les foyers des enfants mariés que la maison a été agrandie [...]. Le pavillon, ainsi modifié, représentait, au milieu des années 1970, une sorte d'aboutissement, de réussite sociale dont les étapes étaient visibles. Le rez-de-chaussée construit par des maçons occasionnels ne subissait plus, à l'évidence, de transformations, puisqu'il était souvent enduit. Le premier étage était autonome, desservi par un escalier extérieur, on y pénétrait par une porte donnant sur le jardin. La maison semblait avoir été construite par tranches, la partie supérieure affichait souvent un certain luxe (huisseries et volets de meilleure qualité, parpaing et brique à la place de tuf). Ce changement dans les modes de construction n'était pas toujours la conséquence d'une élévation du niveau de vie, en revanche, il était toujours la preuve de l'effort que faisaient les parents pour établir leurs enfants dans un contexte où les familles polynucléaires étaient encore nombreuses » (Vallat, 1995, p. 21).

foncières dans les quartiers non réglementaires (à l'exception des fronts d'urbanisation) et la mobilité résidentielle des familles, pour s'en tenir à des considérations pratiques, limitent désormais les possibilités de regroupement familial au profit d'autres configurations socio-spatiales comme le réseau ou le système résidentiel. Si cette évolution probable tend à limiter l'ancrage local des familles élargies, elle assure certainement en revanche à ces familles une meilleure prise sur l'espace urbain à l'échelle de la capitale ; et elle augmente, par la même occasion, les possibilités d'intégration sociale des individus apparentés.

## **II L'INSERTION DES INDIVIDUS ET DES FAMILLES DANS LE VOISINAGE**

Fondée sur des témoignages d'habitants et sur des situations observées lors des séjours à Dakar et à Tunis, l'analyse des processus de socialisation des individus dans leur environnement immédiat rend compte de divergences notables entre les deux capitales africaines. Si en effet, dans les deux cas, la famille représente un gage d'intégration sociale pour les individus en même temps qu'un « espace d'ancrage des nouveaux tissus sociaux » (Antoine *et al.*, 1995, p. 175), l'insertion des individus s'effectue souvent par le biais d'organisations plus ou moins formalisées dans la banlieue dakaroise, tandis que, dans la banlieue tunisoise, les réseaux sociaux se tissent souvent directement au sein du voisinage.

### **A LES ORGANISATIONS AU CŒUR DES PROCESSUS DE SOCIALISATION DANS LA BANLIEUE DAKAROISE**

#### **1 La place primordiale des réseaux de parenté, appréhendée au travers de quelques exemples**

Comme l'avaient montré plusieurs études sociologiques portant sur l'agglomération dakaroise<sup>193</sup>, la famille élargie joue un rôle capital dans la socialisation des individus en milieu urbain et périurbain. La famille élargie constitue d'abord un espace de sociabilité à l'échelle du quartier. A ce sujet, quelques jours passés dans la famille D..., dont il a déjà été fait mention, sont instructifs.

---

<sup>193</sup> Osmont (1987), Dione (1992, 1993), Antoine *et al.* (1995).

Composée par plusieurs ménages demeurant dans le même quartier, la famille D... se caractérise par la circulation quotidienne et très intense des individus entre les cinq résidences familiales. C'est surtout le cas des enfants qui passent d'une maison à l'autre plusieurs fois par jour, empruntant les mêmes itinéraires. En outre, les enfants prennent indifféremment leurs repas dans l'un ou l'autre des ménages composant, à l'échelle du quartier, la famille D... Outre les enfants, les femmes se rendent fréquemment visite, se livrant à des activités communes bien souvent, comme la préparation des repas. Quant aux hommes, leur comportement est similaire à celui des femmes, même si les rencontres familiales sont, me semble-t-il, moins régulières que dans le cas des femmes et, plus encore, des enfants.

Observations de terrain, Afia 2, automne 1999

Manifestement, la fréquentation assidue entre familles apparentées contribue à la formation d'un territoire familial malgré la dispersion des unités résidentielles<sup>194</sup>. En même temps, cette forme de sociabilité interne à la famille permet de sécuriser l'environnement de la famille, par les cheminements incessants des uns et des autres entre les unités résidentielles des D..., pour les femmes et pour les enfants en particulier.

Espace de sociabilité de proximité pour les individus, la famille peut aussi servir de base à l'élaboration de stratégies d'insertion économique. Plusieurs de ces stratégies ont pu être observées à Yeumbeul. Un cas d'entreprise familiale en formation a ainsi été noté :

Directeur d'une école privée, D... met ses fils à contribution. Ces derniers sont en effet surveillants dans l'établissement tenu par D... Plus récemment cependant, ils font fonctionner le « centre informatique » dans lequel a investi leur père. A cette fin, l'un d'entre eux a d'ailleurs suivi un stage d'initiation au traitement de textes dans un collectif d'associations locales : le Comité de Coordination des Actions pour le Développement de Yeumbeul (COCADY).

Observations de terrain, été 2001

De la même façon que l'entreprise familiale fondée par D..., le secteur associatif peut favoriser l'émergence de stratégies collectives. C'est notamment le cas de l'Association Nationale pour le Bien-Être de la Population (ANBEP), sise dans les quartiers à dominante Al Pular, au nord de l'ancien village de Yeumbeul et impliquée dans de nombreuses actions de coopération avec l'aide internationale, ainsi que dans des actions d'enseignement auprès des familles démunies. Se retrouvent en effet au sein de l'ANBEP les enfants des fondateurs de l'association. Avec d'autres jeunes du

---

<sup>194</sup> Selon A. Giddens, la répétition des pratiques sociales, autrement dit la routine, joue un rôle capital dans la structuration de la société : « Le côté répétitif des activités qui sont entreprises jour après jour est le fondement de [...] la nature récursive de la vie sociale » ; et par « nature récursive », l'Auteur veut indiquer que « les propriétés structurées de l'activité sociale – *via* la dualité du structurel – sont constamment recrées à partir des ressources mêmes qui sont constitutives de ces propriétés » (Giddens, 1987, p. 33).



voisinage, ils travaillent de façon permanente au centre scolaire de l'ANBEP et constituent les principaux animateurs des actions de développement engagées dans la localité. Enfin, les travailleurs émigrés peuvent investir dans l'entreprise d'un parent resté à Dakar :

A Yeumbeul Nord II, un membre de l'ethnie Manjak a acheté deux parcelles sur lesquelles il a installé sa femme et ses enfants. Emigré au Gabon, ce dernier envoie régulièrement de l'argent à sa famille restée au Sénégal pour subvenir aux besoins quotidiens et pour améliorer le logement. Quant au cadet, un ancien enseignant dans l'école de D..., il a ouvert récemment une école privée dans une maison qu'il a achetée et agrandie, de façon à aménager des classes supplémentaires. D'après plusieurs de ses anciens collègues, il n'aurait pas pu réaliser cette opération avec les revenus dont il disposait en tant qu'enseignant. De fait, il semble qu'une partie de l'argent gagné au Gabon par l'aîné de la famille ait été investie dans l'entreprise du petit frère qui, par ailleurs, a la responsabilité de la famille en l'absence de l'aîné.

Observations de terrain, automne 1999

Ces quelques exemples témoignent de stratégies économiques simples, élaborées à l'échelle de la famille, sur un mode intergénérationnel, déjà signalé par A. Osmont en 1987<sup>195</sup>. Mais la famille élargie fonctionne aussi comme un groupe de solidarité marqué par les obligations des « aînés sociaux » envers leurs parents. Outre le gîte et le couvert déjà mentionnés, ces obligations peuvent prendre la forme de dons en espèces, pendant les fêtes religieuses en particulier. En effet, ces dernières représentent une occasion privilégiée pour que les cadets demandent le soutien de leurs aînés afin de faire face à leurs propres obligations familiales. Mais l'aîné, qui ne peut se dérober devant ses parents, peut cependant chercher à les éviter, comme le confie D... :

Pendant l'Avent, D... passe plus de temps à l'école que dans sa maison, alors qu'il est en vacances. D... justifie ce choix par des arguments de nature financière : il s'agit pour lui d'éviter de rencontrer des parents venus de part et d'autre de la banlieue (et notamment de Guediawaye, car c'est dans ce secteur que se trouve la « grande famille de D... ) lui demander un soutien financier à l'approche de Noël. Il ne pourrait, en effet, refuser d'aider l'un de ses proches, sans se mettre à dos sa grande famille et, d'une certaine façon, perdre la face devant ses parents.

D... au bar clandestin, décembre 1999

---

<sup>195</sup> Dans son étude sur une grande famille de Rufisque, A. Osmont fait part de stratégies économiques plus élaborées que celles que j'ai pu repérer à Yeumbeul : « Certains membres de la famille ont une conscience assez nette de l'investissement à faire d'une génération à l'autre : les oncles, soit ensemble, soit à tour de rôle, aident leurs neveux à poursuivre leurs études [...]. Cet investissement n'étant pas désintéressé, ces études sont assez nettement orientées en fonction des activités de construction du chef de famille : un des frères cadets fait de la sous-traitance pour le patron d'*Ego* et a donc lancé une petite entreprise de bâtiment, dont fait partie au moins un autre frère dessinateur. Le neveu, diplômé architecte depuis peu, travaille déjà pour les deux entreprises ; il a pris en apprentissage (non rétribué) un de ses cousins puis un de ses oncles. Un autre neveu, diplômé en sciences économiques, est espéré pour la gestion de l'affaire, ainsi qu'un jeune capacitaine en droit de la famille. Oncles et neveux, de plus, sont unis pour acheter des terrains à construire dans un but spéculatif » (Osmont, 1987, pp. 134 et 135).

Au vu des situations familiales observées à Yeumbeul, dont il n'a été fait état ici que de quelques cas visant davantage l'exemplarité que la représentativité, la famille élargie garde incontestablement une fonction de soutien pour les individus, sur les plans économique et affectif. Pour cette raison, il est vraisemblable que la famille est autant sollicitée à la fin des années 1990 qu'au début des années 1980<sup>196</sup>. Gage d'insertion et, à tout le moins, de survie pour les individus, la famille élargie resterait donc un élément remarquable de structuration de la société dans des quartiers mal lotis de la banlieue dakaraise comme ceux de Yeumbeul, même s'il faut tenir compte des manifestations de « distanciation par rapport à la famille d'origine » (Antoine *et al.*, 1995, p. 181), ainsi que l'invitent à penser les confidences de D...

## 2 Relations de voisinage et organisations sociales extra-familiales de proximité

### a *Les mbotay comme fondement de la sociabilité féminine et de la construction du voisinage*

« Groupe[s] d'entraide sociale associant des femmes d'un même quartier, se cotisant pour soutenir chaque membre à l'occasion d'un événement familial » selon Emmanuel Seyni Ndione (1993, p. 42), les *mbotay*<sup>197</sup> constituent une organisation très répandue chez les femmes des quartiers mal lotis. Selon une animatrice du PDSQ<sup>198</sup>, Yeumbeul compte une centaine d'associations de ce genre. A Dalifort, un interlocuteur affirme qu'il y a au moins un *mbotay* par sous-quartier, chacun de ces *mbotay* regroupant entre cent et cent cinquante femmes<sup>199</sup>.

Pour mes interlocutrices, le *mbotay* a une utilité économique incontestable. Il leur permet, comme le signale Madame Sarr, responsable de l'un de ces *mbotay*

---

<sup>196</sup> Une enquête réalisée par Michèle Odeye au début des années 1980 révélait que 42 % des individus enquêtés s'adressaient d'abord à la famille pour résoudre des problèmes graves comme le divorce, le chômage ou la maladie. Venaient ensuite les amis (30 %) et le service social (13,5 %). (Odeye, citée par Ndione, 1993, p. 182).

<sup>197</sup> Pour un examen approfondi des *mbotay* et de leurs fonctions, voir Antoine *et al.* (1995) et Ndione (1992).

<sup>198</sup> B. Diop, au bureau du PDSQ, automne 1999. B. Diop animait les groupements de promotion féminine aidés l'UNESCO dans le cadre du PDSQ. A ce titre, elle a réalisé, au milieu des années 1990, un recensement des associations féminines (groupements féminins et *mbotayes*) à Yeumbeul Nord et à Yeumbeul Sud (Diop, Goujon, 1996).

<sup>199</sup> Karamokho, à son domicile, novembre 1999. A Yeumbeul, les *mbotay* dont on fait état devant moi regroupent entre trente et cent femmes.

d'économiser des sommes considérables<sup>200</sup> pour faire face à des dépenses occasionnelles, lors des cérémonies familiales en particulier :

Chaque mercredi, je cotise mille FCFA. Mais on verse la somme à tour de rôle. Ce mercredi, on verse à Oumou. Tu sais, moi je n'ai pas d'argent sur moi mais si je comptabilise tout ce que j'ai versé, je dois avoir au moins 50 000 FCFA. Maintenant, j'ai besoin de l'argent. Je dis : « Ecoutez, moi, je demande qu'on me verse [la somme cotisée] ». Alors je choisis mon jour. Et je dis : « Est-ce que le mercredi de tel mois, je ne pourrai pas toucher mon argent ? ». Donc c'est de l'argent qui m'appartient mais que je n'ai pas en poche [...].

Outre la perception des sommes cotisées une fois son tour venu, chaque membre du *mbotay* peut solliciter des prêts officieux auprès de la responsable du *mbotay*<sup>201</sup>. Et cet emprunt, qui s'ajoute au crédit rotatif caractéristique de la tontine, peut aussi intéresser les hommes qui, s'ils ont tissé des relations de confiance avec les membres du *mbotay*, la doyenne en particulier, peuvent bénéficier de ces prêts en toute discrétion<sup>202</sup>.

Plus remarquable encore est la dimension sociale des *mbotay*. D'abord, ces dernières contribuent, grâce à l'argent mis à disposition des femmes et de leurs ménages, à renforcer la cohésion au sein du groupe familial, comme l'indique ce témoignage d'un gérant de boulangerie, né à Dakar, marié et père de deux enfants, recueilli par Abdou Salam Fall dans les années 1980 ou au début des années 1990 :

Les J. auxquels j'appartiens constituent une grande famille. En son sein, les femmes sont organisées dans un *mbotay*, association regroupant des pairs. A l'occasion des funérailles de mon père, mes cousines, nièces, sœurs, tantes et d'autres proches se sont cotisées pour acheter des bœufs et prendre en charge certaines dépenses occasionnées par la cérémonie. Pendant cette période, j'étais au chômage. Et dans de pareils cas, mon avis ne compte pas. Récemment, nous avons organisé une cérémonie funéraire pour le frère de mon père, mon épouse est venue me demander deux mille francs pour cotiser au sein du même *mbotay* et c'est seulement ainsi que j'ai compris le rôle qu'il tient dans la famille et la manière efficace dont il a permis d'organiser les funérailles de mon père. Je me disais bien qu'il se passait quelque chose dans des circonstances comme celles-là, mais je ne savais pas ce que c'était. Quand il y a une cérémonie au sein de la famille, c'est mon épouse qui me dit le montant de la somme à donner comme contribution, et je fais comme elle dit car elle connaît les normes et les subtilités que cela requiert. De toute façon, je ne peux pas faire autrement (Antoine *et al.*, 1995, p. 178).

---

<sup>200</sup> En outre, le fait de ne pas d'avoir d'argent sur soi est une façon très fréquente de contourner les obligations d'entraide et de distribution pour les « aînés sociaux ».

<sup>201</sup> La responsable est élue par les femmes en raison de son dynamisme et de sa forte personnalité, m'assure-t-on, de sa « surface sociale » (ou de celle de son mari) ajoute E.S.Ndione (1995, p. 245). On lui adjoint fréquemment une femme instruite, généralement jeune, qui se charge du secrétariat et de la comptabilité (cotisations versées, tours de paiement) (Karamokho, habitant du quartier Dalifort, novembre 1999, entre autres).

<sup>202</sup> Entretien avec B. Diop. Et avec M. F. responsable de l'Union des Frères de Yeumbeul et *borom mbotay*\*. Les études de E.S. Ndione (1995) confirment l'existence de procédés similaires dans les quartiers populaires de Grand Yof.

Mais le *mbotay* représente aussi une instance de socialisation à l'échelle du quartier ou de l'îlot urbain pour les femmes et pour leur famille. Il constitue en effet un espace de convivialité pour les femmes qui, une fois par semaine, se réunissent dans la maison de la doyenne ou de l'un des membres du *mbotay* pour y mener des activités : cotisations individuelles<sup>203</sup>, discussions, boisson, chants et danses notamment, ce qui favorise assurément les relations de bon voisinage ainsi que l'indique Madame S..., mère de famille et responsable d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) à Afia 2 (Yeumbeul Sud) :

O.L. : Quel est l'intérêt du *mbotay* à votre avis ?

Madame S... : Les femmes s'entendent. Et puis elles se regroupent. Elles forment des voisines. C'est bon pour la société. Avec l'argent qu'elles cotisent, les femmes peuvent aussi monter des petits commerces

Madame S..., à son domicile, décembre 1999

En outre, les femmes du *mbotay* tissent entre elles des relations interindividuelles marquées par les obligations réciproques<sup>204</sup> exprimées lors des cérémonies familiales<sup>205</sup> notamment, ce dont ont parfaitement conscience les hommes, le mari de Madame S... en particulier :

O.L. : Quels sont les liens entre les membres du *mbotay* ?

Le mari de Madame S... : Généralement on partage des activités. Comme il y a beaucoup de cérémonies... C'est à cause de ces cérémonies que les familles se rencontrent. De façon délibérée, on va tisser des liens. Par exemple, toi, je te coopte : tu es mon amie ou ma voisine préférée. Et puis, à chaque cérémonie, la voisine préférée doit se distinguer des autres, notamment en terme d'appui financier<sup>206</sup>.

Le mari de madame Sène à son domicile, décembre 1999

Le *mbotay* représente donc un capital relationnel remarquable. En effet, la circulation de l'argent par le système du crédit rotatif et des prêts officieux, de même que les relations d'obligations réciproques entre les membres de l'organisation, permettent aux femmes d'étendre leur réseau d'amies et de développer, par la même

---

<sup>203</sup> D'après mes informatrices, celles-ci s'établissent autour de 1000 FCFA généralement en 1999.

<sup>204</sup> Selon A.S. Fall, les relations s'établissent sur le modèle de la filiation et du parrainage, « chaque rassemblant [étant] l'occasion de jumeler deux femmes, chacune se déclarant la 'mère choisie' de l'autre, pratique récente connue en wolof sous le nom *ndey dikk* » (1995, p. 189).

<sup>205</sup> La circulation de l'argent occasionnée par les cérémonies familiales dans la banlieue de Dakar fait l'objet d'une étude approfondie par Ismaël Moya. Certains résultats de cette recherche font l'objet d'un article intitulé « Le brouet cérémoniel : jeu financier ou institution sociale ? Thiaroye-sur-Mer (Dakar, Sénégal » (à paraître).

<sup>206</sup> Ce point est encore confirmé par A.S. Fall. Ce dernier écrit en effet que « l'amitié [entre la "mère choisie" et sa fille putative] est scellée par des échanges de bracelets et lors de prochaines réunions ou à l'occasion de cérémonies familiales par des réciprocity sous la forme de cadeaux dont la nature est laissée à l'appréciation de celle qui offre » (Antoine *et al.*, 1995, p. 189).

occasion, de nouvelles solidarités interindividuelles et interfamiliales au sein du quartier. C'est pour ces deux raisons que le *mbotay* représente un élément primordial de la construction du voisinage ainsi qu'un gage d'intégration sociale pour de nombreux habitants de Yeumbeul. Cette affirmation peut être généralisée aux autres quartiers populaires de la capitale sénégalaise et de sa banlieue, comme l'ont montré les études sociologiques réalisées dans les années 1980 et au début des années 1990, celles de E.S. Ndione et de A.S. Fall en particulier.

*b Des formes de sociabilité religieuse de proximité*

De même que les *mbotay*, les pratiques de sociabilité religieuse peuvent contribuer à la construction du voisinage, par le biais des lieux de culte et des activités qui y sont liées, ou encore par le biais d'organisations communautaires comme les *dahira*\*.

Les *dahira* sont nombreux dans les quartiers de Yeumbeul qui, pour la plupart d'entre eux, abritent au minimum une association de ce type. Afia 2 par exemple comporte deux *dahira* d'une cinquantaine de personnes chacun, l'un est tidiane\* et l'autre mouride\* ; de son côté, Houdalaye abrite trois *dahira*. L'un est mouride et les deux autres tidiane. L'un des deux *dahira* tidiane a été fondé récemment à la suite de l'installation dans le quartier de Mansour Baro, un marabout\* tidiane originaire de Mbour (Petite-Côte) et de la présence de plusieurs de ses *talibes*\* dans le quartier.

Chaque *dahira* se réunit régulièrement, une fois par semaine par exemple, dans une concession de l'un des membres parmi lesquels on retrouve aussi bien des hommes que des femmes<sup>207</sup>. Les activités qui se déroulent lors des rencontres entre *talibe* ont un caractère religieux: prières, récitation et commentaires du Coran et des œuvres du marabout, guide spirituel du *dahira*<sup>208</sup>; danses collectives. Lors de leur entrevue, les *talibe* se cotisent aussi pour alimenter une cagnotte qui sera remise au

---

<sup>207</sup> A.S. Fall note qu'« il y a de plus en plus de femmes dans ces associations religieuses confrériques », ce qui entraînerait une répartition des tâches selon le sexe dans la vie associative religieuse : « l'aspect social de la cérémonie est [...] géré par les femmes, les hommes ayant en charge l'organisation rituelle (moment de prise de parole du marabout, intervention des chanteurs, etc...), et le contrôle du discours religieux » (ANTOINE *et al.*, 1995, p. 186).

<sup>208</sup> Cette dernière activité rehausse le prestige et le pouvoir des lettrés dans le *dahira*, comme le remarque Momar Coumba Diop (1980) à propos des Mourides : « D'une manière générale, on constate que le contenu des réunions (chant de poèmes, commentaires de la pensée de Cheikh Amadou Bamba, fondateur de la confrérie mouride) place les lettrés dans une situation de contrôle du pouvoir car ils constituent le groupe qui peut comprendre et expliquer le sens des poèmes que les autres chantent et récitent sans les comprendre » (Diop, 1980, p. 148).

marabout, à moins qu'elle ne serve au fonctionnement de l'organisation ou au soutien de ses membres en difficulté :

Les cotisations sont hebdomadaires ou mensuelles. Fondamentalement elles sont destinées aux opérations suivantes : achat de matériel nécessaire à la vie du *dahira*; caisse de solidarité pour les membres du *dahira* [...] ; dons aux marabouts. Il est donc faux de penser que tout l'argent des *dahira* sert à financer les marabouts. A vrai dire, une seule partie leur est destinée » (Diop, 1980, p. 145) .

Le *dahira* représente donc un lieu privilégié de l'expression collective du sentiment religieux et de l'insertion de l'individu dans la communauté locale des croyants par la parole (chants et récitations en commun) et par le corps (danses collectives), tandis que la circulation monétaire renouvelle les liens du groupe avec son guide spirituel. Mais les organisations communautaires du type *dahira* sont aussi des espaces de sociabilité supplémentaires, permettant aux hommes comme aux femmes d'étendre leurs réseaux de connaissance et d'entraide au sein du quartier. C'est en cela que le *dahira* s'apparente de près au *mbotay* et qu'il constitue, comme lui, un fondement de la construction du voisinage et un gage d'intégration des individus dans les quartiers mal lotis de la banlieue dakaroise<sup>209</sup>.

*c Les Associations Sportives et Culturelles (ASC) et l'intégration des jeunes dans le quartier*

Regroupant des jeunes, du même quartier le plus souvent, les ASC comptent le football comme activité principale. Chaque association dispose d'une équipe composée d'amateurs, laquelle participe aux compétitions organisées durant les vacances scolaires par l'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV). Par ailleurs, les ASC organisent des soirées dansantes<sup>210</sup> qui permettent de rassembler une partie de l'argent nécessaire à l'entretien de l'équipe et à son entraînement.

---

<sup>209</sup> Chez les Chrétiens, les communautés ecclésiales de base et les amicales jouent un rôle similaire, même si leur nombre est très inférieur à celui des *dahira*. Yeumbeul compte, en effet, six communautés ecclésiales installées dans les quartiers récents : Darou Salam 1, Darou Salam 5, Asecna, Ben Baraque, Boune 1 et Boune 2. A côté des activités religieuses (prières, lectures de l'Écriture sainte, diffusion des règles de vie chrétiennes lors des discussions, actions caritatives), les femmes s'organisent en tontines et se livrent au commerce de tissu et de vêtements à l'intérieur de la communauté ecclésiale ou de l'amicale (témoignages recueillis à la Mission catholique de Yeumbeul et dans des familles chrétiennes résidant à Yeumbeul, décembre 1999).

<sup>210</sup> Les soirées sont payantes pour les garçons (entre 500 et 1 500 FCFA si mes souvenirs sont bons) et gratuites pour les filles. A propos de ces dernières, les affiches annonçant les soirées précisent juste quelques indications concernant la tenue vestimentaire ou la façon de danser, par exemple : « sexy », « mayonnaise ».

A la manière des *mbotay* et des *dahira*, les ASC sont des espaces de sociabilité pour les jeunes du quartiers. Outre les manifestations qui constituent autant d'occasions de rencontre, les réunions préparant ces manifestations sont des moments forts dans la vie de l'association. Faute de locaux à la disposition des ASC, les réunions se déroulent souvent chez l'un des membres de l'association, de même que pour les *dahira* et les *mbotay* d'ailleurs, comme si la majeure partie de la vie associative se déroulait au sein de l'espace privé :

Résidant à la Cité Municipalité (commune de Dalifort), Marc milite au sein de l'ASC Yarakh. La direction de l'ASC a décidé d'effectuer un pique-nique à Ngor un dimanche après-midi. A cette fin, les membres de l'ASC Yarakh sont conviés à une réunion chez l'une des militantes qui a préparé plusieurs litres de *bissap*<sup>211</sup> à cette occasion. La réunion regroupe une trentaine de personnes dans l'une des pièces de la maison, libérée de ces meubles à cet effet. La plupart des participants sont assis par terre, dos au mur, laissant la partie centrale de la pièce au président de l'ASC et à l'occupante des lieux - elle fait partie du bureau de direction - qui dirigent et animent la réunion. La discussion à laquelle l'assemblée participe activement a pour objet les préparatifs de la sortie : la location d'un véhicule (un « car-rapide »), la nourriture, la boisson et les frais de participation. Une fois les préparatifs achevés, la soirée se prolonge tard dans la nuit.

Observations de terrain, Dalifort, octobre 1999

La réunion de l'ASC Yarakh appelle quelques remarques. D'abord la capacité de mobilisation de l'association est loin d'être négligeable puisque pas moins de trente personnes participent à cette réunion préparatoire. En fait, la participation à d'autres événements de ce type autorise à penser que la réunion de l'ASC Yarakh fait partie des pratiques ordinaires de sociabilité chez les jeunes. En outre, si l'objectif affiché est bien de préparer une sortie à la plage, la réunion représente tout autant un moment de récréation pour les participants qui s'attardent d'ailleurs chez leur amie et dirigeante, celle-ci ayant, en bonne hôtesse, prévu des boissons pour ses convives. Enfin, en organisant la réunion préparatoire d'une façon rigoureuse, les jeunes membres du bureau de direction de l'ASC Yarakh font montre d'évidentes capacités d'animation de groupe.

De fait, les ASC permettent aux individualités de s'affirmer comme leaders du mouvement jeune, ainsi que l'atteste le parcours de J..., ancien étudiant, aujourd'hui âgé d'une trentaine d'années et président de la zone 8b de l'Office Départemental Chargé des Activités de Vacances (ODCAV)<sup>212</sup> couvrant la commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord :

---

<sup>211</sup> Boisson sucrée, obtenue par infusion des fleurs d'hibiscus.

<sup>212</sup> Chargé de l'organisation des compétitions à l'échelon départemental, l'ODCAV est lui-même organisé en zones qui représentent le niveau local d'organisation compétitions. La zone regroupe

Etudiant en droit à l'Université de Dakar, J... emménage à Afia 2 avec ses parents à la fin des années 1980. Membre d'une ASC dans le quartier qu'il habitait auparavant (Fass, à l'ouest de Dakar), J... prend contact avec les responsables de l'ASC locale - du nom d'And-Jubbo - dès son arrivée à Afia 2 « pour connaître les autres jeunes ». Quelques années plus tard, il fonde avec des jeunes de son quartier, des « intellectuels », c'est-à-dire des étudiants et des élèves, comme il le précise lui-même, une nouvelle organisation, l'ASC Santiane qui regroupe les jeunes d'Afia 2, tandis que l'ASC And-Jubbo couvrait l'ensemble des quartiers Afia. Aujourd'hui, J... est président de la zone 8b. A cause de son nouveau statut, J... a des responsabilités importantes à l'échelle de la localité toute entière : il organise avec le comité de directeur de la zone les matches de football qui opposent les dix ASC de la zone affiliées à l'ONCAV ; il est aussi chargé de l'application de la politique du gouvernement incitant les ASC à créer des emplois et des activités génératrices de revenus à l'échelon local.

J... à son domicile, compte rendu d'entretien, décembre 1999

Trajectoire remarquable que celle de J... qui, en une dizaine d'années seulement après son installation à Yeumbeul, s'assure le leadership du mouvement associatif sportif et culturel à l'échelle de son quartier, puis à celle de la localité de Yeumbeul. Cela est d'autant plus surprenant que J... déclare volontiers qu'il n'aime pas le football ! Bref, instance privilégiée de socialisation, le mouvement associatif sportif et culturel local fait aussi partie des instruments d'affirmation des jeunes dans les quartiers visités, notamment pour les étudiants et les enseignants qui dirigent la majeure partie des ASC, à Yeumbeul en tout cas<sup>213</sup>.

Par ailleurs, les ASC participent grandement à la construction du quartier comme référent identitaire, pour les jeunes mais aussi pour les adultes. En effet, les associations sont largement soutenues par la population des quartiers. A Dalifort, Karamokho explique ainsi que « tous les jeunes militent dans les ASC », ce qui expliquerait d'ailleurs, toujours selon Karamokho, que les ASC soient volontiers courtisées par les politiciens en période d'élection. Quant aux adultes, ils sont sollicités lors des collectes effectuées par les militants pour l'entretien des équipes ou pour l'organisation des soirées dansantes<sup>214</sup>. La circulation de l'argent constitue donc

---

l'ensemble des ASC affiliées à l'ONCAV. Pour être affiliées, les associations doivent déposer une liste des membres qui composent le bureau et le comité directeur de l'association. Une enquête est alors effectuée par l'organisme de tutelle pour vérifier « la bonne moralité des dirigeants » et le niveau de l'équipe de football de l'association. En dernier lieu, l'ASC doit cotiser à hauteur de 17 500 FCFA la première année et de 10 000 FCFA les années suivantes (Entretien à la zone, décembre 1999).

<sup>213</sup> Président de la zone et donc bon connaisseur des responsables d'ASC, J... répond à une question sur les leaders du mouvement *navetane* : « Ce sont les intellectuels, les élèves et les étudiants qui constituent le bureau de direction. Le président peut éventuellement être un fonctionnaire ou un commerçant. Mais, en général, le poumon des ASC, ce sont les élèves et les étudiants. Car pour diriger une ASC, il faut savoir lire et écrire » (J... à son domicile, décembre 1999).

<sup>214</sup> Lors d'une visite au délégué d'Ainoumady Sotrac (Yeumbeul Nord), je rencontre plusieurs jeunes filles qui ont endossé le maillot de l'ASC de leur quartier et qui font du porte-à-porte pour couvrir les frais de préparation du repas des joueurs avant la compétition (octobre 1999).



un lien social à l'échelle locale, tandis que le porte-à-porte permet aux militants de l'ASC de se faire connaître et de s'intégrer davantage dans le voisinage.

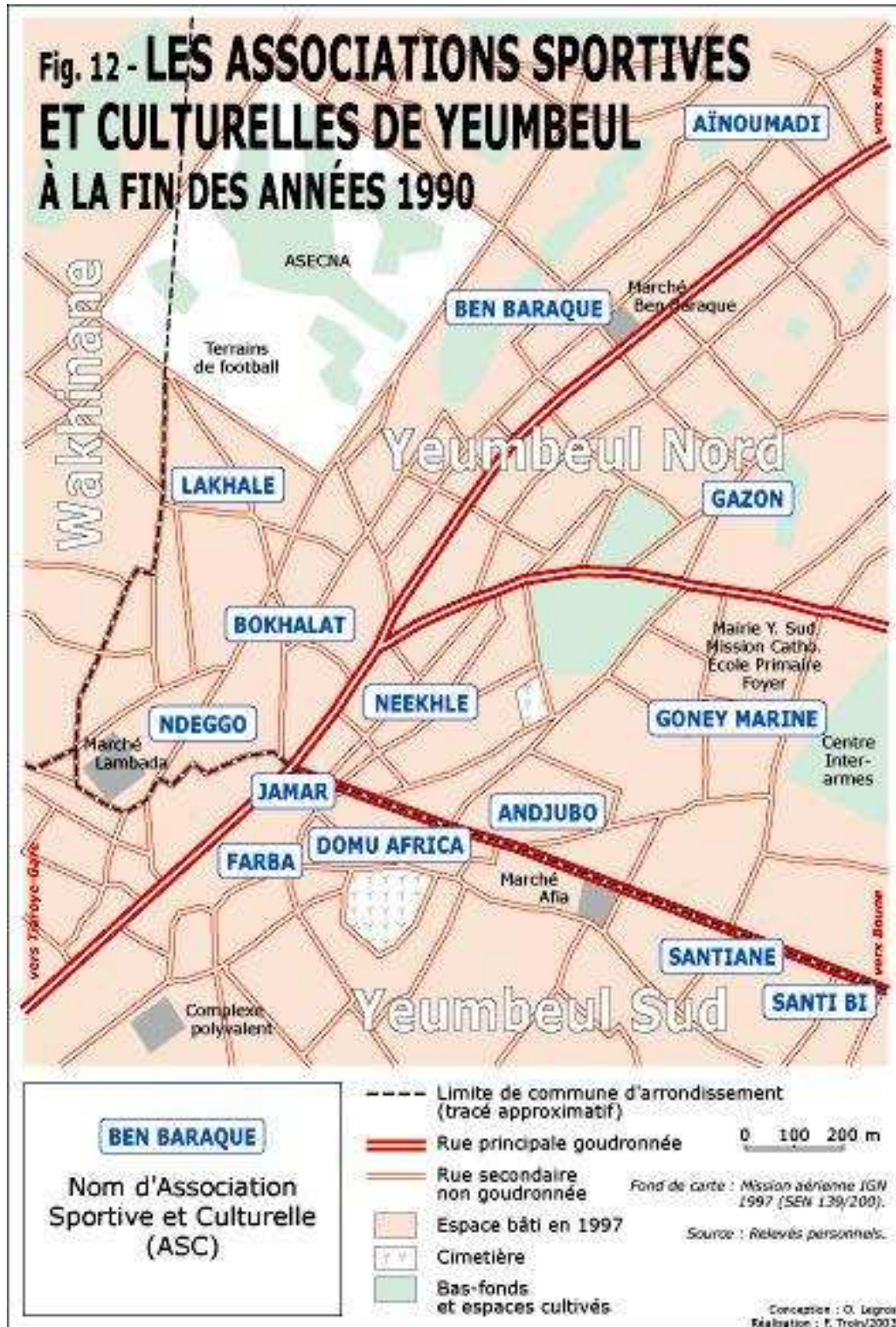
Les ASC ont des noms très significatifs. Certaines cherchent à afficher une morale, sinon des ambitions communautaires, comme l'ASC « Bokhalat » (« Pensons en commun »), l'ASC And Jubbo (« Marchons ensemble »). D'autres font référence à un élément notable de leur quartier. L'ASC « Nimbi » par exemple tient son nom des *Nim*, une espèce d'arbres que l'on retrouve sur la place principale du quartier siège de l'association. Plus fréquemment encore, l'ASC porte le nom du quartier qui devient alors le territoire de référence de l'association (ASC « Ben Baraque », ASC « Aïnoumadi Sotrac », ASC « Goney Marine »). Mais les fondateurs peuvent aussi chercher la provocation en nommant leur ASC « Lakhalé » (« les emmerdeurs ») ou « Santiane » (« les nouveaux venus »). Dans ce dernier cas, c'est par le rappel des origines – allochtones - et dans l'opposition aux Lebu que se forge et s'exprime avec une insolence certaine<sup>215</sup> l'identité des jeunes réunis au sein de l'ASC.

Enfin, les ASC quadrillent l'espace de la banlieue de manière presque systématique (fig. 12), de façon plus lâche dans les extensions récentes que dans les quartiers centraux cependant. Cette dynamique territoriale très remarquable résulte à la fois de la création de nouvelles associations dans les quartiers récents (photo. 10, 11 et 12) et de la division des ASC dans les secteurs peuplés, comme par scissiparité. D'après mes informateurs dans le mouvement associatif, les jeunes sont les initiateurs de ces créations, qu'ils justifient par le nombre trop élevé de joueurs pour chaque association ou par l'émulation suscitée par les tournois de football organisés durant les congés scolaires. Gage de l'intégration des jeunes dans le quartier, les ASC participent donc aussi à l'« écogenèse territoriale » locale (Raffestin, 1986), constituant d'ailleurs certainement l'une des expressions les plus achevées du quartier comme entité socio-spatiale.

---

<sup>215</sup> D'après les leaders de l'association, il semble que les dirigeants des associations des quartiers Lebu et les notables de leur quartier aient intimé aux jeunes de changer le nom de l'ASC, ce qu'auraient refusé les fondateurs de l'association.

**Fig. 12 - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DE YEUMBEUL À LA FIN DES ANNÉES 1990**



**PLANCHE 5 : LE MARQUAGE DE L'ESPACE PAR LES NOUVELLES ASC 121  
DANS LE QUARTIER DAROU SALAM (YEUMBEUL NORD)**



Photo 10 - ASC Belfort (août 2003)



Photo 11 - ASC Sae Sar et ASC Goney Marine (août 2003)



Photo 12 - ASC MCA (août 2003)

## B LA FAMILLE, LE « BLED » ET LE VOISINAGE : DES CERCLES PRIMORDIAUX DE LA SOCIABILITE LOCALE DANS LA BANLIEUE TUNISOISE

### 1 Les réseaux de parenté et les communautés d'origine sur la sellette, une fois de plus

A Jayara, Ch... indique qu'il visite régulièrement sa famille, qu'il s'agisse de ses parents résidant à Melassine ou de ceux qui ont, comme lui, emménagé à Jayara. De fait, je le croise à maintes reprises chez sa sœur installée près de l'école de Jayara supérieur et chez sa mère, devant l'épicerie Beji.

Observations de terrain, printemps 2000.

A El Bassatine et à Echebeb dans l'agglomération d'Ettadhamen, le constat est similaire. A El Bassatine, l'une des animatrices du projet « Santé » signalait la fréquentation assidue entre parents. A Echebeb, des femmes semblent même fréquenter de manière exclusive leurs parentes et les femmes de leur région d'origine avec lesquelles elles ont d'ailleurs des activités en commun :

Dans certaines rues, des femmes refusent d'assister aux séances de sensibilisation collective organisées par l'animatrice d'Enda Interarabe. Celle-ci est alors obligée de procéder à des séances de sensibilisation privées dans la maison de l'une des femmes en question. A cette réunion participent trois femmes originaires du même bled. Les trois femmes partagent les mêmes activités économiques, comme le tissage et la confection de tapis à domicile. Les trois femmes sont d'ailleurs installées autour du métier à tisser, propriété de l'occupante des lieux.

Observations de terrain lors des visites à Echebeb avec les animatrices du groupe « Santé » d'Enda Interarabe, mai 2000

La famille et la communauté d'origine représentent donc des espaces de sociabilité de premier ordre pour les habitants des quartiers mal lotis et pour les femmes en particulier. D'ailleurs, ce trait est révélé par les formes d'entraide au sein des réseaux de parenté et des communautés d'origine. C'est par exemple la famille que l'on sollicite en premier pour garder les enfants quand la mère est absente du foyer conjugal, selon une enquête d'Enda Interarabe dans l'agglomération d'Ettadhamen, dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : La garde des enfants en bas âge à Ettadhamen en 1998, d'après un sondage d'Enda Interarabe auprès de 65 femmes

Mère	Frère, soeur	Autre adulte de la famille	Voisine	Crèche	Autres	Enfant reste seul
46	8	17	3	7	3	1

*Sources : ENDA INTERARABE, Sondage auprès de 39 habitantes d'Ettadhamen à propos de la garde des enfants en bas âge, avril-mai 1998*

Quant à la communauté d'origine, elle se manifeste surtout sur le plan économique. De nombreux informateurs certifient l'existence de solidarités fortes au sein des communautés d'origine qui représenteraient des groupes professionnels à la cohésion remarquable, à l'échelle de la localité. Plus remarquables encore sont les stratégies d'enrichissement ou, plus prosaïquement, de survie établies à l'échelle de la famille.

La construction de la maison de Tounès, par exemple, n'aurait pas été possible sans les apports financiers de ses filles, comme elle le reconnaît elle-même :

La maison a été réalisée grâce à mes économies et aux salaires de mes deux filles. [...]. Elles me confiaient leurs salaires intégralement et se contentaient d'un minimum comme argent de poche » (Enda Interarabe, 1997, p. 39).

Mais Tounès a d'autres ambitions : elle embauche ses filles pour la confection de kilims ; par la suite, elle sous-traite ce travail à des voisines :

Je [Tounès] travaillais avec mes quatre filles. Les soirées, nous les passions à découper les chiffons en lanières, nous faisons le tri des couleurs et mettons ces lanières en pelotes. Pendant la journée, deux filles tissaient et s'occupaient du ménage et ce à tour de rôle. Nous mettions quatre à cinq jours pour finir un kilim qui se vendait entre 5 et 6 dinars [...]. Devant l'accroissement de la demande, j'ai eu recours à la sous-traitance. Je préparais les pelotes et je distribuais le travail à quelques femmes et jeunes filles du quartier qui venaient jusqu'à moi réclamer du travail (Enda Interarabe, 1997, p. 41).

Tounès et ses filles dépassent donc le stade de l'entraide temporaire pour faire face à la pénurie de logements. Elles mettent sur pied une véritable entreprise familiale, dont le but est la réussite économique et la promotion sociale.

A Jayara (Sidi Hacine), des stratégies économiques familiales peuvent aussi être remarquées. Elles semblent d'ailleurs connues de tous dans le voisinage :

Dans la famille Beji, qui détenait jusqu'à une période récente le monopole du commerce de détail à Jayara, la mère s'est installée la première. Elle ouvre alors un petit commerce de fruits et légumes où elle vend aussi les fours à *tabouna* (sorte de galette) en terre cuite, qu'elle a appris à fabriquer dans son enfance. Son fils aîné travaille dans une société commerciale à Tunis. Son capital lui permet d'ouvrir une épicerie (la plus ancienne de Jayara). Cette épicerie est tenue par d'autres membres de la famille Beji. A côté de cette stratégie fondée sur le monopole du commerce de détail à l'échelle du

quartier, d'autres préfèrent diversifier leurs sources de revenus. Une famille demeurant à la Cité Ouns compte ainsi quatre frères : trois d'entre eux sont fonctionnaires tandis que le quatrième gère un magasin de matériaux de construction dans lequel ses frères fonctionnaires ont investi, d'après mes interlocuteurs.

Observations de terrain, printemps été 2000.

Dans de nombreux cas, c'est donc bien au sein de la famille que s'élaborent les stratégies économiques des mal-lotés<sup>216</sup>. Nécessaires pour sortir de situations précaires, elles peuvent aboutir à de véritables réussites, à l'échelle du quartier dans les agglomérations d'Ettadhamen ou de Sidi Hacine, comme l'attestent les deux exemples cités plus haut.

## **2 Des formes de sociabilité extra-familiales et extra-communautaires observées au sein du voisinage**

Les habitants des quartiers irréguliers tissent des relations à l'extérieur de la famille et de la communauté d'origine. D'abord, il convient de prendre en compte les relations de bon voisinage, comme l'indiquent quelques jours passés à la Cité Ouns, dans le secteur de Jayara (Sidi Hacine) :

Dans la Cité Ouns qui jouxte le canal du Cap-Bon, tout le monde se connaît : on se dit bonjour, on s'appelle par le prénom et on circule d'une maison à l'autre. C'est la règle première du bon voisinage, ainsi que le rappelle T..., un instituteur, à propos de son installation dans le quartier il y a cinq ans : « La première chose à faire, c'est de saluer ses voisins et de se présenter ». Outre les salutations, les relations de bon voisinage s'expriment par des gestes d'entraide entre voisins : dons de produits de première nécessité et de denrées alimentaires en cas de besoin (un enfant vient chercher un casse-croûte chez A... au milieu de la matinée ; un autre jour, c'est une voisine qui vient prendre de l'huile), « coups de main » ponctuels lors de la construction ou l'extension de la maison notamment (A... aide son voisin à installer l'électricité dans la maison voisine sans qu'il n'y ait de rétribution monétaire, comme il me le déclare lui-même). Mais un habitant peut aussi endosser une responsabilité morale vis-à-vis des enfants de son voisin, à l'instar de ce chef de famille qui réprimande, dans la rue, un adolescent de son quartier, parce que celui-ci ne surveille pas ses jeunes frères.

Observations de terrain, Cité Ouns, printemps 2000

Manifestement, les relations interpersonnelles sont fréquentes à la Cité Ouns, de même que les formes d'entraide dont R. Ben Amor confirmait la variété, dans son étude des relations de voisinage au Kram-Ouest (commune de Carthage).

---

<sup>216</sup> Bien entendu, il existe également des stratégies familiales dans les familles de notables, ainsi que le révèle Ahmed Khouaja à propos d'une famille de Boumerdès (Sahel tunisien) : « Pour bien gérer leur terroir, les frères Ben Abdallah ont tissé des réseaux de clientèle partout où ils ont des intérêts à défendre et se sont installés dans les points forts que sont la municipalité, les cellules du parti au pouvoir et le syndicat du patronat tunisien » (Khouaja, 2000, p. 8).

« [...] Concernant les femmes, le voisinage se décline à travers un échange portant sur un large éventail de services ; ainsi les activités domestiques tout autant que le soutien matériel ou moral (conseils, maladie...) font encore partie des attributs de la féminité, tandis qu'aux hommes échoient le soutien physique, plus rarement financier, aussi bien que le soutien moral, en particulier en cas de coup dur (Ben AMOR, *s.d.*, p. 123).

Aussi minimes soient-ils, tous ces événements de la vie quotidienne représentent autant de formes élémentaires de sociabilité, toutes révélatrices de l'interconnaissance qui peut caractériser des quartier mal lotis comme la Cité Ouns ou comme le Kram-Ouest étudié par Ben Amor.

Outre le voisinage, les quartiers comportent des lieux de rencontre ou de sociabilité. La Cité Ouns peut encore servir d'exemple, notamment en ce qui concerne les lieux de sociabilité masculine :

En ce qui concerne l'intégration sociale des hommes, la fréquentation des cafés semble jouer un rôle déterminant. T..., l'instituteur, déclare qu'après s'être présenté aux voisins immédiats, il s'est rendu au café construit en bordure de la route de Beja et très fréquenté par l'ensemble des hommes adultes du quartier Jayara, ainsi que j'ai pu le constater à plusieurs reprises. Fumer une *chicha*, boire du thé et du café, jouer aux cartes sont les principales activités. Pendant les championnats de football, on regarde aussi les matches à la télévision. Les moments d'affluence sont la fin de la matinée, la fin d'après-midi qui correspond pour la plupart des ouvriers et des employés à l'arrêt du travail. T... signale qu'on parle peu: on joue surtout, peut-être parce qu'il s'agit d'une population d'ouvriers. C'est en tout cas l'explication qu'il donne. A une heure plus avancée dans la nuit, la sociabilité masculine s'exprime dans les plantations d'oliviers, où de petits groupes d'amis boivent en cachette de l'alcool acheté clandestinement auprès d'un revendeur local, des bières *Celtia* généralement. Quant aux adolescents, ils se regroupent volontiers dans la rue, ou à l'intérieur des boutiques tenues par l'un de leurs amis. C'est le cas notamment du salon de coiffure de la Cité Ouns. Lors de mes différents passages à la Cité, le salon est occupé par le même groupe de jeunes qui discutent avec le coiffeur pendant que celui-ci travaille. Dans un contexte marqué par le chômage, ce passe-temps occupe manifestement des moments très longs de l'existence des jeunes hommes pour lesquels les relations amicales s'inscrivent visiblement dans une gestion quotidienne de l'inemploi. Reste à évoquer les hommes âgés : d'après ce que j'ai remarqué, les mosquées et leurs abords constituent des lieux plutôt fréquentés durant la journée. A chaque fois, en effet, que j'ai rendu visite à des habitants de la Cité Ouns, j'ai vu des personnes âgées installées à l'ombre de la mosquée ou à celle des oliviers proches, souvent à même le sol. Aux heures les plus chaudes de la journée, certains dorment pendant que d'autres surveillent des chèvres et des moutons.

Observations de terrain, Cité Ouns, printemps 2000

D'après ces observations, la diversité des lieux de sociabilité masculine est grande. Le café est à l'évidence un lieu que l'on doit fréquenter, quand on est un homme, pour s'intégrer dans le quartier, selon T..., l'instituteur. Cependant, il n'y a à cela rien de systématique ou d'obligatoire : A... connaît tout le monde ou presque à la Cité Ouns ; pourtant il affirme ne jamais se rendre au café. Quoiqu'il en soit, c'est un lieu où l'on se montre mais où l'on surveille ses propos : pour T..., cela s'explique par les

catégories socioprofessionnelles qui fréquentent le café en question (ce sont des ouvriers et des employés) ; pour d'autres interlocuteurs, la peur des indicateurs et, à tout le moins, la crainte des rumeurs en seraient les principaux motifs. Ce dernier point est d'ailleurs confirmé par R. Ben Amor, qui note dans son étude du Kram-Ouest que les « hommes demeurent plus circonspects [que les femmes], évoquant la peur du ragot et [qu'ils] déclarent en général vouloir maintenir une certaine distance avec le voisinage [...] » (non daté, p. 123). Autre espace de sociabilité : la rue et les alentours du quartier constitués par quelques champs et, surtout, des plantations d'oliviers<sup>217</sup>. Occupés par les adolescents et les personnes âgées durant la journée, ces lieux sont dangereux la nuit, d'après les habitants de la Cité Ouns<sup>218</sup>. Quoiqu'il en soit, les lieux isolés et non éclairés, comme les plantations, constituent manifestement des lieux de sociabilité où le partage d'activités peu recommandables participe certainement à l'instauration de relations de confiance mutuelle dans le petit groupe de buveurs<sup>219</sup>.

De fait, les relations de confiance peuvent se transformer en relations amicales, notamment chez les jeunes qui continuent de se fréquenter après avoir quitté le quartier :

A..., R... et S... ont la quarantaine. Originaires de régions différentes, ils ont passé leur enfance à Melassine. Aujourd'hui, A... et R... habitent à Ezzouhour. Quant à S..., il est resté à Melassine. Cela n'empêche qu'ils se retrouvent régulièrement chez M... qui, installé à la Cité du 20 Mars depuis quelques années, y tient un café. M... encourage d'ailleurs ses amis d'enfance à venir s'installer à côté de lui, sur les hauteurs de la Cité du 20 Mars.

Observations de terrain, Cité du 20 Mars, printemps 2000

Chez les femmes aussi, des amitiés nouvelles semblent se dessiner dans les quartiers. A Echebeb, en particulier, l'observation des séances de sensibilisation collectives organisées par les animatrices du groupe « Santé » d'Enda Interarabe montre bien le caractère intime des relations nouées par les riveraines ; elle révèle aussi l'existence

---

<sup>217</sup> Aux environs de la mosquée, de nombreux oliviers qui occupaient tout le versant nord de la colline de Jayara ont été arrachés à la fin des années 1990, cédant à la place à des lotissements. Il est fort probable que, depuis mon dernier passage à Tunis au printemps 2001, les terrains en question ont été urbanisés, ne serait-ce qu'en partie.

<sup>218</sup> Plusieurs chauffeurs de taxi déclarent refuser de se rendre à Jayara la nuit, à cause de la délinquance. L'un d'entre eux précise que Jayara fait partie des quartiers les plus dangereux de Tunis et de la banlieue, avant Melassine, la cité Héral (rive nord de la *sebkha* Sejoumi) et Ettadhamen (observations de terrain, printemps 2001).

<sup>219</sup> R. Ben Amor souligne à ce sujet l'importance du secret partagé dans l'instauration des relations amicales : « [...] La plupart des interviewés prennent [...] en considération dans leur définition de l'amitié le sens de l'épreuve et la confiance ("ils savent des choses sur moi et vice-versa et chacun garde cela pour lui sans le divulguer") », (Ben Amor, *s.d.*, p. 104).



d'un nouveau lieu de sociabilité féminine, à savoir la rue, une fois les hommes partis au travail.

Dans les rues où les séances collectives ont lieu, « les voisines s'entendent » déclarent les « antennes ». Observons l'une de ces séances : l'antenne prévient l'une des riveraines qui va chercher ses voisines (elles sont toutes au courant de la venue de l'antenne). Arrivent alors une dizaine de femmes, toutes des voisines, suivies de leurs enfants qui restent à distance. La discussion porte sur les Maladies Sexuellement Transmissibles. Les femmes s'appellent par leurs prénoms, discutent entre elles et plaisantent. Dans l'assistance, une femme se moque gentiment de l'animatrice en signalant à cette dernière qu'elle aurait mieux fait de leur apporter des préservatifs plutôt que des brosses à dent et des tubes de dentifrice lors de la dernière séance de sensibilisation. Une autre femme rabroue un enfant qui fait du raffut (ce n'est pas le sien). S'agit-il de personnes de la même famille ? Non, elles viennent de contrées différentes : Le Kef, Jendouba, Tabarka et Beja sont leurs principales régions d'origine. Se connaissaient-elles auparavant ? Si plusieurs avaient déjà de la famille à proximité, elles se sont rencontrées pour la plupart au moment de l'emménagement dans le quartier. Bref, ce sont des voisines qui ont progressivement tissé des liens amicaux. A partir du moment où les hommes sont au travail, la rue appartient aux femmes riveraines.

Observations de terrain lors des visites à Echebeb avec les animatrices du groupe « Santé » d'Enda Interarabe, mai 2000

Une fois la méfiance entre les familles riveraines levée, de nouvelles affinités se dessinent donc dans les quartiers mal lotis. Mieux encore, il est probable, à entendre notamment de jeunes adultes comme A... , R... et S... qui ont passé leur jeunesse à Melassine, que le quartier s'est pratiquement substitué au bled comme référent identitaire des néo-citadins, de ceux qui ont passé leur enfance à Tunis en tout cas.

### **3 Le rôle mineur des organisations dans la socialisation des individus à l'échelle du voisinage**

A l'évidence, il n'y a pas dans les quartiers mal lotis de la banlieue tunisoise d'organisations aussi nombreuses que dans ceux visités dans la banlieue dakaroise<sup>220</sup>. Certes, il convient de prendre en considération certaines communautés religieuses<sup>221</sup> ;

---

<sup>220</sup> Par exemple, je n'ai pas repéré de tontines dans les quartiers étudiés. Cela ne signifie pas pour autant que ce genre d'organisations est absent des pays de la rive Sud de la Méditerranée. B. Florin signale en effet l'existence de tontines, appelées *gam'iyya*, dans des quartiers populaires du Caire (Florin, 1999, p. 435).

<sup>221</sup> Saïda Manoubia fait par exemple l'objet d'un culte, et sa *zaouia* (tombeau du saint ou de la sainte, ici) autour de laquelle s'est développé à partir des années 1930 le gorbiville qui porte son nom, constitue de manière incontestable un lieu de sociabilité, notamment pour les femmes : des réunions auxquelles assistent, entre autres, les femmes de l'ancien gorbiville ont lieu toutes les semaines (pour une étude approfondie des rituels, féminins et masculins, liés au culte de Saïda Manoubia, voir notamment : Boissevain, 2002). Implantées dans des secteurs plus éloignés de Tunis, les *zaouia* de Sidi Hacine et de Sidi Fraj (La Soukra, banlieue nord de Tunis) sont aussi fréquentées régulièrement. A Sidi

mais surtout, il y a les instances de base du parti au pouvoir (RCD), même si cette affirmation ne vaut évidemment que pour ceux qui fréquentent le Parti et ses institutions.

En premier lieu, les sièges des instances partisans peuvent s'avérer être des lieux de sociabilité à l'échelle des quartiers mal lotis, comme le laissent penser les visites impromptues effectuées dans les locaux de la confédération de Sidi Hacine :

Lieu de rassemblement, à l'occasion des manifestations politiques organisées par les instances de base, le siège de la confédération installé dans des locaux assez vastes a d'autres usages. Lors de mes visites effectuées durant le printemps, des élèves y font fréquemment leurs devoirs ( le siège de la confédération est situé à côté d'un collège). J'y croise aussi les enquêtrices embauchées dans le cadre d'une enquête nationale sur le revenu des familles ; elles rencontrent là leur supérieur hiérarchique qui supervise leurs activités. Quant aux membres du Parti, il n'est pas rare de les rencontrer. A..., président de cellule y mange quelquefois. C'est d'ailleurs lors d'un repas qu'il me renseigne sur les processus d'équipement dans son quartier. Ch...et M... se rendent fréquemment au siège de la confédération pour rencontrer un de leurs amis, embauché comme gardien. D'autres membres du Parti passent régulièrement au siège de la confédération. Pour cette raison, je m'adresse souvent au gardien pour connaître les lieux où j'ai le plus de chances de rencontrer tel ou tel partisan de la localité. Manifestement, les relations interpersonnelles sont aussi denses à l'intérieur de la confédération qu'au sein d'un quartier comme la Cité Ouns.

Observations de terrain, siège de la confédération de Sidi Hacine, printemps 2000

Les observations à propos du siège de la cellule de B... (Sidi Hacine) sont du même ordre, même si les activités qui y sont menées (celles auxquelles j'ai assisté, en tout cas) sont moins nombreuses que celles observées dans les locaux de la confédération :

Installé dans ce qui a dû être un ancien garage, le siège de la cellule est occupé par les hommes du quartier qui jouent aux cartes en fin d'après-midi. En fait, ils sont installés juste devant les locaux de la cellule, pour profiter du soleil. A un autre moment, un groupe plus restreint boit des bières *Celtia* en mangeant des amandes. Au contraire de la précédente, cette activité se déroule à l'intérieur des locaux de la cellule du RCD, donc à l'abri des regards extérieurs.

Observations de terrain, Sidi Hacine, printemps 2000

Bien que succinctes, les remarques précédentes suffisent à montrer que les locaux des instances de base du RCD peuvent avoir d'autres fonctions que partisans : lieux de réunion éventuels pour les travailleurs sociaux et autres intervenants dans la ville<sup>222</sup>, les locaux du parti peuvent également constituer des lieux de convivialité, surtout

---

Hacine, un pèlerinage a lieu tous les ans. Il réunirait plusieurs centaines de personnes, suivant mes interlocuteurs du lieu. A la *zaouia* de Sidi Fraj, ont lieu des cérémonies de *stambeli*, un rite de possession d'origine négro-africaine, qui regroupent des habitants de toute la région de Tunis, comme j'ai pu le constater lors d'une manifestation qui s'est déroulée dans l'enceinte de la *zaouia* au mois de juillet 2000.

<sup>222</sup> Le responsable du PDUI y tient aussi des réunions.

lorsque, à l'image de B..., le quartier ne dispose pas d'un café ou d'autres lieux publics de ce genre.

Un autre élément favorable à l'intégration sociale réside dans l'intensité des relations entre les membres du parti, auxquels il convient d'ajouter ceux qui gravitent autour des structures partisans<sup>223</sup>. Certaines de ces relations sont presque journalières. Elles se déroulent dans des lieux autres que les locaux du parti : ceux de la délégation et de la mairie ou encore au café et dans quelques boutiques tenues par des proches :

La délégation et la mairie d'arrondissement sont des lieux très fréquentés par A... Le matin, A... se rend souvent à la délégation en effet. Il y discute avec les employés, son ami M... en particulier. Quelquefois, il rencontre le délégué. Ensuite, il se rend à la mairie d'arrondissement, visite le maire si ce dernier est dans les locaux. Il termine son tour des institutions par la confédération du RCD. Un autre lieu très fréquenté pendant le printemps 2000 par les membres de la sphère politico-administrative locale (à l'exception du secrétaire de la confédération et du délégué cependant) est le magasin du tailleur. Ce magasin occupe une place stratégique, près de la place centrale de Sidi Hacine : on ne peut pas traverser l'agglomération sans passer devant la boutique en question. A... et M... y mangent de temps à autre, de même que les *omdas* de Jayara, de Sidi Hacine et de Hay Mrad. S'y retrouvent aussi de nombreux présidents de cellules ainsi que des présidents de comités de quartier, qui viennent d'assez loin pour certains. J'y croise, par exemple, des gens de Birine et d'Attar. Le soir, c'est le café situé sur la route de Beja qui sert de point de rencontre pour quelques-uns, dont M..., président du comité de quartier de Sidi Hacine, M..., de la délégation, et A..., *omda* de Jayara. Les autres ne fréquentent qu'irrégulièrement ce café situé à l'écart de l'agglomération. Je n'y ai jamais vu A... qui habite sur la route d'Attar, s'y rendre par exemple. Il est vrai que le déplacement équivaldrait à une quinzaine de kilomètres aller-retour, une distance non négligeable pour des personnes sans autre moyen de transport que le « bus 11<sup>224</sup> ».

Observations de terrain, Sidi Hacine, printemps 2000

A partir de ces quelques remarques, une conclusion s'impose, celle du rôle du parti dans l'intégration sociale des mal-lotés à l'échelle du quartier et à celle de la localité. En effet, par ses locaux qui, éventuellement détournés de leur fonction strictement partisane, peuvent constituer des lieux de sociabilité, dans les quartiers récents notamment, ainsi que par la dynamique relationnelle intense impliquant les membres de la sphère politico-administrative locale et ceux qui gravitent autour, le parti constitue un intégrateur social, fonction dont la conséquence sur le plan politique est évidente.

---

<sup>223</sup> Je pense en particulier aux agents de l'administration qui sont souvent très impliqués dans la vie politique (et donc partisane) locale. Preuve en est leur participation systématique aux manifestations organisées par le RCD lors des élections municipales en 2000 (observations personnelles, printemps 2000).

<sup>224</sup> Des habitants de Sidi Hacine désignent par l'appellation « bus 11 » la marche à pied, à cause de la ressemblance entre les chiffres figurés (deux traits parallèles) et la disposition des pieds.

\*\*\*

Dans les quartiers étudiés, même s'il faut tenir compte de l'installation de plus en plus fréquente en leur sein de membres des couches moyennes, exclues, à leur tour, du marché foncier légal (ce qui favorise l'émergence de nouveaux processus de fragmentation socio-spatiale), les couches populaires prédominent dans la société locale; au cœur des processus d'intégration sociale parmi lesquels il faut compter les stratégies résidentielles, la famille élargie constitue bien l'armature de la société (Locoh, 1990), ce qui n'est d'ailleurs le propre ni des banlieues de Dakar, ni de celles de Tunis ou des grandes villes des PVD. A propos des *borgate* de Rome, C. Vallat écrit en effet :

Dans le contexte d'une périphérie géographiquement atomisée, un élément sociologiquement décisif se maintient en 1980 : la famille polynucléaire. Elle était particulièrement repérable dans les noyaux en voie de structuration et d'intégration sociale et économique [...], où subsistaient, à côté des familles unicellulaires, des familles mononucléaires élargies à la présence d'ascendants et de véritables noyaux polynucléaires. C'était là, sans doute, des structures sociales de transition entre monde rural et monde urbain mais, et on l'oublie trop souvent, la solidarité familiale joue aussi un rôle essentiel dans un contexte urbain difficile où travail et logement sont rares (Vallat, 1995, p. 206).

Enfin, le voisinage est marqué dans bien des cas par l'intensité des relations personnelles. Pour cette raison les quartiers non réglementaires sont des lieux favorables à l'émergence de la « société d'interconnaissance », même s'il ne faut pas assimiler ces quartiers à des « villages urbains », concept dont Xavier Piolle montre les limites sur le plan théorique en soulignant que « ce n'est pas en général la proximité géographique de résidence qui construit le groupe, mais une proximité de goûts, de pratiques communes » (Piolle, 1990, p. 352). En revanche l'examen des formes de sociabilité indique des dynamiques sociales divergentes. Dans la banlieue de Dakar apparaissent de nouvelles « grappes » (Ndione, 1993) et de nouveaux types de lien social établis sur la base de l'associativité. A l'inverse, les banlieues populaires de Tunis ne présentent pas d'innovations sociales majeures, à moins de considérer comme telles les réseaux interpersonnels qui se tissent au sein du voisinage et dans les rares organisations présentes, comme le parti au pouvoir. En fin de compte, alors que les banlieues dakaroises sont le lieu d'élaboration de nouvelles organisations et de nouveaux types de lien social, qui viennent s'ajouter à la famille élargie et à la communauté d'origine, à Tunis, la société en formation dans les quartiers non

réglementaires procède surtout à une révision ou à une adaptation des structures héritées en fonction du nouveau contexte urbain.

### **CHAPITRE III : LA « GREFFE DE L'ETAT » OU L'ENCADREMENT POLITICO-ADMINISTRATIF DES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES**

Etant donné le caractère non réglementaire des quartiers étudiés, on aurait vite fait de penser que l'Etat en est absent. En fait, il n'en est rien : non seulement les classes dirigeantes sont reliées aux mal-lotés par les réseaux partisans, comme l'a montré l'étude des stratégies de sécurisation de l'habitat à Dakar et à Tunis, mais l'Etat dispose aussi de ses propres représentations dans les quartiers, qu'il s'agisse des collectivités locales ou de l'administration territoriale. L'objectif de ce chapitre est d'examiner quelques-uns des processus d'encadrement politico-administratif qui assurent, depuis les années 1980, l'ancrage de l'Etat dans les zones d'urbanisation spontanée autour de Dakar et de Tunis. D'emblée, on peut affirmer que, loin d'être relégués au second plan, les quartiers en question sont de mieux en mieux intégrés au territoire de l'Etat, grâce aux trois techniques, plutôt communes, d'encadrement que sont l'extension des réseaux partisans, l'affinement de la maille administrative et la municipalisation, dont la combinaison forme ce qu'on peut appeler le dispositif d'intermédiation entre l'Etat et les habitants.

#### **I L'INSTALLATION DES RESEAUX PARTISANS**

La présence de cellules partisans dans des quartiers irréguliers n'est chose nouvelle ni à Dakar, où l'existence de responsables politiques est mentionnée depuis longtemps au sein des bidonvilles du centre-ville (Dieng, cité par Mignon, 1985), ni à Tunis, où un gourbiville comme Saïda Manoubia possédait, dès les années 1960, sa cellule destourienne, installée dans la *zaouia* de la sainte (Sebag, 1960). Plutôt que de reconstituer un historique des réseaux partisans et de leur développement, je préfère étudier ici quelques processus liés à l'encadrement partisan dans les années 1980 et 1990. Les analyses suivantes concernent exclusivement les partis au pouvoir, désormais dénommés « Partis », qui, par leurs réseaux, contribuent à consolider l'emprise de l'Etat sur les quartiers, à encadrer la société - diront certains - même si les

fonctions du Parti sont complexes et relèvent plus de l'intermédiation que du strict encadrement des individus et des espaces.

Dans la banlieue dakaroise, il s'agit bien entendu du Parti Socialiste, au pouvoir de l'Indépendance jusqu'à la défaite du président Diouf aux élections présidentielles de 2000. Dans la banlieue tunisoise, le parti destourien, rebaptisé RCD en mars 1988, monopolise la scène politique depuis l'Indépendance. Le PS sénégalais et le RCD tunisien sont tous les deux organisés sur le modèle de l'administration territoriale (fig. 13 et 14)<sup>225</sup>. Les instances de base sont constituées par les comités de quartier (50 à 100 militants) réunis en sections (10 à 20 comités), au PS, et par les cellules (10 militants) réunies en sections (300 militants), au RCD. A l'échelon supérieur, les structures de coordination sont représentées par les coordinations, elles-mêmes assemblées au sein d'unions à l'échelle du département ou à celle de la région, pour le PS ; en ce qui concerne le RCD, ce sont les confédérations et les coordinations, correspondant respectivement aux délégations et aux gouvernorats<sup>226</sup> sur le plan administratif. Enfin, les organes de direction sont, pour l'un et l'autre, le congrès du Parti qui se réunit tous les quatre ans (PS) ou tous les cinq ans (RCD), le comité central élu lors du congrès, et le bureau central émanant du comité et qui aide ce dernier dans les tâches de direction et d'exécution.

## A L'EXTENSION DES RESEAUX SOCIALISTES DANS LA BANLIEUE DAKAROISE

Plusieurs sources seront utilisées pour examiner l'extension des réseaux socialistes dans la banlieue dakaroise. Il s'agit principalement de témoignages d'habitants ou de militants et des correspondances adressées par les responsables des instances de base à la direction centrale du Parti<sup>227</sup>. D'après ces différentes sources, il apparaît que l'ancrage du PS dans les quartiers mal lotis de la banlieue est surtout dû aux initiatives locales des militants et à celle des responsables des instances de base, sous le contrôle de la direction centrale cependant.

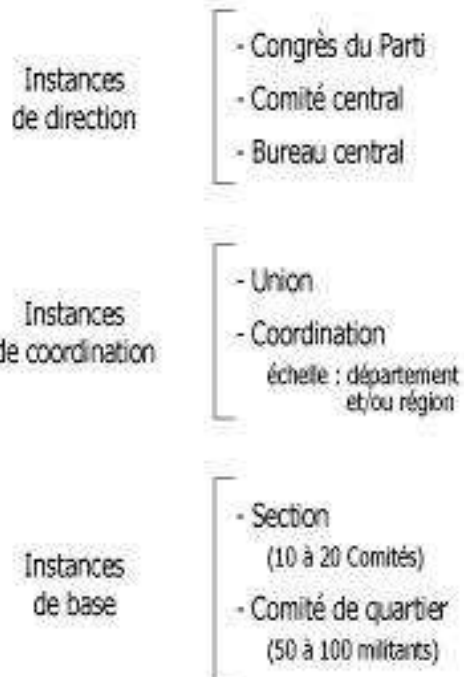
---

<sup>225</sup> Le Parti Démocratique Sénégalais (PDS), qui domine aujourd'hui la scène politique sénégalaise, a adopté un modèle d'organisation pyramidal et territorial (PDS., *Statuts et règlement intérieur*, s.d.).

<sup>226</sup> Circonscriptions administratives en Tunisie. Les délégations et les gouvernorats font l'objet d'une présentation dans ce même chapitre.

<sup>227</sup> Ces documents ont été consultés à la Maison du Parti Socialiste à Dakar.

**Fig. 13 - L'ORGANISATION INTERNE  
DU PS SÉNÉGALAIS**



**Fig. 14 - L'ORGANISATION INTERNE  
DU RCD TUNISIEN**



Conception : D. Legros - Réalisation : F. Troin / 2003.



## 1 Les initiatives des habitants

Délégué du quartier Houdalaye (commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord), Alpha mentionne, lors d'un entretien, le rôle des habitants et des cadres partisans locaux dans la création des comités de quartier :

Ici [le quartier Houdalaye], nous n'étions pas politisés. Mais les gars [c'est-à-dire les chefs de famille] ont voulu faire de la politique. Ils ont fait des tendances [Alpha évoque en fait les rivalités entre les chefs de famille] entre eux. Jusqu'en 1985, je ne connaissais que le travail, la maison et la mosquée. Le dimanche et le samedi, j'allais étudier le Coran, la *Charia* et les *Hadiths*. En 1985, les gars voulaient faire de la politique mais ils n'avaient pas d'expérience, alors que moi, avant de venir m'installer ici, j'avais déjà milité dans ma jeunesse. Un jour donc, Alioune Kébé [élu secrétaire général de la sous-section de Yeumbeul Nord en 1986] est venu dans le quartier. Il n'y avait pas encore de comité politique à ce moment-là. Mais il y avait des tendances. Un jour que j'allais étudier chez mon marabout, quelqu'un m'a dit : « Alpha il faut venir parce que le quartier va éclater, à cause des tendances ; Kébé veut installer le comité ». J'ai dit que ça ne m'intéressait pas, mais ils m'ont forcé. On s'est donc réuni. A la réunion, il y avait un représentant de Kébé. Pendant trois jours et trois nuits, j'ai négocié avec les gars pour l'installation d'un seul comité [et non d'un comité par tendance]. J'ai vu des gars qui ont refusé catégoriquement. Mais la majorité était de mon côté.

Alpha à son domicile, décembre 1999

Si Alpha rend compte de l'intervention du responsable A. Kébé lors du processus d'installation du comité socialiste dans son quartier, Houdalaye, il souligne le fait que la structure partisane doit d'abord sa création aux habitants, aux chefs de famille plus précisément. Ce sont ces derniers d'ailleurs qui demandent à mon interlocuteur de servir de médiateur entre les chefs de famille, sans doute en raison de son expérience de militant et de ses qualités morales attestées par sa ferveur religieuse.

Sur les motifs qui ont incité les chefs de famille à créer un comité, Alpha reste très discret. Les témoignages déjà mentionnés à propos des stratégies de sécurisation de l'habitat<sup>228</sup> montraient que les structures partisans servaient fréquemment à l'interpellation des politiciens dans une logique clientéliste. De la même façon, les comités peuvent assurer l'accès aux équipements ou à d'autres biens publics. A ce propos, Stephen C. Maack évoque, dans son étude sur Medina Gounas, une pratique qui rappelle les stratégies de sécurisation foncière, notamment celles envisagées par les habitants de Dalifort :

En compensation du soutien et des cadeaux reçus d'un comité UPS, le conseiller municipal essaiera d'inscrire dans le budget de la commune un projet conçu pour le comité de quartier, d'autant plus que le secrétaire général du comité, le chef de quartier et d'autres délégués à la commission administrative sont en mesure d'exercer une

---

<sup>228</sup> Voir, *supra*, première Partie, Chapitre I.

pression directe sur le conseiller municipal pour obtenir son appui [...] (Maack, 1975, p. 109).

De même qu'à Dalifort, en effet, ce sont les mal-lotés eux-mêmes qui sont à l'origine de la relation de clientèle avec le responsable politique, le cadeau témoignant à l'avance de la gratitude du groupe envers leur futur bienfaiteur et obligé, ainsi, ce dernier à rendre, en vertu du principe même de la relation don contre don, à savoir que « ce qui oblige à donner, c'est que donner oblige » comme l'écrit Maurice Godelier (1996b, p. 25) à la suite de Marcel Mauss. Bref, il est probable qu'à Houdalaye, le comité mis en place par les chefs de famille au milieu des années 1980 s'apparente à une instance de négociation avec la sphère politique et peut-être même avec l'Etat, ce que suggère G. Salem :

Dans le cas de quartiers nouvellement installés, les habitants se réunissent pour constituer un comité du parti socialiste soumis à l'approbation des instances supérieures. Les comités s'inscrivent dans la pyramide du parti, renforçant ainsi le poids politique de ces responsables locaux de la sous-section, section et coordination. Forts de cette reconnaissance politique, les habitants du quartier vont chercher la reconnaissance de l'Etat [...] (Salem, 1992, p. 27).

## **2 Les « entrepreneurs » politiques à la recherche d'une clientèle locale**

D'autres sources rendent compte du rôle primordial des responsables politiques locaux dans la création des comités partisans dans la localité de Yeumbeul. C'est ce qu'atteste en particulier cet extrait de courrier adressé par le secrétaire général de la section de Yeumbeul Sud au secrétaire général de la septième coordination :

Comme j'ai eu à vous le signaler à plusieurs reprises, la section de Yembeul Sud du parti socialiste, qui se veut une section stable et disciplinée, subit fréquemment l'action agitatrice du secrétaire général de la section de Yeumbeul Nord. Je voudrais vous rappeler tout simplement qu'au moment du scindement de la section Yeumbeul-Thiaroye Kao en 1984, la sous-section Yeumbeul Sud érigée en section était séparée par la route Thiaroye-Gare-Malika au nord et celle de la station Marine française à l'est. Elle était composée des comités Layène, Thérigne, Ndiayène, Médina Yeumbeul I, Médina Yeumbeul II, Tivaouane, Sam Sam III et Touba Yeumbeul. Layène I a été scindé donnant naissance à Layène II. De même, Darou Rhamane III et Léona sont issus de Darou Rahmane II. Par ailleurs, les responsables de la section Yeumbeul Nord ont fait une campagne de déstabilisation entraînant Afia et Médina Yeumbeul II. Afia, qui avait acheté des cartes de la section Sud, a été scindé en Afia I, II et III, tandis que de nouveaux comités ont été créés dans les quartiers Ndiayène et Darou Rahmane II, dénommés Fass I et II [...]. Je pense qu'il est temps de prendre vos responsabilités pour que les responsables des sections, quelles que soient leurs situations, se conforment aux règles du parti, surtout lorsqu'il s'agit de rapports entre sections. Sur ce, je vous signale que le camarade Kébé, qui se soucie peu de ces règles, projette encore une fois d'installer dans la section Sud, précisément au quartier Touba Yeumbeul, un délégué de quartier qui lui est favorable afin de continuer le travail de sape qu'il n'a de cesse de

mener contre la section [...]. Je suis persuadé que vous ne ménagerez aucun effort pour que le camarade Kébé limite ses activités génératrices de conflit dans la section dont il assume actuellement la responsabilité, car ses agissements dans la section Sud peuvent engendrer un désordre dont il sera le seul et exclusif responsable [...].

Le secrétaire général de la section de Yeumbeul Sud

au secrétaire général de la septième coordination, 27 juin 1986

Ce courrier fait part d'une tentative du responsable de Yeumbeul Nord pour étendre son aire d'influence sur le territoire de la section voisine, Yeumbeul Sud. A cette fin, le responsable vend ou distribue des cartes du parti. En procédant de la sorte, il installe des comités de son bord politique, au grand dam du responsable de la section de Yeumbeul Sud.

D'autres plaintes, adressées le 8 août 1989 par des militants de la 7<sup>e</sup> coordination à la direction centrale du Parti, révèlent l'existence de stratégies similaires dans des localités voisines :

Je réaffirme ici solennellement que nous ne pouvons pas travailler avec [les dirigeants de la coordination]. Tout le village de Mbatal soutient Abdou Diouf et le Parti Socialiste, mais n'accepte aucunement d'être dirigé par des responsables qui relèguent leur intérêt au second plan. En 1987, ces dirigeants avaient refusé de nous vendre les cartes de membres du parti, mais, cette année-ci, ils s'empressent auprès de nous ».

Un responsable de comité à Mbatal, 08.08, 1989

Monsieur le Secrétaire, les dirigeants de la coordination ont depuis deux ans bloqué l'obtention de cartes de membres à nos militants, ce qui nous a poussé à cotiser pour verser une somme de 330 000 FCFA pour toute la section. [Cette somme] a été envoyée à la direction du parti, mais depuis nous n'avons vu ni argent, ni carte de membres.[...]. Les militants risquent de revoir leurs positions, car depuis un an, ils n'ont pas reçu de cartes de membres, ce qui constitue un facteur de découragement.

Un responsable de comité à Diamaguène, 08.08.1989

[...] Ces dirigeants-là [de la septième coordination] ne sont jamais venus au niveau de notre comité pour s'enquérir de nos doléances et difficultés. En effet, chaque année, durant la saison des pluies, nos maisons sont inondées, mais jamais on n'a vu un des dirigeants répondre aux sollicitations de nos militants. Le ministre en personne avait fait le déplacement pour nous voir, alors que ceux qui vivent parmi nous n'ont même pas daigné nous regarder.

Un responsable de comité à Diack Sao, 08.08.1989

La coordination est dirigée par une seule personne qui s'est érigée en autocrate, transformant la coordination en monarchie. Actuellement, mon seul comité fait un total de 310 membres. Je suis obligé de les maintenir dans le COSAPAD<sup>229</sup> pour ne pas les

---

<sup>229</sup> Comité de Soutien au Président Abdou Diouf. Expression de la personnalisation du pouvoir politique dans les années 1980, le COSAPAD a été mis en place en 1982 pour conforter la base politique du président Diouf à l'occasion des élections présidentielles de 1983 et à celles de 1988. M.C. Diop et M. Diouf l'assimilent volontiers à « un parti virtuel tirant sa légitimité de sa base populaire » (Diop, Diouf, 1990, p. 139), ce que confirme d'ailleurs la présence du COSAPAD dans des quartiers mal lotis de la grande banlieue de Dakar comme Diamaguène.

laisser aller dans l'opposition. Je vous signale que la fracture est trop béante entre la coordination et la base à Diamaguène. En 1987 nous avons un grand blocage en ce qui concerne la vente des cartes [...]. Voilà maintenant trois ans que nous n'avons pas participé, par manque de convocations, ni à la coordination ni à la section. La tendance B avait en ce temps envoyé 330 000 FCFA à la direction du parti pour obtenir des cartes de membres grâce à leur amour et à leur fidélité au parti. Nous n'avons eu ni cartes de membres, ni réponse.

Un responsable de comité à Diamaguène, 08.08.1989

D'après ces courriers, dont la simultanéité laisse d'ailleurs penser qu'ils s'inscrivent dans un plan collectif de dénonciation et de déstabilisation des responsables de la 7<sup>e</sup> coordination par une « tendance »\* rivale, la vente des cartes est bien au cœur des stratégies des blocs politiques locaux. Elle permet en effet à la tendance minoritaire, c'est-à-dire à la « tendance B »<sup>230</sup> dans le langage partisan de Dakar, d'améliorer sa représentativité à l'échelle de la coordination et donc de prétendre à des responsabilités plus élevées au sein du parti. Par ailleurs, les plaintes confirment le caractère négocié et clientéliste du lien politique entre les classes dirigeantes et les militants. Si leurs souhaits ne sont pas exaucés, ces derniers « risquent » effectivement « de revoir leurs positions », comme l'annonce la deuxième plainte qui s'apparente de toute évidence à du chantage. L'argument est d'ailleurs de taille si l'on considère le triomphe de l'opposition dans la banlieue lors des élections présidentielles et législatives de février 1988, soit dans un contexte politique très propice au « clientélisme concurrentiel », ainsi que l'ont montré les travaux de Camille Goirand (1997) sur les favelas de Rio de Janeiro au cours des années 1980, une période marquée à la fois par l'ouverture du jeu politique local et par la démocratisation de la scène politique.

### **3 Le contrôle par la direction centrale du Parti**

En dernier lieu, on peut s'interroger sur le rôle de la direction centrale du Parti dans cette dynamique locale, certes très propice à la couverture des nouveaux quartiers par les réseaux partisans certes, mais qui est aussi encline aux dissensions internes. Pour le moins, la position de la direction centrale est marquée par l'ambiguïté.

---

<sup>230</sup> Pour disposer d'une représentation au sein des instances de base, la tendance B devait cumuler plus de 20 % des voix, d'après le superviseur des opérations de renouvellement des instances de base à Yeumbeul en 1986.

D'abord, il est clair que les responsables du PS sont très bien informés de la situation politique locale. Ils sont tenus au courant par les instances de base qui expriment volontiers leurs difficultés ou leurs doléances, comme on a pu le constater, et aussi par les commissaires chargés de superviser les opérations de renouvellement des instances de base. Le superviseur des opérations de renouvellement des instances de base à Yeumbeul en 1986 rend compte de la médiocrité de l'encadrement, manifestement propice aux dissensions et aux querelles internes :

L'indifférence du responsable de la coordination vis-à-vis de ces opérations [de renouvellement] m'a beaucoup intrigué et il faudrait chercher à en trouver les raisons profondes. Néanmoins, il faudrait l'inviter à plus de vigilance.[...] A tort ou à raison, il règne à Yeumbeul un climat malsain de frustration. Le responsable doit s'efforcer de dissiper ce sentiment, d'autant que personne ne conteste son autorité pour le moment.

Rapport de la mission de supervision du renouvellement des instances de base du parti dans la section de Yeumbeul (7<sup>e</sup> coordination), 1986

Très au fait de la dynamique partisane locale, la direction centrale a une fonction de contrôle des instances de base. Cette fonction s'exprime en particulier lors de la création ou du scindement des structures partisans locales, soumis à l'autorisation préalable du bureau politique (art. 12 du règlement intérieur du PS). En témoigne ce courrier adressé par le secrétaire général de la septième coordination au secrétaire général du PS en 1986 à propos de la création de trois nouvelles sections sur le territoire de la section de Tiaroye-Gare, une opération que l'auteur du courrier justifie par la recherche d'un encadrement plus serré des habitants, soit l'« occupation permanente du terrain » pour reprendre ses propres termes :

Conformément à un programme de restructuration établi depuis 1984 et concernant nos sections de Yeumbeul, Tiaroye-Gare et Tiaroye-sur-Mer (Guinaw-Rails), le secrétariat politique de la coordination qui s'est réuni le 29 octobre 1986 a eu à proposer à la commission administrative (?) convoquée le 1<sup>er</sup> novembre 1986 le scindement de la section de Tiaroye-Gare [...]. Ce scindement intervenu après celui de Yeumbeul, fait en 1984, est particulièrement guidé par le souci de contrôler d'une manière plus efficace cette importante agglomération. La restructuration de la section de Tiaroye-Gare facilite l'animation des cellules de base qui sont par ce fait regroupées dans des entités plus souples, plus légères, permettant de mener des activités régulières et d'occupation permanente du terrain. Ainsi, Monsieur le Secrétaire général, nous soumettons à votre approbation le scindement de la section de Tiaroye-Gare en trois sections renfermant chacune deux sous-sections pour cette année politique 1986. Toutes les dispositions nécessaires ont été prises pendant les renouvellements des cellules de base.

Le secrétaire de la 7<sup>e</sup> coordination au secrétaire général du PS, 1986

Dans les faits, cependant, la direction centrale intervient peu dans les affaires locales. Malgré ses mauvais agissements dénoncés à plusieurs reprises par les cadres

partisans locaux - qui pourraient être l'objet de sanctions<sup>231</sup> -, le secrétaire général de la section de Yeumbeul Nord n'a jamais été exclu du PS. Quant aux délimitations des sections, il semble qu'elles soient surtout fonction des jeux politiques locaux et, en particulier, des alliances entre l'élite politique Lebu et leurs clients *santiane* dans les quartiers non réglementaires. A ce sujet, le jugement d'A. Haguma est sans équivoque :

C'est par le biais des lotissements clandestins, officieux ou même réguliers, réalisés dans la zone, que les Lebu ont étendu progressivement leur influence politique de telle sorte qu'au moment de la création de la 4<sup>e</sup> coordination B<sup>232</sup>, Guinaw-Rails a été rattachée à la section de Tiaroye-sur-Mer (Haguma, 1987, p. 57).

A l'échelle de la 7<sup>ème</sup> coordination, un constat similaire peut être établi. En effet, cette coordination (fig. 15) regroupe l'ensemble des villages Lebu de la partie occidentale de l'agglomération pikinoise, ainsi que leurs extensions non réglementaires, correspondant au territoire politique de l'élite politique autochtone. Le fait que ce soit un Lebu qui dirige la coordination jusqu'à la réorganisation du parti en 1995<sup>233</sup> confirme ce point de vue.

Dans les années 1980, l'implantation du parti dans les quartiers non réglementaires dépend donc davantage des militants de base en quête de reconnaissance politique et des « entrepreneurs » politiques<sup>234</sup> désireux de renforcer leur base électorale et d'étendre leur territoire de référence que de la direction centrale

---

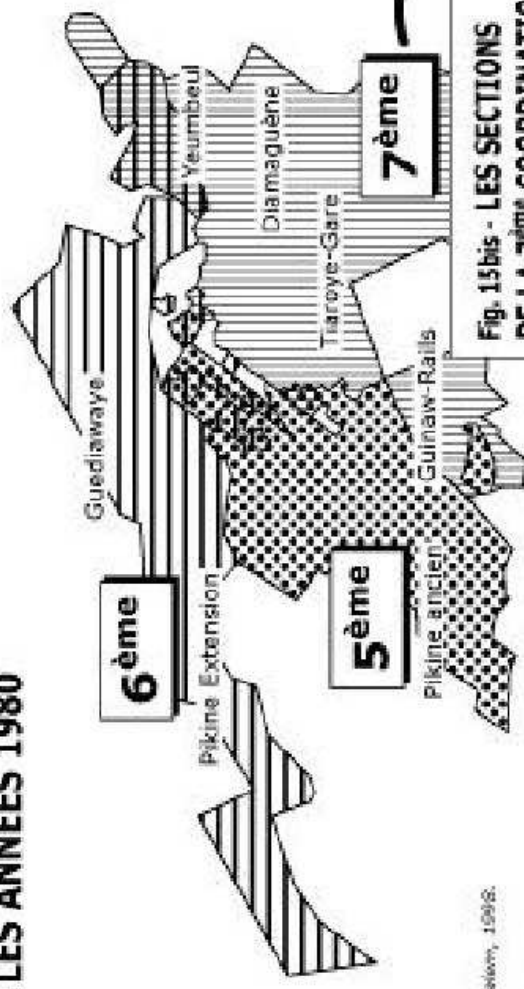
<sup>231</sup> M.C. Diop et M. Diouf signalent l'existence d'une « circulaire sur les tendances », rédigée en 1971, qui condamne fermement les pratiques subversives comme celles de A. Kébé : « L'activité des tendances ne peut se situer qu'à l'intérieur des organismes réguliers du parti. Ainsi le camarade qui se réclame d'une tendance ne pourra manifester ses opinions politiques en dehors des assemblées générales, des réunions de C.A. ou de bureau dont il est membre... En dehors de cette action, il ne peut tout au plus que se concerter à l'intérieur de locaux privés avec les camarades des différents comités qui partagent son point de vue dans la limite maxima d'une vingtaine de membres, dans l'aire géographique de la section. Cette concertation ne peut avoir comme objet que la préparation de débats devant avoir lieu dans les comités (assemblées générales et bureaux...). Il est en particulier proscrit toute alliance entre tendances appartenant à des sections, coordinations et unions régionales différentes, car il est clair que cela pourrait donner à la tendance l'allure d'un mouvement parallèle au parti » (circulaire de l'UPS, citée par M.C. Diop et A. Diouf, 1990, p. 141).

<sup>232</sup> La 4<sup>e</sup> coordination B est une subdivision de la 4<sup>e</sup> coordination qui couvre l'agglomération de Pikine en 1977. Son tracé équivaut à peu près à celui de la 7<sup>e</sup> coordination mise en place au milieu des années 1980, très probablement en 1984 (Haguma, 1987).

<sup>233</sup> A la veille des lois de décentralisation de 1996, le PS a revu son organisation territoriale en multipliant les instances de base (sections et coordinations). Dans cette dynamique qui vise de toute évidence un meilleur encadrement des militants de base et, plus largement, la reconquête de la banlieue passée à l'opposition, Yeumbeul fait désormais partie de la 21<sup>e</sup> coordination, tout comme le village de Malika. Autre mesure favorable à la multiplication des instances de base, le seuil fatidique de 100 militants pour créer un comité (Haguma, 1987) est abaissé à 50, d'après le règlement intérieur de 1996.

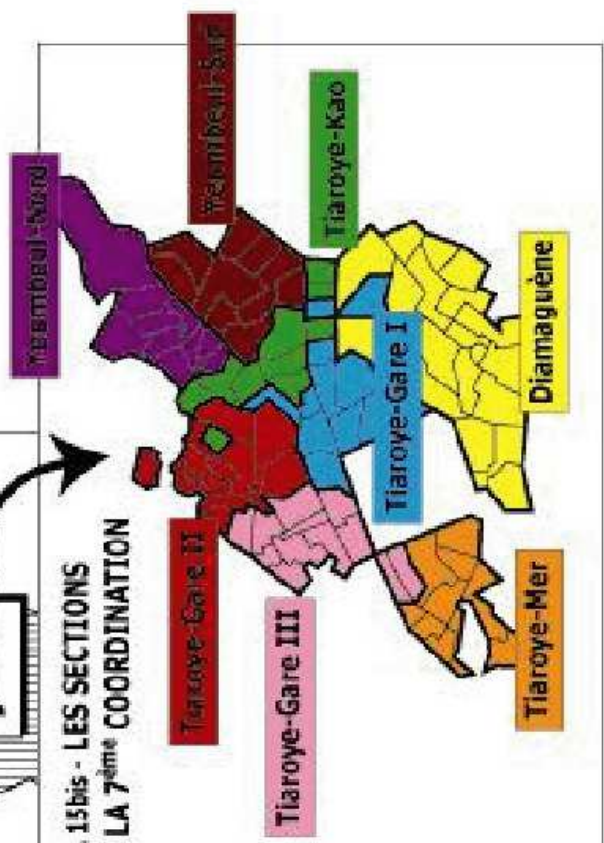
<sup>234</sup> Au milieu des années 1980, deux des trois secrétaires généraux des coordinations qui couvrent l'agglomération de Pikine sont députés à l'assemblée nationale (Haguma, 1987).

**Fig. 15 - LES 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> ET 7<sup>ème</sup> COORDINATIONS DU PS  
DANS LES ANNÉES 1980**



Source : Salomy, 1996.  
Mise à jour : P. TROPEL / 2001.

**Fig. 15bis - LES SECTIONS  
DE LA 7<sup>ème</sup> COORDINATION**



qui reste en retrait, malgré les conflits qui animent la scène politique locale. Il est possible d'ailleurs que cette direction trouve son compte dans ces dissensions internes<sup>235</sup>, car le jeu des tendances inhérent à la conquête du leadership assure une grande diffusion du Parti dans les quartiers non réglementaires, en même temps qu'il constitue un gage remarquable d'intégration de l'élite politique locale aux circuits du parti au pouvoir, comme on a pu le constater.

## B L'IMPLANTATION DU PARTI DESTOURIEN DANS LA BANLIEUE TUNISOISE

Les informations relatives aux réseaux partisans sont rares en ce qui concerne Tunis. Pour l'essentiel, il s'agit de témoignages d'habitants recueillis indirectement, lors d'entretiens sur les processus d'équipement.

De prime abord, des cellules sont créées par les habitants<sup>236</sup>, ainsi que le rappelle MS..., un fonctionnaire de l'administration territoriale ayant construit sa maison à Gdhir El Golla (El Hraïria), un quartier spontané implanté sur la route de Beja, près de la retenue d'eau alimentant le Grand Tunis :

En 1981, les habitants montent une cellule du RCD. MS... en est le secrétaire. Comme il travaille au gouvernorat, il peut mobiliser ses relations professionnelles au profit du quartier. La cellule multiplie les courriers (plusieurs kilogrammes d'après mon interlocuteur !) au gouvernorat, à la municipalité et à la SONEDE. La cellule s'adresse même au président de la République. En vain. Ni l'eau, ni les autres équipements, hormis l'électricité, ne parviennent dans ce quartier isolé.

MS... à son domicile, juillet 2000

D'après MS..., ce sont les habitants (dont lui) qui ont installé une cellule dans les années 1980 dans le but d'interpeller des institutions politiques et administratives au sujet de l'équipement de leur quartier. Une fois la cellule sur pied, plusieurs techniques de communication sont employées. Le réseau professionnel du secrétaire de la cellule est sollicité, car ce dernier travaille au gouvernorat de Tunis. Outre la mobilisation des réseaux professionnels, des courriers sont adressés *par kilos* aux

---

<sup>235</sup> M.C. Diop et M. Diouf estiment à ce sujet que « le PS peut tolérer la dissidence des militants de base ou de certains responsables locaux qui n'ont pas de rapports directs avec les chefs du parti, mais lorsqu'il s'agit de responsables nationaux ou de certaines collectivités importantes, la dissidence est perçue comme une atteinte à l'autorité du président, secrétaire général du parti (Diop, Diouf, 1990, p. 143).

<sup>236</sup> La cellule qui est constituée sur la base du voisinage, de la profession ou d'activités socioculturelles est composée au minimum de dix adhérents (article 7). Sa création doit être autorisée par la section, toujours selon l'article 7. Quant à la section, qui regroupe selon des critères de proximité géographique ou de profession trois cents adhérents au minimum, elle est constituée après avis de la confédération et approbation du comité de coordination (article 8).



principales institutions, l'insistance et la « pression continue » (Goirand, 1997, p. 308) sur l'administration faisant apparemment partie du répertoire de l'action collective<sup>237</sup> des habitants. Un courrier adressé au président de la République révèle enfin la volonté des habitants de court-circuiter la hiérarchie politique en s'adressant directement au chef de l'Etat. A Gdhir el Golla comme dans d'autres quartiers d'ailleurs<sup>238</sup>, la création d'une cellule partisane est donc synonyme de mise en place d'une structure d'intermédiation qui permet aux mal-lotés de revendiquer des biens publics, comme les équipements, auprès des autorités politico-administratives.

Selon d'autres témoignages, des cellules sont constituées directement par les autorités locales qui cherchent à encadrer les actions collectives naissantes au sein des quartiers. C'est ce qu'indique en particulier l'installation d'une cellule dans un quartier récent de l'agglomération de Sidi Hacine.

Faute d'un ramassage des ordures régulier (la voirie n'est pas revêtue, ce qui gêne le passage des camions chargés de la collecte par temps de pluie), les déchets s'amoncellent jusqu'à former une « montagne d'ordures », à proximité de la maison de AL..., un chef de famille d'une cinquantaine d'années originaire de la région de Kairouan, mais né à Melassine et installé dans le quartier au début des années 1980. Indisposés par les ordures (odeurs, risques pour les enfants qui jouent pieds nus), AL... et ses voisins décident, en 1997, d'écrire aux autorités publiques (lettres collectives) et même d'alerter la presse. Prévenus avant que les lettres ne soient transmises aux structures régionales de l'administration et du parti, le délégué et le maire d'arrondissement - qui est aussi le secrétaire général de la confédération du Parti -, décident d'envoyer les bulldozers pour enlever le tas d'ordures. A cette occasion, les responsables politico-administratifs se déplacent sur le terrain et mettent en place une cellule pour encadrer la population, cellule à la tête de laquelle AL... est, selon ses dires, élu par les voisins. Cette véritable épopée du tas d'ordures est illustrée par les photos qui sont affichées sur les murs de la cellule du RCD, installée dans un bâtiment annexe de la maison d'AL.... Si mes souvenirs sont bons, les photos représentent le tas d'ordures, le bulldozer, les habitants rassemblés ; d'autres figurent le maire, le délégué et le président de la section devant le bulldozer, au milieu des habitants. Sur la dernière photo, AL... montre l'acte attestant son accession au poste de responsable de la cellule.

Compte rendu d'entretiens avec AL... et observations de terrain, printemps 2000

L'événement, dénommé à présent « affaire du tas d'ordures de B... », commence par une initiative collective, entreprise à l'échelle de l'îlot (ou de la rue) par un groupe de riverains mécontents. Devant cette coalition d'intérêts de nature spontanée, la hiérarchie politico-administrative locale réagit rapidement en menant

---

<sup>237</sup> Charles Tilly définit le répertoire de l'action collective comme « la gamme des moyens d'action collective réellement disponibles pour la population à un moment donné [...] » (Tilly, 1992, p. 123). Il précise encore que cette gamme est « très limitée par rapport aux possibilités théoriques de l'action collective. On a pris l'habitude de décrire cette situation en termes de répertoire d'action pour accentuer à la fois la contrainte, l'apprentissage et l'innovation » (*ibid.*, p. 123).

<sup>238</sup> A Jayara par exemple, plusieurs témoignages recueillis en 2000 rendent compte de la création d'une cellule partisane par les habitants.

simultanément trois actions : des bulldozers du service de voirie de la municipalité de Tunis évacuent le tas d'ordures, ce qui satisfait les habitants mécontents ; les représentants locaux de l'Etat et du RCD se rendent sur le terrain, prouvant de la sorte leur proximité avec les habitants et montrant par la même occasion le lien indissociable entre l'événement que constitue l'élimination du tas d'ordures et la hiérarchie politico-administrative, ce dont témoignent les photographies affichées sur les murs de la cellule du RCD ; enfin, concluant l'événement, l'installation de la cellule permet de canaliser les initiatives des habitants et d'intégrer les leaders du quartier aux réseaux partisans locaux.

A propos de l'action de la direction centrale du Parti, les informations disponibles sont rares. Elles concernent surtout<sup>239</sup> le nouveau dispositif d'encadrement des populations, fondé sur les comités de quartier qui viennent compléter les réseaux du Parti à partir de 1991.

Ces comités de quartier ont pour mission d' « épauler l'action municipale » et de « sensibiliser le citoyen à son rôle civique vis-à-vis de la collectivité », en « incitant [les citoyens] à participer spontanément à l'amélioration et à l'évolution de leur environnement et au renforcement des rapports de solidarité », ainsi que le rappelle le chef de l'Etat dans son discours d'ouverture de la deuxième conférence nationale des comités de quartier (*La Presse*, février 1994). Mais les comités de quartier constituent aussi, et peut-être surtout, de nouvelles structures chargées de relayer les instances de base du parti dans leur mission d'intermédiation entre les habitants et l'Etat. C'est en tout cas ce que laissent penser les auteurs du *Projet « cité durable » Tunis-Séjourni* quand ils écrivent : « le RCD a favorisé la création des comités de quartiers afin que l'action des cellules [du Parti] ne se limite pas à une simple boîte de résonance des populations » et que « les comités de quartiers attirent [...] l'attention des responsables locaux et régionaux sur des dysfonctionnements ou sur certaines contraintes » (municipalité de Tunis, 2000, p. 16).

---

<sup>239</sup> Les discours du président Ben Ali et la presse nationale laissent penser à une possible tentative d'élargissement de la base du RCD par la direction centrale du Parti pendant l'année 1991. Le discours de clôture de la cinquième session du comité central du RCD, prononcé par le chef de l'Etat et président du RCD, révèle en effet une stratégie de consolidation du parti au pouvoir fondée à la fois sur la mobilisation des jeunes et sur celle des femmes, ainsi que sur la démocratisation des opérations de renouvellement des instances de base. Il reste cependant difficile d'évaluer l'impact de ces mesures qui s'apparentent à la formation d'un front national contre l'islamisme et le terrorisme, comme le déclare sans équivoque le président Ben Ali : « Le rassemblement [c'est-à-dire le RCD] a été et demeurera au premier rang des forces politiques qui défendent cette société en préservant les acquis et en barrant la route à l'extrémisme et à la violence » (Z.E.A. Ben Ali, propos rapportés par *La Presse*, 18 mai 1991).

Nouvelles structures d'intermédiation donc, les comités de quartiers participent aussi au renforcement du dispositif d'information de l'Etat. En 2000, soit neuf ans après leur institution, les pouvoirs publics en recensaient environ 5 700, regroupant 40 000 membres sur l'ensemble du territoire tunisien (*La Presse*, 16 avril 2000). A l'échelle des quartiers étudiés, la couverture par les comités est aussi remarquable qu'à l'échelle nationale : dans l'agglomération d'Ettadhamen, les quartiers Echebeb et El Bassatine abritaient respectivement quatre et huit comités en l'an 2000 (Urbaconsult, 2000), tandis que la délégation de Sidi Hacine en comptait seize en 1998 (Idéaconsult, 1998). Au sein des quartiers enfin, les entretiens avec les responsables de comités révèlent un quadrillage presque systématique par les structures en question. A Hay Fatha, un responsable explique ainsi que son comité compte un membre « toutes les deux ou trois rues », ce qui permet, d'après lui, un recensement systématique des familles en difficulté<sup>240</sup>. Il ajoute encore que le comité compte de nombreux partisans qui renforcent le dispositif d'information à l'échelle du quartier. Le constat est le même à Jayara, où le responsable du comité m'explique que son organisation a un représentant dans sept sous-quartiers du secteur<sup>241</sup>.

Les comités de quartiers sont animés et contrôlés par les autorités politico-administratives. D'abord, ce sont ces dernières qui se chargent de l'installation des comités, même s'il ne faut pas minorer le rôle des « citoyens ordinaires » dans leur constitution : ce peut être un individu qui s'intègre au système politique à l'échelle du quartier, comme cet ancien militant de gauche, décrit par I. Berry Chikhaoui (2000), mobilisant ses réseaux personnels et s'investissant dans le comité, ou encore ces anciens militants islamistes que j'ai rencontrés lors d'enquêtes dans la banlieue. Passés au RCD, ils militent aujourd'hui de façon active dans le comité local. Quoiqu'il en soit, les gouvernorats disposent depuis 1992 d'une division des comités de quartiers (décret n° 92-967 du 22 mai 1992), division qui joue un rôle actif dans l'implantation des structures en question. A Sidi Hacine, Idéaconsult note ainsi que « la délégation a entrepris la création de seize comités de quartier et de dix-neuf comités de réhabilitation des écoles primaires et secondaires (Idéaconsult, 1998, p. 44). Il semble en outre que ce soit bien souvent l'administration locale qui recrute les « volontaires » des comités parmi les partisans. Dans l'agglomération de Sidi Hacine, l'ensemble des membres de comités que j'ai interrogés affirme ainsi militer ou avoir milité par le

---

<sup>240</sup> Entretien avec M..., à son bureau, printemps 2000.

<sup>241</sup> Entretien avec Ch..., dans la rue, printemps 2000.

passé au sein du parti au pouvoir : Ch... était secrétaire de cellule, A.... fait partie des fondateurs de la cellule de son quartier. Quant à M..., on le considère volontiers comme un des « haut-parleurs » du RCD. En ce qui concerne leur intégration au comité, tous affirment avoir été désignés par les autorités politico-administratives locales.

Combinaison des initiatives des habitants et de celles des autorités politico-administratives, l'extension des réseaux partisans aboutit, à Tunis comme à Dakar, à une couverture remarquable des quartiers non réglementaires par le parti au pouvoir. Les structures partisans constituent des intermédiaires de premier ordre entre l'Etat et les habitants de ces quartiers. En effet, ce sont elles qui, à la manière des associations d'habitants des *favelas* de Rio de Janeiro dans les années 1980<sup>242</sup>, permettent aux malotis d'interpeller les autorités politico-administratives, de revendiquer les biens publics, au point d'ailleurs de représenter un canal obligé des revendications dans la banlieue de Tunis, et même de négocier leur soutien avec les responsables politiques dans la banlieue de Dakar. Quels qu'en soient les initiateurs, les instances de base des partis au pouvoir ont donc joué et jouent encore, de façon manifeste en ce qui concerne Tunis, un rôle primordial dans la construction du lien politique dans les quartiers.

## **II LE RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION DE PROXIMITE A PARTIR DES ANNEES 1980**

Les années 1980 et 1990 sont marquées par un train de mesures - réformes administratives ou simples remaniements territoriaux - qui affirment la présence de l'Etat au sein des banlieues et de leurs quartiers non réglementaires. Aboutissant dans les deux cas à un renforcement de l'administration de proximité, les processus de territorialisation « par le haut » sont cependant très différents à Dakar et à Tunis. A Dakar, en effet, le primat est accordé à la décentralisation politique et à l'instauration de nouveaux « organes de pouvoir populaire » (Centre tricontinental de Louvain-la-Neuve, 1998, p. 14 ), soit des techniques de gouvernement indirect qui ne sont d'ailleurs pas s'en rappeler l'*indirect rule* en vigueur dans l'empire colonial

---

<sup>242</sup> Camille Goirand indique en effet que « [les associations] contribuent à mettre en place des structures locales d'intervention en faveur des plus défavorisées » et que ces structures sont « capables d'exercer des pressions sur les autorités municipales » (Goirand, 1997, p. 446).

britannique<sup>243</sup> ; à Tunis, en revanche, l'Etat privilégie les techniques de gouvernement direct, en procédant au début des années 1990 à la décentralisation administrative et surtout à la mise en place de nouveaux relais étatiques.

## A DANS LA BANLIEUE DAKAROISE

### 1 Une permanence : l'encadrement par les délégués de quartier

Dans les années 1990, les fonctions du délégué<sup>244</sup> sont régies par le décret n° 86-761 du 30 juin 1986 relatif à l'organisation des communes en quartiers et fixant le statut des délégués de quartier. Pour le législateur, le délégué de quartier, un « auxiliaire du maire ou de l'administrateur communal », est un relais de l'administration auprès de la population. Il est chargé de « veiller à l'application des lois et règlements ainsi qu'à celle des décisions et mesures d'hygiène et de salubrité publiques prises par les autorités administratives et municipales », en même temps que de la sensibilisation et de la mobilisation de la population « pour combattre les calamités graves et participer aux investissements humains décidés par les pouvoirs publics ou les habitants du quartier » (art. 8). Par ailleurs, le délégué « aide au recensement de la population et concourt au recouvrement des impôts » (art. 8). Enfin, et bien que cela ne soit pas signifié de façon explicite par la loi, plusieurs informateurs dont le vice-président d'une association des délégués de quartier de Yeumbeul Nord, assurent que le délégué a pouvoir de signature en ce qui concerne les certificats de domicile et les actes de vente<sup>245</sup>.

Mais le délégué a d'autres fonctions qui ne relèvent pas de ses attributions administratives à proprement parler, puisqu'il « intervient auprès des autorités compétentes et [qu'il] peut entreprendre toute démarche concernant les problèmes qui se posent dans le quartier » (Haguma, 1987, p. 65). Pour cette raison, le délégué constitue un « courtier », c'est-à-dire un « cadre intermédiaire qui est techniquement et

---

<sup>243</sup> Ce type de « gouvernance coloniale » (Diouf, 1999, p. 16) se caractérise par sa décentralisation, et surtout par la subordination des élites politiques locales à l'administration coloniale britannique (Gann, Duigan, cité par Diop et Diouf, 1999).

<sup>244</sup> Succédant aux « chefs de quartier » qui assuraient de façon bénévole l'intermédiation entre l'administration et les habitants des quartiers réguliers ou des bidonvilles durant la colonisation, les délégués sont institués par le législateur au lendemain de l'indépendance (décret n° 65-289 du 30 avril 1965) (Dieng, cité par J.M. Mignon, 1985).

<sup>245</sup> K.... devant son domicile, octobre 1999.

symboliquement la machine à décrypter les messages de l'un [le quartier et ses habitants] vers l'autre [l'administration] et vice-versa » (Le Roy, cité par Mignon, 1985). Il sert aussi de médiateur entre les habitants, réglant un certain nombre de conflits interindividuels à l'échelle du quartier. A ce sujet, le responsable de l'association des délégués de Yeumbeul Nord déclare que ses collègues et lui interviennent dans les bagarres de rues et dans les conflits entre riverains concernant, par exemple, les dépôts d'ordures, le déversement des eaux usées ou encore l'empiètement des constructions sur la chaussée. Sur un plan politique enfin, le délégué assure une fonction d'encadrement pour le compte du Parti, en venant en appui aux comités de quartier dans certaines de leurs activités : la vente des cartes, la mobilisation des militants lors des manifestations politique ; la répercussion des mots d'ordres et des consignes du parti. Recensées par A. Haguma (1987), ces fonctions politiques sont confirmées par plusieurs délégués de quartier demeurant à Yeumbeul, dont le responsable de l'association des délégués de quartier de Yeumbeul Nord.

Disposant de fonctions d'intermédiation très remarquables, le délégué peut être installé selon plusieurs procédures. D'après la loi, il est « choisi parmi les habitants » dans les « quartiers [...] créés par délibération motivée du conseil municipal<sup>246</sup> » (décret n°86-761 du 30 juin 1986, art. 2). Le délégué est ensuite nommé par arrêté du maire ou de l'administrateur et peut, à ce titre, prétendre à une indemnité annuelle versée par la municipalité, de l'ordre de 180 000 FCFA dans les communes de la région de Dakar (décret n°86-761 du 30 juin 1986, art.12).

Dans de nombreux cas cependant, l'installation du délégué relève d'une initiative des autorités partisans locales, soucieuses de renforcer leur ancrage dans les quartiers. Le vice-président de l'association des délégués de Yeumbeul Nord indique ainsi que chaque tendance du PS cherche à installer un de ses militants comme délégué. Les plaintes adressées par le secrétaire général de la section de Yeumbeul Sud au secrétaire national chargé des conflits<sup>247</sup> révèlent par ailleurs le rôle du

---

<sup>246</sup> Le quartier est donc une entité administrative à Dakar et dans sa banlieue. Le décret du 30 juin 1986 fixait le nombre de quartiers à 198 à Pikine, à 215 à Dakar et à 87 dans la commune de Rufisque-Bargny.

<sup>247</sup> Il s'agit de Jean Collin, ancien administrateur de la France d'Outre-Mer, qui, après l'Indépendance, fut successivement : gouverneur du Cap-Vert, ministre d'Etat (Finances et Intérieur), secrétaire général de la présidence de la République, avant son départ du gouvernement, le 27 mars 1990 (Diop et Diouf, 1990). Pour souligner la grande influence de J. Collin sur le fonctionnement de l'Etat sénégalais, M.C. Diop et M. Diouf écrivent : « A l'exception de quelques personnalités, la plupart des ministres sénégalais lui étaient totalement dévoués. C'est pourquoi, les experts qui négociaient avec le gouvernement, conscients de son poids dans toute décision engageant l'administration sénégalaise,

responsable politique dans l'installation des délégués sur un territoire qui ne dépend pourtant pas de son autorité :

Les deux sous-sections Nord et Sud de Yembeul ayant été érigées en sections en 1984, la section Nord a toujours eu des tendances assez houleuses que le secrétaire général a voulu propager à la section Sud. C'est ainsi que, depuis lors, il n'a cessé de faire des incursions en formant des comités et en nommant des délégués de quartier dans notre section [souligné par moi, O.L.].

Lettre du secrétaire général de la section de Yembeul Sud (7<sup>e</sup> coordination) au secrétaire national chargé des conflits, 30 mars 1987

De telles pratiques sont encore observées à Guinaw-Rails par A.Haguma qui note en particulier que « le comité [...] décide de l'élection du délégué de quartier et [que] le choix de ce dernier se fait sous son contrôle » (Haguma, 1987, p. 54).

Pourtant, les délégués rencontrés se présentent surtout comme des intermédiaires élus par les habitants, même s'ils reconnaissent la tournure résolument politique qu'a pu prendre leur installation. C'est le cas d'Alpha, délégué du quartier Houdalaye depuis le milieu des années 1980 :

Alpha : Moi je ne voulais pas être délégué de quartier. Ils [les chefs de famille du quartier] ont fait trois réunions, mais ils n'ont pas réussi à choisir un délégué... La nuit qui précédait l'élection, des personnes sont venues me rendre visite. Elles m'ont dit : « Alpha si on te propose [le poste de délégué], tu dois accepter ». J'ai dit « non ». Il y avait trois candidats. Un est malade. Un autre a été rejeté d'un bloc par l'assemblée. Il en restait un. On lui a dit : « Toi, tu peux être délégué mais le quartier ne te connaît pas ». C'était un marabout [un guérisseur], qui restait toujours dans sa maison, il ne circulait pas dans le quartier. Un politicien était là. Il a dit : « *Salamalekoum*, on élit quelqu'un qui va faire quelque chose pour le quartier. Moi, je propose Alpha » [rires].

O.L. : Qui sont les chefs de famille qui s'étaient réunis ?

Alpha : C'étaient surtout des vieux. Moi, j'étais le plus petit [le plus jeune de l'assemblée]. Donc j'ai dit « niet ». Ils ont insisté. Et j'ai accepté, parce que je ne pouvais rien faire<sup>248</sup>. On a fait le procès-verbal. Le secrétaire général du comité a signé. Mais Alioune Kebé avait désigné un autre individu comme délégué. Alors les chefs de famille ont réagi. Ils ont dit : « C'est nous qui nommons le délégué de quartier ». Donc c'est Kébé qui m'a installé finalement.

Comme l'indique Alpha lui-même, son installation en tant que délégué constitue un événement politique à la jointure du quartier et du parti. En effet, c'est le responsable local du PS qui installe le délégué dans « son » quartier, tandis que les opérations préalables et, en particulier, l'élection du futur délégué par les chefs de famille du

---

préfèrent discuter directement avec lui car, en définitive, il déterminait les normes de fonctionnement de l'administration et la légitimité des décisions administratives. Véritable chef d'orchestre, il a réellement contrôlé l'administration sénégalaise » (Diop, Diouf, 1990, p. 108).

<sup>248</sup> Le désintéret pour le pouvoir et le fait d'accepter le poste de délégué de quartier à cause de l'insistance de la communauté de voisinage sont deux éléments qui reviennent fréquemment dans les discours des délégués. Ces preuves d'humilité et de don de soi apparaissent même comme des lieux communs qualifiant le « bon » délégué.

quartier sont dirigées par le comité socialiste local<sup>249</sup>. La mainmise du Parti sur l'ensemble du processus de désignation et d'installation du futur délégué paraît donc totale. Néanmoins, le choix du délégué dépend des chefs de famille qui préfèrent s'opposer au responsable de la section locale plutôt que d'élire une personne incompétente, du moins si l'on en croit Alpha<sup>250</sup>. Comme la création des comités de quartiers, l'installation du délégué résulte donc d'un processus combinant deux logiques : celle des responsables politiques locaux qui cherchent à étendre leur territoire politique de référence ; et celle des chefs de famille en quête de porte-paroles ou de médiateurs efficaces auprès des autorités politico-administratives<sup>251</sup>.

De cette dynamique, finalement plus politique qu'administrative, s'ensuit un encadrement très serré de la population des quartiers mal lotis, le quartier représentant la maille élémentaire de cet encadrement politico-administratif. En effet, la concurrence effrénée entre les cadres partisans entraîne une multiplication des délégués de quartier et, par la même occasion, un fractionnement des quartiers, comme cela a déjà été constaté à propos des structures partisans. En outre, chaque quartier compte fréquemment plusieurs délégués qui, s'ils appartiennent à des tendances politiques différentes et donc rivales, n'en jouent pas moins le même rôle d'intermédiaire ou de « courtier » entre la population et les autorités politico-administratives. Tel est le cas, entre autres, d'Houdalaye à Yeumbeul, où A. Kébé, le secrétaire général de la section de Yeumbeul Nord dont dépend Houdalaye, a fini par installer un autre délégué de quartier parce qu'Alpha a fait alliance avec Samba Yoro Sow<sup>252</sup>, le rival de A. Kébé pendant les années 1990, entraînant de nombreux alliés dans son sillage :

---

<sup>249</sup> S.C. Maack écrit à ce sujet que « le secrétaire général [du comité socialiste] peut solliciter auprès du bureau de coordination la fonction de chef de quartier pour l'un de ses membres. Si le bureau de coordination donne son accord, le candidat est alors investi par le parti à cette fonction qu'il peut avoir déjà commencé à exercer et les autorités administratives le reconnaissent tacitement [...] » (Maack, 1975, p. 107).

<sup>250</sup> Interrogé à ce sujet, un autre délégué de quartier de Yeumbeul indique que, d'une façon générale, le délégué de quartier n'est pas forcément choisi à cause de son âge, mais de ses compétences. En effet, il doit savoir lire et écrire, avoir des ressources financières suffisantes pour pouvoir se déplacer dans les locaux de l'administration, et avoir de l'entregent (le délégué Kassé, à la représentation de la SDE à Pikine, novembre 1999).

<sup>251</sup> En fin de compte, ces délégués installés selon une procédure officieuse sont reconnus par l'administration municipale qui leur délivre une attestation leur permettant de remplir leur fonction d'intermédiaire sans pour autant pouvoir prétendre à des indemnités, à la différence des délégués « décisionnaires », c'est-à-dire désignés par arrêté du maire ou de l'administrateur, conformément à la législation en vigueur.

<sup>252</sup> En 1996, S.Y. Sow devance A. Kébé lors du renouvellement des instances de base. Il devient alors secrétaire général de la 21<sup>e</sup> coordination.



Samba Yoro est venu rencontrer le comité en 1993. Je lui ai dit que, dans le quartier, on n'avait rien, même pas de poubelles. On a visité le quartier. La nuit venue, des gars ont rencontré Kébé. Le lendemain, Kébé est venu et m'a "démissionné". Il est parti voir mon adjoint et l'a nommé délégué. Mais Wade, mon adjoint, lui a dit qu'il restait avec moi : « Si Alpha part, je pars aussi ». Alors j'ai convoqué tout le quartier ; et tout le quartier est venu à la maison. Il y avait des rumeurs qui disaient : « Kébé a nommé quelqu'un d'autre<sup>253</sup> ». Comme j'avais été désigné comme délégué par le quartier, il fallait que je sache si le quartier me suivait ou s'il suivait Kébé. Parce que c'est la population qui nomme le délégué de quartier, et non le maire [Alpha fait référence au responsable de la section de Yeumbeul Nord, élu maire d'arrondissement en 1996]. Tous ceux qui étaient présents m'ont dit : « Où tu vas, on va ». Comme tout le monde était d'accord, j'ai dit : « A partir d'aujourd'hui on va vers Samba Yoro ». Deux heures de temps plus tard, tout le monde était au courant. Il y a sept quartiers qui sont venus et qui m'ont dit : « Alpha, on va avec toi ». J'ai emmené avec moi sept comités chez Samba Yoro.

## 2 Le retour des municipalités dans les années 1980

Renouant avec les « quatre communes<sup>254</sup> » de la période coloniale, la municipalisation engagée au début des années 1980 par l'Etat dans la Région du Cap-Vert, dont les limites correspondent d'ailleurs à l'ancienne « Circonscription et dépendances » de Dakar, se déroule en deux temps.

Durant les années 1980 d'abord, sont instituées les « grandes communes » (fig. 16). Il s'agit des communes de Dakar, Rufisque et Pikine, créées par le décret n° 83-1129 du 29 octobre 1983. Sur un plan territorial, l'érection des trois communes conforte le maillage antérieur, puisque les limites des trois nouvelles collectivités locales sont calquées sur celles des anciennes circonscriptions urbaines<sup>255</sup>. En 1990, deux nouvelles grandes communes sont instituées par le décret n° 90-1134 du 8 octobre : Guediawaye et Bargny<sup>256</sup>. Elles constituent respectivement des subdivisions

---

<sup>253</sup> Pendant l'automne 1999, Houdalaye comptait effectivement deux délégués : Alpha de la « tendance A » alliée à S.Y Sow, secrétaire général de la 21<sup>ème</sup> coordination du P.S. et maire de la commune d'arrondissement de Yeumbeul Sud, et un délégué de la « tendance B », dirigée par A. Kébé, maire de la commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord.

<sup>254</sup> Il existait quatre communes de plein exercice au Sénégal à la fin du XIXe siècle : Gorée, Saint-Louis, Dakar et Rufisque. Les communes de Gorée et de Saint-Louis ont été érigées dès le XVIIIe siècle, tandis que celles de Rufisque et de Dakar ont été créées à la fin du XIXe siècle, respectivement en 1880 et 1887 (Wesley Johnson, 1999).

<sup>255</sup> Presque simultanément est instaurée la Communauté Urbaine de Dakar (CUD) qui regroupe les trois communes de Dakar, Pikine et Rufisque-Bargny (décret n° 83-1131 du 29 octobre 1983). Placée sous la tutelle du ministère chargé de la tutelle des collectivités locales, la CUD assure la gestion des services publics suivants : la voirie ; la collecte et le traitement des ordures ménagères et la gestion des grands équipements publics tels que l'hôpital municipal, les abattoirs municipaux et les cimetières de Soubédioune, Yof, Bel-Air et Hann Mariste.

<sup>256</sup> Selon Guy Mainet (1997), cette promotion s'inscrit dans un mouvement plus large de « rattrapage » administratif en 1990, avec l'érection en communes des villes de Pout, Ourossogui, Ndioum,

des communes de Pikine et Rufisque. D'après le rapport de présentation du décret du 8 octobre 1990 portant création des communes en question, cette nouvelle étape de la municipalisation se justifie par des motifs de nature technique plus que politique. En effet, le rapport mentionne surtout les difficultés de gestion liées à la grande étendue des territoires communaux et à la croissance démographique :

[...] A l'expérience, et au fil des ans, des difficultés sérieuses sont apparues, principalement au niveau des communes de Rufisque-Bargny et de Pikine. Ces difficultés sont de divers ordres : celles spécifiques à la commune de Pikine et relatives : à l'étendue du territoire communal ; à l'importance de la population estimée à plus d'un million d'habitants ; aux besoins immenses et difficilement maîtrisables en équipements socio-économiques ; celles communes à ces deux collectivités [Pikine et Rufisque] et portant sur l'existence, au niveau de chacune d'elles, de deux agglomérations quasi distinctes Rufisque et Bargny, d'une part, Pikine et Guediawaye d'autre part (décret n° 90-1134 du 8 octobre 1990, rapport de présentation du ministre de l'Intérieur, F.I. Sagna).

La dernière grande étape de la municipalisation dans la région du Cap-Vert s'inscrit dans le cadre des lois de décentralisation de 1996. Dans les agglomérations de la région dakaroise, de nouvelles collectivités locales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont alors instituées ; ce sont les communes d'arrondissement (fig. 17). La Ville<sup>257</sup> de Dakar est composée de dix-neuf communes d'arrondissement, mais la banlieue n'est pas en reste ; la Ville de Pikine en compte seize, Guediawaye cinq, et Rufisque trois. Plus remarquable encore est le fait que des communes d'arrondissement soient érigées au sein même des quartiers non réglementaires comme Guinaw-Rails ou Yeumbeul. Cette égalité de traitement entre quartiers irréguliers et quartiers réguliers témoigne de l'intérêt que l'Etat porte aux zones d'habitat spontané qui, il est vrai, abritent près de 500 000 habitants à la fin du XXe siècle.

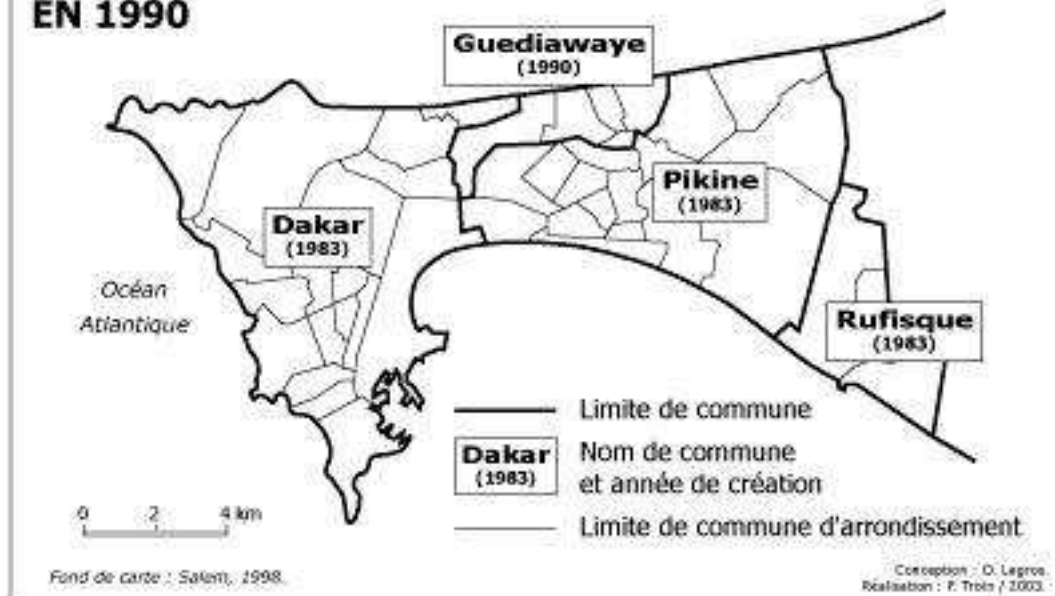
La décentralisation a des implications sur la gestion urbaine, les communes d'arrondissement ayant parmi leurs responsabilités : « la gestion des marchés de quartier ; les petits travaux d'assainissement et d'hygiène ; la participation à la collecte des ordures ménagères ; la surveillance et l'entretien courant du réseau d'éclairage public ; le désensablement et l'entretien des rues, places et espaces verts ; l'entretien des équipements scolaires, sanitaires, socio-culturels et sportifs [...] » (loi n° 96-09 du

---

Koungheul, Dahra, Darou Mousti, Tionk Essil, Marsassoum et Goudomp. Un autre mouvement général de promotion administrative a lieu en 1996, avec la création des communes de Kahone, Passy, Gandiaye, Ndoffane, Laghène, Thilogne, Waoundé, Kanel, Gollène, Semmé, Nguékoh, Thiadiaye et Sebikotane (décret 96-752 du 5 septembre 1996).

<sup>257</sup> L'article 7 du code des collectivités nomme « Ville » les grandes communes divisées en communes d'arrondissement.

**Fig. 16 - LES "GRANDES COMMUNES" DU CAP-VERT EN 1990**



**Fig. 17 - LES COMMUNES D'ARRONDISSEMENT CRÉÉES PAR LA LOI DE DÉCENTRALISATION DE 1996**



22 mars 1996, article 8). De ce fait, les communes d'arrondissement constituent désormais, avec les délégués de quartier, les premiers interlocuteurs institutionnels des citoyens ordinaires, ce qui est primordial dans des quartiers mal lotis où les équipements comptent parmi les premières revendications des habitants<sup>258</sup>.

D'un point de vue politique, l'impact de la municipalisation est encore plus remarquable. Les communes d'arrondissement représentent de nouveaux espaces de représentation politique puisque les « conseillers municipaux sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct » (loi n° 96-08 du 22 mars 1996, art.168) et que le « conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, sachant lire et écrire » (loi n° 96-06 du 22 mars 1996, art.101). En outre, l'érection des communes d'arrondissement améliore la représentation des quartiers en question à l'échelle de la Ville. En effet, le législateur prévoit que le conseil de la Ville sera composé pour moitié de conseillers élus au suffrage universel et de conseillers des communes d'arrondissement (loi n° 96-08 du 22 mars 1996, art. 183bis). Ce système favorise la représentation des habitants des quartiers non réglementaires, puisque les communes d'arrondissement instituées dans les secteurs d'urbanisation spontanée sont plus nombreuses que dans les autres quartiers : Pikine irrégulier contient douze communes d'arrondissement<sup>259</sup> tandis que Pikine régulier n'en compte que quatre<sup>260</sup>. Pour cette raison, sur quarante-trois conseillers des communes d'arrondissement siégeant au conseil de la Ville<sup>261</sup>, trente-trois proviennent des quartiers irréguliers. C'est donc près de 40 % des sièges du conseil de la Ville qui sont occupés en permanence par les conseillers élus par les habitants des quartiers irréguliers grâce au nouveau système électoral. Par ailleurs, il semble bien que la municipalisation ait favorisé la constitution de nouveaux territoires politiques au bénéfice des cadres locaux du parti au pouvoir alors que le PDS était majoritaire à Dakar et dans la banlieue<sup>262</sup>. Les résultats des élections municipales de 1996 montrent la reconquête de l'électorat de la région de

---

<sup>258</sup> Voir, *infra*, deuxième Partie, Chapitre IV.

<sup>259</sup> Keur Massar, Malika, Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Djiddah Thiaroye Kao, Diamaguène Sicap Mbaou, Tiaroye-sur-mer, Guinaw-Rails Nord, Guinaw-Rails Sud. Les communes de Keur Massar, Malika et Diamaguène Sicap Mbaou contiennent cependant des lotissements réguliers.

<sup>260</sup> Pikine Ouest, Pikine Est, Pikine Nord et Dalifort. Dalifort comporte un quartier irrégulier qui abrite plus de 10 000 habitants à la fin des années 1990. Ce quartier a été régularisé avec le soutien de la GTZ dans le courant des années 1990.

<sup>261</sup> Le conseil de la Ville de Pikine est composé de 86 sièges, d'après un arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 30 août 1996.

<sup>262</sup> Aux élections législatives de 1993, le PDS a recueilli 51,7 % des suffrages dans le département de Pikine, 48 % dans celui de Dakar et 37,9 % dans celui de Rufisque.

Dakar par le PS au lendemain de sa défaite de 1993 : à l'exception des communes de Tiaroye-sur-Mer et de Pikine-Nord (fig. 18), le PS a remporté toutes les mairies d'arrondissement, ainsi que la Ville de Pikine<sup>263</sup>. Dans les communes de Dakar, de Guediawaye et de Rufisque, le scénario est le même : seules deux communes d'arrondissement voient le PDS triompher : Fann-Point E.-Amitié et Parcelles-assainies. Ceci est bien la preuve que la décentralisation encouragée par l'aide internationale<sup>264</sup> a permis au régime en place de consolider son pouvoir<sup>265</sup>. Ce succès ne fut toutefois que de courte durée, puisque la coalition formée par les partis d'opposition réunis sous la bannière du « *Sopi* » ou de l'« Alternance » l'emporta successivement sur le PS aux élections présidentielles de 2000, aux législatives de 2001 et aux municipales de 2002 (fig. 19).

### **3 La déconcentration en appui à la décentralisation : l'affinement de la maille administrative dans la banlieue**

Dans la région du Cap-Vert, la refonte de l'administration territoriale suit le même calendrier que la décentralisation. Simultanément à l'installation des grandes communes en 1983, le décret n° 83-1128 du 29 octobre 1983 institue les départements de Dakar, Rufisque et Pikine (fig. 20). Déjà érigées en communes, les deux agglomérations de la banlieue voient donc leurs fonctions de commandement s'étoffer davantage avec leur promotion en chef-lieu de département (décret n° 84-502 du 2 mai 1984). Si cette promotion administrative n'a rien de remarquable pour Rufisque, qui a déjà bénéficié du statut de capitale dans le passé, elle est en revanche d'une grande

---

<sup>263</sup> La Ville de Pikine est administrée par le socialiste Demba Seck, natif de Mbao, village Lebu installé à quelques kilomètres de Yeumbeul.

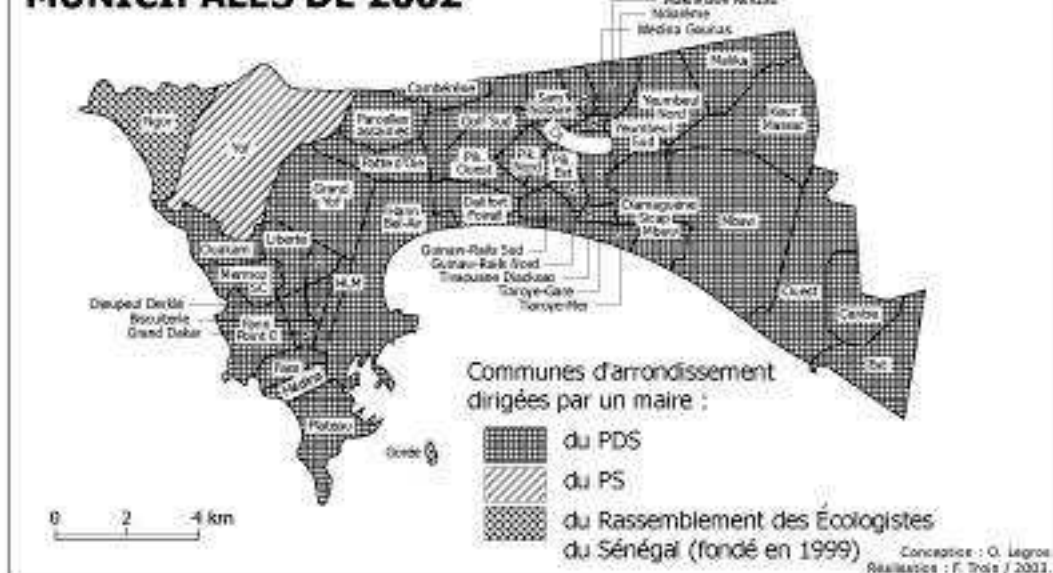
<sup>264</sup> Entre 1992 et 1997, la Coopération française a financé un Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain (PADDUS). En 1997, la Banque mondiale a engagé un Plan d'Appui aux Communes (PAC). L'influence de la Coopération française dans la définition de la politique de décentralisation s'est traduite par sa participation à l'élaboration et à la rédaction des textes de loi relatifs à la décentralisation, à la réforme de l'administration dans la région de Dakar et à celle du code électoral (ministère français de la Coopération, 1996).

<sup>265</sup> Il paraît d'ailleurs, de l'avis de plusieurs de mes interlocuteurs - dont certains ont participé à la délimitation des communes -, que la carte des résultats électoraux de 1993 aurait servi de base au découpage communal. Les localités dans lesquelles l'opposition avait supplanté le PS auraient ainsi été systématiquement scindées en deux communes d'arrondissement, à l'image de Guinaw-Rails et de Yeumbeul.

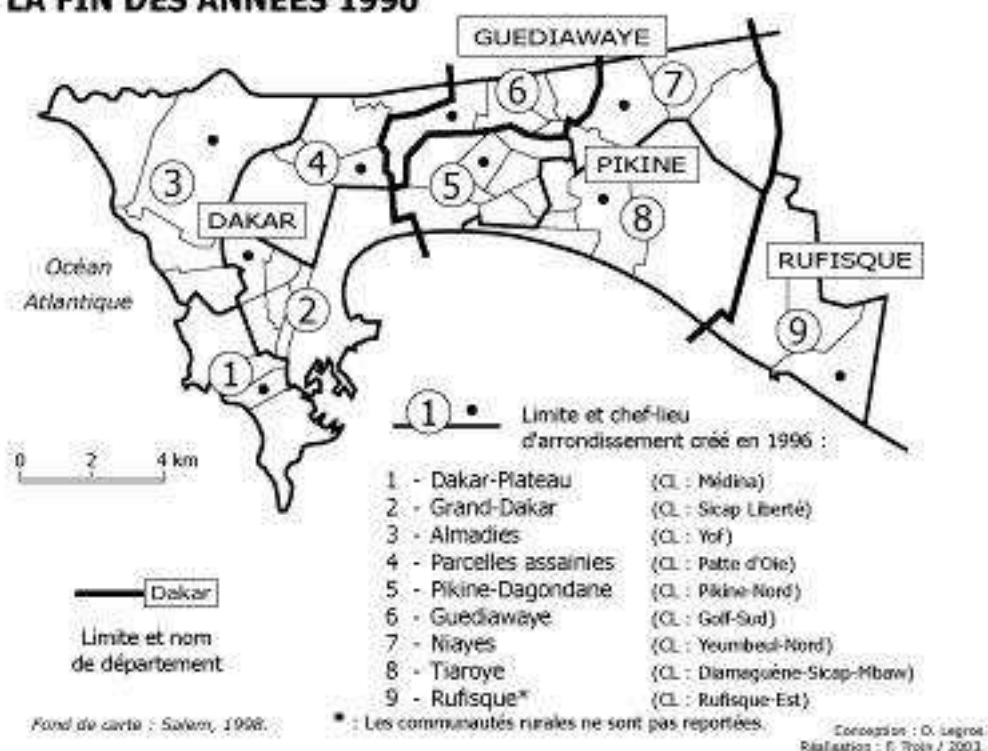
**Fig. 18 - L'APPARTENANCE POLITIQUE DES MAIRES D'ARRONDISSEMENT AU LENDEMAIN DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 1996**



**Fig. 19 - L'APPARTENANCE POLITIQUE DES MAIRES D'ARRONDISSEMENT AU LENDEMAIN DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2002**



**Fig. 20 - L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA RÉGION DU CAP-VERT À LA FIN DES ANNÉES 1990**



nouveauté pour les quartiers anciens de Pikine<sup>266</sup> qui renforcent à cette occasion leur centralité par rapport aux autres secteurs de la banlieue.

En 1996, les départements de la région du Cap-Vert sont divisés en arrondissements. Regroupant entre trois et sept communes d'arrondissement chacun, ces arrondissements sont au nombre de dix : quatre dans le département de Dakar, quatre dans le département de Pikine et deux dans celui de Rufisque. Manifestement, cet affinement de la maille administrative a deux buts : l'appui à la décentralisation et le contrôle territorial de la grande banlieue. Pour le législateur en effet, il s'agit de renforcer la « décentralisation [qui] ne peut atteindre ses objectifs [d'instauration de l'administration de proximité et de développement économique et social] que si elle est complétée et appuyée par une politique de déconcentration efficace » (décret n° 96-1117 du 27 décembre 1996, rapport de présentation). En outre, la déconcentration vise – et cela est plus spécifique de la région de Dakar - à instituer des relais dans les « zones périurbaines échappant à l'emprise de l'appareil administratif assez lointain parce que limité au niveau préfectoral » (décret n° 96-1117 du 27 décembre 1996). L'idée de contrôle est donc très présente chez le législateur.

Concrètement, cette refonte de l'administration territoriale aboutit à l'installation de représentants de l'Etat au sein même des quartiers irréguliers, comme à Yeumbeul Nord ou à Diamaguène, promus respectivement chef-lieu de l'arrondissement des Niayes et chef-lieu de l'arrondissement de Tiaroye. Si l'on peut douter du contrôle effectivement réalisé par l'administration – le sous-préfet ayant surtout une mission de contrôle de légalité *a posteriori* des actes municipaux<sup>267</sup>-, la résidence obligatoire du sous-préfet au chef-lieu d'arrondissement<sup>268</sup> témoigne néanmoins de la reconnaissance officielle des quartiers non réglementaires de la banlieue dakaroise par l'Etat, au même titre d'ailleurs que l'érection des communes d'arrondissement.

Manifestement, loin de se désengager de la banlieue et de ses quartiers irréguliers, l'Etat s'y déploie donc à partir des années 1980. Ce déploiement résulte de l'installation en 1996 de nouveaux relais administratifs (départements et arrondissements). Mais il s'opère aussi par l'intermédiaire de la décentralisation, qui permet au régime en place de renforcer l'administration de proximité et d'intégrer

---

<sup>266</sup> La préfecture est installée dans la commune d'arrondissement de Medina Gounas, à la limite des quartiers irréguliers anciens et du lotissement public de Guediawaye.

<sup>267</sup> Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales, article VI.

<sup>268</sup> Loi n° 72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale.



davantage ses alliés politiques locaux en leur fournissant de nouveaux territoires d'action, à savoir les communes d'arrondissement.

## B DANS LA BANLIEUE TUNISOISE

A l'inverse de ce qu'on constate à Dakar, l'affinement de la maille administrative prime sur la décentralisation politique à Tunis, à un point tel, d'ailleurs, qu'on peut parler d'un re-quadrillage de la capitale, et surtout de sa banlieue, par le régime du président Ben Ali au début des années 1990.

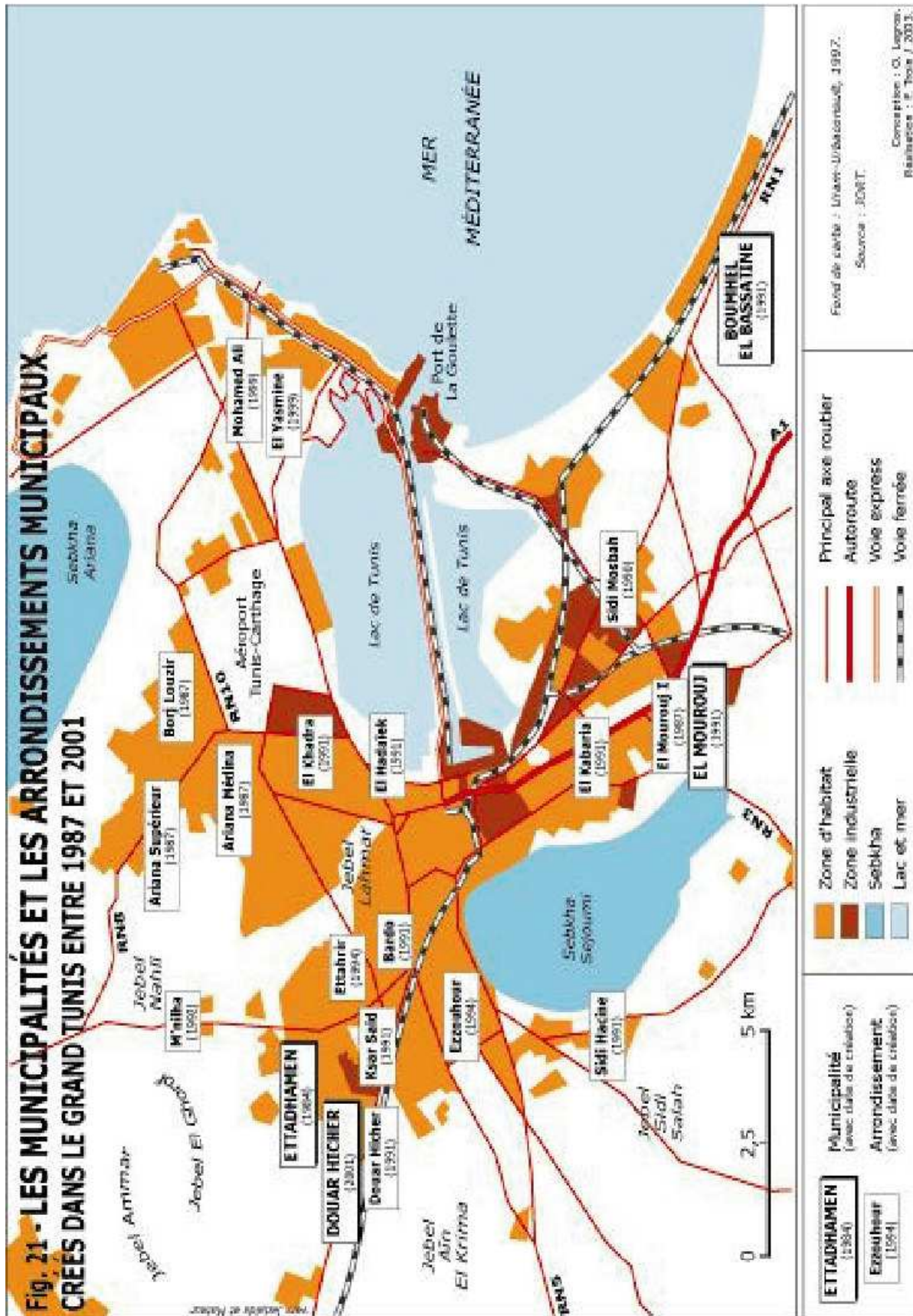
### 1 **L'affinement progressif du maillage municipal : un gage d'amélioration de la gestion urbaine plus que de démocratisation de la scène politique locale (1984-2001)**

Dans le Grand Tunis, la municipalisation se traduit par deux opérations principalement : les créations de communes et les créations d'arrondissements municipaux<sup>269</sup>. Comme dans l'intérieur du pays où elles n'excèdent pas le chiffre de huit<sup>270</sup> depuis 1987, les créations de communes sont peu nombreuses dans le Grand Tunis. Elles concernent particulièrement la grande banlieue de Tunis (fig. 21), où ont été successivement instituées : la commune d'Ettadhamen-Douar Hicher en 1984, les communes d'El Mourouj et de Bourheb Bassatine en 1991, les communes de Douar Hicher et du Kram, détachées respectivement de celles d'Ettadhamen et de la Goulette en 2001. Ces créations concernent aussi bien des agglomérations régulières, comme El Mourouj qui regroupe des quartiers d'habitat destinés aux classes moyennes, que des secteurs non réglementaires, à l'image d'Ettadhamen-Douar Hicher qui représentait la première agglomération spontanée de la région de Tunis, avec plus de 100 000 habitants au milieu des années 1980 (Chabbi, 1984b).

---

<sup>269</sup> Sur le plan juridique, les communes sont créées par décret sur proposition du ministre de l'Intérieur après avis des ministres des Finances et de l'Équipement (L.O. n° 75-33, 14 mai 1975 : art.2). Gérard Marcou (1998) précise, à partir d'entretiens réalisés au ministère de l'Intérieur en 1996, que les créations de communes résultent souvent de l'initiative des gouverneurs ou des conseils régionaux. Quant aux arrondissements - qui ne concernent que les grandes agglomérations -, ils sont créés par arrêté du ministre de l'Intérieur après consultation du conseil municipal intéressé ou sur proposition de ce dernier (L.O. n° 75-33 du 14 mai 1975, portant promulgation de la loi organique des communes, Art.10).

<sup>270</sup> En 1987 est instituée la commune de Chenini-Nahal dans le gouvernorat de Gabès. En 1994, sont érigées en communes : Djebel El Oust (Zaghouan) ; Matmata El Kedima (Gabès) ; Thyna (Sfax) ; Sidi El Hani (Sousse) ; Maagoula (Beja) ; Menzel Bouzaïen (Sidi Bou Zid) et Dalar Allouche (Nabeul).



Les créations d'arrondissements municipaux sont plus fréquentes encore. Entre 1987 et 1999, de nouveaux arrondissements voient ainsi le jour au sein même de l'agglomération tunisoise, dans la commune du Bardo notamment, où sont créés trois arrondissements entre 1991 et 1995 : Bardo, Ksar Saïd et El Hadaïek. C'est cependant dans la banlieue, et plus précisément dans les secteurs en pleine expansion - qui correspondent aux fronts d'urbanisation spontanée - que les créations d'arrondissements sont les plus nombreuses : Douar Hicher (1987) et Mnihla (1992), dans la commune d'Ettadhamen ; Ariana Supérieur (1987) et Borj Louzir (1987), dans la commune de l'Ariana ; El Yasmine (1999) et Mohamed Ali (1999), dans la commune de Carthage ; Sidi Hacine (1991), El Kabaria (1991) et Ezzouhour (1994), dans la commune de Tunis ; Sidi Mosbah (1990), dans la commune de Ben Arous. La corrélation est donc manifeste entre la création des arrondissements municipaux et les progrès de l'urbanisation<sup>271</sup>.

On peut s'interroger à propos de l'impact de la municipalisation sur les plan de la représentation politique et de la gestion urbaine. D'abord, le système d'élection des conseils municipaux reste très défavorable à l'expression des contre-pouvoirs que pourraient éventuellement représenter les partis de l'opposition. Le scrutin de liste à un tour - « sur la base de la représentation proportionnelle avec préférence accordée à la liste qui a obtenu le plus de voix » - , laquelle se voit attribuer automatiquement 50 % des voix, ajoute Néji Baccouche (1991, p. 142) - permet en effet au parti au pouvoir de garder le contrôle de la dynamique politique locale<sup>272</sup>. En outre, s'il est bien élu par le conseil municipal<sup>273</sup>, le maire de Tunis, reste « désigné par décret parmi les membres du conseil municipal » (L.O. n° 95-68 du 24 juillet 1995, Art. 48 nouveau). Quant aux vice-présidents des arrondissements, ils sont choisis par le maire parmi les membres du conseil « et ces désignations ont lieu par arrêté soumis à l'approbation du gouverneur » (L.O. n° 95-68 du 24 juillet 1995 : Art. 48 nouveau).

---

<sup>271</sup> Cela se vérifie aussi pour les créations de communes, qui dépendent principalement de deux critères selon G. Marcou (1998, p. 28) : la viabilité financière et la densité de population.

<sup>272</sup> Il en va de même à l'Assemblée nationale, selon Mohamed Abdelhaq et Jean-Bernard Heumann (2000). Ceux-ci écrivent en effet que « le scrutin de liste majoritaire à un tour a toujours permis au parti-Etat de conserver sa prédominance et a transformé les élections en autant de plébiscites pour le pouvoir et sa politique » (Abdelhaq, Heumann, 2000, p. 34).

<sup>273</sup> « Le conseil municipal élit parmi ses membres le président, le premier adjoint et les adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue » (L.O. n° 95-68 du 24 juillet 1995 : art.48).

Dans l'ensemble donc, la représentation locale est faiblement assurée<sup>274</sup>, que l'on considère le code électoral qui, de toute évidence, limite l'expression des contre-pouvoirs, ou encore les procédures de désignation du maire de Tunis et des présidents d'arrondissement.

En revanche, on ne peut que souligner le renforcement des compétences attribuées à la commune en matière de gestion urbaine et même d'aménagement, puisque la loi organique de 1995 charge la commune « d'élaborer [son] plan [d'aménagement] conformément aux dispositions du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme » (L.O. n° 95-68 du 24 juillet 1995 : Art.134 : nouveau). Néanmoins, c'est dans le domaine de la gestion urbaine que les compétences de la commune sont particulièrement étendues. L'article 129 de la loi organique des communes de 1995 inscrit en effet parmi les missions de la municipalité :

l'entretien, la réparation et la construction des chaussées et ses trottoirs, les parcs, plantations, jardins, squares et de leurs accessoires et dépendances ; l'aménagement des jardins, des espaces verts, l'embellissement des entrées des villes, et l'enlèvement de tout phénomène et origine de la pollution sur la voie publique ; le ramassage, le tri, le traitement, l'enlèvement, l'enterrement des ordures dans les dépotoirs contrôlés, l'entretien, la réparation, le curage ou la construction des égouts ; le nettoyage et l'arrosage des voies et places publiques ; l'éclairage des voies et places publiques et des établissements communaux ; la construction, l'entretien et la réparation des bâtiments communaux [...] ; les travaux d'assainissement de toute nature ; l'inscription des noms des rues des places et des numéros des maisons et des divers locaux ; tout ce qui concerne l'exécution du plan d'aménagement, les alignements, les constructions particulières et les bâtiments menaçant ruine ; l'application de la réglementation relative aux établissements dangereux, incommodes ou insalubres et, en général, tout ce qui se rattache aux travaux dont les dépenses sont imputables sur les fonds de la commune » (L.O. n° 95-68 du 24 juillet 1995 : art.129).

A cette fin, la commune est secondée par l'arrondissement dont les attributions ont été étendues dans le domaine des relations avec les citoyens et avec les associations comme dans celui de la gestion urbaine, ainsi que le rappelle le décret n° 2000-911 du 2 mai 2000.

Le vice-président [c'est-à-dire le responsable de l'arrondissement], afin d'assurer la gestion des affaires de l'arrondissement et par délégation du président de la commune, exerce les attributions suivantes conformément à la réglementation en vigueur : l'orientation des citoyens et leur information [nouveau] ; l'entretien et la conservation des biens et des droits constituant le patrimoine communal ; l'exécution des lois et règlements ; l'exécution des mesures de sûreté générale ; veiller à la bonne marche des services administratifs et techniques de l'arrondissement et de leur contrôle ; veiller à la conservation des archives ; la légalisation des signatures des particuliers conformément à la législation en vigueur ; la préparation et la révision des listes électorales ; le suivi de

---

<sup>274</sup> Le décret n° 75-383 du 16 juin 1975 institue cependant une commission consultative « pour étudier les questions qui intéressent l'arrondissement ; elle est « composée de conseillers municipaux dont le nombre ne peut être inférieur à cinq et qui sont désignés par le président spécialement à cet effet (art.5).

l'exécution des travaux municipaux dans les limites de l'arrondissement ; veiller à l'exécution du programme annuel de la propreté et de la protection de l'environnement ; l'organisation des manifestations culturelles et de la jeunesse dans les limites de l'arrondissement ; le suivi des activités des associations locales bénéficiant de subventions de la commune ; l'application de la réglementation municipale, notamment : l'étude des demandes d'autorisation de bâtir et des certificats de recollement, le contrôle des constructions et la prise des arrêtés de démolition des constructions illégales en application de la législation et réglementation en vigueur, la délivrance, conformément à la réglementation en vigueur, des certificats de conformité des locaux à usage commercial après avoir soumis leur dossier à la commission municipale concernée, le contrôle d'hygiène des locaux et des marchandises, le constat des infractions et la proposition des mesures nécessaires, l'étude des demandes relatives à l'occupation du domaine public, la délivrance des autorisations d'inhumation dans les cimetières sis dans le territoire de l'arrondissement et de pourvoir à ce que toutes les personnes décédées soient ensevelies et inhumées décemment, conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2000-911 du 2 mai 2000, art. 1<sup>er</sup>)

Si la municipalisation engagée dans le Grand Tunis n'est pas forcément synonyme de décentralisation ou de démocratisation de la scène politique locale, il est évident en revanche qu'elle contribue au premier chef au renforcement des instances en charge de la gestion urbaine.

## **2 Le resserrement soudain du contrôle de l'Etat sur Tunis et sa banlieue au début des années 1990**

Beaucoup plus remarquable que la municipalisation est la refonte des territoires administratifs. Celle-ci est très rapide. En moins d'un an (1991) en effet, le nouveau régime en place a créé vingt-neuf délégations dans le Grand Tunis alors que quatre seulement avaient été instaurées pendant la décennie précédente<sup>275</sup>. Assurément, cette mesure permet à l'Etat de raffermir son contrôle sur la banlieue et ses quartiers non réglementaires. Il est vrai que le contexte social et politique était difficile, à cause de la progression des islamistes aux élections législatives de 1989 et, plus largement, de la remise en question de la « symbolique de l'Etat tutélaire » (Bras, 1996, p. 176) depuis les émeutes de 1984<sup>276</sup>.

---

<sup>275</sup> Quatorze dans le gouvernorat de Tunis, huit dans celui de l'Ariana et sept dans celui de Ben Arous (source : JORT).

<sup>276</sup> « Les émeutes dites “du pain” de janvier 1984, à la suite de la révision des mécanismes de compensation sur les prix des produits de première nécessité, ont montré à quel point les gouvernants et le Parti Socialiste Destourien (PSD) avaient perdu le contact avec la société tunisienne, négligeant des mécanismes d'assistance, qui certes pesaient sur les budgets publics et faussaient le jeu de la concurrence, mais restaient indispensables pour de larges couches de la population, qui n'étaient pas encore “moyennes”. Par delà la question du doublement du prix du pain, c'était la symbolique de l'“Etat tutélaire” qui ne fonctionnait plus, laissant le champ libre au mouvement islamiste sur son terrain de prédilection, celui des fonctions sociales de base » (Bras, 1996, p. 176).

Les créations de délégations sont le fait de deux arrêtés du ministère de l'Intérieur, pris respectivement le 31 décembre 1990 et le 1<sup>er</sup> avril 1991. Elles affectent surtout la banlieue (fig. 22), notamment les espaces en voie d'urbanisation, à savoir la plaine de la Soukra ; le nord-ouest et le sud de l'agglomération, où de nouvelles délégations sont érigées en ligne continue, entre Sidi Hacine, à l'ouest de la *sebkha* Sejoumi et les quartiers de Hammam-Lif sur la côte<sup>277</sup>. Par ailleurs, les grandes poches d'habitat spontané sont systématiquement quadrillées avec l'érection des délégations de Douar Hicher, dans l'agglomération d'Ettadhamen, d'Ezzouhour et de Sidi Hacine, sur les rives de la *sebkha* Sejoumi, et de Nouvelle Médina, cette délégation regroupant les quartiers spontanés de Sidi Mosbah, dans la banlieue sud de Tunis.

En ce qui concerne les secteurs (fig. 23), le constat est similaire : opéré en deux étapes (2 janvier et 26 avril 1991), le resserrement du maillage administratif est surtout remarquable sur les fronts d'urbanisation spontanée<sup>278</sup>. Dans la délégation de Sidi Hacine par exemple, seul l'espace aggloméré fait l'objet de nouvelles divisions territoriales avec la création des secteurs Jayara, 20 Mars, Mghira Enzel. Dans tous les cas, il s'agit de quartiers non réglementaires, à l'exception de la Cité du 20 Mars, bordée par les extensions irrégulières cependant. Mais les créations de secteurs concernent aussi d'autres zones du Grand Tunis, qu'il s'agisse de la ceinture périurbaine avec l'instauration de quatre secteurs à l'ouest du Jebel Ammar (gouvernorat de l'Ariana), de la proche banlieue avec la subdivision des délégations d'El Omrane Supérieur et d'Ettahrir (gouvernorat de Tunis), ou même du centre-ville, de nouveaux secteurs étant érigés dans la médina et dans la ville basse.

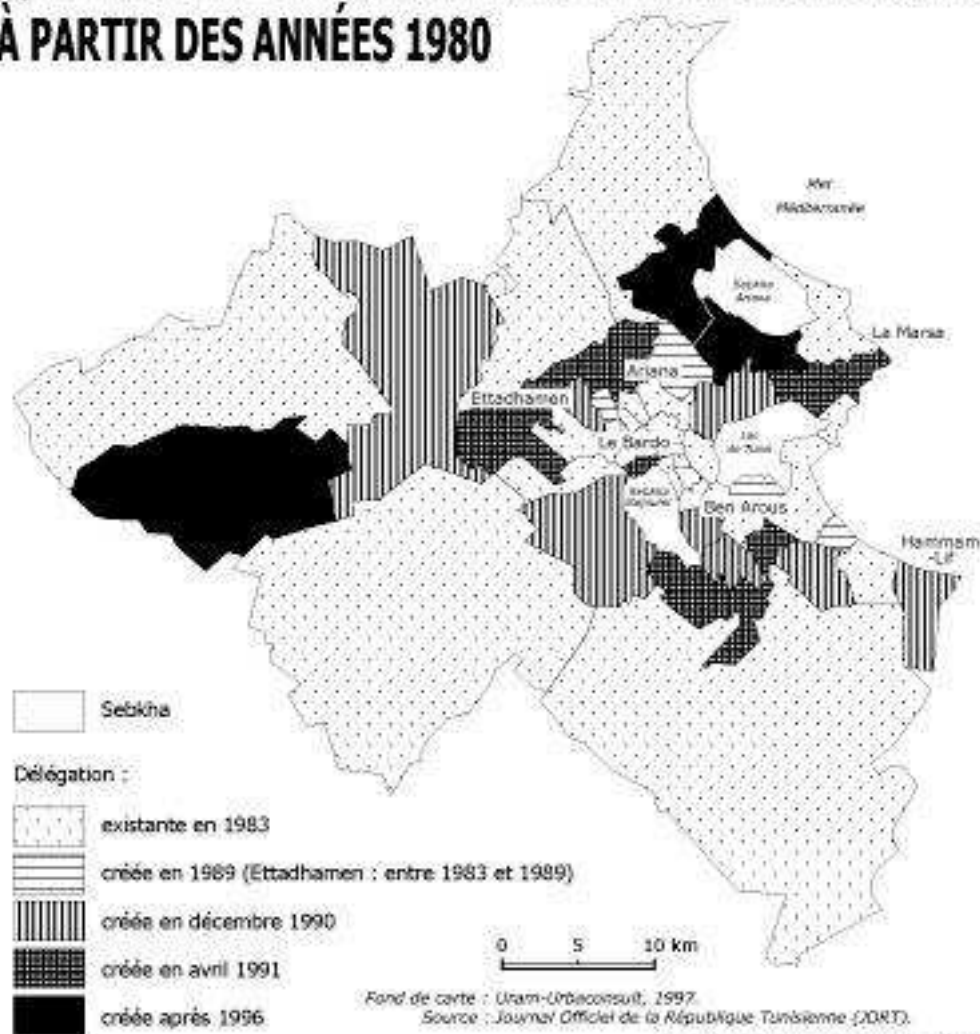
Assez logiquement, la refonte territoriale opérée en 1990-1991 permet de renforcer l'administration de proximité. En effet, le délégué « assiste [à l'intérieur de

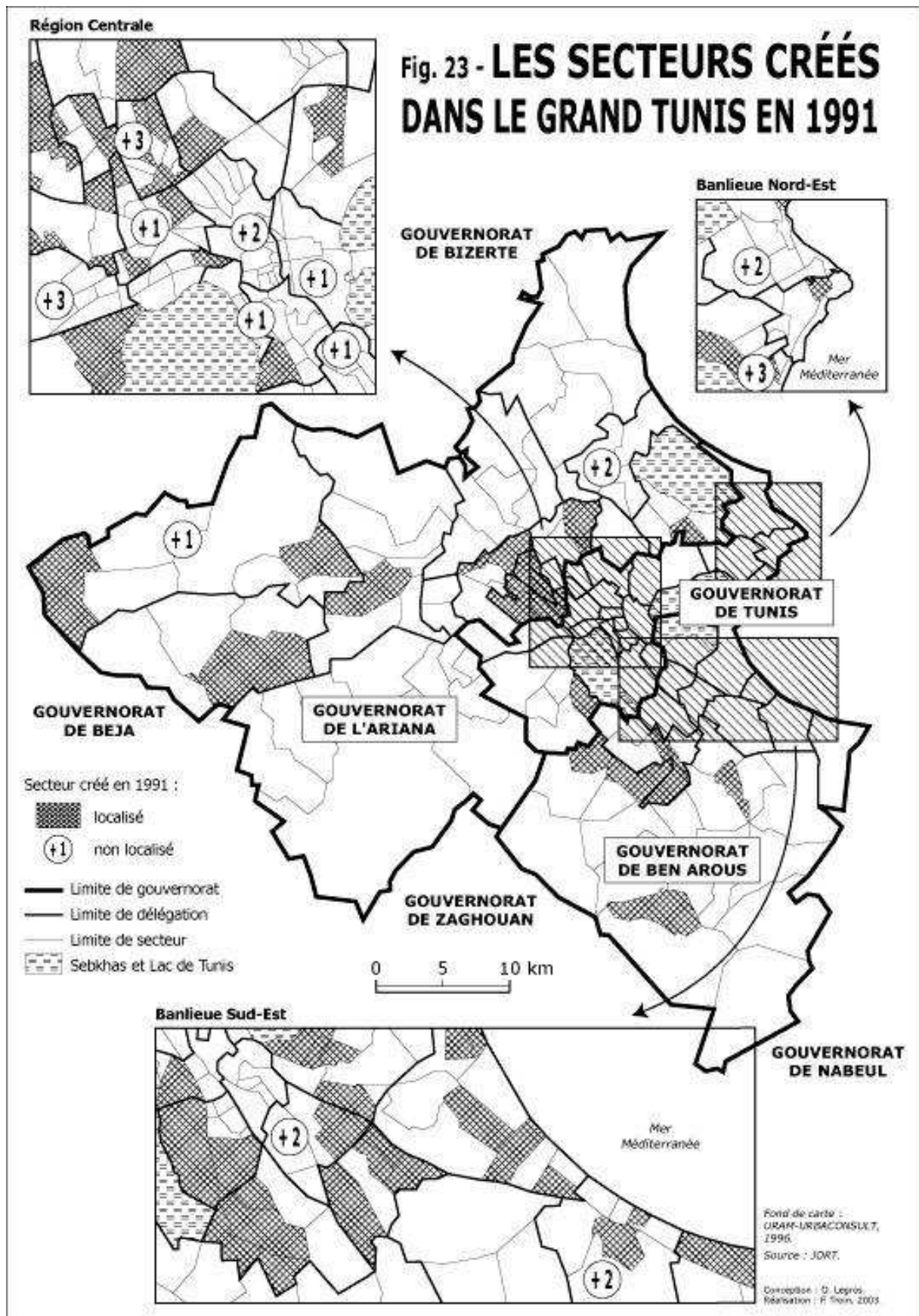
---

<sup>277</sup> En revanche, aucune délégation n'est créée à l'extérieur du Grand Tunis avant la fin de l'année 1991 qui voit l'institution de nouvelles délégations dans les gouvernorats de Bizerte (25 novembre 1991), de Kasserine (24 décembre 1991), de Siliana et de Kébili (30 décembre 1991). Cela confirme l'intérêt que porte l'Etat à Tunis et à sa banlieue durant l'année 1991.

<sup>278</sup> Des secteurs ont cependant été institués les années précédentes, en particulier en 1990 (ADMI du 16 août), dans les gouvernorats de Tunis et de l'Ariana en même temps que dans neuf gouvernorats de l'intérieur du pays. De plus, le ministère de l'Intérieur procède à un nouveau découpage le 11 septembre 1991. Ce découpage affecte une délégation du gouvernorat de l'Ariana, et surtout trente-huit délégations dans vingt gouvernorats de l'intérieur.

**Fig. 22 - LES DÉLÉGATIONS CRÉÉES DANS LE GRAND TUNIS  
À PARTIR DES ANNÉES 1980**







la délégation] le gouverneur<sup>279</sup> dans l'exercice de ses fonctions ». Il participe en particulier à l'animation, à la coordination et au contrôle des services déconcentrés de l'Etat, ainsi qu'à l'exercice de la tutelle sur les communes<sup>280</sup> (loi n° 94-87 du 26 juillet 1975, art.24 et 25). Il est assisté, depuis la loi n° 94-87 du 26 juillet 1994, d'une commission consultative dénommée « conseil local de développement » composée des présidents de communes ou d'arrondissements communaux, des chefs de secteurs de la délégation et des responsables des services déconcentrés. Enfin, nommé par le gouverneur (décret du 24 mars 1989), le chef de secteur ou *omda* a au sein de « son » secteur, des attributions qui rappellent celles du délégué de quartier dans la banlieue de Dakar : il apporte son « concours aux différents services administratifs judiciaires et financiers » ; il doit « veiller sur les intérêts de [ses] administrés », « les assister dans leurs rapports avec l'administration » et « orienter leurs actions conformément aux lois et aux règlements en vigueur » (loi n° 94-87 du 26 juillet 1975, art.26). De même que le délégué de quartier, le *omda* a donc une double fonction de relais local de l'Etat et de médiateur des habitants auprès de l'administration<sup>281</sup>. Bref, c'est un courtier.

Mais la refonte territoriale est aussi synonyme d'un contrôle social et politique accru. D'abord, et bien que cela n'apparaisse pas dans les textes de loi, les relais de l'Etat participent à la remontée de l'information vers l'administration centrale<sup>282</sup>. En outre, le gouvernorat voit ses fonctions de contrôle politique renforcées un an après la destitution du président Bourguiba, le 7 novembre 1987. En effet, le décret n° 88-1943 du 24 novembre 1988 crée au niveau du gouvernorat une division des affaires politiques qui « est chargée notamment de toutes questions à caractère politique ainsi que des questions ayant trait à la sûreté, aux élections, à l'information, à la protection civile, à la délimitation territoriale et à l'enrôlement » (article 1<sup>283</sup>). Le lien est donc

---

<sup>279</sup> Nommé par le ministre de l'Intérieur, le gouverneur est notamment chargé de veiller à l'exécution des lois, des règlements et des décisions gouvernementales » à l'intérieur du gouvernorat, ainsi que d'exercer « la tutelle et le contrôle administratif des collectivités publiques locales ».

<sup>280</sup> Trait révélateur du caractère centralisé de l'Etat tunisien, les décisions et les actes municipaux sont soumis à l'approbation *a priori* par le gouverneur (L.O. n° 95-68 du 24 juillet 1995 : Art.42 nouveau). Si des amendements ont bien été apportés dans le sens d'une émancipation accrue des communes avec la loi organique des communes de 1995, celle-ci apporte aussi de nouvelles contraintes. C'est le cas notamment des « relations de jumelage et de coopération extérieure », désormais soumises à l'approbation du gouverneur, ce qui permet à l'Etat de surveiller les actions de coopération décentralisée, de plus en plus nombreuses dans les années 1990.

<sup>281</sup> Il assure aussi la fonction d'officier de police judiciaire (loi n° 94-87 du 26 juillet 1975, art.27).

<sup>282</sup> Tous les jours de la semaine, le secrétaire général de la délégation de Sidi Hacine se réunit avec les *omda*.

<sup>283</sup> La loi n° 75-52 du 13 juin 1975 indiquait seulement à ce sujet que le premier délégué du gouvernorat « s'occup[ait] notamment des Affaires Politiques, Sociales et Culturelles » [...] (art. 22).

clairement établi par le législateur entre la refonte des territoires administratifs, le maintien de l'ordre et le contrôle politique.

Les analyses précédentes suggèrent le caractère conjoncturel de la réforme administrative engagée par le régime du président Ben Ali au début des années 1990. En réponse à la crise politique, cette réforme permet en effet à l'Etat de resserrer son contrôle politique et social sur les quartiers populaires. D'ailleurs, l'Etat tunisien avait agi de la même manière dans le Sud tunisien, après les « événements de Gafsa<sup>284</sup> » dix ans plutôt, en créant trois nouveaux gouvernorats : Tataouine, Kébili et Médénine (Signoles, 1985, p. 415). Sur les marges de la grande ville comme dans les régions périphériques du territoire national, il semble donc bien que la refonte des territoires administratifs constitue une pièce maîtresse de l'Etat pour consolider son pouvoir dans des temps troublés.

\*\*\*

Les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis sont de mieux en mieux intégrés au territoire de l'Etat. Cette dynamique résulte de l'installation précoce des structures partisans qui, outre leurs missions de contrôle social et politique, constituent une plate-forme possible de négociation des biens publics entre les habitants et la scène politique dans la banlieue dakaroise des années 1980, et un canal obligé de la revendication des biens dans la banlieue tunisoise jusqu'à nos jours. Bien entendu, la refonte des territoires administratifs est aussi un élément déterminant de l'intégration des quartiers non réglementaires, d'autant plus qu'elle peut être utilisée à des fins de préservation de l'ordre. A Dakar, la décentralisation a permis aux classes dirigeantes de soutenir ses clientèles locales en leur fournissant de nouveaux espaces d'action politique, tandis qu'à Tunis, le re-quadrillage de l'espace a aidé le pouvoir central à resserrer son contrôle social et politique, en particulier sur les quartiers non réglementaires de la banlieue. Cette instrumentalisation des réformes territoriales et administratives n'est pas le propre du Sénégal et de la Tunisie : le gouvernement d'Afrique du Sud s'est, lui aussi, servi d'une « politique de redéfinition territoriale », soit la mise en place d'une autorité métropolitaine dans la région de Johannesburg, pour s'allier au « nouveau pouvoir local » contre les entités politiques héritées du régime d'*apartheid*, en particulier les municipalités (Gervais-Lambony, 2002) ; et

---

<sup>284</sup> En janvier 1980, la ville de Gafsa avait été occupée par un commando, soi-disant armé en Libye.

l'Etat marocain a, dix ans avant l'Etat tunisien, affiné le maillage administratif à Casablanca et dans sa banlieue, au lendemain des émeutes de 1981<sup>285</sup> (Naciri, 1987). Si la territorialisation « par le haut », qu'il s'agisse de techniques de gouvernement indirect (Dakar) ou de techniques de gouvernement direct (Tunis, Casablanca), est bien une réponse des Etats aux tensions sociales et politiques, elle revêt cependant d'autres dimensions. Fort logiquement, elle a des incidences sur le dispositif d'intermédiation, en ce qu'elle renforce le contrôle des hommes et l'intégration des espaces au territoire national. Mais, en procédant à la révision de ses cadres territoriaux, l'Etat énonce également, et de façon simultanée, de nouvelles normes relationnelles entre les habitants et la sphère politico-administrative. A ce titre, cette révision représente non seulement un gage de la « greffe de l'Etat », mais aussi un élément primordial de la structuration du lien politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis.

---

<sup>285</sup> Après les émeutes de Casablanca en 1981, l'Etat marocain a institué cinq nouvelles préfectures dans l'espace casablançais.

## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Au fur et à mesure des analyses précédentes, un constat s'est imposé : dans les quartiers non réglementaires des banlieues de Dakar et de Tunis, la production de l'espace contribue au premier chef à la structuration de la société locale et de ses rapports avec l'Etat. Quelques divergences n'en sont pas moins remarquables. Elles ont principalement trait aux dispositifs d'intermédiation entre les habitants et l'Etat, qui favorisent préférentiellement comme intermédiaires soit les collectivités locales (à Dakar), soit les relais administratifs (à Tunis), et aux modes de sociabilité, largement fondés sur l'associativité à Dakar, contrairement à Tunis. En fait, la production de l'espace révèle surtout l'existence d' « ensembles structurels » (Giddens, 1986, p. 15) similaires à bien des aspects. D'abord – et cela est peut-être un signe distinctif des quartiers non réglementaires en général, comme l'invitent à penser les travaux de A. Durand-Lasserve et de J.-F. Tribillon (1990), ainsi que ceux de C. Farvacque-Vitkovic et de P. Mac Auslan (1993) –, le clientélisme politique y apparaît comme un mode privilégié de structuration de l'échange social (Eisenstadt et L. Roninger, 1984). Dans les deux capitales africaines de plus, les biens (sécurisation du foncier et accès aux équipements) sont négociés par les cellules partisans de base, qui articulent, avec les autorités politico-administratives, notamment à Tunis, la société locale à l'Etat. En revanche, la sécurisation du foncier et l'accès aux équipements n'ont suscité à ma connaissance ni à Dakar, ni à Tunis, la formation d'associations qui représenteraient soit des contre-pouvoirs actifs, comme dans les lotissements défectueux de la banlieue parisienne de l'entre-deux-guerres ou dans les *favelas* de Rio de Janeiro des années 1980<sup>286</sup>, soit des instruments de pression, au service des mal-lotis et des lotisseurs

---

<sup>286</sup> Dans la banlieue parisienne, Annie Fourcault évoque le cas des « Mal-lotis, organe de la fédération nationale des groupements de défense des petits acquéreurs de terrains, fondée au printemps 1924, à la veille des législatives et dans le contexte de la préparation de la loi de juillet 1924 [loi du 19 juillet 1924 qui soumet le lotissement au régime de l'autorisation préalable] ; d'abord vouée à la défense exclusive des mal-lotis, elle se politise et devient une organisation proche du Parti communiste » (Fourcault, 2000, p. 167). Dans les *favelas* de Rio étudiés par C. Goirand – il s'agit de Bairro de Pedreira et de Nova Holanda, deux quartiers de la partie nord de l'agglomération – « la création des associations [...] a répondu à une triple motivation : s'installer sur son lieu de résidence de façon permanente et se défendre contre un danger immédiat d'expulsion ou d'abandon ; s'opposer par l'action collective aux intentions des autorités considérées comme injustes ; revendiquer des droits bafoués mais considérés comme légitimes, comme le droit au logement mais aussi la liberté de réunion et d'expression » (Goirand, 1997, p. 252).

clandestins, à l'image des « amicales » de la banlieue de Rabat-Salé durant les années 1980<sup>287</sup>. Enfin, la famille élargie et la communauté d'origine jouent toujours un rôle déterminant dans l'intégration sociale et économique de néo-citadins issus des couches populaires. Si elle confirme le caractère organisé de la société des quartiers non réglementaires, la production de l'espace souligne donc, avec la même force, la proximité des formes de structuration sociale et politique dans les banlieues de Dakar et de Tunis, en dépit des différences qu'on s'attend *a priori* à trouver.

---

<sup>287</sup> Abdelghani Abouhani note en effet que « les propriétaires fonciers constituent [...] le groupe dominant parmi les présidents des Amicales [...]. La formule de l'Amicale sert alors à la fois comme moyen de garantie pour sécuriser l'acquéreur, pour promouvoir la vente, et pour intégrer des terrains ruraux à l'espace urbain » (Abouhani, 1988, p. 221).

## **DEUXIEME PARTIE**

### **LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN COMME INSTRUMENTS D'ARTICULATION DE L'ETAT AUX MAL-LOTIS**

Dans son introduction à la Table-Ronde consacrée aux politiques urbaines dans le monde arabe (Métral et Mutin, 1984), Mohamed Naciri qualifiait ces dernières d'« instrument[s] d'articulation entre l'Etat et la société » (Naciri, 1984, p. 13), et soulignait leur complexité due à la « déroutante multiplicité des acteurs et des enjeux » (*ibid.*, p. 14). Si l'on peut reprendre à son compte cette thèse validée par plusieurs études ayant trait au Maghreb et à l'Afrique occidentale, il reste néanmoins à savoir comment, dans les faits, les actions publiques retenues ici comme analyseurs constituent des instruments de pouvoir. A cette fin, on précisera les enjeux que les projets de développement urbain (PDU) étudiés représentent pour les différents acteurs impliqués. Trois catégories d'acteurs retiendront particulièrement mon attention : les bénéficiaires ; les autorités politico-administratives locales ; et la superstructure pourvoyeuse de biens, qu'il s'agisse des Etats ou des bailleurs de fonds internationaux. L'examen portera ensuite sur les « systèmes d'action concrets<sup>288</sup> » (Crozier, Friedberg, 1977) liés à l'identification des sites d'intervention et à la mise en œuvre des projets, systèmes d'action qui sont aussi des systèmes de domination – comme le rappelle Erhard Friedberg (cité par Gaudin et Novarina, 1998) - et qui permettent, à ce titre, d'agencer ou d'ordonner les acteurs au sein de dispositifs organisés. Mais l'action collective, et par extension l'action publique, sont aussi des lieux d'apprentissage de la

---

<sup>288</sup> L'emploi de l'adjectif « concret » permet aux auteurs de *L'acteur et le système*, de souligner le caractère fortuit des systèmes d'action : « La première idée forte qui s'est dégagée de notre réflexion et de nos analyses de cas, c'est qu'un système d'action n'est pas une donnée naturelle, mais un construit contingent » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 279). « Cette contingence n'est en fait rien d'autre que la conséquence du caractère non asservi des systèmes humains et de la liberté d'action des acteurs. La pesanteur et la contrainte des systèmes d'action concrets viennent justement de la liberté des acteurs et non pas des données naturelles qui s'imposeraient à eux. Et elles tiennent aux difficultés concrètes du changement et à l'impossibilité de prendre des décisions arbitraires efficaces dans ces ensembles de jeux structurés en dehors desquels il n'y a pas d'action sociale possible et qui constituent, en même temps, les seules occasions offertes aux hommes d'affirmer leur liberté » (*ibid.*, p. 283).

norme sociale et politique (Saez, 1998, p. 28) ; on peut encore les comparer, dans une perspective ethno-méthodologique, à des « accomplissements pratiques » des individus « qui mettent en œuvre des savoir-faire, des procédures, des règles de conduite, bref une méthodologie profane » (Coulon, 1987, p. 20). L'étude des projets de développement urbain comme instruments de pouvoir se terminera donc par un examen des règles et des codes produits par les initiateurs de ces projets, ainsi que par les acteurs locaux qui ajustent éventuellement leurs initiatives pour accéder aux biens publics en fonction des contraintes posées par la superstructure, comme dans un mouvement de « consentement actif » (Lévy, 1994, p. 124).



## CHAPITRE IV : LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LEURS ENJEUX

[La] défense de l'intégrité sociale [par les sociétés réputées traditionnelles] a souvent freiné ou bloqué pour un temps le développement des cultures dites commerciales. En Afrique tropicale, les défenses ont été le plus souvent balayées sous la pression de l'appareil colonial et de l'économie de marché. A Madagascar, par contre, au moins dans les régions côtières de l'Est, la résistance a été durable. Dans l'arrière-pays de Farafangana, en pleine période d'Indépendance, les communautés rurales s'opposaient encore avec succès, en certains points des grandes vallées, à la dispersion en écarts, seul moyen de développer les cultures de ventes sur les collines d'interfluves. Les récalcitrants étaient mis au pas, et il ne restait aux jeunes qu'une façon de gagner de l'argent : partir en migration de travail. Contrairement aux cultures commerciales, le travail au-dehors ne menace pas, bien au contraire, les structures sociales en place.

Sautter, 1978, p. 501

Pour qu'une action publique constitue un instrument de pouvoir, il faut d'abord qu'elle représente un enjeu pour les acteurs qu'elle implique, ce qui n'a rien d'évident. En effet, il faut souligner la diversité des réactions des « aménagés » face aux projets des « aménageurs » (Sautter, 1978) : à côté des cas d'appropriation des projets par la société locale, il en existe d'autres, marqués par des attitudes d'ignorance et même de rejet, comme l'écrit G. Sautter à propos de la diffusion des cultures commerciales dans les régions orientales de Madagascar. Dans ce cas, l'innovation technologique représente un enjeu minime, qui ne contribue, pour cette raison, que difficilement à articuler la « démarche descendante » des aménageurs à la « démarche ascendante » des aménagés (Sautter, 1978, p. 504).

Selon cette perspective, il s'agit de mesurer l'enjeu que représentent les projets de développement urbain pour les mal-lotés. Une première série de réflexions portera sur le contenu des projets, autrement dit sur les biens qu'ils procurent. Mais cette approche *a priori* des enjeux ne suffit pas : il faudra aussi étudier les initiatives des habitants des quartiers non réglementaires pour accéder aux biens en question. Enfin, on examinera quelques processus de médiatisation des projets de développement

urbain, car ces projets constituent manifestement un gage de légitimité pour leurs auteurs présumés et, de ce fait, un enjeu de premier ordre pour les « entrepreneurs » politiques.

## **I LES PROJETS ET LEUR CONTENU**

Mal lotis, les quartiers non réglementaires font l'objet de nombreux projets d'aménagement et d'équipement depuis les années 1980. Traduction concrète d'une reconnaissance par l'Etat, ces travaux participent aussi à l'intégration des quartiers à la ville par la mise à niveau des équipements et, dans certains cas à Dakar en particulier, par la régularisation foncière. En outre, de plus en plus nombreux sont les projets de développement social et économique qui s'inscrivent, à Dakar comme à Tunis, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

### **A LA MULTIPLICITE DES PROJETS DANS LA BANLIEUE DAKAROISE**

Dans la banlieue dakaroise, deux grandes catégories de projets coexistent : les grands projets d'équipement, de régularisation foncière ou de lutte contre la pauvreté engagés par l'Etat avec le soutien des bailleurs internationaux ; et les projets initiés par la coopération décentralisée. Opérations ponctuelles la plupart du temps, ces projets liés à la coopération décentralisée sont en général pilotés par des ONG.

#### **1 Les grands projets**

##### *a Les projets d'équipement*

Il s'agit principalement de deux actions : le Programme Sectoriel Eau (PSE) et le programme d'Appui aux Communes (PAC).

##### **- Le Projet Sectoriel Eau (PSE)**

Partie prenante de la réforme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement engagée par l'Etat sénégalais avec l'appui de la Banque mondiale au début des années

1990<sup>289</sup>, le PSE est un programme ambitieux, de l'ordre de 300 millions de dollars, financé par plus de dix bailleurs dont la Banque mondiale et l'AFD qui prennent respectivement en charge 34,5 % et 22,7 % du coût total du projet (Banque mondiale, 1995, p. VIII). Dans le cadre de la réforme, le PSE se voit attribuer plusieurs objectifs : le renforcement des compétences de la SONES, la nouvelle société chargée de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine ; l'amélioration de l'alimentation en eau des zones urbaines et périurbaines; et l'assainissement urbain avec, notamment, la multiplication des raccordements et le renforcement des capacités de traitement et de recyclage des eaux usées (Banque mondiale, 1995). Dans la région de Dakar et, plus précisément, dans les quartiers sous-équipés de l'agglomération et de la banlieue, le PSE aboutit à la réalisation de 36 000 branchements sociaux et de 400 bornes-fontaines. Concernant les branchements sociaux, le projet prend en charge les frais de branchement au réseau de distribution d'eau potable, la police d'abonnement (12 500 FCFA) restant à la charge des bénéficiaires. Pour les bornes-fontaines, les coûts de consommation sont répercutés sur les usagers qui achètent directement l'eau au fontainier recruté à cet effet<sup>290</sup>. Après une période de fermeture des fontaines municipales à cause des déficits budgétaires liés à la gratuité de l'eau<sup>291</sup>, c'est donc sous une forme privatisée que les bornes-fontaines font leur réapparition dans les quartiers de la banlieue dakaroise au cours des années 1990.

#### - Le Programme d'Appui aux Communes (PAC)

Autre projet appuyé par la Banque mondiale<sup>292</sup>, le PAC vise le renforcement des collectivités locales et cherche, comme les plans nationaux d'ajustement structurel

---

<sup>289</sup> La réforme commence par la réorganisation de la société publique responsable du secteur de l'eau : la Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES). Depuis 1995, la SONEES est scindée en deux sociétés : l'une (la SONES) est chargée depuis avril 1995 de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine ; l'autre (la SDE) est responsable depuis avril 1996 de l'exploitation du réseau de distribution. Cette dernière société a un statut de société anonyme dont le capital est détenu à 50,5 % par SAUR International, filiale du groupe Bouygues. Les liens entre les deux sociétés et l'Etat sont contractualisés : un contrat de concession et un contrat-plan entre l'Etat et la SONES ; un contrat d'affermage entre l'Etat, la SONES et la SDE ; un contrat de performance entre la SONES et la SDE (SONES/PSE, Séminaire de Saly, 1998).

<sup>290</sup> 15 FCFA la bassine de 40 litres et 10 FCFA le seau (Enda Tiers-Monde, 1998).

<sup>291</sup> « 95 % de l'eau consommée par la commune de Pikine est utilisée au niveau des bornes-fontaines. Le maire de Pikine, M. Alioune Samb, et son équipe envisagent de prendre des mesures pour épouger la dette de 1 milliard 800 millions que la municipalité de Pikine doit à la SONEES » (*Le Soleil*, 21 février 1989).

<sup>292</sup> La Banque représente le premier bailleur du PAC avec 75 millions de dollars (Banque mondiale, 1997). D'après le même rapport, l'AFD devait contribuer à hauteur de 50 millions de FF et les pouvoirs

mais à l'échelle municipale, à « améliorer la gestion financière et l'administration des communes » (Banque mondiale, 1997, p. 9). La simultanéité est en effet manifeste entre la politique de décentralisation encouragée, elle aussi par les bailleurs de fonds, et la politique d'ajustement structurel municipal poursuivie au travers du PAC. Pour atteindre ses objectifs, le PAC a trois volets : le Programme d'Ajustement Municipal prend en considération les aspects institutionnels et gestionnaires ; le Programme d'Investissements Prioritaires finance des opérations d'équipement et d'aménagement ; les actions d'accompagnement comprennent notamment des mesures d'assistance administrative et technique.

Ces actions sont réalisées dans le cadre de « contrats de ville » liant chacune des communes bénéficiaires à l'Agence de Développement Municipal (ADM) mise en place par l'Etat sénégalais et par la Banque mondiale pour exécuter le programme en question<sup>293</sup>. Dans le cas de la ville de Pikine, le montant du contrat de ville signé début février 2000 s'élevait à 5 milliards de FCFA (Le Soleil, 5-6 février 2000). L'enveloppe budgétaire consacrée aux investissements physiques est indiquée dans le tableau n° 7 : si les réalisations respectent effectivement le programme d'investissements prioritaires, le PAC aura contribué au même titre que le PSE à la mise à niveau de l'équipement de la banlieue dakaroise.

---

publics sénégalais (Etat et collectivités locales) à hauteur de 19,3 millions de dollars (Banque mondiale, 1997).

<sup>293</sup> Sauf pour le PAC 3. Destiné aux collectivités rurales, ce programme expérimental est exécuté par l'AGETIP.

Tableau 7 : Les investissements physiques retenus dans l'échéancier du Programme d'Investissements Prioritaires du Contrat de Ville de Pikine en 2000

Equipements financés par le contrat de ville	Volume des investissements (en FCFA)	En %
<b>Total des investissements</b>	<b>4 174 000 000</b>	<b>100</b>
<b>Infrastructures</b>	<b>1 219 600 000</b>	<b>29,2</b>
Voirie	948 000 000	22,7
Eau potable	40 000 000	1
Eclairage public	231 600 000	5,5
<b>Equipements de superstructure</b>	<b>2 955 000 000</b>	<b>70,8</b>
Equipements éducatifs	193 000 000	4,6
Structures de santé	323 000 000	7,7
Equipements socio-collectifs	635 000 000	15,2
Equipements administratifs	1 090 000 000	26,1
Equipements marchands	450 000 000	10,8
Equipements environnementaux	264 000 000	6,3

Source : ADM, 2000

*b Les opérations de restructuration urbaine et de régularisation foncière*

Engagée dès 1987, soit moins de deux ans après la campagne de « déguerpissement » d'avril 1985, la politique de restructuration urbaine et de régularisation foncière comporte plusieurs opérations. La régularisation foncière a pour objectif de sécuriser l'occupation du sol grâce à l'octroi de droits de superficie<sup>294</sup> aux occupants. Achetés par le bénéficiaire – le prix à payer pour la régularisation d'une parcelle de 150 m<sup>2</sup> est de l'ordre de 375 000 FCFA (Timera, 2000) -, les droits de superficie permettent d'alimenter un fonds de roulement destiné au financement de nouvelles opérations. Dans les faits cependant, le recouvrement des coûts est très mal assuré. Ali Timera (2000) indique ainsi que 20 % des bénéficiaires seulement avaient remboursé un quart de la somme plus de dix ans après le démarrage du projet. La restructuration vise, quant à elle, l'amélioration de la circulation dans le quartier et le désenclavement de celui-ci par l'ouverture de nouvelles voies, ainsi que par le remodelage de la voirie existante (mesures d'alignement). Enfin, des mesures d'appui aux activités économiques grâce au micro-crédit peuvent éventuellement compléter le dispositif d'intervention dans les quartiers (Osmont, 1993).

La restructuration/régularisation de l'habitat se déroule en plusieurs étapes. D'abord, un projet-pilote mené conjointement, entre 1988 et 1992, par la Direction de

<sup>294</sup> Proche du bail emphytéotique, le droit de superficie assure au bénéficiaire la jouissance de son bien pendant une période pouvant atteindre 150 ans, moyennant une contrepartie financière et un engagement de mise en valeur. Sur le plan strictement juridique, l'Etat garde la propriété du sol tandis que le bénéficiaire est propriétaire de tout ce qu'il aura réalisé sur sa parcelle (Timera, 2000, p. 22).

l'Urbanisme et de l'Habitat et par la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), a pour but de tester les méthodes d'intervention. Le quartier sélectionné est Dalifort (7 000 personnes environ à la fin des années 1980), un quartier de « baraques » installé aux portes de Dakar. Lors d'une deuxième phase (1992-1996), le champ d'intervention est élargi à de nouveaux sites, dans la banlieue de Pikine (Aïnoumady, Sam Sam 1 et 2 et Wakhinane) où les travaux concernent une zone de 300 hectares environ abritant 80 000 personnes (Gayrard *et al.*, 1996), ainsi qu'à des villes de l'intérieur (Bignona, Saint Louis) (de Bie, 1995). Par ailleurs, la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE, actuelle AFD) et l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) ont initié des actions de restructuration à Fass Mbao<sup>295</sup> (40 ha, 15 000 habitants), un quartier attenant à ceux de Sam-Sam I et II, régularisés par la DUA et par la GTZ<sup>296</sup>. Lors de cette deuxième phase, sont aussi mis en place des outils nécessaires à la restructuration urbaine comme le Fonds de Restructuration et de Régularisation Foncière (FORREF), alimenté par les contributions des bénéficiaires et chargé de financer de nouvelles opérations. Quant à la troisième phase, elle débute dans la seconde moitié des années 1990 par la mise en place de la Fondation Droit à la Ville<sup>297</sup> (FDV), un opérateur autonome de droit privé, placé sous la double tutelle du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et du ministère de l'Economie et des Finances. Comme l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) en Tunisie, la FDV doit assurer des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'agence technique pour le compte de l'Etat et des collectivités locales<sup>298</sup>. Conditionnés par le fonctionnement préalable de la FDV, les travaux sur le terrain ne débutent qu'à la fin de l'année 2001, sur la base d'un financement de la GTZ de

---

<sup>295</sup> Le montant total prévu pour le projet est de 1,3 milliards de FCFA environ. La contribution de la CCCE s'élève à près de 1,21 milliard de FCFA, le reste étant pris en charge par les usagers (Gayrard *et al.*, 1996, p. 45).

<sup>296</sup> Dans leur rapport, Alain Gayrard, Blandine Legonou et José Tonato précisent que « début 1992, la DUA organisait une consultation auprès des opérateurs présents au Sénégal pour la préparation, le financement et la mise en œuvre d'opérations de restructuration urbaine ». Si elle exprime une volonté possible de la CCCE et de l'AFVP de s'engager dans des opérations de restructuration urbaine au Sénégal (cette politique est nouvelle pour l'AFVP qui cherche à étendre son champ d'action au milieu urbain dans les années 1990), l'implication des organismes de coopération française résulte surtout de la stratégie d'appel à contribution de la DUA et de la GTZ.

<sup>297</sup> La FDV fut reconnue d'utilité publique par décret, le 11 décembre 2000.

<sup>298</sup> La FDV est aussi chargée de la recherche de financements extérieurs, une tâche qui ne fait pas partie des prérogatives de l'ARRU, agence missionnée par l'Etat tunisien pour exécuter la politique des pouvoirs publics en matière de rénovation et de réhabilitation urbaine.

l'ordre de 6 milliards de FCFA<sup>299</sup>. Une première série d'actions de régularisation devait d'abord concerner une dizaine de quartiers non réglementaires de Pikine avant d'être étendue à vingt-neuf autres quartiers à partir de 2004, grâce à un nouveau financement de la Coopération allemande (FDV, Plaquette de présentation). Une dizaine d'années après son expérimentation à Dalifort, la politique de régularisation foncière est donc en passe de devenir une politique urbaine d'envergure nationale.

*c Les programmes de lutte contre la pauvreté*

Initiée par l'Etat sénégalais avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds internationaux, comme le PNUD ou l'UNICEF, pour atténuer les conséquences sociales des plans d'ajustement structurel (Diop, 1995, PNUD, 2001), la politique de lutte contre la pauvreté se renforce encore après la dévaluation du Franc CFA en 1994. Tout en se référant aux grands sommets internationaux sur le développement durable (Rio de Janeiro, 1992), sur le développement social (Copenhague, 1995) et sur l'habitat (Habitat II, Istanbul, 1996), l'Etat et les bailleurs de fonds mettent en place des filets de protection sociale. Parmi ces filets, on retiendra notamment le Programme de Nutrition Communautaire (PNC) et le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP)<sup>300</sup>.

- Le Programme de Nutrition Communautaire (PNC)

D'un montant initial de 28 millions de dollars, le PNC est mis en place en 1995 par l'Etat et par la Banque Mondiale pour une durée de quatre ans. L'Agence d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public (AGETIP), elle-même instituée en 1989 par l'Etat et par la Banque dans le cadre de la dimension sociale de l'ajustement, en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Justifié par la progression de la malnutrition<sup>301</sup> et par celle des dépenses alimentaires des ménages après la dévaluation, le PNC vise l'amélioration de la situation alimentaire des groupes dits vulnérables en milieu urbain, à savoir les enfants âgés de 6 à 36 mois, ainsi que les femmes enceintes et les femmes allaitant (Banque mondiale, 1995b). Il comporte trois volets : un volet

---

<sup>299</sup> Soit 7,1 millions de DM apportés par la GTZ pour la logistique des projets et 10,5 millions par la KFW (Kreditanstalt für Wiederaufbau) pour les réalisations techniques (Coopération sénégal-allemande, *sd*).

<sup>300</sup> Cependant, lors de mes enquêtes, seul le PNC menait des actions à Yeumbeul.

<sup>301</sup> Une Commission nationale de lutte contre la malnutrition est instituée par le décret n° 94/566 du 4 juin 1994.

« nutrition » qui consiste à donner une éducation nutritionnelle aux mères, à suivre la croissance des enfants et à soigner ceux qui souffrent de malnutrition ; un volet « distribution de vivres de première nécessité » et un volet « approvisionnement en eau potable » comprenant l'installation de bornes-fontaines payantes sur le modèle présenté plus haut. Dans l'agglomération de Pikine, il aboutit concrètement à l'installation de quarante-six centres de nutrition communautaire (Diop, 1999) et à la construction d'une cinquantaine de bornes-fontaines dont plus de vingt à Yeumbeul<sup>302</sup>. A l'échelle nationale cette fois, ce sont plus de 450 000 personnes qui auraient été concernées par ce projet de grande ampleur (AGETIP, 1997).

#### - Le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLCP)

Tout aussi ambitieux est le PLCP, engagé à partir de 1998 dans le but d'« améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies en allouant l'essentiel des ressources mobilisées au plus grand nombre de populations pauvres » (PNUD, 2001, p. 10<sup>303</sup>). En fait, le PLCP est composé d'une dizaine de programmes ou projets. Parmi ces derniers, le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté<sup>304</sup> (PELCP) intéresse particulièrement la banlieue de Dakar avec une action à Guinaw-Rails<sup>305</sup> où il vise à la fois la régularisation foncière, la promotion d'activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités des Organisations Communautaires de Base (OCB) par des actions de formation (PNUD, 2001). Dans le même ordre d'idées, l'Etat a initié, à partir de février 2001, un nouveau programme de lutte contre la pauvreté d'une durée de cinq ans et d'un coût initial de 15 milliards de FCFA<sup>306</sup>. Comme le PELCP à Guinaw-Rails, ce programme national, qui fait l'objet d'un financement multilatéral, a trois composantes principales : le renforcement des capacités des acteurs locaux ; le soutien aux activités génératrices de revenus ; et la réalisation d'équipements d'infrastructure.

---

<sup>302</sup> Entretiens au siège de l'AGETIP, automne 1999.

<sup>303</sup> Cet engagement de l'Etat n'est pas présenté par le PNUD comme un renforcement de l'Etat-providence. L'organisation internationale indique au contraire qu'« aujourd'hui, l'option stratégique du gouvernement [sénégalais] est désormais de faire porter par le secteur privé la réalisation de l'objectif de croissance forte et durable, [ce qui] implique pour l'Etat un centrage de ses missions en vue de mieux satisfaire la demande sociale » (PNUD, 2000, p. 7).

<sup>304</sup> D'une durée de trois ans (1998-2001), le PELCP est financé par le PNUD à hauteur de 7,4 millions de dollars (il s'agit d'une subvention). Il intéresse plusieurs régions en plus de celle de Dakar, à savoir celles de Diourbel, de Saint-Louis et de Tambacounda.

<sup>305</sup> Il comporte aussi des projets dans les régions de l'intérieur du pays.

<sup>306</sup> *Fiche technique sur le projet de lutte contre la pauvreté*, février 2001.



## 2 Les opérations ponctuelles : trois projets de coopération décentralisée dans les quartiers de Yeumbeul

Outre les grands projets qui signalent l'engagement de l'Etat dans les quartiers populaires de la capitale et de sa banlieue<sup>307</sup>, il convient de tenir compte des projets de coopération décentralisée. Pour se limiter au cas de Yeumbeul, trois projets peuvent être mentionnés.

### a Le projet « puisards » du PNUD

Le projet « puisards » du PNUD s'inscrit dans le cadre du programme « Life » mis en place à la suite du Sommet de la Terre organisé à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 ; il a pour but d'expérimenter de nouvelles méthodes de protection de l'environnement urbain et de lutte contre la pauvreté fondées sur la participation populaire et le partenariat local (PNUD, 1998)<sup>308</sup>. A Yeumbeul, le projet « puisards<sup>309</sup> », d'un coût total de 10 millions de FCFA, aboutit à l'installation de 61 puisards, en collaboration avec trois acteurs : une ONG, l'Association des Jeunes pour l'Education et le Développement (AJED) ; une association de développement de Yeumbeul, l'Association Nationale pour le Bien-Être de la Population (ANBEP) ; et le service départemental de l'Hygiène. La population bénéficiaire est également mise à contribution, puisque sur les 125 000 FCFA que représente le coût total d'un puisard, les bénéficiaires doivent apporter 15 000 FCFA, sous la forme d'une participation financière, qu'elle soit en nature (sable et autres matériaux de construction) ou physique (réalisation des travaux)<sup>310</sup>.

---

<sup>307</sup> M.C. Diop souligne à ce propos la place centrale de ces filets de protection sociale dans l'entreprise de légitimation des Etats affaiblis par l'ajustement structurel : « Dans l'ensemble, [les] gouvernements africains avaient un intérêt évident à court-circuiter les mesures d'ajustement les plus susceptibles de provoquer des émeutes et de menacer leur propre système de domination. Le programme DSA [Dimensions Sociales de l'Ajustement] leur offrait ainsi une caution permettant de faire face aux problèmes de légitimation posés par les mesures d'ajustement » (Diop, 1995, p. 9). M.-F. Prévôt Schapira fait le même constat à propos des programmes de lutte contre la pauvreté engagés en Amérique latine, notamment au Mexique et en Argentine (Prévôt Schapira, 1997).

<sup>308</sup> Les autres pays où le projet Life est impliqué sont : le Brésil, la Colombie, la Jamaïque, l'Egypte, la Tanzanie, l'Afrique du Sud, le Pakistan, la Thaïlande, le Bangladesh, le Liban et le Kirghizistan (PNUD, 1998).

<sup>309</sup> Il se justifie notamment par les risques de choléra et de fièvre typhoïde, les affections diarrhéiques et les parasitoses intestinales qu'entraîne l'insalubrité du milieu (Ndione, 1993, p. 89).

<sup>310</sup> Entretien avec le coordinateur du programme Life du PNUD, janvier 2000.

*b Le PDSQ de l'UNESCO*

Initié en 1996 dans le cadre du programme de recherche/action MOST de l'UNESCO<sup>311</sup> en partenariat avec d'autres bailleurs<sup>312</sup> et avec Enda Ecopop - une équipe de l'ONG internationale Enda Tiers-Monde - le Projet de Développement Social de Quartiers (PDSQ) est, de même que le projet « puisards » du PNUD, un projet pilote<sup>313</sup>. A la différence du projet « puisards » cependant, le PDSQ est multi-sectoriel, comportant à la fois des actions d'équipements avec la construction de bornes-fontaines, de latrines et de puisards (45 % du budget), de développement économique et social (activités de crédit principalement) (14,5 %) et de renforcement des compétences locales (formation du personnel associatif et des élus) (7 %). En cela, le PDSQ reflète bien les orientations actuelles de l'intervention en milieu urbain, d'autant plus que les bénéficiaires sont mis à contribution, soit par la répercussion immédiate des coûts sur l'usager en ce qui concerne l'utilisation des bornes-fontaines, soit par la participation financière exigée notamment pour la construction des puisards (de l'ordre de 30 000 FCFA par ménage, ce qui correspond à 30 % du coût total des travaux, d'après D. Merklen).

---

<sup>311</sup> Le programme de gestion des transformations sociales (Management of Social Transformations – MOS, 1996-2001) est piloté par le Secteur des Sciences Humaines et Sociales de l'UNESCO. Il s'inscrit dans le cadre du suivi du Sommet international sur l'Habitat, Habitat II, tenu à Istanbul en 1996.

<sup>312</sup> D'après le rapport d'évaluation finale du PDSQ, les participations de l'UNESCO, du PDSU et de la Coopération française s'élèvent respectivement à 52 %, 14,5 % et 33,5 % du montant total des contributions, lequel est estimé à 101,5 millions de FCFA (Merklen 2000).

<sup>313</sup> Un autre site est retenu pour cette phase expérimentale. Il s'agit du quartier Jalousie à Port-au-Prince (Haïti).

Tableau 8 : Les financements disponibles par volet d'activité du Projet de Développement Social des Quartiers de Yeumbeul et Malika

Secteur d'intervention	Coût (en FCFA)	Unités réalisées	Nombre de personnes concernées en théorie
<b>Total</b>	<b>88 936 445</b>		
<b>Protection de l'environnement urbain et équipement</b>	<b>40 039 957</b>		
Assainissement	30 165 185	89 puisards 27 latrines 1 édicule public	12 000
Bornes-fontaines	9 874 772	8	10 000
<b>Développement économique et social</b>	<b>12 800 240</b>		
Appui aux initiatives de quartier			
Appui aux groupements féminins	5 000 000		42 groupements de femmes composés de 40 femmes environ chacun
Appui aux associations de quartier	1 476 000		
Education environnementale et animation sociale	6 324 240		
<b>Concertation et formation des acteurs</b>	<b>6 020 610</b>		
<b>Accompagnement, coordination et gestion</b>	<b>30 075 638</b>		

*Merklen, 2000, d'après les données d'Enda Ecopop*

*c L'appui de l'USAID au Comité de Coordination des Actions pour le Développement de Yeumbeul (COCADY) à partir de 2000*

Le COCADY fait partie des Comités Locaux de Développement (CLD) appuyés, si ce n'est mis en place, à partir de 1997, par Enda Graf. « Associations communautaires initiées et portées par des acteurs locaux appartenant à un même espace géopolitique et humain qui décident d'œuvrer pour le changement des conditions économiques, sociales et culturelles de leur vie » (site internet d'Enda Graf), les CLD mènent des actions dans des domaines variés : amélioration des conditions de vie ; renforcement des capacités organisationnelles ; protection de l'environnement ; promotion des activités génératrices de revenus ; coordination des acteurs locaux (associations, OCB et communes d'arrondissement). A ce titre, les CLD - parmi lesquels le COCADY - ont été sélectionnés par l'USAID dans le cadre du deuxième objectif de leur stratégie d'intervention pour la période 1998-2006

intitulé « Gestion locale plus efficace, démocratique et responsable des services et des ressources dans les zones ciblées<sup>314</sup> » (USAID, 1998). Bien que l'appui financier de l'USAID soit limité (400 000 dollars US pour 12 CLD pour une durée d'un an chacun<sup>315</sup>), des responsables du COCADY estiment que l'intervention de l'agence américaine aurait permis de multiplier par cinq environ le volume de leurs activités à Yeumbeul en 2001<sup>316</sup>.

## B LA MISE A NIVEAU PRESQUE SYSTEMATIQUE DES QUARTIERS MAL LOTIS DE LA BANLIEUE DE TUNIS

A la fin des années 1990, les quartiers mal lotis de la banlieue tunisoise sont le siège de différents types de projets. Prenons l'exemple de Sidi Hacine. Depuis 1994, le Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (PNRQP) a permis la réalisation des travaux de viabilisation (égouts et voirie) dans trois quartiers : Sidi Hacine, Cité des Taxis et Hay Mrad (fig. 24) pour un montant de 16 millions de DT d'après l'ARRU<sup>317</sup>. Depuis 1999, le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) (environ 5,5 millions de DT<sup>318</sup>) poursuit la réhabilitation d'Hay Mrad et lance la viabilisation d'un autre quartier : Bougatfa<sup>319</sup>. Par ailleurs, le PDUI est un projet de développement social et économique qui comporte plusieurs volets : la création d'une zone d'activités ; la formation des artisans et l'appui aux activités économiques locales grâce à l'octroi de crédits. Enfin, les travaux d'extension du réseau d'eau potable ont été effectués dans la presque totalité des quartiers de l'agglomération de Sidi Hacine : le taux de branchement moyen y dépasse désormais 60 % (Idéaconsult, 1998). L'intégration des quartiers de Sidi Hacine à la ville moderne est donc rapide, bien qu'il subsiste des secteurs non viabilisés ; elle s'inscrit dans un plan initié par l'Etat à

---

<sup>314</sup> Les deux autres objectifs s'intitulent : « Augmentations durables dans les activités du secteur privé génératrices de revenus dans les secteurs choisis » et « Utilisation accrue et durable des services de santé reproductive (survie de l'enfant, santé maternelle, planification familiales et IST/SIDA) dans le cadre de la décentralisation dans les zones ciblées » (USAID, 1998).

<sup>315</sup> Entretien à la représentation de l'USAID à Dakar, janvier 2000.

<sup>316</sup> Entretiens au COCADY, été 2001.

<sup>317</sup> Programme physique et coûts prévisionnels au stade du marché, avancement du projet au 30 avril 2000. Ce montant me semble particulièrement élevé. Peut-être s'agit-il de 16 millions de millimes (0,16 millions de DT) ?

<sup>318</sup> Entretien au service de l'Urbanisme, municipalité de Tunis, printemps 2000.

<sup>319</sup> Il a en outre financé la réalisation des voies désenclavant deux des principaux quartiers de l'agglomération : Jayara et Cité du 20 Mars.

**Fig. 24 - LES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION URBAINE DANS L'AGGLOMÉRATION DE SIDI HACINE (1990-2000)**



la fin des années 1970 de remise à niveau systématique de l'infrastructure et, de plus en plus avec le PDUI, d'intégration sociale et économique des quartiers mal lotis de la banlieue.

## **1 Vingt ans de réhabilitation des quartiers mal lotis**

Engagées avec le soutien de la Banque mondiale et de l'USAID dans le cadre du deuxième Projet Urbain (1980-1986<sup>320</sup>), les premières opérations de réhabilitation (financées par la Banque à hauteur de 43 % et par l'USAID à hauteur de 15 % selon Chabbi, 1999) concernent les grands gourbivilles de Tunis, à savoir Saïda Manoubia, Melassine et Jebel Lahmar<sup>321</sup>. Ces opérations comprenaient plusieurs volets : régularisation foncière ; amélioration des logements ; viabilisation et équipement des quartiers, promotion des activités génératrices de revenus.

Suite à cette première série d'opérations achevée en 1984 (Chabbi, 1999), un troisième Projet Urbain (1983-1993) prévoyait la réhabilitation d'autres sites, dont deux dans la banlieue de Tunis : le noyau urbain d'Ettadhamen à l'ouest et les quartiers irréguliers du Kram-Ouest dans la banlieue Est. Examinons le projet d'Ettadhamen<sup>322</sup> (fig. 25). Un premier volet du projet est constitué par l'élaboration d'un plan de restructuration et d'aménagement. Sur cette base, sont prévus, outre les travaux d'infrastructures, cinq écoles primaires et un lycée, ainsi qu'une opération de relogement. Comme dans les opérations du deuxième Projet Urbain, le projet d'Ettadhamen comprend donc l'équipement et la viabilisation des quartiers, reléguant néanmoins au second plan les actions de restructuration urbaine. Selon M. Chabbi (1999, p. 190), cette nouvelle orientation des politiques de réhabilitation urbaine se justifiait par la relativement bonne qualité des constructions réalisées par les particuliers dans ces quartiers d'habitat spontané périurbain.

La politique de réhabilitation urbaine se poursuit au travers du quatrième Projet Urbain (1986-1995)<sup>323</sup>, caractérisé, outre la production de 8 500 logements sociaux par l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH) (Mansouri, 1994), par la réhabilitation de

---

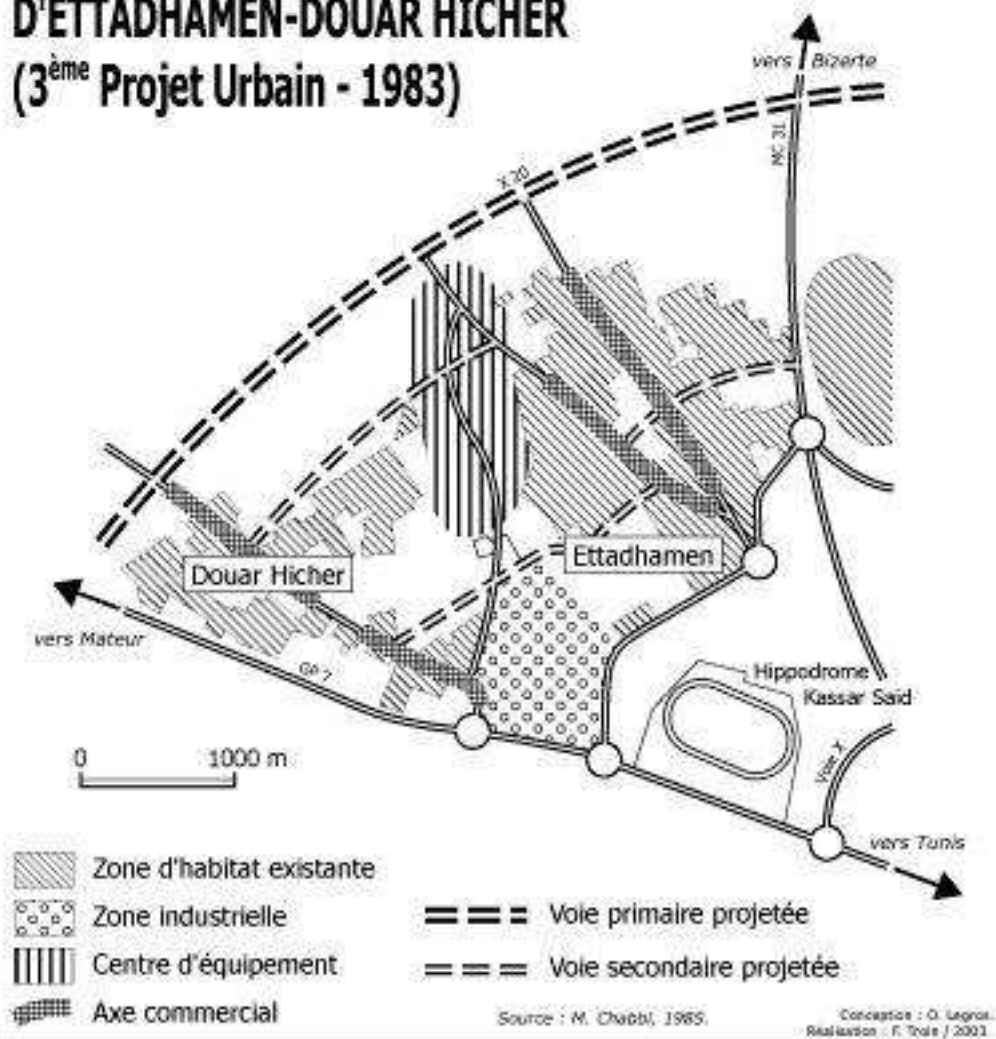
<sup>320</sup> La périodisation des Projets urbaines est reprise de : ARRU, *La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie*, Tunis, *sd*.

<sup>321</sup> Plusieurs quartiers de Sfax sont aussi concernés par le deuxième Projet Urbain.

<sup>322</sup> Les informations sont extraites de CHABBI (1987).

<sup>323</sup> 26 quartiers pour un budget de 23 millions de dinars selon ARRU, *op. cit.*

**Fig. 25 - PLAN DE RESTRUCTURATION ET D'AMÉNAGEMENT  
D'ETTADHAMEN-DOUAR HICHER  
(3<sup>ème</sup> Projet Urbain - 1983)**



nouveaux quartiers confiée à l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU)<sup>324</sup>. En revanche, le cinquième Projet Urbain ne comporte pas de volet de réhabilitation urbaine ; il est surtout consacré au renforcement des opérateurs du secteur de l'habitat<sup>325</sup>. Si la réhabilitation urbaine est maintenue parmi les options majeures de l'Etat en matière de politique urbaine, c'est donc désormais grâce à d'autres sources de financement que la Banque mondiale.

En premier lieu, le programme national de dégourbification (1985-1995) doit aboutir à l'amélioration ou au remplacement de 120 000 logements insalubres. L'opération est couronnée de succès puisque l'insalubrité ne concernait plus que 3 % du parc de logements lors du recensement de 1994, contre 9 % en 1984 (Chabbi, 1999). Tout aussi ambitieux, le Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (PNRQP) est lancé par l'Etat en 1992. En effet, ce programme, qui consiste à étendre les réseaux VRD aux quartiers mal lotis<sup>326</sup>, s'est traduit par la viabilisation de près de 460 quartiers abritant un million de personnes environ pour un coût de 116,3 millions de dinars depuis 1992 (Act Consultants, 2001). Dans la région de Tunis, le PNRQP s'est soldé par la réalisation des travaux d'extension de réseaux dans plus de 25 quartiers, situés pour la plupart dans le gouvernorat de Tunis, ainsi que l'indique le tableau 9.

Tableau 9 : Les opérations de réhabilitation réalisées dans le Grand Tunis dans le cadre du Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (1992-2001)

Gouvernorat	Nombre de quartiers réhabilités
Tunis	18
Ariana*	6
Ben Arous*	2
Total	26

\*Ne sont prises en compte que les opérations concernant des quartiers situés en zone périurbaine.  
Act Consultants, 2001

Enfin, il convient de considérer le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) qui comporte à la fois un volet de réalisation d'infrastructures et

<sup>324</sup> L'ARRU a été créée en 1981 dans le cadre du troisième Projet Urbain (loi n° 81-69 du 1<sup>er</sup> août 1981).

<sup>325</sup> M. Chabbi (1999) note à ce sujet que l'action du cinquième Projet Urbain comporte deux volets principaux : la transformation de la Caisse Nationale d'Epargne-logement (CNEL) en Banque de l'Habitat et le renforcement des compétences techniques des opérateurs publics et privés.

<sup>326</sup> Les investissements réalisés dans le cadre du PNRQP concernent la voirie (960 km), le réseau de drainage des eaux pluviales (32 km), le réseau d'assainissement des eaux usées (256 km), l'éclairage public (8070 foyers) et le réseau de distribution d'eau potable (16 km) (Act Consultants, 2001).



d'équipements et un volet d'appui aux activités génératrices de revenus pour un coût total de 99 millions de DT<sup>327</sup>. Programme de grande ampleur lui aussi puisqu'il concerne 31 agglomérations depuis son lancement en 1993 (ARRU, *sd*), le PDUI intéresse deux secteurs dans la région de Tunis : le quartier Ennassim (Ettadhamen-Douar Hicher) et Sidi Hacine (Tunis).

Comme le soulignait M. Chabbi (1999), l'Etat tunisien poursuit donc la politique de réhabilitation urbaine malgré le désengagement de la Banque mondiale depuis le cinquième Projet Urbain (1986). Mieux encore, la réhabilitation atteint des proportions jamais atteintes jusqu'alors, comme le prouve la multiplication des opérations initiées par l'Etat<sup>328</sup> (fig. 26), et sans que les bénéficiaires soient mis à contribution.

## 2 Les actions sectorielles engagées par l'Etat dans la banlieue

En plus des opérations de réhabilitation urbaine, l'intégration des quartiers mal lotis dépend d'actions sectorielles. Celles-ci concernent notamment l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et les transports publics<sup>329</sup>.

### *a L'extension des réseaux de distribution d'eau potable : le cas particulier des « projets présidentiels »*

D'après un rapport de la SONEDE (1997), les projets présidentiels se définissent par le fait qu'ils relèvent d'une ligne de financement spéciale correspondant au code 74 du budget de l'Etat<sup>330</sup>. Les actions engagées sous l'appellation générique de « projets présidentiels » sont inscrites dans un programme, lui-même qualifié de présidentiel, indépendant du Plan de développement économique et social. Le montant de ce programme, qui s'étale sur une période de quatre ans (1992-1996) comme les plans de développement économique et social, s'élève à plus de 11 millions de DT, ce qui représente la moitié environ du volume d'investissements prévu dans le cadre du

---

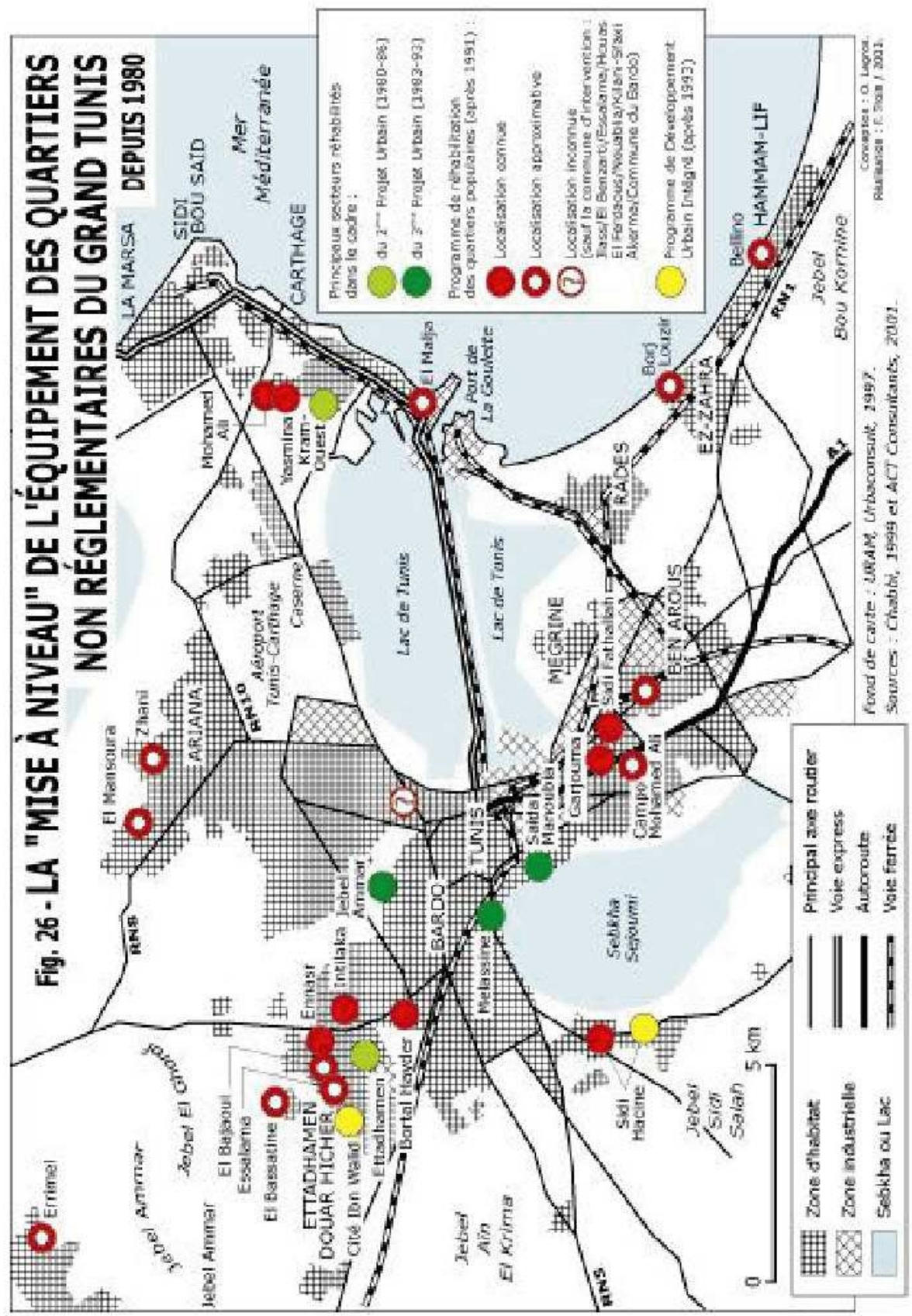
<sup>327</sup> L'AFD apporte en 1997 une contribution de 80 millions de FF au PDUI (JORT).

<sup>328</sup> Un prêt de 120 millions de FF est accordé par l'AFD à l'Etat tunisien en décembre 1998, pour le financement de la deuxième phase du PNRQP réalisée dans le cadre du 9<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. En 2001, l'AFD et l'Etat tunisien étaient en pourparlers pour le financement de la troisième phase du PNRQP.

<sup>329</sup> Par ailleurs le Programme de Développement Municipal mis en place avec l'appui de la Banque mondiale et de l'AFD prend en charge la réalisation de plusieurs opérations d'équipement de quartiers. A défaut de savoir si ces dernières concernent ou non les quartiers mal lotis de la banlieue, les actions entreprises dans le cadre du PDM ne seront pas exposées ici.

<sup>330</sup> Le code 70 correspond au 7<sup>ème</sup> projet BIRD et le code 75 au projet « Eau potable et assainissement ».

**Fig. 26 - LA "MISE À NIVEAU" DE L'ÉQUIPEMENT DES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES DU GRAND TUNIS DEPUIS 1980**



8<sup>e</sup> Plan (24,261 millions de DT). Pour cette raison, loin d'être marginaux, les « projets présidentiels » constituent un programme d'investissements de grande ampleur dans le cadre de la politique de l'eau, même si les montants réalisés varient d'une année à l'autre (tab. 10).

Tableau 10 : Les réalisations annuelles du 8<sup>e</sup> Plan de développement et des « projets présidentiels » dans le secteur de l'eau (1992-1996)\*

	1992	1993	1994	1995	1996	Total
8 <sup>e</sup> Plan	5,126	5,198	5,389	4,490	3,346	23,549
Projets présidentiels	1,006	4,322	3,304	1,021		9,653
Total	6,132	9,520	8,693	5,511	3,346	33,202

\* Investissements en millions de DT

Source : SONEDE, 1997, p. 2

L'importance des volumes investis amène à s'interroger sur la destination des « projets présidentiels » dont le Rapport de la SONEDE affirme d'emblée qu'ils viennent « renforcer les financements déjà prévus au 8<sup>e</sup> Plan » (1997, p. 8). De prime abord, le programme présidentiel concerne le milieu rural, puisqu'il prend à sa charge l'alimentation ou le renforcement des équipements dans 138 localités dont la SONEDE évalue la population à 64 000 habitants environ. Mais le programme a trait aussi aux zones urbaines et périurbaines. Il intéresse en effet 84 quartiers populaires dont la population est estimée à 35 000 habitants, pour un montant investi de 3,3 millions de DT durant les années 1992 et 1993.

Les entretiens avec les responsables de la planification de la SONEDE permettent de préciser la nature des « projets présidentiels » dans les quartiers populaires. Prenons l'exemple de l'alimentation en eau des quartiers Echebeb et El Bassatine, à l'ouest de l'agglomération d'Ettadhamen.

Le quartier El Bassatine s'est développé en amont du réservoir construit à la cote 109 mètres et construit à la fin des années 1980 pour alimenter les logements installés en contrebas et limiter les risques de pénurie. Il ne pouvait donc pas être approvisionné par ce réservoir qui constituait l'« étage haut » du réseau de distribution d'eau potable. Le 9<sup>e</sup> Plan prévoyait donc la construction d'un nouveau réservoir qui approvisionnerait toutes les zones situées en contrebas, dont El Bassatine<sup>331</sup>. En fait, une solution transitoire a été adoptée. Elle consiste à équiper le réservoir existant d'un sur-presseur qui permet de propulser l'eau vers les réseaux de distribution installés en amont. Ce projet d'un montant d'un million de dinars aurait été intégré au « programme présidentiel » de la période 1997-2001. A Echebeb, en revanche, le réseau d'approvisionnement était déjà en place et il ne restait plus qu'à financer l'installation du réseau secondaire ainsi que les branchements individuels. « On attendait le payeur »,

<sup>331</sup> Une grande opération d'urbanisme est programmée à l'ouest du Jebel : les Jardins d'El Menzah. Ce secteur d'urbanisation future sera alimenté par le réservoir en question.

me déclare un responsable en précisant que la SONEDE n'aurait pas financé les travaux. En fin de compte, ces derniers ont été effectués dans le cadre d'un projet présidentiel. Mon interlocuteur justifie cette implication du pouvoir central par le grand nombre d'habitants (plusieurs milliers) et par leur pauvreté, que confirment les comptes rendus d'activité des animatrices du projet « Santé » d'Enda Interarabe.

Entretiens avec les responsables de la planification, SONEDE, été 2000

Les « projets présidentiels » complètent donc les actions engagées dans le Plan, en même temps qu'ils offrent la possibilité au pouvoir central de financer, au coup par coup, des opérations non programmées<sup>332</sup>, ainsi que l'invite à penser la prise en charge par un projet de ce type des frais de branchement dans le quartier Echebeb<sup>333</sup>. Dans d'autres cas cependant, ces frais (de l'ordre de 250 DT par branchement) sont couverts par les demandeurs, la SONEDE accordant des facilités de paiement grâce à un système de mensualités échelonnant le versement des sommes dues sur une durée de cinq à huit ans.

#### *b L'extension des réseaux d'assainissement dans le secteur de Sidi Hacine*

De même que le réseau d'eau potable, le réseau d'assainissement est progressivement étendu aux quartiers mal lotis de la banlieue. La réalisation des infrastructures dans le secteur de Sidi Hacine s'inscrit dans le cadre du quatrième Projet d'assainissement du Grand Tunis<sup>334</sup>, initié en 1996 par l'Office National d'Assainissement et d'un montant de 73 millions de DT environ - avec une contribution de la Banque mondiale à hauteur de 50 millions de dollars US. Ce programme est « intégré », c'est-à-dire qu'il comprend : la construction d'une station

---

<sup>332</sup> Il faut aussi compter avec le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) « destiné », comme les projets présidentiels, « à financer les différentes interventions décidées par le Chef de l'Etat » (loi de Finances de 1993, article 29). S'il concerne d'abord le milieu rural, le FSN peut être aussi à l'origine d'actions en milieu urbain. A Sidi Hacine, le FSN a notamment financé le revêtement de la voirie à Hay Fatha et à la Cité du 20 Mars pour un montant total de 175 000 DT (Idéaconsult, 1998).

<sup>333</sup> Lors d'une visite au District SONEDE d'El Omrane Supérieur en juillet 2000, une délégation de femmes d'Echebeb apostrophe un cadre de la Société des eaux pour bénéficier de branchements gratuits. Cette initiative des habitantes confirme la prise en charge par l'Etat des frais de branchement de certaines familles, visiblement au grand dam des habitants des quartiers voisins qui exigent que leurs logements soient raccordés eux aussi gratuitement au réseau de distribution d'eau potable. Elle montre en outre que la délégation auprès de l'administration fait partie du répertoire de l'action collective des mal-lotés de la banlieue de Tunis.

<sup>334</sup> Une autre projet de grande envergure est le Programme National d'Assainissement des Quartiers Populaires engagé par l'ONAS dans le cadre du 8<sup>e</sup> Plan (1992-1996) et reconduit pendant le 9<sup>e</sup> Plan (1996-2001). Le montant total du PNAQP s'élève à 44,6 millions de DT (14,4, pour la première génération et 30,2 pour la seconde) (Mahjoub, Zaafrane, 1998), l'AFD ayant accordé un prêt de 150 millions de FF à l'ONAS en 1998. Toujours d'après A. Mahjoub et H. Zaafrane, le PNAQP a permis d'assainir vingt quartiers populaires dans la région de Tunis, ce qui représente 8500 logements raccordés au réseau de l'ONAS pour un coût total de 4,8 millions de DT.

d'épuration pour l'ensemble de la zone Ouest (48 millions de DT) ; la réalisation du réseau primaire d'assainissement (53 000 mètres de canalisations et plusieurs stations de refoulement pour un coût de 17,2 millions de DT) ; et celle des réseaux secondaires (23 000 mètres de conduites pour un coût de 7,9 millions de DT) (Municipalité de Tunis, 2000). Dans les faits toutefois, seule la tranche prioritaire<sup>335</sup> de ce quatrième projet d'assainissement était achevée au début de l'année 2000. Elle concernait les quartiers réhabilités ou en cours de réhabilitation du secteur de Sidi Hacine, ainsi que deux autres quartiers aménagés par des opérateurs publics : l'opération de relogement « Al Oukalis »<sup>336</sup> et les immeubles construits par la Société Nationale Immobilière de Tunisie<sup>337</sup> (SNIT) au cœur de la Cité Fatha.

*c Quelques éléments à propos des transports publics*

La prise en compte des quartiers non réglementaires dans la politique de transports en commun se traduit d'abord par l'extension des lignes de bus, cela dès les années 1980, ainsi que l'indique le Plan directeur régional de transport de 1989. A la lecture de ce dernier, l'extension des lignes dépend en effet des progrès de l'urbanisation et de la demande en transport : le réseau du secteur ouest du grand Tunis est ainsi présenté comme « le plus important et le plus dense » de tout le réseau de la Société Nationale des Transports (SNT) (District de Tunis, 1989, p. 4) . En outre, il semble que près de la moitié des lignes de rabattement de la périphérie sur le centre soient des « lignes suburbaines longues desservant la périphérie lointaine » (District de Tunis, 1987, p. 4). Cela montre l'importance des extensions périurbaines et, parmi celles-ci, des quartiers irréguliers dans la configuration du réseau de bus. Il est vrai qu'il en allait du bon fonctionnement de l'économie urbaine, le secteur ouest pourvoyant les autres secteurs de la capitale en main-d'œuvre, comme le prouvent, une fois de plus, les statistiques. La liaison entre le centre-ville et la banlieue occidentale

---

<sup>335</sup> Construits dans la partie la plus basse du bassin-versant occidental de la *sebkha* Sejoumi, ces quartiers concentrent l'ensemble des eaux pluviales et usées provenant des terrains, urbanisés ou non, situés en amont. Ils sont en outre implantés dans une zone inondable, ce qui accentue les difficultés d'assainissement.

<sup>336</sup> Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de rénovation des oukalas de la médina de Tunis engagée par l'Association de Sauvegarde de la Médina et par la municipalité de Tunis en 1985 et réalisée, à partir de 1991, par l'ARRU.

<sup>337</sup> La SNIT a été créée par l'Etat en 1957 pour répondre à la demande de logements populaires (Baltagi, 1988).

de Tunis représentait en effet l'axe le plus emprunté avec 118 millions de voyageurs en 1985, soit la moitié du trafic de personnes assurée par la SNT cette année-là.

Dans les années 1990, le réseau de transport en site propre<sup>338</sup>, dénommé métro léger, est à son tour prolongé jusqu'aux quartiers populaires : Ettadhamen est atteint en 1993 avec l'aménagement d'un terminus sur la route de Bizerte (station Intilaka) ; au sud de Tunis, la Cité Ennour dispose elle aussi de sa station de métro, inaugurée en février 1994 par le ministre des Transports en personne (*La Presse*, 22 février 1994). Enfin, le schéma directeur en révision prévoit la réalisation de nouvelles lignes de métro léger. L'une d'entre elles devrait relier le réseau ouest (centre-ville- Den Den) au réseau sud (centre-ville- El Mourouj) en contournant la *sebkha* Sejoumi par l'ouest (Urbaconsult, URAM, BRAMMAH, 2000). De la sorte, l'agglomération de Sidi Hacine serait à son tour desservie par le métro léger, ce qui achèverait l'intégration des quartiers non réglementaires de ce secteur à la ville moderne.

Les divergences sont donc grandes entre Dakar et Tunis. D'abord, les rythmes d'équipement sont plus rapides à Tunis qu'à Dakar : nombreux sont les quartiers qui disposent désormais des équipements de base, voire de moyens de transport publics (et modernes de surcroît) dans la banlieue tunisoise, tandis que les équipements d'assainissement sont souvent inexistantes et que seules les grandes voies de communication ont été revêtues dans la banlieue dakaroise<sup>339</sup>. Sur le plan du financement, les différences entre les deux capitales africaines sont tout aussi remarquables, et cela pour deux raisons. La première a trait à la part des financements étrangers, largement majoritaire à Dakar tandis qu'à Tunis, l'Etat reste un financier de premier ordre (Chabbi, 1999). La seconde raison concerne la contribution financière des bénéficiaires, systématiquement recherchée dans les PDU à Dakar, conformément aux objectifs de participation populaire et de répliquabilité affichés par les institutions internationales de développement. A Tunis, en revanche, l'Etat couvre les frais d'équipement des quartiers mal lotis, à la manière finalement de l'Etat français qui, après la seconde guerre mondiale, avait fini par prendre à sa charge la majeure partie des frais de viabilisation des lotissements défectueux. Selon la loi du 13 mars 1952,

---

<sup>338</sup> La mise en service de la première ligne de métro léger a eu lieu en octobre 1985 (Allègue, 1993).

<sup>339</sup> Il faut tenir compte cependant du « Petit Train Bleu » mis en place à partir de 1987 sur la ligne Océan-Niger entre Bargny et Dakar et qui dessert la partie méridionale de l'agglomération de Pikine. Financé par un prêt de la CCCE (actuelle AFD) à hauteur de 825 millions de FCFA au départ, le Petit Train Bleu aurait transporté 382 000 voyageurs en 1990 entre la capitale et sa banlieue (Deniau et Hoang, 1992).

l'Etat français s'engage en effet à financer à hauteur de 75 % les travaux de viabilisation des lotissements recensés comme défectueux. Les chiffres avancés par A. Fourcault signifient l'ampleur de l'opération :

Sur le territoire métropolitain, 3 000 lotissements défectueux dont le coût d'aménagement total est de l'ordre de 20 milliards ont été recensés ; les crédits ouverts au budget de l'exercice 1954 sont de 800 millions en autorisations de programme et de 230 millions en crédits de paiement [...] » (Fourcault, 2000, p. 202). Et A. Fourcault de conclure : [...]. En 1952 [...], il est impossible de déporter les habitants des mauvais vers les bons lotissements : l'Etat aménage donc, tels quels, les quartiers voulus par les mal-lotis » (*ibid.*, p. 204).

Quelles que soient les divergences observées entre Dakar et Tunis, les projets de développement urbain demeurent toutefois dans les deux cas synonymes d'une intégration accrue des espaces et des hommes, en permettant aux mal-lotis d'accéder aux « consommations collectives » (Naciri, 1987, p. 54) que représentent, en particulier, les équipements de base.

## **II LES EQUIPEMENTS DE BASE : DES BIENS REVENDIQUES DE LONGUE DATE PAR LES MAL-LOTIS**

A Dakar et à Tunis, le constat est le même : dès la fondation dans les années 1970 ou au début des années 1980 des quartiers non réglementaires que j'étudie, les mal-lotis ont mené des actions auprès des autorités politico-administratives pour bénéficier des équipements de base que sont l'eau potable et l'électricité. A cette occasion, ils ont d'ailleurs fait montre de compétences manifestes. L'examen de ces dynamiques sociales locales s'appuie sur une série d'entretiens effectués à Yeumbeul et à Sidi Hacine principalement, avec des techniciens, des responsables politiques et des citoyens ordinaires. Outre ces entretiens qui portaient sur les processus d'équipement en eau potable, l'étude réalisée par A. Haguma (1987) fournit d'utiles informations à propos des initiatives des habitants de Guinaw-Rails dans les années 1980.

## A DANS LA BANLIEUE DAKAROISE

### 1 L'activation des réseaux politiques à Yeumbeul

Le processus d'obtention d'un équipement est toujours le même : après avoir assuré un responsable politique de haut niveau de leur soutien, les représentants du quartier vont exiger d'être payés en retour par l'obtention d'équipements dont la population a besoin. Le chantage est clair : si ces équipements ne sont pas accordés, le soutien de la population au parti et au gouvernement est plus aléatoire. Comme la paix sociale est à ce prix, et la survie d'une classe politique aussi, les consignes du ministère de l'Hydraulique refusant la création de nouvelles bornes-fontaines, les menaces de coupures d'eau de la Société Nationale des Eaux sont de peu de poids par rapport aux enjeux politiques en présence (Salem, 1998, p. 283).

Les témoignages recueillis à Yeumbeul confirment l'implication des réseaux partisans et clientélistes dans les processus d'équipement, remarquée à Pikine dans les années 1980 par G. Salem<sup>340</sup>. M..., fonctionnaire à la retraite, anciennement en charge des travaux d'édilité publique dans la région du Cap-Vert, rend compte des relations de clientèle entre demandeurs et responsables politiques locaux :

[Je travaillais] beaucoup plus avec les délégués qu'avec les responsables politiques. Avec les responsables politiques, il y a des problèmes de tendances, de sensibilités [politiques]. Il se peut qu'il y ait des gens qui soient contre lui. A ces gens-là, il ne donnera jamais de l'eau. Alors que dans un secteur où il a des sympathisants, il est prêt à réaliser des centaines et des centaines de millions d'investissements, parce que ce sont ces gens-là qui votent pour lui. C'est quelque chose qui était très présent à Yeumbeul. Même maintenant d'ailleurs [...]. Alors pourquoi mon choix [de travailler directement avec les délégués de quartier]? C'est simplement parce qu'avec les populations, j'avais moins de problèmes et que je voulais servir ma localité. Les populations ont besoin d'eau, elles appartiennent au même parti. Il n'y avait pas d'opposition officielle, mais les gens s'entre-déchiraient. Alors je me suis dit : plutôt que de rater mon programme, je vais mener une démarche parallèle en m'adressant directement aux populations. Le maire de Yeumbeul Nord m'a dit un jour, il y a plus de quinze ans : « M..., je vois que tu as tout le monde avec toi, heureusement que tu ne fais pas de politique [...] ».

M... à son domicile, décembre 1999

Tout en justifiant sa décision de collaborer directement avec les délégués de quartier pour installer les bornes-fontaines financées par l'Etat, M... exprime bien les deux versants de la relation de clientèle. Au début de son discours, le fonctionnaire retraité

---

<sup>340</sup> Les pratiques clientélistes débordent largement le cadre des quartiers non réglementaires de la capitale sénégalaise. Mamadou Diouf souligne ainsi le rôle primordial du clientélisme politique dans la genèse de l'Etat post-colonial quand il écrit que « le principe de la négociation et du "soutien mercenaire" devinrent les vecteurs structurants de la société post-coloniale » (Diouf, 1992, p. 248) et Linda J. Beck qualifie de « clientéliste » (Beck, 2002, p. 534), l'Etat sénégalais pendant la période Diouf comme pendant la période Senghor.



souligne d'abord la fréquence des distributions d'équipement réalisés par les leaders politiques au profit de leur base électorale dans un contexte très conflictuel. D'après lui, l'affectation des équipements dépendait davantage des logiques clientélistes et partisans locales que de la planification des investissements publics. Puis M... exprime l'autre versant de la relation de clientèle, à savoir la reconnaissance des habitants envers celui qui fournit les bornes-fontaines, qu'il s'agisse du politicien ou du fonctionnaire. D'ailleurs celui-ci semble perçu comme un rival potentiel par le responsable politique local. L'équipement a donc une place primordiale dans la « négociation collective » (Flanders, 1968) entre la base électorale et le leader politique.

Le témoignage de M.D..., un chef de famille Lebu, très aux faits des pratiques politiques à Yeumbeul car il milite au parti socialiste depuis les années 1960 tout en faisant partie de l'élite coutumière, permet d'examiner davantage le système clientéliste local lié au processus d'équipement :

Avant 1986, Ibrahima Diop (il s'agit de l'actuel Grand Serigne de Dakar) était le premier responsable politique de Yeumbeul. D'après M.D..., l'Etat mettait les équipements à la disposition des responsables politiques qui distribuaient les équipements dans les quartiers en fonction des besoins. Les équipements ne passaient pas par les services techniques mais par le PS. Les populations (ou plutôt les délégués) interpellaient les responsables politiques pour qu'ils équipent le quartier. Le responsable politique organisait une descente sur le terrain (il jouait « les hommes importants »), recueillait les doléances auprès de la population et procédait à l'équipement. C'est ainsi qu'Ibrahima Diop a, selon M.D..., équipé tous les quartiers jusqu'à Médina Asecna<sup>341</sup>.

M.D..., à son domicile, avril 2002

D'après M.D..., le système d'action lié à l'installation des bornes-fontaines dans les années 1970 et 1980 repose sur deux personnages principalement : le délégué de quartier, chargé de l'intermédiation entre les habitants et les autorités politico-administratives, et le responsable politique. Selon M.D..., ce dernier a le monopole de la distribution des bornes-fontaines, qui permettent, comme l'indiquait M... dans l'entretien précédent, d'activer le lien politique entre le parti au pouvoir et les habitants des quartiers irréguliers. La connaissance, même superficielle, du paysage politique de Yeumbeul, aide à préciser le lien du responsable politique mentionné par M.D... avec la société locale : fils de l'ancien *Grand Serigne* Momar Marème Diop et, de ce fait, membre de l'oligarchie coutumière, Ibrahima Diop fut un cadre influent du

---

<sup>341</sup> Medina Asecna fait partie des dernières extensions à Yeumbeul réalisées au cours des années 1980. Ce qui pourrait sembler un détail apporté par mon interlocuteur révèle donc en fait la précision des informations apportées par M.D...

PS dans la localité, puisqu'il était membre du bureau politique de la 7<sup>e</sup> coordination PS<sup>342</sup>, avant de devenir *Grand Serigne* de Dakar en 1985<sup>343</sup>. S'il a pu jouer un rôle majeur dans l'équipement du village et de ses extensions en bornes-fontaines, c'est donc à un double titre : en tant que membre de l'élite politique Lebu<sup>344</sup> et comme cadre local du PS. Resitué dans le contexte politique local, le témoignage de Momar révèle donc l'existence d'une seconde alliance entre les habitants et la sphère politique. Cette alliance implique l'élite politique Lebu d'un côté, et les nouveaux habitants de la localité, les *santiane* de l'autre. Pour cette raison, il est fort probable qu'à Yeumbeul, les bornes-fontaines aient, dans les années 1970 et 1980, largement suscité la reproduction et même le renforcement de l'élite politique coutumière, en permettant à celle-ci d'élargir son réseau de clientèle aux nouveaux habitants, qui intégraient le champ politique local par la même occasion.

Un dernier témoignage rend compte de l'existence de liens de clientèle anciens entre Yeumbeul et la scène politique, dakaroise cette fois ; il s'agit du témoignage du chef de village ou *Borom dek* :

O.L. : Comment les gens du village ont-ils eu l'eau dans le temps ?

Le *Borom dek* : Il y avait Lamine Gueye [député du Sénégal au parlement français, avant sa défaite de L.S Senghor, aux élections législatives de 1951] qui était là. L'adversaire de Senghor. Sa base, c'était du côté de chez les Diobène, et des villages de la périphérie de Dakar. Lamine a travaillé dans ce sens et leur a apporté des bornes-fontaines au niveau du village. Et c'est comme ça qu'ils ont pu apporter beaucoup de bornes-fontaines. Il était maire et député. [...].

O.L. : Comment a-t-on choisi l'emplacement des bornes-fontaines ?

Le *Borom dek* : A l'époque, les responsables politiques viennent directement voir le chef de village. Le chef de village va désigner des points où on doit mettre les bornes-fontaines.

Le *Borom dek* à son domicile, traduction simultanée, automne 1999

Sans détour en effet, le *Borom dek* souligne dans cet entretien le lien politique, de nature clientéliste, qui existait entre l'ancien député du Sénégal au parlement français

---

<sup>342</sup> Source : Renouvellement des bureaux de la 7<sup>e</sup> coordination (septembre 1984). Archives de la Maison du Parti Socialiste, Dakar.

<sup>343</sup> Il faudra en fait attendre la victoire de A. Wade aux élections présidentielles de 2000 et la prise d'un arrêté du ministre de l'intérieur le 8 mai 2000 pour que Ibrahima Diop soit officiellement installé comme *Grand Serigne*. Auparavant, la fonction était assurée par Bassirou Diagne qui fut, lui aussi, installé comme *Grand Serigne* par arrêté ministériel par le régime du président Diouf. Outre la complexité des jeux de pouvoir, cette information nouvelle montre le lien serré entre les plus hautes instances du pouvoir central et les autorités coutumières Lebu.

<sup>344</sup> Quant à l'autre responsable local du PS, à savoir A. Kébé, il est, lui aussi, apparenté à la famille Diobène par sa mère. En outre, il serait parent du Khalife Général des Layènes : Seydina Mame Alassane Laye, décédé durant l'automne 2001. Sans aller plus loin dans l'exploration des liens de parenté, A. Kébé appartient donc, au même titre qu'Ibrahima Diop, à l'oligarchie Lebu, représentée localement par la famille Diobène.

et les villages Lebu - dont Yeumbeul. En plus de la relation clientéliste entre Lamine Gueye et les villages du Cap-Vert, le *Borom dek* rend compte du rôle primordial de l'élite coutumière locale dans le processus d'équipement : d'un côté, la famille Diobène fait vraisemblablement alliance avec le leader politique ; de l'autre, le chef du village est chargé de la réception des bornes-fontaines et de la localisation des futurs équipements, sans autre forme de concertation à la base.

## **2 L'équipement du quartier pris en charge par les habitants**

Bien que le clientélisme politique constitue un moyen habituel pour accéder aux équipements publics comme les bornes-fontaines, d'autres procédés sont envisagés par les mal-lotis dès la fin des années 1960. Ces procédés se justifient par l'absence de réalisations municipales, si l'on en croit les informations recueillies par A. Haguma à Darou Salam II, un quartier de Guinaw-Rails :

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations de quartiers spontanés d'une part et gagner un terrain politique d'autre part, la commune finance de façon sporadique la réalisation des bornes-fontaines dans certains quartiers. Ailleurs les habitants, lassés d'attendre longtemps les promesses non tenues de la Commune, ont vite compris qu'il était temps de compter sur leurs propres forces. Ils se sont organisés au sein de leurs quartiers en procédant à des cotisations et sont parvenus à prendre en charge la réalisation des bornes-fontaines (Haguma, 1987, p. 125).

D'après ce témoignage en effet, c'est l'inefficacité du lien clientéliste entre les habitants du quartier et les élus de Pikine qui aurait incité les habitants de Darou Salam II à financer la construction de la borne-fontaine<sup>345</sup>. Et A. Haguma de mentionner les négociations liées au financement de l'équipement :

Il a fallu plusieurs manœuvres de la part des populations, organisées en coopérative, pour parvenir à cet accord. Les négociations auprès de la Compagnie Générale des Eaux du Sénégal (CGES) avaient débuté en 1968 et c'est trois ans après que l'accord relatif à l'extension du réseau fut conclu. Les démarches ont été facilitées par le secrétaire général de la coopérative qui travaillait au sein de cette société depuis 1963. Le devis total de l'extension et de la pose de cette borne-fontaine était estimé au montant de 453 616 FCFA et devait être payé en 24 mensualités de 20 000 FCFA. La solidarité jouant, la caution initiale fixée à 50 000 FCFA par la Compagnie a été versée par dix volontaires qui ont cotisé chacun pour 5 000 FCFA. Les différentes cotisations pour chaque chef de parcelle et locataires pouvaient varier entre 3 000 et 5 000 FCFA (Haguma, 1987, p. 126).

---

<sup>345</sup> A. Haguma reconnaît cependant que sur les 28 bornes-fontaines réalisées à Guinaw-Rails jusqu'en 1986, 19 ont été financées par la commune et 9 par les particuliers (Haguma, 1987, p. 126). La commune reste donc un acteur primordial, et même le premier acteur, de l'équipement des quartiers en bornes-fontaines jusqu'en 1986.

Le récit de A. Haguma révèle l'existence de deux acteurs au rôle capital dans l'obtention de la borne-fontaine, un processus de longue haleine assurément. Il s'agit d'abord d'une coopérative ; fréquente dans les cités<sup>346</sup>, mais plus rare dans les quartiers non réglementaires, cette structure sert à la fois d'instance de négociation entre les chefs de famille impliqués dans le financement de l'équipement, locataires compris, et de plate-forme de négociation avec la CGES. A. Haguma souligne en outre la place centrale des individus dans le processus d'équipement, en particulier celle du secrétaire de la coopérative. En effet, celui-ci est chargé de l'intermédiation entre la CGES, où il est employé depuis plusieurs années, et les habitants du quartier. L'équipement de Darou Salam II résulte donc à la fois de l'aptitude des chefs de famille à se constituer en coopérative et de l'aptitude de certains individus comme le secrétaire de la coopérative à mobiliser leurs réseaux professionnels au service du quartier.

Concernant l'extension du réseau électrique, les initiatives des mal-lotis sont similaires, selon A. Haguma. En plus de l'interpellation des élus locaux<sup>347</sup>, par des voies clientélistes peut-être, elles sont en effet fondées sur un système de cotisations et sur la mobilisation des employés demeurant dans le quartier, ceux de la Compagnie Générale d'Electricité en l'occurrence :

Dans certains quartiers de Guinaw-Rails, les agents de cette compagnie [la Compagnie Générale d'Electricité du Sénégal] qui y habitaient se sont regroupés pour pouvoir amener le courant à partir des zones limitrophes (Pikine et Tiaroye-Gare). Une partie du montant du devis était payé directement par le groupe et le reste était pris en charge par un des agents (le plus jeune), à qui la compagnie devait retirer à la source une certaine somme. En revanche, le remboursement de ces retraits lui était effectué par le groupe, déduction faite de sa participation. Les autres chefs de parcelle qui voulaient se brancher au réseau électrique à partir d'une extension effectuée par un groupe de personnes, contribuaient aux frais de leur extension pour un montant fixé, d'accord entre les parties (Haguma, 1987, p. 141).

Si G. Salem a raison de souligner la prédominance des relations de clientèle dans les processus d'équipement des quartiers non réglementaires, il convient donc de tenir compte d'autres procédés, fondés davantage sur la mobilisation des compétences

---

<sup>346</sup> Plusieurs coopératives de ce genre ont été recensées lors des visites dans les « cités » de la commune d'arrondissement de Dalifort (observations de terrain, Dalifort, automne 1999).

<sup>347</sup> Sur 154 poteaux électriques installés dans la zone irrégulière de Guinaw-Rails, 95 auraient été financés par la population contre 59 par la commune. A. Haguma précise en outre les niveaux d'équipement plus élevés dans les quartiers irréguliers (154 poteaux) que dans les quartiers réguliers (22 poteaux). Cela confirme l'opinion de G. Salem (Salem, 1992, p. 27) selon laquelle les habitants des quartiers irréguliers sont plus compétents en matière d'interpellation des pouvoirs publics et, plus largement, en matière d'accès aux équipements de base que ceux des quartiers réguliers.

locales et sur celle des réseaux professionnels des mal-lotés que sur l'activation des réseaux politiques.

## B DANS LA BANLIEUE TUNISOISE

Les habitants ont demandé l'eau au délégué par le biais du *omda*. Le délégué indique alors les démarches à effectuer. Les habitants doivent fournir un plan du quartier (réalisé par un architecte en l'occurrence), ainsi qu'un dossier intégrant les autorisations de construire ou les autorisations de branchement au réseau d'eau potable délivrées par la municipalité. L'ensemble est transmis à la SONEDE, qui exécute les travaux. Le *omda* précise que les autorisations ne posent pas problème, car le nombre important d'habitants à Hay Mrad (20 000 environ selon le *omda*) est pris en considération par les autorités politico-administratives.

Le *omda* d'Hay Mrad, dans la rue devant son bureau, juin 2000

A côté de ce témoignage, qui rend compte d'un schéma de revendication des équipements très convenu - conformément à ses attributions, le *omda* est chargé de l'intermédiation entre les demandeurs qui s'adressent à lui et le représentant de l'Etat au niveau local, c'est-à-dire le délégué -, d'autres révèlent l'existence d'un répertoire d'action collective aussi varié que dans la banlieue dakaroise : manifestation, tous les moyens sont bons pour parvenir à ses fins.

### 1 L'implication des *arouchia* dans le processus d'équipement

L'interpellation de l'administration peut être le fait des *arouchia*. Un premier témoignage, recueilli auprès d'un technicien de la SONEDE, concerne Ennour, un quartier implanté au sud de Tunis :

Ennour est un quartier d'habitat spontané d'environ 1500 personnes (300 logements) construit par des populations rurales (*Frachiche* de la région de Kasserine, *Mtalith* de la région de Sidi Bou Zid). Comme dans tant d'autres quartiers, les habitants de Ennour se sont heurtés à des problèmes d'ordre procédurier pour accéder à l'eau potable. La SONEDE réclamait, en effet, certaines pièces, comme l'autorisation de bâtir ou une attestation de la Municipalité prouvant que le particulier avait construit « dans les règles de l'art<sup>348</sup> ». Devant ces obstacles, la population de Ennour - des « gens têtus », très marqués par l'organisation clanique jusque dans les années 1980, selon mon interlocuteur - a fait pression sur les autorités locales, la délégation en particulier, pour que l'eau soit installée malgré le caractère non réglementaire de l'habitat. Parmi les arguments employés, le recours à la violence et les troubles sociaux ne sont pas des moindres : mon interlocuteur affirme à ce sujet que les forces de l'ordre ne pouvaient pas pénétrer dans le quartier la nuit et que des actes de vandalisme avaient été perpétrés

---

<sup>348</sup> D'autres d'informations m'amènent à penser qu'il s'agirait plutôt d'autorisations de branchement au réseau d'alimentation en eau potable délivrées par la Municipalité.

sur des installations de la SONEDE. En fin de compte, le gouvernorat a fléchi, étant donné la taille du quartier et l'ampleur des tensions sociales : il a financé l'installation du réseau d'eau potable à la fin des années 1980.

Un technicien de la SONEDE, à son bureau, juin 2000

D'après l'agent de la SONEDE, la délégation constitue bien l'échelon administratif interpellé par la population pour accéder à l'eau potable, même si la décision d'équiper ou non le quartier est prise au niveau du gouvernorat. En ce sens, de même que le *omda* dans le cas examiné plus haut, la délégation représente ici la courroie de transmission entre le quartier et l'Etat, notamment à propos de la remontée des informations. Quant à la revendication des équipements, elle est prise en charge par les *arouchia*, mon interlocuteur signalant par la même occasion l'origine rurale (Tunisie centrale) et le caractère frustré (ce sont des gens « têtus ») de ces *arouchia*, comme si la revendication réactivait des réseaux sociaux existants, vraisemblablement déterminés par le lignage ou par l'origine géographique commune. Visiblement, l'interpellation des pouvoirs publics s'effectue sur un mode plutôt violent, les habitants recourant, toujours selon les dires de l'agent de la SONEDE, à la pression directe sur l'administration ainsi qu'à des actes de vandalisme. Pour cette raison, la négociation collective engagée par les habitants s'apparente, dans le quartier Ennour, à un véritable chantage, dans le cadre d'un rapport de forces engagé avec les pouvoirs publics par les *arouchia*, qui se sont mobilisées à cette occasion<sup>349</sup>.

Bien que de façon allusive, la mobilisation des *arouchia* est également évoquée à propos du processus d'installation de bornes-fontaines dans les quartiers d'Ettadhamen au début des années 1980. Il semble en effet que les pressions exercées par les fractions lignagères sur la délégation et sur le gouvernorat aient joué un rôle

---

<sup>349</sup> Dans le même quartier, M. Chabbi rend compte d'un autre type de pression exercé sur l'administration, non plus par les *arouchia* mais par les islamistes : « La satisfaction de la demande d'une ligne de transports dont l'aire de rupture de charge est située au sein du quartier est un exemple inique dans les quartiers d' HSPU [habitat spontané périurbain] et mérite qu'on s'y arrête. [...] La Société Nationale de Transports se refusait à desservir les noyaux intérieurs des quartiers d'HSPU parce qu'ils ne comprenaient pas de voirie aménagée. L'exception faite à M'Talith [ancien nom de la Cité Ennour] dénote en conséquence un traitement de faveur. L'octroi de ce privilège s'explique par le caractère organisé de la dynamique revendicative dans ce quartier où les instances étatiques ont eu à faire face à des militants islamistes qui ont investi partiellement le comité de la cellule du PSD et lui ont imprimé leur orientation. Les revendications relatives à l'équipement du quartier ont constitué un puissant moyen de mobilisation de la population qui était par ailleurs perméable aux thèmes idéologiques religieux. L'affectation du local de la cellule du PSD en salle de prière fut perçue par les autorités politiques comme un sérieux avertissement. Dès ce moment, tout fut mis en œuvre par l'Etat pour satisfaire les demandes de la population et enlever tout prétexte de contestation aux éléments islamistes qui étaient actifs dans le quartier » (Chabbi, 1986, p. 221). Si les acteurs de la revendication changent, la technique reste la même cependant : il s'agit à chaque fois d'obtenir les biens requis (eau potable ou transport public) par le chantage.

notable dans la localisation des futurs équipements, comme le signale un responsable de la SONEDE :

A partir des années 1970, l'expansion très rapide d'Ettadhamen a conduit les pouvoirs publics à intervenir dans les années 1983-1985<sup>350</sup>. La première étape consistait à mettre en place un réseau de bornes-fontaines, car la pression était insuffisante pour envisager des branchements individuels. L'implantation des bornes a fait l'objet d'une proposition de la délégation et le site définitif a été décidé par le gouverneur, selon des considérations sociales et politiques. Mon interlocuteur évoque à ce sujet la présence de plusieurs *arouchia* qui réclamaient une borne-fontaine. Il a donc fallu répartir équitablement les bornes entre ces *arouchia*.

Un cadre du district SONEDE d'El Omrane Supérieur, à son bureau, juillet 2000

Comme à Ennour, les *arouchia* seraient donc très impliquées dans l'interpellation des pouvoirs publics à Ettadhamen au début des années 1980. D'après mon interlocuteur, il en résulte vraisemblablement une géographie différenciée des équipements entre les quartiers, en fonction du rapport de forces établi entre les *arouchia* et l'administration<sup>351</sup>.

## **2 Les cellules du Parti, « boîtes de résonance » de la population des quartiers non réglementaires**

Au même titre que l'administration locale, les instances de base constituent des canaux usuels d'expression des revendications. C'est en tout cas ce que laisse entendre le président de la cellule du RCD d'Hay Fatha, un quartier parmi les plus anciens de l'agglomération de Sidi Hacine :

A Hay Fatha, l'eau parvient après 1987. Auparavant, les habitants s'approvisionnaient aux vendeurs d'eau à un prix 250 fois supérieur à celui pratiqué par la SONEDE : 5 DT le m<sup>3</sup> contre 200 millimes. La population a fortement revendiqué son droit à l'eau et aux autres biens collectifs en faisant valoir leur citoyenneté tunisienne. « Nous sommes des citoyens tunisiens, nous avons droit à l'eau... » déclare le président de la cellule en imitant les citoyens présentant leurs doléances. Les revendications sont portées par les cellules. « C'est la base », déclare-t-il encore à propos de la cellule, qui organise des débats publics, rassemble les doléances et les transmet à la délégation ainsi qu'à la

---

<sup>350</sup> Sans doute fait-il allusion au troisième Projet Urbain.

<sup>351</sup> Le recours à la violence est évoqué, une fois de plus, à propos des habitants des quartiers non réglementaires bâtis sur les bords de la *sebkha* Sejoumi. Demeurant dans une cité populaire d'Ezzouhour depuis son adolescence, Mme C... (40 ans environ) se rappelle une confrontation assez violente entre les *arouchia* (des *Frachiche* notamment) et l'Etat à la fin des années 1970 (ou au début des années 1980). En effet, selon elle, la population était descendue dans la rue armée de pierres et de couteaux, afin de s'opposer à un projet de « déguerpissement ». Finalement, l'Etat aurait laissé le terrain aux habitants et construit de nouvelles cités plus en retrait de la *sebkha*, au nord de la route Tunis-Beja. Quel que soit le degré de véracité de cette histoire, reste le caractère violent de la mobilisation des *arouchia*, qui a suffisamment marqué la mémoire de mon interlocutrice pour qu'elle en parle d'elle-même, une vingtaine d'années plus tard.

Municipalité et, bien sûr, à la Fédération. Malgré cela, rien jusqu'en 1987: ce n'est qu'au début des années 1990 que les équipements sont réalisés dans les quartiers, par le biais du FSN et du PNRQP. Le chef de la cellule et le *omda* sont avertis des échéances de réalisation par le délégué. Ils préviennent alors la population.

Le président de la cellule RCD d'Hay Fatha, au siège de la fédération de Sidi Hacine, mai 2000

Selon le président de la cellule, les instances de base du parti sont au cœur du processus de revendication des équipements, puisqu'elles assurent l'intermédiation entre les habitants, l'administration, les collectivités locales (la municipalité) et les échelons supérieurs du parti au pouvoir. Cette tâche concerne aussi bien la collecte et la transmission des doléances que l'information de la population à propos des actions publiques engagées dans le quartier, comme le prouve le fait que le président ait connaissance par l'administration des projets menés dans les quartiers de Sidi Hacine, ceux du PNRQP en particulier<sup>352</sup>. Le récit du premier responsable politique à l'échelle du quartier d'Hay Fatha montre en outre que l'interpellation des pouvoirs publics prend une allure particulière, celle de la revendication du droit à l'eau par les habitants, en tant que citoyens tunisiens.

Ces informations sont à la fois validées et complétées par un enseignant qui a acheté une parcelle et bâti sa résidence principale à Hay Fatha au début des années 1990 :

Pour l'eau potable, les habitants se sont rendus par groupe (10-20 personnes) à la Municipalité afin de présenter leurs doléances. Ils ont aussi envoyé des lettres collectives (mon interlocuteur ne précise ni les institutions, ni les personnes auxquelles ces courriers ont été adressés). Dans ces actions, le *omda* et le président de la cellule ont joué le rôle d'intermédiaires de la population auprès de l'administration et de la municipalité. Les habitants ont vu leur demande satisfaite trois mois environ après leurs premières démarches. Mon interlocuteur signale enfin que les demandes de branchement au réseau d'alimentation en eau potable n'ont été effectuées qu'une fois le gros œuvre achevé : « Il faut d'abord un toit », précise-t-il. En attendant, les gens s'approvisionnaient comme ils pouvaient. Lui, il se ravitaillait chez les voisins, au moyen de tuyaux.

Un enseignant à Sidi Hacine, sur son lieu de travail, juin 2000

Malgré quelques divergences avec le témoignage précédent, ce récit confirme la tenue d'actions collectives initiées par les habitants. Une première démarche consiste à constituer des délégations chargées d'interpeller directement les autorités, la Municipalité de Tunis et certainement la délégation. La taille des délégations en question (10-20 personnes) montre bien que la stratégie employée par les habitants pour négocier l'accès à l'eau potable avec les pouvoirs publics s'appuie sur le nombre.

---

<sup>352</sup> Le président de la cellule d'Hay Fatha est un fonctionnaire, ce qui lui a permis d'acquérir une bonne connaissance des politiques publiques.



A l'image de ce qu'on a pu observer dans le cas de l'équipement de la Cité Ennour tel qu'il m'a été relaté par un technicien de la SONEDE, c'est donc par la pression sur l'administration que les demandeurs essaient d'instaurer un rapport de forces avec les autorités administratives, qui leur soit favorable. L'autre procédé, déjà observé à Gdhir El Golla<sup>353</sup>, consiste à envoyer des courriers collectifs aux autorités politico-administratives. En outre, l'enseignant confirme l'implication de la cellule et de l'administration locale dans ces actions collectives ; en fait, plus que les institutions, il semble que ce soient les responsables (*omda* et président de cellule) qui aient représenté la population auprès des pouvoirs publics, une pratique confirmée d'ailleurs par d'autres témoignages recueillis à Jayara (Sidi Hacine) et à Echebeb (Ettadhamen). Enfin, mon interlocuteur apporte une information intéressante concernant la stratégie des habitants : ces derniers attendent d'avoir presque achevé leur logement avant de revendiquer les équipements. Tout en sécurisant l'habitat, l'avancement de la construction et le fait d'y résider en permanence constituent donc un gage de légitimité supplémentaire pour les mal-lotés dans leur revendication du droit à l'eau potable et aux autres « consommations collectives ».

### **3 L'intercession de certains individus auprès des autorités politico-administratives**

De même que l'administration locale et les instances de base du parti, les individus jouent un rôle majeur dans l'accès aux équipements de base. Un premier cas d'intermédiation individuelle a été mis en avant par M. Chabbi (1988) dans les quartiers qu'il a étudiés : celle du lotisseur clandestin. Dans les quartiers visités à Sidi Hacine, en revanche, les lotisseurs clandestins dont on m'a rapporté l'existence semblent n'avoir joué aucun rôle dans les processus d'équipement. En effet, tous les témoignages concordent pour dire que la tâche du lotisseur se limite ici à la vente des terrains, même si les individus en question peuvent être impliqués dans les jeux politiques et dans la gestion des affaires publiques à l'échelle du quartier ou de la localité. Bref, si les lotisseurs clandestins de certains quartiers représentent, à l'image du notable de la banlieue de Salé décrit par Abdelghani Abouhane (1988), des

---

<sup>353</sup> Voir, *supra*, première Partie, Chapitre 3.

médiateurs remarquables entre le quartier et les pouvoirs publics, cela ne constitue pas la règle dans la banlieue de Tunis.

Toutefois, d'autres individus peuvent jouer un rôle majeur dans l'interpellation des autorités locales et, au-delà, dans l'accès aux équipements. Les suites de l'« affaire du tas d'ordures » de B..., examinée dans le chapitre précédent, peuvent constituer le point de départ de ma réflexion. Elles concernent non plus les ordures, mais le chemin d'accès au quartier.

Après l'événement du tas d'ordures, AL... continue de faire de la politique. Il se rend presque chaque jour à la délégation auprès de MS..., son ami, ainsi qu'à la mairie d'arrondissement où il rencontre le maire d'arrondissement. AL... a demandé à MS... d'intervenir auprès de ses supérieurs pour améliorer la voirie de B... En effet, le seul chemin d'accès à ce quartier éloigné de la route est impraticable par temps de pluie à cause de la pente et de la boue. MS... déclare avoir transmis rapidement la demande au gouvernement ; il fournit la preuve de son action en montrant la copie du fax à AL... ainsi qu'à moi. Quelques semaines plus tard, des travaux de nivellement de la piste en question sont en cours. Toutefois, le revêtement qui, seul, pourrait assurer la praticabilité de la voie par tous les temps, n'est pas envisagé pour l'instant.

Compte rendu d'entretiens avec AL... et MS..., observations de terrain, printemps 2000

Second événement à l'échelle du quartier, le damage du chemin en terre montre qu'après la mobilisation et l'action collective, ce sont surtout les relations personnelles entretenues par le nouveau leader politique du quartier avec des agents de l'administration, qui permettent d'envisager une intervention des pouvoirs publics en faveur des habitants<sup>354</sup>. D'ailleurs, plusieurs des cas étudiés jusqu'à présent invitent à penser que le leadership local est largement tributaire de l'aptitude des individus à pénétrer, d'une façon ou d'une autre, les rouages du système politico-administratif : impliqué dans le processus d'équipement et dans la mise en place d'une cellule partisane à Gdhir El Golla (El Hraïria), MS... est un agent de l'administration territoriale depuis plus de dix ans ; président de la cellule d'Hay Fatha, A... est employé au ministère de l'Agriculture ; quant à AL..., il dispose manifestement du savoir-faire et de l'entregent nécessaires pour interpellier l'administration<sup>355</sup>. Si les cellules constituent le canal obligé de la revendication, ce sont donc bien les individus, les responsables politiques locaux en particulier, qui sont chargés de la médiation entre

---

<sup>354</sup> Dans cet ordre d'idées, la réponse apportée par les pouvoirs publics à la revendication locale est minimale, comme si, une nouvelle fois dans le quartier, l'envoi des engins pour damer la piste suffisait à calmer un tant soit peu le mécontentement des habitants.

<sup>355</sup> A Jayara, A... estime que les habitants de son quartier l'avaient sollicité pour être président de cellule dans les années 1980, car il avait été instituteur par le passé ; il savait donc lire et écrire et, de surcroît, connaissait *a priori* les mécanismes de l'administration (observations de terrain, Jayara, printemps 2000).

les habitants et l'administration<sup>356</sup>, à l'image du « cheikh de quartier » (Raymond, 1994, p. 14) dans la ville pré-coloniale<sup>357</sup>. En ce sens, les systèmes d'action liés à la revendication des équipements de base esquissent un pouvoir local largement déterminé par la capacité des individus de servir d'intermédiaires entre les mal-lotés et l'Etat<sup>358</sup>.

### III LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN COMME INSTRUMENTS DE LEGITIMATION

Par ailleurs, les consommations collectives procurées par les PDU peuvent contribuer à la légitimation de leurs auteurs présumés, en soulignant aux yeux de tous la « performativité directe » (Lussault, 1996, p. 228) de ces derniers. C'est en tout cas ce que montre l'analyse de quelques formes de médiatisation des opérations d'équipement réalisées par les acteurs locaux, par l'Etat et par les institutions de développement.

---

<sup>356</sup> Certaines personnalités, comme AJ, sont fréquemment visitées par leurs voisins. Ces visites ont surtout comme objet les démarches des uns et des autres auprès de l'administration : demandes d'autorisations diverses, demandes d'aide sociale (observations de terrain, printemps 2000).

<sup>357</sup> André Raymond fait l'inventaire des fonctions des cheikhs de quartier : « Agents de transmission entre les autorités et les sujets, les cheikhs de quartiers étaient chargés d'attributions financières, levant les impôts ou les contributions exceptionnelles sur les habitants du *hâra* [quartier de résidence] : un certain nombre d'impositions étaient fixées globalement par quartier, la répartition étant effectuée par les cheikhs, non sans de probables difficultés et contestations » (Raymond, 1994, p. 14). Dans un quartier proche de la médina de Tunis, I. Berry-Chikhaoui mentionne le cas d'un syndic qui se qualifie lui-même de cheikh de quartier « tant il est sollicité par les copropriétaires de sa résidence pour des problèmes qui ne relèvent pas de ses prérogatives institutionnelles et, cela, à toute heure de la journée ou de la nuit : fuite d'eau dans un appartement, litiges entre voisins, conflits entre conjoints, etc » (Berry-Chikhaoui, 1996, p. 9).

<sup>358</sup> Cela n'a rien de nouveau. Abdelhamid Hénia cite une lettre du 17 juillet 1937, adressée par un commissionnaire divisionnaire de la ville de Sousse au Directeur de la Sûreté. Ce document souligne la mission de « porte-parole du local » joué par les dirigeants du Néo-Destour : « [...] Toutes les réclamations, toutes les doléances sont ainsi d'abord adressées au chef destourien local qui, lui-même, ou une délégation, les présente, marquant par sa présence et par celle de ceux qui l'accompagnent une pression auprès du fonctionnaire intéressé » (Hénia, 1997, p. 99).

## A L'EXEMPLE DE L'ACCES A L'EAU POTABLE DANS LA BANLIEUE DAKAROISE

### 1 L'accès à l'eau potable, une illustration de l'efficacité des acteurs locaux

Les vertus performatives des opérations d'équipement transparaissent d'abord dans les discours d'acteurs, comme celui d'Alpha, président de l'ANBEP et délégué du quartier Houdalaye, lorsqu'il fait part de l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur de Yeumbeul, et dans son quartier tout particulièrement :

Dans les années 1980, il n'y avait pas d'eau dans les quartiers et les délégués étaient obligés de régler les conflits entre femmes à propos de l'unique borne-fontaine installée sur la route de Malika. Un jour, Alpha a mobilisé 70 personnes environ du quartier, qui désiraient bénéficier de l'eau courante à domicile. Il a alors contacté la SONEES. Mais avant d'effectuer les travaux de branchement, la Société des Eaux devait avoir l'accord de la direction de l'Urbanisme. Comme le directeur de l'Urbanisme affirmait que le quartier était irrégulier, Alpha a rétorqué : « Il y a beaucoup d'habitants, mais il n'y a pas d'eau ». Il a alors convaincu le fonctionnaire de visiter les quartiers avec lui, et a remis à ce fonctionnaire 10 000 FCFA « pour l'essence ». Finalement la direction de l'Urbanisme a donné son aval à la SONEES pour la réalisation des travaux. Le coût de l'extension du réseau d'eau (plus d'un kilomètre de réseau) était estimé à 12 millions de FCFA. C'était trop cher pour la population. Conformément aux orientations de la politique de distribution d'eau potable, la direction de la SONEES a décidé de subventionner les travaux à hauteur de 10,5 millions de FCFA. De son côté, Alpha a collecté 800 000 FCFA auprès des demandeurs de son quartier et il a emprunté 200 000 FCFA pour compléter la somme requise. Comme il manquait 500 000 FCFA pour atteindre le montant exigé par la Société des Eaux, Alpha a dit au directeur : « On va creuser ». Le principe suivant a été adopté : la population creuse un fossé de 90 mètres (chacun creuse l'équivalent de la longueur de sa maison) et l'expérience sera reconduite en cas de réussite. Dans les faits, c'est un fossé d'un kilomètre de long qui a été creusé en moins de quatre jours par les habitants. Assez fier, Alpha déclare d'ailleurs à ce sujet : « Avec ses manœuvres, le directeur creuse sept mètres par jour, moi je fais 100 mètres par nuit ». Alpha a alors rencontré l'opposition des élus locaux qui affirmaient que l'extension du réseau d'eau relevait de leur autorité. A. Kébé, « maire de Yeumbeul »<sup>359</sup>, a même essayé de discréditer le délégué du quartier Houdalaye en affirmant que les travaux de branchement avaient été financés par l'Etat. Puis les gens ont refusé de payer la facture d'eau et la SONEES a coupé l'eau. A la fin des années 1980, les embûches étaient si nombreuses qu'Alpha a décidé, avec d'autres délégués et des secrétaires de comités PS, de créer l'ANBEP, une association « avec récépissé », c'est-à-dire reconnue par les autorités publiques, afin de contourner les élus locaux et d'interpeller directement l'administration et la SONEES. Alpha<sup>360</sup> déclare qu'en fin de compte, il a fait poser 11,5 km de tuyaux et branché 1200 logements entre 1987 et 1989,

---

<sup>359</sup> Il est en fait deuxième adjoint au maire de la commune de Pikine pendant les années 1980.

<sup>360</sup> De nombreuses personnes pensent en ce temps-là qu'il travaille à la SONES.

pour un montant total de 114 millions de FCFA. Au total, 58 quartiers auraient été branchés par le délégué d'Houdalaye, à Yeumbeul et dans les environs.

Le président de l'ANBEP au siège de l'association, octobre 1999, entretien non enregistré

Ce récit épique permet au délégué du quartier Houdalaye de signaler sa place centrale dans le processus d'équipement. C'est lui en effet qui se charge de la médiation avec l'administration et avec la SONEES ; c'est lui encore qui collecte l'argent nécessaire pour l'exécution du projet auprès des familles de son quartier ; enfin, Alpha négocie les conditions de la participation financière et physique des habitants avec la direction de la Société des Eaux. Mais la relation du processus d'équipement permet également au délégué du quartier Houdalaye de prouver son efficacité lors de la réalisation des tranchées, ce qu'il explique par sa capacité de mobilisation horizontale, autrement dit son aptitude à mobiliser les habitants. Parler de l'eau potable est donc, pour Alpha, un bon moyen de renforcer son prestige et de signifier son ancrage local, au risque de susciter l'hostilité des responsables politiques à son égard.

De façon tout aussi remarquable que les discours, les bornes-fontaines sont assimilables à des énoncés performatifs. Examinons la borne-fontaine installée à Houdalaye dans le cadre du PADAEC financé par l'UNESCO et piloté par Enda Ecopop (photo 13). Signé des initiales de l'association locale, l'équipement permet à l'ANBEP de marquer son territoire d'action tout en signifiant aux yeux de ceux qui savent lire ses grandes capacités de mobilisation verticale : c'est grâce à l'ANBEP et à son aptitude à accéder à l'aide internationale que le quartier Houdalaye dispose dorénavant de l'eau potable, semblent rappeler les inscriptions sur la borne-fontaine. Une telle démarche n'est en rien spécifique à l'ANBEP et au quartier Houdalaye, puisque d'autres équipements dans d'autres quartiers sont eux aussi signés. C'est le cas notamment de la borne-fontaine d'Afia 2 sur laquelle est inscrit le nom du GIE qui en assure la gestion, le GIE Takku Liggey (photo 14), ou encore du puits de Yeumbeul Nord II, signé du nom du délégué de quartier : Samba Gueye (photo 15). Excellents marqueurs territoriaux, les équipements participent donc au premier chef à afficher l'efficacité des acteurs locaux, qu'il s'agisse d'organisations comme l'ANBEP et Takku Liggey, ou de responsables politiques, à l'image des délégués des quartiers Houdalaye et Yeumbeul Nord II.

## PLANCHE 6 : LES EQUIPEMENTS "SIGNES" DE YEUMBEUL



Photo 13 - La borne-fontaine du quartier Houdalaye (juillet 2001)



Photo 14 - La borne-fontaine du quartier Afia (juillet 2001)



Photo 15 - Le puits du quartier Yeumbeul Nord II (décembre 1999)

## 2 L'instrumentalisation des bornes-fontaines par l'Etat et par les institutions de développement

Mais des équipements comme les bornes-fontaines servent aussi à l'Etat dans son entreprise de légitimation par le biais des cérémonies d'inauguration. Le ministre de l'Hydraulique déclare ainsi, lors de l'inauguration en 1999 d'une fontaine à Darou Missette (commune d'arrondissement de Keur Massar), que « désormais, tous les projets d'hydraulique urbaine intégreront un volet branchements sociaux et bornes-fontaines financés à 100% par l'Etat via la SONES » (*Le Soleil*, 15 septembre 1999). Et l'assemblée de remercier le chef de l'Etat pour sa sollicitude :

Les populations de la localité, à travers leurs élus, ont remercié le président Abdou Diouf pour une initiative qui améliorera sensiblement leurs conditions de vie (*Le Soleil*, 15 septembre, 1999, p.1)<sup>361</sup>.

En cela, rien de bien original : la cérémonie d'inauguration de la borne-fontaine de Darou Missette met en scène l'accord, voire la « fusion » (Ozouf, 1976, p. 101) autour du nouvel équipement entre les trois principaux acteurs de la société politique, que sont : l'Etat (ou plutôt le chef de l'Etat), les responsables politiques locaux et la population reconnaissante.

Qu'en est-il des bailleurs de fonds ? Visiblement, ils ne sont pas en reste. Revenons au cas de la borne-fontaine d'Houdalaye. Manifestement, elle constitue une preuve concrète de l'intervention de l'UNESCO à Yeumbeul. En effet, l'image de la borne-fontaine sert d'illustration de couverture à deux documents destinés à une large diffusion : le rapport d'évaluation finale du PDSQ, consultable sur le site internet de l'institution internationale, et la plaquette de présentation du projet MOST de l'UNESCO, distribuée à l'occasion du colloque de clôture de ce projet en 2001<sup>362</sup>. De plus, la borne-fontaine médiatisée permet de souligner la pertinence de l'approche du développement local préconisée par l'UNESCO. C'est en tout cas ce que suggère la photographie sélectionnée pour illustrer la couverture de la plaquette de présentation du projet MOST (doc. 2) : la borne-fontaine est protégée par un abri de fortune qui

---

<sup>361</sup> A l'occasion de l'inauguration de branchements sociaux et de bornes-fontaines par le ministre dans le secteur de Yeumbeul, « (...) les populations sont sorties en masse et ont réservé un accueil chaleureux à MM. Diokol Ndiaye, le directeur de cabinet du ministre de l'Hydraulique, Babacar Dieng, le directeur général de la SONES, au représentant du Rotary Club Alizé de Dakar, aux nombreux autres invités et aux responsables de ENDA qui ont identifié les besoins des populations » (*L'Info*, 7, 1<sup>er</sup> mars 1999, p. 8).

<sup>362</sup> Colloque « Lutte contre la pauvreté urbaine : quelles politiques ? Leçons d'un projet de recherche-action de l'Unesco », Paris, 3 décembre 2001.

exprime bien l'attention prêtée par les habitants à « leur » nouvel équipement<sup>363</sup> ; témoignant de l'intérêt de la jeunesse pour la borne-fontaine, pour le projet de l'UNESCO et, au-delà, pour l'amélioration de ses conditions de vie, la petite fille portant un bébé à l'arrière-plan (qui n'y verrait une allégorie de la jeunesse responsable et prenant en charge son avenir ?) semble se désintéresser de l'événement (la venue du photographe) et préfère visiblement s'assurer de la matérialité de l'équipement fourni par le projet MOST.

Quant aux équipes d'Enda Tiers-Monde, aucun élément n'indique en revanche qu'elles cherchent à utiliser les équipements à des fins de légitimation. Cela s'explique sans doute par le fait que, hormis son engagement dans la lutte contre la pauvreté, l'ONG cherche à fonder une part de sa légitimité sur le dynamisme des acteurs locaux. Par ailleurs, les responsables d'Enda Ecopop affirment que les nombreuses tentatives de récupération politique des équipements procurés par l'UNESCO s'inscrivent dans leur stratégie de renforcement de la démocratie locale. Ils estiment en effet qu'en s'appropriant les équipements à des fins personnelles, les élus doivent après coup justifier leur comportement devant les électeurs qui, à leur tour, peuvent exiger des comptes à leurs représentants<sup>364</sup>. Dans la logique d'Enda Ecopop, les tentatives de détournement de l'action publique par les « entrepreneurs » politiques permettraient donc d'asseoir la démocratie locale en favorisant l'émergence d'un « espace public » au sens de Jürgen Habermas (1978), c'est-à-dire l'espace d'expression d'une critique rationnelle du pouvoir par la société civile<sup>365</sup>.

## B L'EXEMPLE DE LA REHABILITATION DES QUARTIERS POPULAIRES DANS LA BANLIEUE TUNISOISE

Les opérations de réhabilitation engagées dans la banlieue de Tunis par l'Etat depuis la fin des années 1980 sont très médiatisées. L'analyse des plaquettes de documentation de l'ARRU, de la municipalité de Tunis, du RCD, tout comme

---

<sup>363</sup> Comme les inscriptions, l'abri constitue une marque de l'appropriation de l'équipement par les habitants.

<sup>364</sup> Entretiens au siège d'Enda Ecopop, automne 1999.

<sup>365</sup> N'est retenue ici que la définition normative de l' « espace public », qui, en tant que modèle ou idéal type, peut encore être assimilé à l'espace d' « exercice de la souveraineté populaire » (Quéré, 1992, p. 78), ou encore à l'espace de la démocratie délibérative.



Doc. 2 – Plaquette de présentation du projet MOST de l'UNESCO  
(couverture)



## VILLES : GESTION DES TRANSFORMATIONS SOCIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

**L**e Projet "Villes : Gestion des Transformations Sociales et de l'Environnement" a été mis en œuvre de 1996 à 2001 par l'UNESCO dans le cadre du suivi de la Conférence Habitat II (Istanbul, 1996) notamment dans deux sites pilotes : Yeumbeul-Malika dans la banlieue de Dakar (Sénégal) et Jalousie, un quartier de Port-au-Prince (Haïti).

**C**e projet est la première expérience de **recherche-action** menée dans le cadre du Programme MOST (Management of Social Transformations), mis en place par l'UNESCO en 1994. Ce Programme a pour objectif majeur d'établir des passerelles entre la recherche en sciences sociales, l'action de développement et le monde de la décision politique.

**E**n promouvant une **gouvernance urbaine participative et démocratique**, l'expérience du Projet Villes contribue à l'élaboration d'une stratégie originale de **lutte contre la pauvreté urbaine**.

Elle met donc en valeur la spécificité de l'intervention de l'UNESCO en matière de lutte contre la pauvreté : la production de politiques innovantes faisant le lien entre **droits humains, démocratie et développement**.

**D**ans le cadre d'une coopération entre l'UNESCO (Programme MOST), les bureaux hors siège de Dakar et Port-au-Prince ainsi que les ONG Enda-Ecopop et FAQ (Fondation d'Appui aux Quartiers), le Projet Villes a encouragé et appuyé les **initiatives des habitants** de ces quartiers en vue d'**améliorer leurs conditions de vie**. Il a ainsi généré un **processus d'acquisition de droits et de renforcement des capacités des acteurs locaux**, en même temps que la création d'une relation de **partenariat entre les institutions** (municipalités, Etat) **et la population**. Dans sa dernière phase, il a bénéficié du soutien des coopérations française et japonaise.



Photo : un habitant (Genève)

l'examen de la presse nationale montrent que l'équipement des quartiers non réglementaires est, à Tunis comme à Dakar, un moyen très utilisé pour exprimer la performativité des auteurs présumés de l'équipement, à savoir : les institutions en charge de la réhabilitation et le président de la République.

## **1 La réhabilitation comme gage de l'efficacité des institutions responsables de la réhabilitation urbaine**

Dans les plaquettes de présentation de la municipalité de Tunis et de l'ARRU, la réhabilitation tient, avec les opérations de restauration et de protection du patrimoine, une place considérable dans les illustrations. Dans tous les cas, le procédé est le même : on met l'accent sur la transformation radicale des lieux en présentant l'état des lieux avant et après la réhabilitation<sup>366</sup>. Examinons la plaquette de la municipalité (doc. 3).

La mise en page insiste sur les photographies de gauche, plus grandes que celles de droite, et qui représentent les quartiers après les travaux, tandis que les photographies de droite illustrent l'état des mêmes quartiers avant la réhabilitation. Le lecteur est donc invité à une comparaison du quartier entre l'« avant » et l'« après » réhabilitation. Cet exercice, qui s'apparente au « jeu des différences », incite le lecteur à relever tous les signes témoignant de la transformation positive des lieux.

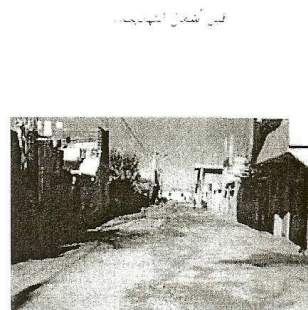
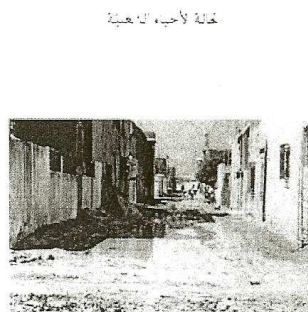
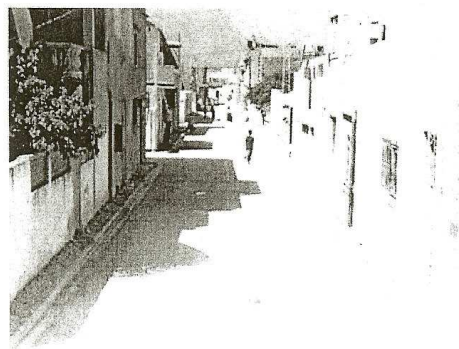
D'abord, les quartiers sont devenus propres : les eaux stagnantes (photographie de droite) ont disparu, de même que la boue qui encombrait la voie publique et empêchait visiblement la circulation. De plus, aucun tas de gravats, aucun dépôt d'ordures ne sont visibles sur les photographies du quartier après la réhabilitation ; seul un tas de sable trahit une construction en cours<sup>367</sup>. La mise en ordre du quartier est tout aussi évidente : les voies sont revêtues, des trottoirs sont aménagés selon les contraintes du site. La photographie 3 présente par exemple de larges trottoirs avec des

---

<sup>366</sup> A Beyrouth, le groupe chargé de la restauration du centre-ville (il se nomme *Solidere*) emploie le même procédé dans sa politique de communication.

<sup>367</sup> Les opérateurs de la réhabilitation urbaine affirment volontiers que les habitants des quartiers réhabilités investissent davantage dans la construction de leur logement que les habitants des quartiers non réhabilités. Les visites effectuées dans les deux types de quartier remettent en cause cette hypothèse. En effet, il semble bien que la qualité de la construction et le soin apporté par les habitants soient les mêmes dans les deux cas. Pour cette raison, les propos des techniciens s'apparentent à une forme d'auto-légitimation, d'ailleurs reproduite par les représentants de l'AFD, l'agence française qui participe au financement de la politique de réhabilitation ces dernières années (entretiens réalisés à l'AFD et sur le terrain au printemps 2000 et au printemps 2001).

**Doc. 3 – La réhabilitation urbaine dans les publications de la municipalité de Tunis**



- 1) Des échantillons du saut qualitatif 2) de la situation des quartiers populaires  
3) avant les travaux de réhabilitation 4) et après

Source : République tunisienne, municipalité de Tunis, 1995, 2000, Tunis, 2000

emplacements réservés pour des plantations, tandis que les trottoirs de la photographie 4 sont étroits, car aménagés au ras des constructions. En outre, des canalisations ont été prévues de part et d'autre de la voie (photographie 4) pour l'écoulement des eaux pluviales.

La transformation des lieux est donc radicale : elle exprime l'ampleur des travaux réalisés et, de ce fait, l'efficacité d'un maître d'ouvrage comme la municipalité de Tunis.

## **2 Le président Ben Ali : un homme d'action doublé d'un homme de parole**

Mais la réhabilitation et l'équipement des quartiers témoignent aussi de l'efficacité et même de la fiabilité du chef de l'Etat, ainsi que l'indique, entre autres, un article de *La Presse* en date du 22 février 1994 relatant l'inauguration d'une station de transport en commun en site propre à la Cité Ennour, un quartier de la banlieue sud de Tunis (doc. 4).

En premier lieu, le journaliste (Foued Allani) met l'accent, tout comme le font ailleurs les responsables de la politique de communication de l'ARRU ou ceux de la Municipalité de Tunis, sur la « métamorphose<sup>368</sup> » des lieux : dépourvu de tout équipement, difficilement accessible faute de voies praticables avant la réhabilitation, le quartier dispose aujourd'hui des mêmes avantages que les quartiers de la ville moderne, à savoir l'eau courante, l'électricité, les voies bitumées et même des équipements sophistiqués, tels que la station de transport en commun en site propre ou le complexe sportif et culturel. Toutes ces réalisations sont attribuées au chef de l'Etat, l'article renvoyant le lecteur à une visite effectuée par le président Ben Ali quatre ans auparavant : « La Cité Ennour [...] porte désormais bien son nom [*Ennour* signifie lumière, clarté en arabe]. Avant la visite qu'a effectuée le Président Ben Ali dans cette agglomération le 16 mars 1990, une bonne partie de ses habitants vivaient au-dessous du minimum qu'exige la vie urbaine ».

Hormis le rôle primordial du chef de l'Etat dans la réhabilitation du quartier, le journaliste signale encore l'efficacité du geste présidentiel en soulignant la rapidité des délais d'exécution, plus courts que prévus : « [...] Les travaux ont été achevés il y a

---

<sup>368</sup> Le terme de métamorphose est employé par le journaliste H'missa (*Le Renouveau*, 11 juin 1988), à propos de la réhabilitation du quartier Bir Anniba, dans la banlieue de Tunis.

Doc. 4 – Foued Allani, « La Cité Ennour porte bien désormais son nom »,  
La Presse, 22 février 1994

Infrastructure — Urbanisme

## La Cité Ennour porte bien désormais son nom

Avec l'électrification de tous les logements, la connexion au réseau d'assainissement et l'inauguration hier de la nouvelle station de métro, les 3.000 habitants de la Cité Ennour accèdent à la modernité.

La Cité Ennour, dans la banlieue de Tunis, porte désormais bien son nom. Avant la visite qu'a effectuée le Président Ben Ali dans cette agglomération le 16 mars 1990, une bonne partie de ses habitants vivaient au-dessous du minimum qu'exige, a vie urbaine. Absence d'eau potable, d'électricité, d'assainissement, de voies praticables, d'éclairage public... Une zone reléguée aux oubliettes, car construite anarchiquement.

Aujourd'hui, quatre ans après, vous pouvez facilement lire la joie sur les visages de ses habitants. En moins de quatre ans, la cité a énormément changé. La marginalité a plié bagage et les promesses ont été tenues. Non seulement les équipements de base ont bien été réalisés, mais aussi une infrastructure sociale y a vu le jour : une école primaire, un marché et un complexe éduco-sportif, avec piscine, ont banni à tout jamais obscurité, boue et ennui.

Entres-temps, un 14 août 1992 plus exactement, le Président Ben Ali a été une nouvelle marque d'attention à ce quartier : il décide la création d'une station de métro. Une réalisation qui a coûté 1.150 milliards de dinars. Entamés le 20 août 1993, les travaux ont été achevés il y a une semaine, soit un mois avant le délai prévu. Inauguration hier, lundi, par M. Tahar Haj Ali, ministre du Transport.

Station «Ennour» du métro. Les rames vertes desservant la ligne Tunis-Ben Arous se succèdent sans arrêt.

Une foule dense de voyageurs se presse devant les deux entrées fleuries de la station. Non, il ne s'agit pas de la veille d'un quelconque départ pour des fêtes ou des vacances. Ce sont les habitants de la Cité qui sont venus apprécier et utiliser leur belle station comme pour s'assurer qu'ils ne rêvent pas.

Plus au Nord, un imposant et bel ensemble architectural, conçu avec la modestie des lieux. C'est le complexe sportif et culturel. Les habitants devront attendre quelque temps pour bénéficier de ses installations. Mais ce ne sera pas long, juste peut-être le temps que le climat devienne plus doux, car tenez-vous bien ! — il comprend une piscine. Revenons maintenant à la station, surtout que M. Tahar Haj Ali, ministre du Transport, M. Mohamed Ali

Bouleymane, maire de Tunis, et Habib Allègue, P.d.g. de la Société du métro léger, sont arrivés avec leur staff pour couper le ruban.

On applaudit et on se donne des coups de poitrine, glissent un mot ou faire comme ces deux écoteurs qui cherchent à se placer dans le champ de la caméra.

On visite les deux guichets placés de part et d'autre des deux entrées de la station, ainsi que les trois abris. Le tout d'un blanc immaculé, avec cette belle faïence andalouse qui cerne l'intérieur des surfaces.

«Les délais de construction ont été réduits malgré la difficulté du site», explique M. Haj Ali. En effet, à quelques mètres, on peut distinguer un tunnel et le lieu était auparavant assez élevé. De plus, le trafic, dense, n'a pas été perturbé.

Il fallait donc composer avec et construire les 85 mètres de ce qu'ils sont situés à 800 mètres de la station précédente d'El Ghazal. Une longueur de 1.150 mètres de la station suivante, celle de Chabbi.

Ainsi, les habitants de la Cité Ennour n'auront plus à se déplacer à l'une ou à l'autre des deux stations. Celles-ci seront gagnantes aussi dans l'affaire, puisqu'elles enregistrent ainsi, moins de pression.

Cette station profitera égale-

ment aux habitants de la Cité Mourouj 2», poursuit le ministre avant de laisser la parole à M. Bouleymane, qui, au nom des habitants, a exprimé ses vifs remerciements au Président Ben Ali pour sa sollicitude toujours renouvelée. En effet, la distance qui sépare la station d'El Mourouj 2 est assez réduite et les voies devenues bien praticables.

Arrive une rame, une des 28 qui desservent la ligne. Y prend place le ministre pour inspecter la voiture, suivi par le maire. On salue le conducteur.

«Ne nous attendons pas, lui confie le maire, nous n'avons pas de tickets». Tout le monde rit à la sortie de la station, on

s'attarde, juste le temps d'admirer les larges voies où l'asphalte a remplacé la boue et grâce auquel les habitants peuvent se sentir connectés à l'ensemble urbain.

Depuis le 16 mars 1990, les habitants du quartier savent que le Changement est, comme l'a toujours répété le Président Ben Ali, un effort quotidien, une volonté de renouveau et de dignité pour chaque Tunisien, chaque région, voire pour chaque quartier.

Pour la Cité Ennour, entre autres, les archivistes ont eu du pain sur la planche. Entre hier et aujourd'hui, bien des dossiers ont déjà pris place sur les rayons.

Foued ALLANI

## Promesses tenues

La Cité Ennour (de la lumière), délégation d'El-Kabaria, gouvernorat de Tunis, s'étend sur 15 hectares. 3.000 habitants environ se partagent les quelque 500 logements qui forment le quartier. Construits en majorité anarchiquement. Avant la visite inopinée du Président Ben Ali le 16 mars 1990, la majorité des habitants du quartier n'avait ni électricité, ni eau potable, ni raccordement au réseau des eaux usées.

Aujourd'hui, le quartier est terminé, en témoignent toutes ces réalisations :

- Electrification de tous les logements. Ceux qui sont sous la ligne de très haute tension devront cependant s'interdire de construire un étage supplémentaire.
- Installation d'eau potable dans 120 logements : coût 120 mille dinars
- Connexion au réseau de l'ONAS : coût 185 mille dinars.
- Construction d'une école primaire, d'un complexe éduco-sportif et d'un marché
- Voiries : réalisation de la première tranche : 150 mille dinars. La deuxième tranche sera terminée au plus tard dans six mois dans le cadre du Programme national de réhabilitation des quartiers populaires (PNQP) avec une enveloppe de 280 mille dinars, avec le nécessaire pour l'évacuation des eaux pluviales.

une semaine, soit un mois avant le délai prévu » ; ainsi que l'ampleur des travaux exécutés : « Pour la Cité Ennour, entre autres, les archivistes ont eu du pain sur la planche. Entre hier et aujourd'hui, bien des dossiers ont déjà pris place sur les rayons ».

Enfin, Foued Allani rappelle que le président Ben Ali est un homme qui tient ses engagements envers ses concitoyens, comme l'indique le titre de l'encart inséré à droite de la page : « Promesses tenues ». Il est vrai que, lors de sa visite en 1990, le président de la République avait ordonné la viabilisation du quartier Ennour :

Le président de la République, une fois sur les lieux, a rapidement décelé des lacunes au niveau de l'infrastructure de base des deux cités populaires. En ce sens, des instructions précises étaient immédiatement données, notamment pour assurer l'alimentation en eau potable et en électricité, à un grand nombre de logements qui en étaient démunis, comme à procéder à leur raccordement au réseau d'assainissement (*La Presse*, 17 mars 1990).

Bref, par son ampleur et par son caractère radical, la réhabilitation montre bien aux yeux de tous que le président Ben Ali est un homme d'action doublé d'un homme de parole.

Les progrès réalisés en matière d'infrastructures et d'équipements représentent donc un élément primordial de la politique de communication du parti au pouvoir et, partant, du régime en place. Certes, ce constat témoigne de l'actualité du projet moderniste forgé par le régime du président Bourguiba (Miossec, 1999). Plus encore, et de façon très banale cependant, l'insistance avec laquelle les médias nationaux soulignent l'ampleur des réalisations effectuées en Tunisie depuis le « Changement », montre que c'est, en grande partie, de la capacité d'agir et de diffuser le progrès sur l'ensemble du territoire national que dépend la légitimité du régime de Ben Ali devant les citoyens tunisiens<sup>369</sup>. Dans cette tentative de légitimation, la réhabilitation constitue simplement une occasion supplémentaire d'établir par les faits la preuve de l'efficacité du régime en place.

---

<sup>369</sup> Au Brésil, les fondements de la légitimité du régime militaire des années 1970 étaient semblables à ceux du régime de Ben Ali, selon C. Goirand (1997). Cet Auteur indique en effet qu'outre la tenue régulière d'élections, les progrès dans le domaine social et économique constituaient l'un des modes privilégiés de légitimation du pouvoir en place.

\*\*\*

Manifestement, les projets de développement urbain constituent des enjeux de premier ordre. D'abord ils sont synonymes d'amélioration des conditions de vie pour les mal-lotis qui mobilisent ressources et compétences disponibles dans le but d'accéder aux équipements de base. Dans cette quête, le rôle de l'élite locale est primordial. A Dakar comme à Tunis, c'est elle en effet qui, dans la plupart des cas étudiés, se charge d'organiser la mobilisation des habitants au sein, bien souvent, des structures partisans locales ; c'est elle encore qui se charge d'interpeller les fournisseurs d'équipement et de négocier avec eux l'obtention des consommations collectives ; en bref, c'est l'élite locale qui, par le biais des équipements, assure l'« intermédiation sociale » (Navez-Bouchanine, 1997), autrement dit l'articulation de la société locale à la superstructure. Mais les projets de développement urbain contribuent aussi à consolider le « régime de visibilité » (Lussault, 2000, p. 31) de leurs auteurs présumés. En cela, l'action sur l'espace semble avoir les mêmes vertus politiques dans les banlieues non réglementaires de Dakar et de Tunis que dans une ville moyenne de France comme Tours, où elle avait permis au maire, Jean Royer, d'exprimer sa « performativité directe » (Lussault, 1996). Tout à la fois gages d'amélioration des conditions de vie pour les mal-lotis et instruments de légitimation pour ses initiateurs, les projets de développement urbain constituent donc de remarquables objets de négociation, non seulement entre les mal-lotis et la superstructure, mais aussi au sein de cette dernière, c'est-à-dire entre l'Etat et les bailleurs de fonds.

## CHAPITRE V : LES SYSTEMES D'ACTION COMME SYSTEMES DE DOMINATION

En se focalisant sur les processus de négociation et de coopération entre acteurs, les analyses récentes des politiques publiques<sup>370</sup> relèguent parfois au second plan les effets de pouvoir et de domination dans l'action publique. Pourtant, il est clair que cette dernière induit des relations de pouvoir entre « dominants et dominés » - c'est ce que souligne E. Friedberg (cité par Gaudin et Novarina, 1997, p. 14) -, relations qui permettent d'agencer les acteurs, de les ordonner donc, au sein des « systèmes d'action concrets » (Crozier, Friedberg) que représentent les actions publiques. Selon cette perspective, l'objectif de ce chapitre est d'identifier des formes d'agencement des acteurs *dans* et *par* les projets de développement urbain. Deux aspects seront privilégiés. D'abord, on examinera les processus liés à l'identification des sites d'intervention. Cette première approche a pour but de repérer, autant que possible, les processus décisionnels à l'œuvre dans l'affectation des biens publics et les systèmes d'intermédiation, ou « ensembliers » (Saez, 1997, p. 26), qui assurent l'articulation de la superstructure au local. On s'intéressera ensuite aux dispositifs de gestion et d'exécution des projets à l'échelle locale, dispositifs fixés par les fournisseurs. Leur analyse montre qu'assurément l'action publique peut constituer un levier remarquable de transformation de la société par les normes organisationnelles qui sont imposées aux acteurs locaux, à Dakar surtout.

### I L'ÉTAT ET LES BAILLEURS INTERNATIONAUX A LA DECOUVERTE DU LOCAL

Les sources employées pour examiner les systèmes d'action liés à l'affectation des ressources publiques dans le cadre des projets de développement urbain et, en particulier, à l'identification des sites d'intervention sont hétérogènes. Hormis les documents produits par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre de ces projets

---

<sup>370</sup> Voir Jean-Pierre Gaudin et Gilles Novarina (dir.), *Politiques publiques et négociation. Multipolarités, flexibilités, hiérarchies*, Paris, CNRS Editions, 1997. Cette orientation de la recherche sur les politiques publiques peut se justifier, en France, par la décentralisation du système politico-administratif et par la généralisation des politiques contractuelles (Gaudin, 1993, 1997).



(documents d'orientation, rapports d'évaluation, procès-verbaux de réunions, etc...), il s'agit principalement d'entretiens menés au sein des institutions de développement et auprès des acteurs locaux. Pour l'essentiel, ces entretiens portaient sur l'historique des projets, de façon à identifier des processus décisionnels et des systèmes d'intermédiation, en tenant compte à la fois de leur insertion dans les enchaînements d'actes, qui constituent le « film » de l'action publique (Gaudin (1997, p. 69), et de leur contexte. Lors des missions que j'ai effectuées à Dakar et à Tunis, deux actions publiques ont fait l'objet d'investigations plus approfondies que les autres : le PADAEC, initié par l'UNESCO et piloté par Enda Ecopop à Yeumbeul ; et les projets de réhabilitation urbaine (PNRQP et PDUI) à Sidi Hacine. Les informations recueillies à propos d'autres projets de développement urbain me serviront de contrepoint.

## A L'IMPLICATION CROISSANTE DES BAILLEURS DE FONDS DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA BANLIEUE DAKAROISE

### 1 La coopération décentralisée et le rôle primordial des « chaînes de courtage » : l'exemple du projet expérimental de l'UNESCO (1996-2000)

Avec Jalousie, dans la banlieue de Port-au-Prince (Haïti), Yeumbeul est l'un des sites sélectionnés par l'UNESCO en 1996 pour expérimenter sa nouvelle politique de lutte contre la pauvreté, fondée sur l'appui aux initiatives locales de développement, sur le renforcement des capacités des acteurs locaux (élus et citoyens ordinaires) et sur la promotion de la gouvernance participative et démocratique<sup>371</sup>. Trois phases peuvent être identifiées dans le processus de connexion entre l'UNESCO et la localité de Yeumbeul : correspondant aux années 1990-1995, la première consiste en la rencontre entre Enda Ecopop, l'équipe d'Enda Tiers-Monde qui sera, par la suite, chargée de la maîtrise d'œuvre du projet, et l'Association Nationale pour le Bien-Être des Populations (ANBEP) ; la seconde étape correspond à la formulation des axes d'intervention et à la préparation de la venue de la représentante de l'UNESCO par Enda Ecopop et par l'ANBEP ; l'entrée en contact des représentants de l'UNESCO avec les associations de Yeumbeul constitue la troisième et dernière étape ; elle aboutira à la mise sur pied du PADAEC en 1996. Les analyses suivantes s'appuient

---

<sup>371</sup> Allocution d'Ali Kasancigil, Secrétaire exécutif du Programme MOST au colloque *Lutte contre la pauvreté urbaine. Quelles Politiques ?* Maison de l'UNESCO, Paris, 3 décembre 2001.

sur les rapports réalisés par Enda Ecopop et des études d'évaluation commanditées à mi-parcours et au terme du projet par l'UNESCO. Des entretiens ont aussi été menés auprès du maître d'œuvre, de l'UNESCO et des acteurs locaux (associations de développement).

*a La genèse du PADAEC : La rencontre d'Enda Ecopop avec l'ANBEP*

Depuis le début des années 1990, Yeumbeul fait partie du territoire d'action d'Enda Ecopop. Le coordinateur de cette équipe d'Enda Tiers-Monde est d'abord intervenu à Yeumbeul dans le cadre d'un programme qui visait à soutenir les habitants dans leurs démarches pour accéder à l'eau courante. De plus, Enda Ecopop a été engagée dans deux programmes de coopération : un programme de soutien aux micro-activités, initié par la Coopération française suite à la dévaluation du Franc CFA en 1994<sup>372</sup>, et le Programme de Développement Social Urbain, un programme de coopération décentralisée monté par deux organismes français : le Programme Solidarité Habitat (PSH) et Cités-Unies-France (CUF). Dans le cadre de ces deux programmes, Enda Ecopop a assuré des missions d'identification des acteurs locaux et d'appui aux initiatives locales dans la banlieue dakaroise. C'est lors de ces missions que l'équipe d'Enda Tiers-Monde est entrée en relation avec l'ANBEP, qui est parvenue à se placer auprès d'elle comme un partenaire privilégié.

Très vite, en effet, l'association locale s'est avérée une structure porteuse de projet, à un point tel que le coordinateur se rappelle avoir été « impressionné, sur le papier, par ce que l'ANBEP voulait faire ou essayait de faire ». Cette capacité de monter des projets peut être le fait de ses membres, et notamment celui des jeunes qui ont effectué des études secondaires ; mais elle est aussi liée aux appuis extérieurs dont dispose l'association. C'est en tout cas ce que sous-entend le président de l'ANBEP à propos de sa rencontre avec le responsable d'Enda Ecopop :

Le coordinateur du PNUD Life a rencontré Alpha, le président de l'ANBEP, lors d'une réunion organisée par Enda Ecopop dans le cadre du PDSU. L'ANBEP avait identifié plusieurs projets : ramassage des ordures, alimentation en eau, installation de puisards, formation en santé-hygiène. Le coordinateur du PNUD Life a fourni des « canevas de projet » à Alpha. Alpha insiste sur le fait que le coordinateur voulait que les projets soient dactylographiés. Alpha a refusé en disant qu'il ne voulait pas engager de

---

<sup>372</sup> Suite à la dévaluation du Franc CFA en 1994, la Coopération française a mis en place le Fonds Spécial de Développement (FSD) pour permettre aux populations les plus défavorisées, notamment en milieu urbain, d'amortir le choc de la dévaluation en soutenant les initiatives locales émanant des populations en difficulté. En 1996, ce fonds a été rebaptisé Fonds Social de Développement. Il sert à financer des projets de développement local.

dépenses sans être certain que les projets seraient acceptés. Il n'a donc fourni que des manuscrits. Une fois rédigés, les dossiers ont été transmis par le coordinateur du PNUD Life à celui d'Enda Ecopop. Puis ce dernier a contacté Alpha.

Le président de l'ANBEP au siège de l'association, octobre 1999

*b La genèse du PADAEC (suite) : les réunions préalables à la venue de la représentante de l'UNESCO à Yeumbeul*

Sur la mise en relation d'Enda Ecopop avec l'UNESCO, je ne dispose que de peu de données. Tout au plus peut-on signaler à la suite d'un entretien à la représentation de l'UNESCO à Dakar (automne 1999), que l'institution internationale était à la recherche d'un partenaire local pour expérimenter sa politique de lutte contre la pauvreté. Plus nombreuses, en revanche, sont les informations sur la venue de la représentante de l'UNESCO à Yeumbeul en janvier 1996. Il s'agit notamment des comptes rendus, rédigés par un membre d'Enda Ecopop, de deux réunions entre l'ANBEP et l'équipe d'Enda-TM<sup>373</sup> ( 17 et 26 décembre 1995) ; le troisième compte rendu a trait à la visite de la conseillère spéciale du directeur général de l'UNESCO à Yeumbeul au début du mois de janvier 1996. D'après ces documents, les réunions préalables à la venue de l'émissaire de l'UNESCO ont constitué un moment primordial dans la genèse du futur projet.

En premier lieu, elles ont permis à l'association locale de se placer comme interlocuteur « naturel » de l'ONG et des bailleurs de fonds. L'ANBEP semble en effet, lors de la première réunion (17 décembre), avoir le monopole de la représentation locale puisque, sur treize personnes de la localité présentes, huit font partie de l'association<sup>374</sup>. D'ailleurs, l'idée que l'ANBEP puisse se constituer en représentant des habitants est entérinée par le secrétaire de séance, qui assimile les personnes réunies aux « représentants des populations », voire aux « populations » elles-mêmes. En deuxième lieu, ces réunions préalables ont été l'occasion pour l'ANBEP et pour Enda Ecopop d'élaborer un avant-projet. L'association locale avait déjà identifié des « contraintes et des besoins » à Houdalaye, l'un des quatre sous-quartiers formant son territoire d'action<sup>375</sup>, prouvant ainsi son implication dans des actions de développement et d'amélioration des conditions de vie

---

<sup>373</sup> Le coordinateur du PNUD Life au Sénégal est présent à la réunion du 17 décembre 1995.

<sup>374</sup> Une stratégie similaire est observée dans les associations des favelas de Rio. C. Goirand note en effet que « le sentiment d'appartenance à une communauté [...] crée l'illusion de l'existence d'un but unitaire. Chaque association se présente comme représentante de la communauté du quartier » (Ruth Corrêa L. Cardoso, citée par C. Goirand, 1997, p. 348).

<sup>375</sup> Les trois autres sous-quartiers sont Nema, Gandiol et Ouest 3 . Le compte rendu d'une réunion entre l'ANBEP, des travailleurs sociaux et le directeur du Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale de Tiaroye, adressé au préfet de Pikine en 1991, atteste de cette identification des besoins et des axes d'intervention possibles par l'association locale (voir annexe 1.2).

à l'échelle des quartiers. En outre, Enda Ecopop met un consultant à la disposition de l'association locale pour affiner le diagnostic effectué par l'ANBEP. A cette fin, le consultant respectera les méthodes de diagnostic participatif et de « planification populaire » d'Enda Tiers-Monde (Vanhaeverbeke, Guibbert, Soumaré, 1998), c'est-à-dire qu'il « devra s'appuyer sur les structures locales existantes (délégués de quartier, comité restreint, commissions) pour préciser davantage la demande (la quantifier, la localiser) ». Enfin, le coordinateur d'Enda Ecopop profite de ces rencontres avec l'ANBEP pour rappeler quelques principes du développement local qui sont en même temps des consignes à respecter par les acteurs locaux, à savoir la « participation des populations à l'amélioration de leurs conditions de vie » et « la mise en place d'un dispositif organisationnel pour une prise en compte des contraintes majeures spécifiques à chaque sous-groupe de la population (jeunes, vieux, femmes, hommes [...]) », un dispositif de gouvernance locale en quelque sorte.

Les préparatifs de la venue de la représentante de l'UNESCO sont donc l'occasion d'ajuster la demande sociale et son expression aux exigences idéologiques et organisationnelles des bailleurs de fonds, en même temps qu'ils permettent à l'association locale de se placer en tant que partenaire local obligé de l'ONG et des bailleurs de fonds.

### *c La genèse du PADAEC (fin) : l'UNESCO à Yeumbeul*

La visite de la conseillère spéciale du directeur général de l'UNESCO concerne trois institutions : l'ANBEP ; l'Union des Frères de Yeumbeul (UFY), une autre association de Yeumbeul qui souhaite être associée au projet ; et la mairie de Pikine où la représentante de l'UNESCO est reçue par la secrétaire générale de mairie. Comme le projet a déjà été finalisé - si l'on en croit le compte rendu qui indique, en effet, les trois volets du PADAEC (amélioration de l'environnement ; développement social urbain ; formation, capitalisation et diffusion) -, la venue de l'émissaire de l'UNESCO permet surtout à cette dernière de découvrir le site d'intervention et de rencontrer les acteurs locaux, de « mieux s'imprégner des réalités locales », précise l'auteur du compte rendu.

La rencontre avec l'ANBEP est très organisée, occupant d'ailleurs une place importante dans le compte rendu. Après une présentation mutuelle des représentants qui permet à la représentante de l'UNESCO de souligner l'importance de la participation populaire et celle du partenariat dans les projets de développement local,

tandis que l'ANBEP met en avant son dynamisme et son professionnalisme<sup>376</sup>, la discussion porte sur les acteurs locaux, les problèmes sociaux dans la localité et les projets sélectionnés, collectifs ou communautaires pour la plupart, ainsi que le rappelle l'auteur du compte rendu. Enfin, un sketch, monté par les jeunes de l'ANBEP pour la venue de la représentante de l'UNESCO (il porte sur le thème de l'exclusion sociale), et une visite des quartiers permettent à l'ANBEP d'apporter la preuve de ses compétences en matière d'animation sociale et celle de sa bonne connaissance du terrain.

Même scénario lors de la visite à l'UFY, bien que cette association ait apparemment moins préparé sa rencontre avec l'émissaire de l'UNESCO que l'ANBEP ; le secrétaire de séance écrit en effet que le coordinateur a souligné, en guise de conclusion à la réunion avec les représentants de l'UFY, « la nécessité d'approfondir les idées de projets mais aussi [la nécessité] d'être patient dans la démarche [pour accéder au projet] ». De façon très remarquable, ce sont surtout les femmes qui se sont distinguées lors de la rencontre en animant la discussion et en présentant une série de projets<sup>377</sup>, comme si le dynamisme de l'UFY était d'abord celui de ses militantes.

Quant à la rencontre avec la secrétaire de la mairie de Pikine, elle s'apparente à une visite de courtoisie, permettant « aux représentants de la commune, de l'UNESCO et d'Enda Ecopop de voir les points de convergence qui existent entre leurs principales préoccupations », et, en ce qui concerne plus particulièrement la représentante de la commune, de souligner l'intérêt des élus locaux pour la coopération décentralisée.

Bien que succinctes, les informations recueillies révèlent la place centrale d'Enda Ecopop et de l'ANBEP dans la genèse du PADAEC. Premier « ensemblier » (Saez, 1997), l'association locale joue de toute évidence le rôle d'un capteur de l'aide internationale. C'est elle en effet qui se charge de la mobilisation et de l'organisation des habitants, de la négociation du projet avec l'ONG et de la représentation du quartier devant les institutions internationales, au point d'ailleurs de vouloir s'assurer le monopole de la représentation locale. Quant à l'ONG, qui sera par la suite chargée de la maîtrise d'œuvre du PADAEC, elle remplit des fonctions diverses : elle établit le

---

<sup>376</sup> Le président de l'ANBEP rappelle en effet que son association mène de nombreuses activités dans la banlieue de Dakar et dans l'intérieur du pays, qu'elle dispose d'une troupe de théâtre pour ses animations, et qu'elle a plusieurs partenaires extérieurs, dont des ONG.

<sup>377</sup> Il s'agit notamment de l'accès aux équipements de base, de l'assainissement, de la formation, de l'accès au crédit et de l'insertion professionnelle des jeunes femmes.

lien entre l'association-captateur et le bailleur à la recherche d'un site d'intervention ; elle négocie le projet avec le bailleur d'un côté, et avec les associations locales de l'autre, prenant certainement une place importante dans la définition des futurs axes d'intervention ; enfin, l'ONG sert de « traducteur » (Salais et Storper, cités par Saez, 1997, p. 26), ajustant la demande sociale et les organisations locales aux exigences des bailleurs ou des donateurs. En dernier ressort, c'est donc bien de l'efficacité de la « chaîne de courtage » (Bierschenk *et al.*, 2000, p. 29) constituée par l'ONG et par l'association locale, deux acteurs aux intérêts manifestement convergents<sup>378</sup>, que dépend la connexion entre l'institution internationale et Yeumbeul.

## 2 Le cas des grands programmes financés par la Banque mondiale

On peut se demander si cette manière d'articuler le bailleur de fonds au local est propre au PADAEC ou si elle constitue une pratique fréquente dans la banlieue dakaroise. L'implication des chaînes de courtage se vérifie dans d'autres projets de coopération décentralisée, à tel point qu'elle semble constituer la règle : le lien entre l'USAID et Yeumbeul s'établit au travers d'Enda Graf, une autre équipe d'Enda Tiers-Monde, et d'un collectif d'associations locales appuyé par Enda Graf (le COCADY)<sup>379</sup> ; l'intervention du PNUD s'inscrit dans une dynamique similaire, la chaîne de courtiers comprenant une association locale (toujours l'ANBEP) et, chose nouvelle, le coordinateur du programme « Life » du PNUD qui sert en personne d'intermédiaire entre l'institution internationale et l'ANBEP<sup>380</sup>. Il se peut d'ailleurs que ces processus de « glocalisation<sup>381</sup> », dépendant en dernier ressort de la capacité des courtiers à drainer l'aide internationale, s'effectuent aux dépens d'une certaine « justice socio-spatiale » (Reynaud, 1981) et soient favorables à l'émergence d'une

---

<sup>378</sup> Cette convergence d'intérêts au sein de la chaîne de courtage constituée par les ONG et par les courtiers locaux, individus ou associations, est constatée également dans les actions de développement au Bénin. Nassirou Bako-Arifari écrit à ce sujet : « Tout se passe comme si on était en présence d'une filière internationale de courtage en développement, où la demande de financement du courtier local permet aux ONG internationales d'enclencher à leur tour leurs actions de courtage auprès des donateurs potentiels. Le courtier local apparaît alors comme quelqu'un qui joue un rôle de sous-traitance en courtage de développement pour patron-courtier institutionnel, qui a intérêt lui aussi à ce qu'existe cette couche sociale de courtiers locaux pour pouvoir légitimer ses demandes de fonds et son discours développementiste » (Bako-Arifari, 2000, p. 57).

<sup>379</sup> Entretiens à la représentation de l'USAID à Dakar et au COCADY, janvier 2000.

<sup>380</sup> Entretien avec le coordinateur du PNUD Life au Sénégal, janvier 2000.

<sup>381</sup> Contraction de « globalisation » et de « localisation », le terme « glocalisation » est de Pierre Veltz. Comme il l'écrit lui-même, P. Veltz l'emprunte à A. Morita, patron de Sony (Veltz, 1996).

« gestion d'archipel » de l'urbain (Le Bris, 1999, p. 8). Il semble en effet que les projets soient très nombreux à Yeumbeul et à Guinaw-Rails où la société locale dispose manifestement de courtiers performants, tandis qu'ils sont pratiquement absents d'autres secteurs, comme Pikine Nord par exemple. En revanche, les systèmes d'intermédiation sont très différents quant il s'agit de programmes nationaux financés par la Banque mondiale, tels le PSE, le PNC ou le PAC. Dans ces trois cas en effet, l'affectation des biens publics est du ressort des agences d'exécution créées avec la coopération de la Banque mondiale : la SONES pour le PSE ; l'AGETIP pour le PNC et l'ADM pour le PAC.

Mise en place dans le cadre de la réforme institutionnelle du secteur de l'eau engagée par l'Etat en collaboration avec la Banque mondiale (Banque mondiale, 1995), la SONES est, en effet, tenue de réaliser le plan directeur des eaux et la programmation des investissements, d'après l'article 26 du contrat de concession qui la lie à l'Etat :

Art. 26.1. Le concessionnaire est tenu de préparer un plan directeur de l'hydraulique urbaine. Ce plan directeur est préparé pour une période de dix ans. Les éléments devant être pris en compte dans la préparation de ce plan directeur sont fixés par le contrat d'affermage.

Art. 26.2. Le plan directeur de l'hydraulique urbaine doit être approuvé par le conseil d'administration<sup>382</sup> du concessionnaire au plus tard le 30 juin de chaque année. Pour ce faire, il devra être présenté à cette instance au plus tard le 31 mai de chaque année.

Contrat de concession de travaux publics et de gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine, Dakar, 15 avril 1996, 36p. (carnet S3)

Selon le contrat de concession, la programmation des travaux d'approvisionnement en eau potable concerne donc davantage la société concessionnaire que les collectivités locales, même si ces dernières peuvent être consultées lors de la réalisation des études.

Il en va de même pour le maître d'ouvrage délégué du PNC, l'AGETIP, qui sélectionne les secteurs d'intervention en fonction de plusieurs critères d'évaluation, comme l'indique le document de présentation du projet de nutrition communautaire réalisé en 1997 par l'AGETIP :

Les indicateurs à utiliser sont le taux de pauvreté (Service de la statistique), le taux de malnutrition, le taux de prévalence des maladies infectieuses (district médical), l'accès à l'eau potable (SONES, SDE), le niveau d'assainissement du quartier et des ménages (ONAS, Service d'hygiène, Service de la voirie) et la taille de la population (Service de la statistique, délégué de quartier) (AGETIP, 1997, p. 5).

---

<sup>382</sup> Je n'ai pas d'informations sur la composition du conseil d'administration.

Même constat enfin pour l'ADM qui, selon le manuel de procédures adopté par le gouvernement sénégalais (Banque mondiale 1997), est responsable de l'identification et de l'évaluation des Programmes d'Investissements Prioritaires<sup>383</sup> (article 1 de la Convention entre l'ADM et l'AGETIP concernant le PAC). A cette fin, l'agence doit appliquer des méthodes de planification éprouvées et recommandées par la Banque mondiale (Banque mondiale, 1997). Avec la planification, la négociation contractuelle des dotations financières aux communes constitue un moyen efficace de s'assurer de la destination de ces financements<sup>384</sup>. En effet, les travaux font l'objet d'une convention de financement entre l'ADM et la commune bénéficiaire. A cette convention, qui présente les conditions financières du Programme d'Investissements Prioritaires, est jointe une description détaillée des investissements à réaliser dans le cadre du PAC, « soumis par la Commune à l'ADM », ainsi que l'indique l'article 2 de la convention de financement. En dernier lieu, c'est donc bien à l'ADM que revient la décision d'arrêter le Programme d'Investissement Prioritaires, même s'il est affirmé dans le *Rapport d'évaluation* que le PAC « soutiendra le processus de décentralisation et encouragera les communes à jouer un rôle plus actif » (Banque mondiale, 1997, p. iii). Derrière l'ADM, il y a la Banque mondiale qui contrôle l'affectation des fonds (fig. 27) en alimentant directement un compte spécial couvrant les frais d'investissement (PIP) et d'ajustement municipal (PAM), ainsi que les dépenses de fonctionnement de l'agence, en fonction de l'état d'avancement des contrats, selon une logique de décaissement. De plus, la Banque mondiale dispose d'autres outils de contrôle financier. Outre les missions de supervision et d'évaluation, le rapport d'évaluation du PAC signale : l'examen préalable et obligatoire par la Banque des marchés financés par l'institution internationale d'un montant supérieur à 200 000 \$US, la fixation des règles de passation de marchés, toujours pour ceux qui sont financés par la Banque mondiale (Banque mondiale, 1997). Enfin le crédit PAC (55,2 millions de droits de tirage spéciaux, équivalant à 75 millions de dollars US)

---

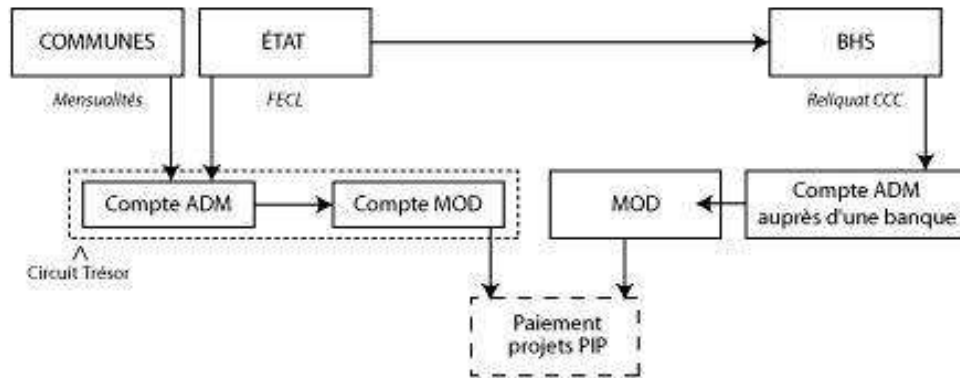
<sup>383</sup> En tant qu'agence d'exécution du PAC, l'ADM est également chargée « d'aider les municipalités à préparer les contrats de ville et à mettre en œuvre leurs programmes de développement institutionnel, d'exécuter et d'encadrer les actions d'accompagnement ; de travailler en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage délégué [c'est-à-dire l'AGETIP pour l'exécution des composantes physiques du projet] » (Banque Mondiale, 1997, p. 14).

<sup>384</sup> A ce sujet, un technicien me fait part de négociations plutôt tendues entre l'ADM et les élus de Pikine. Selon mon interlocuteur, les élus souhaitaient « saupoudrer les investissements » dans une logique électoraliste, tandis que l'ADM privilégiait une approche technique et économique de la ville en accordant la priorité aux équipements en mesure d'améliorer le fonctionnement urbain, sur le plan des transports notamment (entretien au siège de l'ADM, été 2001).

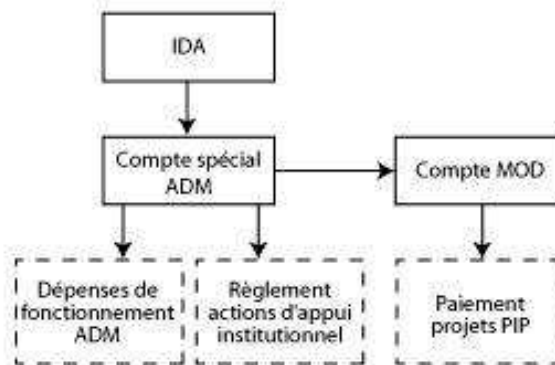


## SCHÉMAS DE CIRCULATION DES FONDS PAC 1 ET PAC 2

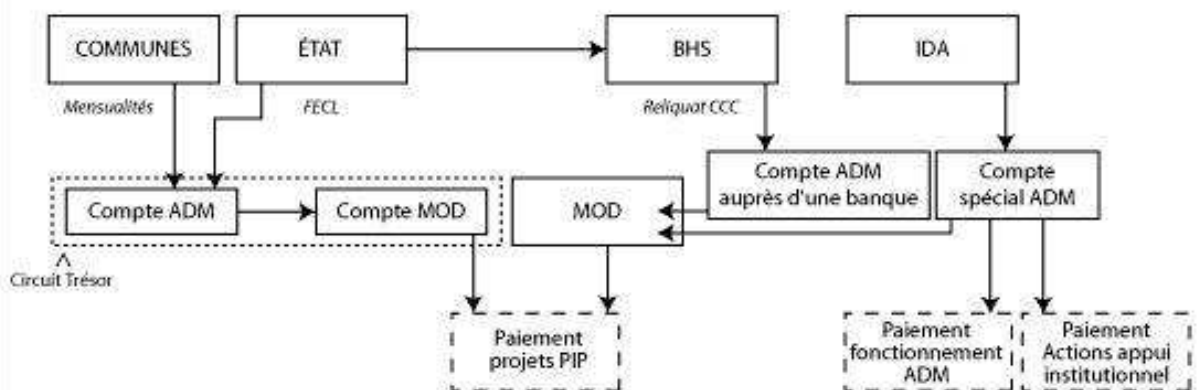
### Circulation des fonds de la Contrepartie locale



### Circulation des fonds IDA



### Schéma de synthèse



Source : Banque mondiale, 1997.

Réalisation : Florence Train, 2005.

alloué à la République sénégalaise est assorti de plusieurs conditions à respecter par le gouvernement sénégalais : l'adoption des manuels de procédures de l'ADM et de l'AGETIP ; la signature des accords subsidiaires de l'ADM et de l'AGETIP et celle de la convention entre l'ADM et l'AGETIP, le dépôt initial d'un montant de 400 millions de FCFA au compte de l'ADM, par prélèvement sur le milliard de FCFA affectés la première année au PAC ; la signature d'au moins trois contrats de ville ; l'établissement d'un système de gestion financière pour les opérations du projet ; la signature d'un contrat pluriannuel pour l'audit des comptes du projet (Banque mondiale, 1997, p. 26).

## **B L'ETAT, PRINCIPAL ACTEUR DE L'EQUIPEMENT DES QUARTIERS A SIDI HACINE DANS LES ANNEES 1990**

Deux phases peuvent être considérées dans l'examen des processus d'affectation des ressources publiques : la sélection des sites d'intervention (dont Sidi Hacine) dans le cadre du PNRQP en 1992, et l'extension du périmètre à réhabiliter à Sidi Hacine au milieu des années 1990. L'analyse des processus décisionnels liés à ces deux opérations montre que si elle a été largement préconisée par la Banque mondiale dans les années 1970 (Signoles, 1989), la politique de réhabilitation est surtout l'affaire de l'Etat tunisien dans les années 1990.

### **1 Le lancement du PNRQP et l'arrêt des sites à réhabiliter**

#### *a Le rôle primordial des études techniques dans l'identification des sites à réhabiliter*

En premier lieu, il faut considérer les urbanistes et les ingénieurs, qui classent Sidi Hacine parmi les sites à réhabiliter dès les années 1980.

- Les études de planification urbaine réalisées par le District de Tunis au début des années 1980

Au début des années 1980, en effet, les urbanistes du District de Tunis proposent de restructurer les quartiers non réglementaires de Sidi Hacine. A la lecture du *Plan*

de restructuration de la zone ouest-Sejourni<sup>385</sup> (1984), il semble que ce choix repose principalement sur des critères urbanistiques et techniques.

D'abord, les auteurs du rapport adoptent un point de vue prospectiviste en signalant que « la zone ouest-Sejourni se verra entourée au nord, au sud et à l'est au-delà de la *sebkha* par des pôles d'urbanisation dense » (District de Tunis, 1984, p. 13). Parmi ces pôles qui abritaient une population de 14 000 habitants en 1984 - selon les planificateurs du district -, alors qu'ils n'en comptaient que 6000 en 1981 (Chabbi, 1986), trois noyaux d'urbanisation spontanée sont identifiés : Sidi Hacine, qui constitue le « noyau [...] le plus important et le plus ancien de la zone ouest-Sejourni », et qui s'est étendu sur le Domaine Public Maritime (District de Tunis, 1984, p. 23) ; la Cité du 20 Mars, construite par la SNIT en 1978<sup>386</sup> et flanquée désormais de deux lotissements clandestins ; et, enfin, Jayara, au milieu des oliveraies qui dominent la route de Beja. La description de Jayara fait état d'un quartier « installé en plein périmètre irrigué, non loin du canal [Mejerda-Cap Bon], sur une dizaine d'hectares [et qui] n'est relié au reste des noyaux contenus dans le périmètre d'études que par des pistes souvent impropres à la circulation » (District de Tunis, 1984, p. 25).

Quant aux critères techniques, il s'agit principalement des problèmes d'assainissement maintes fois signalés par les urbanistes et les techniciens. Les auteurs du *Plan de restructuration* notent ainsi :

Près de la totalité des logements (93 %) sont assainis par fosse septique. Le reste des logements évacue ses eaux usées et ses eaux vannes dans la rue. Le spectacle des eaux stagnantes est permanent dans les rues de Sidi Hacine, d'autant plus qu'on se trouve dans une zone inondable et très plate (District de Tunis, 1984, p. 38).

Neuf ans plus tard, l'ARRU et le bureau d'études SIRUS feront un constat plus précis, à vrai dire dramatique, à propos de l'assainissement des quartiers anciens de Sidi Hacine et de Hay Mrad :

Le périmètre d'étude est entièrement urbanisé. Il est soumis à de fortes pressions urbanistiques (urbanisation spontanée). Il est caractérisé par un état d'insalubrité dû essentiellement à la stagnation des eaux pluviales, des eaux usées et des déchets solides dans les espaces interstitiels et aux abords de la *sebkha*. Cette situation est aggravée par la fluctuation du niveau d'eau de la *sebkha* Sejourni. En effet, les plus hautes eaux annuelles ont été estimées par différentes études à + 9,0 NGM alors qu'une partie des terrains faisant partie du quartier est à un niveau inférieur à cette cote. [...] Le périmètre

---

<sup>385</sup> District de Tunis, *Plan de restructuration de la zone ouest-Sejourni*, Tunis, 1984, 83 p. Le plan de restructuration s'inscrit dans le cadre du plan directeur d'urbanisme élaboré en 1982. Ce document d'urbanisme considère le secteur de Sidi Hacine comme « zone de restructuration urbaine » (*Plan directeur d'urbanisme du Grand Tunis* révisé en 1982 et actualisé en 1985, p. 13).

<sup>386</sup> La Cité du 20 Mars a été construite dans le cadre de la politique de débourbification (District de Tunis, 1984).

d'étude ne dispose pas d'un réseau d'eaux usées. L'assainissement est assuré par des fosses septiques dont le fonctionnement est très problématique à cause du niveau élevé de la nappe et on n'est pas à l'abri d'un éventuel risque de pollution de la nappe (ARRU, SIRUS, 1993, p. 4)

Du fait de sa situation sur les rives de la *sebkha* Sejoumi, dans le secteur le plus bas du bassin-versant de surcroît, l'agglomération de Sidi Hacine pose donc des difficultés considérables en matière de réhabilitation urbaine et surtout d'assainissement. Plusieurs techniciens et urbanistes interrogés à ce sujet estiment même que les obstacles ont été plus nombreux et difficiles à surmonter à Sidi Hacine que dans les autres quartiers non réglementaires, comme ceux d'Ettadhamen ou du Kram-Ouest, restructurés à partir des années 1980.

- Les études de l'ARRU au début des années 1990

D'autres études de planification urbaine soulignent la nécessité d'intervenir à Sidi Hacine, intégrant de la sorte les propositions formulées dans le *Plan de restructuration de la zone ouest-Sejoumi* de 1984. Parmi ces études, on retiendra en particulier une enquête réalisée en 1991 par l'ARRU, qui établit une présélection des quartiers à viabiliser dans le cadre du PNRQP. Dans le gouvernorat de Tunis, l'enquête a sélectionné dix-huit sites à réhabiliter, dont les quartiers déjà identifiés par le District de Tunis dans le *Plan de restructuration* de 1984 : Sidi Hacine (1000 logements), la Cité du 20 Mars (500 logements) et Jayara (400 logements) (ARRU, PNRQP, 1991).

Les critères sélectionnés par l'ARRU sont les suivants (ARRU, *sd*) :

- une densité de logements supérieure à 20 logements par hectare ;
- un coût des travaux hors site à réaliser inférieur à 30% du coût total du projet ;
- un taux d'urbanisation supérieur à 80% ;
- des coûts d'aménagement inférieurs à 2500 DT par logement ;
- un revenu par famille inférieur à 260 DT par mois .

A la lecture de ces critères, il apparaît que l'objectif poursuivi par l'ARRU est, certes, de constituer un cadre cohérent et rationnel pour les investissements publics, mais aussi de rentabiliser ces derniers de façon optimale (recherche d'efficience). On remarquera en effet que les zones peu densément bâties sont éliminées d'emblée par l'ARRU. En outre, ne sont pris en compte que les secteurs qui possèdent déjà des

« bouts de tuyaux », selon l'expression d'un cadre de l'ARRU<sup>387</sup>, ce qui se traduit par la limitation des investissements « hors site ». Bien entendu, cela n'est envisageable que dans les quartiers déjà desservis ou implantés à proximité des réseaux considérés (voirie ou assainissement). Bref, si l'amélioration des conditions de vie des populations démunies entre bien en ligne de compte, puisque le PNRQP concerne exclusivement les secteurs dans lesquels les familles disposent d'un revenu mensuel inférieur à 260 DT, il s'agit également de limiter au maximum les dépenses publiques occasionnées par la viabilisation des quartiers d'urbanisation spontanée.

*b L'implication des autorités politico-administratives locales et régionales*

Outre les planificateurs et les ingénieurs, l'administration territoriale et les collectivités locales sont impliquées dans l'identification des sites à réhabiliter. Conformément à leur fonction d'intermédiation, ces institutions participent d'abord à la transmission des informations vers le pouvoir central, ainsi que cela a été constaté dans le chapitre précédent. A ce sujet, un agent de l'administration territoriale rappelle les principales caractéristiques de cette « remontée » des informations.

A la base, il y a les cellules du parti et le *omda*. Ces structures transmettent les doléances et les revendications des habitants à la confédération du RCD et à la délégation. A leur tour, la fédération et la délégation font remonter l'information auprès du gouverneur qui est donc très au fait des revendications et aussi des tensions sociales dans les quartiers.

MS... à son domicile, printemps 2000.

A partir de 1992, l'administration territoriale (le gouvernorat en fait) et les collectivités locales semblent participer davantage à l'identification des sites à réhabiliter, d'après le bureau d'études Dirasset, qui précise d'ailleurs que les autorités en question privilégient vraisemblablement des critères sociaux, voire politiques, au risque de compromettre la cohérence des projets sur le plan technique :

[...] Il est également apparu que les quartiers choisis pour la première fois en étroite concertation [avec les autorités locales représentées par le gouvernorat qui, dans le cas de Tunis, propose trois quartiers à réhabiliter], ne sont pas forcément les plus déshérités, ni ayant le plus mauvais état sanitaire. D'autres critères sont, semble-t-il, entrés en jeu mais pas toujours explicités. Ainsi, il est difficile de s'expliquer que ce ne sont pas toujours des projets déjà bénéficiaires d'une opération d'assainissement qui soient systématiques choisis pour un complément de réhabilitation. Tout se passe en fait comme si, l'assainissement étant considéré comme la composante la plus « rentable » de la réhabilitation (au plan de l'impact socio-politique), les collectivités locales [avaient]

---

<sup>387</sup> Ce cadre signale en outre qu'il est plus facile pour les habitants d'accéder à l'électricité et à l'eau potable que de bénéficier de l'assainissement et de la voirie, même en faisant pression sur l'administration, car les coûts de réalisation de ces deux dernières infrastructures sont plus élevés.

préférés inscrire de nouveaux projets, en vue de cumuler les bénéfices de leur assainissement (Dirasset, 1992, p. 39)

D'après les informations apportées par le bureau d'études tunisien, cette implication accrue des autorités politico-administratives locales et surtout régionales dans le processus décisionnel pourrait résulter du mécontentement des acteurs locaux, jusqu'alors tenus à l'écart des décisions. Suite à une enquête réalisée auprès des autorités locales en 1992, Dirasset note en effet que l'« absence de concertation élargie en amont de l'identification des quartiers [à réhabiliter] [était] ressentie à la fois comme une privation de prérogatives et comme une frustration dans les cas les plus flagrants de décalage entre la réalité des quartiers et les choix effectués » (Dirasset, 1992, p. 16). Bien que des informations supplémentaires soient nécessaires pour l'affirmer avec certitude, il est donc probable que l'identification des sites à réhabiliter ait suscité des négociations plutôt serrées entre l'administration territoriale, les collectivités locales et le pouvoir central. Toutefois, c'est à ce dernier que revient en dernier ressort la décision d'arrêter les quartiers bénéficiaires du PNRQP, ainsi que celle d'ordonner le lancement de ce programme, en 1991.

### *c Le contrôle de l'affectation des ressources publiques par le pouvoir central*

D'après le quotidien *La Presse* daté du 11 mai 1991, ce sont, en effet, le Conseil Ministériel Restreint<sup>388</sup> (CMR) et le chef de l'Etat en personne qui décident et ordonnent la mise en œuvre du PNRQP dans le cadre du 8<sup>e</sup> Plan de développement économique et social :

Après que le Conseil [Ministériel Restreint] eut passé en revue les réalisations accomplies dans le cadre de l'exécution du programme d'assainissement des cités populaires, mis en œuvre sur instructions du chef de l'Etat depuis avril 1989 et dont les travaux sont en voie d'achèvement, le président Ben Ali a ordonné de mettre au point un projet national de réhabilitation des cités populaires [...]. Ce projet, dont la mise en œuvre s'étalera sur toute la période du 8<sup>e</sup> Plan, touchera quelques 220 cités populaires réparties sur tout le territoire de la République.

Bien qu'il faille rester circonspect dans l'exploitation de la presse tunisienne comme source d'informations - le rôle majeur attribué au président de la République ne résulte-t-il pas de la politique de communication engagée par les mass médias et par le régime en place dans le but de légitimer la personne du président de la

---

<sup>388</sup> Selon Béatrice Hibou, le CMR regroupe surtout les « conseillers du Palais », c'est-à-dire les conseillers du président Ben Ali (Hibou, 1999, p. 55).

République ? -, la mise en œuvre de la politique de réhabilitation paraît résulter d'un processus décisionnel centralisé par les plus hautes instances de l'Etat<sup>389</sup>.

Il en va de même pour l'arrêt des sites à réhabiliter, la décision revenant au ministère de l'Intérieur assisté à cette occasion par l'ARRU, par la Caisse de Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales (CPSCL) et par l'Office National d'Assainissement (ONAS) (ARRU, *sd*). Ce dispositif très centralisé peut d'ailleurs se justifier sur les plans institutionnel et financier par la tutelle du ministère de l'Intérieur sur la CPSCL et sur les communes, et, davantage peut-être, par la contribution de l'Etat au financement du PNRQP. D'après l'ARRU en effet, l'Etat subventionne ce programme à hauteur de 70 %, les 30 % restants étant assurés par l'autofinancement (10 %) et par les prêts accordés aux communes par la CPSCL (20 %).

## **2 L'extension du périmètre d'intervention : le rôle possible du chef de l'Etat dans la levée des contraintes techniques**

Après la première tranche du PNRQP qui se traduit par la viabilisation des Cités Frachiche, Mrad 1 et Taxis (fig. 22), deux autres secteurs (Bougatfa 2 et Hay Mrad 2) sont réhabilités dans le cadre du PNRQP (deuxième tranche) et du PDUI (troisième génération<sup>390</sup>). D'après mes informateurs, cet élargissement du périmètre à réhabiliter résulterait surtout de l'intervention du chef de l'Etat.

### *a Un mot d'ordre présidentiel*

Le président de la République s'est rendu dans les quartiers de Sidi Hacine en mars 1993 et une seconde fois pendant la campagne des élections présidentielles et législatives, en mars 1994. Lors de sa première visite, il a rompu le jeûne (*Iftar*) avec des habitants de condition modeste dans un « restaurant de la solidarité<sup>391</sup> », comme l'atteste le journal *Le Renouveau* daté du 4 mars 1993. Bien que le fait n'ait pas été

---

<sup>389</sup> B. Hibou exprime une opinion semblable quand elle écrit que, sous le régime du président Ben Ali, « toutes les grandes décisions doivent être prises non seulement par les administrations compétentes mais par “Carthage” [...] » (Hibou, 1999, p. 55). Michel Camau va dans le même sens en soulignant le renforcement du pouvoir présidentiel depuis les années 1980 (Camau, 1997, p. 9).

<sup>390</sup> En l'an 2000, le PDUI comprenait trois générations : la première, celle des projets expérimentaux (1993), avait ciblé trois sites (Mateur dans le gouvernorat de Bizerte, Kairouan et Kasserine) ; la deuxième, constituée d'une série de onze projets (1994), était cofinancée par l'AFD à hauteur de 15 millions de DT ; et, enfin, une dernière série de dix-huit projets (1997 –2000) financés par l'Etat tunisien, sans la participation de l'AFD cette fois (entretien au siège du CGDR, été 2000).

<sup>391</sup> Voir, *supra*, première Partie, Chapitre II.

mentionné par la presse, des habitants auraient, à cette occasion, exposé leurs doléances au chef de l'Etat. Cela est confirmé par plusieurs techniciens de la municipalité et de l'ONAS, ainsi que par des habitants des quartiers de Sidi Hacine. Tous soulignent d'ailleurs la virulence des propos des habitants réclamant la viabilisation de leurs quartiers.

La seconde visite présidentielle a lieu à Bougatfa, l'un des deux quartiers qui sera réhabilité cinq années plus tard dans le cadre du PDUI. A cette occasion, le président Ben Ali a donné l'ordre de viabiliser le quartier en question et d'équiper les quartiers voisins en eau potable et en électricité d'après le quotidien *La Presse* (9 mars, 1994, p. 4) :

Le président Zine El Abidine Ben Ali a donné des instructions en vue de hâter l'élaboration d'un programme pour l'extension du réseau d'électricité et d'eau potable à l'ensemble de la région de Sidi Hacine, la construction de canaux d'assainissement à la cité Bougatfa et l'amélioration de l'état des routes dans cette Cité, afin de concrétiser la volonté qu'il a exprimée de continuer à éliminer les lacunes et à améliorer la qualité de la vie dans tous les quartiers populaires et les agglomérations rurales.

Selon le quotidien *La Presse*, ce serait donc le président Ben Ali lui-même qui serait à l'origine de la viabilisation du quartier Bougatfa et de l'extension des réseaux d'eau potable à toute l'agglomération de Sidi Hacine. Qu'en disent les techniciens ?

*b Le mot d'ordre du président Ben Ali et la résolution (momentanée) des contraintes techniques liées à l'assainissement : l'avis des techniciens*

De l'avis de mes interlocuteurs, il est clair que la viabilisation des quartiers en question avait été étudiée préalablement à la décision du chef de l'Etat d'équiper le secteur. Néanmoins, les différents techniciens interrogés sur le sujet reconnaissent que le chef de l'Etat a pu jouer un rôle déterminant dans la concrétisation du projet, la décision politique débloquent, à sa façon, une situation entravée par des problèmes techniques et financiers.

Les travaux de voirie étaient conditionnés par la réalisation préalable du réseau d'assainissement. Les techniciens expliquent cela par des motifs financiers qui se comprennent aisément : les coûts de viabilisation sont plus élevés si l'on doit casser la voirie pour faire passer les tuyaux<sup>392</sup>. Dans le cas de Sidi Hacine, la station d'épuration existante (elle a été installée dans le cadre du PNRQP 1 par l'ARRU) avait été prévue pour traiter les effluents des quartiers viabilisés dans le cadre de la première tranche du programme de réhabilitation<sup>393</sup>. Assainir les autres quartiers nécessitait donc en toute

---

<sup>392</sup> Cela n'empêche qu'à Hay Fatha, la voirie a été réalisée alors que les égouts n'avaient pas été installés (observation personnelle, printemps 2000).

<sup>393</sup> Quant aux effluents des nombreuses usines du secteur (il y en a 40 environ), ils sont, dans la majorité des cas, évacués directement dans la *sebkha* Sejoumi (Idéaconsult, 1998, p. 20).



logique d'implanter une nouvelle station d'épuration. Si celle-ci avait bien été programmée par l'ONAS, elle n'avait cependant pas été construite, faute d'argent. Dans ces conditions, l'ONAS ne pouvait que s'opposer à la réalisation des projets de viabilisation dans de nouveaux quartiers.

Entretiens à l'ONAS, printemps 2000

C'est dans ce contexte, marqué à la fois par les contraintes techniques et par l'opposition de l'ONAS, que le mot d'ordre du chef de l'Etat aurait été décisif dans la poursuite de la réhabilitation à Sidi Hacine.

Suite à l'ordre intimé par le président Ben Ali, l'ONAS se serait vu dans l'obligation de procéder dans des délais assez courts à la réalisation des travaux d'assainissement. La solution retenue est peu satisfaisante, mais elle a l'avantage d'être peu coûteuse. Plutôt que de construire une nouvelle station, elle consiste en effet à raccorder les Cités Mrad, Fatha, 20 mars et 25 juillet au réseau existant. Pourtant, les capacités de ce dernier sont largement dépassées, selon les techniciens qui estiment que la station de l'ARRU recevrait quatre fois plus d'effluents qu'elle ne peut en traiter. Si l'on ajoute les eaux pluviales que les habitants évacuent par le réseau des eaux usées, bien que ce dernier ne soit pas prévu à cet effet, il en résulterait des débordements durant les jours de fortes précipitations. Les techniciens signalent encore que l'ONAS reste comptable devant les pouvoirs publics et devant la population des dysfonctionnements que pourrait occasionner la sur-utilisation du réseau, suite à la décision présidentielle d'augmenter le nombre de quartiers assainis dans le secteur de Sidi Hacine.

Entretiens avec des techniciens, Sidi Hacine, printemps 2000

### *c Le lancement du PNRQP 2 et du PDUI*

Une fois la contrainte de l'assainissement levée, les travaux de voirie et de drainage des eaux pluviales sont exécutés dans le cadre du PNRQP et du PDUI, tous les deux reconduits dans le cadre du 9<sup>e</sup> Plan de développement économique et social (1997-2001). A ce propos, la presse ne manque pas de rappeler l'implication du président Ben Ali dans la mise en œuvre du PDUI et dans le choix des périmètres d'intervention :

Le ministre [il s'agit du ministre du Développement économique qui rend compte de son rapport au président de la République relatif à l'avancement du 9<sup>e</sup> Plan] a [...] fait remarquer que le président de la République a ordonné de réaliser les projets de développement urbain intégrés à Douar Hicher, à Kalaâ Kébira, à la Cité El Haffara à Sfax, ainsi qu'à Sidi Hacine à Tunis, eu égard à l'importance que revêtent ces programmes en ce qui concerne l'amélioration de l'infrastructure dans les zones d'intervention et la création d'opportunités d'emploi au profit de leurs habitants

*Le Renouveau*, 8 février 1999.

D'un point de vue institutionnel cependant, le PDUI de Sidi Hacine rend compte d'un dispositif plus décentralisé qu'il n'y paraît à première vue, d'autant plus que le PDUI entre dans le cadre des contrats-programmes passés entre l'Etat (ministère du Développement économique) et les régions (CGDR, 1996). D'abord, les propositions

d'intervention sont le fait des régions, qui appliquent les critères d'éligibilité fixés par le ministère du Développement économique en charge du PDUI<sup>394</sup>. Les programmes sont ensuite élaborés en fonction d'études de planification et de pré-faisabilité qui, dans le cas de Sidi Hacine, sont supervisées par le CGDR<sup>395</sup>, pour les actions productives, par le CGDR et la municipalité de Tunis en ce qui concerne les équipements (infrastructures et superstructures). Discuté à l'échelle régionale<sup>396</sup>, le projet est validé par le CGDR puis par un comité national de suivi<sup>397</sup>, avant d'être approuvé par le ministère du Développement économique et par le gouverneur, en présence du maire de Tunis en ce qui concerne le PDUI de Sidi Hacine (*Le Renouveau*, 24 mars 1999). Sur le rôle du maire de Tunis dans le processus décisionnel aboutissant à la mise sur pied du PDUI, les avis divergent quelque peu : certains estiment qu'il a servi d'intercesseur auprès du pouvoir central pour que Sidi Hacine bénéficie de ce programme ; d'autres affirment que le maire de Tunis est surtout intervenu dans la délimitation des sites d'intervention à l'échelle locale après que la décision de réaliser un PDUI dans le secteur eut été prise. Dans les deux cas cependant, les principales instances de décision demeurent le gouvernorat et surtout le pouvoir central.

Quant à la sélection des sites au sein des périmètres de réhabilitation, elle résulte pour l'essentiel des critères fixés par le ministère du Développement économique et appliqués par le CGDR<sup>398</sup>. Outre la réalisation de voies structurantes permettant de désenclaver les quartiers construits à l'est du canal Mejerda-Cap Bon et la Cité du 20 Mars implantée au milieu des terres agricoles, le PDUI poursuit la réhabilitation

---

<sup>394</sup> La troisième génération des PDUI prend aussi en compte des éléments de planification régionale. D'après le CGDR, trois types de zones ont été retenus : les villes moyennes de l'intérieur, les grandes villes du littoral, en particulier, les « grands quartiers populaires des villes du littoral qui connaissent des taux de chômage élevés et des problèmes d'intégration sociale et urbanistique », et les centres locaux « dans des zones rurales en développement ou des zones de reconversion et de diversification » (CGDR/PDUI, 1996, p. 5).

<sup>395</sup> Commissariat Général au Développement Régional. Créé par la loi n° 81-77 du 9 août 1981, cet organisme marque le début véritable de la politique de développement régional en Tunisie, d'après J.M. Miossec et P. Signoles (1984).

<sup>396</sup> D'aucuns soulignent d'ailleurs la discussion serrée entre le ministre et le gouverneur à propos de la fixation des montants accordés aux investissements physiques et aux actions d'appui aux activités économiques dans le cadre du projet de Sidi Hacine. Il semble que, dans cette négociation, le gouverneur aurait obtenu du ministère une augmentation tout à fait conséquente du budget « équipements », qui, au lieu des 30-40 % admis dans les objectifs du PDUI, aurait atteint 57 % environ du total du budget alloué.

<sup>397</sup> Je n'en connais pas les membres.

<sup>398</sup> Un classement des quartiers est effectué en fonction de plusieurs critères démographiques, socio-économiques et urbanistiques.

engagée cinq années plus tôt par le PNRQP dans les quartiers centraux de Sidi Hacine. De plus, il prend en charge l'achèvement des travaux partiellement réalisés par le PNRQP 2 à Mrad 2, appliquant ainsi les principes de complémentarité entre programmes énoncés par le CGDR, lequel souligne en effet que les « axes secondaires et tertiaires ne seront programmés que quand il s'agit d'un renforcement d'une réhabilitation antérieure » (CGDR, 1996, p. 10)<sup>399</sup>. A l'image du PNRQP, le PDUI s'inscrit donc dans une perspective de rationalisation et de rentabilisation des investissements publics suscités par l'équipement des quartiers mal lotis.

Assurément, les processus décisionnels et les systèmes d'intermédiation liés à la mise sur pied des projets de développement urbain sont variés, et complexes de surcroît. On peut cependant identifier deux grands systèmes d'action, donc de domination. Un premier a trait aux grands projets. Il rend compte de processus très centralisés et contrôlés, dans un cas (Dakar) par les bailleurs de fonds internationaux *via* les agences d'exécution de ces projets; dans l'autre (Tunis), par l'Etat tunisien qui garde ou a repris le contrôle de sa politique urbaine, comme l'écrit Jean-Marie Miossec (1999). D'un point de vue technique, les moyens envisagés pour s'assurer le contrôle de la destination des biens publics sont similaires, qu'il s'agisse de la planification ou de la contractualisation. Celle-ci permet notamment un contrôle financier accru de l'affectation des ressources publiques par la Banque mondiale *via* l'ADM en ce qui concerne le PAC à Dakar, par le ministère du Développement Economique pour le PDUI à Tunis. Dans les deux cas en outre, les collectivités locales et les échelons inférieurs de l'administration territoriale remplissent surtout des fonctions secondaires d'information et d'intercession. Le second système d'action est lié à la coopération décentralisée. Il favorise l'émergence de nouveaux « ensembliers » : les associations locales et les ONG, qui fonctionnent un peu comme des coalitions d'intérêt dans un contexte marqué par la contractualisation de l'action publique. Fréquemment observé dans la banlieue de Dakar où il représente, de même que dans les campagnes sénégalaises (Blundo, 1998), un des modes d'accès à l'aide internationale, ce système fondé sur les chaînes de courtage fait aussi son apparition dans la banlieue de Tunis où une ONG comme Enda Interarabe mène, depuis le début des années 1990, des projets d'appui aux petits métiers et de sensibilisation à la santé,

---

<sup>399</sup>Dans son étude sur le PDUI de Bourgi à Kairouan, Ali Rhebi (2000) rend compte d'une logique d'intervention similaire.

en partenariat avec des bailleurs européens<sup>400</sup>. Rien de tel cependant en ce qui concerne l'équipement des quartiers mal lotis, qui ressortit au domaine réservé de l'Etat en Tunisie.

## **II LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS LOCAUX CHARGES DE LA GESTION DES PROJETS**

Après avoir examiné quelques biais par lesquels les financiers de l'action publique entrent en contact avec la société des quartiers non réglementaires, il convient de s'interroger sur les dispositifs envisagés par les maîtres d'ouvrage avec les maîtres d'œuvre pour mener les projets à leur terme. Les projets étudiés à Dakar et à Tunis mettent en avant des pratiques gestionnaires très différentes, voire opposées : alors que, à Dakar, les institutions de développement cherchent à impliquer les acteurs locaux au nom de la participation populaire, à Tunis, l'action publique est principalement du ressort de l'Etat et des « organismes spécialisés dans l'aménagement » (Miossec, Signoles, 1984, p. 184).

### **A LES DISPOSITIFS ORGANISATIONNELS CHARGES DE LA PARTICIPATION POPULAIRE A DAKAR**

#### **1 Le PSE et l'activation des réseaux d'action locaux**

Pour mettre en œuvre la « composante B »<sup>401</sup> du PSE, les initiateurs du projet s'appuient sur plusieurs dispositifs. Un premier est spécifique au PSE ; il vise l'information et la sensibilisation du public quant à l'accès à l'eau potable et l'assainissement, conformément aux recommandations de la Banque mondiale (Banque mondiale, 1995). Les autres sont hérités de deux programmes antérieurs : le programme « Eau Populaire », initié par Enda Tiers-Monde dans les quartiers

---

<sup>400</sup> Parmi les financiers du programme d'appui aux micro-entreprises par le micro-crédit et l'accompagnement, on compte en effet la Commission Européenne, Intermom (Espagne), IPADE (Espagne), la Fondation Ford et Emmaüs International (France). Participe aussi le ministère de la Femme et de la Famille (Enda Interarabe, 2001).

<sup>401</sup> Le PSE comporte trois composantes dont la réalisation est prévue entre 1996 et 2000 : la composante A a trait au renforcement des capacités institutionnelles, la composante B, à l'approvisionnement en eau de la région de Dakar et la composante C à l'assainissement urbain (ministère de l'Hydraulique, PSE, 1998).

populaires en 1995, et le Programme de Nutrition Communautaire (PNC), engagé la même année par l'Etat sénégalais et par la Banque mondiale (Banque mondiale, 1995b).

*a La stratégie d'information et de sensibilisation du public à propos de l'accès à l'eau potable*

C'est sur la base d'une étude de communication (Sock, 1998) que le comité de pilotage du PSE arrête en 1998 la stratégie d'information et de sensibilisation du public à propos de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cette stratégie a pour but d'informer un public le plus large possible à propos de la réforme du régime gestionnaire du secteur eau et sur certains thèmes socio-éducatifs comme la salubrité environnementale. Elle vise en outre l'information des usagers à propos des conditions d'accès aux branchements sociaux. A cette fin, le comité de pilotage a sélectionné trois dispositifs d'intermédiation fondés sur les systèmes relationnels locaux et sur l'emploi des technologies de communication modernes, à savoir : l'alliance avec les « leaders d'opinion », l'approche de proximité et le recours aux mass media.

- L'alliance avec les « leaders d'opinion »

Premiers sollicités dans le cadre de la stratégie de communication du PSE, les « leaders d'opinion » sont définis comme des « individu[s] ou [des] groupe[s] d'individus capables de recevoir les messages du projet et de les transmettre aux populations pour un changement de comportement (Rapport de la commission n° 1<sup>402</sup>, p. 2). Ces leaders d'opinion ont des profils hétérogènes, puisque sont classés dans cette catégorie : les chefs religieux, les enseignants, les élus locaux, les associations locales, les députés, les sénateurs, les autorités coutumières, les comités de santé, les artistes et les ONG. La stratégie formulée par la commission cherche donc à impliquer toute personne qui peut *a priori* assurer la fonction de médiateur ou de courtier entre le PSE et la société locale et, à ce titre, diffuser les messages d'information sur ce programme, tout en collectant les demandes de branchements sociaux auprès des habitants.

---

<sup>402</sup> L'atelier comporte trois commissions qui s'occupent chacune d'un thème de la stratégie de communication du PSE : l'alliance avec les « leader d'opinion » pour la commission n° 1, l'approche de proximité pour la commission n° 2 et l'approche par les médias pour la commission n° 3 (ministère de l'Hydraulique, PSE, 1998).

- L'approche de proximité

En plus d'impliquer les leaders d'opinion, la stratégie de communication repose sur l'identification de « groupes cibles [qui] peuvent être bénéficiaires et/ou acteurs » du projet (Rapport de la commission n° 2, p. 1). De même que les leaders d'opinion, les groupes-cibles sont chargés de l'intermédiation entre les demandeurs et le PSE.

En outre, il est prévu d'engager des animateurs locaux. Choisis en théorie par la population, ces animateurs ont des fonctions très étendues puisqu'ils doivent, ainsi que le note le rapporteur de la commission n° 2,

sensibiliser les populations pour la prise de conscience en vue d'une modification des comportements ; engager la communauté, faciliter les visites à domicile, assister les populations, susciter la demande, recenser les besoins, assurer le feed-back entre le comité de protocole et le quartier sur la base d'une organisation structurée, identifier les artisans et les ouvriers, faire le suivi des obligations contractuelles des structures, orienter la population vers les acteurs de la réforme (*Rapport de la commission n° 2*, p. 4 et 5).

- Le recours aux médias

Il s'agit de la radio, dont l'emploi est justifié à la fois par le fait que ce moyen de communication est très répandu dans l'ensemble du Sénégal, mais aussi par l'expérience acquise, au cours des années 1970, dans le domaine de la radio éducative en milieu rural (Sock, 1998). La télévision est aussi sollicitée, le consultant et, à sa suite, le comité de pilotage, insistant sur la possibilité de recourir à des moyens variés (spots publicitaires, reportages, débats télévisés) et, surtout, sur la nécessité d'ajuster les messages en fonction des « thèmes et du système de référence et de représentation symbolique du milieu sénégalais » (*ibid.*, p. 13). Quant à la presse nationale, elle est chargée de « préparer l'opinion », c'est-à-dire de l'« intéresser aux enjeux de la réforme du secteur eau » et de l'informer sur le « rôle des trois entités chargées de concrétiser les objectifs définis au grand bénéfice de la population » (*ibid.*, p. 14).

*b Les dispositifs du programme « Eau populaire » et du PNC*

- Les dispositifs de gestion du programme « Eau populaire »

L'objectif du programme « Eau populaire » initié par l'ONG Enda Tiers-Monde en 1995 est de faire en sorte que les populations bénéficiaires prennent progressivement en charge la gestion des équipements collectifs. A cette fin, Enda Tiers-Monde a élaboré un dispositif gestionnaire dans lequel les acteurs locaux ont un rôle central.

Il s'agit d'abord des Associations Sportives et Culturelles (ASC) et surtout des groupements de promotion féminine (GPF), dont le sérieux est d'ailleurs souligné par l'ONG (Enda Tiers-Monde, programme « Eau populaire », 1998, p.4). ASC ou GPF, l'organisation locale est chargée d'instituer un comité de gestion qui, à son tour, désigne un fontainier\*, rétribué par les recettes de la vente de l'eau<sup>403</sup>. Les recettes – entre 4000 et 7000 FCFA par borne-fontaine et par jour, dans le quartier Afia 2, selon une interlocutrice - sont réparties de la façon suivante : 60 % de la somme perçue sont destinés au paiement de la facture d'eau ; 30 % reviennent au fontainier ; 10 % alimentent une caisse commune pour financer d'autres actions de développement et pour entretenir la borne-fontaine (Enda Tiers-Monde, programme « Eau populaire », 1998).

Formé par Enda Tiers-Monde et contrôlé par le comité, le fontainier est lié par un contrat de gestion à l'ONG internationale. Ce contrat astreint l'exploitant à quatre obligations principalement : la réalisation d'un bilan mensuel de la gestion de l'équipement (fonctionnement et sommes perçues) ; le paiement des factures auprès de la SDE dans les quinze jours suivant la réception des factures ; la fourniture de l'eau à un prix fixe et déterminé à l'avance<sup>404</sup> ; l'entretien de la borne-fontaine pour les travaux n'excédant pas 50 000 FCFA<sup>405</sup>. Le non-respect des délais de paiement et la vente de l'eau à d'autres tarifs que ceux qui ont été fixés entraînent tous les deux le retrait de la gestion de la borne-fontaine.

Dans le programme « Eau populaire » d'Enda Tiers-Monde, l'autonomisation des acteurs locaux et la contractualisation de la gestion des équipements sont donc étroitement corrélées.

- Les dispositifs mis en place par l'AGETIP dans le cadre du PNC

Le dispositif local de gestion envisagé par l'AGETIP ne diffère pas de celui d'Enda Tiers-Monde. Les objectifs sont d'ailleurs pratiquement les mêmes, puisqu'il s'agit, dans le cas de l'AGETIP, de promouvoir une gestion locale et autonome des équipements, l'appropriation des projets par les bénéficiaires étant perçue comme « la

---

<sup>403</sup> D'après la contribution de l'AGETIP au séminaire de Saly (1998), peuvent postuler à l'emploi de fontainier les femmes et les groupements de femmes. La sélection doit notamment prendre en compte le fait que le candidat réside dans le quartier et qu'il jouit d'une bonne réputation (des « qualités humaines reconnues ») auprès des habitants.

<sup>404</sup> Voir chapitre précédent.

<sup>405</sup> Selon le contrat de gestion, les travaux excédant 50 000 FCFA sont pris en charge par la population « desservie par Enda ».

meilleure garantie de la bonne gouvernance des ouvrages à la base » (AGETIP, 1998, p. 4).

Selon le dispositif du PNC, la gestion des bornes-fontaines incombe aux comités locaux de pilotage (CLP), composés par les notables et les leaders d'opinion locaux, et présidés par le délégué du quartier considéré<sup>406</sup>. A l'image du comité de gestion instauré par Enda Tiers-Monde, le CLP désigne le fontainier. Il applique pour cela deux principes fixés par l'AGETIP : la mise en concurrence des postulants à l'emploi de fontainier et le versement d'une caution de garantie de l'ordre de 30 000 FCFA auprès du CLP. Enfin, le fontainier est lié à l'AGETIP par un contrat d'exploitation. Seule différence avec le dispositif mis en place par Enda Tiers-Monde : le fontainier est contrôlé par une autre structure locale que le CLP. Il s'agit de la « micro-entreprise communautaire », soit le GIE instauré par l'AGETIP pour prendre en charge les activités d'éducation nutritionnelle du PNC à l'échelle des quartiers. Comme le fontainier, le GIE est lié à l'AGETIP par un contrat, non d'exploitation mais de prestation de services cette fois-ci.

Dans le PNC, au même titre que dans le programme « Eau populaire », la participation populaire repose donc sur une combinaison originale de principes libéraux et de pratiques qualifiées de « communautaires »<sup>407</sup>, dans le cadre d'une gestion contractuelle des équipements financés par l'aide internationale<sup>408</sup>.

## 2 La participation populaire dans le cadre du PADAEC et du PDSQ

A l'image de l'autre projet pilote initié à Port-au Prince dans le cadre du projet « villes » du programme MOST de l'UNESCO, le projet de développement local conduit à Yeumbeul entre 1996 et 2001 a pour but d'expérimenter une approche de lutte contre la pauvreté, fondée sur la participation populaire. La coordinatrice du projet « Villes » précise, en guise d'introduction au rapport d'évaluation de mi-

---

<sup>406</sup> Par leur constitution, les CLP rappellent beaucoup les comités de santé mis en place dans la banlieue dakaroise à la fin des années 1970 (Fassin, 1996).

<sup>407</sup> A la différence de la rhétorique populiste, la rhétorique communautariste relève d'une « vision pacifiée », indique Didier Fassin (1996, p. 8), qui ajoute encore que « dans les définitions, explicites ou implicites, de la communauté par les institutions internationales et par les organisations non gouvernementales, on trouve l'idée d'une société partageant les mêmes valeurs et les mêmes aspirations, dans laquelle divisions et conflits s'estompent » (*ibid.*, p. 8).

<sup>408</sup> Il faut rappeler qu'une participation égale ou supérieure à 25 % du coût total de l'équipement est exigée dans le cadre du programme « Eau populaire » d'Enda Tiers-Monde. Mais cette participation peut être physique ou financière.



parcours (Bulle, 1998), que le PADAEC vise à « dégager une méthodologie pour l'action de lutte contre la pauvreté urbaine à travers une démarche participative venant d' «en bas», s'intégrant dans une stratégie de développement endogène » (p. 3). La prise en charge de la population par elle-même constitue donc un élément majeur de la philosophie de l'UNESCO, largement fondée sur la démocratie participative par ailleurs. Dans ce sens, deux dispositifs sont envisagés successivement à Yeumbeul. Le premier appuie les initiatives locales existantes, tandis que le second cherche davantage à promouvoir la gouvernance locale, participative et démocratique, du projet d'abord, puis de la ville comme bien commun.

*a Le PADAEC et le renforcement des initiatives locales (1995-1998)*

Le renforcement des initiatives locales repose en premier lieu sur la réalisation d'un diagnostic participatif. Pour l'essentiel, ce dernier reprend les méthodes de planification de développement local préconisées par Enda Ecopop (Vanhaeverbeke, Guibbert, Soumaré, 1998) et appliquées dans d'autres projets comme le PDSU et ses « projets de ville »<sup>409</sup>.

A première vue, le dispositif est simple : Enda Ecopop organise des manifestations publiques variées (séminaires, débats, « causeries », ateliers), au cours desquelles les participants identifient des priorités d'intervention avec l'aide d'animateurs spécialisés dans l'approche participative. Parmi les acteurs locaux, il semble que les habitants, les associations locales et les autorités coutumières aient participé au diagnostic (Bulle, 1998). Les pouvoirs publics ont aussi été impliqués, par l'intermédiaire des services municipaux et du service départemental de l'Hygiène. Suite à ces concertations locales, plusieurs axes d'intervention ont été retenus. Ce sont d'abord les équipements de base qui ont été « définis comme besoins prioritaires par les habitants » (Bulle, 1998, p. 10). Dans la stratégie du maître d'œuvre, ces biens matériels dispensés par l'aide permettent aussi d'intéresser les acteurs locaux au projet et, donc, d'amorcer le processus de développement participatif qui fonde le PADAEC<sup>410</sup>. Les autres axes du projet consistent davantage en des appuis logistiques (finances et formation) à des groupements locaux porteurs de projets, dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie ou dans celui de la création d'activités

---

<sup>409</sup> Voir PDSU, Compte rendu de la journée de réflexion *Participation citoyenne au développement local*, Dakar, 15-16 décembre 1998.

<sup>410</sup> Entretiens au siège d'Enda Ecopop, automne 1999.

génératrices de revenus. On peut d'ailleurs signaler que ce deuxième axe s'inscrit largement dans la philosophie de l'UNESCO et d'Enda Ecopop, qui vise à susciter les initiatives collectives, afin de promouvoir une culture communautaire de la gestion urbaine et du développement local.

Quant à l'exécution du PADAEC, elle dépend d'un dispositif plus complexe que celui qui est envisagé pour le diagnostic participatif (fig. 28). D'abord, le projet est animé par une équipe permanente, installée à Yeumbeul par Enda Ecopop. Cette équipe qui dispose d'un local loué à l'occasion, est composée de six personnes employées à temps plein : un assistant de programme, responsable de l'équipe technique ; un chargé d'opérations, responsable du suivi technique des chantiers engagés dans le cadre du projet ; deux animateurs recrutés dans le milieu associatif local et une secrétaire, elle aussi recrutée à Yeumbeul<sup>411</sup>. Dans les quartiers ciblés par le PADAEC ensuite, Enda Ecopop met en place des comités de gestion, composés par des militants du milieu associatif local et par des habitants intéressés. D'après Sylvaine Bulle (1998), ces comités ont des fonctions relativement étendues, puisqu'ils s'occupent de la sélection des bénéficiaires des équipements d'assainissement (puisards et latrines), de l'animation des chantiers, du suivi et du recouvrement des participations financières<sup>412</sup>, ainsi que de la gestion des bornes-fontaines dans certains quartiers comme Houdalaye ou Ben Baraque. Enfin, les associations de développement jouent un rôle primordial dans le dispositif mis en place par Enda Ecopop. Elles assurent en effet l'animation du projet sur le terrain, avec l'appui de l'équipe technique, en même temps qu'elles participent à la sensibilisation des populations à propos des interventions engagées dans le PADAEC. Les associations constituent donc les principaux intermédiaires entre l'ONG chargée de la maîtrise d'œuvre du projet et la population bénéficiaire.

#### *b Le PDSQ et l'instauration de la gouvernance locale (1999-2001)*

A partir de 1999, la mise en œuvre de la seconde phase du projet pilote de Yeumbeul indique quelques changements dans l'orientation du projet et dans les dispositifs organisationnels.

---

<sup>411</sup> En outre, le projet peut recourir à des intervenants extérieurs pour des missions d'expertise ou d'évaluation (voir, par exemple : Gueye, Seck, 1997 ; Bulle, 1998 ; Merklen 2000).

<sup>412</sup> Une participation de 20 000 FCFA est exigée par le maître d'œuvre. La participation physique aux travaux permet de diminuer le montant des contributions financières.

En effet, les concepteurs du PDSQ veulent étendre le périmètre d'intervention du projet à tous les quartiers des communes d'arrondissement de Yeumbeul Sud, Yeumbeul Nord et Keur Massar, en même temps qu'ils veulent élargir le nombre de bénéficiaires. A cette fin, un nouveau dispositif gestionnaire (fig. 29) est conçu sur la base d'un découpage rationnel de l'espace en secteurs ou zones qui regroupent plusieurs quartiers. Yeumbeul Nord compte ainsi onze zones et Yeumbeul Sud, cinq. Dans chaque zone, Enda Ecopop installe un conseil dénommé « conseil de zone » qui assure l'intermédiation entre la population et le projet. Les conseils de zone regroupent les différents leaders communautaires, identifiés lors d'une enquête préalable par des membres du milieu associatif local, recrutés à cet effet. A côté de ces structures en charge de la gouvernance de quartier, d'autres sont mises en place à l'échelle de la localité. Le « comité de développement municipal » regroupe les représentants des conseil de zone et les élus locaux à l'échelle des communes d'arrondissement. Autre structure, le « comité d'orientation et de suivi » rassemble tous les acteurs locaux impliqués dans le projet (représentants du comité de développement municipal, associations locales, communes d'arrondissement) et des partenaires extérieurs (Enda Ecopop, administrations, services techniques municipaux, concessionnaires de services publics et UNESCO) (Bulle, 1998). Les fonctions assignées au comité d'orientation et de suivi qui agit, non plus à l'échelle des communes d'arrondissement comme les comités de développement municipaux, mais à celle des trois communes prises ensemble, sont plutôt étendues. En effet, c'est lui qui définit les orientations du projet tout en assurant son exécution. En ce sens, le comité d'orientation et de suivi représente l'acteur collectif chargé de la gouvernance participative et démocratique à l'échelle de la localité. En outre est institué un fonds local, financé par les participations des habitants à la réalisation des équipements d'assainissement. Ce fonds doit venir en aide aux familles dont les ressources sont trop limitées pour apporter leur quote-part à la réalisation des puisards et des latrines. De façon plus originale, le fonds peut aussi servir de caisse de solidarité, sur le modèle des mutuelles.

### **3 Les dispositifs de participation populaire selon Enda Graf : l'exemple du COCADY et des Comités de développement local (CDL)**

Par rapport au projet expérimental de l'UNESCO, l'expérience du COCADY rend compte d'une approche différente du développement local et de la participation

**Fig. 28 - LE DISPOSITIF ORGANISATIONNEL DU PROJET D'APPUI AUX QUARTIERS POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE (PADAEC)**



**Fig. 29 - LE DISPOSITIF ORGANISATIONNEL DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS (PDSQ)**



Conception : O. Legros - Réalisation : F. Thois / 2003.

populaire. Développée par Enda Graf dans son programme intitulé « Comités de développement local », cette approche se déroule en trois temps. Après la phase de diagnostic réalisée par les acteurs locaux avec l'aide d'un animateur, sont formés des espaces de concertation, à savoir les comités de développement local. Dans la philosophie de l'équipe d'Enda Tiers-Monde, ces comités doivent fonctionner selon des principes démocratiques. Les assemblées générales, les décisions et les débats publics sont favorisés par les auteurs du programme qui ne sous-estiment d'ailleurs pas le rôle des conflits dans la dynamique de développement local : « C'est à partir de cet auto-apprentissage de soi [il s'agit de la phase de diagnostic effectuée par les acteurs locaux] et d'une utilisation dynamique des conflits que des stratégies communes responsables peuvent s'enclencher », peut-on lire sur le site internet d'Enda Graf, dans la rubrique intitulée « Hypothèses fondamentales ». Durant cette phase qui vise à instaurer la gestion collective des biens communs, soit l'« appropriation collective des opportunités » selon l'expression des responsables d'Enda Graf<sup>413</sup>, les CLD ne reçoivent qu'un appui logistique (local et téléphone). Ce n'est qu'après, lors de la troisième phase, que l'équipe d'Enda Tiers-Monde recherche éventuellement des appuis financiers auprès de bailleurs extérieurs. Dans le cas du COCADY, cela se traduit par la « demande non sollicitée<sup>414</sup> » auprès de l'USAID, une demande à l'issue positive pour le COCADY, comme on a pu le constater.

Malgré des objectifs semblables, à savoir l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des acteurs locaux, Enda Ecopop et Enda Graf ont donc des démarches apparemment opposées : la première appuie les initiatives locales et cherche ensuite à instaurer la gouvernance locale au travers de structures relativement complexes, tandis que la seconde cherche d'abord à asseoir la gouvernance locale par le biais d'espaces de concertation comme le COCADY, avant de chercher les financements nécessaires au renforcement des initiatives locales.

## B LA FAIBLE IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX A TUNIS

Bien que la participation populaire soit de plus en plus mentionnée dans les discours officiels, à propos de la gestion de l'environnement urbain notamment<sup>415</sup>, la

---

<sup>413</sup> Entretiens au siège d'Enda Graf, automne 1999.

<sup>414</sup> Selon les termes d'un interlocuteur à la représentation de l'USAID à Dakar (janvier 2000).

<sup>415</sup> Voir en particulier PNUD, *Les ONG tunisiennes et l'approche participative en Tunisie*, 1997.

réalisation des travaux de réhabilitation dans le cadre du PNRQP et du PDUI n'implique pas les acteurs locaux<sup>416</sup>. Il en va toutefois autrement pour les projets d'appui aux activités productives du PDUI. Ces derniers suscitent, en effet, la mise en place de nouveaux dispositifs de médiation entre la population bénéficiaire et les institutions de développement.

## **1 L'exécution du PNRQP monopolisée par l'ARRU**

L'exécution du PNRQP implique peu d'acteurs et, parmi ces derniers, aucun acteur local. D'abord, la maîtrise d'ouvrage du programme, et cela vaut à la fois pour la première et pour la deuxième génération du PNRQP, est confiée à l'ARRU. M. Chabbi note à ce sujet que les modalités d'exécution des projets de réhabilitation n'ont pas changé depuis les Projets Urbains financés par la Banque mondiale dans les années 1980, bien que l'Etat ait confié la maîtrise d'ouvrage aux communes depuis cette époque (Chabbi, 1999, p. 197). L'urbaniste tunisien explique cette attitude de l'Etat par la faiblesse des moyens dont disposent les collectivités locales, ce que confirme le bureau d'Etudes Dirasset dans son rapport sur le PNRQP, en soulignant d'ailleurs les dysfonctionnements que cela peut occasionner :

[A partir de 1983 et de la signature du troisième projet urbain, les municipalités] s'étaient retrouvées face à une responsabilité de maîtrise d'ouvrage sans en avoir les moyens techniques et humains. Le transfert de responsabilités s'est opéré de fait en direction des agences "techniques" (ARRU, Association de Sauvegarde de la Médina), les transformant en véritables maîtres d'ouvrage des opérations de réhabilitation urbaine. Outre le hiatus juridique que cette situation sous-tend[ait], il s'est créé sur le plan politico-technique un décalage dans les choix de priorités qui a très certainement limité l'impact attendu des opérations de réhabilitation (Dirasset, 1992, p. 6).

---

<sup>416</sup> La participation populaire est cependant requise pour la gestion des bornes-fontaines installées après les années 1980 dans les campagnes, ainsi que dans quelques noyaux périurbains comme Birine (délégation de Sidi Hacine) où une fontaine a été installée vers le milieu des années 1990, grâce à un financement du Fonds de Solidarité Nationale (FSN). Depuis les années 1980, la gestion de ces équipements a été confiée aux Associations d'Intérêt Commun (AIC) qui s'occupent aussi de la distribution de l'eau aux usagers. Les relations entre les AIC et la SONEDE sont exclusivement commerciales, les AIC disposant d'un compteur d'eau à leur nom (ou à celui de leur président), et payant, comme tout usager, leur facture trimestrielle à la société de gestion des eaux. Comme dans les quartiers populaires de la banlieue dakaroise, on constate donc dans les campagnes autour de Tunis une privatisation de la gestion des bornes-fontaines. Cette dynamique s'accompagne, bien entendu, d'une commercialisation de l'eau distribuée aux bornes-fontaines : denrée gratuite jusqu'aux années 1980, l'eau des fontaines est désormais payée par les consommateurs auprès de l'AIC.

En pratique, l'ARRU suit le processus habituel : le maître d'ouvrage délégué assure la passation des marchés, depuis l'appel d'offres<sup>417</sup> jusqu'à la remise des ordres de service aux titulaires des marchés. Quant à la maîtrise d'œuvre, elle est réalisée par l'ARRU en interne par un chef de projet. C'est donc des compétences d'ingénierie de l'ARRU que dépend en grande partie l'exécution du PNRQP.

## **2 L'engagement de la municipalité de Tunis et du CGDR dans la mise en œuvre du PDUI**

Au contraire de ce que l'on a pu constater dans le cas du PNRQP, la mise en œuvre du PDUI est surtout le fait des instances régionales, conformément aux contrats-programmes passés entre l'Etat (ministère du Développement économique) et la Région : pour l'essentiel, les Régions sont responsables de l'exécution du volet d'appui aux activités productives, tandis que les communes assurent le volet consacré aux investissements physiques dans les zones urbaines bénéficiant du PDUI (CGDR, 1996).

### *a La municipalité de Tunis et l'exécution des travaux de réhabilitation à Sidi Hacine*

Conformément au dispositif institutionnel du PDUI, la municipalité de Tunis assure la maîtrise d'ouvrage de la composante « investissements physiques » du projet de Sidi Hacine. La procédure utilisée est identique à celle qui est appliquée par l'ARRU dans le cadre du PNRQP. Au sein de la municipalité, un service des Opérations d'urbanisme prend en charge les différentes opérations assignées au maître d'ouvrage selon les règles de passation des marchés publics en vigueur. Quant à la maîtrise d'œuvre, elle est, de même que dans les opérations suivies par l'ARRU, réalisée en interne, par ce même service des Opérations d'urbanisme.

Rien de particulier donc en ce qui concerne la mise en œuvre des opérations de réhabilitation urbaine programmées dans le PDUI, si ce n'est le fait que la municipalité elle-même se charge de l'exécution du programme de réhabilitation. Dans les autres quartiers, en effet, c'est l'ARRU qui est déléguée par les collectivités locales en tant que maître d'ouvrage. Cela se justifie par le fait que les compétences de la municipalité de Tunis sont plus grandes que celles des autres communes, grâce à

---

<sup>417</sup> Un entretien avec un technicien de l'ARRU révèle que le choix se porte généralement sur l'entreprise la « moins disante » .

l'expérience acquise par les techniciens de la municipalité à l'occasion des opérations de restructuration et de réhabilitation engagées depuis les années 1970. D'aucuns soulignent de plus la volonté de plus en plus forte qu'a la municipalité de Tunis de s'affirmer face à l'ARRU, dont la position hégémonique en matière de réhabilitation est contestée par les cadres des collectivités locales<sup>418</sup>. Bien que cela soit conforme au contrat-programme fixant les conditions d'exécution du PDUI, il est donc possible que la maîtrise d'ouvrage du PDUI de Sidi Hacine exprime aussi, et de façon implicite, un rapport de forces relativement tendu entre l'ARRU et la municipalité de Tunis.

*b Les nouveaux dispositifs d'intermédiation envisagés par le CGDR entre la population et le Projet*

Si certaines actions sont spécifiques au PDUI (aide à la création ou à l'extension de micro-entreprises, aménagement de zones d'activités), le fait le plus remarquable est que les PDUI coordonnent, en même temps qu'ils les complètent sur le plan financier, les interventions des autres acteurs du développement social.

Pour se limiter au cas de Sidi Hacine, le PDUI regroupe de façon régulière des représentants de plusieurs institutions. Certaines sont liés au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, tel le Bureau d'Emploi du Bardo ; d'autres sont des organismes de crédit, comme la Banque Tunisienne de Solidarité<sup>419</sup> créée en 1998 par décision présidentielle ; enfin, des associations à caractère humanitaire peuvent être impliquées, telles l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) qui, dans le cadre de sa nouvelle politique, accorde à des particuliers des prêts allant jusqu'à 1000 dinars. L'Office National de l'Artisanat est lui aussi représenté, de même que le Centre de défense et d'intégration sociale de Melassine, lequel intervient plus particulièrement dans la réinsertion des jeunes en difficultés.

Le PDUI de Sidi Hacine remplit donc une double fonction. D'un côté, il sert de cadre de cohérence pour les différents intervenants dans le domaine social et économique, constituant à ce titre un instrument supplémentaire de rationalisation de la politique sociale engagée par l'Etat ; de l'autre, il joue le rôle de guichet unique pour les demandeurs qui sont ensuite adressés vers les institutions et les services compétents. Pour cette raison, le PDUI peut représenter un nouveau dispositif de médiation entre des institutions, de plus en plus nombreuses à intervenir dans le cadre

---

<sup>418</sup> Entretiens réalisés à la municipalité de Tunis, printemps 2000.

<sup>419</sup> Selon H. Laroussi (2001), la BTS octroie des prêts de l'ordre de 1000 à 33 000 dinars en 2000.



du développement économique et de l'action sociale, et les habitants résidant au sein de son périmètre d'intervention.

Manifestement, les projets de développement urbain engagés dans les banlieues de Dakar et de Tunis diffèrent à bien des points de vue si l'on considère les dispositifs organisationnels liés à leur exécution à l'échelle locale. A Dakar, ces dispositifs, qui ont en charge l'application des nouveaux principes de l'idéologie du développement, à savoir la gestion contractuelle des biens collectifs, la participation populaire et la gouvernance locale, entraînent des innovations sur le plan de la gestion des affaires publiques. En cela, l'aide publique peut représenter un facteur non négligeable de changement social dans la banlieue dakaroise. A Tunis, en revanche, l'exécution des projets de développement urbain dépend des opérateurs techniques : l'ARRU, pour le PNRQP et pour le volet infrastructures du PDUI ; le CGDR, en ce qui concerne le volet économique du PDUI. Ce recours systématique de l'Etat aux ingénieurs suscite quelques interrogations : s'agit-il d'une pratique héritée de la Banque mondiale qui avait instauré avec le ministère de l'Habitat un dispositif d'intervention « centro-administré » durant le deuxième projet urbain (Chabbi, 1985) ? Ou ne serait-ce pas plutôt une stratégie du pouvoir central visant à la fois pour s'arrurer le contrôle des politiques urbaines et limiter les risques d'instrumentalisation des projets par les notables locaux à des fins de légitimation ou d'affrontement politique ? De telles pratiques semblent en effet avoir marqué la mise en œuvre des projets antérieurs et, en particulier, celle du troisième projet urbain, comme l'avait noté M. Chabbi (1985) à propos de la restructuration d'Ettadhamen pendant les années 1980.

\*\*\*

Au fur et à mesure des analyses précédentes, deux systèmes d'action se sont dessinés. Un premier système, observé à Dakar, rend compte d'une prise de contrôle de plus en plus flagrante de l'action publique par les bailleurs de fonds internationaux. Cela se traduit par la centralisation des processus décisionnels liés à l'affectation des ressources et à la définition des politiques publiques, particulièrement remarquable dans le cas des grands projets, ainsi que par l'instauration, à l'échelle locale, de nouveaux dispositifs de gestion de l'action publique, en rupture avec les modes régaliens de gestion propres à l'Etat-nation car fondés sur les principes de

contractualisation, de participation populaire et de « bonne gouvernance », comme le souligne E. Le Bris : « au pouvoir transcendant de ce dernier [l'Etat moderne], organisé à partir du droit, se substituerait un simple “management contractuel et parteunarial” dont la ville constituerait le lieu d'éclosion privilégié » (Le Bris, 1999, p. 7). Quant au second système d'action ou de domination, observé à Tunis cette fois, il se caractérise, à l'inverse du premier, par la mainmise du pouvoir central sur les politiques urbaines. Bien que cela soit difficile à évaluer avec précision, le pouvoir central paraît en effet détenir en Tunisie le monopole de la décision en ce qui concerne la définition des politiques et l'affectation des biens publics, ce qui se traduit notamment par le refus de certains principes de la Banque mondiale, tels que la récupération des coûts, indispensable à la réplique des opérations selon la Banque mondiale, ou encore l'absence de subventions publiques au profit des bénéficiaires (Chabbi, 1985). En effet, non seulement les bénéficiaires ne sont pas ou très peu mis à contribution par l'Etat tunisien<sup>420</sup>, mais les subventions de ce dernier représentent 70 % du montant du PNRQP et du PDUI. Quant aux tâches d'identification et d'exécution de ces projets, elles sont remplies par des opérateurs techniques, ce qui limite, comme dans n'importe quel « système politico-administratif centralisé » (Gaudin, 1993, p. 40), les possibilités de contrôle des actions publiques par les responsables politiques locaux. Il est d'ailleurs significatif qu'à Tunis, l'ARRU, mise en place dans le cadre du troisième projet urbain financé par la Banque mondiale, soit, en fin de compte, instrumentalisée par l'Etat pour exécuter sa politique de réhabilitation<sup>421</sup>, tandis qu'à Dakar des agences comme l'AGETIP et l'ADM, instituées par l'institution internationale elles aussi, restent principalement chargées d'exécuter la politique de la Banque mondiale. C'est en tout cas ce qu'invite à penser la lecture des rapports d'évaluation et autres *Staff appraisal Report* publiés par la Banque mondiale. L'étude des systèmes d'action qui sous-tendent les projets de développement urbain engagés dans les années 1990 dans les banlieues de Dakar et de Tunis rend donc compte de systèmes de domination très différents, systèmes qui expriment, en dernier ressort, l'inégalité des marges de manœuvre des Etats sénégalais

---

<sup>420</sup> Seule contribution dont l'existence m'ait été rapportée, la réalisation des trottoirs par les riverains ne concerne que quelques quartiers réhabilités dans le cadre du PNRQP à Sidi Hacine.

<sup>421</sup> Il en va d'ailleurs certainement de même pour des organismes comme l'ONAS, créé dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale (Jolé, 1984, p. 230).

et tunisien dans leur négociation avec un bailleur de fonds international comme la Banque mondiale.

## **CHAPITRE VI : DES REGLES ET DES CODES CONSIDERES PAR LES ACTEURS LOCAUX**

Si les projets de développement urbain s'apparentent à des systèmes de domination par les actions qui les constituent, ils représentent également des lieux de formation des normes relationnelles, soit des « conventions » (H. Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Ed. Métailié, 1985, cité par Saez, 1997, p. 25), entre la superstructure et les acteurs locaux. D'un côté, en effet, la mise en œuvre des projets s'appuie sur un ensemble de règles et de normes fixées par la superstructure, comme cela a déjà été constaté à propos de Dakar ; de l'autre, les acteurs locaux semblent prendre en considération ces conditions posées par les fournisseurs d'équipement, dans leurs démarches pour bénéficier des équipements de base et des « projets » dans la banlieue dakaroise (Bierschenk *et al.*, 2000). Idéalement, il aurait été souhaitable de pouvoir interroger les acteurs locaux sur la façon dont ils ont conscience d'ajuster leurs revendications ou leurs démarches aux normes fixées par l'Etat et par les bailleurs. Toutefois, les informations recueillies à ce sujet sont trop lacunaires pour étudier finement les processus par lesquels s'opèrent les conventions, comme y invite H.S. Becker (Becker, 1985, cité par Saez, 1997, p. 25). Espérons simplement que les matériaux collectés me permettront d'éclairer quelques-uns de ces ajustements qui, de toute évidence, sont au cœur des relations entre la superstructure et la société locale, et qui représentent, pour cette raison, un élément primordial du gouvernement des quartiers étudiés.

### **I L'ADAPTATION DES ACTEURS LOCAUX AUX REGLES FIXEES PAR LES BAILLEURS DE FONDS DANS LA BANLIEUE DAKAROISE**

Les informations recueillies à propos des initiatives des habitants pour accéder aux biens publics à Yeumbeul convergent pour souligner l'effort d'adaptation des acteurs locaux aux règles fixées par les bailleurs et par les ONG. Une première étude de cas réalisée à Afia 2 (Yeumbeul Sud) permettra d'examiner cette dynamique d'adaptation sur plusieurs années. Les informations recueillies à propos des processus d'équipement dans d'autres quartiers révéleront l'existence de pratiques similaires.

Enfin, l'examen de quelques stratégies de communication mises en œuvre par les associations locales pour accéder à l'aide internationale montrera que les acteurs locaux disposent d'incontestables marges de manœuvre : non seulement ils élaborent des stratégies originales, mais ils cherchent aussi à instaurer des relations de pouvoir selon leurs propres règles. Bref, l'élaboration des normes relationnelles est bien un jeu à plusieurs, même s'il est clair que, dans ce jeu, les ressources des fournisseurs de biens sont sans commune mesure avec celles des acteurs locaux, lesquels doivent, de temps à autre, recourir à la « ruse » pour arriver à leurs fins, comme l'avait montré Pierre-Joseph Laurent (1998) dans son étude sur Wend-Yam, une association de développement rural en pays Mossi (Burkina Faso).

#### A UN EXEMPLE D'« HYBRIDATION<sup>422</sup> » DES DYNAMIQUES SOCIALES ET DES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES : L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU QUARTIER AFIA 2 (YEUMBEUL SUD)

L'équipement du quartier Afia 2 en bornes-fontaines et en branchements individuels est un processus qui a suscité au moins trois actions collectives de la part des demandeurs, si j'en crois mes principaux interlocuteurs, à savoir : le délégué de quartier Sall, soixante-dix ans environ, « de la tendance A » ; M.N..., un père de famille d'une cinquantaine d'années installé dans le quartier depuis le début des années 1990, et les fondateurs du GIE Takku Liggey résidant à Afia 1 mais qui ont été très impliqués dans le processus d'équipement d'Afia 2 au milieu des années 1990 (les deux fondateurs de Takku Liggey n'ont pas loin de quarante ans). Les informations recueillies auprès d'habitants n'ayant pas contribué directement aux actions d'équipement permettent de vérifier les dires de mes interlocuteurs qui, dans l'ensemble, rendent compte d'une véritable *success story*.

---

<sup>422</sup> Les notions d' « hybridation » et de « métissage » sont empruntées à Sylvie Jaglin (1997).

## 1 Les premières initiatives des délégués de quartier dans les années 1980

Une première série de démarches a lieu dans les années 1980. D'abord, les particuliers construisent deux puits publics, sous l'autorité des délégués de quartier. Ces derniers se sont chargés de collecter les fonds auprès des familles résidant à Afia pour le forage des puits. Une autre démarche est engagée, simultanément ou peu de temps après, auprès de la SONES. Mais cette initiative, qui mobilise sans doute les réseaux politiques locaux, tourne court, ainsi que le signale M.N... :

On m'a dit qu'il y avait des actions qui avaient été entreprises dans le quartier, même pour l'alimentation en eau, mais ça avait été un échec parce que les gens avaient cotisé et que l'argent avait disparu. Il y avait aussi des clivages politiques ; il y a beaucoup de « tendances » dans le quartier[...].

M.N..., à son domicile, décembre 1999

Effectivement, comme dans tous les autres quartiers visités à Yeumbeul, la scène politique au sein du quartier Afia 2 est animée par la « tendance A », représentée par le délégué Sall et par la « tendance B » à laquelle appartient l'autre délégué de quartier, Guissé<sup>423</sup>. Plus tard, mon interlocuteur indiquera l'existence d'un autre clivage, sur le plan religieux cette fois, entre les partisans du premier *imam* du quartier et ceux d'un nouvel arrivant contestant l'autorité du premier. Ces dissensions sont confirmées par un jeune chef de famille, un proche du délégué Guissé. Ce dernier précise en effet que se regroupent autour du délégué Sall les éléments les plus conservateurs du quartier, alors que le délégué Guissé rassemble les plus libéraux, en particulier les jeunes.

C'est donc dans un contexte marqué par les divisions à la fois religieuses et politiques que démarre la deuxième étape du processus d'équipement, en 1992, selon le délégué de quartier, en 1994-1995, selon M.N....

---

<sup>423</sup> Au moment des entretiens, c'est-à-dire avant les élections présidentielles de 2000, les conflits entre les « tendances A » et « B » du PS continuaient d'animer avec force le champ politique local.

## 2 Les démarches auprès de la SONES, d'Enda Tiers-Monde et de l'AGETIP dans la première moitié des années 1990

D'abord, deux notables de la place tentent de mobiliser les chefs de famille. Le délégué Sall déclare ainsi qu'il a convoqué « une grande assemblée » pour constituer une délégation qui s'est rendue par la suite au siège d'Enda Tiers-Monde. S'il se pose comme l'auteur principal de cette initiative, il n'en reconnaît pas moins le rôle de M.N... dans cette affaire. C'est ce dernier qui, en effet, aurait rencontré Jacques Bugnicourt, l'ancien secrétaire exécutif d'Enda Tiers-Monde, avec le délégué et un autre chef de famille<sup>424</sup>.

Interrogé à son tour, M.N... explique la façon dont il a convaincu la population de former un groupe de pression en mesure d'interpeller les fournisseurs d'équipement malgré les dissensions locales :

[...] J'ai dit que j'étais apolitique. Je m'investis pour le bonheur des populations, pour le développement au niveau de la base. J'ai appelé les jeunes, j'ai convoqué deux ou trois jeunes leaders et je leur ai fait comprendre que le problème d'eau, c'était un problème crucial : « Ce que nous consommons ici, ce n'est pas de l'eau potable. Si vous voulez vous investir, c'est bien de faire du football et tout ça et tout ça, mais la santé doit être l'élément primordial de votre action car c'est elle qui supporte toutes les autres activités. Moi, je suis prêt à m'investir à condition qu'on partage cette intention-là ensemble, au niveau des démarches, et qu'on sensibilise les populations ». J'avais posé une première condition : que notre action soit apolitique. « Si vous êtes d'accord », je leur ai dit, « on va voir les vieux, leur dire qu'on veut discuter ensemble ». Comme je n'appartiens à aucune « tendance », je pouvais être l'élément fédérateur. Les jeunes m'ont dit : « Nous sommes prêts, nous sommes avec toi » [...].

Et il précise encore :

[...] On s'est rencontré à la mosquée. Les gens étaient très sceptiques car on se connaissait à peine. Ma stratégie première, ça a été d'éviter de demander des cotisations : on institue les démarches, on met en place le projet; et après, on voit. Et on est allé à la SONES où on a recueilli les informations. Il fallait avoir un devis. J'ai proposé de travailler par objectifs plutôt que de cotiser chaque mois. Connaissant le montant du devis et connaissant un peu le pouvoir d'achat des habitants, il fallait que chacun donne à peu près 60 000 FCFA. Moi je pouvais donner. Mais ce n'était pas le cas de toutes les familles.

Ce témoignage permet d'examiner le déroulement de la mobilisation locale, qui relève d'une véritable stratégie élaborée par M.N...<sup>425</sup>. Celui-ci semble en effet très

---

<sup>424</sup> Voir, *supra*, témoignage, p. 262

<sup>425</sup> Si elle s'appuie sur les propos du notable en question, cette analyse tient compte des informations recueillies auprès d'autres habitants de la zone pour confirmer ou infirmer le point de vue de l'interlocuteur. Elle ne vise en outre qu'à mieux comprendre des stratégies possibles de mobilisation locale.

conscient de ses forces et de ses faiblesses pour mobiliser la population. D'après ce qui ressort de son discours, son atout principal est de rester à l'écart des conflits politiques et religieux. Il se présente lui-même comme un « élément fédérateur » possible entre les factions en présence. En revanche, son installation récente dans ce quartier où il n'a aucun parent, ainsi que son jeune âge, font qu'il n'y dispose pas d'alliés qui soient capables de l'aider à mettre sur pied un groupe de pression. Afin de fédérer les habitants, il mène donc une première action auprès des leaders de l'association sportive et culturelle du quartier, l'ASC Santiane<sup>426</sup>, et s'appuie de la sorte sur un groupe déjà constitué et sans doute plus facile à mobiliser pour un jeune chef de famille que pour les notables. Fort du soutien des jeunes, M.N... rencontre les « vieux » avec ses nouveaux alliés. La mobilisation locale est exprimée lors d'une réunion. Il s'agit certainement de la « grande assemblée » évoquée par le délégué Sall. Cette manifestation se déroule à l'intérieur de ce qui s'avère être le principal espace public du quartier en même temps qu'un lieu neutre, en marge des conflits politiques en tout cas : la mosquée<sup>427</sup>. La stratégie de M.N... repose sur un autre élément encore : l'absence de cotisations préalables, eu égard aux détournements perpétrés par le passé. Plus que d'une solidarité innée, la mobilisation locale est donc le résultat d'un processus relativement long qui, seul, permet d'établir la confiance et d'accéder à un consensus entre les chefs de famille.

Forts du soutien de la population, M.N... et le délégué Sall peuvent alors solliciter le soutien d'Enda Tiers-Monde dans leur démarche pour accéder à l'eau potable. Pour le délégué Sall, l'intermédiation est le fait d'une association d'un quartier voisin impliquée dans un projet de santé, l'ANBEP, et plus particulièrement de son président, Alpha. C'est ce dernier, en effet, qui aurait mis les notables en contact avec l'ONG internationale. Quant à M.N..., il affirme s'être rendu de son propre chef auprès d'Enda dont « tout le monde sait qu'[elle] lutte [...] contre la pauvreté ».

---

<sup>426</sup> Voir, *supra*, première Partie, Chapitre III.

<sup>427</sup> Cette affirmation peut cependant être contredite par le fait que l'*imam* de la mosquée en question est ou a été très impliqué dans les querelles religieuses et qu'il dispose d'un groupe de pression influent à l'échelle du quartier, appelé localement les « notables de la mosquée » ou le « groupe de la mosquée », lequel rassemble les éléments conservateurs évoqués tout à l'heure. Il semble par ailleurs que ce « groupe de la mosquée » soit allié au délégué Sall, ce qui invite à penser que, dans le cas d'Afia 2, les questions religieuses et politiques sont très imbriquées.



Outre ces divergences de points de vue, les discours du délégué Sall et de M.N... mettent l'accent sur des compétences différentes en matière de négociation avec les fournisseurs d'équipement.

De son côté, le délégué Sall souligne l'importance des relations personnelles entre le secrétaire exécutif d'Enda Tiers-Monde et lui-même dans la négociation du projet :

[...] Ils sont allés chercher Enda. Il y avait lui et M.N.... Ils sont allés rendre visite à Jacques Bugnicourt. Comme il n'avait pas été prévenu, ce dernier leur a demandé de le attendre. C'est après 14 heures qu'il les a retrouvés en bas. Bugnicourt leur a dit qu'il a entendu leurs doléances mais qu'ils s'étaient entendus pour qu'on fasse des bornes-fontaines. Mais M.N... et lui insistaient pour avoir des branchements sociaux. Bugnicourt a vu que Sall ressemblait aux Pular. Il lui a alors parlé en Pular. Il a dit : « Est-ce que tu connais le Fouta<sup>428</sup> ?, D'où est-ce que tu viens ? du Fouta ? ». Puis il a expliqué qu'il avait travaillé dans la région et qu'il y avait des amis. Finalement, Bugnicourt a donné son accord pour qu'il y ait des branchements sociaux à Afia 2 [...].

Le délégué Sall à son domicile, décembre 1999, traduction simultanée

Selon Sall, les affinités entre les deux interlocuteurs (ils parlent la même langue ; ils ont le même territoire de référence ; ils ont peut-être des amis communs) permettent d'instaurer des relations d'amitié et de solidarité. Et ces relations constituent un gage de réussite dans l'entreprise des deux représentants du quartier qui, manifestement, semblent obtenir ce qu'ils étaient venus chercher : des branchements individuels et non des bornes-fontaines.

Quant à M.N..., il n'évoque que les aspects techniques de la négociation avec Enda Tiers-Monde, avec l'AGETIP<sup>429</sup> et avec la SONES. Il révèle par la même occasion la bonne connaissance des dispositifs de financement des équipements que peut avoir l'élite locale, ainsi que l'aptitude de cette dernière à négocier un projet avec plusieurs partenaires à la fois.

[...] Maintenant, comme il s'agit de quartiers pauvres, j'ai pris l'initiative de contacter des bailleurs de fonds pour solliciter des appuis extérieurs. Donc je suis allé voir Enda Tiers-Monde. Tout le monde sait que Enda lutte contre la pauvreté. J'ai négocié son soutien sur la base du devis que nous avons fait réaliser préalablement<sup>430</sup>. J'ai aussi contacté l'AGETIP. C'est un organisme que les bailleurs appuient. L'AGETIP s'occupe des travaux publics. Puis on a monté un projet ensemble et on a pu assurer l'extension du réseau sur 1600 m avec des contributions d'Enda autour de 2,5 millions, de l'AGETIP autour de 2,5 millions et des populations aussi autour de 360 000 FCFA. C'est sur cette base qu'on a pu réaliser l'extension du réseau [...].

---

<sup>428</sup> Région où les Al Pular sont nombreux.

<sup>429</sup> L'AGETIP est intervenue dans la réalisation de la conduite principale d'alimentation, d'après mes interlocuteurs.

<sup>430</sup> Par la SONES certainement.

### 3 Les trois bornes-fontaines de la Coopération canadienne et le GIE *Takku Liggey*

Peu de temps après, une autre démarche est engagée, auprès du Fonds Canadien d'Initiatives Locales<sup>431</sup> (FCIL), cette fois-ci. Cette nouvelle initiative s'explique selon M.N... par la réforme de la SONES au milieu des années 1990. En effet, cette réforme aurait momentanément interrompu le projet de branchements sociaux dans le quartier. M.N... - le fait est confirmé par d'autres interlocuteurs - contacte alors le FCIL. Dans ce nouveau processus qui aboutira à l'installation de trois bornes-fontaines à Afia 2 et dans les quartiers voisins, ce ne sont plus les chefs de famille qui sont impliqués par M.N..., mais un GIE nommé « Takku Liggey ».

De création récente puisqu'il a été reconnu par les pouvoirs publics en 1997, Takku Liggey est composé de femmes qui, pour la plupart, font ou faisaient partie de *mbotay*. D'ailleurs, cette dynamique associative spécifique aux femmes paraît avoir facilité la mise sur pied du GIE, si l'on en croit les fondateurs interrogés :

Avant le GIE, les femmes étaient regroupées en *mbotay* et consort. C'est pour cela qu'on n'a pas eu beaucoup de difficultés à former un GIE ; parce que c'étaient des femmes qui étaient déjà organisées dans les *mbotay*, mais d'une façon désordonnée. Il fallait venir maintenant dans ce groupe-là, les orienter, amener quelque chose de productif.

Les deux encadreurs du GIE au domicile de l'un d'entre eux, décembre 1999

Si le GIE compte surtout des femmes déjà organisées en groupements<sup>432</sup>, sa mise en place est plutôt le fait de jeunes hommes militant dans l'ASC And Jubbo. Ces derniers justifient leur initiative par la nécessité de se constituer en associations reconnues pour prétendre à des financements extérieurs. Ce fait est d'ailleurs confirmé par M.N... qui déclare que ces jeunes personnes « sont venu[e]s le voir » pour qu'il les mette « en rapport avec des partenaires de développement ». M.N... indique encore : « quand on rencontre des partenaires de développement, on ne peut pas avoir d'associations non formelles. Il faut une assise juridique ». La création du GIE Takku Liggey semble

---

<sup>431</sup> Le Fonds canadien finance les petits projets portés par les associations et autres organisations communautaires de base (entretien avec le responsable du FCIL, janvier 2000).

<sup>432</sup> A Fass M'Bao, c'est aussi un GIE composé de femmes (GIE Ndiggel Fass Mbao) qui est impliqué dans la gestion des deux bornes-fontaines installées par Enda Tiers-Monde dans le cadre du programme « Eau Populaire » (Touré, 1998).

donc bien résulter d'une stratégie de certains habitants, des jeunes en particulier, pour accéder aux financements de l'aide internationale<sup>433</sup>.

Et cette stratégie est couronnée de succès, comme le révèle M.N... une fois de plus :

[...] Le GIE gère les bornes-fontaines parce que, quand on a voulu monter les projets, le bailleur m'avait demandé d'avoir une structure organisée parce qu'ils doivent signer un protocole avec une structure organisée pour donner les financements. Il faut que cette structure soit essentiellement composée de femmes [...].

Selon M.N..., c'est en effet parce qu'il répondait aux normes organisationnelles fixées par le Fonds canadien que le GIE Takku Liggey a finalement été retenu par l'institution de développement comme partenaire local. Le représentant du FCIL m'a déclaré d'ailleurs lors d'un entretien (janvier 2000), que l'objectif de son organisme était de « répondre à des requêtes émanant du milieu associatif et du milieu communautaire » et, si possible, de « groupes déjà organisés ». Le représentant du FCIL confirmait donc la validité des opinions de M.N... au sujet des nouvelles modalités d'accès aux équipements de base comme les bornes-fontaines.

Reconstitué, le processus d'équipement en branchements sociaux et en bornes-fontaines d'Afia 2 révèle de façon exemplaire la tentative des acteurs locaux pour ajuster leurs démarches aux exigences des fournisseurs d'équipement. Cela se traduit d'abord par les dispositifs d'intermédiation qui sont activés par les habitants : les autorités politico-administratives sont mobilisées dans les années 1980 ; puis c'est au tour des ONG et d'autres institutions comme l'AGETIP dans les années 1990. Les acteurs locaux sont donc très au fait des réseaux qui permettent d'accéder aux biens publics et de leur évolution. De façon tout aussi remarquable, les acteurs locaux prennent en compte les normes organisationnelles fixées par les partenaires extérieurs, comme le révèle la transformation des *mbotay* en GIE, ce qui permet, entre autres choses, aux femmes d'Afia d'obtenir les bornes-fontaines du FCIL. Cette stratégie est d'ailleurs très clairement explicitée par les acteurs locaux interrogés à ce sujet. Enfin, on ne peut que souligner le rôle de certains individus, comme M.N..., qui parvient avec l'appui de jeunes leaders d'ASC à mettre sur pied une véritable coalition d'intérêts réunissant des groupes sociaux divers à l'échelle du quartier : les blocs politiques, les

---

<sup>433</sup> Cette stratégie est vraisemblablement conseillée par un membre de la famille au fait des exigences posées par les nouveaux financiers du développement, comme le laisse entendre cette déclaration d'un des fondateurs de Takku Liggey : « Au départ, il y a son beau-frère [celui d'un de mes deux interlocuteurs], c'est un Français qui travaille dans les ONG, qui a été un des premiers à nous donner l'idée de créer un GIE ici [...] ».

associations sportives et culturelles, et le GIE Takku Liggey, lui-même constitué de plusieurs *mbotay*. L'équipement d'Afia 2 témoigne donc de la remarquable aptitude d'individus que je regrouperai désormais, pour plus de facilités, sous le vocable d'« élite locale », à mobiliser les compétences locales et, surtout, à les ajuster en tenant compte des nouvelles conditions d'accès aux biens publics, à les « métisser » ou à les « hybrider » en quelque sorte.

## B D'AUTRES CAS D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ LOCALE AUX NORMES FIXÉES PAR LES FOURNISSEURS DE BIENS PUBLICS

Les informations disponibles à propos des autres initiatives locales pour accéder aux biens publics ne permettent pas d'examiner avec la même précision la façon dont les habitants ajustent leurs démarches en fonction des conditions posées par leurs partenaires extérieurs. Elles suffisent cependant pour montrer que cette dynamique d'ajustement est habituelle à Yeumbeul.

### 1 Le recours aux nouveaux canaux de l'intermédiation : l'approvisionnement en eau potable de Boune (Yeumbeul Sud)

Dans les noyaux villageois, les nouveaux processus d'équipement engagés dans les années 1990 révèlent l'existence de systèmes d'action alliant ONG et systèmes de pouvoir locaux, comme à Afia 2 d'une certaine façon. C'est en particulier le cas à Boune, un village Lebu situé à quelques kilomètres au nord-est de Yeumbeul et aujourd'hui intégré à l'agglomération de Pikine. Examinons le témoignage du responsable du programme « Eau populaire » (Enda Tiers-Monde)<sup>434</sup>, qui a participé à l'équipement de ce village :

Le responsable du programme « Eau populaire » : Lorsqu'on a démarré le projet, toute demande devait émaner de la population. Il y avait une équipe d'Enda qui travaillait dans la zone. Il s'agissait d'Enda Santé, avec le docteur M... qui travaille actuellement au Maroc. Ils étaient en train d'installer des cases de santé dans la zone. Les habitants ont posé le problème de l'eau au docteur. ils ont dit que le principal problème qu'ils rencontraient, c'était le problème de l'eau potable. Il y avait des puits dans la zone et on sait, d'après les analyses que les puits étaient pollués. En plus, les postes de santé étaient implantés à proximité des puits.

---

<sup>434</sup> L'équipement de Boune s'inscrit dans un programme du Fonds Européen de Développement (FED), initié en 1995 en partenariat avec Enda Tiers-Monde. D'une durée d'un an environ, il a permis l'installation de canalisations d'une longueur totale de trois kilomètres et de dix bornes-fontaines.

O.L. : C'est donc le docteur qui a fait le lien entre les habitants de Boune et vous...

Le responsable : Oui. Après j'ai rencontré la population. On a discuté. On a fait une reconnaissance de terrain avec la SONES [...]. Après, on a contacté des bailleurs de fonds. On a eu un avis favorable des responsables du programme de micro-réalisations. Mais ils étaient un peu sceptiques car ils n'avaient jamais financé ce genre de réalisations. On est allé ensemble sur le terrain; on a fait plusieurs réunions et ils ont décidé de se jeter à l'eau. C'est le cas de le dire ! La population devait apporter une contribution de 25% du montant total des travaux. On a surtout favorisé l'aspect « investissement physique », car demander une telle participation financière à la population, ça faisait beaucoup.

O.L. : Avec qui avez-vous été en contact, lors de ces premières visites de terrain ?

Le responsable: Avec tous les délégués de la zone. Je crois qu'il y avait une vingtaine de délégués mandatés par la population.

O.L. : Est-ce que vous avez vu des leaders se distinguer lors de ces réunions ?

Le responsable : Oui, surtout le chef du village de Boune. Il a une grande influence sur la population, car Boune était un village traditionnel [...]. On faisait toutes les réunions chez lui. A cette époque, il n'y avait pas de commune. Seulement les délégués de quartier.

Le responsable du programme « Eau populaire » d'Enda Tiers-Monde, à son bureau, décembre 1999

Dans le système d'action inhérent à l'extension du réseau d'eau potable, l'ONG assure la connexion entre la population et les nouveaux fournisseurs d'équipement, les bailleurs de fonds étrangers en l'occurrence<sup>435</sup>. En effet, c'est l'ONG qui est interpellée par les habitants *via* les équipes d'Enda Santé. Cette manière de procéder est d'ailleurs conforme à la politique du programme « Eau populaire » dont l'un des principaux objectifs est de venir en appoint des « structures propres à fournir des services sociaux de base (santé, éducation) » (Enda Tiers-Monde, programme « Eau populaire », 1998, p. 3). Et c'est à nouveau l'ONG qui cherche les financements des projets, conformément à la procédure fixée par Enda Tiers-Monde et rappelée par le responsable du programme « Eau populaire » dans la *Lettre du Programme Solidarité Eau* n° 31:

Le processus d'implantation d'une borne-fontaine suit les étapes suivantes : demande de la population à Enda ; prospection de la zone avec la population, la SONES et la SDE ; montage du projet avec la population ; recherche de financement ; établissement des plans et du cahier des prescriptions ; soumission des documents à la Sones et à la SDE pour approbation ; réalisation de l'ouvrage avec la population sous la supervision de la SONES et de la SDE ; raccordement au réseau par la SDE ; financement des branchements par la SONES (pour les populations intéressées) (Touré, 1998, pp. 2-3).

---

<sup>435</sup> Les propos de mon interlocuteur confirment l'hypothèse selon laquelle le fait de proposer des projets finalisés aux bailleurs est une tactique habituelle de la part d'une ONG comme Enda Tiers-Monde pour faire pression sur les bailleurs de fonds internationaux et, ainsi, accéder aux financements. Certains reprochent d'ailleurs à l'ONG de faire des quartiers défavorisés son « fonds de commerce ».

Enfin, si la procédure d'Enda remet en question les anciens médiateurs entre la société locale et l'extérieur, à savoir les «entrepreneurs» politiques locaux<sup>436</sup>, elle ne bouleverse pas pour autant le système de pouvoir local. En effet, les délégués de quartier et le chef de village continuent de représenter la population auprès des intervenants extérieurs et, surtout, de négocier avec eux. Bref, peu perturbé par les modalités d'accès à l'aide fixées par Enda Tiers-Monde, le système de pouvoir local composé par les délégués, très liés au système partisan, et par le *Borom dek* qui relève davantage de l'organisation politique Lebu, semble même activé par l'intervention de l'ONG<sup>437</sup>.

## **2 La mise en place des groupements féminins pour accéder au micro-crédit dans le quartier Houdalaye**

A Yeumbeul, c'est la coopération belge<sup>438</sup> qui, la première, initie les projets de micro-crédit en 1994 avec des prêts de 200 000 FCFA chacun à l'UFY et à l'ANBEP<sup>439</sup>. Deux ans plus tard, l'UNESCO et ENDA ECOPOP se lancent à leur tour dans le micro-crédit et engagent des sommes atteignant plusieurs millions de FCFA (Merklen, 2000). Destinés le plus souvent aux femmes regroupées dans des Groupements de Promotion Féminine » (GPF), ces projets répondent à trois objectifs : mettre à la disposition des populations démunies un capital remboursable pour faire face aux dépenses urgentes ; pallier l'absence d'un capital de départ ou d'un fonds de roulement pour le développement d'activités économiques génératrices de revenus ; appuyer les formes d'épargne populaire comme les tontines. L'accès à ces financements pose deux contraintes majeures aux demandeurs : d'une part, les femmes doivent appartenir à un groupement qui se caractérise par un règlement interne strict ; de l'autre, ce groupement doit compter des membres capables d'interpeller les bailleurs de fonds.

---

<sup>436</sup> Voir, *supra*, deuxième Partie, Chapitre IV.

<sup>437</sup> Le fait que les réunions se déroulent chez le chef de village n'est pas, lui non plus, anodin. A sa manière, il révèle l'existence, à l'échelle locale, d'une géographie matérielle du politique, dont la concession du chef de village constitue apparemment un pôle majeur, ce qui n'a rien de surprenant bien entendu.

<sup>438</sup> Il s'agit de Vredeseilanden (V.E.), une ONG belge.

<sup>439</sup> Entretien avec le représentant de V.E. au Sénégal, automne 1999.

Examinons maintenant le témoignage de Ramata, vice-présidente des femmes de l'ANBEP. Elle expose les conditions de création des groupements féminins du quartier Houdalaye :

En fait c'est le président Alpha qui a, pour la première fois, convoqué les femmes dans une réunion. Elle [Ramata] ne connaissait pas Alpha auparavant. Et il leur a expliqué qu'il y avait des gens, des bailleurs de fonds qui pouvaient prêter de l'argent aux femmes pour leur permettre de travailler. (...) Initialement, il y avait trois groupements, mais les gens se sont retirés. Et finalement elles ont démarré avec deux groupements [...].

Ramata, à son domicile, décembre 1999 (traduction simultanée).

D'après ce témoignage, le président de l'ANBEP joue un rôle fondamental dans la médiation entre l'aide et les groupements. D'abord il regroupe les femmes – il semble même les « convoquer », usant ainsi de son autorité de délégué de quartier -, puis il les informe de l'existence de projets de micro-crédits mis sur pied par les bailleurs de fonds. En dernier lieu, il organise les femmes en plusieurs groupements de promotion féminine pour qu'elles puissent prétendre aux appuis financiers dispensés par les institutions de développement. En fait, les groupements de promotion féminine reprennent des structures sociales existantes, à savoir deux *mbotay* mis en place par les femmes de la famille d'Alpha et celles de la famille de l'*imam*, comme l'indique Ramata dans la suite de l'entretien :

Ramata : Il y avait deux *mbotay* à Houdalaye, de quarante femmes environ chacun.

O.L. : Cela veut dire quarante familles ?

Ramata : Non, ça dépend. Cela peut être deux ou trois femmes qui sont de la même famille.

O.L. : Et l'autre *mbotay* ?

Ramata : C'étaient les mêmes familles. En fait il y avait imbrication. Parce que l'un des *mbotay* était spécialisé dans l'habillement, alors que l'autre, qui était plus grand, avait surtout une activité de tontine. Initialement, c'était chez la présidente qu'elles se réunissaient. En fait c'était ces femmes-là, la présidente [l'une des femmes du délégué de quartier] avec la femme du grand-frère de l'*imam*, qui ont impulsé ce truc-là.

La stratégie poursuivie par les notables d'Houdalaye, dont le président de l'ANBEP, est donc en tout point semblable à celle envisagée par les fondateurs du GIE Takku Liggey : transformées en fonction des normes organisationnelles fixées par les bailleurs de fonds, les *mbotay* représentent des capteurs pour la société locale désireuse d'accéder à l'aide internationale. Initiée par l'élite locale une fois de plus, cette dynamique d'ajustement est, comme à Afia 2, favorable à l'hybridation des structures sociales locales en fonction des modalités d'accès à l'aide internationale.

### **3 L'implication des «entrepreneurs» politiques locaux et des délégués de quartier dans la campagne d'information du PSE à propos des branchements sociaux**

Conformément aux directives du comité de pilotage du PSE, les élus de Yeumbeul Nord et de Yeumbeul Sud se sont impliqués dans la politique de branchements sociaux. En outre, ils ont mobilisé les délégués de quartier, comme le rappelle le directeur de cabinet du maire de Yeumbeul Nord :

Le directeur de cabinet : Dans un premier temps, les gens buaient l'eau des puits. La première solution du maire, ça a été d'aller vers la SONES pour avoir des informations. Puis on a rassemblé tous les délégués de quartier, 72 délégués de quartier au total. On leur a demandé de formuler une demande et de passer par la commune pour une demande d'exonération [il s'agit en fait de la prise en charge des frais de raccordement au réseau de distribution par le projet, conformément à la politique des branchements sociaux].

O.L. : Tous les délégués ont répondu facilement ?

Le directeur de cabinet : Tous les délégués ont répondu facilement. La Banque mondiale a débloqué 150 milliards de Francs CFA. Il fallait vraiment aller au plus vite, car toute la population de Sénégal allait avoir de l'eau sauf Yeumbeul Nord ! Alors on a travaillé et on a dit aux délégués de quartier de s'occuper uniquement de l'eau, que c'était le problème majeur de la commune. Donc les populations ont été sensibilisées. Elles ont vu qu'il s'agissait de branchements sociaux et elles ont fait leurs demandes [...].

Le directeur de cabinet du maire de Yeumbeul Nord, à son bureau, novembre 1999

Manifestement, le système d'information mis en place dans l'arrondissement de Yeumbeul Nord respecte les consignes de la SONES visant la diffusion la plus large possible de l'information à propos des nouvelles modalités d'accès à l'eau potable. La connaissance du paysage politique amène cependant à penser que la mobilisation des acteurs locaux s'appuie sur les alliances clientélistes locales, comme l'indique un technicien impliqué dans le volet « bornes-fontaines » du PSE :

[...] Depuis la décentralisation, on est obligé de passer par les mairies. Mais seulement, en passant par les mairies, il faut savoir le juste milieu. Les mairies, elles vont surtout privilégier les zones où elles ont des influences politiques. Les zones où existe l'opposition, on a tendance à les oublier [...].

MT, sur le terrain, automne 1999

En effet, Yeumbeul Nord dispose de deux associations de délégués de quartier. Très impliquée dans le système d'information mis en place à Yeumbeul Nord, la première est dirigée par l'un des délégués de Ben Baraque, de longue date partisan de Kébé. De ce fait, plus qu'un groupe de soutien récent qui aurait été formé après l'érection des communes d'arrondissement, c'est en fait un réseau partisan ancien qui



semble activé à l'occasion de la campagne de branchements sociaux initiée dans le cadre du PSE.

Quant à l'autre association, elle regroupe les membres de la tendance politique adverse. Dirigée par un ancien allié devenu rival de Kébé, à savoir le délégué Sall, cette association serait, à l'inverse de la première, peu impliquée par le maire de Yeumbeul Nord dans la campagne d'information à propos du PSE. Dans un quartier du nom de Yeumbeul Nord 2, il est sûr en tout cas que l'exécutif de la commune d'arrondissement s'est opposé aux démarches effectuées par l'un des délégués de quartier (le délégué Sall) pour accéder aux branchements sociaux. Cette attitude du maire serait justifiée par les rivalités politiques locales et par les pratiques frauduleuses perpétrées par Sall, si l'on en croit un collaborateur du maire de Yeumbeul Nord :

Nommé par le maire, [le délégué Sall] s'est levé un beau jour pour créer une « tendance ». Le maire a nommé aussitôt un délégué dans le même quartier. Ce monsieur-là [le délégué Sall] a récupéré de l'argent partout où il y a des demandes de branchements. Au lieu de 12 500 FCFA<sup>440</sup>, il demande 17 000 FCFA. Les 12 500, il va les payer et le reste, il le met dans sa poche.

Entretien avec Monsieur Y..., automne 1999

Quelle que soit la véracité des accusations portées à l'encontre du délégué Sall, le PSE réactive donc les réseaux clientélistes locaux, aidant les « entrepreneurs » politiques à actualiser leurs liens avec leurs clientèles respectives et, par ce biais, à renforcer leur influence sur leurs territoires respectifs.

Bien que succinctes, ces trois études de cas montrent que l'ajustement des initiatives et des structures sociales locales est une pratique plutôt fréquente dans les quartiers de Yeumbeul. Cet ajustement peut être minimal, comme dans le cas des réseaux politiques, seulement mobilisés à l'occasion du PSE qui permet visiblement d'ailleurs d'actualiser les alliances au sein des blocs politiques locaux. Il peut se traduire aussi par l'hybridation des structures sociales, ainsi que l'atteste la transformation des associations féminines comme les *mbotay* en GIE ou en groupements de promotion féminine. Cette dynamique concerne de nombreuses organisations féminines : par exemple, d'après Denis Merklen (2000), l'UNESCO aurait appuyé financièrement 42 groupements féminins dans le cadre du PADAEC/PDSQ<sup>441</sup>. On pourrait déduire de ces chiffres une certaine passivité des acteurs locaux qui, de fait, seraient davantage des agents de la normalisation de la

---

<sup>440</sup> Cette somme correspond au montant de la police d'abonnement.

<sup>441</sup> Coût total de l'opération : 3 millions de FCFA, d'après D. Merklen (2000).

société locale que des acteurs à proprement parler<sup>442</sup>. L'examen des stratégies de communication engagées par l'ANBEP amène cependant à un tout autre point de vue.

## C LES STRATEGIES DE COMMUNICATION « OFFENSIVES » DE L'ANBEP

### 1 Assurer sa visibilité dans les circuits de la coopération internationale

La stratégie adoptée par l'ANBEP combine des éléments variés. Il s'agit en premier lieu de la visite du partenaire extérieur, qui permet à l'association de montrer l'étendue de ses compétences<sup>443</sup> et de prouver de la sorte qu'elle constitue un « interlocuteur crédible pour le donateur », comme l'écrit P.-J. Laurent à propos de l'association Wend-Yam (Laurent, 1998, p. 262). D'ailleurs, les membres de l'ANBEP ne manquent pas de savoir-faire en matière d'hospitalité et d'accueil, faisant montre en l'occasion de remarquables « capacités scénographiques » (Bierschenk *et al.*, 2000, p. 27) : la visite donne lieu à des manifestations culturelles à l'image du sketch monté par la troupe de théâtre de l'ANBEP lors de la visite de la représentante de l'UNESCO, dont le thème, l'exclusion sociale, avait certainement été choisi en tenant compte des préoccupations supposées du visiteur. Dans la banlieue de Dakar comme dans les campagnes sénégalaises étudiées par Giorgio Blundo (2000), il est en effet fort probable que les visites du donateur éventuel puissent être l'occasion pour les associations de développement de « “fabriquer une réalité” conforme à ce qu'on estime être les attentes dudit partenaire » (Bierschenk *et al.*, 2000, p. 27).

En outre, l'ANBEP est présente à de nombreuses manifestations organisées par les institutions de coopération internationale. A ce sujet, plusieurs interlocuteurs européens, membres d'institutions de développement, soulignent que le président de l'ANBEP a une prestance certaine, grâce à sa stature imposante et au traditionnel boubou qu'il porte en permanence. Surtout, la présence aux manifestations lui permet de se tenir informé, d'établir des contacts et, ainsi, d'accéder aux financements de l'aide internationale, comme on avait pu le constater à propos de la mise sur pied du

---

<sup>442</sup> Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2003), l'acteur est défini comme un « actant pourvu d'une intériorité subjective, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative » (Lévy, Lussault, 2003, p. 39).

<sup>443</sup> Les membres d'autres associations de Yeumbeul, comme l'UFY, procèdent de la même façon, en montrant les réalisations de l'association (puisards et latrines notamment) à leurs hôtes (observations de terrain, automne 1999).

PADAEC au milieu des années 1990<sup>444</sup>. A l'image de l'ANBEP d'ailleurs, plusieurs associations de la place ont un chargé des relations publiques. L'accès à l'information et la communication sont donc deux éléments primordiaux dans la stratégie des acteurs locaux pour s'insérer dans les circuits de la coopération internationale.

Enfin, les jeunes sont très impliqués dans la stratégie de communication de l'ANBEP, assurant, comme le président, la représentation de l'association auprès des bailleurs de fonds et de l'opinion publique internationale. En témoigne tout particulièrement le site internet du programme de lutte contre la faim et contre le sida intitulé « *Stand with Africa* »<sup>445</sup> (doc. 5). Le style de communication retenu pour le site internet de *Stand with Africa* est l'entretien avec l'un des jeunes cadres de l'ANBEP, dont la photographie, insérée sur le site, permet de personnaliser l'action des donateurs. Outre les initiatives et les actions de l'ANBEP, l'entretien révèle les motivations humanitaires qui animent les membres de l'association, ainsi que leur aptitude à utiliser des techniques d'animation de groupe et de communication variées. De ce fait, le jeune cadre interviewé, qui se présente à cette occasion comme un « *community development worker* », est assimilé par les auteurs du site à un expert local de la lutte contre le sida, dont l'avis est requis à propos de questions sur le lien entre la pauvreté et le sida. Le site internet de *Stand with Africa* représente donc une occasion supplémentaire pour l'ANBEP de rappeler ses compétences professionnelles et son engagement au service de la communauté, en même temps qu'il offre une possibilité au jeune chargé des relations extérieures de s'affirmer comme un leader associatif dynamique doublé d'un travailleur social qualifié.

## **2 Amener le partenaire extérieur sur son terrain de négociation, le patronage**

A côté de cette stratégie de communication qui, par sa diversité, n'a rien à envier aux techniques de marketing en usage dans le secteur économique moderne, l'ANBEP « tente des coups » (Laurent, 1998, p. 264) pour attirer le donateur sur un terrain de

---

<sup>444</sup> Voir le chapitre précédent.

<sup>445</sup> *Stand with Africa* est animé par trois organismes d'obédience luthérienne : *Lutherian World Relief*, *ELCA World Hunger Programm* et *LCMS World Relief*.

**Doc. 5 – Programme “ Stand with Africa”, « Braving aids : Senegal’s way video “What would you do if your neighbour were at serious risk from the virus that causes aids?” » Interview with Adama Watt, Community Development Worker, The National Association for the People’s Well-Being (ANBEP), Yeumbeul , Dakar, Senegal (site internet)**

**Adama Watt, community development worker, the National Association for the People’s Well-Being (ANBEP), Yeumbeul, Dakar, Senegal**

My name is Adama Watt. I am a community development worker in Yeumbeul, Dakar, with ANBEP, the National Association for the People’s Well-Being. ANBEP is an organization deeply involved in the fight against AIDS, here on the edge of the city, in Yeumbeul. To fight AIDS we have put in place a program of public education and prevention. We gather the people of the neighborhood, we show them films, we do events like the transect walk, and stories—all kinds of ways of teaching how to prevent the spread of HIV.

**HOW DO YOU HELP PREPARE PEOPLE TO FIGHT HIV/AIDS?**

We prepare them well about all that there is on AIDS, how it spreads, how to stop it, and how to live with someone who has the virus. We also prepare the young kids with good information about AIDS, especially since they are the youth of the future—to prepare them well so that they have the right information so that they will be able to preserve themselves against this plague. The most powerful thing we do is the prevention program we put in place with the women, who are the most affected, and also with the youth, who we do not forget because they are the future. After the age of 13 we have them join groups that are guided where we give them information about AIDS and about their bodies, so these young women can be responsible for themselves. We do things for kids ages 7 to 8, because we know that AIDS has an impact on everyone, so even those of a very young age need to know what AIDS is, how it spreads, and what do we have to do to protect ourselves.

**WHAT ARE CHAIRS WITH MESSAGES?**

In our program of prevention we decided to start renting out chairs with messages about AIDS. There are various messages on the chairs, about spreading the virus, preventing AIDS, and behavior. These are rented for weddings, baptisms. Each time people see the messages, that makes them more aware and helps them remember that AIDS is there.

**WHAT IS A TRANSECT?**

Transect walk is a community march. A transect is a tool to help us identify factors that are all around us even basic things that we overlook which are risks to AIDS. During a transect walk you also observe behaviors that are risky...and you have to show people that these are behaviors that we can change...by working with people. This is what you can find. By a clinic, there may be objects contaminated with blood syringes, razors, and other things we overlook. You can also see houses that are really clandestine bars, where young people gather, especially young women. That is a risk factor. And you also find resources that exist. You come across Community Centers like this one, where people can gather, especially women, and get training.

### **HOW DOES POVERTY CONTRIBUTE TO HIV/AIDS?**

Poverty is very, very important, even fundamental. If you look in the shantytowns and you see that people take up prostitution, because they are poor, they are women without anything to eat, nothing for their children or for their family—they take up prostitution, and promiscuity also, if that is a way to generate income. So it is one of the most basic factors in the spread of AIDS, this role of poverty.

### **WHAT ABOUT THE MEN'S ROLE IN HIV/AIDS?**

We usually talk a lot about women, but men are maybe the most vulnerable, I think. The fact that a man is the head of his family means no one gets after him to do this or that, but instead we say to women you have to behave in such and such a way. Yet the man is free to go out, leave his family, to do whatever he wants. When he comes back, no one asks him "What did you do...How did you spend the day?" If he is married, his wife does not even have the right to ask him to use prophylactics or other preventive measures. Men are more responsible, but in a certain sense they are less responsible because they don't recognize the danger they get into outside of their homes.

### **ON THE TOPIC OF MEN AND POVERTY...**

Being poor means the man has no more responsibility, because if you have to provide for your family and you don't have the means and there isn't much to be done about it, the man loses his standing in the neighborhood. He no longer has the right to say to his son or daughter: Don't go there; don't do this or that, because he can't provide for them. They have to go out and hunt for something to eat or something to wear...which can also get them involved in the spread of AIDS.

### **WHAT MOTIVATES ANBEP AND YOU?**

Our motivation is because we work for the development of this community and AIDS is here. Other health programs don't get out into the shantytowns. We have done our own program of prevention to help people and keep them healthy. You can't be concerned with the "Well-Being of People", which is in our name, without dealing with AIDS. So we work with our community to educate them about the problems of AIDS. We started with events and training, members like me, and facilitators to really get to the people and make them aware. We have trainers from each group we work with—for adults we have adults, for women we have women, for the young we have youth...and we even have kids who know something about stopping AIDS who educate their parents. Why do I do this? We live in the shantytown. There are various problems here—poverty, a lot of things that can go wrong...so I didn't have anything to stop me and I got involved in community development, to make people aware, to help them and be able to show them certain solutions. I'm engaged in the fight against AIDS too...we are the couriers who can pass on the message and so we put ourselves into sharing the message with the people of the neighborhood. I get personally all fired up about this. My motivation is humanitarian.

négociation que ses membres semblent maîtriser particulièrement : les relations personnelles de clientèle ou de patronage<sup>446</sup>.

Pour illustrer ces tentatives, il faut revenir à la rencontre entre la représentante de l'UNESCO et l'ANBEP. Manifestement, cette rencontre a été l'occasion d'« échafauder une relation concrète, affective avec le visiteur » (Laurent, 1998, p. 265). C'est en tout cas ce que montre la couverture de la plaquette de présentation de l'ANBEP (doc. 6), où figure à deux reprises le président de l'association en compagnie de l'émissaire de l'UNESCO. Si les photographies suggèrent le caractère personnel de la relation établie entre les représentants des deux institutions, le titre évoque, quant à lui, la relation de parrainage entre l'UNESCO et les responsables de l'association. Bien entendu, on peut se demander quelles sont les attributions du parrain, ou de la marraine plus exactement.. Certains précisent que c'est d'abord un titre honorifique accordé à celle qui a beaucoup fait pour l'association<sup>447</sup> ; d'autres soulignent les obligations morales et aussi financières du parrain et de la marraine envers leur filleul, qui doit, en retour, fidélité et assistance. Et mes interlocuteurs de citer un proverbe wolof : *Ku eumbe sasankhal eumbe sa kersa*, « qui remplit ta panse peut disposer de toi ». La rencontre avec l'institution de développement a donc un double intérêt du point de vue de l'association locale : d'un côté, elle permet de sortir du cadre des relations institutionnelles pour gagner celui des relations personnelles et affectives ; de l'autre, elle permet de dépasser la logique de contrat inhérente aux projets de coopération décentralisée et d'instituer, de façon implicite toutefois, une relation durable, fondée sur les obligations réciproques, entre l'association locale et l'institution internationale.

La stratégie de l'ANBEP consiste donc à établir avec l'UNESCO, par le truchement de sa représentante, une relation oblativ, analogue à celle que d'autres acteurs locaux ont cherché à nouer avec des responsables politiques dans la banlieue dakaroise (Maack, 1975) ou avec des donateurs dans le pays Mossi (Laurent, 1998). Sauf que, dans le cas de l'ANBEP, la « ruse » vise moins à engager une relation de don contre don - à ma connaissance, il n'a pas été fait de don « dilapidateur » (Laurent,

---

<sup>446</sup> Jean-François Werner confirme le caractère habituel et donc parfaitement maîtrisé des relations de clientèle ou de patronage dans la société pikinoise en notant, à son propre sujet, qu'« en fin de séjour, [il avait] rassemblé autour de [sa] personne une clientèle selon un modèle de rapports sociaux communs en Afrique » (Werner, 1993, p. 78).

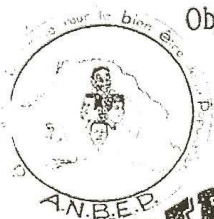
<sup>447</sup> Le centre scolaire de l'ANBEP a été nommé « Christine Etcheppare » en hommage à l'une des principales donatrices (entretien avec le président de l'ANBEP, avril 2002).

Doc. 6 – Plaquette de présentation de l'ANBEP (couverture)

ASSOCIATION NATIONALE POUR LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

Doc. 4

Objectif : Environnement    Education    Economie  
 Santé    Travail    Culture



# NOTRE MARRAINE MME



## DOMENAC L'UNESCO

Association Nationale pour le Bien-Être de la Population **anbep** Yeumbeul  
 Siège Social: Houndalye - bp 18174 - Dakar - R.C. N° 06458 Min Int - Tél (221) 837.87.23

1998, p. 266) -, qu'à instaurer un lien de clientèle ou de patronage entre le bienfaiteur, l'UNESCO, et son protégé reconnaissant, l'ANBEP.

## **II LA RELATION DE CLIENTELE ET LA « VISITE INOPINEE » : DEUX CODES POLITIQUES EN USAGE DANS LA BANLIEUE TUNISOISE**

Comme on l'a constaté dans le chapitre précédent, les projets de développement urbain en Tunisie impliquent peu les acteurs locaux, si ce n'est les autorités politico-administratives locales qui jouent le rôle de courroie de transmission entre les mal-lotis et l'Etat au niveau central, notamment en ce qui concerne la remontée des informations. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas d'ajustement possible des initiatives locales aux normes relationnelles et organisationnelles fixées par l'Etat, principal fournisseur de biens publics en Tunisie : d'abord la revendication des biens peut emprunter les nouvelles « boîtes de résonance » (municipalité de Tunis, 2000, p. 16) que sont depuis 1991 les comités de quartier ; surtout, elles peuvent se référer à certains codes politiques qui sont exprimés à l'occasion des opérations de réhabilitation urbaine, à l'occasion de leur médiatisation plus précisément. L'analyse de ces codes s'appuie sur un corpus d'articles de deux journaux quotidiens francophones<sup>448</sup>, *Le Renouveau* et *La Presse*. *La Presse* est un journal en principe indépendant, tandis que *Le Renouveau* est l'organe du parti au pouvoir. Deux codes politiques en particulier sont mis en avant par la presse nationale : la relation de clientèle entre le chef de l'Etat et les couches défavorisées de la société ; et la « visite inopinée » du président Ben Ali dans les quartiers populaires. Quant à l'examen des initiatives locales pour accéder aux biens publics, il s'appuie surtout sur des récits d'habitants et de techniciens à propos des processus d'équipement.

---

<sup>448</sup> Deux sondages dans la presse arabophone montrent que les procédés de cette dernière sont similaires à ceux de la presse francophone.



## A LA REHABILITATION DES QUARTIERS DE SIDI HACINE OU L'EXPRESSION D'UNE RELATION DE CLIENTELE ENTRE LE CHEF DE L'ETAT ET LES MAL-LOTIS

Nous n'allons pas énumérer ce qu'a fait le Président pour la Tunisie et pour cette région. Ce sont là des choses que vous connaissez et qui parlent d'elles-mêmes. Désormais, nous vous parlerons d'avenir.

Déclaration d'une responsable du RCD, Mme E. Aouij, à la foule, lors d'un « meeting populaire » à Séjoumi, neuf jours après la visite du président Ben Ali à la Cité Bougatfa, rapportée par *La Presse*, le 18 mars 1994.

La presse nationale aborde par trois fois la question des projets de réhabilitation et d'équipement des quartiers de Sidi Hacine (doc. 7). En 1994, elle rend compte de deux événements qui se déroulent pendant la campagne pour les élections présidentielles et législatives de 1994 : la visite du président Ben Ali dans le quartier Bougatfa (*La Presse*, 8 mars 1994) et les manifestations de soutien des habitants de Sidi Hacine au président sortant le lendemain de sa visite dans la localité (*La Presse*, 10 mars 1994). Cinq ans plus tard, la presse annonce le lancement des travaux dans le cadre du PDUI (*La Presse*, 19 août 1999).

### 1 La visite du chef de l'Etat dans le quartier Bougatfa (*La Presse*, 8 mars 1994)

La visite du président Ben Ali aux habitants de Bougatfa le 8 mars 1994 fait l'objet d'un encart avec deux photos en page 4 dans *La Presse* du mercredi 9 mars 1994. Lors de cette visite, le président de la République tunisienne se rend aussi à l'usine de fabrication de lampes de Sidi Fathallah, au sud de Tunis. Par son déplacement dans ces deux lieux (une entreprise privée et un quartier sous-équipé), le président de la République exprime deux aspects majeurs de la politique poursuivie par l'Etat dans le cadre du 8<sup>e</sup> plan de développement<sup>449</sup> : l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales dans un contexte de libéralisation du commerce extérieur et la réhabilitation des quartiers populaires.

D'abord, ce sont les titres qui renseignent le lecteur à propos des activités présidentielles lors de la visite : « Ben Ali visite une usine à Sidi Fathallah et la Cité Bougatfa » et il « donne ses instructions en vue de hâter l'électrification et l'adduction de l'eau potable dans toute la région de Sidi Hacine ». Bref, le président se déplace ; il se rend compte par lui-même de l'état du quartier, recueille les doléances comme le

---

<sup>449</sup> Voir République tunisienne, 8<sup>ème</sup> Plan de développement (1992-1996), Tome 1, Tunis, 1992.

**Doc. 7 – La réhabilitation des quartiers de Sidi Hacine présentée par *La Presse* (9, 10 mars 1994, 19 août 1999)**

Ben Ali visite une usine à Sidi Fathallah et la Cité Bougatfa

## Mieux produire, mieux vivre

- *Usine de lampes : améliorer le rapport qualité-prix et accroître les exportations.*
- *Cité Bougatfa : le Président Ben Ali donne ses instructions en vue de hâter l'électrification et l'adduction de l'eau potable dans toute la région de Sidi Hassine.*



*Le Chef de l'Etat s'enquérant des problèmes vécus par les habitants de la Cité Bougatfa*

La question de l'amélioration de la qualité de la production nationale, afin de présenter les meilleurs produits au consommateur tunisien et de renforcer la compétitivité de ces produits sur les marchés extérieurs, était au centre de la visite que le Président Zine El Abidine Ben Ali a effectuée hier matin dans les locaux de la Compagnie tunisienne de Lampes de Sidi Fathallah (délégation d'El Ouardia).

Au cours de cette visite, le Chef de l'Etat a porté son attention sur les efforts que cette entreprise — la première du genre créée en Tunisie — déploie, quantitativement et qualitativement au plan de la production, de la commercialisation locale et de l'exportation. Le Président de la

toyen et au renforcement de la capacité de la production nationale à concurrencer le produit étranger, aussi bien sur le marché local qu'au niveau des exportations.

Le Président de la République a parcouru les différentes parties de l'usine de la société, prenant connaissance des diverses phases du processus de fabrication des ampoules, ainsi que des mécanismes de contrôle de leur qualité et de leur bon fonctionnement et du degré de perfectionnement des appareils utilisés à cet effet. Le Chef de l'Etat s'est intéressé à l'activité exportatrice de la société, prodiguant à celle-ci ses encouragements dans les efforts qu'elle déploie en la matière et l'exhortant à mieux maîtriser les

l'eau potable et les réseaux d'assainissement. Le Président de la République a conversé avec certains habitants de la cité, s'enquérant des problèmes qu'ils rencontrent du fait de cet habitat anarchique.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a donné des instructions en vue de hâter l'élaboration d'un programme pour l'extension du réseau d'électricité et d'eau potable à l'ensemble de la région de Sidi Hassine, la construction de canaux d'assainissement à la cité Bougatfa et l'amélioration de l'état des routes dans cette cité, afin de concrétiser la volonté qu'il a exprimée de continuer à éliminer les lacunes et à améliorer la qualité de la vie dans tous les quartiers populaires et les agglomérations rurales.

**Edition du 9 mars 1994, p. 4 (haut)**

Ali effectuée hier matin dans les locaux de la Compagnie tunisienne de lampes de Sidi Balthallah (délégation de El Ouardia).

Au cours de cette visite, le Chef de l'Etat a porté son attention sur les efforts que cette entreprise — la première du genre créée en Tunisie — déploie quantitativement et qualitativement au plan de la production, de la commercialisation locale et de l'exportation. Le Président de la République a pris connaissance de la capacité de production de l'usine dépendant de cette entreprise qui est actuellement de un million cinq cent mille lampes par an, avec un taux d'intégration de l'ordre de 57%.

de l'usine de la société, prenant connaissance des diverses phases du processus de fabrication des ampoules, ainsi que des mécanismes de contrôle de leur qualité et de leur bon fonctionnement et du degré de perfectionnement des appareils utilisés à cet effet. Le Chef de l'Etat s'est intéressé à l'activité exportatrice de la société, prodiguant à celle-ci ses encouragements dans les efforts qu'elle déploie en la matière et l'exhortant à mieux maîtriser les coûts, à travers le renforcement du taux d'intégration et l'amélioration de la qualité.

Dans le cadre de l'intérêt qu'il porte à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires, à travers l'é-



Les Archives Nationales de Tunisie

Le Président Zine El Abidine Ben Ali s'est surtout intéressé à la qualité de cette production, du point de vue de la nature des composants et de la durée de viabilité de la lampe par rapport à l'article semblable importé. Il s'est aussi enquis des voies et moyens permettant d'améliorer davantage cette qualité. Le Chef de l'Etat a, en outre, porté son attention sur le coût des lampes et leur prix de revient à la production, dans la mesure où ils sont liés au pouvoir d'achat du ci-

limination graduelle des lacunes dont souffrent ces quartiers, le Président Zine El Abidine Ben Ali s'est ensuite rendu à la cité Bougatfa (délégation de Sidi Hassine). Le Chef de l'Etat a pu se rendre compte de visu de la situation prévalant dans cette cité qui compte quelque 2.000 habitants et où les logements ont été construits de manière anarchique, transformant la zone en une immense agglomération dépourvue des équipements collectifs de base, y compris l'électricité.

(bas)

# La Presse

DE TUNISIE

Directeur responsable de la publication: **Mohamed MAMFOUZI**  
Rédacteur en chef: **Benjamin LAJALSKI**

JEUDI 10 MARS 1994  
27 Mars 1994

57<sup>ème</sup> ANNÉE - N° 11302  
303 Mètres  
ALGERES DA - MAROC 3 CH - FRANCE 4,50 FF

SOGIMA met à la disposition de ses clients, restaurateurs, hôteliers et collectivités

fabrique de glace  
marque SCOTSMAN

Vente directe - H. 133e  
Larges facilités de paiement  
Magasin: rue Guébréah, Tunis. Tél. : 253.977  
Usine: Z.I. Elou Aroua, Tél. : 300.035

Présidentielles et législatives

## Notre campagne est une fête

La campagne pour les présidentielles prend l'allure d'une fête: meetings de soutien, cortèges électoraux et soirées-galas pour traduire la reconnaissance à l'artisan du Changement  
Les habitants de la Cité Bougainville descendent en masse pour exprimer leur reconnaissance au Président Ben Ali suite aux mesures prises en leur faveur



Manifestation de soutien au candidat à la présidence de la République, M. Habib Ben Ali, à la Cité Bougainville (Photo: M. Hachem / La Presse)

### Editorial

#### Sagesse et humanisme

Après Ghannouchi, Boucharoua, Ghannouchi, Ben Ali, nous sommes d'accord dans ce que nous appelons la sagesse et l'humanisme. C'est le premier pas vers un monde meilleur, un monde où il y a plus de justice, plus de paix, plus de liberté et plus de dignité.

Tout d'abord, nous sommes d'accord sur le fait que la Tunisie est un pays qui a connu une révolution remarquable. Cette révolution a permis de mettre fin à un régime autoritaire et de mettre en place un régime démocratique. C'est un exemple à suivre.

Ensuite, nous sommes d'accord sur le fait que la Tunisie est un pays qui a connu une croissance économique remarquable. Cette croissance a permis de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie de la population. C'est un exemple à suivre.

Enfin, nous sommes d'accord sur le fait que la Tunisie est un pays qui a connu une amélioration de sa situation internationale. Cette amélioration a permis de renforcer la coopération internationale et de promouvoir la paix et la stabilité dans le monde. C'est un exemple à suivre.

Edition du 10 mars 1994, p. 1

Jeudi 10 Mars 1994

NATION

Elections présidentielle et législatives

Présidentielles et législatives

Notre campagne est une fête

(Suite de la p. 1) Une effervescence non parti-

par l'avis du Congrès...

Dans le même registre, sera orga-

Comment ne pas faire mention

La campagne à l'ERTT

Le programme du jeudi 10 mars

La campagne électorale à la radio et à la télévision tunisienne atteint aujourd'hui son quatrième jour.

- Radio:
- Circonscription de Sfax (M. «Etajid»)
- Circonscription de Médénine (UDU)
- Circonscription de Menastir (RCD)
- Circonscription de Sfax I (MDS)
- Circonscription de Mahla (UDU)
- Circonscription de Tozeur (MDS)
- Circonscription de Jendouba (UDU)
- Circonscription de Sousse (RSP)
- Circonscription de Ben Arous (RSP)

- Télévision:
- Circonscription de Béja (MDS)
- Circonscription de Bizerte (MDS)
- Circonscription de Tunis II (PUP)
- Circonscription de Kairouan (UDU)
- Circonscription de Mahla (RCD)
- Circonscription de Gafsa (RCD)
- Circonscription de Gafsa (UDU)
- Circonscription de Sousse (PUP)
- Circonscription de Sousse (RSP)

Meeting populaire à la Cité Bougafra

Tous pour Ben Ali

LA PRESSE - Grand meeting populaire, hier, à la cité Bougafra dans la délégation de Sidi Hassoune.



Plus de 10 mille citoyens, venus des divers quartiers de la délégation de Sidi Hassoune prennent part à la marche de soutien au Chef de l'Etat

Hommages, femmes, vieux et jeunes se déplaçaient dans une manifestation grandiose qui en dit long sur l'attachement de la population tunisienne à l'œuvre politique de Ben Ali, de son chef et de sa famille à l'œuvre présidentielle.

Discours, slogans et hymne national ponctuèrent cette assistance passionnée et rattrapée. Ne ce les cadres administratifs et politiques de la région ont accueilli les candidats de la liste RCD dans la circonscription de Tunis I.

concernés au lendemain même de la visite présidentielle et que les études ont commencé dès à présent. C'est dire que l'enthousiasme est au rendez-vous. La mobilisation et l'engagement en faveur de l'ère nouvelle aussi. Un tel programme de reconnaissance et de soutien a été adressé par les ministres de l'Intérieur et de l'Économie, des Travaux publics, de l'Énergie et de l'Équipement.

ré à l'assistance, se fera incessamment. C'est dire que l'enthousiasme est au rendez-vous. La mobilisation et l'engagement en faveur de l'ère nouvelle aussi. Un tel programme de reconnaissance et de soutien a été adressé par les ministres de l'Intérieur et de l'Économie, des Travaux publics, de l'Énergie et de l'Équipement.

Abdine Ben Ali, 104 grammes pour le moment, est en train de se faire un nom dans le monde politique tunisien. C'est un homme qui se caractérise notamment par sa sollicitude envers le peuple algérien et les classes populaires.

Après la visite de Ben Ali à la Cité Bougafra

La démocratie directe

Historique politique profond au fil d'une analyse affirmée. Le dimanche du Président Ben Ali qui cherche à surmonter les écueils et le vécu du pays ne peut être que le fruit des deux attitudes à la fois.

Les contacts qu'il effectue avec le peuple algérien, pour lui et pour le peuple, des rencontres à haute valeur politique, servent son humanisme et l'apaisement que le peuple algérien recherche.

La via l'administration commence à s'embourber. Ben Ali, placé au sommet du peuple qu'il cherche, accourt pour soutenir l'exécutive à l'œuvre des hommes politiques et administratifs, ainsi que nos contraintes techniques, pour le plaisir d'être l'ami du peuple.

C'est là, quand il le faut, le Président Ben Ali, qui doit intervenir, pour assurer deux attitudes qui il est certain que le peuple algérien ne peut pas se passer de lui.



Association Internationale des LIONS CLUBS
LIONS CLUB LA SOUKRA
تاتيم الأيوطين سكرة
INVITATION
Le Lion's Club de La Soukra invite tous ses amis et sympathisants qui ont participé par leur don à la réalisation de son œuvre, maternelle et infantile (PMI) de Sidi Soutiano (Bordj Louzir), dans le gouvernement de l'Anassir, qui sera inauguré le 11 mars 94 à 9h00, par le docteur Hédi M'henni, ministre de la Santé publique.

Lois des encombrements de la ville, à 900 m d'altitude, venez vous oxygéner en pleine forêt à l'hôtel Les Chênes à Ain Draham. Tarif spécial week-end-Aid.

signale le sous-titre de la première des deux photographies<sup>450</sup> ; et il ordonne dans la foulée l'exécution de travaux d'équipement à Bougatfa et dans les environs.

Quant aux photographies, elles insistent toutes les deux sur la proximité entre le chef de l'Etat et les habitants des quartiers visités. La première, par exemple, représente le président Ben Ali en train de dialoguer avec une habitante. Située au premier plan, celle-ci est vêtue du traditionnel *safsari* que portent souvent les femmes d'un certain âge ; anonyme, elle tourne le dos à l'objectif. Au second plan, mais au centre de la photographie, le président Ben Ali parle à son interlocutrice et lui indique du doigt quelque chose qui se trouve hors du champ de l'appareil photographique. Assurément, cette scène amène à penser que c'est d'abord par la relation personnelle instaurée par le président Ben Ali avec des habitants des quartiers populaires lors de ses visites sur le terrain que s'établit, sur un plan symbolique, le contact entre le pouvoir central et les couches défavorisées de la société tunisienne.

Compte rendu des faits et gestes du chef de l'Etat sur le terrain, le texte de l'article signale pour sa part que la visite présidentielle s'inscrit « dans le cadre de l'intérêt que [le président Ben Ali] porte à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires, à travers l'élimination graduelle des lacunes dont souffrent ces quartiers [...] », comme si l'action publique relevait plus de la volonté présidentielle que de la politique de l'Etat. Un peu plus loin, le texte évoque l'état du quartier Bougatfa : c'est une « Cité qui compte quelque 2 000 habitants et où les logements ont été construits de manière anarchique, transformant la zone en une immense agglomération dépourvue des équipements collectifs de base, y compris l'électricité, l'eau potable et les réseaux d'assainissement ». La Cité Bougatfa est donc un quartier irrégulier très banal, marqué par l'anarchie du bâti et par le sous-équipement. Bougatfa se distingue cependant par son « immensité », ce qui souligne l'ampleur du geste présidentiel en direction des habitants de ce quartier.

## **2 Les manifestations de soutien populaire au président Ben Ali (*La Presse*, 10 mars 1994)**

Deux jours après la visite du chef de l'Etat aux habitants du quartier Bougatfa, la presse relate de manifestations « spontanées » de soutien au président Ben Ali dans la

---

<sup>450</sup> « Le chef de l'Etat s'enquérant des problèmes vécus par les habitants de la Cité Bougatfa ».

délégation de Sidi Hacine, à l'occasion de la campagne électorale qui prend visiblement l'allure d'un plébiscite. Illustrations de ces manifestations, deux photographies insérées dans le journal figurent, pour la première, une foule de jeunes et de femmes brandissant des portraits du président Ben Ali, pour la seconde, deux adolescents portés par la foule, encadrés par les drapeaux tunisiens et par des portraits du chef de l'Etat, une scène qui symbolise sans doute le ralliement de la jeunesse à la Nation et au président Ben Ali. Quant au titre de la photographie, il indique l'ampleur du mouvement de soutien : « Près de 10 000 citoyens venus des divers quartiers de la délégation de Sidi Hacine prennent part à la marche de soutien au chef de l'Etat ». Selon l'article de *La Presse*, c'est bien une foule nombreuse qui acclame le candidat Ben Ali.

D'après la presse, deux motifs surtout expliquent ce rassemblement dont on souligne par ailleurs le caractère spontané et joyeux. D'abord, l'adhésion à la politique du président sortant, comme cela a déjà été signalé. L'auteur de l'article indique ainsi que le rassemblement se transforme en « une marche populaire pour mieux exprimer la cohésion des Tunisiens autour de la personne et du programme du président-candidat » et, un peu plus, loin, qu'il s'agit d'une « manifestation grandiose qui en [dit] long sur l'élan solidaire de tout le peuple en faveur de la démarche politique de Ben Ali, de ses choix et de sa candidature à l'élection présidentielle ». Le second motif est la reconnaissance des habitants envers celui qui vient d'ordonner la réhabilitation du quartier. On précise à ce sujet que « les habitants de la Cité Bougatfa [sont descendus] en masse pour exprimer leur reconnaissance au président Ben Ali, suite aux mesures prises en leur faveur » ; les manifestants ont même envoyé un télégramme au chef de l'Etat en personne pour signifier leur gratitude, que justifierait notamment « la sollicitude soutenue [du président Ben Ali] au profit des démunis et des classes populaires ».

### **3 L'annonce des travaux cinq ans plus tard (*La Presse*, 19 août 1999)**

Le 19 août 1999, *La Presse* signale la mise en œuvre des projets de réhabilitation, dans le cadre du PDUI. Le journal ne fait pas référence à la visite inopinée de 1994 mais se borne à rappeler que le président Ben Ali est le principal

ordonnateur de la réhabilitation, tandis que la municipalité de Tunis voit son rôle cantonné à celui d'un simple exécutant des ordres du chef de l'Etat :

La zone Sidi Hacine bénéficie – outre le PNRQP – du projet de développement urbain intégré décidé par le chef de l'Etat qui a donné l'ordre de consacrer une enveloppe de 5 500 000 dinars à cet effet et a chargé la municipalité de Tunis d'exécuter ledit projet en collaboration avec l'ONAS (*La Presse*, 19 août 1999).

D'après les analyses précédentes, l'instrumentalisation des opérations de réhabilitation engagées à Sidi Hacine est incontestable. De façon flagrante en effet, la mise à niveau de l'équipement est l'occasion pour les médias d'exprimer une relation de patronage ou de clientèle entre le chef de l'Etat, présenté comme un bienfaiteur des quartiers à réhabiliter, et les bénéficiaires reconnaissants et fidèles sur le plan politique. Très remarquable est en outre le fait que cette relation de protection et d'allégeance, qui articule de façon originale les mal-lotés aux plus hautes sphères de l'Etat, ne soit pas construite pendant l'action publique ou lors de l'inauguration des équipements<sup>451</sup>, mais avant, lors d'une visite impromptue effectuée par le président Ben Ali dans les quartiers à réhabiliter. De toute évidence, ce mode de médiatisation n'est pas propre à la réhabilitation des quartiers de Sidi Hacine. L'analyse d'articles de presse portant sur d'autres opérations de réhabilitation montre même que ces dernières sont l'occasion pour le régime en place de construire un nouveau motif politique, celui de la « visite inopinée ».

## B LA FABRICATION D'UN NOUVEAU MOTIF POLITIQUE : LA « VISITE INOPINÉE »

Expression employée par la presse tunisienne dès 1988, la « visite inopinée » compte au moins vingt-deux occurrences dans les articles sur la réhabilitation des quartiers populaires, avec en outre quelques expressions qui s'en rapprochent, comme la « visite impromptue » ou la « visite surprise » (*La Presse*, 17 mars 1990). La « visite inopinée » constitue donc bien un « motif », au sens que donne à ce terme Jocelyne Dakhliya (1998), c'est-à-dire un acte de nature politique qui, répété de nombreuses fois, finit par acquérir la valeur d'un lieu commun, compris et reconnu par tous. De façon fort significative d'ailleurs, un jeu dans lequel les concurrents devaient montrer leur bonne connaissance des « visites inopinées » du chef de l'Etat, avait été

---

<sup>451</sup> On peut prendre comme exemple l'inauguration de la borne-fontaine du quartier Darou Missette à Keur Massar, dans la banlieue de Dakar : Voir, *supra*, deuxième Partie, Chapitre IV.



organisé par les médias tunisiens à la fin des années 1990<sup>452</sup>. En tant que motif, la « visite inopinée » a une double signification : d'un côté, elle rend compte d'une technique de gouvernement présentée comme nouvelle et spécifique du président Ben Ali<sup>453</sup> ; de l'autre, elle permet d'exprimer la relation intime, presque mystique, qui unit le chef de l'Etat aux habitants des quartiers populaires.

## 1 Une technique de gouvernement propre au président Ben Ali

Moins de deux mois après la destitution du président Bourguiba, l'édition de *La Presse* du 5 janvier 1988 présente les principes des « visites inopinées » dans son éditorial. D'emblée, le titre - « Sans intermédiaire » - met l'accent sur le contact que le président Ben Ali établit directement avec les habitants. L'éditorialiste souligne également le caractère improvisé des visites en affirmant qu'il n'y a aucune « préparation préalable » et que les personnes visitées par le chef de l'Etat ne sont « nullement averti[e]s à l'avance ». Enfin, le président Ben Ali est présenté comme le principal, et peut-être même l'unique instigateur des « visites inopinées », « s'informant par lui même [et] décidant lui-même de sa destination ».

Technique de gouvernement nouvelle et volontiers assimilée à un exercice de « démocratie directe » dans d'autres articles (*La Presse*, 10 mars 1994), la « visite inopinée » permet d'afficher la rupture entre l'« Ere nouvelle » de Ben Ali et la période Bourguiba, à tel point d'ailleurs que le terme de « métamorphose » est utilisé par l'éditorialiste de *La Presse* en date du 5 janvier 1988 pour signifier la transformation opérée par le nouveau régime. D'après l'éditorialiste, cette transformation se traduit par une simplification, voire par une suppression pure et simple du cérémonial caractéristique du régime précédent ; un cérémonial dont la dimension factice est soulignée par des termes comme « affublé » ou « artifice », empruntés au lexique du théâtre. Pour condamner, bien que de façon implicite, les pratiques en usage au temps du président Bourguiba, l'éditorialiste fait également allusion à la société de cour (« les courtisans ») et aux « rituels protocolaires<sup>454</sup> ».

---

<sup>452</sup> Entretien aux Archives Nationales, printemps 2001.

<sup>453</sup> Il semble toutefois, d'après l'un de mes interlocuteurs, que le président Bourguiba avait lui-même effectué quelques « visites inopinées », surtout dans les années qui suivirent l'Indépendance.

<sup>454</sup> Dans *La Presse* du 20 avril 1990, les journalistes mentionnent à propos d'une « visite inopinée » du chef de l'Etat dans la délégation de Fernana (gouvernorat de Jendouba) : « [...] On est bien loin ici des imposants cortèges qui sillonnaient autrefois - en « visites guidées » bien sûr - l'intérieur du pays. En

Selon l'Editorial de *La Presse* du 5 janvier 1988, la « visite inopinée » contribue donc à la restauration de la fonction présidentielle, dont l'une des caractéristiques majeures sera désormais la simplicité. Et en soulignant la « simplicité » du style du gouvernement du président Ben Ali, les médias font le parallèle, très élogieux pour Z.E.A. Ben Ali, entre l'actuel chef de l'Etat et les califes<sup>455</sup> 'Umar-al-Khattâb (califat : 634-644) et 'Umar Abd-al-Aziz (califat : 717-720), réputés, selon la tradition, pour leur simplicité, mais aussi pour leur piété et leur justice<sup>456</sup> :

Les gestes de Ben Ali sont en train de faire l'histoire [Maître Ladeb Mohamed Laïd, l'auteur de ces lignes, se réfère aux visites du président Ben Ali « aux pauvres et aux petites gens » durant le mois de Ramadan]. Comme ceux d'Omar Ibn El Khattab ou ceux du non moins illustre Omar Ibn Abdelaziz, ces gestes, en vue d'une meilleure justice, constituent à coup sûr des symboles que les générations futures ne cesseront d'approfondir et d'étudier. Aux grands peuples, des grands hommes » (*Le Renouveau*, 17 avril 1993).

## **2 La « visite inopinée » : un moment privilégié pour exprimer les relations personnelles voire mystiques entre le peuple et son représentant au plus haut niveau**

Dans l'étude de la relation, par la presse, des opérations de réhabilitation urbaine engagées à Sidi Hacine, on a pu remarquer à quel point la « visite inopinée » permettait d'exprimer la proximité du chef de l'Etat avec les couches populaires de la société tunisienne. Dans certains cas, cette relation revêt même un caractère intime, car le chef de l'Etat pénètre dans les logements. Dans un article du 10 février 1988 intitulé « A domicile », l'*Action*<sup>457</sup> rapportait, à propos d'une « visite inopinée » à des habitants de la Cité Ezzouhour, que le président Ben Ali était « entré au domicile de l'un d'entre eux, s'enquérant de leur situation, de leurs préoccupations et de leurs

---

l'espèce, aucun trajet préétabli n'a guidé les pas des visites impromptues accomplies par l'artisan du 7 novembre. Il n'y avait pas d'arc de triomphe, ni de troupe folklorique pour l'accueillir, dans la « liesse populaire » ou l'enthousiasme... Non ! Ce visiteur-là venait chercher la réalité, la vérité et rien que la vérité, telle quelle ».

<sup>455</sup> *Khalifa* : successeur du messager de Dieu (Holt *et al.*, 1970).

<sup>456</sup> Les auteurs de l'*Encyclopédie générale de l'Islam* dressent le portrait suivant du calife 'Umar-al-Khattâb : « Physiquement, 'Umar était un géant avec une longue barbe. Il inspirait le respect par son apparence ; son caractère était rude et il était aussi sévère avec lui-même qu'il l'était avec les autres. La tradition rapporte qu'il portait de grossiers vêtements, souvent rapiécés, qu'il mangeait très simplement afin de se conformer à l'exemple du Prophète, et qu'il aimait à se promener dans les rues de Médine, une cravache de cuir à la main, dont il n'hésitait pas à frapper les épaules de ceux qui transgressaient la loi. Il était craint beaucoup plus qu'aimé » (Holt *et al.*, 1970, p. 86). Quant à 'Umar Abd-al-Aziz, il est présenté dans l'*Encyclopédie* comme un modèle de souverain musulman du fait, notamment, de sa piété, de son sens de la justice et de sa bienveillance (*ibid.*, p. 113).

<sup>457</sup> Ancien nom du journal *Le Renouveau*.

conditions de vie ». En 1990, le constat est le même : « A la Cité Ennour, le président de la République a visité plusieurs logements et s'est enquis de la situation sociale de leurs habitants, de leurs préoccupations et de leurs conditions de vie » (*La Presse*, 17 mars 1990). En outre les mots sont les mêmes, ce qui confirme le caractère automatique et répétitif, propre au motif selon J. Dakhli, de la « visite inopinée<sup>458</sup> ». Enfin, *Le Renouveau* du 15 novembre 1994 soulignait le sentiment d'honneur que cette relation de courte durée pouvait susciter dans les familles visitées, ainsi que leur satisfaction une fois les travaux d'équipement réalisés :

« Le président Ben Ali a pénétré dans mon gourbi, lors de sa visite à Hammed El Qadima », nous lance-t-il [un habitant du village de Hammed El Qadima] avec fierté, avant de laisser exploser sa joie de se retrouver dans un autre «monde» » (*Le Renouveau*, 15 novembre 1994).

Cette relation d'intimité se poursuit grâce aux images, puisque dans le nouveau logement d'un autre habitant du village d'Hammed El Qadima, « [...] un grand portrait du président Ben Ali orn[ait] le mur [d'une des deux chambres] » (*Le Renouveau*, 15 novembre 1994), comme si l'image du chef de l'Etat était devenue un support de la ferveur partisane, voire de la dévotion personnelle ou de la piété domestique.

De fait, la « visite inopinée » est aussi l'occasion de rappeler la nature presque mystique du lien qui unirait le peuple au président de la République. Dès 1988, les journalistes de *La Presse* déclaraient par exemple que la visite est un moment de « communion avec le peuple » (*La Presse*, 5 janvier 1988). A l'occasion de la « visite inopinée » aux habitants de la Cité Bougatfa (délégation de Sidi Hacine) en mars 1994, on précisait encore que le quartier en question « vibr[ait] [...] au rythme de la visite présidentielle », comme si la transe guettait les participants à l'événement. Sont aussi mentionnées la « fièvre » et la « verve saine » des partisans de Ben Ali (*La Presse*, 10 mars 1994). Enfin, le président Ben Ali est présenté comme l'incarnation du peuple dans un article de la même page, qui fait d'ailleurs montre d'une perception bipolaire du système politico-administratif tunisien :

Là où l'administration commence à s'embourber, Ben Ali, grâce à la volonté du peuple qu'il incarne, intervient pour soustraire l'exécutif à l'univers des normes juridiques et administratives, ainsi qu'aux contraintes techniques, pour le placer dans l'univers de l'humain, du pragmatique et de l'action.

---

<sup>458</sup> Il en va de même pour les photographies. Ce sont en effet les mêmes vues qui servent à illustrer les articles de la presse indépendante et ceux de la presse partisane, comme l'indique la confrontation des articles sur la visite du président Ben Ali à Bougatfa (Sidi Hacine) en mars 1994.

Certes, les « visites inopinées » ne sont pas le propre du président Ben Ali ; mais, dans le contexte tunisien des années 1990, elles ont une signification particulière : critique implicite du régime du président Bourguiba en raison de sa distance vis-à-vis des franges défavorisées de la société et de son caractère dilapidateur, elles expriment également un fondement de l'idéologie du président Ben Ali, à savoir la « réconciliation » entre le chef de l'Etat et le peuple<sup>459</sup> ; en outre les « visites inopinées permettent de réviser les modèles d'autorité fondant le pouvoir personnel du chef de l'Etat. Au modèle du patriarche, voire du « directeur de la famille nationale » (Camau *et al.*, 1981, p. 70) qui caractérisait la période Bourguiba, succède, avec Ben Ali, le modèle du « bon prince », à l'image des califes 'Umar I et 'Umar II. Reste à voir comment le motif de la « visite inopinée », qui représente également un nouveau rituel politique au sens de David. I. Kerzer<sup>460</sup>, est pris en considération dans les revendications des habitants, de même que d'autres motifs d'ailleurs, comme la « zone d'ombre », qui désigne les régions défavorisées ou le « Changement » qui désigne l'avènement au pouvoir du président Ben Ali, le 7 novembre 1987. Seule cette prise en considération par les habitants, cette instrumentalisation d'une certaine façon, fait du motif politique un code actif entre la superstructure et la société.

## C DES CODES POLITIQUES PRIS EN CONSIDERATION PAR LES MAL-LOTIS DANS LEUR REVENDICATION DES EQUIPEMENTS

Cité dans le Chapitre IV, un témoignage recueilli auprès d'un responsable politique de quartier à Sidi Hacine révélait que les habitants avaient revendiqué leur « droit à l'eau » dans leurs tentatives pour accéder à l'eau potable au milieu des années 1980. En procédant de la sorte, ils se référaient à deux éléments idéologiques majeurs du régime du président Bourguiba, à savoir l'accès des plus démunis aux progrès sociaux (Miossec, 1999, p. 266) et le « logement pour tous » (Berry-Chikhaoui, 1997).

---

<sup>459</sup> « Dans un interview au journal *Le Monde* [daté du 10 septembre 1988], [le président Ben Ali] analysait la fin de bourguibisme comme une série de ruptures entre le leader et son pays, entre l'Etat et la société, conduisant à la paralysie des institutions et des corps intermédiaires, à une perte de confiance du citoyen, se traduisant par un sentiment de "honte" pour le pays. Le "changement" que compte mener le président Ben Ali, et dont il a fait son mot d'ordre, vise donc à de multiples réconciliations : réconciliations de l'Etat et de ses institutions avec la règle de droit ; de l'Etat avec la société civile, par la démocratisation des institutions ; de la société avec sa culture et son histoire, par la réhabilitation des valeurs islamiques » (Bras, 1996, p. 177).

<sup>460</sup> « Ritual action is repetitive and, therefore, often redundant, but these very factors serve as important means of channeling emotion, guiding cognition, and organizing social groups » (Kertzer, 1988, p. 9).

Dans les années 1990, le procédé utilisé par les demandeurs est le même, sauf que de nouveaux référents ont fait leur apparition. C'est en tout cas ce que laissent penser l'analyse des requêtes des habitants adressées par voie de presse aux autorités politico-administratives régionales, et l'examen des témoignages d'habitants et de techniciens à propos de l'équipement de Gdhir El Golla, dans la délégation d'El Hraïria.

## **1 La référence au « Changement » et aux « zones d'ombre »**

Le document 8 permet d'examiner la façon dont les revendications ou les doléances sont exprimées par voie de presse. Rédigée par le président du comité de quartier de Jayara (délégation de Sidi Hacine) et publiée dans un journal arabophone à fort tirage<sup>461</sup>, en 1993 vraisemblablement, sous la forme d'une lettre au gouverneur de Tunis, la requête a pour objet l'accès au quartier et l'éclairage public.

Une première série de remarques concerne les auteurs de la lettre en question. La revendication est présentée comme une initiative du comité de quartier, plus que des autorités politico-administratives, qui auraient même été tenues à l'écart de la démarche auprès de la presse, d'après certains interlocuteurs. En fait, plus que le comité de quartier, c'est son président, c'est-à-dire l'auteur de l'encart, qui est mis en avant, avec sa photographie placée en exergue du courrier. Bien que la requête soit collective, ainsi que l'indique l'emploi de la première personne du pluriel tout au long de la lettre, l'action est personnalisée, comme si l'intermédiation était davantage une affaire d'individus que d'institutions.

En ce qui concerne la rhétorique, l'encart suit un procédé convenu. D'abord, le président du comité de quartier fait l'éloge du régime en place en signalant les nombreux bienfaits apportés dans les régions défavorisées, les « zones d'ombre », depuis l'accession de Zine El Abidine Ben Ali aux fonctions de président de la République et le commencement de l'« Ere nouvelle\* ». Ensuite, l'auteur de la lettre expose ses doléances en mentionnant notamment les démarches infructueuses faites par les habitants, ainsi que l'absence de prise en compte du quartier par les travaux de

---

<sup>461</sup> Ces requêtes sont notamment publiées par le journal *Essbah* (Le Jour), quotidien national arabophone à grand tirage.

Doc. 8 – Lettre du comité de quartier au gouverneur de Tunis (date de publication et journal inconnus)

**الخطيبين امين**  
**الحيثية الطيب**



وحسب المخطط التاسع  
200 فلا برمجة فيه  
لهذه الطريق ولا للتطوير  
العمومي فاصبحتنا منطقة  
محرومة ومعزولة عن  
مطلب من سيادتكم ايها  
الجنة للإطلاع على  
حمايته ودعمه لخيرا للعمل  
الإنساني  
شعبان بن عبد الله  
العمساوي  
رئيس لجنة حي الجيارة

سيدتي حسين  
(مراسلة بعد  
297699193)

**الى السيد والي تونس**

مناطق الظل.. ولنا نرغب  
في ان يشمل تدخلك اقرب  
الاحياء المعنوية  
العاصمة وهو الجيارة  
العليا من عمادة برج  
شاكير معتمدية سيدي  
حسين والذي يعد 800  
ساكن وبه مسلك فلاحي  
تكاثر فيه الحفر مما  
عسر التنقل رغم انه لا  
يتجاوز الكيلومتر ونحن  
نطالب ونخاطب ونحن لا  
مجبين وفي كل المخططات  
نستبشر لكن الامل يخيب

ان الارحام التي يشهد  
بها القاسم والداني  
والغزة النوعية التي  
جفتها بلادنا في مختلف  
المجالات الحياتية تقدم  
الدليل على ان بلادنا تسمى  
بفخيل لواء العهيد  
الجديد فالنتائج التي  
تمت بفخيل منتفون  
التضامن الوطني في لجنة  
من الانتجازات الكبرى  
وقد بحث لانتشال  
المناطق المحرومة  
والمعزولة والتي تسمى

A Monsieur le gouverneur de Tunis,

Une route pour le quartier Jayara.

L'étude des statistiques, dont la fiabilité est incontestable, prouve que notre pays a progressé dans tous les domaines, grâce à l' « Ere nouvelle ». Les actions du Fonds de Solidarité Nationale sont parmi les grandes réalisations de l' « Ere nouvelle ». Elles contribuent à sortir les « zones d'ombre » de leur isolement.

Nous souhaitons que les actions du FSN bénéficient de la même façon aux quartiers de la banlieue de la capitale, comme « Jayara » (secteur Borj Chakir, délégation de Sidi Hacine), qui compte 800 habitants. En effet, la route qui traverse le quartier ressemble davantage à une piste agricole difficilement carrossable qu'à une route digne de ce nom.

Nous avons déjà écrit pour demander une intervention des pouvoirs publics, mais nous n'avons jamais reçu de réponse, alors que les travaux ne concerneraient qu'un tronçon d'un kilomètre.

A chaque plan, nous espérons, en vain. La réalisation de cette route n'est même pas programmée dans le 9<sup>e</sup> plan 2001, pas plus que l'éclairage public d'ailleurs. C'est pourquoi nous demandons à votre Excellence d'envoyer une commission qui vienne sur le terrain voir ce que nous endurons.

Vous serez toujours un soutien à l'action humanitaire.

Châabane Ben Abdalah El Issaoui,  
président du comité de quartier « Jayara », Sidi Hacine, Tunis

planification. Enfin, l'intervention du gouverneur est requise, l'auteur faisant notamment appel à l'humanité de ce dernier.

Rien que de très convenu donc dans cette lettre au gouverneur qui révèle cependant deux aspects primordiaux de l'interpellation des pouvoirs publics par les habitants, à savoir l'aptitude des demandeurs à se servir des nouvelles structures d'encadrement mises en place par l'Etat (les comités de quartier) comme « boîtes de résonance »<sup>462</sup> et leur capacité de manier le registre idéologique du moment pour exprimer leurs revendications.

## 2 L'appel au président Ben Ali et à sa générosité

Après les nombreuses démarches de la cellule du RCD auprès de l'administration et du parti, c'est finalement une décision présidentielle qui permet le branchement du quartier au réseau d'eau potable en 1997. D'après MS..., une « citoyenne » - c'est-à-dire une habitante du quartier - est avertie d'une visite du président Ben Ali au marché central<sup>463</sup> par des collègues de travail (elle occupe un emploi de femme de ménage à la maison du RCD). Le jour de la visite, elle se faufile à l'intérieur du marché et s'arrange pour faire partie des personnes interrogées par le président. La visite concerne le prix des denrées, celui du poisson en particulier. Pendant son entretien avec le président, elle signale qu'elle ne peut pas manger de poisson, puisque les gens n'ont même pas l'eau à domicile dans son quartier. Le président Ben Ali s'enquiert alors du nom du quartier et répond qu'il va s'occuper de ce problème. Quelques mois plus tard, l'équipement en infrastructures d'assainissement et d'alimentation en eau potable du quartier Gdhir El Golla fait partie des projets présidentiels.

MS... à son domicile, juillet 2000

Relatant le raccordement de son quartier, Gdhir El Golla, au réseau de distribution d'eau potable, MS... fait part d'une démarche originale, initiée par une « citoyenne » du quartier et fondée sur le court-circuitage des autorités locales et sur l'interpellation du président Ben Ali à l'occasion d'une « visite inopinée » au marché central de Tunis au début du mois de Ramadan 1997<sup>464</sup>. La visite du marché semble se dérouler d'une façon convenue, et même attendue, comme l'indique MS... : d'abord le président arrive, comme à l'improviste ; ensuite il s'enquiert des prix des denrées ; à la fin de sa tournée, il discute avec quelques individus présents sur le marché. C'est à ce moment

---

<sup>462</sup> Cela ne signifie pas pour autant que les comités de quartier représentent forcément des acteurs de premier ordre dans le domaine de l'aménagement et de la gestion de l'environnement dans les quartiers de la banlieue de Tunis.

<sup>463</sup> Cette visite est signalé par *La Presse* (21 juillet 1997).

<sup>464</sup> Deux visites de ce genre ont été effectuées par Ben Ali au marché Lafayette, dans le centre de Tunis en novembre 1990, et au marché de gros de Bir Kassaâ (banlieue sud de Tunis, près de Hammam-Lif) en octobre 1988.

précis que, faisant montre d'un opportunisme remarquable, la « citoyenne » expose sa requête à propos de l'eau potable, d'une façon indirecte, selon MS....

La véracité de cette anecdote est contestée par deux techniciens de la SONEDE interrogés par nos soins à propos de l'équipement du quartier en question. Les deux agents en question soulignent cependant le rôle du président Ben Ali dans le raccordement de Gdhir El Golla au réseau d'alimentation en eau potable. Ainsi, d'après un premier interlocuteur, c'est le chef de l'Etat qui aurait débloqué les fonds nécessaires à l'équipement du quartier :

L'urbanisation menaçait la retenue d'eau. Devant cette situation, la SONEDE avait envisagé deux scénarios d'aménagement. Le premier consistait à déplacer le quartier. Le deuxième visait l'assainissement du quartier, de façon à éviter les écoulements (eaux pluviales et eaux usées) en direction de la retenue. Ce deuxième projet avait été proposé dès le 7<sup>e</sup> Plan, mais rien n'avait été réalisé jusqu'au milieu des années 1990. Le choix d'autres interventions par les pouvoirs publics et l'absence d'égouts sont les principaux arguments avancés par mon interlocuteur. C'est le chef de l'Etat qui règle lui-même le problème en 1997, en débloquent des crédits pour l'équipement AEP du quartier.

Un cadre du district SONEDE du Bardo, juillet 2000

Le second interlocuteur exprime une version encore différente des faits. A son avis, le président de la République est l'initiateur du projet d'équipement. Mon interlocuteur signale même que le président a donné ses instructions à la SONEDE lors d'une visite sur le terrain en 1997<sup>465</sup> :

Hay Jabri<sup>466</sup> fait partie des quartiers irréguliers récents (années 1980) construits sur la route de Beja. D'après certains témoignages, les habitants y sont très pauvres, plus qu'à Jayara par exemple. La Cité compte aujourd'hui 600 familles environ, soit près de 3000 personnes. Le président Ben Ali a visité les lieux en 1997. Comme à l'habitude, personne n'était prévenu de cette « descente sur le terrain ». Suite à une décision du chef de l'Etat, un projet d'alimentation en eau a été mis sur pied par la SONEDE pour un montant de 0,8 million de DT. Le financement est assuré par l'Etat, dans le cadre du 9<sup>e</sup> plan et des actions du FSN. Toutefois, les frais de branchement individuel restent à la charge des bénéficiaires.

Un cadre de la direction générale de la SONEDE, juillet 2000

Malgré des divergences notables, les trois récits concernant l'alimentation en eau potable de Gdhir El Golla ont un point commun : ils décrivent un contournement des autorités locales et soulignent, au contraire, l'implication du président Ben Ali dans la médiation entre l'Etat et les habitants des quartiers non réglementaires. Cette remise en question des acteurs locaux est particulièrement flagrante dans le récit de MS..., qui affirme même l'inefficacité de toutes les actions collectives antérieures. Bien entendu,

---

<sup>465</sup> Je n'ai cependant trouvé aucun compte rendu de cette visite dans la presse nationale.

<sup>466</sup> Hay Jabri est un quartier de Gdhir El Golla.



le degré de véracité de ces discours érigeant le chef de l'Etat en grand artisan de l'équipement des quartiers populaires a peu d'intérêt ; ce qui importe, c'est que la mise en avant de la figure présidentielle soit dorénavant prise en compte dans les nouvelles formes de revendication, ainsi que l'atteste l'exemple suivant (doc. 9), pris dans la presse partisane.

Etablissant le bilan d'une opération d'équipements réalisées en 1988 dans un quartier non réglementaire du nom de Bir Anniba, l'article fait part du désarroi des habitants de la Cité Helal, un quartier voisin de Bir Anniba, et de leurs « réclamations ». De même que dans l'encart étudié précédemment, l'appel aux pouvoirs publics s'effectue par le biais de la presse. Plus significatif, de mon point de vue, est le fait que les autorités chargées de l'équipement et de l'aménagement urbains soient reléguées au second plan et même critiquées pour leur passivité comme si, désormais, l'équipement des quartiers dépendait davantage du président Ben Ali et de sa « bienveillante sollicitude », que de l'administration<sup>467</sup>. Dès 1988, la « visite inopinée » fait donc partie des codes relationnels entre l'Etat et la société tunisienne. Cela montre que, dans la Tunisie contemporaine, caractérisée par le « clientélisme d'Etat<sup>468</sup> », comme dans le schéma ottoman ou mamelouk étudié par Jean Leca et par Yves Schemeil, « le patronage est au cœur du système » (Leca, Schemeil, 1983, p. 475).

---

<sup>467</sup> Dans le même ordre d'idées, Bénédicte Florin explique l'absence de mobilisation collective à Masâkin al-Zilzâl (quartier de Dix de Ramadan, ville nouvelle implantée au sud-est du Caire) par « l'absence d'interlocuteur [qui] rend pratiquement inutile, aux yeux des habitants, une telle manifestation ou toute autre réclamation quant aux déficiences de la cité ; ils estiment qu'il faudrait en référer directement au président Moubarak ou à son "gouvernement", ce qu'ils font dans leurs propos » (Florin, 1999, p. 450).

<sup>468</sup> Pour Michel Camau, le « clientélisme d'Etat se décline en Tunisie de la manière suivante: « Une allégeance passive et distancée à l'égard d'une puissance extérieure et supérieure, détentrice des instruments de coercition et régulatrice des moyens de gestion matérielle de la vie sociale, qui trouve sa contrepartie dans l'allocation de ressources susceptibles de garantir un mieux vivre » (Camau, 1987, p. 35).

Doc. 9 – H'mida Essoussi, « Bir Anniba : 18 mois après, la métamorphose »  
(extrait), *Le Renouveau*, 11 juin 1989

aisément, plus allégrement. Nous souhaiterions que les rues soient dotées de containers...».

La satisfaction est unanime. Mission accomplie pour le mieux-être d'une population qui exprime aujourd'hui toute sa reconnaissance à l'homme qui a su être à l'écoute de ses doléances, de ses préoccupations.

«Nous savions que le Président tenait ses promesses. Dieu l'a guidé sur notre voie. Nous lui sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a fait. Nous pouvons aujourd'hui dormir tranquilles. Notre cité est devenue propre, éclairée, les chaussées caillassees et les égouts qui envahissaient régulièrement nos demeures ne sont plus qu'un mauvais souvenir», proclame haut la dame Khédija Bent Mohamed.

#### Les «contraintes» financières étaient raisonnables

Les «contraintes» financières de l'opération étaient raisonnables, acceptables. Tout le monde s'est mis avec sérieux à la tâche. Les travaux ont été réalisés en un temps record.

M. Ali Aïdi, président de la circonscription municipale de Sejoumi explique: «Le coût global du projet n'a pas dépassé les 400 000 dinars comprenant le bitumage des routes, le carrelage des trottoirs, l'éclairage des rues, le renouvellement des canalisations et la protection de la cité par un petit barrage qui a la particularité de dériver les eaux pluviales qui se déversaient avant sur le talus avant de venir s'abattre avec fracas sur les habitations...».

M. Aïdi estime que les habitants sont maintenant prémunis contre les dangers et tous les risques provenant de ce talus.

«Toutes les canalisations ont été rénovées. Il faudrait toutefois doter ce quartier d'une deuxième station d'écoulement des eaux pluviales et de créer d'autres regards qui pouvaient absorber les eaux charriées à partir de Saïda Manoubia, des inclinations de la carrière avoisinante, ainsi que de la Cité Hélal et de la Place des Martyrs...».

Bir Anniba y trouve aujourd'hui son compte. On le devine par le calme qui y règne, l'agencement et la propreté des rues, l'ordonnance des habitations, par le rideau de verdure qui couvre le terrain incliné et décore certaines maisons. Mais, à quelques lieux de là, que découvre-t-on?

#### Quel sort pour la Cité Hélal?

La Cité Hélal étale toute sa misère, ne se relève pas encore de sa torpeur. Sur un terrain dénudé, vaches et chèvres se paissent de tous les restes déversés par les poubelles. «Cela fait l'affaire de certains pseudo-«éleveurs» dont l'un possède trente-cinq vaches «à lait» qui lui rapportent 950 dinars par mois», nous dit M. Aïdi qui souligne que la Cité, à l'instar de Bir Anniba a besoin d'un coup de fouet salutaire. «C'est nécessaire, c'est indispensable. Nous devons nous occuper de cette «ceinture arrière», qui manque d'infrastructures, d'équipements collectifs (la Route de Mejaz El Bab qui donne sur la Sebkhia).

C'est également l'avis des citoyens qui nous font part de leurs réclamations.

«Nous sommes assaillis de partout par les saletés, les moustiques et autres tracasseries provoquées par les inondations le manque de lumière dans les ruelles et l'insécurité...», nous dit Amara Methnani. Nous lançons un appel ici aux autorités compétentes pour accorder de l'intérêt à ce quartier.

Les responsables, dit-il, ne doivent pas attendre les visites inopinées du Président pour réagir». Il faut qu'ils prennent d'eux-mêmes l'initiative, agir...».

souligne de son côté, Mohamed Sellami qui réclame la réouverture de l'ancien poste de police.

La Cité Hélal connaîtra-t-elle à son tour un meilleur sort, aura-t-elle les mêmes chances que Bir Anniba? Les habitants y croient. «Son tour viendra grâce à la bienveillante sollicitude de notre Président».

H'mida ESSOUSSI

\*\*\*

Dans les quartiers non réglementaires des banlieues de Dakar et à Tunis, les projets de développement urbain représentent de toute évidence un lieu possible de formation des normes relationnelles entre la superstructure pourvoyeuse de biens publics et la société locale. Dans les deux cas en effet, les processus de formation de ce « langage commun » (Gaudin et Novarina, 1998, p. 13) sont analogues. Ils consistent en l'ajustement permanent des structures sociales locales aux règles et aux codes fixés par la superstructure, qu'il s'agisse, pour Dakar, des règles organisationnelles (associativité, participation des femmes au développement local, gestion démocratique), ou, pour Tunis, de la relation de clientèle entre le président Ben Ali et les couches populaires de la société, souvent exprimée à l'occasion des « visites inopinées » du chef de l'Etat dans les zones défavorisées. A Dakar comme à Tunis, on peut d'ailleurs remarquer que cet ajustement ne résulte pas d'un apprentissage progressif, mais d'une série d'expériences, de « coups<sup>469</sup> » ou de paris effectués par les habitants : le pari, pris par une association de Yeumbeul, qu'il est possible d'instaurer une relation de parrainage ou de clientèle avec l'UNESCO par le biais des représentants des deux institutions ; le pari, pris par des habitants de Jayara et de Gdhir El Golla dans la banlieue tunisoise qu'il est possible d'établir un contact direct avec le gouverneur de Tunis, voire avec le chef de l'Etat. Bref, comme dans toute politique publique, il y a dans les projets de développement urbain étudiés une place, « même infime » (Saez, 1997, p. 27), pour l'invention et pour la créativité individuelle. Ce constat invite à souligner le rôle d'individus regroupés, pour plus de commodité, sous le vocable d'élite locale. Ce sont eux, en effet, qui mobilisent les structures locales, les modifiant éventuellement en retour, de façon à accéder aux biens publics<sup>470</sup>. Si les projets de développement urbain constituent un catalyseur possible du changement

---

<sup>469</sup> « On ne parlera de mobilisation que lorsqu'une ressource donnée s'insérera dans une ligne d'action, ou mieux un coup – *move* – et ce, uniquement dans un contexte conflictuel » (Dobry, 1983, p. 398).

<sup>470</sup> Le rôle des individus est encore plus flagrant dans l'étude d'Alphonse Yapi Diahou sur le quartier Zoé Bruno (Koumassi, Abidjan). Selon A. Yapi Diahou, en effet, c'est un seul individu, à savoir Bruno, un employé des services municipaux d'Abidjan – il a d'ailleurs donné son nom au quartier irrégulier –, qui a successivement représenté un pionnier, incitant parents et amis à venir s'installer à ses côtés, engagé une relation de clientèle entre les habitants réunis au sein d'un comité politique (qu'il dirige) et les élus locaux, et négocié avec les pouvoirs publics l'accès à la sécurité foncière et aux équipements. De la sorte, Bruno s'est positionné non seulement en « chef de terre » (Yapi Diahou, 1985, p. 169), mais aussi en « chef électoral » (Goirand, 1997, p. 505), donc en médiateur entre le quartier (dont il est sans nul doute le premier acteur politique) et la scène politique.

social, l'élite locale représente donc un acteur primordial de ce changement au sein des quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis.

## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Les projets de développement urbain engagés dans les banlieues de Dakar et de Tunis durant les années 1990 montrent deux spécificités : ils constituent des objets de négociation de premier ordre car ils sont synonymes d'amélioration des conditions de vie, de reconnaissance par les pouvoirs publics et surtout peut-être d'accès aux consommations collectives revendiquées de longue date par les mal-lotés ; ils sont des instruments de légitimation exceptionnels du fait de leur visibilité, laquelle atteste de la performativité des auteurs présumés (associations et responsables politiques locaux à Dakar, autorités politico-administratives, parmi lesquelles le chef de l'Etat, à Tunis). Pour le reste, les projets de développement urbain ne diffèrent pas d'autres actions publiques. D'abord, les actions qui composent ces projets permettent d'agencer les acteurs au sein de dispositifs souvent marqués par la polarisation du pouvoir. A Tunis, cette dynamique de centralisation va de pair avec la personnalisation de l'action publique, apparemment dans une logique de « privatisation de l'Etat » (Hibou, 1999, p. 55), déjà observée par Asma Larif-Béatrix (1987) pendant le beylicat et pendant la période Bourguiba. A Dakar, les processus sont plus complexes, la multiplication des « ensembliers » assurant la médiation entre la société locale et les partenaires extérieurs se conjuguant avec la centralisation des processus décisionnels par les agences d'exécution et par les bailleurs qui relèguent manifestement au second plan les collectivités locales et peut-être même le pouvoir central – déjà soumis au « contrôle continu » (Coussy, 1994, p. 239) par le biais des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) -, tout en s'impliquant davantage dans la régulation sociale locale. Comme d'autres actions publiques encore, les projets de développement urbain constituent un lieu privilégié de formation et de diffusion des idéologies : l'idéologie du développement local et ses principes de « bonne gouvernance », de démocratie locale, de participation populaire et de gestion contractuelle (Dorier-Apprill, Jaglin, 2002), promue par les bailleurs et par les ONG dans la banlieue dakaroise ; l'idéologie de la Nation, véhiculée par les médias tunisiens. Enfin, ces projets sont des lieux d'apprentissage du système social et politique par les acteurs locaux qui ajustent, en effet, leurs initiatives aux normes fixées par la superstructure, qu'il s'agisse des normes organisationnelles (Dakar) ou des codes politiques (Tunis). Les projets de

développement urbain peuvent donc être assimilés à des instruments de gouvernement tout à fait remarquables, dont il convient à présent d'examiner l'influence sur la structuration du gouvernement des quartiers populaires.

## **TROISIEME PARTIE**

# **LE GOUVERNEMENT DES QUARTIERS STRUCTURE PAR LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN**

Comment les projets de développement urbain structurent-ils le gouvernement des quartiers qu'ils affectent ? et dans quel sens ? Hormis ce questionnement de départ, deux problématiques sont spécifiques, à Dakar, pour la première, et à Tunis, pour la seconde. A Dakar d'abord, l'implication accrue de l'aide internationale dans les quartiers populaires de la banlieue invite à s'interroger sur la transformation possible des modes de gouvernement local. Cet axe de recherche se justifie d'autant plus que dans un contexte de « crise du système politico-économique » (Dubresson, Raison, 2003, p. 9) lié, au Sénégal comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, à la diminution des ressources financières de l'Etat et à l'ajustement structurel (*ibid.*, p. 12), les institutions de développement, bailleurs de fonds et ONG confondus, véhiculent de nouveaux modèles de gestion urbaine et de régulation politique. On peut, pour cette raison, se demander si les pratiques de gouvernement local tendent effectivement vers ces modèles comme la « bonne gouvernance » ou la démocratie locale. A Tunis, en revanche, il s'agit de voir si les manières de gouverner actuelles, marquées à la fois par la centralisation et par la privatisation de l'action publique dans des domaines comme la réhabilitation urbaine ou l'assistance sociale (Hibou, 1999), n'induisent pas une remise en cause des régulations autonomes, lesquelles peuvent être regroupées sous l'expression « pouvoir local »<sup>471</sup>. Déjà, Olivier Féneyrol (1997, 1998, 1999) montrait que, dans le faubourg Nord de la médina de

---

<sup>471</sup> Pour plus de clarté, on distinguera : les régulations autonomes, opérées par les acteurs locaux de façon relativement indépendante des acteurs extérieurs, le pouvoir local, constitué par l'ensemble de ces régulations autonomes, et le gouvernement local, défini comme l'ensemble « des rapports d'échange et de négociation entre régulations de contrôle et régulations autonomes », conformément à la définition de J.-D. Reynaud (1997, p. 174).



Tunis, un pouvoir local se maintenait malgré la centralisation de l'Etat<sup>472</sup>. Il convient donc de s'interroger sur la validité d'une telle affirmation dans les quartiers non réglementaires de la banlieue.

Trois axes de recherche seront privilégiés. D'abord, on s'intéressera aux régulations autonomes en examinant les transformations éventuelles des projets de développement urbain en ressources économiques et politiques par les acteurs locaux. Ensuite, on observera les interférences entre les projets de développement urbain et la dynamique politique locale ; pour cela, on analysera le fonctionnement du champ politique local. Enfin, seront considérés les impacts des projets de développement urbain sur l'écogenèse territoriale, le territoire étant appréhendé non plus comme un mode de socialisation (voir, *supra*, première Partie, Chapitre II), mais comme une projection du pouvoir dans l'espace, bref comme un marqueur et un révélateur possibles du phénomène politique : « L'analyse territoriale donne accès à la compréhension du changement social » (Prévôt Schapira, 1997, p. 40). L'emploi de plusieurs analyseurs se justifie quant à lui par la nécessité de considérer la diversité des dynamiques suscitées par l'action publique. De plus, il s'agit de déterminer comment ces dynamiques, éventuellement contradictoires, s'articulent entre elles pour dessiner des évolutions politiques, évolutions dont on peut dès à présent affirmer qu'elles sont très différentes, selon que l'on considère les quartiers de la banlieue dakaroise ou ceux de la banlieue tunisoise.

---

<sup>472</sup> O. Féneyrol écrit notamment à propos de l'opération d'aménagement de la place « Bab Souika » engagée dans les années 1980 par le pouvoir central : « Alors que l'on insiste généralement pour réduire cette opération à un acte d'autoritarisme, réalisé hors de tout contrôle institutionnel ou populaire, il est temps de reconnaître que cette opération a été le site d'une véritable mise à l'épreuve de l'autorité étatique ; une confrontation du pouvoir avec le réel qui s'est déroulée selon un processus complexe, renvoyant simultanément à l'histoire des lieux et des hommes, à un enchaînement de circonstances particulières et, plus largement, à un ensemble de compétences politiques, individuelles et collectives, révélatrices des mécanismes de régulation sur lesquels a reposé jusqu'ici la stabilité du régime tunisien » (Féneyrol, 1999, p. 286).

## **CHAPITRE VII : PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET REGULATIONS AUTONOMES**

Pour analyser la participation des projets de développement urbain aux régulations autonomes, les matériaux collectés sont variés : des rapports d'activité et d'évaluation réalisés par ou pour les institutions chargées de l'exécution des projets, des entretiens effectués avec les maîtres d'œuvre et les bénéficiaires, et, quand cela a été possible, l'observation participante, qui permet de saisir les acteurs sur le vif. Quelle que soit la source utilisée, la méthode d'analyse reste toutefois la même : il s'agit, en partant de l'observation des actions, d'identifier les réseaux sociaux impliqués et voir si, éventuellement, ces réseaux transforment les projets en ressources économiques ou politiques et comment ils se les approprient. Selon cette approche, Dakar et Tunis présentent deux dynamiques différentes, comme on devait s'y attendre d'après les dispositifs organisationnels mis en place pour l'exécution des projets de développement urbain : à Dakar, les projets de développement urbain contribuent activement à la reproduction des modes de régulation existants, les projets étant largement assimilés par les acteurs locaux, tandis qu'à Tunis l'action publique n'a que peu d'interférences avec les régulations autonomes, car son exécution n'implique pratiquement pas les acteurs locaux.

### **I LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN COMME RESSOURCES ECONOMIQUES ET POLITIQUES DES ACTEURS LOCAUX A YEUMBEUL**

L'examen de l'articulation des projets de développement urbain aux dynamiques sociales locales dans la banlieue dakaroise repose sur deux séries d'enquêtes : conformément aux orientations de recherche indiquées plus haut, la première série a trait aux réseaux sociaux impliqués dans les projets, en particulier dans le projet « puisards » du PNUD, dans le PADAEC et dans le PSE ; la seconde concerne un conflit lié à l'approvisionnement en eau potable d'un quartier du nom de Yeumbeul Nord 2 (commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord). Impliquant surtout les responsables politiques locaux (délégués de quartiers et élus locaux), ce conflit révèle notamment les réseaux politiques en présence, tout en indiquant la façon dont les

équipements de distribution d'eau potable peuvent être instrumentalisés à des fins politiques, et ainsi contribuer à la reproduction de l'ordre établi.

## A L'AIDE INTERNATIONALE ET L'ACTIVATION DES RESEAUX SOCIAUX LOCAUX

### 1 L'implication des acteurs locaux dans les opérations d'équipement : les puisards et les branchements sociaux

#### a *Les associations locales au cœur des projets d'installation de puisards du PNUD Life et de l'UNESCO à Yeumbeul*

Justifiée par les risques épidémiques générés par le déversement des eaux usées à l'air libre et sur la voie publique, la construction des puisards fait partie des « besoins prioritaires » et des axes d'intervention sélectionnés dès le départ du PADAEC (Bulle, 1998). En outre, certaines associations comme l'ANBEP et l'UFY avaient déjà expérimenté ce type de projet par le passé<sup>473</sup>. Après une phase-pilote qui consistait à installer des puisards dans les demeures de délégués de quartier et dans des secteurs jugés prioritaires par les partenaires locaux, comme les quartiers denses de l'ancien village Lebu en bordure de la route de Malika, l'artère principale de l'agglomération (Gueye et Seck, 1997), l'opération « puisards » du PADAEC a été étendue aux trois communes d'arrondissement de Yeumbeul Sud, Yeumbeul Nord et Malika. Sur un plan opérationnel, le procédé retenu est simple : les équipements peuvent être acquis moyennant une participation de 20 000 FCFA par famille bénéficiaire<sup>474</sup>. Dans ce dispositif, les associations locales jouent un rôle majeur, en assurant la collecte des demandes auprès des familles de la localité et l'animation du volet « assainissement » du projet-pilote de l'UNESCO, comme le rappelle S. Bulle dans le document de discussion n° 33 :

---

<sup>473</sup> Entretiens avec des membres de l'ANBEP et de l'UFY, automne 1999.

<sup>474</sup> Les auteurs du *Rapport d'évaluation de la phase expérimentale du PADAEC* notent que dans le secteur de l'AJYPROS - correspondant aux quartiers de Ben Baraque -, la catégorie sociale « qui a bénéficié des puisards est constituée par des familles apparemment plus aisées et qui disposent de facilités domestiques ». Ils ajoutent un peu plus loin dans le rapport que « les ouvrages supplémentaires ont tous été accaparés par des fonctionnaires qui ont pu mobiliser assez rapidement les contributions monétaires exigées pour bénéficier d'une installation » (Seck, Gueye, 1997, p. 10).

L'animation et la sensibilisation autour des ouvrages d'assainissement ont été confiées aux trois associations de base en relation avec des structures d'appui (CCTAS<sup>475</sup>) et les comités de salubrité de zones. Des séances de théâtre, de démonstration et de causeries ont été organisées dans certaines zones-test pour la sensibilisation à l'hygiène, mais aussi sur la participation des femmes ou la mobilisation financière des habitants pour les ouvrages (Bulle, 1998, p. 11).

Par ailleurs, S. Bulle indique que l'animation des chantiers est confiée aux comités de gestion mis en place dans le cadre du PADAEC<sup>476</sup>. D'après mes informateurs, ces comités sont liés aux associations de développement qui, en fin de compte, se seraient largement substituées aux structures en question. Les associations de développement sont donc au centre du processus d'équipement des quartiers en puisards, remplissant, d'une certaine façon, la fonction des « chefs de lignage, c'est-à-dire [...] des redistributeurs de biens et de faveurs » (Ndione, 1992, p. 21), à l'intérieur du « lignage », soit le groupe social de référence des acteurs considérés. En ce sens, l'examen des réseaux sociaux ou des « grappes » mobilisées lors des opérations de construction de puisards permet de préciser la nature des liens (ou de certains de ces liens) entre les associations locales et les familles de la localité.

D'après les visites réalisées avec des membres des associations de développement de Yeumbeul, les opérations de construction de puisards activent les réseaux de parenté et d'amitié, ainsi que le voisinage :

Le circuit de découverte du quartier et des réalisations de l'association locale (il s'agit de l'UFY) débute par un premier puisard construit dans une concession proche de celle où loge mon accompagnateur. Celui-ci précise que c'est « chez sa sœur ». En fait, c'est plutôt chez l'une des sœurs de son « meilleur ami » : « Si je ne suis pas chez moi, tu peux me trouver ici », déclare-t-il lors d'une autre visite. Le deuxième arrêt a lieu devant des latrines, fermées à clé car on ne veut pas que des étrangers à la maison y pénètrent sans autorisation. Puis nous nous rendons dans une autre concession, de plus grande taille que la première et partagée par plusieurs familles. Un puisard est installé au milieu ; il ne fonctionne pas. Dans l'une des maisons, loge une belle-sœur de mon accompagnateur. Elle déclare être présidente d'un groupement féminin encadré par l'UFY, qui aurait bénéficié d'un crédit, dans le cadre du projet de l'UNESCO. Quatrième et dernier arrêt, au sein d'une concession encore plus grande qui s'apparente au *eut* de l'habitat traditionnel Lebu. Les riverains, tous apparentés, disposent d'une

---

<sup>475</sup> Centre Communautaire de Technologie Appropriée pour la Santé. Structure reconnue par l'Etat, le CCTAS compte dans son personnel soignant une majorité de « tradipraticiens » que Didier Fassin définit comme des « guérisseurs plus ou moins autoproclamés qui puisent leur savoir dans la tradition (pharmacopée essentiellement), mais également dans la modernité (éléments d'anatomie et de physiopathologie, parfois aussi d'épidémiologie clinique), et surtout dont la reconnaissance provient avant tout de l'agrément que leur accordent les pouvoirs publics » (Fassin, 2000, p. 85). Pour cette raison, le CCTAS s'inscrit sans conteste dans le « mouvement néotraditionnaliste » qui affecte le domaine de la santé au Sénégal dans les années 1980, caractérisé, toujours selon D. Fassin, qui s'inspire des travaux d'Eric Hobsbawm et de Terence Ranger (*The Invention of Tradition*, Cambridge, 1983), par l'« invention d'une tradition » (*ibid.*, p. 85).

<sup>476</sup> Voir, *supra*, deuxième Partie, Chapitre V.

puisard collectif qui ne fonctionne pas. D'après mon accompagnateur, le puisard était mal entretenu par les familles riveraines.

Visites de terrain, quartier Layène, automne 1999

Manifestement, les liens sont étroits entre le responsable associatif qui fait visiter son quartier et deux habitants bénéficiaires des équipements dispensés par le projet de l'UNESCO. Ce sont en effet la famille de son « meilleur ami » et celle de l'une de ses belles-sœurs<sup>477</sup>, qui ont bénéficié des équipements. Quant aux autres habitants, ils connaissent apparemment bien le leader associatif, même s'il est impossible d'affirmer que les relations entre ce dernier et les bénéficiaires sont de type familial ou amical. Les relations de voisinage ont donc une place primordiale dans la réalisation des opérations de construction de puisards.

Un deuxième réseau social identifié à l'occasion des opérations de construction de puisards s'apparente à la clientèle. En plus de la médiation entre les bénéficiaires et le maître d'œuvre des projets d'équipement, les associations sont chargées des travaux de réalisation, comme l'indique le coordinateur du PNUD Life : « C'est Alpha [le président de l'ANBEP] qui faisait les réalisations ». Lors du même entretien, le coordinateur du PNUD Life signale encore que les personnes embauchées étaient, dans de nombreux cas, des chefs de famille à la retraite habitant le quartier :

[...] L'ANBEP s'est occupée de tout ce qui était travaux sur le terrain. Elle a passé les commandes concernant les fers à béton, les moellons ; elle a recruté les maçons dans le quartier car, dans le quartier, il y avait des vieux, des retraités qui étaient maçons et qui n'avaient rien à faire. Donc, ce sont eux qui ont fait le travail, avec des jeunes du quartier qui ont été embauchés comme manœuvres.

Le coordinateur du PNUD Life à Dakar, à son bureau, janvier 2000

Les puisards constituent donc un enjeu économique incontestable, le recrutement de la main-d'œuvre au sein du quartier permettant de redistribuer entre les familles une partie de la manne financière mise à disposition par les donateurs<sup>478</sup>. Cet apport financier est d'autant plus providentiel que les familles concernées sont souvent démunies à cause de l'inactivité des chefs de famille qui, avant d'être à la retraite,

---

<sup>477</sup> Elle est mariée avec le frère aîné de mon accompagnateur.

<sup>478</sup> Un document de présentation de l'ANBEP confirme ce point de vue en signalant que « la bonne participation de la main-d'œuvre locale [...] a permis aux ouvriers des quartiers ciblés (maçons, menuisiers, ferrailleurs...) de bénéficier d'un emploi temporaire » (ANBEP, *sd.*, p. 8). A défaut d'information sur les rétributions des personnes embauchées sur les chantiers du PNUD Life ou de l'UNESCO à Yeumbeul, on peut se référer aux études de E.S. Ndione (1993, p. 96), qui indiquent à propos d'opérations de construction de puisards à Grand Yof dans les années 1980, que les artisans percevaient 8000 FCFA par chantier et les manœuvres, 4000.

assuraient souvent seuls la subsistance de leurs proches<sup>479</sup>. Pour cette raison, les personnes que j'ai rencontrées à Houdalaye affichent volontiers leur reconnaissance à l'égard du président de l'ANBEP. Celui-ci est en effet présenté comme un homme brave et généreux, et même comme un « bienfaiteur » qui « fait beaucoup de choses pour le quartier », selon cet interlocuteur apparenté à l'*imam* de la mosquée d'Houdalaye. Les chantiers de construction de puisards sont donc l'occasion d'actualiser les relations entre l'association (son président principalement) et les chefs de famille du quartier, des relations qui, parce qu'elles ont l'allure de liens de protection et de reconnaissance, relèvent du registre clientélaire.

Par ailleurs, les opérations de réalisation de puisards révèlent l'existence de dispositifs relationnels de nature communautaire. Houdalaye compte dans son paysage religieux un nouveau venu, le marabout Tidiane Mansour Baro<sup>480</sup>. Ce dernier effectue chaque année une visite dans la zone de Yeumbeul où il a de nombreux *talibe*, parmi lesquels Alpha, le président de l'ANBEP. Il semble d'ailleurs qu'Alpha soit à l'origine de la visite du marabout à Yeumbeul<sup>481</sup>. D'une durée de deux ou trois jours, les séjours de ce dernier sont marqués par des manifestations religieuses (chants, veillées) qui peuvent réunir plusieurs centaines de personnes de Yeumbeul et d'autres localités proches. L'ANBEP et son président participent activement à l'organisation des cérémonies. On me précise par exemple que ce sont les « femmes de l'ANBEP » qui préparent les repas collectifs. C'est une lourde tâche, compte tenu des centaines de *talibe* venus à cette occasion. En outre, la concession acquise récemment par le marabout et inoccupée la plupart du temps, est équipée de latrines et d'un puisard financés par l'UNESCO et, peut-être, par le projet « Life » du PNUD. Un puisard a aussi été aménagé dans les locaux de l'ANBEP destinés pourtant à l'éducation des enfants en bas âge ou en situation d'échec scolaire et non à des activités comme la cuisine ou la lessive, génératrices d'eaux usées. A quoi servent ces équipements dans ces deux cas ? Simplement, selon mes interlocuteurs, à faire face à l'afflux de personnes pendant les deux ou trois jours durant lesquels le marabout réside à Yeumbeul. Les équipements fournis par l'aide internationale sont donc affectés au service de la communauté religieuse, en même temps qu'ils s'apparentent peut-être à

---

<sup>479</sup> Lors des enquêtes sur les GPF et sur les *mboatay*, plusieurs femmes ont déclaré avoir rejoint ce genre d'association pour aider leurs maris, qui ne pouvaient plus subvenir aux besoins de leur famille depuis qu'ils étaient à la retraite (entretiens, automne 1999).

<sup>480</sup> Voir, *supra*, première Partie, Chapitre II.

<sup>481</sup> Entretiens au siège de l'ANBEP, automne 1999.

des dons envers le marabout de la part de celui que les gens du quartier et les jeunes militants de l'ANBEP nomment, avec sympathie, le « premier *talibe* de Mansour Baro ». Bien entendu, il ne s'agit pas de réduire cet acte à une forme d'allégeance ou à une manifestation sectaire, mais de souligner que le don matériel (financé par l'aide internationale en l'occurrence) fait partie d'un projet qui dépasse la gestion des affaires humaines et possède une dimension transcendante, inexistante dans les discours destinés aux bailleurs, mais bien présente dans les pratiques de certains acteurs locaux.

Dans les trois études de cas précédentes, l'association locale ressemble bien à ce « chef de lignage » (Ndione, 1992), inséré dans des réseaux personnels variés, qu'il s'agisse de grappes familiales, de cercles de clientèle dans certains cas, ou encore de communautés religieuses. Mais il faut aussi considérer des relations de nature professionnelle, de plus en plus fréquentes entre les associations et les habitants. Ainsi, lors d'une visite avec un leader de l'UFY, des habitantes, sans lien familial ou amical apparent avec le responsable en question, demandent à ce dernier des informations sur les démarches à suivre pour bénéficier d'un puisard. Cette fonction presque commerciale est rappelée par un autre leader associatif qui souligne durant un entretien que sa mission est simplement d'informer la population, de recueillir les demandes et de les transmettre au maître d'œuvre<sup>482</sup>. Sur le plan spatial enfin, on constate un élargissement du territoire d'action des associations à des quartiers de plus en plus éloignés des sièges desdites associations : en l'an 2000, l'ANBEP avait un programme de réalisations prévu dans le quartier Yeumbeul Nord 2, au nord de ses quartiers habituels d'intervention ; tandis que l'UFY avait identifié des bénéficiaires jusque dans les extensions récentes de Ben Baraque. Bref, si les associations de développement de Yeumbeul continuent de jouer le rôle de « chefs de lignage », il est également clair qu'elles se comportent de plus en plus comme des prestataires de service pour le compte des institutions de développement et de la population<sup>483</sup>.

---

<sup>482</sup> Entretien avec le trésorier de l'ASDY, siège du PDSQ, automne 1999.

<sup>483</sup> Cette évolution est très nette en ce qui concerne le COCADY. Les dirigeants de ce collectif appuyé par Enda Graf ont en effet créé une structure d'appui au montage de projets au service des organisations locales.

*b La participation des «entrepreneurs» politiques au PSE*

Comme les délégués de quartier, certains «entrepreneurs» politiques s'impliquent dans la politique des branchements sociaux à l'échelle des quartiers. C'est en tout cas ce qu'ils affirment, à l'instar de M.T. W..., enseignant retraité natif de Yeumbeul et partisan du maire de Yeumbeul Nord, ou de Pape N..., ancien chauffeur, aujourd'hui à la retraite, originaire du Diolof, délégué de quartier dans la zone Darou Salam et candidat aux élections municipales de 2002.

M.T. W... indique qu'il s'est chargé de réunir les demandes de branchements sociaux dans son quartier et qu'il a, ensuite, fait les démarches nécessaires auprès de la SONES. Puis il précise que les femmes sont alors venues lui demander son aide pour la réalisation d'un centre social et d'un *mbotay*. C'est sur cette base que M.T. W... a, par la suite, formé son comité politique local qui réunit, dit-il, fin 1999, près de 700 personnes, presque toutes concernées par le *mbotay*.

M.T. W... à son domicile, décembre 1999

Outre le rôle du notable du quartier dans l'accès aux équipements, ce témoignage souligne le caractère clientélaire des liens tissés par le notable avec les habitants, en particulier avec les femmes regroupées au sein du *mbotay*. Apparemment en effet, c'est de la capacité de démarcher auprès de la SONES que semble dépendre l'ancrage politique du politicien local. Une fois de plus, on retrouve donc l'échange de biens ou de services contre la reconnaissance, voire le soutien politique.

Quant à P. N..., il déclare, lors d'une discussion impromptue dans la rue en juillet 2001, qu'il a «branché» les quartiers de Darou Salam (partie orientale de Yeumbeul Nord). Il corrige ensuite, en précisant qu'il a seulement réuni les demandes de branchement du PSE et qu'il les a transmises à la SONES. Banale en apparence, cette information revêt un plus grand intérêt quand on sait que les quartiers en question sont habités par des ressortissants du Djolof<sup>484</sup> - comme P. N... - et qu'ils constituent, à ce titre, le principal territoire de référence de l'«entrepreneur» politique, attaché aux habitants par des liens de nature ethnique.

Les projets d'alimentation en eau potable menés ces dernières années permettent donc d'actualiser les liens, de type clientélaire, entre les «entrepreneurs» politiques et leur alliés, que cela soit sur la base du voisinage (M. T. W...) ou sur celle des origines (P. N...).

---

<sup>484</sup> Voir, *supra*, première Partie, Chapitre II.



## 2 Quelques pratiques liées au micro-crédit et au Programme de Nutrition Communautaire (PNC)

En guise de contrepoint aux remarques qui viennent d'être faites à propos des puisards, on peut examiner les pratiques liées aux projets de micro-crédit et au Programme de Nutrition Communautaire. En ce qui concerne le PNC, on s'appuiera sur deux études réalisées à la fin des années 1990 par A. I. Ndiaye (1997) et par Audrey Deleuze (1998).

### a *Les réseaux sociaux et les « chefs de lignage » impliqués dans les projets de micro-crédit*

L'examen des projets de micro-crédit montre que ces derniers activent, comme les opérations de construction de puisards, des « grappes » et des réseaux d'intermédiation en place.

Lors d'un entretien déjà rapporté, la vice-présidente des femmes de l'ANBEP explique la façon dont les projets de la coopération belge (Vredeseilanden) et de l'UNESCO ont favorisé la constitution de nouveaux groupements de promotion féminine dans les quartiers de Yeumbeul et des environs :

Ramata : Elles ont travaillé une fois sur un financement d'ENDA ECOPOP (1,2 millions de FCFA) et elles ont créé quatre nouveaux petits groupements. Ensuite, quand le temps qui était imparti pour les activités de ces quatre groupements a été terminé, elles ont financé encore neuf groupements avec ce fonds rotatif. Mais entre-temps, l'Association des Jeunes pour l'Éducation et le Développement (AJED)<sup>485</sup> avait apporté 250 000 F et, avec les bénéficiaires qu'elles faisaient, elles en sont arrivées à avoir beaucoup d'argent. Maintenant, elles font des crédits à plus long terme, car quand on prête beaucoup d'argent, il faut plus de temps pour rembourser.

O.L. : Et ces neuf groupements, où sont-ils installés ?

Ramata : Maintenant le nombre total est de seize groupements [...]. C'est grâce au financement d'ENDA qu'elles ont pu mettre en place ces groupements. Il y a des groupements à Bagdad [Guediawaye] et à Guediawaye. A Ouest 3 aussi .

O.L. : Comment ces femmes ont-elles été en rapport avec les groupements de l'ANBEP ?

Ramata : Des relations de parenté. Il y a une femme qui fait partie du groupement qui a des parentes là-bas et qui est allée les informer. Donc, elles ont adhéré au groupement. Celles de Ouest 3, ce sont des voisines ; elles se connaissaient et c'est par leur intermédiaire que sont venues celles de Bagdad.

---

<sup>485</sup> Il s'agit d'une ONG sénégalaise fondée en 1979, dont le siège est à Guediawaye. L'AJED a fait le lien entre la coopération belge et l'ANBEP en même temps qu'elle a initié les femmes aux règles de fonctionnement des GPF. Où l'on retrouve les chaînes de courtiers, déjà signalées dans l'intermédiation entre l'UNESCO et les associations de Yeumbeul.

O.L. : Et c'est vrai pour les 16 groupements ?

Ramata : Oui. Soit ce sont des parentes, soit ce sont des amies qui viennent voir comment elles travaillent ici et qui se proposent d'organiser les femmes de leurs secteurs pour pouvoir adhérer au groupement.

O.L. : Qu'est-ce que ça leur apporte ?

Ramata : Elle [Ramata] procède de la même façon que l'AJED a fait avec elles [rires]. Elle leur dit : « Ecoutez, vous commencez d'abord par vous organiser et par cotiser ». Ensuite, elle vient en appui. Les femmes peuvent commencer en amenant 100 000 F.

O.L. : Quel est le lien finalement avec les autres groupements : les personnes ou l'association ?

Ramata : En fait, c'est par les individus d'abord. De personne à personne, elle [Ramata] leur dit quelle est la voie à suivre [...].

Ramata, à son domicile, décembre 1999 (traduction simultanée).

Selon la vice-présidente des femmes de l'ANBEP, la diffusion des groupements s'appuie principalement sur les liens familiaux et amicaux qui lient les familles des femmes du groupement originel à certaines familles d'autres quartiers de Yeumbeul, de Pikine ou de Guediawaye : les femmes, des amies ou des parentes, regardent en effet le groupement fonctionner, s'organisent de leur côté, cotisent et négocient un prêt avec le groupement originel. Plus que sur les campagnes de sensibilisation et d'information organisées par les institutions de développement, ce témoignage montre qu'une fois de plus, c'est des réseaux de parenté et d'amitié<sup>486</sup> ou encore des « terroirs sociaux » que dépend la diffusion des biens dispensés par l'aide dans les quartiers de Yeumbeul, comme le remarquait E.S. Ndione (1993, p. 107) à propos d'une opération de construction de puisards menée à Grand Yof dans les années 1980 :

[...] La diffusion d'une innovation se fait d'elle-même lorsqu'elle touche directement les préoccupations des groupes. Il n'est souvent pas nécessaire de recourir à des moyens de communication importés. Ce qui est sûr, c'est que les informations ont suivi une filière définie par les différents terroirs sociaux.

Parallèlement, les projets de micro-crédit mettent en avant des intermédiaires entre les bailleurs et les groupements féminins : les *borom mbotay*\*. Ces intermédiaires ont déjà été identifiés lors des chapitres précédents : le président de l'ANBEP avait informé les femmes d'Houdalaye et les avait organisées en groupements pour qu'elles puissent prétendre aux financements de la Coopération

---

<sup>486</sup> Ce point est confirmé à propos de l'ANBEP par les GPF que cette association encadre dans le village de Bow (département de Matam), dans la vallée du fleuve Sénégal. En effet les GPF de Bow sont dirigés par la femme du frère aîné d'Alpha, qui joue, à l'instar de Ramata pour les groupements de Yeumbeul, un rôle d'intermédiaire et de formatrice envers les villageoises (entretiens au siège de l'ANBEP, automne 1999).

belge et de l'UNESCO. Dans ce cas, c'est donc un délégué de quartier doublé d'un leader associatif qui sert de « chef de lignage » et de médiateur entre les femmes et le donateur. Dans le cas du GIE Takku Liggey en revanche, ce sont de jeunes hommes ayant fait des études qui ont mobilisé les associations féminines en place et les ont organisées en GIE. Le constat est le même dans un autre groupement du secteur Afia, comme l'indique Madame S... , responsable de ce groupement dont le nom m'est inconnu. Leur « encadreur » est un homme jeune qui, de même que les fondateurs du GIE Takku Liggey, a fait des études, milite dans le mouvement ASC et est relativement au fait des circuits de la coopération internationale :

Madame S... : [...] Sylla, c'est notre encadreur.

O.L. : ça veut dire quoi?

Madame S... : Ce sont des hommes qui nous aident, qui nous mettent sur les voies... Ce sont ceux qui sont à la tête du groupement. Ce sont eux qui nous présentent les ONG ; ce sont eux qui nous ont présenté l'ASAS<sup>487</sup> [...]. Ils jouent un rôle très important pour le quartier, avec les jeunes, et surtout avec les femmes. Vraiment, ce sont eux qui réunissent toujours les femmes pour former des groupements

Madame S..., à son domicile, décembre 1999.

A l'échelle de l'agglomération, le processus est le même, l'aide internationale contribuant manifestement à l'activation des réseaux d'alliance entre le responsable politique local et les femmes réunies en GPF<sup>488</sup>, comme l'écrivent Bineta Diop et Karine Goujon, deux animatrices d'Enda Ecopop, dans un rapport sur les groupements de Yeumbeul :

Alioune Kébé a financé 25 groupements de femmes (un groupement par sous-quartier de Yeumbeul) en prenant comme relais-mère du groupement les femmes responsables des comités de quartier du PS Il a donné 20 000 FCFA à chaque groupement pour que ceux-ci commencent une tontine [...]. Souleymane Mbaye, vice-président de l'UFY et adjoint d'Alioune Kébé a informé ce dernier du travail effectué par Bineta [auteur, avec Karine Goujon, de ces lignes]. Alioune Kébé a voulu que les femmes de ses groupements soient impliqués dans ce recensement. Il a donc convoqué les 25 groupements chez lui et a ainsi permis à Bineta de les recenser tous le même jour. Par manque de temps, Bineta n'a pas pu recenser les groupements de Sembene Sow (quartier Santhiaba) qui est d'une autre tendance politique, ni ceux d'Oumar Ngala Seye (Yeumbeul Sud). Elle n'a pas non plus eu l'opportunité de rencontrer des groupements non chapeautés par un responsable politique. Les *mbotay* étaient au départ des lieux de rassemblements sociaux et économiques des femmes d'un quartier, rôle qu'ils continuent d'avoir. Mais les hommes politiques qui recherchent une base électorale considèrent les groupements tels les *mbotay* et les ASC comme une base de choix,

---

<sup>487</sup> Il s'agit d'une ONG sénégalaise qui a fourni un soutien financier au groupement en question.

<sup>488</sup> Cela n'a rien de surprenant, selon G. Blundo, qui affirme que les GPF sont « des organisations d'origine étatique hautement politisées, promues en milieu rural par des politiciennes » (Blundo, 2000, p. 94).

puisque'ils rassemblent un nombre important de personnes ayant souvent un projet pour leur quartier » (Diop, Goujon, 1996, p. 5).

D'après B. Diop et K. Goujon, les responsables politiques locaux et, en particulier, A. Kébé, le futur maire d'arrondissement de Yeumbeul Nord, constituent les principaux, si ce n'est les seuls intermédiaires entre les groupements féminins et l'enquêtrice, au détriment des autres groupements qui ne se seraient pas ralliés au responsable politique en question. Le rapport précise en outre que les groupements bénéficiaires potentiels de l'aide internationale sont des organisations déjà attachées au maire de Yeumbeul Nord : ce sont « ses » groupements, ce que confirme d'ailleurs une adhérente à l'un de ces groupements quand elle déclare qu'avec les autres femmes de ladite organisation, « elles sont toutes derrière Kébé » et que ce dernier leur apporte des « financements »<sup>489</sup>. Dans ce cas de figure, l'aide participe donc au plus haut degré à la reconduction de dispositifs relationnels et de pratiques politiques locales fondées sur la réciprocité, dans une conception clientéliste des modes de régulation sociale et politique.

*b Un détour par les opérations de promotion de la santé : le Programme de Nutrition Communautaire*

L'examen des modalités d'exécution amène à des conclusions similaires : une fois de plus, ce sont les réseaux locaux, tant politiques que sociaux, qui sont activés par les projets de développement initiés par les partenaires extérieurs.

En premier lieu, une enquête de A. Deleuze montre que la circulation de l'information est davantage le fait des réseaux familiaux et du voisinage que de la politique de communication envisagée par les initiateurs du programme. D'après le tableau suivant, ce sont en effet quinze personnes interrogées sur vingt-quatre qui déclarent avoir appris l'existence du PNC par la famille et par le voisinage.

---

<sup>489</sup> Yacine, au marché, janvier 2000.

Tableau 11 : Les moyens d'information des bénéficiaires à propos du Programme de Nutrition Communautaire

Moyen d'informations	Nombre de bénéficiaires concernés
Entourage familial ou voisins	15
Porte à porte réalisé par l'agent IEC	3
Griot	2
Réunion organisée par les habitants du quartier	1
Télévision	1
Enquête réalisée par une ONG dans le quartier	1

Source : Deleuze, 1998.

Un deuxième point commun réside dans la reproduction des structures politiques locales, déjà signalée par D. Fassin (2000) à propos des comités de santé installés dans la banlieue dakaroise à la fin des années 1970. Comme les comités de santé décrits par D. Fassin, les comités locaux de pilotage (CLP) instaurés dans le cadre du PNC pour superviser les activités des Centres de Nutrition Communautaire (CNC) et pour gérer les bornes-fontaines fournies par le Programme, sont dirigés par le délégué de quartier, avec l'aide des associations locales (ASC, GPF) et des comités de vigilance<sup>490</sup>.

Enfin, on ne peut que souligner l'enjeu économique que représentent les centres en question, pour les femmes, certes, qui viennent s'approvisionner en denrées alimentaires de base - il semble d'ailleurs, de l'avis de A.I. Ndiaye comme de celui de A. Deleuze, que la fréquentation des CNC par les bénéficiaires soit fonction de la distribution de denrées alimentaires -, mais aussi pour les familles des membres des comités de pilotage, car les CNC représentent un gisement d'emplois potentiel. Comme l'écrit A. Deleuze à propos de l'un des centres qu'elle a visités : « [...] Ce sont les pères des MIC [Micro-entreprises Communautaires ; ces entreprises regroupent les animateurs des CNC] qui sont dans le comité [local de pilotage] » (Deleuze, 1998, p. 38). Dans d'autres cas au contraire, l'absence de retombées économiques aurait démotivé les membres du CLP, si l'on en croit A.I. Ndiaye expliquant le faible dynamisme des structures en place : « certains membres des CLP reconnaissent [...] que la désertion des CLP par leurs membres est due dans une certaine mesure à la déception résultant de la croyance que le CLP pouvait être un cadre pourvoyeur de ressources financières » (Ndiaye, 1997, p. 34). Pourtant, les mêmes personnes soulignent l'intérêt qu'elles portent aux centres en question : « [Les membres du CLP] ont beaucoup insisté sur la place vitale du CNC dans leur quartier,

<sup>490</sup> Des comités de vigilance ont été formés dans les années 1990 dans certains quartiers de l'agglomération de Pikine pour faire face à l'insécurité croissante.

donc sur l'intérêt pour tous les fils du quartier à préserver cet outil » (*ibid.*, p. 23). Ambiguë, la position des membres des CNC révèle bien en tout cas la fonction attribuée au CLP, nouvelle structure de captation des biens extérieurs au profit de la société locale et des différentes grappes qui la composent. Sans doute est-ce pour cette raison que l'innovation n'est pas rejetée en bloc par les acteurs locaux et qu'elle est même adoptée par ces derniers qui, dans une logique de « prévoyance » (Ndione, 1992, p. 40<sup>491</sup>), préfèrent signifier leur attachement au projet et au partenaire extérieur, c'est-à-dire à l'AGETIP.

Exprimant simultanément leur intérêt pour le projet et leur démotivation, les acteurs cherchent donc vraisemblablement à renégocier leur lien avec le maître d'ouvrage du PNC, selon une logique d'échange de biens (les aliments, les indemnités versées aux membres des CLP) contre des services (la mobilisation populaire, l'implication dans le projet), logique qui active à nouveau les pratiques sociales de type clientélaire, fondées sur les obligations réciproques entre le « chef de lignage » (l'AGETIP, le projet) et ses obligés (les groupes sociaux impliqués dans le projet).

## B L'INSTRUMENTALISATION DES EQUIPEMENTS A DES FINS DE LEGITIMATION ET D'AFFRONTMENT POLITIQUE : « L'AFFAIRE DU Puits DE YEUMBEUL NORD 2 »

Si elle participe activement à la reproduction des réseaux sociaux locaux, l'aide internationale contribue également à la reproduction de l'ordre politique en fournissant aux « entrepreneurs » politiques locaux des instruments de légitimation et d'affrontement de premier ordre : les équipements de base. Cette affirmation découle d'une série d'observations et d'enquêtes réalisées durant l'automne 1999 dans le quartier Yeumbeul Nord 2 (commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord), alors siège de conflits, suscités par l'approvisionnement en eau potable, entre le maire d'arrondissement, les délégués de quartier et certaines familles riveraines. Avant d'examiner les fondements politiques de ces conflits et, surtout, de déterminer comment les équipements publics constituent des instruments de pouvoir au service des « entrepreneurs » politiques locaux, il s'agit de présenter les principaux actes et

---

<sup>491</sup> E.S. Ndione (1992) oppose la prévoyance à court terme des acteurs populaires, en particulier des femmes qui investissent dans les relations sociales de façon à disposer, le cas échéant, de « droits de tirage », à la « prévision » des aménageurs et des développeurs, fondée sur l'épargne et la recherche de bénéfices économiques.

discours qui constituent ce qu'on appellera désormais, pour plus de commodités, l' « affaire du puits de Yeumbeul Nord 2 ».

## **1 Le processus d'équipement de Yeumbeul Nord 2 reconstitué**

Construit dans les années 1980 par des néo-citadins, Yeumbeul Nord 2 n'avait pas d'infrastructures de distribution d'eau potable jusqu'à la fin de l'année 1999. Chargées des tâches domestiques, les femmes étaient obligées d'aller chercher l'eau aux puits et aux bornes-fontaines des quartiers voisins. Plusieurs d'entre elles s'approvisionnaient aussi chez des parents ou des amis disposant d'un branchement à domicile. Fin 1999, les choses ont changé très rapidement : plus de cinquante branchements sociaux et une borne-fontaine ont été installés dans le cadre du PSE ; un puits public a été creusé sur une des principales voies du quartier. Bref, rare jusqu'à une période récente, l'eau coule aujourd'hui à flot à Yeumbeul Nord 2.

### *a L'installation des branchements sociaux*

Le processus d'équipement commence pendant l'été 1999. En juillet, deux délégués du quartier (le délégué Sall, appelé délégué A... du fait de son appartenance à la « tendance A » et le délégué Gueye ou délégué B..., allié à la « tendance B ») lancent le processus d'équipement. L'un comme l'autre établissent des listes de demandeurs de branchements sociaux (55 pour le délégué A..., 35 ou 37 pour le délégué B...), qu'ils transmettent par la suite à l'administration et à la SONES. En novembre 1999, un conflit éclate entre le délégué A.... et le maire d'arrondissement. Ce dernier, qui doit viser les demandes de branchement, refuse de donner une suite favorable aux demandes du délégué A..., estimé homme malhonnête et rival politique, qui se serait insurgé contre le maire.

Devant ce blocage de l'administration, le délégué A.... alerte Radio Oxyjeunes, une radio communautaire installée en 1999 à Pikine (centre culturel Léopold Sedar Senghor). Une émission sur Yeumbeul est diffusée le 19 novembre 1999. Lors de l'émission, les journalistes attaquent le maire et son équipe de façon virulente en les accusant de corruption. De plus, ils dénoncent leur incurie ainsi que celle de nombreux

responsables politiques, accusés de faire de la « politique politicienne<sup>492</sup> » au lieu d'« aider la population ». De son côté, le délégué A... précise qu'il est à l'origine du projet de branchements sociaux et qu'il en est même le financier :

« Le fait d'être délégué de quartier ne m'intéresse pas ; mais c'est l'histoire qui m'intéresse. Je sais que durant ces dernières décennies, si on sort les archives, on verra qu'en 1999, c'est mon projet qui a permis à Yeumbeul Nord 2 d'avoir de l'eau. Ce projet m'a coûté 6 millions de FCFA » (Radio Oxyjeunes, 19.11.1999).

Début 2000, les tuyaux et les robinets sont entreposés par les employés de la SONES chez le délégué A.... Les travaux sont achevés à la fin du mois de janvier. Cette opération est donc un succès politique pour le délégué A...

*b L' « affaire du puits »*

Contacté par le délégué B... et par un chef de famille autochtone, un commerçant local affilié au plan religieux à l'association *Ibadou Arrahmane*<sup>493</sup> décide de financer le forage d'un puits à Yeumbeul Nord II. Le choix du site est très difficile car les riverains s'opposent à la construction du puits à proximité de leur demeure. Finalement un site est retenu sur la principale voie d'accès au quartier : une route assez large (plus de trois mètres), à proximité de la maison d'une famille Manjak.

Dans ce cas encore, les riverains s'opposent au projet et reçoivent le soutien du délégué A... . Mais le puits est creusé malgré tout. Pour marquer leur opposition, les jeunes de la famille bouchent le puits et saccagent l'installation, provoquant ainsi l'intervention de la gendarmerie et, peut-être, un début de mobilisation des familles Manjak de la localité, comme le laisse entendre un des « porteurs de voix » de la communauté Manjak :

C'est un puits qui n'a pas sa raison d'être [...]. Il a été creusé en juillet 1999 par la mairie. J'ai été interpellé par les membres de mon ethnie. Ils [les employés du commerçant *Ibadou*, puis ceux du maire et du délégué B...] ont tenté de creuser à quatre reprises, mais ça n'a pas réussi. Ils faisaient ça à côté de la maison d'un Wolof ou d'un Toucouleur. Au dernier moment, c'est à côté de la maison d'un Manjak. Là, on est venu me saisir. J'ai essayé de faire comprendre au maire que, puisque dans les zones tout le monde a refusé, pourquoi venir construire ça en face de la maison d'un Manjak ? Il m'a dit qu'il emploierait la force si nécessaire [...]. Le délégué de quartier [il s'agit du délégué A...] était contre le puits. Alors le maire est allé à la gendarmerie pour dire que

---

<sup>492</sup> G. Blundo note que, pour ses interlocuteurs sénégalais, « la politique [c'est-à-dire la politique politicienne dénoncée par le journaliste de Radio Oxyjeunes] relève du discours, de la parole (*politig wax la*), de la promesse, de la manipulation (*naxante* : amadouer, flatter, persuader), mais aussi du manque de réalisations concrètes, du gaspillage des ressources, du mensonge » (Blundo, 2000, p. 97).

<sup>493</sup> Appartenant à la mouvance islamiste, l'association *Ibadou Arrahmane* prône le retour aux Ecritures saintes (fondamentalisme). De plus, elle récuse l'islam héréditaire, tel que pratiqué au sein des confréries, car il est « fondé sur l'immobilisme et l'imitation (*taqlid*) » (Gomez-Perez, 1998, p. 145).



le délégué A... avait soulevé les Manjak contre le projet du puits. C'est en ce temps-là que je me suis levé parce qu'ils disaient que les Manjak avaient des manches [ de pelle, de pioche], des « coupe-coupe ». Finalement, on a fait venir la gendarmerie de Tiaroye et l'on est venu me chercher. Arrivés sur place, les gendarmes m'ont convoqué à la gendarmerie. J'ai refusé d'y aller. Je suis directement allé voir le maire Je n'ai pas pu le saisir. J'ai vu le sous-préfet. Il m'a dit qu'il va faire quelque chose pour qu'on enterre le puits. Parce qu'il a travaillé longtemps en Casamance, il sait que les Manjak ne peuvent pas avoir de puits à côté de leur maison, pour des considérations culturelles, disons. Mais, après, il n'y a rien eu à faire parce qu'il y avait un nouveau délégué de quartier [le délégué B...] qui appuyait le maire. Alors, finalement, on a réalisé le puits [...]. On a saisi le procureur de la République. Il devait y avoir une bagarre à base ethnique au niveau de Yeumbeul : les Manjak contre les Lebu ; ou bien les *santiane* contre les autochtones. Le procureur nous a conseillé de ne pas bouger. C'est ce qui a fait que j'ai arrêté. Il y a beaucoup de Manjak éparpillés dans tous les quartiers, mais dans la zone où le puits se trouve, c'est le centre des Manjak. Avec le délégué A... et les Manjak, le courant passe bien [...]. Le maire dit que c'est lui le premier magistrat de la ville, qu'il fait ce qu'il veut. Moi, j'étais parti pour le conseiller dans le sens politique. Je lui ai dit que ce sont nos militants [du PS], que, s'ils sont fâchés, ça va nous coûter cher aux élections. Mais il ne m'a pas écouté et j'ai laissé couler.

Un « porteur de voix » de la communauté Manjak, à son domicile, automne 1999

Entre-temps, le commerçant évergète a abandonné son projet de forage à cause des dissensions. Il est alors relayé par le maire qui achève les travaux malgré l'opposition du délégué A..., des riverains (la famille Manjak) et du « porteur de voix », comme le déclare ce conseiller municipal :

[...] Alors le maire, quand il a su qu'il y avait un problème et que le commerçant s'était retiré financièrement, il a pris en charge le puits [...]. On a construit le puits avec les moyens municipaux [Le conseiller municipal indique par ailleurs que le puits a coûté 250 000 FCFA à la commune ].

Entretien avec M. D..., à son domicile, décembre 1999

Fin 1999, le puits est en service. Il est signé du nom du délégué B... et est géré par le chef de famille Lebu qui avait, avec le délégué B..., sollicité un soutien financier de la part du commerçant évergète. D'après ce que j'ai pu remarquer lors de mes passages à Yeumbeul Nord 2, le puits est fréquenté par de nombreuses femmes, à l'exception de celles de la famille Manjak et d'une voisine qui se plaint à moi des disputes entre les femmes venues puiser l'eau. D'après plusieurs interlocutrices qui habitent à Yeumbeul Nord 2, le puits est une bonne chose : il sert à tout le monde (« avant il n'y avait pas de robinet »), l'eau est bonne car le puits est bien entretenu (il est muni d'un couvercle qui empêche qu'on y jette des ordures). Quant au conflit, il n'a véritablement concerné que les riverains et surtout les responsables politiques, c'est-à-dire le maire et les délégués.

*c La borne-fontaine*

Fin 1999, une borne-fontaine est en construction. Elle est implantée à environ 150 mètres en aval du puits, à proximité de la demeure du délégué B... Cet ouvrage est financé par le programme « Eau populaire » d'Enda Tiers-Monde. C'est le maire qui a sollicité l'intervention de l'ONG. Quant à l'emplacement du futur équipement, il a été identifié sur le terrain par le maire, par le délégué B... et par le coordinateur du programme « Eau populaire », comme le rappelle un conseiller municipal :

Hier, le maire est allé là-bas. Il a vu le délégué B... qui est le premier délégué de quartier. Alors il est allé avec Enda et a demandé au délégué B... où installer la borne fontaine. Au même moment, le délégué A... est sorti voir ce qui se passait.

Entretien avec M. D..., à son domicile, décembre 1999

La borne-fontaine fonctionnait fin janvier 2000.

## **2 Une affaire aux fondements politiques**

Processus heurté et précipité, loin de répondre à une planification rationnelle de l'équipement, la pénétration de l'eau potable relève plutôt de logiques et de pratiques d'affrontement politique entre deux blocs qui trouvent localement leur expression dans l'opposition des délégués A... et B... En effet, les conflits suscités par l'équipement du quartier Yeumbeul Nord 2 ont partie liée à la « tendance » politique que semble animer le délégué A... contre le maire d'arrondissement. Quelle est cette « tendance » qui, de même qu'une agression, amène le maire à réagir immédiatement pour tenter de déstabiliser le délégué A... ?

D'après le délégué A... lui-même, il s'agit d'une association partisane qu'il a créée dans l'arrondissement de Yeumbeul Nord II en 1998 avec d'autres délégués de quartier. Un courrier adressé par le délégué A..., secrétaire général et président de l'association, au président du PS confirme ce point :

Monsieur le président du Parti Socialiste,

Nous portons à votre connaissance qu'à la date du 15 septembre 1998, nous nous sommes réunis pour fonder une association de délégués de quartier de la commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord. Cette association regroupe cinquante-cinq quartiers. Le 16 septembre 1998, notre délégation a été reçue par votre directeur de cabinet, Monsieur CAMARA. Le 18 février 1999, nous vous avons adressé une lettre recommandée n°154 du 22 février 1999. Notre troisième correspondance vous a été transmise le 10 mai 1999.

Monsieur et cher responsable, toutes ces correspondances n'ont comme raison principale que de prouver notre attachement au Parti Socialiste, prouver notre soutien aux pouvoirs publics, prouver notre détermination à la base pour l'élection du président Abdou Diouf au premier tour en février 2000. Nous ne manquerons pas aussi de vous signaler nos difficultés de fonctionnement dans la commune. Ces difficultés sont les suivantes. Jusqu'ici notre dossier de reconnaissance valse entre la gouvernance [équivalent de la préfecture de région] et la préfecture de Pikine. Le manque d'eau est général sinon l'eau de pluie, les agressions sont fréquentes car nos quartiers sont plongés dans l'obscurité la nuit.

Or, Monsieur le Premier Secrétaire Général, c'est notre association qui a ramené le grand responsable du PDS de Yeumbeul, Monsieur Saër Laye Seye<sup>494</sup>, dans le Parti Socialiste. Ce coup dur s'est beaucoup ressenti dans Yeumbeul en faveur de la 21<sup>e</sup> coordination du PS que dirige Monsieur Samba Yoro Sow.

Aujourd'hui, si le PS vit, c'est grâce au dynamisme de Samba Yoro Sow, Secrétaire Général de la 21<sup>e</sup> coordination PS, de Saër Leye Seye, premier Adjoint de la commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord et de notre grande association des délégués de quartier, association que dirige notre brave et grand militant, Moussa Sall, délégué de quartier de Yeumbeul Nord 2. Nous avons aussi le soutien de Demba Seck, maire de la Ville de Pikine.

Monsieur le président du Parti Socialiste, les populations de nos quartiers et nous-même, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments de militants engagés.

Le délégué A... à son domicile, entretien enregistré, novembre 1999

A première vue, l'association dirigée par le délégué A... est un comité local de soutien au président sortant Abdou Diouf ; elle cherche à se faire reconnaître des échelons supérieurs de la hiérarchie partisane. A cette fin, l'association met en avant son ancrage local et sa capacité de mobilisation horizontale (elle couvre plus de cinquante quartiers), sa loyauté politique envers le régime en place, son dynamisme et son efficacité sur le plan politique (elle a ramené un entrepreneur politique local, qui avait gagné l'opposition, dans le giron du PS), ainsi que ses soutiens dans l'appareil partisan à l'échelle de la localité et de la ville. Par ailleurs est rappelé le dénuement dans lequel se trouvent les quartiers constituant le territoire politique de l'association : s'il vise la reconnaissance officielle, le courrier adressé à la direction centrale du parti est donc également l'occasion de présenter ses doléances. En fait, les soutiens politiques auxquels fait référence le courrier ci-dessus montrent que le comité local de soutien formé par les délégués, dont le délégué A..., fait partie du réseau politique adverse de celui de A. Kébé. L'association rappelle en effet ses liens avec le maire de Yeumbeul Sud, rival de A. Kébé dans les années 1990, avec D. Seck, maire de Pikine et, peut-

---

<sup>494</sup> Ancien militant de la section de Yeumbeul Nord du PS dirigée par A. Kébé, S.L. Seye a par la suite rallié les rangs de l'opposition et du PDS. En 1999, il a finalement rejoint le parti socialiste avec ses partisans lors d'une réunion publique organisée à la mairie de Dakar et relatée par la presse nationale. Depuis lors, S.L. Seye est assimilé par mes interlocuteurs de Yeumbeul à un « transfuge du PDS ».

être, avec Mamadou Diop, maire de Dakar, auquel le « transfuge du PDS », S.L. Seye, a signifié son ralliement au PS en 1999 (*Le Soleil*, 14 avril 1999) ; à l'inverse, la rumeur de la rue apprend que A. Kébé serait allié à Allioune Samb, ancien maire de Pikine et rival de D. Seck, ainsi qu'à Ousmane Tanor Dieng, secrétaire général du PS

L'association du délégué A... constitue donc un maillon local d'une vaste chaîne partisane reliant les habitants (ou les militants) des quartiers suburbains de Dakar aux instances centrales de l'Etat et du parti au pouvoir, formant la « tendance A ». Dans ces conditions, on comprend mieux la précipitation du maire de Yeumbeul Nord à freiner le délégué A... dans sa conquête du leadership local. Il y va en effet de sa survie politique.

### **3 Les fonctions politiques de l'eau et des équipements liés à l'alimentation en eau potable**

Pour s'assurer le leadership local et briser les coalitions adverses qui se forment sur son territoire politique, le maire use de différents moyens. Outre la désignation d'un délégué rival dans le quartier du délégué A..., il utilise les équipements publics que sont le puits et la borne-fontaine.

#### *a L'eau comme instrument de légitimation*

Comme dans d'autres quartiers de Yeumbeul<sup>495</sup>, l'équipement d'approvisionnement en eau potable atteste à Yeumbeul Nord 2 l'efficacité de son auteur présumé, largement déterminée par l'aptitude de ce dernier à mobiliser des ressources extérieures au profit des habitants. Ce n'est sans doute pas par hasard, en effet, que le maire se rend dans le quartier de Yeumbeul Nord 2 en compagnie du délégué B... et d'un représentant d'Enda Tiers-Monde : tout en manifestant son soutien au délégué B... jusque devant la demeure du délégué A..., le maire signale également de la sorte aux habitants sa capacité de mobilisation verticale et, par ce biais, son efficacité<sup>496</sup>. Loin d'être anodin dans le contexte politique local, cet

---

<sup>495</sup> Voir, *supra*, deuxième Partie, Chapitre IV.

<sup>496</sup> Dans son étude sur les courtiers en développement de la région de Kaolack, Jérôme Coll mentionne une attitude comparable de la part des courtiers en milieu rural. Il signale en effet que « se promener dans le village avec des émissaires d'ONG et en particulier avec des *Tubaab* [...] fait partie de la stratégie d'ostentation des courtiers locaux » (Coll, 2000, p. 117).

événement est d'ailleurs véhiculé par la rumeur, si bien que j'en suis informé et que je décide d'enquêter sur les processus d'équipement du quartier Yeumbeul Nord 2.

De plus, bon révélateur des capacités de mobilisation verticale de l'entrepreneur politique local, l'équipement rend compte du dévouement du leader envers la communauté. Lors de l'émission sur Yeumbeul réalisée par Radio Oxyjeunes, le délégué A... déclare avoir payé les branchements avec ses propres deniers. En procédant ainsi, il assimile l'investissement public qu'est le branchement social à un acte d'évergésie au profit de la communauté de voisinage. Pendant l'émission radio, le délégué A... rappelle d'ailleurs son désintéressement personnel en même temps qu'il souligne les principes altruistes qui dictent son action de délégué de quartier. Bref, le délégué A... se présente comme un bienfaiteur du quartier. Nombreux sont d'ailleurs les interlocuteurs de Yeumbeul qui soulignent le rôle de la fortune personnelle et de la distribution de richesses dans la construction de la légitimité politique locale<sup>497</sup>.

L'équipement participe donc à la construction de la légitimité politique locale de deux façons : d'un côté, il met en avant l'entregent du responsable politique qui signale ainsi son efficacité ; de l'autre, il souligne le rôle de protecteur de ce dernier vis-à-vis des bénéficiaires. La légitimité ainsi construite s'apparente à celle du notable défini par Pierre Grémion (1976). Ce sont, en effet, le degré d'intégration dans les réseaux politico-administratifs et les capacités de distribution des biens, éventuellement captés à l'extérieur, au profit du groupe de référence, qui définissent le leader à l'échelle du quartier, voire de la localité, dans l'« affaire du puits de Yeumbeul Nord 2 »<sup>498</sup>.

#### *b L'eau et la matérialisation du conflit politique*

Par ailleurs, les équipements de distribution d'eau potable représentent un instrument d'affrontement qui prend son sens dans l'enchaînement des actions des représentants locaux des factions rivales :

---

<sup>497</sup> Ce processus de légitimation est aussi observé par J. Coll dans la région de Kaolack, manifestation marquée par les logiques clientélistes de parrainage, qui animent les « entrepreneurs » politiques locaux au même titre que des structures collectives comme le COSAPAD (Coll, 2000).

<sup>498</sup> Dans la région de Kaolack, aux marges orientales du bassin arachidier, G. Blundo décrit des processus similaires, en ce qui concerne les courtiers du développement notamment : « Petit à petit, par un processus cumulatif qui est évidemment délicat et qui peut aussi provoquer sa chute, le courtier en développement réussit à jouir d'une certaine renommée, à élargir son assise sociale et à diversifier les canaux par lesquels transite l'aide au développement. Il gagne essentiellement la confiance de la population par ses capacités à "amener" un projet dans la zone ou dans un village, et en mettant le village en communication avec le patron-bailleur de fonds » (Blundo, 2000, p. 84).

1) Le maire cherche à bloquer les initiatives du délégué A... en refusant de viser les demandes de branchement.

2) Il fait alliance avec un autre notable du quartier (le délégué B...) de façon à concurrencer le délégué A... dans sa fonction de médiateur et de leader du quartier. Il recourt ainsi à une tactique politique longuement éprouvée à Yeumbeul, comme en témoignent les plaintes adressées par les responsables de la section socialiste de Yeumbeul à la direction centrale du Parti, au milieu des années 1980<sup>499</sup>.

3) Il met à la disposition de son allié dans le quartier des instruments de légitimation, à savoir le puits et la borne-fontaine. Ceux-ci permettent de matérialiser le conflit politique latent en substituant l'action sur le terrain au discours politique et, ainsi, de marquer les territoires d'action en signalant de façon durable dans le paysage la victoire, même si celle-ci n'est que provisoire. En effet, le puits est signé du nom du délégué qui personnalise ainsi son territoire politique. Le délégué confirme ce point pendant l'entretien d'ailleurs :

O.L. : Pourquoi avez-vous signé le puits ?

Le délégué B... : C'est parce que certains voulaient empêcher la création de ce puits ; Moussa Sall [le délégué A...] avait dit que le puits ne serait pas creusé. Et donc, pour montrer à Sall que le puits a bien été creusé et que c'est lui [le délégué B...] qui a réalisé le puits, il [le délégué B...] l'a signé [...].

Le délégué B..., à son domicile, traduction simultanée, décembre 1999

Producteur de liens clientélistes entre les habitants des quartiers irréguliers et les responsables politiques, comme l'ont montré S.C. Maack (1976) et G. Salem (1992), l'équipement est aussi un moyen d'attester aux yeux de tous sa performativité pour l'entrepreneur politique dans l'affaire du puits de Yeumbeul Nord 2. En cela, il constitue un élément primordial de la légitimité politique ainsi qu'un instrument de pouvoir privilégié dans la compétition politique locale. C'est pourquoi, en finançant les équipements de base tels que les bornes-fontaines fréquemment instrumentalisées par les acteurs locaux à des fins politiques, l'aide internationale contribue grandement à la reproduction de l'ordre local, déterminé, d'après l'affaire du puits de Yeumbeul Nord 2, par l'aptitude des notables à capter les ressources extérieures au profit de leur groupe de référence : la famille, la communauté, la clientèle ou les habitants de l'arrondissement.

---

<sup>499</sup> Voir, *supra*, première Partie, Chapitre III.

## II L'ACTION PUBLIQUE DECONNECTEE DU POUVOIR LOCAL A TUNIS ?

Conformément aux dispositifs institués par les initiateurs, les projets d'équipement et ceux de développement économique et social rendent compte à Tunis de deux dynamiques différentes.

### A LA REHABILITATION URBAINE OU L'ACTION PUBLIQUE DECONNECTEE DES ACTEURS LOCAUX : LE CAS DES OPERATIONS ENGAGEES A SIDI HACINE

#### 1 La faible implication des acteurs locaux dans l'exécution des projets d'équipement

A l'inverse de ce qui a été observé dans la banlieue de Dakar, les interférences entre le maître d'ouvrage et les autorités locales sont, à Tunis, presque inexistantes en ce qui concerne l'exécution des travaux de réhabilitation, d'après mes informateurs en tout cas, c'est-à-dire des techniciens chargés du suivi des chantiers, des agents de l'administration locale et des habitants<sup>500</sup>. Tout au plus signale-t-on certaines tentatives des responsables locaux pour élargir le périmètre à réhabiliter ou faire prendre en charge par la puissance publique d'autres travaux que ceux prévus initialement<sup>501</sup> : alors que la réalisation des trottoirs est prise en charge par les riverains, le PNRQP 2 a financé, à la demande du maire de Tunis, la réalisation de ceux du quartier Mrad 1, eu égard aux inondations qui, me dit-on, affectent fréquemment ce quartier ; dans le même sens, certains comités de quartier ont incité les conducteurs de travaux à viabiliser telle ou telle rue non inscrite dans le programme. Enfin, la résolution de problèmes techniques (pentes, protection des bas de porte...) peut nécessiter des contacts fréquents entre les techniciens et les habitants. La négociation s'effectue alors directement entre le conducteur de travaux et le riverain, sans que le comité de quartier ou le *omda* soit prévenu. L'administration

---

<sup>500</sup> Entretiens réalisés pendant le printemps 2000.

<sup>501</sup> Le rapport d'évaluation à mi-parcours du PDUI (SIDES, 2002, p. 83) mentionne d'ailleurs des discussions à propos des domaines d'investissement (éclairage public, assainissement et voirie) dans lesquelles sont peut-être impliquées les autorités politico-administratives. Rien ne permet toutefois de l'affirmer avec certitude.

locale ne joue donc pas de rôle notable dans la gestion quotidienne du PNRQP ou dans celle du volet « investissements physiques » du PDUI<sup>502</sup>.

## **2 Des opérations rarement appropriées par les acteurs sur le terrain**

A Sidi Hacine, les rares acteurs qui s'approprient les projets d'équipement sur le terrain sont des responsables politiques de quartier et des techniciens. Président d'un comité de quartier, C... estime par exemple qu'il a joué un rôle important dans l'équipement du quartier avec son comité. Il déclare qu'il a sollicité les autorités locales à maintes reprises et de diverses manières, sans oublier les encarts dans la presse quotidienne, ce qui a provoqué l'intervention des pouvoirs publics. De ce fait, il estime que l'amélioration des conditions de vie dans le quartier résulte en grande partie des initiatives locales, en particulier de celles du comité de quartier qu'il préside. Les agents de l'administration et plusieurs habitants réfutent cette hypothèse : mon interlocuteur chercherait surtout à se faire valoir auprès de l'observateur de passage alors qu'il ne mène aucune action véritable dans le quartier. Quoi qu'il en soit, c'est l'une des rares personnes rencontrées à s'approprier une action publique ou à se présenter comme son principal instigateur.

Quant aux techniciens des projets d'équipement, ils insistent surtout sur le rôle de la planification dans la conduite de l'action publique. Ils estiment ainsi que le choix de Sidi Hacine comme secteur bénéficiaire du PDUI résulte principalement des études urbaines réalisées à l'échelon régional par le CGDR et par le district de Tunis, bien que certains d'entre eux mentionnent aussi le rôle de la décision politique dans le lancement de la deuxième phase de la réhabilitation des quartiers de Sidi Hacine, ou dans le choix des projets justement qualifiés de « présidentiels ». Des techniciens déclarent par ailleurs qu'en facilitant la visite de ministres sur le terrain, ils auraient accéléré l'intervention des pouvoirs publics, servant ainsi d'intercesseurs entre le pouvoir central et les habitants.

Mais, malgré cette grande implication dans la définition et dans l'exécution des politiques publiques, les techniciens s'approprient rarement l'action publique à des

---

<sup>502</sup> Cela n'empêche que l'administration locale peut intervenir dans l'équipement de certains quartiers, en collaboration avec les structures politiques locales. On signale par exemple que le revêtement des voies de la Cité Fatha, financé grâce au Fonds National de Solidarité (FNS), relève d'une décision politique locale, donc du vice-président d'arrondissement ou du délégué.



fins de légitimation, même s'il faut tenir compte du fait que l'intercession est l'une des « missions » du patron<sup>503</sup>. S'ils soulignent leur importance dans le déroulement de l'action publique devant l'observateur de passage, c'est toujours sur le ton de la confiance. Quant aux principaux responsables politiques à l'échelle de l'agglomération, à savoir le délégué et le maire d'arrondissement, ils mettent toujours en avant le rôle du président Ben Ali et celui du RCD dans l'amélioration des conditions de vie des habitants de Sidi Hacine.

## B L'EMERGENCE DE NOUVEAUX SYSTEMES D'ACTION LIES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

A l'inverse du volet « investissements physiques », plutôt déconnecté des acteurs locaux comme on vient de le constater, le volet « activités productives » suscite de nouveaux dispositifs relationnels entre la société locale et les fournisseurs de biens, l'Etat en particulier.

Initié par le chef de projet, le premier dispositif consiste à réunir une fois par semaine (mercredi), dans les locaux de la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) sise à la Cité du 20 mars, c'est-à-dire à quelques kilomètres de la délégation et de la mairie d'arrondissement, les représentants de l'UTSS et de la BTS<sup>504</sup>. Dans une logique de guichet unique, l'objectif de cette réunion est double, puisqu'elle permet à la fois d'examiner en commun l'ensemble des demandes de crédit (gain de temps) et de faciliter les contacts entre les demandeurs et les différents organismes de crédit. De fait, lors de mes visites à la MJC, j'ai fréquemment vu des personnes intéressées s'enquérir des démarches à effectuer auprès du chef de projet PDUI et des organismes de micro-crédit représentés pour accéder aux aides octroyées par l'Etat. D'après mes interlocuteurs, il semble d'ailleurs que des habitants s'adressent directement au chef de projet sans passer par les réseaux politico-administratifs. Le fait est confirmé par l'*Evaluation à mi-parcours* (SIDES, 2002), qui indique que tous les bénéficiaires de crédit dans le secteur de Sidi Hacine sont suivis par le chef de projet lui-même (SIDES, 2002, annexe 1.12). La confiance obtenue par le chef de projet auprès des bénéficiaires paraît même grande, d'après une enquête du SIDES auprès de trente-sept

---

<sup>503</sup> « Le patron doit s'acquitter de deux missions politiques : il doit protéger, il doit intercéder » (Leca, Schemel, 1983, p. 465).

<sup>504</sup> Les autres institutions engagées dans le PDUI viennent à cette réunion hebdomadaire de façon plus irrégulière.

bénéficiaires du PDUI de Sidi Hacine. Cette enquête révélait en effet qu'en cas de difficultés, vingt-cinq personnes interrogées sur trente-sept préféraient s'adresser directement au chef de projet (SIDES, 2002, annexe 1.13). A l'échelle nationale, les conclusions sont les mêmes : le chef de projet est la première personne contactée par les individus interrogés, loin devant le *omda*, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 12 : Les personnes contactées par les bénéficiaires du Programme de Développement Urbain Intégré, en cas de difficulté

Personne contactée	Nombre de personnes enquêtées	En pourcentage
Chef de projet	596	62,5
Omda	98	10,3
Autre	259	27,2
Total	953	100

Source : SIDES, 2002

Le PDUI génère donc à Sidi Hacine, comme dans la majorité des autres agglomérations bénéficiant de ce programme national, de nouveaux modes d'intermédiation entre la population et les structures para-étatiques, qui, d'une certaine façon, court-circuitent les autorités politico-administratives locales.

Dans la majorité des cas cependant, la cellule du projet de Sidi Hacine travaille en collaboration avec les autorités locales<sup>505</sup>. La délégation est tenue de réaliser, avec l'assistant social détaché par le Ministère des Affaires Sociales, une « enquête sociale » à propos des demandeurs, conformément aux dispositifs d'assistance sociale déconcentrés mis en place par l'Etat dans le cadre du Programme National d'Assistance aux Familles Nécessiteuses (PNAFN). Dans le PNAFN en effet, les comités locaux d'action sociale prennent en charge, conformément aux orientations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 1990), l'identification des bénéficiaires par le biais des « enquêtes sociales » réalisées par les animateurs sociaux installés dans les délégations. De la sorte, l'administration locale garde donc un droit de regard sur la sélection des bénéficiaires et l'allocation de l'aide publique<sup>506</sup>.

Outre la délégation, les *omdas* et les cellules RCD peuvent assurer l'intermédiation entre la population et le projet. Durant mes enquêtes du printemps

<sup>505</sup> D'après H. Laroussi, le PDUI de Ennassim dans la délégation de Douar Hicher est même très encadré par le délégué de Douar Hicher, qui préside apparemment les réunions tenues dans le cadre du projet (Laroussi, 2000). A Sidi Hacine, en revanche, la cellule de projet est beaucoup plus autonome.

<sup>506</sup> Apparemment, il s'agit surtout d'un contrôle de forme, puisque aucune demande d'aide n'aurait été bloquée ou rejetée par la délégation de Sidi Hacine (entretiens au siège du PDUI, Sidi Hacine, été 2000). En fait, si l'intervention de la délégation est controversée, c'est parce qu'elle rallonge considérablement les délais de la procédure d'octroi des crédits.

2000, j'ai vu par exemple le *omda* de Jayara conduire en personne des demandeurs auprès de la cellule du PDUI. Et cela n'est pas spécifique à Sidi Hacine, ainsi que l'invite à penser Ali Rhebi à propos du PDUI d'El Bourgi, un quartier périphérique de Kairouan :

Le *omda* et le président de la cellule du RCD sont perçus [...] comme des guides qui aident l'unité du projet et les autorités régionales et locales à une meilleure connaissance des gens et des zones qui ont besoin de l'intervention du PDUI. D'après notre enquête [...] auprès des habitants du quartier, il apparaît que la plupart d'entre eux n'ont pas de rapports directs avec l'unité de projet. Ils s'adressent tous à l'*omda*, au président de la cellule du Parti (RCD), au délégué pour exprimer leurs besoins (Rhebi, 2000, p. 108).

Un autre dispositif relationnel lié au crédit peut être observé au sein de la population. En effet, dans le cadre de son nouveau programme d'appui aux activités génératrices de revenus<sup>507</sup>, l'UTSS impose aux demandeurs de se constituer en « groupes solidaires » qui se portent garants de l'emprunteur.

Ces groupes sont formés à l'initiative des bénéficiaires, quelquefois avec l'aide du responsable de l'UTSS et avec celle du *omda*. C'est notamment le cas d'un groupe solidaire de la Cité Ouns (secteur de Jayara) qui rassemble sept personnes sollicitant un crédit auprès de l'UTSS. Qui sont ces sept personnes ? Des voisins, cinq hommes et deux femmes, dont un menuisier, une marchande de fripes, un commerçant au détail et des personnes inactives, qui désirent agrandir leur maison grâce au crédit.

Lors d'une de mes visites au guichet unique du PDUI, une altercation a lieu entre deux des membres du « groupe solidaire » de la Cité Ouns et le responsable du PDUI. La dispute a trait à la destination des crédits, vraisemblablement : le bénéficiaire se lève, vitupère contre le responsable et fait mine de quitter la salle. Les autres membres du groupe l'invitent à regagner sa place. Un peu plus tard, le menuisier, absent jusqu'alors, rejoint le groupe qui finit par s'en aller. Pourtant, quelques instants après, le menuisier revient avec un autre membre du groupe. Ils avertissent le chef de projet PDUI et le représentant de l'UTSS que deux des membres du groupe solidaire sont des « escrocs » et qu'il faut les contraindre à quitter le groupe. Mais eux, ils ne peuvent pas prendre cette initiative car cela compromettrait en effet leurs relations avec le voisinage. En fin de compte, les « escrocs » sont maintenus dans le groupe. Entre temps, le responsable du PDUI avait demandé au groupe d'intégrer une jeune femme qui réside dans une cité voisine (Hay Misteri). Tous les membres ont refusé, arguant du fait qu'ils ne la connaissaient pas. Enfin, la semaine suivante, le *omda* de Jayara s'est rendu au siège du

---

<sup>507</sup> L'UTSS dispense des crédits inférieurs à 1000 DT en 2000. Le représentant de l'UTSS à Sidi Hacine couvre plusieurs secteurs dans lesquels la répartition des bénéficiaires s'effectue de la façon suivante : 45 à Sidi Hacine (il y avait 200 demandes en juillet 2000) ; 23 à Séjoumi ; 4 à La Goulette et 4 à El Menzah. En ce qui concerne la délégation de Sidi Hacine, les secteurs concernés par les crédits attribués sont : le commerce (23) ; l'artisanat (8) ; l'élevage (6) et l'amélioration des conditions de vie (8).

PDUI avec l'ensemble du groupe dont il a confirmé la fiabilité.

Observations au siège du PDUI, été 2000.

Que peut-on retenir de cette anecdote? Certes, le voisinage permet l'élaboration de nouvelles stratégies économiques collectives, aussi timides soient-elles. Mais le manque de cohésion, exprimé en public, devant les responsables du projet de surcroît, est tout aussi remarquable : assurément, le « groupe solidaire » de la Cité Ouns ne s'apparente pas à ces grappes sociales préexistantes aux projets de développement que l'on peut observer dans la banlieue dakaroise. Par conséquent, le représentant de l'UTSS est très impliqué dans la constitution des groupes solidaires – il reconnaît d'ailleurs que la tâche n'est pas aisée –, de même que le *omda*. La solidarité est donc dans ce cas largement impulsée par les partenaires extérieurs<sup>508</sup> et par l'administration ; en revanche, elle résulte peu des initiatives locales, qui se limitent apparemment à l'addition de stratégies économiques individuelles ou peut-être familiales. Cela n'empêche cependant que le volet « activités productives » du PDUI favorise l'émergence de nouveaux systèmes d'intermédiation, impliquant surtout les techniciens chargés de l'exécution du projet. D'ailleurs, les enquêtes effectuées auprès du centre de défense et d'insertion sociale de Douar Hicher ainsi qu'auprès d'Enda Interarabe à Ettadhamen rendent compte de dynamiques similaires.

Chargé de l'insertion des jeunes en difficultés scolaires et de la prévention de la délinquance juvénile, le centre de défense et d'insertion sociale remplit une mission d'assistance sociale auprès des familles et il paraît, selon les agents du centre, que les demandes envers le centre dépassent le champ de ses compétences initiales, pour concerner d'autres domaines comme l'emploi. Même constat à propos d'Enda Interarabe dans les quartiers Echebeb et El Bassatine couverts par le programme « Santé » : en effet, les animatrices se voient attribuer par les habitants une fonction d'intercesseurs, ce qu'elles soulignent dans un rapport d'activités de l'année 1998 :

Le contact des mêmes familles révèle plusieurs difficultés : les familles nous sollicitent pour résoudre certains problèmes auxquels nous n'avons pas de solutions : dépenses pour la rentrée scolaire, aide aux personnes âgées sans soutien familial, travail pour les jeunes et les chômeurs, placement dans un milieu spécialisé d'enfants [...] (Enda Interarabe, programme « Santé », 1998).

---

<sup>508</sup> Les promoteurs du PDUI ont, en effet, des velléités d'appui aux dynamiques associatives et communautaires locales, ce qui se traduit par la mise en place d'une composante spécifique intitulée « intégration sociale et développement communautaire » (SIDES, 2002).

Par la suite, cette tendance s'accroît, à tel point que la santé gagne le second rang des sollicitations des habitants auprès des animatrices, comme l'indique le tableau 13, établi à partir des rapports mensuels d'activités du projet « Santé ».

Tableau 13 : Les demandes effectuées entre juin et décembre 1999\* par les habitants des quartiers Echebeb et El Bassatine auprès des animatrices du projet « Santé » d'Enda Interarabe

Champ des requêtes exprimées par les habitants	Juin	Septembre	Octobre	Décembre
Santé et planning familial	22	6	6	1
Emploi	17	6	4	6
Micro-crédit	10	-	5	4
Autres (dont : droit et activités pour jeunes)	35	21	4	-
Total	84	33	19	11

\* Les mois de juillet et d'août correspondant aux vacances d'été n'ont pas été pris en compte dans les rapports d'activités du projet.

Sources : Enda Interarabe, projet « Santé », 1999

A l'inverse des projets d'équipement qui s'inscrivent dans une logique de centralisation de l'action publique, les projets de développement social et économique inaugurent donc certainement de nouvelles formes de régulation dans les quartiers populaires de la banlieue tunisoise, des formes de régulation qui d'une certaine façon, concurrencent les autorités politico-administratives dans leur fonction d'intermédiation entre l'Etat et les habitants.

\*\*\*

A Dakar, l'aide internationale dynamise les « grappes » en présence (famille élargie, amis ou voisinage, clientèles locales, communautés religieuses) en leur procurant des biens qui sont généralement transformés en ressources économiques et en ressources politiques locales. Plus encore, l'aide internationale maintient et même renforce les pratiques de type clientélaire au sein de la société locale en « irriguant » les réseaux de clientèle existants (*mbotay*, délégués de quartier, blocs politiques) et en favorisant la reconduction de pratiques de type clientélaire par les associations de développement et par leurs leaders. A Yeumbeul comme dans d'autres quartiers populaires de la région de Dakar (Ndione, 1992, 1993) ou encore dans les campagnes de l'intérieur du Sénégal (Blundo, 1998, 2000), l'aide internationale paraît donc bien conforter un pouvoir local déterminé par les logiques et les pratiques clientélares, même si l'on constate certains signes annonciateurs de changement, comme la

professionnalisation des associations et des relations que ces dernières entretiennent avec les bénéficiaires des actions de développement. A Tunis, le constat est tout autre. Certes il faut prendre en considération les nouveaux intermédiaires promus par les projets de développement économique et social : chargés de projet, techniciens, ou encore institutions spécialisées dans l'action sociale ; mais, dans l'ensemble, les acteurs locaux participent peu à l'action publique, qui, surtout si elle a trait à l'équipement, reste exécutée par les organismes spécialisés.

## CHAPITRE VIII : PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET CHAMPS POLITIQUES LOCAUX

Dans ce chapitre, la dynamique politique est abordée par le biais des champs politiques locaux, afin de déterminer dans quelle mesure l'action publique, initiée par l'aide internationale, à Dakar, ou par l'Etat, à Tunis, aboutit à une transformation de ces champs, en favorisant, par exemple, l'émergence de nouveaux acteurs politiques ou encore celle de nouvelles pratiques. Sur le plan de la méthode, trois indicateurs peuvent être utilisés pour apprécier la structuration du champ politique local par l'action publique : le personnel politique, les pratiques politiques – que l'on peut chercher à appréhender au travers des formes locales d'énonciation du politique<sup>509</sup> –, et les espaces de débat public. Certains de ces espaces sont liés à la compétition pour le leadership local, comme les élections municipales et les opérations de renouvellement des instances de base des partis. Les autres sont constitués par des organisations, à l'image des associations de la banlieue dakaroise. Lieux de sociabilité comme on a pu le voir dans le Chapitre II, ces dernières peuvent en effet se transformer en espaces de débat, éventuellement marqués par la tenue de débats en public, sous l'effet, direct ou indirect, de l'aide internationale. Dès à présent, un double constat s'impose : celui de la transformation du champ politique par l'aide internationale à Yeumbeul, et celui de maintien d'un pouvoir local plutôt dynamique dans les quartiers non réglementaires de la banlieue tunisoise, comme si l'action publique, pourtant très centralisée, ne remettait pas fondamentalement en question les modalités d'existence de ce pouvoir local.

---

<sup>509</sup> A la suite de M. Bakhtine, J.-F. Bayart souligne le fait que l'énonciation n'engage pas que le locuteur : « Aucun énoncé, en général, ne peut être attribué au seul locuteur : il est le produit de l'interaction des interlocuteurs et, plus largement, le produit de toute cette situation complexe dans laquelle il a surgi » (Bakhtine, cité par J.-F. Bayart, 1985, p. 354). C'est en cela que l'énonciation est un site possible d'observation de la dynamique politique locale, résultante de l'interaction entre les traditions occidentales du politique et de l'Etat et les traditions autochtones du pouvoir, souligne encore J.-F. Bayart.

## I L' AIDE INTERNATIONALE ET LA TRANSFORMATION DU CHAMP POLITIQUE A YEUMBEUL

Au regard des cas étudiés précédemment – je pense en particulier à l'instrumentalisation des équipements par les « entrepreneurs » politiques et par les notables à des fins politiques -, il est clair que l'aide internationale participe grandement à la reproduction de l'ordre établi. Pourtant, il apparaît tout aussi nettement que l'aide internationale est un agent de transformation du champ politique local, en ce sens qu'elle favorise l'émergence de nouveaux acteurs politiques, à savoir les courtiers du développement, et qu'elle suscite l'ouverture de nouveaux espaces de confrontation entre les acteurs locaux. Enfin, on peut considérer, en examinant le déroulement des élections municipales de 2002, que certaines actions de développement local inaugurent de nouvelles pratiques politiques comme la confrontation publique entre « entrepreneurs » politiques et électeurs<sup>510</sup>, même s'il faut préciser que le débat politique et les pratiques d'assemblée étaient déjà connues à l'époque pré-coloniale. A partir d'études d'histoire et d'anthropologie politiques conduites en Afrique de l'Ouest, Emmanuel Terray conclut en effet sur l'existence, dans l'Afrique pré-coloniale, d'un « espace ouvert au débat » et sur celle de « délibérations africaines », fondées sur des présupposés originaux :

Le premier de ceux-ci est qu'à tout problème corresponde une solution juste et une seule ; l'objet de la discussion est alors de la trouver : non pas de l'inventer, mais de la découvrir. Les individus n'ont qu'un point de vue partiel et limité sur la réalité : c'est donc la confrontation des opinions qui conduit progressivement au dévoilement de la vérité. A partir du moment où celle-ci surgit, le débat s'arrête ; tout propos supplémentaire serait superflu. La solution juste, c'est celle qui est la plus favorable au bonheur de la communauté : elle doit donc rallier l'unanimité des suffrages ; dès lors qu'elle a été énoncée, celui qui continuerait à s'y opposer révélerait par là même qu'il préfère son intérêt particulier à l'intérêt général ; son obstination serait une preuve suffisante de ses intentions malveillantes.

Terray, 1988, p. 729

---

<sup>510</sup> Pour d'autres analyses des pratiques d'assemblées délibératives, voir notamment l'étude d'anthropologie politique sur les Ochollo (Ethiopie du Sud) de Marc Abélès : *Le lieu du politique* (Paris, Société d'Ethnographie, 1983).



## A L'AFFIRMATION DES COURTIERES DU DEVELOPPEMENT DANS LE CHAMP POLITIQUE LOCAL

### 1 Les courtiers du développement : de nouveaux notables promus par l'aide internationale

C'est d'abord en renforçant les compétences des courtiers que l'aide internationale améliore le positionnement de ces derniers dans le champ politique local. Il peut s'agir de compétences techniques acquises dans le cadre des actions de formation des acteurs locaux<sup>511</sup> ou, plus simplement, lors du montage et du suivi des projets. Dans le cadre du programme « Life », le PNUD compte ainsi parmi ses critères de sélection des porteurs de projets, la capacité des demandeurs de réaliser une étude de faisabilité de leurs projets et de prévoir des modalités d'évaluation et de suivi pendant l'exécution des projets (PNUD, 1998). En procédant de la sorte, l'institution internationale favorise l'approfondissement des connaissances dans un domaine dont la technicité dépasse de très loin celle de la « demande écrite », signalée par P.J. Laurent (1998) à propos des compétences requises pour accéder à l'aide internationale dans les campagnes du pays Mossi, au Burkina Faso.

Outre les compétences techniques, l'aide internationale contribue à renforcer les qualités d'animateurs des courtiers. Preuve en est l'organisation de sketches et autres animations par l'ANBEP. A ce sujet, le coordinateur du programme « Life » du PNUD affirme d'ailleurs que l'ANBEP dispose de tout le matériel nécessaire<sup>512</sup>, vantant de surcroît la qualité des jeunes membres de l'association :

Alpha a une bande de jeunes qui sont très forts dans l'organisation : ils s'occupent de tout ce qui a trait à la sonorisation, à l'animation des manifestations ; ils donnent même des cours et font partie de la troupe de théâtre.

Le coordinateur du programme « Life » du PNUD à son bureau, janvier 2000

Par ailleurs, les acteurs associatifs développent leurs compétences langagières en utilisant l'idéologie du développement à des fins de persuasion et de légitimation. Il

---

<sup>511</sup> Un responsable associatif du quartier Afia (Yeumbeul Sud) déclare par exemple avoir beaucoup appris lors des séminaires de formation organisés par Enda Ecopop dans le cadre du PDSQ (David, à son domicile, automne 1999).

<sup>512</sup> L'ANBEP a bénéficié d'un soutien du projet AIDSCAP/Sénégal (1997) qui s'est traduit par la fourniture de matériel didactique et audiovisuel, dans le but de renforcer les capacités d'intervention des animateurs locaux, chargés de la campagne de lutte contre le sida et contre les maladies sexuellement transmissibles (plaquette de présentation de l'ANBEP).

suffit d'écouter les discours des courtiers du développement pour s'en assurer, comme celui de ce responsable de l'ASDY, présentant les actions menées par son association :

D'abord on s'est mis à organiser les populations. Parce qu'on ne peut pas faire le développement à la place des populations : il faut partir des préoccupations des populations pour faire des projets qui vont impliquer davantage les populations. Les populations vont s'approprier des projets en quelque sorte. C'est vrai que les partenaires se font rares. Mais on s'est dit qu'il valait mieux commencer par travailler par soi-même, parce qu'autrement ce n'est pas sérieux. Alors on a commencé par se cotiser, on a mis en place un comité directeur élargi au niveau des chefs de quartier. Dans chaque quartier on a actuellement des cellules. [...] Actuellement, nous avons des projets de case de santé et d'écoles communautaires. Ces projets ont été établis sur la base d'une concertation [...]. Maintenant, on va chercher à instruire davantage des jeunes qui ne vont pas à l'école. Parce que pour parvenir à un développement, il faut passer impérativement par l'insertion et par la formation. Donc, on va s'appuyer sur ces deux concepts-là pour bâtir un développement durable. On n'a pas oublié les femmes qui s'organisent au niveau des quartiers. On cherche maintenant à avoir des appuis pour renforcer davantage les groupements féminins dans leurs activités de commerce et autres.

Un responsable de l'ASDY, au siège du PDSQ, automne 1999

Assurément, ce fragment d'entretien avec un jeune leader associatif montre l'aptitude des acteurs locaux à mobiliser les lieux communs du développement en vogue dans les années 1990 : la participation populaire ; l'appropriation des projets par les bénéficiaires ; la gouvernance locale (elle transparait au travers des structures de concertation mises en place par l'association); le développement durable. Bien entendu, on pourra objecter que cette rhétorique du développement cherche d'abord à persuader l'observateur de passage, *Tuubab* qui plus est, du bien-fondé des actions engagées par l'association. C'est vrai. Toutefois, l'accompagnement de plusieurs militants dans leurs activités quotidiennes montre que cette rhétorique sert aussi à convaincre les habitants.

Possédant les compétences techniques, organisationnelles et communicationnelles requises pour se constituer en interlocuteurs des institutions de développement, les courtiers locaux peuvent s'imposer comme des intermédiaires de premier ordre entre la société locale et l'extérieur pourvoyeur de richesses. C'est vrai à l'échelle des individus d'abord, à l'image du président de l'ANBEP ou encore des leaders jeunes du quartier Afia 2 qui encadrent la population, en particulier les femmes, pour que celles-ci accèdent aux financements dispensés par les bailleurs dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Mais il faut aussi prendre en considération les associations qui ont contribué à la multiplication des projets dans la localité de Yeumbeul : comme on l'a déjà constaté, l'ANBEP a eu un rôle primordial dans

l'intervention à Yeumbeul de l'UNESCO, du PNUD et, avant ces organismes, de la Coopération belge. Quant au COCADY, il a notamment aidé les communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord et de Yeumbeul Sud à monter un projet de développement local, dans le cadre du Programme d'Appui au Développement Local Urbain<sup>513</sup> (PADELU) financé par l'Union Européenne (UE). Au final, ces projets ont été retenus par l'UE en mars 2002. Les associations remplissent donc une mission d'intermédiation non seulement pour la population, mais aussi pour les collectivités locales.

Enfin, et peut-être surtout, les courtiers disposent grâce à l'aide internationale de ressources économiques et politiques qui renforcent leur crédibilité et leur légitimité de « chefs de lignage » auprès des habitants. De fait, ces derniers s'adressent volontiers aux courtiers, qu'il s'agisse de notables déjà établis comme le président de l'ANBEP ou encore de jeunes leaders à l'image de ce militant associatif qui, au détour d'une conversation, signale qu'il est volontiers sollicité par ses voisins :

[...] Quand quelqu'un a besoin d'un papier à la mairie, il vient me voir et me dit "Adama, j'ai besoin de quelque chose, je voudrais que tu m'orientes et que tu m'aides pour avoir ces papiers". Donc, quand j'ai le temps et si je suis disponible, je vais régler ça pour lui.

Adama, au siège de l'ANBEP, automne 1999

La fréquentation quotidienne des courtiers permet également de se rendre compte de cette fonction d'assistance qu'ils remplissent auprès de la population. Prenons le cas d'Alioune, membre-fondateur du COCADY.

Alioune est très connu à Yeumbeul Nord et à Yeumbeul Sud, aussi bien par les hommes que par les femmes, par les personnes âgées que par les jeunes. Alioune fait donc partie des personnalités de Yeumbeul. Lors des visites sur le terrain, il est très fréquemment apostrophé par des habitants, des femmes notamment, qui le questionnent, lui demandent avis et conseils pour telle ou telle démarche concernant l'accès aux soins (Alioune est membre du CCTAS), l'accès aux crédits octroyés par les bailleurs de fonds et, plus généralement, les actions menées par son association. En outre, Alioune peut être sollicité en tant que courtier auprès des ONG et des bailleurs par les responsables politico-administratifs locaux qui souhaitent que le jeune leader associatif porte leurs revendications auprès de financiers potentiels. Pendant une visite à Tivaouane Peul, au nord-est de Yeumbeul, un responsable politique de la localité demande à Alioune de contacter des partenaires extérieurs pour approvisionner le dispensaire en médicaments. Enfin, Alioune est *borom mbotay*.

Observations de terrain, Yeumbeul, automne 1999 et été 2001

---

<sup>513</sup> Toujours avec l'appui d'Enda Graf, le COCADY était en particulier chargé d'animer les « ateliers de planification stratégique », durant la phase préalable au montage des dossiers de projets soumis pour approbation et financement au PADELU.

Grâce à l'aide internationale, les courtiers de développement disposent donc des principaux attributs du notable : d'abord, ils assurent une fonction de « commutateur social » (Ndione, 1993, p. 86) du fait des compétences et de l'expérience acquises dans le cadre des projets de développement ; ensuite, ils jouissent, grâce aux actions engagées avec l'aide internationale, d'une notoriété et d'une légitimité certaine auprès des habitants qui n'hésitent pas à solliciter leur soutien pour accéder à l'administration ou à des partenaires extérieurs<sup>514</sup>. Pour ces différentes raisons, les courtiers de développement s'apparentent de manière incontestable aux notables en place, au point, d'ailleurs, de concurrencer ces derniers dans le champ politique local.

## 2 L'entrée des courtiers sur la scène politique locale

En effet, de même que dans une « société à *big men* », où le leadership politique dépend principalement des talents, des compétences et des capacités de distribution des « entrepreneurs » politiques<sup>515</sup>, les leaders associatifs sont fréquemment perçus, voire traités comme des rivaux par les responsables politiques locaux. Les conflits récurrents entre A. Kébé, maire d'arrondissement jusqu'aux élections municipales de 2002, et Alpha, président fondateur de l'ANBEP, illustrent bien les antagonismes qui peuvent exister entre un responsable politique local et un leader associatif reconnu.

Un premier conflit oppose Alpha et A. Kébé, à propos de l'extension des réseaux d'eau potable dans les quartiers de Yeumbeul à la fin des années 1980. C'est à cette occasion que le délégué de quartier décide de former une association « avec récépissé » pour contourner les difficultés administratives élevées par le responsable politique local. A la fin des années 1990, il semble qu'un autre conflit du même genre

---

<sup>514</sup> Plusieurs témoignages confirment le capital de confiance dont jouissent les associatifs auprès des délégués de quartier : A Afia (Yeumbeul Sud), le délégué Sall explique que l'ASDY aide les habitants pour accéder aux branchements sociaux et aux puisards, tandis que l'autre délégué (Guissé) me présente un jeune leader de l'ASC de son quartier comme son « porte-parole » (entretiens avec les délégués du quartier Afia 2, à leur domicile, automne 1999).

<sup>515</sup> Maurice Godelier fait une bonne synthèse des qualités et des fonctions du *big man* dans les sociétés mélanésiennes : « Le *big man* est un homme qui possède un pouvoir acquis grâce à ses propres mérites, donc non hérité et, en principe, non héréditaire. Ces mérites proviennent de la supériorité dont il fait preuve dans l'exercice de divers talents : compétence et effort dans le travail agricole, bravoure à la guerre, dons oratoires, pouvoirs magiques. Mais, selon Sahlins [auteur d'un article célèbre sur les « sociétés à *big men* » : « Poor Man, Rich Man, Big man, Chief: Political Types in Melanesia and Polynesia », *Comparative Studies in Society and History*, n° 5, 1963, pp. 285-303], tous ces talents ne suffiraient pas à faire un *big man* si ne s'y ajoutait un don qui paraît jouer le rôle décisif dans la formation du renom et du pouvoir de cet homme : la capacité d'amasser des richesses et de les redistribuer avec une générosité bien calculée » (Godelier, 1996, p. 254).

ait eu lieu, à propos de bornes-fontaines financées par le PADAEC. Enfin, le dispositif organisationnel mis en place dans le cadre de la seconde phase du projet-pilote de l'UNESCO (PDSQ) et fondé sur des conseils de zone représente, au même moment, une dernière occasion pour le maire de Yeumbeul Nord de déstabiliser son rival présumé. Selon Alpha<sup>516</sup> en effet, le maire aurait, à l'occasion de la délimitation des zones, tenté de scinder le territoire d'action de l'ANBEP, c'est-à-dire les quatre quartiers de Nema, Gandiol, Ouest 3 et Houdalaye, en les rattachant à des conseils de zone installés dans d'autres quartiers. Mais cette tentative a visiblement échoué. En effet, les quatre sous-quartiers ont été intégrés à une même zone, dirigée par le président de l'ANBEP de surcroît<sup>517</sup>.

De plus, l'exécutif du conseil municipal de Yeumbeul Nord voit, toujours selon des membres du milieu associatif local, des adversaires potentiels dans d'autres organisations comme l'Association pour le Sport et pour le Développement de Yeumbeul (ASDY), créée en 1996. D'après l'un des responsables de l'association en effet, le maire de Yeumbeul Nord aurait assimilé la jeune association à un groupe de militants du PDS, principal parti d'opposition dans les années 1990 :

O.L. : Quels sont vos rapports avec les communes ?

David : Il faut dire la vérité : Nos rapports avec les communes ne sont pas toujours bons. Parce qu'à Yeumbeul, les communes sont des structures politiques [...]. A partir du moment où vous ne plaisez pas à un responsable, il est capable de vous mettre des bâtons dans les roues [...].

O.L. : Est-ce que cela veut dire que les communes ont bloqué vos réalisations ?

David : Oui, à maintes reprises. La dernière fois, c'était lors de la journée de reboisement au niveau de Yeumbeul Nord [elle a eu lieu en août 1999]. On a subi des blocages, certainement dus à ces considérations politiques [...].

O.L. : Et la commune a refusé de vous aider ?

David : La commune n'a pas refusé totalement. Mais on n'a pas eu ce qu'on voulait réellement parce que la commune pensait qu'on était dans l'opposition. Ils ont dit : « Vous-là, il paraît que vous êtes du PDS ».

David, au siège du PDSQ, octobre 1999

Cette méfiance du premier responsable de Yeumbeul Nord à l'égard des leaders du milieu associatif, voire des associations tout court, s'explique de deux façons. Les courtiers disposent de tous les attributs du notable, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Ils peuvent donc se poser en concurrents des «entrepreneurs» politiques, d'autant plus que

---

<sup>516</sup> Notes de terrain, novembre 1999.

<sup>517</sup> Cette zone comprend trois autres quartiers, situés tous les trois au nord-est du secteur d'intervention de l'ANBEP : Diamalaye, Asecna A et Asecna B.

leur ancrage local semble aujourd'hui mieux assuré que celui des «entrepreneurs» politiques. Cherchant à expliquer la différence entre le président de l'ANBEP et le maire de Yeumbeul Nord, un conseiller municipal, pourtant proche du maire, déclare ainsi : « Alpha, c'est le père de famille et la famille ; Kébé, c'est le père de famille tout court<sup>518</sup> ». En outre, il est clair que les associations constituent des groupes de soutien politique potentiels, à l'image des *mbotay* appuyés financièrement par le maire de Yeumbeul Nord et qui, de ce fait, intègrent le bloc des partisans de ce dernier. En dernier lieu, les associations constituent, à l'image des « classes d'âge » de la société lebu traditionnelle, un « lieu d'apprentissage des affaires publiques », comme l'écrivent Georges Balandier et Paul Mercier dans leur étude de la société Lebu (1952, p. 41), en même temps qu'un tremplin pour les «entrepreneurs» politiques<sup>519</sup>.

Cela vaut pour l'UFY, la plus ancienne des associations de Yeumbeul, qui constitue, d'après l'un de ses dirigeants, la « voie royale » pour entrer en politique à Yeumbeul – de fait, les principaux cadres socialistes des années 1980 et 1990, à savoir Ibrahima Diop, l'actuel *Grand Serigne* de Dakar, et A. Kébé, font partie des membres fondateurs de l'association -, comme pour les autres associations, pourtant plus récentes, de la localité. Les élections municipales de 2002 permettent d'ailleurs de se faire une idée de l'engagement politique des militants associatifs : le COCADY a plusieurs membres qui se sont portés candidats sur des listes de la CAP 21, c'est-à-dire la coalition regroupant le parti au pouvoir (PDS) et ses formations satellites ; Pape Ndiaye, du Cadre Permanent de Concertation (CPC) regroupant le PS et les autres partis d'opposition<sup>520</sup>, se présente comme le « gestionnaire » du CCTAS, tandis qu'Ibrahima Daff (MCR) est un membre influent d'une des premières ASC de Yeumbeul, l'ASC Bokhalat en même temps qu'il préside un *Fan's club* du chanteur Baba Maal. A l'ANBEP, bien qu'ils n'aient pas posé leur candidature aux élections municipales, les militants s'étaient mobilisés dans le cadre du Rassemblement des écologistes sénégalais, lors des élections législatives de 2001.

---

<sup>518</sup> M. D., à son domicile, juillet 2001.

<sup>519</sup> Dans les *favelas* de Rio, les associations ont un rôle similaire, représentant des lieux d'apprentissage du politique, comme le note C. Goirand : « Les élections communautaires constituent un événement politique local, avec factions, coups et prises de pouvoir [...]. De cette façon, les associations offrent un lieu d'apprentissage de la pratique du conflit, de la négociation, des clivages partisans et de l'alternance [...] » (Goirand, 1997, p. 444).

<sup>520</sup> Il s'agit de l'Alliance des Forces du Progrès (A.F.P.) et du Parti International du Travail (P.I.T.).

Par son appui aux associations de développement - et bien que celles-ci soulignent leur apolitisme<sup>521</sup> -, l'aide internationale contribue donc au renouvellement du personnel politique local. Tout en indiquant le rôle primordial, bien qu'indirect, de l'aide dans la transformation du champ politique local, ce phénomène montre le rapport étroit qui existe entre les domaines du politique et du développement, un rapport qui, loin de refléter le « compromis historique » entre les médiateurs politiques et les courtiers du développement, s'apparente en fait à un processus d'imbrication et de chevauchement, comme le note G. Blundo à propos des arènes politiques locales dans le bassin arachidier (Blundo, 2000, p. 73).

## B L'OUVERTURE DE NOUVEAUX ESPACES DE CONFRONTATION : LES « ARENES DU DEVELOPPEMENT »

En plus de l'appui apporté aux courtiers, les institutions de développement favorisent l'ouverture d' « arènes », ou « lieu[x] de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs » (Olivier de Sardan, 1995, p. 79), parmi lesquels figurent les biens procurés par l'aide internationale. Il s'agit en premier lieu des projets de développement qui peuvent eux-mêmes constituer des « lieux de confrontations concrètes ». Mais l'aide internationale active aussi d'anciens espaces de sociabilité. Ainsi en est-il de l'UFY, comme l'invite à penser une assemblée générale de l'association tenue pendant la campagne des élections municipales de 1996. Enfin, de nouveaux espaces de débat sont institués par les acteurs locaux avec l'appui des partenaires extérieurs. C'est le cas du COCADY, appuyé par Enda Graf depuis sa création en 1997.

### 1 Le projet comme espace de confrontation : l'exemple du projet pilote de l'UNESCO ou les difficultés d'instaurer la gouvernance locale.

Dès son montage, en 1996, le projet de l'UNESCO suscite des tensions entre les acteurs locaux, du moins selon le coordinateur d'Enda Ecopop :

---

<sup>521</sup> Il en va d'ailleurs de leur légitimité, auprès des partenaires extérieurs peut-être, mais surtout auprès des habitants, comme l'écrit Salimata Wade : « Les habitants sont la plupart du temps d'une bienveillante indifférence, sauf si l'association propose des prestations aux non-membres qui faisaient défaut dans le quartier (préservation de l'environnement, soutien scolaire, etc...). Le seul cas où le quartier tolère mal une association coïncide avec celui où le président de celle-ci est connu pour son militantisme politique » (Wade, 1996, p. 21).

[...] On avait organisé des consultations publiques pour présenter le programme. C'est à cette occasion qu'on a établi un contact étroit avec l'ANBEP. Mais, très rapidement, on s'est rendu compte que l'ANBEP n'était qu'un élément d'un tissu social plus complexe. En fait, les membres de l'ANBEP sont en majorité Pular, alors qu'il y a d'autres ethnies à Yeumbeul : les Lebu, etc... On a tout de suite senti des tensions : « Pourquoi aide-t-on ces gens en particulier, alors qu'il y en a d'autres... ». Cela nous a amené très rapidement à penser qu'il fallait élargir notre action. En effet, on n'a pas intérêt, pour l'action, pour sa durabilité, à limiter notre intervention dans les zones où était représentée l'ANBEP [...]. Et c'est comme ça que le PADAEC a démarré. Sur la base d'un travail d'identification des besoins proposés par l'ANBEP. Mais, par la suite, il y a d'autres associations comme l'UFY et l'AJYPROS [Association des Jeunes de Yeumbeul pour la Promotion Sociale] qui se sont manifestées et on a travaillé avec ces organisations, bien sûr.

Le coordinateur d'Enda Ecopop, à son bureau, janvier 2000

Sans équivoque, ce témoignage du coordinateur d'Enda Ecopop montre bien l'existence d'acteurs locaux et, plus précisément, de groupes déterminés par l'appartenance ethnique et organisés en associations, ce qui est confirmé par tous mes informateurs à Yeumbeul : l'UFY est une association dominée par les Lebu, l'ANBEP par les Pular ; quant à l'AJYPROS, elle serait constituée d'une majorité de ressortissants de l'ethnie Diola. Dès son lancement, le projet de l'UNESCO conforte donc les logiques et les comportements communautaires, si l'on en croit la concurrence entre les groupes d'intérêt organisés qui cherchent à « phagocyter » le projet, pour reprendre une expression de G. Blundo<sup>522</sup>.

A partir de 1999, année d'installation de la seconde phase du projet pilote (PDSQ), une deuxième série de conflits met aux prises les associations locales avec une nouvelle catégorie d'acteurs : les élus locaux. En effet, l'entrée en scène des élus locaux à la suite de la promulgation de la loi de décentralisation et les élections municipales de 1996 modifie considérablement la configuration de l'arène liée au projet de l'UNESCO. Les élus veulent désormais être impliqués, en leur qualité de représentants de la population. Ils s'opposent d'ailleurs à toute intervention de l'extérieur sur le territoire communal sans leur autorisation préalable, comme l'indique nettement cette déclaration d'un conseiller municipal de Yeumbeul Nord à propos des actions d'Enda Tiers-Monde dans les quartiers :

[...] Enda a voulu dicter sa loi à la commune. Le maire a dit « Niet ». Ce sont des partenaires, nous devons discuter ensemble, nous devons trouver des solutions ensemble. Mais un seul partenaire trouve des solutions et vous les impose. Le maire a refusé [...]. Au début, Enda s'adressait directement à la population. Le maire a

---

<sup>522</sup> « Le *poroose* (projet en wolof) n'est assurément pas une denrée qu'on partage ou qu'on destine à un quelconque service public. Il est en revanche phagocyté par un des groupes qui composent la société locale » (Blundo, 2000, p. 95).



interpellé l'ONG pour leur demander de venir à la commune et de discuter avant d'aller vers la population. Maintenant que Enda a décidé de faire comme ça, il n'y a plus de problèmes entre Enda et le Maire, la commune plutôt, parce que la commune, c'est l'ensemble du conseil [municipal], ce n'est pas le maire tout seul.

Un conseiller municipal de Yeumbeul Nord à son domicile, automne 1999

A l'inverse, les militants associatifs dénoncent les objectifs partisans et électoralistes des élus municipaux. De fait, au début de l'année 1999, le projet pilote de l'UNESCO est dans l'impasse : les associations restent campées sur des positions communautaires, tandis que les élus, dont la légitimité est contestée par les militants associatifs, ont du mal à s'imposer comme des acteurs de premier plan dans l'action de développement. Quant à l'ONG, elle est violemment prise à partie par les uns et par les autres. Certains l'accusent même de détournement de projet au profit de certaines clientèles, politiques en particulier. Aucun dispositif de concertation ne semble donc fonctionner avant la fin 1999 ; tout au plus peut-on signaler l'ouverture de nouveaux lieux d'affrontement entre les associations, les élus et l'ONG autour d'un thème bien précis, celui de la gestion de l'aide au développement et de ses subsides. En fait, il faut attendre septembre 1999 pour que le PADAEC contribue à la mise en place de dispositifs de concertation par le biais d'un nouveau dispositif organisationnel chargé de la gestion de l'aide.

Ce nouveau dispositif, qui s'articule autour des conseils de zone et de deux structures de pilotage : le Comité de Développement Municipal et le Comité d'Orientation et de Suivi du Projet<sup>523</sup>, devait à la fois permettre d'instituer la gouvernance comme mode de gestion collective du Projet et d'élargir le cercle des bénéficiaires tout en atténuant les conflits. Dans les faits, ce dispositif a peu fonctionné, comme le prouve la faible implication des acteurs locaux dans les structures de gestion et de suivi. En premier lieu, les conseils de zone se sont peu réunis, indiquant par là même l'intérêt limité des acteurs locaux pour ce que l'on peut appeler la « gouvernance de quartier ». Nombreuses sont, en outre, les dissensions entre acteurs locaux à propos de l'utilisation des équipements collectifs procurés par le PDSQ, comme le complexe polyvalent construit à Yeumbeul Sud<sup>524</sup>. Ces discussions concernent notamment les élus locaux qui, à l'exception de ceux de Yeumbeul Sud,

---

<sup>523</sup> Voir, *supra*, deuxième Partie, Chapitre V.

<sup>524</sup> Inauguré en juillet 2001, ce complexe a été construit grâce à un financement de la Coopération française. Deux éléments justifiaient la construction de ce centre : « l'insuffisance chronique de services sociaux et d'infrastructures de base dans la zone d'intervention du projet ; la faiblesse institutionnelle des structures locales ne disposant bien souvent pas de locaux fonctionnels » (Baxerres, 2000, p. 2).

font à ce moment-là preuve de peu d'intérêt pour cette structure : à Malika, on estime que le centre polyvalent est trop éloigné pour attirer les habitants (Baxerres, 2001) ; la faible participation du maire de Yeumbeul Nord, quant à elle, s'explique surtout par le fait que les exécutifs des arrondissements de Yeumbeul Nord et de Yeumbeul Sud appartiennent à des factions politiques rivales. Dans ce contexte difficile, la gestion du centre relève principalement de l'ONG, car c'est elle qui paraît la plus à même d'assurer les fonctions d'arbitre et de médiateur (Baxerres, 2001).

L'examen des espaces de confrontation suscités par le projet de l'UNESCO à Yeumbeul montre bien les difficultés qu'ont rencontrées les initiateurs du projet pour instaurer la gouvernance locale, alors que la première phase du projet, qui consistait à appuyer les initiatives et à renforcer les capacités des acteurs locaux, avait été couronnée de succès (Bulle, 1998). Il est donc possible que le projet pilote de l'UNESCO ait plus renforcé, voire exacerbé les logiques communautaires, peut-être même clientélistes, qu'il n'a, en tout cas, favorisé l'émergence d'une gestion démocratique et publique de la ville comme bien commun.

## **2 L'aide et la réactivation d'anciens espaces de sociabilité : l'UFY et son assemblée générale de 1996**

Une deuxième arène à l'échelle de la localité est constituée par l'UFY. Fondée il y a près d'un demi-siècle, l'association est présentée par ses dirigeants comme un « patrimoine du village » dont « tout le monde est membre de droit ». L'UFY regrouperait donc la majorité des jeunes de Yeumbeul et de nombreuses structures associatives de la zone, qu'il s'agisse des ASC (14) ou des groupements féminins (une trentaine d'après les responsables de l'association). A ce titre, elle représente un lieu de débat public potentiel pour la localité. De fait, en 1996, après une période d'inactivité de plusieurs années, l'UFY tient une assemblée générale qui, de l'avis de tous, Lebu et *santiane* compris, a été très animée : certains déclarent que la réunion publique a été « très, très houleuse » ; d'autres estiment que l'assemblée générale a « permis de mettre les points sur les 'i', et de remettre beaucoup de choses en question ». A l'évidence donc, l'assemblée générale de l'UFY qui s'est tenue en 1996, a fonctionné comme un « espace public » au sens de J. Habermas. Reste à connaître les motifs qui, selon les participants ou des observateurs extérieurs, ont pu causer un tel remue-ménage au sein de l'association.

L'aide et ses subsides représentent selon mes interlocuteurs un premier enjeu. Le fait est flagrant pour A... qui souligne l'intérêt matériel que l'aide représente pour des militants du milieu associatif :

[...] A partir de 1994, il y a eu des ONG et des bailleurs de fonds qui ont commencé à s'intéresser à Yeumbeul. Et les gens ont senti que, quelque part, il y avait la possibilité de faire rentrer de l'argent au sein de l'association. Bien entendu, cela a attisé les convoitises. C'est naturel.

A..., au domicile de D..., décembre 1999

L'influence de l'aide est confirmée par l'un des actuels dirigeants de l'UFY. Ce dernier indique en effet que l'assemblée générale a permis à l'association de s'impliquer dans des actions de développement, avec des partenaires extérieurs sous-entendu :

[Après l'assemblée générale] il y a eu un changement de démarche : on n'est plus resté focalisé sur des manifestations culturelles et l'organisation de soirées ; on a travaillé dans le développement ; on a cherché des partenaires.

M.F..., à son domicile, décembre 1999

Enfin, le coordinateur d'Enda Ecopop, qui fait partie des initiateurs du PADAEC, estime qu'Enda Tiers-Monde et d'autres partenaires extérieurs ont amené l'UFY à reconsidérer son mode de fonctionnement :

[...] Par le biais de notre action et d'autres, l'UFY s'est remise un peu en cause. Il y a eu des renouvellements internes, des changements de bureau..., des gens qui sont partis.

Le coordinateur d'Enda Ecopop, à son bureau, décembre 1999

L'aide a donc joué un rôle notable dans la dynamisation de l'UFY en tant qu'espace public, engendrant débats et confrontations et, en fin de compte, la restructuration de l'association.

Néanmoins, d'autres facteurs expliquent l'assemblée générale et les remaniements internes opérés au sein de l'association. Pour l'essentiel, ils ont trait à la dynamique politique locale. Selon A..., l'assemblée générale résulterait de la volonté des dirigeants de l'association de renforcer la légitimité de celle-ci en impliquant davantage les ASC de Yeumbeul et d'autres associations de développement. Ils auraient alors pris l'initiative, après s'être assuré le soutien des responsables d'ASC de convoquer l'assemblée générale, à l'occasion de laquelle plusieurs jeunes leader *santiane*<sup>525</sup>, tous diplômés<sup>526</sup>, auraient intégré le comité directeur de l'UFY, renforçant ainsi leur contrôle sur le fonctionnement de l'association :

---

<sup>525</sup> Sur quatre vice-présidents, trois, en effet, ne sont pas Lebu.

[...] Les jeunes voulaient prendre en main l'UFY parce que les gens avaient la conviction que les ASC pouvaient se réunir au sein de l'UFY et avoir une action positive. L'objectif était de créer une importante équipe régionale [de football] et, surtout, de promouvoir les activités de développement au niveau des ASC, ce qui aurait été extraordinaire en raison du fonctionnement actuel de ces organisations. Ce qui s'est passé, c'est que l'ancien Secrétaire général a pris contact avec un certain nombre de personnes et qu'on a mis en place un comité préparatoire pour cette assemblée générale. Certains d'entre nous sont allés rencontrer les présidents d'ASC ; d'autres sont allés voir les responsables des associations de développement. On a discuté avec eux. Et on a invité tout le monde à venir à l'assemblée générale. A ce moment-là, plus d'une dizaine d'ASC étaient représentées. Je sais avec certitude que Ben Baraque, Nekhlé, Santiane, Bokhalat, Jambar, Deggo, Domu Africa, Thioassane, Farba, Khamdalou, étaient représentées lors de l'assemblée générale.

A..., au domicile de L.M..., décembre 1999

D'autres motifs sont plus nettement politiques. Toujours selon Alioune, il semble en effet que les deux forces politiques alors en présence à Yeumbeul, c'est-à-dire les « tendances » « A » et « B » du parti socialiste, ont cherché à placer leurs partisans au sein du bureau de direction, l'assemblée de l'UFY ayant eu lieu la veille des élections municipales de 1996. Cette stratégie paraît avoir réussi puisque, de fait, l'un des vice-présidents élu lors de l'assemblée est un proche de A. Kébé (« tendance B ») et un autre vice-président est allié à S.Y. Sow (« tendance A »), selon mon interlocuteur qui précise encore que ce sont des « têtes de file » qui ont « des gens derrière eux ». L'assemblée générale a donc permis aux candidats aux élections municipales de 1996 de reproduire le jeu des tendances, afin de s'assurer du soutien des jeunes de Yeumbeul<sup>527</sup>, ce qui montre, par la même occasion, que l'aide internationale et ses subsides n'étaient qu'un motif parmi d'autres de l'« espace public » (Habermas) en actes qu'a représenté, à l'échelle de la localité toute entière, l'assemblée générale de l'UFY tenue en 1996.

### **3 Des arènes instituées avec l'aide des partenaires extérieurs : l'exemple du COCADY appuyé par Enda Graf**

Institué en 1997 par de jeunes associatifs locaux et par Enda Graf dans le cadre de son programme « Comité de développement local », le COCADY a son siège à

---

<sup>526</sup> A... et l'un d'entre eux ont suivi des études à l'Université de Dakar. Les autres auraient, me dit-on, un niveau BEP.

<sup>527</sup> Un cadre de l'UFY rend compte de pratiques similaires dans les années 1970. Les jeunes auraient alors marqué leurs divergences de vues, certains considérant qu'il fallait « avoir de bonnes relations avec le PS pour bénéficier de certaines choses » et les autres affirmant que « l'association [était] apolitique ». En outre, cette anecdote confirme que les entrepreneurs politiques se représentent les associations sportives, ainsi que des GPF d'ailleurs, comme des groupes de soutien potentiels.

Yeumbeul Nord , dans une maison communautaire que ses usagers désignent de façon habituelle par les initiales du « COCADY », signalant de la sorte le lien très fort entre le collectif d'associations et la maison communautaire. Pôle de compétences pour les associations locales, le COCADY représente également un nouveau lieu de sociabilité à l'échelle de l'agglomération de Yeumbeul. D'abord, comme invite à le penser la fréquentation régulière du centre<sup>528</sup>, de nombreuses activités y sont menées par les différents membres du Collectif (groupements féminins, GIE d'artisans, ASC, association d'handicapés principalement) : alphabétisation des adultes, formation à la couture, initiation à l'informatique, arts martiaux, projections cinématographiques le soir, réunions et assemblées générales d'associations. De façon manifeste donc, le COCADY est, à l'image d'autres centres socio-culturels de la banlieue, comme le centre Gallé Nanoudiral (Yeumbeul Nord) soutenu par l'Eglise luthérienne, ou le centre culturel Léopold Sendar Senghor (Pikine), un lieu de vie plutôt animé, tant le soir que le matin, en même temps qu'il représente un nouvel espace de sociabilité dans les quartiers de Yeumbeul Nord.

Mais le COCADY est aussi un lieu de débat public. J'en veux pour preuve une assemblée tenue en janvier 2000. Y ont participé une vingtaine de personnes : des représentants des associations membres du COCADY ; la responsable de la Caisse autonome d'Epargne et de Crédit de Guinaw-Rails appuyée par Enda Graf (elle supervise deux guichets d'Epargne et de Crédit installés, l'un sur le marché Lambada et l'autre sur le marché de Ben Baraque), la responsable du collectif des femmes du COCADY, des membres du bureau directeur du COCADY, deux représentants d'Enda Graf, dont le coordinateur, et la responsable du Collectif des femmes de l'UFY.

D'après ce que j'ai observé, l'assemblée a fonctionné comme un espace de prise de parole ouvert, puisque la majorité des personnes présentes se sont manifestées, abordant des sujets variés tels que le COCADY, ses activités et ses difficultés de fonctionnement, les relations entre les associations de Yeumbeul et les ONG d'appui, ou encore la question de l'autonomisation des guichets d'Epargne et de Crédit de Yeumbeul, attachés à la Caisse de Guinaw-Rails<sup>529</sup>.

---

<sup>528</sup> Le COCADY et l'ANBEP font partie des structures associatives que j'ai le plus fréquemment visitées lors des séjours à Yeumbeul.

<sup>529</sup> Depuis 1987, Enda Graf constitue progressivement un réseau de Caisses d'Epargne et de Crédit autonomes dans la capitale sénégalaise et sa banlieue. Ce réseau, qui s'adresse aux groupements féminins, est complété par des guichets, ouverts sur les marchés. Ces guichets permettent aux plus démunis, qui ne peuvent cotiser aux Caisses, de se constituer une épargne pour accéder, plus tard, aux

De plus, l'assemblée a occasionné plusieurs débats et des critiques. Principal enjeu de la journée, la question de l'autonomisation des guichets d'Épargne et de Crédit a causé quelques conflits entre les différents acteurs impliqués dans ce programme. La responsable de la Caisse de Guinaw-Rails a été accusée de comportement autoritaire et d'arrogance par un usager très favorable à l'autonomisation des guichets<sup>530</sup>. De son côté, la responsable a justifié son opposition vis-à-vis du projet d'autonomisation par des considérations techniques. Selon elle, en effet, le fonds de roulement des guichets est insuffisant pour fonctionner de façon autonome<sup>531</sup>. Par ailleurs, elle remet en cause les compétences des guichetières sur le plan de la communication : ce serait parce que les responsables de guichet n'informent pas suffisamment les habitants de Yeumbeul que les fonds de roulement seraient insuffisants<sup>532</sup>. Enfin, des critiques sont émises par l'un des dirigeants du COCADY, qui indique en particulier la volonté de domination du président d'un comité de gestion de l'un des deux guichets.

D'un caractère politique plus marqué, des critiques ont été adressées à l'encontre des associations locales et des ONG qui interviennent à Yeumbeul, comme le montre cette déclaration de l'un des dirigeants du COCADY pendant l'assemblée, celle-ci lui servant visiblement de tribune :

Il y a des faits qui méritent d'être dits. C'est qu'en réalité les intérêts des associations sont trop souvent divergents et parfois antagoniques, ce qui ne devrait pas être le cas. J'ai moi-même intégré le COCADY en tant que secrétaire général de l'UFY. Auparavant, il y a eu des tentatives de concertation au niveau de la localité entre l'UFY, l'ANBEP et l'AJYPROS. J'ai participé à la mise en place de ce cadre de concertation, mais l'expérience a montré que les intérêts de ces associations, du moins ceux de ces trois associations-là, divergeaient trop pour qu'un tel cadre de concertation puisse conduire aux effets escomptés. Deuxième élément : la naissance du COCADY. Je prends l'exemple de l'ASDY. Quand j'ai rencontré Laye Dieng [Membre d'Enda Graf, il assistait le COCADY lors de son montage] avec d'autres membres du bureau de l'UFY, le secrétaire de l'ASDY était là. Donc, il était au courant de tout. J'ai moi-même conduit une délégation dans son quartier, à son domicile. Il est sorti ; il nous a dépassés ; il n'a même pas écouté ce que nous avions à dire. Pourtant, j'avais fait le déplacement pour discuter avec lui. Aucune association ici, à Yeumbeul, ne peut se prévaloir de ne pas avoir été abordée par le COCADY. Mais les gens sont libres de

---

crédits dispensés par le réseau des Caisses ou pour disposer de liquidités en cas de besoin (Enda Graf, 1996).

<sup>530</sup> Mes interlocuteurs au COCADY soulignent encore le comportement autoritaire de la responsable de la caisse, accusée de « protectionnisme » ou de « caporalisation ».

<sup>531</sup> Elle donne l'exemple de guichets (quartier Sam Sam) qui, une fois transformés en caisse, ont dû être fermés car l'insuffisance de leurs moyens ne leur permettait pas de se maintenir sans l'appui d'une structure de tutelle.

<sup>532</sup> Ce à quoi les guichetières rétorquent que ce n'est pas de leur faute si les gens viennent retirer tout leur argent pour faire des achats au moment des fêtes...

dire : « Nous, nous ne voulons pas faire partie d'une telle structure de concertation car nous ne nous retrouvons pas dans ce que vous faites, ou parce que nous n'avons pas les mêmes intérêts ». Parce que c'est là, la réalité des choses. C'est que les gens n'ont pas les mêmes intérêts. Théoriquement oui, mais dans la pratique c'est autre chose. C'est là le vrai fonds du problème. Les gens prétendent tous agir dans l'intérêt de Yeumbeul, mais moi j'ai été à la limite houspillé parce que j'avais contribué à l'élargissement du programme PADAEC. On m'a reproché d'avoir contribué à ce que d'autres associations puissent intégrer le programme PADAEC. Maintenant, je pense que n'importe quelle association, si elle œuvre pour le développement de Yeumbeul, doit pouvoir se retrouver dans n'importe quel programme au niveau de la localité, si c'est vraiment dans l'intérêt de la localité. Encore une fois, cela pose le problème de la coordination des différentes entités de Enda au niveau de la localité. Coordination il doit y avoir au niveau des associations, mais coordination il doit y avoir aussi au niveau des équipes d'Enda. Parce qu'une grande partie des problèmes qui se posent au niveau de la localité, ce sont les différentes entités d'Enda qui les créent [approbation des membres de l'assemblée]. Et ça, ça mérite d'être dit. Et c'est là l'intérêt que devrait constituer la naissance de ce cadre de concertation, qui devrait réunir toutes les associations au niveau de la localité, quelles qu'elles soient. Qu'on puisse dire, au besoin, aux responsables d'Enda : « Ecoutez : si vous voulez intervenir dans notre localité, organisez-vous ». Mais ce n'est pas possible, parce que nous n'avons pas les mêmes objectifs. Je pense que c'est ce qui empêche certaines associations d'adhérer au COCADY.

A..., devant l'assemblée du COCADY, janvier 2000

Assurément, la critique du pouvoir à laquelle se livre l'auteur des propos restitués ci-dessus est radicale. Les associations de Yeumbeul sont visées, à cause de l'absence de volonté de concertation qui les caractériserait, de leurs comportements égoïstes et de leur inaptitude à former un acteur collectif qui soit en mesure de négocier avec les partenaires extérieurs et de former ainsi un contre-pouvoir<sup>533</sup>. Mais la critique ne s'adresse pas qu'aux acteurs locaux. Elle concerne aussi les ONG et, en particulier, les équipes d'Enda Tiers-Monde, dont la rivalité, soulignée et déplorée par de nombreux militants des associations de développement, serait source d'incohérence entre les actions de développement, en même temps qu'elle exacerberait les conflits au sein du milieu associatif local.

La diversité des arènes du développement suscitées directement ou indirectement par l'aide internationale est donc grande. Certaines, comme le projet-pilote de l'UNESCO, révèlent surtout les logiques communautaires et clientélistes des acteurs locaux en situation de concurrence pour accéder aux biens attribués par l'aide ; d'autres s'apparentent à des « espaces publics » (Habermas) puisque, en tant qu'espaces de débat publics, ils sont le lieu éventuel d'une critique rationnelle de

---

<sup>533</sup> Cette critique, qui émane d'un partenaire d'Enda Graf, reprend l'un des objectifs stratégiques de l'équipe d'Enda Tiers-Monde, à savoir la formation de contre-pouvoirs locaux (Enda Graf 1996, 1999). En cela, A... parle-t-il en son nom propre, ou ne fait-il que diffuser l'idéologie de l'ONG, à l'image d'un « agitateur » politique ?

l'ordre établi, comme on a pu le constater à propos du COCADY. Reste à déterminer dans quelle mesure les institutions de développement inaugurent de nouvelles pratiques, c'est-à-dire de nouveaux modes de fonctionnement du champ politique local.

### C DES PRATIQUES INSTAUREES PAR LES INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT : LE « PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU DIALOGUE POLITIQUE LOCAL » DU COCADY ET D'ENDA GRAF

Au moment des élections municipales de 2002, le Sénégal traverse une période de « fluidité politique », selon l'expression qu'utilise R. Banégas (1992) pour désigner la transition démocratique au Bénin au tournant des années 1980 et 1990. En effet, depuis la défaite du PS aux élections présidentielles de 2000, la compétition politique revêt un caractère multipartiste plus prononcé que durant les décennies précédentes, dominées par le jeu des factions, interne au PS, alors au pouvoir. A Yeumbeul, ce sont ainsi trois coalitions qui s'affrontent à l'occasion des élections municipales de 2002 : la CAP, le CPC et le MCR. Autre signe de « fluidité politique », à l'échelle locale cette fois : la multiplication des candidatures *santiane* montre que la compétition pour le leadership politique est de moins en moins l'apanage de l'élite Lebu. Surtout, la victoire d'A.Wade sur le président sortant, A.Diouf, lors des présidentielles de 2000, a démontré aux yeux de tous qu'un changement de personnel politique par la voie des urnes, c'est-à-dire par la voie démocratique, était possible. C'est donc dans un contexte très propice à l'innovation politique que le COCADY et le Réseau des Femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté<sup>534</sup>, toujours avec l'appui d'Enda Graf, initient un « programme de renforcement du dialogue politique local<sup>535</sup> ».

---

<sup>534</sup> Le Réseau des Femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté (RFYC) a été créé en août 2001, suite à un atelier de formation sur le leadership féminin organisé par Enda Graf, par les femmes présentes à l'atelier - et dont une partie militait déjà au sein du COCADY.

<sup>535</sup> Ce programme est aussi intitulé : « Programme de promotion de la citoyenneté par la mise en place de véritables dialogues politiques locaux dans les communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Malika et Keur Massar ». D'autres CDL appuyés par Enda Graf mènent des actions comparables dans l'agglomération dakaroise, dans la zone « HLM », ainsi que la radio Oxyjeunes d'ailleurs.



## **1 Instituer le débat public comme pratique politique locale**

Cette action, de nature politique s'il en est, s'inscrit dans le prolongement du programme de renforcement des capacités locales, engagé par Enda Graf avec l'appui de l'USAID. Elle a pour but de renforcer la démocratie locale en favorisant le rapprochement des élus avec leurs administrés (démocratie de proximité).

A cette fin, deux « forums de discussion » ont été organisés entre les candidats aux élections municipales de 2002 et les représentants des différentes structures associatives de Yeumbeul, désignés comme « leaders de la société civile locale » (COCADY, 2001, p. 4). La tenue de ces « forums de discussion » obéit à plusieurs règles : l'animation des manifestations est assurée par des personnes sans engagement politique et disposant des compétences communicationnelles requises pour ce genre d'activité, par exemple des journalistes ; les candidats aux élections doivent élaborer un « projet de société pour la collectivité locale » (*ibid.*, p. 4), qu'ils présenteront à l'assemblée en guise d'introduction au débat avec les membres de l'assemblée ; enfin, la séance sera enregistrée et retransmise par les radios locales (Oxyjeunes et Sud-Banlieue).

Il s'agit donc bien de promouvoir de nouvelles pratiques politiques fondées, outre la démocratie de proximité, sur l'organisation de confrontations entre les « entrepreneurs » politiques et les électeurs, lors de débats publics.

## **2 Le projet de renforcement du dialogue politique local en actes**

Dans les faits, un seul « forum de discussion » a été organisé dans les locaux du COCADY le 9 mai 2002, faute de financements suffisants pour en tenir d'autres. Les trois coalitions politiques (CAP 21, CPC et MCR) candidates aux élections<sup>536</sup> ont participé à la rencontre organisée par le COCADY et par le Réseau des Femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté. Elles ont apparemment respecté les consignes fixés par les organisateurs du forum en exposant leur programme électoral ; les représentants du

---

<sup>536</sup> En fin de compte, la CAP 21 emportera la majorité des suffrages, ce qui lui permet d'occuper 40 sièges au conseil municipal de l'arrondissement de Yeumbeul Nord contre 7 pour le CPC et 3 pour le MCR. Un autre élément remarquable concernant les élections municipales de 2002 est le fort taux d'abstentions à Yeumbeul Nord, de l'ordre de 42 % selon mes interlocuteurs.

CPC et de la CAP 21 ont même diffusé des tracts ou « professions de foi »<sup>537</sup> qui rendent compte, en même temps que du contenu de leur programme, des modes divers de légitimation ou de justification.

Le CPC use d'une rhétorique éprouvée (doc. 10). Après avoir justifié l'engagement de ses membres par l'intérêt que ces derniers portent au bien-être de la population, les auteurs du tract se lancent dans une critique de l'ancienne équipe municipale. Celle-ci est en effet accusée de malhonnêteté (« les combines les plus sordides »), d'incurie (« une pléthore d'employés sans formation, inefficaces »), de clientélisme (« clientèle politique »), d'absentéisme (« on ne peut soigner les maux dont souffre une commune d'arrondissement, quand on n'y vient que pour passer le week-end », allusion implicite à la vie privée du maire sortant) et de mauvaise administration (« gabegie »). Le vocabulaire choisi permet d'ailleurs aux auteurs du tract d'afficher leur statut d'intellectuel. De plus, la profession de foi est l'occasion de rappeler quelques principes de gouvernement qui devraient guider l'action de la coalition une fois au pouvoir : le pragmatisme et le respect des paroles, parce que « les promesses mirobolantes ne suffisent plus » et qu'il faut passer à « des réalisations concrètes et utiles » ; la participation populaire (« une participation mature et vigilante des populations »), le débat public (« le débat doit exister au niveau local sans toutefois être confisqué par la classe politique ») et la professionnalisation du personnel municipal « pour plus d'efficacité dans la gestion quotidienne ». Enfin, une liste d'actions – sans que, toutefois, leur bien-fondé ne soit justifié - est dressée. Les seize actions retenues concernent en particulier l'aménagement urbain (amélioration de la circulation, lutte contre les inondations, création d'équipements publics) et l'amélioration des services (équipements socio-éducatifs, santé, services administratifs).

De façon très différente, les rédacteurs du tract de la CAP 21 (doc. 11) mettent surtout l'accent sur le programme d'action de leur coalition. De nombreux aspects de l'action municipale sont passés en revue : la communication, la santé, l'habitat et l'environnement, l'éducation et la formation, les sports et les loisirs, la culture, la lutte contre la pauvreté et la prise en charge sociale, exprimant un souci de cohérence formelle plus grand que dans la profession de foi du CPC. En outre, chaque domaine d'intervention fait l'objet de propositions d'actions, généralement justifiées, avec une

---

<sup>537</sup> D'après A..., les représentants du MCR disposaient de notes et ont promis lors du forum de diffuser leur profession de foi ultérieurement.

**Doc. 10 – « Profession de foi » du Cadre Permanent de Concertation  
(élections municipales de 2002)**

**C.P.C.**

**Yeumbeul Nord  
Commission Communication et thématique**

**Pour un Contrat Patriotique de Démocratie Pour le  
Développement de Yeumbeul Nord**

Chers Compatriotes  
Populations de yeumbeul Nord

Les élections locales du 12 Mai 2002, constituent des moments forts et exceptionnels, de haute portée politique, devant permettre à chaque Citoyen de choisir et de voter en faveur de la liste qu'il juge la meilleur pour sa localité. Votre choix est judicieux puisque vous allez confier la gestion de votre Cité à des hommes et des femmes qui vont agir à votre nom à tous. Ce choix doit être prudent et découler d'un engagement public et ferme des prétendants a gérer notre Commune. Certes chaque parti politique répond à une idéologie et une doctrine mais dans le cas spécifique de Yeumbeul, il s'agit de notre environnement immédiat et des mesures ponctuelles à prendre pour alléger les souffrances des populations.

Pour le CPC la nécessité de rééquilibrer les pouvoirs au sein de l'Etat en sa faveur ~~pour~~ <sup>pour</sup> tous les sacrifices.

Ainsi ceux qui briguent les destinées de Yeumbeul Nord devront dire aux citoyens de cette Commune qu'est ce qu'ils comptent faire pour Yeumbeul Nord une fois qu'ils auront la confiance de ces derniers.

Naguère, la gestion des collectivités locales a constitué un trou noir ou très souvent tourbillonnaient les Combines les plus sordides, la gabegie est une pléthore d'employées sans formation, inefficaces, constituée par la clientèle politique. Désormais, rien ne sera plus comme avant car les citoyens ont compris, maintenant, que les promesses mirobolantes seules ne suffisent plus, mais il faut des réalisations concrètes et utiles. La démocratie locale, qui se vautre depuis des décennies dans la gangue, doit maintenant franchir des pas qualitatifs, avec l'élection de personnes qui se soucient véritablement de devenir de leur localité et qui gèrent comme un bon père de famille. On ne peut soigner les maux dont souffre une Commune d'Arrondissement quand on y vient que pour passer le Week-end en potentat arrogant, entourer de flagorneurs obséquieux ou pour battre campagne. Il faudrait maintenant que les élus locaux sachent qu'ils doivent vivre le plus clair de leurs temps parmi leurs concitoyens pour écouter, voir, comprendre pour pouvoir apporter des solutions à leurs préoccupations. La gestion des collectivités locales appelle une participation mature et vigilante des populations car pendant longtemps celle-ci fatalistes, ont donné l'impression de s'être désintéressées de ceux que font les élus locaux en leur nom. Le débat doit exister au niveau local sans toutefois être confisqué par la classe politique.

L'administration locale devra se professionnaliser davantage pour plus d'efficacité dans la gestion quotidienne. En plus des initiatives locales, elle pourra ainsi exploiter pleinement les possibilités offertes par la coopération décentralisée.

Voici les mesures pratiques que nous prendrons si notre liste sort victorieuse des élections :

- I- Implantation de panneaux d'interdiction de stationnement au croisement Boune / Yeumbeul sur une longueur de vingt cinq mètres (25) de toutes les voies pour garantir la fluidité de la circulation allégeant ainsi les affres des populations.
- II- Dégagement de tout élément d'encombrement de la voie publique entre les deux stations d'essence ELF /TOTAL et la route allant au camp militaire dite route de la marine.
- III- Election d'une route transversale de la mosquée PULAR de la route de Boune vers la route de la marine.
- IV- Procéder à une véritable politique de jeunesse en créant des infrastructures sportives, terrain de Football, Basket, Handball, des centres d'arts martiaux et aides substantielles multiformes par la pratique sportive.
- V- Création d'une équipe communale de Football et de Basket pour permettre à nos jeunes dans les A.S.C de quartiers d'avoir un tremplin.
- VI- Procéder à une journée de l'excellence pour récompenser élèves, étudiants et enseignants, classes ou juges les meilleurs par leurs résultats.
- VII- Procéder à l'éradication des zones d'eau par les moyens les plus sophistiqués avec l'aide de la coopération décentralisée.
- VIII- Aide d'urgence accrue en matériel et fourniture scolaires aux écoles, centres de formations et mosquées relevant de notre juridiction Communale.
- IX- Création d'autres marchés et humanisation de la taxe municipale.
- X- Purification des eaux de pluies au niveau de la station d'essence pour éliminer dans le future toute stagnation d'eau.

- XI- Restituer aux femmes de Yeumbeul Nord dès notre élection leur maison qui fait office actuellement de Commune.
- XII- Aider les femmes dans leurs projets multiformes (encadrement, dotation de moyen, jumelages, etc.)
- XIII- Délimitation nette des quartiers avec des frontières intangibles et état généraux des déléguées de quartiers, pour une administration saine et éliminer des convoitises entre responsables de quartiers.
- XIV- Rendre attractif le foyer des jeunes en le remettant démocratiquement aux ayants droits constituées des associations multiformes pour une gestion adéquate.
- XV- Renforcement des moyens de tous ordres de la maternité de Yeumbeul et création d'autres centres de santé pour les besoins de soins, d'accouchement et de traitement afin de désengorger la maternité.
- XVI- Créer d'autres centres secondaires d'Etat Civil partout ou le besoin se fera sentir et, informatisation de l'Etat Civil.

Chers concitoyens, voici quelques points qui nécessitent des mesures d'urgence dès notre élection à la Commune si notre liste sort victorieuse des élections du 12 Mai 2002.

Nous restons toutefois à votre écoute car, gérer autrement et mieux, c'est gérer en parfaite harmonie avec les populations dans le sens des intérêts de la Communauté.

C'est cela notre pari et, nous vous faisons le serment de réaliser cette plate forme en seize (16) points. Pour terminer nous vous remercions de votre présence et de votre écoute et, sans plus tarder nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions pour des éclaircissements complémentaires.

*Merci*

Pour la Commission Communication et thématique

Le Président Matar DIOP

## Doc. 11 - « Profession de foi » de la CAP 21 (élections municipales de 2002) SON AK CAP 21

### MAIRIE DE YF.IJMIBEUL NORD ELI:CTIIONS RI R.~I.I'~S MI INICI'IALES 1~ l' RECIONALES PROFESSION DE FOI

Depuis 1996, l'option pour la régionalisation est devenue une réalité. Cette politique qui a pour principe fondamentale la proximité et l'autonomie de gestion vient de terminer sa phase expérimentale de cinq ans coïncidant ainsi avec l'avènement de l'alternance. Ces élections locales nous engagent plus que jamais nous de la CAP 21 conscient que le parachèvement de l'alternance ne saurait être sans votre victoire du 12 mai 2002 Nous , Coalition à la base , aurons l'impérieux devoirs si vous nous élisez de veiller au développement de notre cité par le biais des compétences qui nous seront transférées.

1.

CO1111Unlcatioli Un plan de communication adéquat en vue d'imprégner les populations et les organisations locales des domaines de compétences décentralisées , des budgets des programmes en cours et de la gestion de la commune. Les décisions seront prises de manière transparente et rendues publiques.

II.

La SANTE Les 9 % du budget seront affectés au volet social pour que l'accès aux soins soit facilité. Les quartiers à grande concentration devront être dotés de postes ou de centres de santé et de maternité avec l'appui des partenaires au développement qui ne demandent que l'apport en terrain. Des programmes locaux de lutte contre le paludisme , le péril fécal , le VIH SIDA seront mis en place ainsi que l'installation d'un centre conseil et d'accompagnement des personnes vivant avec le VIH SIDA. Des mutuelles de santé seront encouragées

III.

J.tnF3tTA\_1

. L E. ~t~I,>Iç,~,~ .I NL .N,r Les zones inondées seront remblayées ou transformées en cuvette de rétention d'eau en attendant que des mesures de recasement soient achevées. Un programme intégré par la création de verger communal sera arrêté pour faciliter la gestion des ordures ( de la pré collecte à la vente du composte et de la récolte) Compte tenu de l'enclavement de certains quartiers un système de ramassage des ordures sera encouragé par l'utilisation des charrettes. Des voies de dégagement seront aussi aménagées avec les fonds de concours annuellement octroyés pour faciliter le déplacement des personnes et des biens. En synergie avec le projet sectoriel eau. le PADELU etc , des branchements sociaux seront facilités avec la collaboration des autorités locales ( chefs de quartier). Avec la collaboration de la Gendarmerie et de la Police, les comités de vigilance seront réorganisés dans chaque localité tout comme l'éclairage public (installation, extension et réparation) participera à la lutte contre l'insécurité.

IV. I,'EDUCAtai~jV~E \_I:\_LA RMi~T10N Avec le programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), des initiatives allant dans le sens de recenser les besoins en infrastructures scolaires seront prises pour mieux relever le taux d'analphabétisme. A ce propos les mesures suivantes sont retenues La création d'écoles communautaires de base et de classes d'alphabétisation.

356

La mise en place d'un programme «une école• une salle d'ordiiatcur» , pour l'initiation aux t' uvelle> techniques de l'iiifortatiun et rte la communication (N T I.C.). Lit fond d appui aux écoles privées le\ plus performantes (résultats aux différents examens et concours) Cieauun d'un tond d'appui aux bourses communales I- tnq l, uittiti.in dc; «cases des Tout Petits » \M/LES SPORTS ET LO SIRS ariens i r le titll)pcnirnt !municipal (.A D \1) scrn dalanta\_c sttlfictce pour la icbabüll, tnon titi (l)I PS la réalisation d'un complexe st?otttf et la coustiucttun d un stade municipal / e> a»+; 1.!\T 1.v, >tur, trèves et culturelles ci autres otean; sillions seront 1et. uherement appuuees en uwvvnls ' iie+iels ci tittanclers Une equpe communale dans chaque tllscipiue verra le tour Le t,-Nul dan un s~stcmc adéquat et participatif de lgestion

CULTURE, 1--n deht'l> d: l existent:e tfes bibliothéqus privee., qui du reste çen',n: rcilibrcccs. d'aunes sclont.roc ,tlanN (il liefelites ecoles de la commit lie Les jeunes musiciens. i appeui s titi acteur -. lit tie:ive seront encuutaltes Des espaces d expiessum {fcte de la mtl:rque tètival lie iheaeui e; ce' t>vut l:t promotion de leurs navres L'n ti-Na..t> ,l a;plu a tocs Ces, croupes organisés set a pré. u

\ II', 1, \ 1.1 l'RI•: CONTRIE(.A I L'YRf7E ET L\ PRISE t•.\ (ll :OCIA!, i•:

t41 ci) o ;eil Re est pré\ u illtpies llu malte efl t ue (1 .ttipiigter il.. »t.-e d'alis l u teLlentent d,.; Irai ve; ci lit prise en charge des personta•; tecs Rendu up~t:nlcimtel et \-istblc le' ttit:ds d appui :tit., lieux de culte, aux cerentontes sociales et aux nccessacu\ Revaloriser ! es fends destines a la plontotion de la femme l a maison (le la femme détouritac pendant rfut atis Je sa vocation primaire sera restituée aux femmes pour servir de cadre de .:anrnat,,n Je retl 'oefl et d'échanges ou les partenaires au développeraient les trouveront et lc- ,ilrplncr,nt dois leurs capacités techniques. ntatcrielles et linancieres pour le euclupp, nirm lc> ictivltes génetatrices de IC\enttes Les marches de quartier 'etunt Ciicoult1tc; e1 s:et,lilpaLle>

\lesdame< liesdemutselles, Messieurs les électeurs de la Commune de Yetmibeul \uni. nous sommes convaincus que le choix (le la liste SOIT AK CAP 21 le 12 usai 2Utr- pc,mcura aux éventuels élus d'aider la population, d'apporter des changements profonds Cette eqump. unis en tommes sirs, est co:nposec d'hommes, de fenu,,e' et jeunes aveiir.. rompu: il lit liche, aux gantes et imaginations créateurs, disponibles et deternunes a muvrrt pour le developpemeni de t'cuinbeul Nutd

**La coordination de la CAP 21.**

357

présentation des moyens envisagés pour leur réalisation. Dans la rubrique « sports et loisirs », le tract précise par exemple que « l'agence de développement municipal (ADM) sera davantage sollicitée pour la réhabilitation du CDEPS [foyer des jeunes], la réalisation d'un complexe sportif et la construction d'un stade municipal ». Les auteurs du projet municipal de la coalition en question profitent donc de leur profession de foi pour signaler leurs compétences en matière de développement local, ainsi que leur bonne connaissance des dispositifs d'action publique. En procédant de la sorte, ils cherchent sans doute aussi à justifier leur candidature par leur professionnalisme, affirmé tout au long du tract.

Sur le déroulement du forum, il y a peu de choses à dire pour l'instant. D'après mes informateurs, les trois coalitions ont exposé rapidement leur programme d'action et ont répondu aux questions de l'assemblée. Ces questions portaient sur des points précis des programmes exposés, à propos de certains thèmes comme le sous-équipement, l'éducation et la sécurité. Des critiques ont été adressées aux exposants à propos de certaines de leurs propositions d'action (aménagement de voirie en particulier). Quant au COCADY, il semble avoir été pris à témoin des engagements pris par les « entrepreneurs » politiques.

Bien qu'il soit trop tôt pour l'affirmer avec certitude, il est donc possible que le forum organisé dans le cadre du projet de renforcement du dialogue politique local ait fonctionné, lui aussi, comme un « espace public », favorisant de surcroît l'utilisation de techniques et propagande et de gouvernement peu répandues jusqu'alors : le débat entre candidats aux élections et représentants de la « société civile », la distribution de tracts annonçant la « profession de foi » des candidats aux élections, la formalisation d'un programme d'action et d'un projet municipal, ce qui n'empêche, me dit-on, le maintien de pratiques telles que le recours aux « porteurs de voix » ou « chefs électoraux » (Goirand, 1997, p. 505) et les comportements électoralistes déterminés par l'appartenance ethnique. Enfin, on peut se demander si le COCADY ne constitue pas un nouvel acteur politique, à la fois animateur, arbitre et médiateur, et, pourquoi pas ? un contre-pouvoir dans le champ politique local<sup>538</sup>, conformément au projet politique d'Enda Graf qui vise en effet « la mise en place de dispositifs de concertation

---

<sup>538</sup> Les actions de développement assurent une notabilité certaine à la structure associative ainsi qu'à ses membres, comme cela a déjà été constaté.



au sein de la Société Civile », comme « alternative aux partis, aux politiciens et à leurs clientèles<sup>539</sup> » (Enda Graf Sahel, 1999, p. 33).

## **II LE POUVOIR LOCAL PEU REMIS EN QUESTION PAR LE POUVOIR CENTRAL DANS LA BANLIEUE TUNISOISE**

Dans la banlieue tunisoise, le champ politique local est plus difficile à observer que dans la banlieue dakaraise. D'abord, les actions publiques retenues comme analyseurs ne suscitent pas l'ouverture d'espaces de confrontation dans les quartiers étudiés, pas plus d'ailleurs que les élections municipales, qui ne représentent pas un enjeu local comme à Dakar, puisque les maires d'arrondissement ne sont pas élus mais nommés. En outre, la collecte des informations est difficile quand il s'agit de politique. L'information disponible se limite, pour cette raison, à des bribes de conversation avec des « entrepreneurs » politiques locaux, des citoyens ordinaires et des techniciens. Ces entretiens se sont déroulés pour la plupart en juin 2001, pendant les opérations de renouvellement des instances de base du RCD, dont le caractère hégémonique fait qu'il constitue le principal, voire l'unique lieu des luttes de pouvoir. Plus que sur des actions, l'analyse porte donc sur les formes locales d'« énonciation du politique » (Bayart, 1985), ce qui permet néanmoins, pour peu que l'on prenne les précautions nécessaires à l'exploitation d'informations fournies par la rumeur<sup>540</sup>, de se rendre compte de l'intensité de la compétition pour le leadership local et des formes de régulation que cette compétition suscite, en même temps que de la permanence, dans la banlieue, d'un pouvoir local de type notabiliaire, vraisemblablement instrumentalisé par l'Etat à des fins de contrôle social et politique, à l'image de ce que Béchir Tékar

---

<sup>539</sup> Enda Graf est d'ailleurs assimilée à une « alternative populaire » (Centre Tricontinental de Louvain-la-Neuve, 1998) dans le *Rapport d'activités* 1995 d'Enda-Tiers-Monde : « A Dakar, Enda Graf se situe à la croisée d'un certain nombre de réseaux en voie de cristallisation dans le tissu social dakarais (réseau d'écoles parallèles, réseau de mutuelles de santé, tontines, réseau de crédit...) et constitue un lieu d'échange et de réflexion permanente pour les mouvements sociaux qui traversent la société urbaine locale » (Enda Tiers-Monde, 1995, p. 17).

<sup>540</sup> Source d'informations, la rumeur ou le ragot a aussi une utilité politique et sociale comme l'écrit G. Blundo à la suite des anthropologues anglophones comme Max Gluckman (« Gossip and Scandal », *Current Anthropology*, vol. 4, n° 3) : « [les ragots seraient] : 1) l'expression d'un conflit dans des situations de proximité sociale ; 2) un moyen de lutte politique pour des groupes et/ou des entrepreneurs individuels ; 3) le véhicule d'une critique du pouvoir et des inégalités sociales et économiques » (Blundo, 1998, p. 29).

remarquait dans la Tunisie après l'indépendance<sup>541</sup> (Tékari, 1986), ou encore de ce que Rémy Leveau observait dans les campagnes marocaines, où la monarchie s'était, elle aussi au lendemain de l'indépendance, alliée aux élites locales pour asseoir son autorité (Leveau, 1976).

Avant de passer à l'examen des fragments d'entretiens que j'ai collectés, je rappellerai brièvement les modalités de renouvellement des instances de base du RCD, telles qu'elles sont exposées dans le règlement intérieur du Parti, adopté par le Congrès extraordinaire du mois d'août 1998 :

Premier échelon de la hiérarchie partisane, la cellule est composée de dix adhérents (article 7), qui élisent un coordinateur, au maximum trois. Au-dessus de la cellule, la section compte au minimum trois cents adhérents qui élisent pour trois ans, lors d'une assemblée générale appelée « congrès », le comité de section (article 8). Celui-ci élit ensuite le président, le secrétaire général et le trésorier, à l'amiable ou par vote secret (article 9). Dernière instance de base, la confédération qui coordonne les actions des cellules et des sections, est, elle aussi, dirigée par un bureau élu pour une durée de trois ans par les comités de section réunis lors d'un « congrès » (article 13). Une fois élu, le bureau de la confédération choisit en son sein le secrétaire général, son adjoint et le trésorier, à l'amiable ou par vote secret (article 14). Quant aux coordinations qui chapeautent, à l'échelle du gouvernorat, les confédérations, elles sont dirigées par un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, désignés par le bureau central du Parti, tandis que les autres membres du comité sont choisis parmi les candidats ayant occupé pendant quatre ans au minimum des postes à responsabilité au sein du Parti (article 16). A propos des candidatures aux postes de direction des instances partisans, le règlement intérieur pose certaines conditions. En ce qui concerne la section : les candidats à un poste au sein du comité de direction doivent avoir deux ans d'expérience dans le Parti et ne rencontrer aucune opposition à leur candidature (article 8) ; pour le bureau de coordination, il faut avoir milité au moins quatre ans au Parti et avoir occupé un poste à responsabilité pendant deux ans (article 13).

## A LES FORMES LOCALES D'ENONCIATION DU POLITIQUE

### 1 L'intensité de la vie politique locale

Le plus souvent, les témoignages recueillis à propos du renouvellement des instances de base du RCD au printemps 2001 rendent compte du caractère souvent intense et même conflictuel de la compétition pour le leadership au sein des structures

---

<sup>541</sup> « [...] La pénétration partisane à tous les niveaux de la gestion administrative n'a pas eu pour but ou pour effet d'éliminer l'institution du *cheikh* [chef de village ou chef de quartier dans la Tunisie précoloniale] et de la remplacer par celle de l'*omda* [voir, *supra*, première Partie, Chapitre III]. Bien au contraire, le Parti, en intégrant le *cheikh*, a cherché à conserver cette institution et à la mettre à son service. C'était sa stratégie dès les premières années de l'indépendance. La loi du 27 mars 1969 qui a changé la dénomination du *cheikh* en *omda* et le décret du 24 juin qui a instauré un nouveau mode de recrutement ne font qu'achever un long processus d'intégration. L'*omda* est finalement un *cheikh* entièrement intégré » (Tékari, 1981, p. 16).

partisanes locales. A l'échelle de la confédération de Sidi Hacine, S..., un « entrepreneur politique », indique le nombre élevé de candidats souhaitant faire partie du bureau de direction de la confédération (trente candidats pour onze places). A l'échelle du quartier, la compétition peut être tout aussi rude. Deux autres « entrepreneurs » politiques, AL... et MS..., évoquent ainsi la virulence des propos tenus par les compétiteurs lors des « congrès » à l'encontre de leurs rivaux, accusés de malhonnêteté (détournement de l'argent public) et d'incurie.

AL..... et MS... soulignent que les conflits sont très vifs pendant les « congrès ». AL..., par exemple, a critiqué les membres de l'ancienne cellule en affirmant qu'ils n'avaient rien fait pendant leur mandat et qu'ils avaient certainement détourné l'argent de l'Etat<sup>542</sup> (ce point revient souvent dans la discussion). Pour MS..., l'objectif de ces attaques en public est que l'adversaire soit déstabilisé devant tout le monde, qu'il en ait même des « sueurs » (il joint le geste à la parole et fait mine de s'essuyer le front du revers de la main). Les deux signalent ensuite que ces confrontations en public existent à tous les niveaux du Parti. Seul le chef de l'Etat ne peut pas faire l'objet de critiques. Après le congrès, la compétition recommence et on passe de nouvelles alliances.

AL..... et MS..... au domicile de AL....., juin 2001

Le recours à de telles pratiques de déstabilisation fondées sur la médisance, comme dans les arènes politiques villageoises<sup>543</sup>, est confirmé par Sh.... Ce dernier signale en outre que la confrontation verbale peut même tourner à l'affrontement physique, nécessitant alors l'intervention des forces de l'ordre, comme cela fut vraisemblablement le cas en 2001, lors d'opérations de renouvellement des responsables de cellules dans un quartier de la périphérie de Sidi Hacine :

Pour S..., le « congrès » est bien un lieu d'affrontement des blocs politique à l'échelle des cellules comme à celle de la coordination ou du bureau central. Pour illustrer la confrontation pendant les « congrès », Sh... prend l'exemple du renouvellement de la cellule d'Attar, à quelques kilomètres de l'agglomération de Sidi Hacine. D'après lui, les conflits étaient tels le jour du « congrès » que la gendarmerie est intervenue. Elle a reporté les élections au dimanche suivant et recommandé aux électeurs de ne pas débattre ce jour-là, mais seulement de voter.

S..., dans un parc de Tunis, juin 2001

Ces confrontations laissent supposer que le leadership politique représente un enjeu primordial, ce qui s'expliquerait, d'après mes interlocuteurs, par les avantages matériels que le leadership procure à ses détenteurs. D'abord, le leadership représente

---

<sup>542</sup> Les responsables politiques locaux, comme le représentant de l'Etat dans les quartiers, sont souvent accusés de détourner les « aides » à leur profit propre et à celui de leurs « amis ». Si contestation de l'ordre il y a, ce sont justement ces pratiques qu'elle vise, de la part des femmes en particulier qui n'hésitent pas à condamner le *omda* de façon virulente (c'est le personnage le plus visé par les accusations de corruption et de détournement).

<sup>543</sup> G. Blundo note en effet qu' « une grande partie de la compétition entre factions se joue sur la médisance, sur la propagation de rumeurs, avec ou sans fondement [...] » (Blundo, 1998, p. 31).

une substantielle source de revenus du fait des situations de *straddling*, ou chevauchement, entre les positions politique et économique, dont J.F. Bayart (1996) a pu souligner la banalité et que MS... résume de façon particulièrement synthétique quand il déclare : « L'argent vient naturellement quand tu as le pouvoir ». De fait, le cumul fréquent des fonctions politiques et administratives locales assurerait une rente sous la forme de bakchichs versés en échange de la couverture d'activités frauduleuses (lotissements clandestins, trafics de produits importés, d'alcool et de drogue, occupations illégales de la voie publique), la protection apportée par le responsable politique ressemblant à une sorte de racket comme l'écrivent J. Leca et Y. Schemeil :

La protection peut aussi appauvrir... à moins que le protecteur ne se transforme en racketeur, ce qui s'est assez souvent produit. C'est pourquoi la protection en est parfois venue à être considérée comme une relation de pouvoir illégitime imposée par des notabilités locales « échangeant » leur protection contre une dette, un gage, une hypothèque, pouvant donner lieu à un transfert de propriété, ou au paiement d'une dîme permanente (Leca, Schemeil, 1983, p. 466).

Pour les alliés du leader politique, l'enjeu économique est tout aussi évident, l'alliance avec le responsable politique permettant d'accéder aux distributions opérées par ce dernier lors des opérations de renouvellement des instances de base du Parti. D'après la rumeur, en effet, les blocs politiques locaux se partageraient volontiers les aides dispensées par l'Etat, *via* le parti et l'administration. Le leadership local permettrait donc d'accéder à des sources de revenus nouvelles, de nature souvent frauduleuse qui, tout en soulignant l'importance des phénomènes de *straddling* dans la banlieue tunisoise, équivaldraient à une sorte de tribut perçu par le leader sur son territoire d'action, et partagé par ce dernier avec ses partisans. Dans cet ordre d'idées d'ailleurs, les pratiques de « corruption-péage » (Mény, 1992, p. 293), à savoir l'accès aux services publics contre le versement de bakchichs, sont souvent dénoncées par les habitants.

Un autre enjeu de la compétition pour le leadership politique réside dans la promotion sociale. En effet, la promotion sociale, par le biais de la carrière politique au sein du parti, est fréquemment mentionnée par mes interlocuteurs, au point d'apparaître comme le premier motif de l'engagement politique de nombreuses personnes. L'entretien avec C..., technicien, est très instructif à ce sujet, puisqu'il montre que, dans le cas précis d'une employée d'une société publique, le militantisme au sein du RCD est perçu comme la dernière voie possible pour accéder au rêve

partagé par de nombreux Tunisois : habiter les « beaux quartiers » de Tunis ou de sa banlieue.

C... évoque le cas d'une amie qui travaille dans une société publique. Cette femme rêve, comme de nombreux habitants de Tunis, d'une maison dans les beaux quartiers d'El Menzah ou de la banlieue, comme La Marsa. En fait, elle habite dans un quartier irrégulier qu'elle ne parvient pas à quitter. Pour sortir de l'impasse, elle décide d'entrer dans le parti en intégrant la cellule du RCD. Elle adopte alors les us et coutumes de la cellule, à savoir l'allégeance maintes fois réitérée au président de la République, signifiée par des éloges fréquents et le recours systématique aux superlatifs dans ses éloges du président : sur le ton de la confiance, elle a dit à C... qu'elle ne peut plus s'arrêter, au risque d'être mise à l'écart.

C..., à son bureau, juin 2001

S... explique, quant à lui, son engagement politique par des motifs familiaux. Il signale en effet qu'il doit assurer des études correctes et une bonne insertion professionnelle à ses trois enfants.

A..., l'un des principaux commerçants de Sidi Hacine, veut intégrer la confédération cette année. Il remplacerait ainsi sa femme qui vient d'être exclue car elle n'était pas assez active (elle sera finalement remplacée par une autre femme). A... souhaite entrer en politique car il veut montrer qu'il fait partie des « personnalités de la région ». Il a déjà la fortune, il ne lui manque que le pouvoir... S... rappelle les motifs qui l'ont poussé personnellement à faire de la politique. Il s'agit exclusivement de sa famille et de son bien-être. Il évoque ses enfants, leurs études et leur carrière professionnelle.

S..., dans un parc de Tunis, juin 2001

Par ailleurs, il apparaît nettement que le militantisme politique permet d'accéder à des postes dans l'administration ou dans les collectivités locales : le *omda*, le délégué et le maire d'arrondissement (qui est aussi secrétaire général de la confédération) sont fréquemment présentés comme des gens qui ont « bien travaillé » pour le Parti, ainsi que le signale Béchir Tékarî, à propos du poste de *omda* au milieu des années 1970 : « les autorités locales et régionales du parti utilisent [le poste de *omda*] pour récompenser ceux, qui, dépourvus d'un travail ou n'ayant pas d'emploi fixe, ont rendu des services au parti » (Tekari, 1981, p. 9). Bref, appartenir au Parti en 2001 paraît être un gage ou plutôt une condition nécessaire à la promotion sociale, comme le notait M. Toumi à la fin des années 1970 : « La possession d'une carte du Parti est utile pour ne pas dire nécessaire à quiconque aspire à un avancement ou à un poste à responsabilité (Toumi, 1978, p. 90).

Le leadership politique aurait donc des enjeux économiques incontestables, permettant à ses détenteurs d'accéder à des ressources économiques nouvelles, peut-être frauduleuses dans certains cas, ainsi qu'à un certain nombre de privilèges (autorisations rapidement délivrées, passeports, emplois, bourses d'études) ou de

gratifications, difficilement envisageables par d'autres voies que le militantisme au sein du RCD.

## **2 Les formes locales de régulation suscitées par la compétition politique**

Parmi les différentes formes de régulation suscitées par la compétition politique<sup>544</sup>, le partage de moments festifs est un moyen privilégié pour nouer des relations au sein de la sphère politico-administrative locale et pour s'informer de l'état des forces politiques en présence, ainsi que le confirment plusieurs soirées passées en compagnie d'« entrepreneurs» politiques locaux. Ces fêtes, auxquelles participent des militants, des agents de l'administration et des entrepreneurs économiques, sont l'occasion de partager des plaisirs communs comme la nourriture et la boisson, de parler politique locale, et de tisser de nouvelles amitiés sur un mode électif. Evénements propices à la socialisation au sein de l'élite politique locale, les fêtes permettent donc aussi d'exprimer et d'actualiser les alliances au sein de blocs, qui témoignent en outre de la très grande imbrication des hiérarchies politique et administrative locales.

Les distributions de biens sont une autre forme de liens fréquemment mentionnée lors des entretiens à propos des alliances au sein des blocs politiques. Deux types de distributions sont envisagées par mes interlocuteurs : les « cadeaux » qui circulent entre les responsables politiques et leurs « amis », et les « crédits aux pauvres ». Selon A..., technicien, convier les agents de l'administration à des fêtes est l'occasion, pour le responsable politique local, de s'assurer le soutien de ces derniers. S... fait un constat similaire. Il signale notamment que, dans le but de renforcer sa base électorale, le secrétaire de la confédération organise des repas et des fêtes, et qu'il se livre à des actes de charité :

La compétition est rude car il y a 11 places pour plus d'une trentaine de candidats. Le secrétaire de la confédération distribue beaucoup d'argent en ce moment ; il organise des repas, des fêtes ; il distribue des « crédits » aux personnes en difficultés ; il veut être bien avec tout le monde. C'est pour cela que, depuis quelques temps, il multiplie les accolades. S... avoue par ailleurs que lui aussi est obligé d'entrer dans ce jeu.

S..., en voiture, juin 2001

---

<sup>544</sup> Bien entendu, la compétition pour le leadership local constitue elle-même une forme de régulation sociale.

C... mentionne lui aussi l'existence de pratiques clientélistes<sup>545</sup> à Ettadhamen dans les années 1980, ainsi que dans les campagnes tunisiennes où des fortunes seraient dépensées par les «entrepreneurs» politiques pour s'attacher les blocs politiques en présence, principalement des « clans » et les « tribus », précise C... Pour ma part, je me suis rendu compte de la grande importance du lien entre distributions frumentaires et soutien politique lors d'un meeting du RCD, organisé au siège de la confédération de Sidi Hacine pendant les élections municipales de 2000 :

A la fanfare qui annonce le démarrage des festivités, succèdent, à l'intérieur du siège, plusieurs discours tenus par des responsables politiques locaux. Chaque discours est ponctué d'acclamations en l'honneur du parti et du président Ben Ali, soutenues par un groupe de jeunes militants en uniforme. Le discours est clôturé par une distribution générale de boissons, de pain et de lait caillé aux participants. Ces derniers, parmi lesquels on compte un nombre important de personnes âgées, de femmes et d'enfants, se précipitent alors sur la nourriture, pendant que les acclamations continuent. De nombreux agents de la délégation participent à la cérémonie, qui implique trois autres catégories d'acteurs : les habitants, les responsables locaux du RCD, et le président Ben Ali auquel est destinée la majorité des ovations.

Observations de terrain, Sidi Hacine, printemps 2000

Enfin, la couverture des activités frauduleuses contribue à la constitution des réseaux politiques locaux, les protections fournies par le responsable politique donnant lieu, en retour, à des obligations de soutien politique. D'ailleurs, cette implication du responsable politique dans des affaires frauduleuses renforcerait le caractère compétitif du renouvellement des instances de base du Parti. Perdre le pouvoir pourrait en effet équivaloir pour le leader en place à perdre, non seulement une rente de situation du fait des pratiques de *straddling*, mais aussi, et peut-être surtout, perdre une certaine impunité<sup>546</sup> car le leader politique vaincu encourt alors des poursuites en justice, du moins si l'on en croit plusieurs interlocuteurs, dont M..., locataire à Ettadhamen :

---

<sup>545</sup> Les obligations du « client » envers son « patron » sont exposées par O. Féneyrol de la façon suivante : « Dire d'une personne qu'elle est *mtaa julen* (à quelqu'un) sous-entend que sa conduite dans le jeu politique est dictée par les directives données par celui auquel elle appartient, et qu'une relation de protection et de dépendance existe entre les deux parties. Etre *mtaa julen* signifie que l'on est entré (provisoirement ou durablement) dans le giron d'une personne relativement influente et que, en échange des appuis ou des services qu'elle nous accorde, on lui apporte son soutien dans le cadre des luttes souterraines et des batailles électorales qui rythment la compétition politique » (Féneyrol, 2000, p. 17).

<sup>546</sup> L'impunité du responsable politique est loin d'être une spécificité tunisienne. G. Blundo écrit ainsi à propos du Sénégal : « L'analyse des rapports annuels de la Cour [de discipline budgétaire, englobée dans la Cour des comptes ; elle sanctionne les « fautes de gestion » administrative] dévoile que les jugements entraînent rarement la rétrocession ou la radiation de l'agent fautif. Quant aux sanctions, il n'est jamais question de peines de prison, mais d'amendes d'un montant dérisoire par rapport aux malversations perpétrées. Si la sanction administrative est accompagnée d'une mutation (souvent ressemblant étrangement à une promotion), alors il s'agit plus d'une délocalisation des pratiques illicites, qui seront poursuivies en un autre lieu (Blundo, 2001, p. 81).

Pour garder le pouvoir, le responsable politique peut recourir à des techniques variées. M... insiste sur les pratiques frauduleuses comme le contrôle des opérations de vote : le contrôleur de l'administration peut indiquer à l'électeur la fiche qu'il doit prendre ; s'il n'obtempère pas, l'électeur, identifié, peut avoir des problèmes. Une part importante de l'activité politique consiste aussi à surveiller l'opposition et à encadrer la population. En cas de défaite, M... souligne que le responsable politique perd gros : l'accès aux biens procurés par le Parti est compromis, les rentes issues des activités frauduleuses ont disparu. Plus encore, le responsable peut être poursuivi en justice.

M..., à son domicile, juin 2001

## B UN POUVOIR LOCAL DE TYPE NOTABILIAIRE

A propos des normes politiques en vigueur dans la société tunisienne du début du XXe siècle, Abdelhamid Hénia écrit :

Tout comme le notable dans le système traditionnel, la personnalité repose sur la reconnaissance de valeurs ou de ressources propres à l'individu. Elle est aussi une construction sociale, le produit d'un jeu de représentations. Elle est dotée d'une certaine visibilité, d'une respectabilité. En occupant une position sociale de premier rang, au sein de sa localité d'élection, l'« homme du lieu » est habilité à la représenter. La seule différence avec le 'ayn\* réside dans le fait que la *shakhçiyya*\* fonde son influence sur son appartenance à la *nukhba* [l'élite nationaliste ou le Parti, à savoir le Néo-Destour à partir des années 1930].

Hénia, 1997, p. 99

Depuis cette période, les pratiques et les comportements n'ont pas vraiment changé. Dans les quartiers irréguliers de la banlieue tunisoise en effet, les signes extérieurs de richesse demeurent l'un des principaux attributs du pouvoir, selon mes interlocuteurs. AR... évoque la tenue vestimentaire du leader politique local, soit le classique complet à l'européenne que présentent, en effet, tous les responsables de la confédération du RCD rencontrés, ainsi que le représentant local de l'Etat, c'est-à-dire le délégué. Autre signe de réussite qui, apparemment, peut susciter l'envie et même la jalousie selon AR... : les voitures de fonction, comme la « belle voiture » dont dispose le maire d'arrondissement. En dernier ressort cependant, c'est le pouvoir qui détermine la visibilité et, partant, la considération de l'entrepreneur politique local sur son territoire. Cela est confirmé par S... quand il déclare, à propos d'un important commerçant de Sidi Hacine, que ce dernier « souhaite entrer en politique car il veut montrer qu'il fait partie des “personnalités” de la région ». Assurément, l'emploi du terme « personnalité » par mon interlocuteur constitue un témoignage supplémentaire de l'actualité de la *shakhçiyya* comme forme de notabilité possible dans les quartiers populaires de la banlieue de Tunis à la fin du XXe siècle, surtout si l'on tient compte



du fait, que, comme les notables décrits par A. Hénia (1997), les notables rencontrés dans la banlieue tiennent en partie leur ascendant de leur appartenance au RCD, soit un moyen d'accéder aux « ressources exogènes », dont P. Signoles souligne l'importance dans l'ancrage territorial des notables en général :

[...] Les ressources exogènes, en donnant aux notabilités qui en bénéficient une dimension et un pouvoir particuliers, accroissent leurs capacités de construction territoriale et/ou donnent aux territoires déjà inscrits dans l'espace et la société – et d'où émanent les notabilités – une épaisseur, une capacité de reproduction, qu'ils n'auraient pas sans elle » (Signoles, 2000, p. 156).

En outre, les logiques notabiliaires transparaissent dans les fonctions d'intermédiation sociale que semblent assurer les cellules du Parti et leurs responsables. Déjà signalées dans les chapitres précédents<sup>547</sup>, ces manières d'articuler l'Etat aux habitants des quartiers populaires de la périphérie de Tunis, sont confirmées par plusieurs témoignages. S... souligne le fait que l'essentiel du travail des cellules partisans est de faire valoir les intérêts du quartier au plus haut de la hiérarchie politico-administrative, tandis que ... estime que la légitimité des responsables politiques locaux dépend de leur capacité d'interpeller l'Etat. Quant à AL..... et à MS..., ils rendent compte des stratégies que le leader politique doit élaborer pour accéder aux biens revendiqués par les habitants : développer son entregent dans l'administration ; signifier son engagement dans le Parti (ce qui revient, selon d'autres entretiens, à manifester sa fidélité politique, voire son allégeance au régime en place) et faire du lobbying auprès des échelons supérieurs de la hiérarchie politico-administrative.

La mission principale de la cellule est de faire valoir les intérêts du quartier. MS... donne l'exemple de l'éclairage public. Il faut faire pression sur les responsables pour qu'en fin de compte, ces derniers décident de faire quelque chose. Dans ce but, il est nécessaire de participer activement aux réunions et autres manifestations du parti, fréquenter régulièrement l'administration, la délégation surtout (c'est AL..... qui le précise) et avoir les relations les plus haut placées possible.

AL... et MS..., au domicile d'AL..., juin 2001

D'après ces témoignages, les cellules et leurs responsables assurent une fonction de représentation des habitants, au même titre, une fois de plus, que les notables décrits par A. Hénia (1997). Les « entrepreneurs » politiques locaux tiennent même une part de leur légitimité auprès des habitants de leur aptitude à intercéder pour eux auprès de l'Etat, comme l'explique C... :

L'ancrage du responsable politique est fonction de son aptitude à distribuer des biens au moment opportun à l'intérieur du réseau qu'il a formé et qui constitue sa base. Un responsable politique « prêtait » de l'argent à de nombreux habitants d'Ettadhamen dans

---

<sup>547</sup> Voir, *supra*, première Partie, Chapitre III et deuxième Partie, Chapitre IV.

les années 1980. Ce responsable a toujours été triomphalement élu. C... souligne par ailleurs que la légitimité du responsable politique, de même que celle du notable d'une certaine façon, dépend de sa capacité d'interpeller l'administration, de façon à faire bénéficier sa clientèle politique des biens acquis grâce à la fréquentation des plus hautes sphères du régime.

C..., à son bureau, juin 2001

Néanmoins, cette capacité d'intercession est remise en question par de nombreux habitants interrogés à ce sujet, qui dénoncent notamment le peu d'intérêt des leaders politiques locaux à leur endroit. Il semble même que, désillusionnés au sujet des intentions véritables de leurs représentants présumés, les habitants s'impliquent de moins en moins dans les opérations de renouvellement des instances de base du RCD, ainsi que le laisse entendre A...

Les élections ne font que reconduire la même bande. Les gens semblent d'ailleurs se désintéresser des élections (les opérations de renouvellement des instances de base), car beaucoup ne vont pas voter.

A..., à son domicile, juin 2001

Selon A..., et d'autres témoignages vont dans le même sens, il est donc fort probable que les «entrepreneurs» politiques locaux traversent actuellement une crise de légitimité auprès des habitants, crise remarquée par ailleurs par Vincent Geisser qui l'attribue notamment à la « culture de l'unanimité » (2000, p. 19) favorisant le désintérêt des Tunisiens pour les élections<sup>548</sup>.

## C LE POUVOIR LOCAL MOBILISE PAR L'ÉTAT A DES FINS DE CONTRÔLE SOCIAL ET POLITIQUE

D'après les témoignages sur les pratiques politiques locales, les leaders politiques locaux et leurs réseaux remplissent plusieurs missions pour l'État. En premier lieu, ces structures politiques sont chargées de mobiliser la population lors des manifestations collectives de soutien politique. Ce point est mentionné par A... qui considère ce travail d'enrôlement politique des habitants comme la mission la plus importante des cellules du Parti. A... souligne par ailleurs que la participation aux

---

<sup>548</sup> Vincent Geisser écrit encore que le « Néo-Destour » [...] n'est plus perçu actuellement, par l'immense majorité des citoyens tunisiens, que comme un appareil sécuritaire, vidé de tout contenu idéologique et militant. Si, pour Ben Ali, le multipartisme de fait représente un obstacle à son pouvoir personnel, pour Bourguiba il constituait d'abord un frein au développement de la société tunisienne toute entière. C'est à ce titre qu'il souhaitait le combattre. Ce qui est devenu aujourd'hui une question « technique » au sein d'un régime autoritaire et policier – aménager la domination du parti présidentiel (RCD) en concédant un multipartisme contrôlé – apparaissait à l'époque comme un problème d'ordre sociétal et une démarche moderniste » (Geisser, 2000, p. 20).

actions partisans peut se faire sous la contrainte, indiquant ainsi la similitude entre militantisme local et embrigadement.

« Les élections, les comités de quartier, c'est du cinéma ! ». Les membres des cellules et des comités sont désignés. Leur mission essentielle consiste à assembler les habitants des quartiers lors des manifestations politiques. A propos du comité de quartier, il signale les raisons de sa participation : « Comme tu es nommé, tu ne peux pas te désister ; autrement, ça veut dire que tu es contre le régime tout entier ! ».

A..., à son domicile, juin 2001

D'autres entretiens rendent compte de la fonction d'informateur remplie par les réseaux politiques locaux. Selon C..., la surveillance passe par le quadrillage du quartier effectué par les hommes de main du responsable politique local. Cette pratique est confirmée par M..., qui précise que le responsable politique peut éventuellement s'allier aux chefs de bande locaux – semblables à des mercenaires (*moztaqet*)<sup>549</sup> - pour contrôler son territoire.

Chaque rue ou presque a son leader - « plus turbulent, plus remarquable » - (ce constat concerne surtout les jeunes des quartiers). C'est avec ce leader que traite souvent le responsable politique. L'alliance entre le responsable et le chef de bande sous-entend un certain nombre de services de part et d'autre : le responsable « couvre » les petits trafics du chef de bande, il peut aussi procurer des emplois, les promettre en tout cas. Dans l'autre sens, le chef de bande contrôle son territoire en participant à la fois à la remontée des informations et à l'encadrement de la population.

M..., à son domicile, juin 2001

Ces deux informateurs affirment par ailleurs que ces mêmes réseaux de clientèle peuvent participer au maintien de l'ordre en remettant au pas les éléments récalcitrants ou perturbateurs, ou en prêtant main-forte à l'Etat dans la répression de l'islamisme, engagée à partir des années 1980.

L'exécution des mots d'ordre est une mission importante des cellules et des « entrepreneurs » politiques locaux. Il semble ainsi que trois des principaux responsables politiques d'Ettadhamen aient connu une promotion après avoir combattu l'islamisme dans les quartiers d'Ettadhamen dans les années 1980 ou au début des années 1990<sup>550</sup>. Le succès de l'opération est lié aux modalités de contrôle des populations avec, d'un côté, le maillage classique, soit le contrôle par les chefs de bande, les *omdas* et les cellules du Parti, et, de l'autre, l'infiltration du milieu islamique par des indicateurs, à savoir des hommes de main des responsables politiques locaux.

M..., à son domicile, juin 2001

---

<sup>549</sup> Parmi les « clients », il faut distinguer : *el Bidaq* (pion), à la connotation péjorative, *el Oueldi* (fils), lié au « patron » par une relation affective forte et marquée par la réciprocité, et *el Motazqet* (mercenaire), pour qui la relation avec le « patron » est contractuelle, fondée sur l'échange de services contre une rémunération en argent (Féneyrol, 2000).

<sup>550</sup> Dans un quartier de Sidi Hacine, une belle maison m'est présentée comme la récompense accordée par le régime de Ben Ali à un chauffeur de taxi qui aurait participé de façon particulièrement active à la lutte contre l'islamisme (visite de terrain, printemps 2000).

Sans doute fondés, les propos de mes interlocuteurs montrent bien le climat de suspicion, nourri par la peur des indicateurs et de la délation, qui règne dans les quartiers et qui favorise au plus haut degré le contrôle de soi et l'autocensure. Pour cette raison, le dispositif de surveillance transparaissant dans les discours des habitants rappelle le *Panopticon* décrit par M. Foucault, du fait de son caractère à la fois insidieux et difficilement vérifiable :

L'effet majeur du Panoptique [est d'] induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action ; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice ; que cet appareil architectural soit une machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir indépendant de celui qui l'exerce ; bref que les détenus soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs (Foucault, 1975, p. 202).

Et ce contrôle de soi, très remarquable aux yeux de l'observateur de passage, témoigne assurément de l'efficacité des « mécanismes d'assujettissement » ou de « soumission » (Foucault, 1984, p. 304) qui, par l'engendrement d'un climat de méfiance, assurent une certaine cohésion à la société nationale peut-être, mais surtout un ancrage fort de l'Etat dans les quartiers irréguliers de la banlieue de Tunis.

\*\*\*

Les projets de développement urbain ont des implications différentes sur le champ politique local, dans les banlieues de Dakar et dans celles de Tunis. A Yeumbeul, l'aide internationale contribue vraisemblablement au renforcement de l'« espace public » (Habermas), moins cependant en promouvant des modèles politiques comme la bonne gouvernance ou la démocratie locale, qu'en favorisant l'émergence de contre-pouvoirs potentiels, qu'il s'agisse d'individus ou encore d'acteurs collectifs comme certaines associations de développement soutenues par des ONG. L'instauration d'un « espace public » local par des appuis extérieurs ressortit donc au domaine du possible, ainsi que l'avaient d'ailleurs montré les recherches de Camille Goirand sur les *favelas* de Rio de Janeiro. Celle-ci écrit en effet à propos de l'Eglise, impliquée dans des actions de défense des habitants et d'amélioration des conditions de vie, « qu'elle a d'une part promu des valeurs de participation et d'initiative qui ont renforcé l'esprit contestataire. D'autre part, en donnant son aide à la mobilisation locale, l'Eglise a permis la formation d'une "arène sociale" où se retrouvaient les membres de l'action collective » (Goirand, 1997, p. 288). A Tunis au

contraire, l'action publique remet peu en question l'« ordre local », si l'on en croit l'intensité des régulations autonomes, liées notamment à la conquête du leadership politique. Par ailleurs, les formes d'énonciation du politique dans les quartiers populaires de la banlieue tunisoise révèlent le rôle des réseaux politiques locaux dans l'encadrement des habitants, à l'image des « machines politiques » (Briquet, Savicky, 1998, p. 17), soit des réseaux de clientèle qui intègrent les « populations marginalisées » au « système politique officiel » (*ibid.*, p. 17). En fin de compte, il apparaît donc nettement que, dans la banlieue de Tunis comme dans les faubourgs de la médina étudiés par O. Féneyrol, le pouvoir local est compatible avec un Etat centralisé, ce qui se comprend d'autant plus aisément que, si l'on en croit les discours des habitants et des « entrepreneurs » politiques, les réseaux locaux de clientèle demeurent un élément primordial de l'ancrage de l'Etat dans les quartiers de la banlieue à la fin des années 1990.

## **CHAPITRE IX : LES DYNAMIQUES TERRITORIALES LIEES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN**

La refondation suppose évidemment une ville existante, mais dont il importe peu qu'elle ait été fondée ou qu'elle ait crû "spontanément". Par les corrections qu'elle inscrit à l'intérieur des limites urbaines, elle en fait l'équivalent d'une nouvelle ville. La refondation concerne toujours le centre, soit qu'elle le déplace, soit qu'elle le double. Le déplacement signifie la mise hors-jeu du pouvoir [en place]. Pour qu'il y ait refondation, il est donc nécessaire que deux conditions soient satisfaites : une condition politique, qu'il s'agisse d'une passation de pouvoirs ou de l'émergence d'un contre-pouvoir ; une condition relevant du domaine bâti, à savoir une ou plusieurs modifications physiques altérant la structure urbaine à l'occasion de ce changement politique.

Corboz, 2001, p. 158

Dans une perspective voisine de celle de M.-F. Prévôt Schapira qui écrit que « les territorialités émergentes peuvent remettre en question le maillage mis en place par le pouvoir et déboucher sur de nouvelles configurations territoriales » (Prévôt Schapira, 1997, p. 39), il s'agit à présent d'examiner les implications territoriales des projets de développement urbain et de déterminer leur(s) signification(s) possible(s) en matière de gouvernement local. De toute évidence, les dynamiques à l'œuvre à Dakar et à Tunis sont divergentes. A Dakar, la tendance est à la multiplication et au chevauchement des territoires, soit deux tendances qui montrent, outre la difficulté d'instaurer un modèle de gestion publique inspiré de la gouvernance, la multiplication des acteurs impliqués localement dans l'accès et dans la distribution de la « rente du développement ». A Tunis, en revanche, la réhabilitation des quartiers populaires est un acte d'intégration territoriale ou, mieux, de « refondation » au sens d'André Corboz, car elle induit simultanément une transformation physique des quartiers et l'avènement d'un nouvel ordre politique, marqué par le renforcement progressif des régulations de contrôle opérées par l'Etat.

## I LA MULTIPLICATION ET LE CHEVAUCHEMENT DES TERRITOIRES DANS LA BANLIEUE DAKAROISE

### A L'AIDE ET LA CONSOLIDATION DES TERRITOIRES EXISTANTS

En premier lieu, ce sont les territoires des associations qui sont consolidés par l'aide internationale pourvoyeuse de ressources au sein de la société locale. A Yeumbeul, trois grands types de configurations territoriale peuvent ainsi être identifiés. La première catégorie est constituée par les territoires construits à l'échelle du quartier, du fait de la concentration des actions associatives dans un périmètre restreint (fig. 30) : l'UFY intervient surtout dans l'ancien village Lebu ; l'ASDY dans le secteur Afia (route de Boune) et l'AJYPROS dans le secteur Ben Baraque (route de Malika). Dans les trois cas, l'ancrage territorial s'explique par les liens d'interconnaissance entre les militants associatifs et les habitants du secteur d'intervention. Pour l'association autochtone, à savoir l'UFY, les choses sont simples à première vue : ce sont notamment des liens tissés de longue date entre les familles natives. De fait, la superposition du territoire d'action de l'UFY avec le noyau villageois est très remarquable, même s'il faut souligner que l'association intervient de plus en plus en dehors de l'ancien village.

En ce qui concerne les associations formées par des *santiane*, l'affaire est plus complexe. Dans le cas de l'ASDY, ce sont notamment les actions menées par les fondateurs auprès de la jeunesse dans le domaine sportif qui ont permis aux responsables de l'association de former leurs propres réseaux d'action auxquels s'ajoutent éventuellement ceux des délégués de quartier. L'un des fondateurs est, en effet, fils de délégué<sup>551</sup>. Mais le fait de limiter ses interventions au secteur Afia est aussi un gage de légitimité pour les dirigeants, comme le rappelle l'un d'entre eux lors d'un entretien :

Nous, nous disons d'abord la localité où nous vivons [c'est-à-dire le quartier], ensuite Yeumbeul. On n'a pas la prétention de tout faire : d'abord la localité où nous vivons et si d'autres peuvent profiter des actions que nous menons, c'est ce que nous voulons.

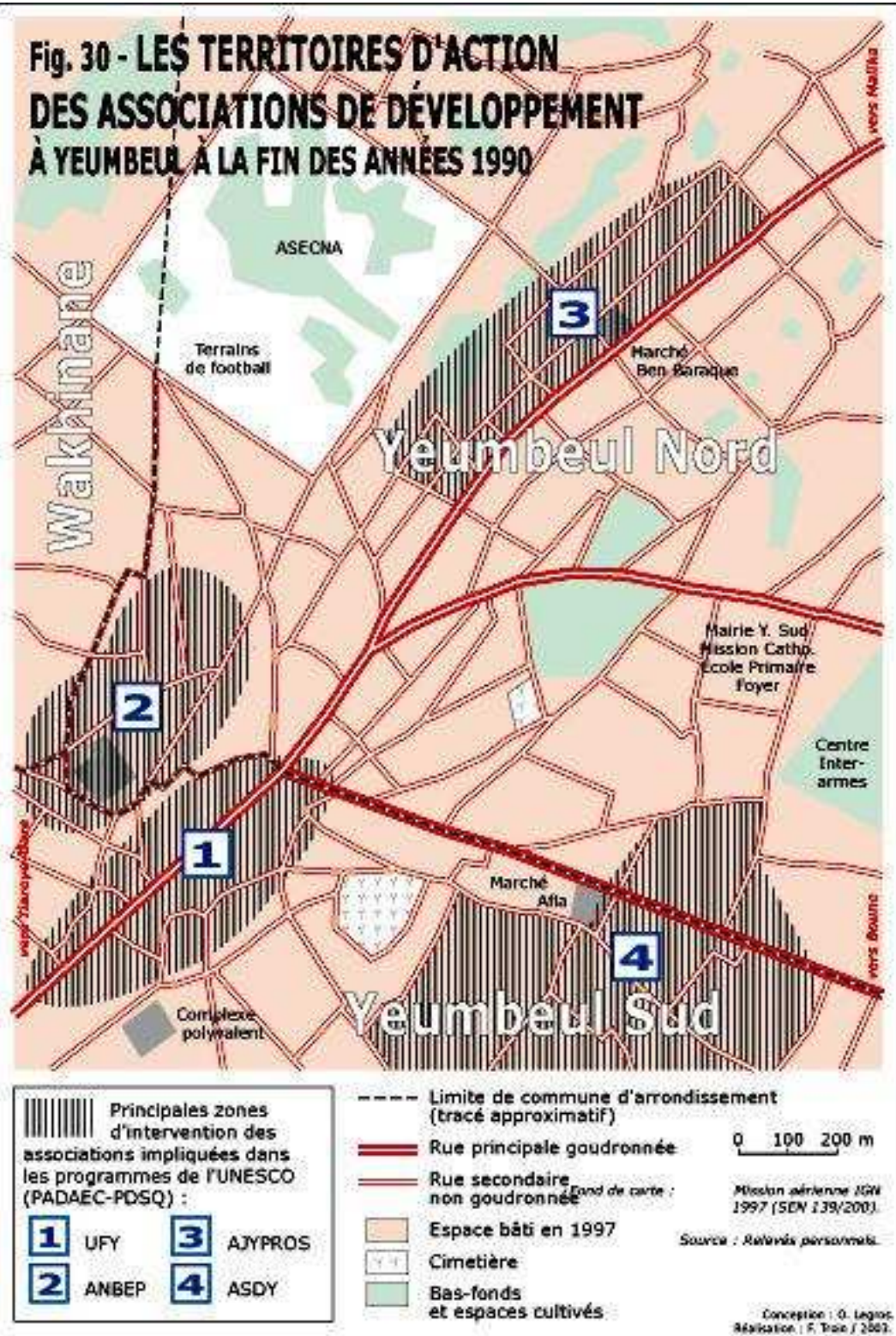
Entretien avec David, au siège du PDSQ, octobre 1999

Tant par son territoire d'action que par son territoire de référence, l'ASDY s'apparente donc à une association de quartier.

---

<sup>551</sup> Voir, *supra*, deuxième Partie, Chapitre VI.

**Fig. 30 - LES TERRITOIRES D'ACTION  
DES ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT  
À YEUMBEUL À LA FIN DES ANNÉES 1990**





D'autres associations comme l'ANBEP qui, d'emblée, annonce son envergure nationale, ont des territoires d'action éclatés entre plusieurs aires géographiques, à la manière des associations de ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal, étudiées par P. Lavigne Delville (1991)<sup>552</sup>. L'ANBEP intervient à Yeumbeul, plus précisément dans les quatre sous-quartiers de Nema, Gandiol, Houdalaye et Ouest 3, où le fondateur de l'association dispose de nombreuses relations en tant que délégué de quartier. Mais elle compte aussi des relais dans d'autres quartiers (Bagdad, Guediawaye), du fait des réseaux familiaux et amicaux impliqués dans les projets de micro-crédit financés par la coopération belge ou par l'UNESCO. Enfin, l'ANBEP mène des actions dans le village de Bow (département de Matam) dans la vallée du fleuve Sénégal, dont sont originaires plusieurs de ses membres. Eclaté, le territoire de l'ANBEP reste donc soudé grâce aux liens personnels, souvent familiaux, qui relie la banlieue de Dakar aux villages de la vallée du fleuve Sénégal.

Autre type de territoire associatif observé à Yeumbeul, celui du COCADY. Intervenant à l'échelle des trois communes d'arrondissement de Yeumbeul Sud, Yeumbeul Nord et Keur Massar, le COCADY est composé de « quarante-six organisations affiliées dont les deux collectivités locales de Yeumbeul Nord et de Yeumbeul Sud, vingt associations de jeunes, vingt et un groupements de promotion féminine et trois groupements d'intérêt économique » (COCADY, 2001). Plus qu'à un territoire d'action donné, celui du COCADY équivaut donc surtout à une collection des territoires de ses différents membres<sup>553</sup>. Comme l'ANBEP (photos 16 et 17), il dispose en outre d'un local dans le secteur de Darou Salam (Yeumbeul Nord), qui lui assure une visibilité incontestable et un ancrage fort dans les quartiers récents de Yeumbeul Nord (photo 18).

En plus des territoires associatifs, l'aide internationale contribue au renforcement des territoires politiques. Cela vaut pour les territoires partisans, l'aide internationale procurant aux « entrepreneurs » politiques locaux les ressources nécessaires à l'actualisation des liens entre ces derniers et leur clientèle, mais également pour les territoires institutionnels, principalement pour les collectivités

---

<sup>552</sup> Philippe Lavigne Delville écrit en effet, à propos des associations villageoises de développement, qu'elles sont constituées « de plusieurs sections (village, France, Dakar, etc.), qui ont chacune des prérogatives variables selon les cas et la personnalité des leaders » (Lavigne Delville, 1991, p. 127).

<sup>553</sup> Cela n'est pas spécifique au COCADY cependant. L'AJYPROS, l'UFY et l'ANBEP ont aussi des organisations (ASC et GPF) qu'elles déclarent encadrer. Quant à l'ASDY, fondée plus récemment, elle cherche, comme les autres associations, à appuyer des organisations de base, comme le GIE Takku Liggey.

## PLANCHE 7 : LES SIEGES DES ASSOCIATIONS DE YEUMBEUL



Photo 16 - Le centre communautaire de l'ANBEP (juillet 2003)



Photo 17 - Le centre de formation informatique de l'ANBEP (juillet 2003)



Photo 18 - La maison des associations et des groupements de Yeumbeul COCADY (juillet 2003)

nouveaux « espaces institutionnels d'action politique » (Lussault, 2001b, p. 11).

Dans le cadre de projets comme le PDSU, en effet, les communes d'arrondissement et la Ville sont assimilées à de nouveaux espaces de concertation à l'échelle locale. Dans cette perspective, les initiateurs du PDSU (dont Enda Ecopop) ont mis sur pied un « Projet de Ville », signé le 11 mars à la mairie de Pikine. « Vaste projet de développement municipal participatif », le Projet de Ville s'est traduit concrètement par la tenue de « forums » dans les seize communes d'arrondissement, « forums » qui devaient aboutir à la mise en place de Programmes d'Actions Prioritaires (PAP)<sup>554</sup>. Dans les faits, les « forums » se sont plutôt bien déroulés, d'après l'avis des consultants nationaux engagés par Enda Ecopop pour animer les manifestations en question. A Djidah Tiaroye Kao, par exemple, le « forum » a été une « première grande rencontre de concertation et de dialogue entre la municipalité et les acteurs locaux » (Diallo, 1999, p. 10). De plus, ces assemblées publiques, qui ont réuni jusqu'à 200 personnes, ont dans certains cas permis de réduire les conflits politiques locaux, comme à Mbao, où « le forum [...] a été l'occasion d'une re-mobilisation des nombreux cadres et personnes ressources [...] qui, pour des raisons diverses, particulièrement politiques, étaient mis ou se tenaient en marge des affaires politiques et de gestion de la cité » (Cissé, 1999, p. 10). Enfin, les « forums » ont représenté un moment privilégié pour diffuser les principes du développement local et mettre en place une méthodologie commune de mise en œuvre du Projet de Ville<sup>555</sup>. Les collectivités locales paraissent donc bien avoir fonctionné comme des espaces de référence, en tout cas pendant la durée du Projet.

Toutefois, c'est surtout en finançant des équipements que l'aide internationale contribue au renforcement des territoires institutionnels des collectivités locales. Grâce au PSE par exemple, les communes d'arrondissement fonctionnaient comme des intermédiaires ou des relais entre le projet et les habitants, désireux de bénéficier de branchements sociaux ou de bornes-fontaines. Les maires étaient impliqués en tant qu'agents de l'administration, comme l'avait montré l'« affaire du puits de Yeumbeul

---

<sup>554</sup> En outre, des Comités Locaux de Suivi (CLS) devaient être institués dans chaque commune d'arrondissement tandis que des « commissions thématiques spécialisées opérationnelles » étaient formées à l'échelle de la Ville.

<sup>555</sup> En ce qui concerne la planification participative par exemple, les forums étaient divisés en trois ateliers thématiques consacrés respectivement à l'amélioration du cadre de vie et à l'environnement, au développement socio-économique et à la lutte contre la pauvreté, eux-mêmes subdivisés en axes. La confection du PAP reposait quant à elle sur une démarche définie à l'avance, dont les principales étapes sont : l'identification des problèmes, la recherche de leurs causes et l'identification de solutions « SMART », c'est-à-dire « Spécifiques, Mesurables, Atteignables et Réalisables dans le Temps ».

Nord 2 ». De plus, des bureaux avaient été affectés aux opérations de collecte des demandes de branchement dans les locaux des communes d'arrondissement de Yeumbeul Sud et de Yeumbeul Nord<sup>556</sup>. En impliquant de la sorte les élus et les collectivités locales dans le processus d'équipement, le PSE confortait donc la commune d'arrondissement à la fois comme territoire de gestion urbaine et comme territoire d'action du maire, à tel point d'ailleurs que, selon certains habitants, c'était le maire qui « payait » les équipements, comme l'indiquait, lors d'un entretien, un secrétaire de mairie<sup>557</sup>.

## B DES TERRITOIRES CONTESTES

Bien que renforcés par l'aide internationale, l'emprise territoriale des acteurs locaux demeure mal assurée, car l'autorité et la légitimité de ces derniers sont remises en question au sein même de « leur » territoire.

### 1 L'absence de leadership reconnu dans le milieu associatif

Dans le milieu associatif d'abord, on ne peut que souligner le refus qu'opposent les habitants et surtout les associatifs à toute organisation qui chercherait à se prévaloir d'une quelconque prééminence sur les autres. Ainsi, les habitants appartiennent-ils fréquemment à plusieurs organisations locales, selon une logique d'« ubiquité réticulaire » (Blundo, 1998, p. 398) visant à optimiser les opportunités d'accéder à des ressources extérieures. Certains groupements féminins par exemple étaient liés au maire de Yeumbeul Nord avant son départ de la mairie en 2001, mais ils étaient aussi membres de l'UFY tout en militant au COCADY, deux institutions qui, de même que le maire, pouvaient remplir une fonction d'intermédiation sociale pour le compte des groupements féminins considérés.

---

<sup>556</sup> Observations de terrain, Yeumbeul, automne 1999.

<sup>557</sup> Relevant du Programme d'Appui aux Communes (PAC), les « Contrats de Ville » consolident, comme le PSE, l'assise territoriale des collectivités locales. En effet, les équipements fournis dans le cadre du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) matérialisent le périmètre municipal comme territoire d'action ; en outre, le PAC met en avant l'élu local qui, en signant le contrat avec le directeur général de l'Agence de Développement Municipal, se trouve « doté de moyens pour changer le visage de la localité », comme l'écrit Khaly Tall, journaliste au *Soleil*, dans un article annonçant la signature du Contrat de Ville de Pikine, le 9 août 2000.

Quant aux militants, ils remettent en question certaines associations comme l'UFY et le COCADY, désireuses d'assurer une fonction de coordination à l'échelle de la localité. L'UFY est par exemple critiquée parce qu'elle servirait surtout les intérêts de la communauté Lebu selon ce responsable d'une autre association de Yeumbeul et ancien militant de l'UFY :

Nous avons participé à l'implantation de l'UFY, à son fonctionnement réel. Mais on s'est rendu compte que nos populations étaient loin du secteur d'intervention de l'UFY et qu'elles ne bénéficiaient pas des actions de cette association-là. Car les actions de l'UFY, elles sont toutes au niveau de Yeumbeul Layène, autour de la mosquée du Vendredi.

Entretien avec David, siège du PDSQ, Yeumbeul, automne 1999

Par ailleurs, aucune des associations impliquées dans le projet-pilote de l'UNESCO ne participe aux activités du COCADY. Les responsables de l'UFY, de l'AJYPROS, de l'ANBEP et de l'ASDY justifient leur manque d'intérêt par le caractère récent du collectif, ce qui empêcherait ce dernier de prétendre à une quelconque supériorité par rapport à des associations comme l'ANBEP ou l'UFY<sup>558</sup>.

Plus encore, la multiplication des associations au sein des quartiers de Yeumbeul montre l'absence d'un leadership local. Depuis le début des années 1990, les créations sont nombreuses en effet : l'ANBEP en 1991 ; l'AJYPROS en 1994 ; l'ASDY en 1996 ; le COCADY en 1997. Et elles se poursuivent avec, entre autres, la mise sur pied à la fin des années 1990 d'une nouvelle organisation, « Booloo Bana Toog » (« S'unir pour entreprendre »), à Afia, dans l'un des quartiers couverts par l'ASDY. De même que l'ASDY ou que le GIE Takku Liggey installé à Alwar, un quartier voisin, Booloo Bana Toog – que je désignerai désormais par « Booloo » –, cherche à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer des emplois. Surtout, il se veut un partenaire possible pour des institutions de développement. Pour cette raison, Booloo constitue un nouveau capteur en même temps qu'un nouvel intermédiaire entre la société locale et les institutions de développement.

Les effets de l'aide internationale sur la dynamique territoriale des associations locales sont donc contradictoires : d'un côté, elle confère une plus grande cohésion aux territoires des associations en place ; de l'autre, elle entraîne le fractionnement des

---

<sup>558</sup> Ce constat invite à s'interroger sur le profil des organisations membres du Collectif. Bien qu'aucune enquête approfondie n'ait été réalisée à ce sujet, les quelques témoignages recueillis laissent penser que l'on y retrouve des organisations de second rang, désireuses d'accéder à des financements extérieurs, mais sans en avoir, seules, les compétences ni les réseaux nécessaires. Pour cette raison, on peut penser que le COCADY joue un rôle primordial d'intercesseur pour les organisations en question et qu'à ce titre, malgré son caractère récent, il a réussi à constituer ses propres « grappes ».

mêmes territoires en favorisant la multiplication des organisations, à Yeumbeul comme dans d'autres quartiers de la banlieue, d'ailleurs<sup>559</sup>. Cet accroissement des capteurs n'est pas sans évoquer une dynamique de désenclavement<sup>560</sup> qui rend compte non seulement de la multiplication et de la diversification en cours des circuits d'accès à la « rente du développement », mais aussi de l'actualité des logiques de « courtage » (Olivier de Sardan, 1996) et de captation comme modes de reproduction sociale.

## 2 La légitimité des élus en question

En ce qui concerne les territoires institutionnels, le constat est similaire. Les élus locaux sont volontiers pris à parti par les journalistes d'une radio libre comme Oxyjeunes qui, lors de l'« affaire du puits de Yeumbeul Nord 2 », n'hésitent pas à dénoncer la « politique politicienne » des élus locaux et leur inefficacité. Parallèlement, leur légitimité est remise en question par les courtiers du développement, comme ce militant de l'ANBEP qui souligne le manque de crédibilité des élus auprès de la population :

[...] Les politiciens ont peur de nous, car ils se disent que les associatifs sont plus crédibles qu'eux auprès de la population. Par exemple, moi, je peux mobiliser tout le monde dans mon quartier pour discuter des problèmes alors que si c'est le maire qui va venir, ils ne font qu'exprimer leur mécontentement. Ils [les habitants] disent qu'il n'a rien réalisé alors qu'ils disent que moi, j'ai apporté des bornes-fontaines, des puisards. Tout ça, ça passe par notre canal [l'association de développement local]. Déjà, il y a une confiance entre nous et la population dans nos quartiers.

Adama, au siège de l'ANBEP, novembre 1999

La confrontation entre les élus locaux et les associations est donc patente : d'un côté, les militants associatifs s'approprient volontiers les quartiers à l'image de mon interlocuteur dans l'entretien cité ci-dessus ; de l'autre, les élus locaux se présentent comme les dirigeants de la population au sein de la commune d'arrondissement, qu'ils assimilent de la sorte à « leur » territoire. Dans un courrier, un élu de Yeumbeul fait ainsi référence aux « populations yeumbeuloises » qu'il a « l'honneur de diriger ».

---

<sup>559</sup> C'est ainsi que, dans sa monographie de la commune d'arrondissement de Guinaw-Rails Nord, Lamine Cissé souligne le lien entre intervention des ONG et dynamisme associatif local : « Le quartier se caractérise par une floraison d'organisations de base mais aussi par un intérêt massif que les ONG portent pour ce quartier pauvre » (p. 18). L'Auteur note encore que, « depuis 1995, un processus de recherche-action a été enclenché à Guinaw-Rails, par Enda, sur demande de la population organisée en divers groupements et associations de quartier » (Cissé, 1999, p. 18).

<sup>560</sup> Cette action de désenclavement abonde dans le sens de C. Raffestin quand il affirme que « le réseau fait et défait les prisons de l'espace devenu territoire : il libère autant qu'il emprisonne. C'est pourquoi il est « instrument », par excellence, du pouvoir » (Raffestin, 1980, p. 185).

En fait, ces conflits de territoires révèlent l'existence de modes de légitimation politique antagoniques, les associations se référant à leur capacité d'agir et à la démocratie participative, tandis que les élus s'appuient sur les élections municipales et sur la démocratie représentative. L'importance de cette question sur les fondements de la légitimité politique n'échappait d'ailleurs pas aux membres du groupe de réflexion « Développement local, décentralisation »<sup>561</sup>. Dans le *Rapport de synthèse* d'un atelier national tenu en février 1998, ses membres écrivaient en effet :

On dit que l'élu a des préoccupations partisans et ne représente pas toujours correctement les populations et les associations locales. Mais s'est-on interrogé sur la légitimité de ces associations ? Y a-t-il lieu de différencier le développement local et la décentralisation ? L'élu local n'est-il pas un acteur du développement local ? (p. 17).

Il est vrai que la question était d'actualité, seulement deux ans après la décentralisation qui avait créé les communes d'arrondissement : bien que cadres du PS depuis de nombreuses années, ce qui leur avait permis de jouer un rôle de courtiers pour les habitants, les élus venaient d'accéder à des responsabilités communales, tandis que les associations étaient déjà impliquées dans des actions de développement local. En soutenant à la fois les associations et les collectivités locales, l'aide internationale ne pouvait donc qu'accentuer cette querelle sur les fondements de la légitimité politique locale, une querelle dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est peu propice à l'établissement de la gouvernance locale comme mode de gestion des affaires publiques.

## **II LA REHABILITATION URBAINE COMME ACTE DE « REFONDATION » DES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES DANS LA BANLIEUE TUNISOISE**

Dans le cas de la capitale tunisienne, l'examen des dynamiques territoriales liées aux opérations de réhabilitation urbaine s'appuie sur des sources variées (entretiens, rapports de bureaux d'études, presse...) et, en particulier, sur des observations réalisées lors du dernier voyage que j'ai effectué à Tunis au printemps 2001. A l'occasion de ce séjour, plusieurs enquêtes ont été menées dans les quartiers juste réhabilités ou en cours de réhabilitation, à Sidi Hacine surtout. Les dynamiques identifiées rendent compte d'un double processus qui permet d'assimiler la réhabilitation à un acte de « refondation » (Corboz, 2001) : la valorisation des espaces,

---

<sup>561</sup> Je n'ai pas d'informations concernant la constitution de ce groupe de réflexion.

d'une part ; l'affirmation progressive d'un nouvel « ordre local », davantage fondé sur les régulations de contrôle que sur le contrôle social local, d'autre part<sup>562</sup>.

## A LA REHABILITATION ET LA VALORISATION EFFECTIVE DES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES

A défaut de former une « nouvelle ville », ainsi que l'écrit A. Corboz à propos de Genève, suite à l'opération d'aménagement des berges du lac Léman dans les années 1830, la réhabilitation des quartiers irréguliers de la banlieue de Tunis n'en aboutit pas moins à une valorisation de ces espaces. C'est en tout cas ce qu'atteste la nouvelle dynamique urbaine qui affecte les quartiers réhabilités. Cette dynamique est marquée à la fois par la hausse des prix du foncier, par la multiplication des petites opérations immobilières réglementaires, par l'amélioration de la réputation des quartiers une fois réhabilités, ainsi que par l'emménagement de populations relativement aisées, attirées par ces secteurs d'habitat aux conditions de vie améliorées.

### 1 La hausse des prix du foncier

Comme dans de nombreuses villes, la valorisation des espaces se traduit par la hausse du prix des terrains<sup>563</sup>. Certes, les quartiers réhabilités demeurent parmi les moins chers du Grand Tunis, avec les nouvelles zones d'urbanisation spontanée et, bien entendu, les terres agricoles de la ceinture périurbaine (fig. 31), mais la progression des prix y est tout aussi remarquable, si ce n'est plus que, dans les « beaux quartiers » du nord et de l'est de la capitale, comme l'indique l'évolution des prix des terrains entre 1975 et 1993 reportés dans le tableau n° 14.

---

<sup>562</sup> Dans une perspective voisine de la « refondation », R. Cattedra évoque la « reconversion symbolique » de la ville, opérée par le biais de certains projets comme la construction de la Grande Mosquée Hassan II à Casablanca. Pour R. Cattedra en effet, « le projet [...] signifie à la fois une intervention ponctuelle et localisée dans l'urbain (le projet urbanistique), mais il peut être également saisi en tant que projet de l'urbain, c'est-à-dire un projet qui concerne la ville à part entière (le projet de ville) et qui se veut l'accomplissement d'une vision sur l'ensemble de celle-ci » (Cattedra, 2001, p. XVI).

<sup>563</sup> Par exemple, dans sa communication au séminaire « Ville, espace et valeurs » du Plan Urbain, Jean Duvignaud déclare que « Bologne est le seul exemple [qu'il connaisse] de ville ravaudée et modernisée, sans qu'il y ait eu augmentation de loyers et départ des habitants » (Duvignaud, 1995, p. 149).



**Fig. 31 - LES PRIX DES TERRAINS DANS LE GRAND TUNIS  
À LA FIN DES  
ANNÉES 1990**

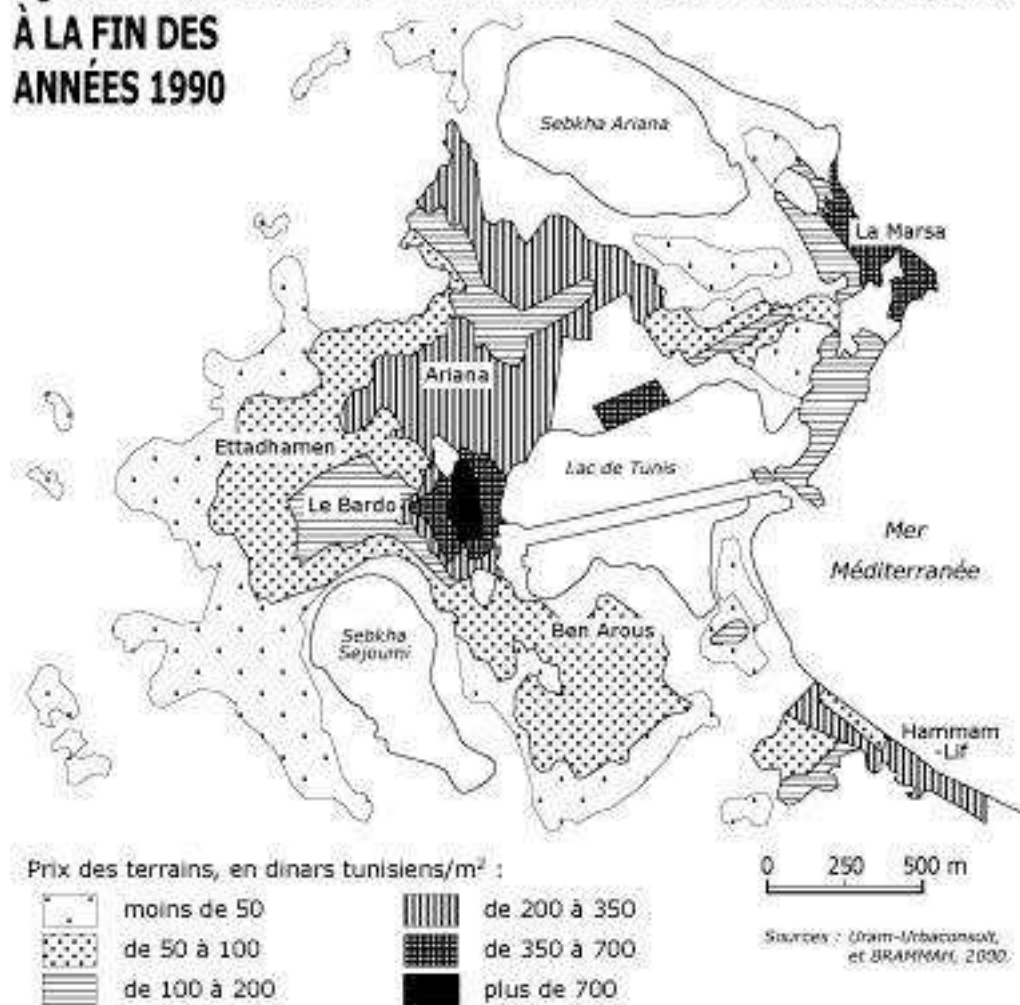


Tableau 14 : L'évolution des prix des terrains dans le Grand Tunis entre 1975 et 1993

Secteur	Prix du terrain à bâtir au m <sup>2</sup> : en 1975	en 1985	en 1993
El Menzah VII	15	50	120
Ettadhamen (centre)	1	30	60
Douar Hicher	1	10	25
El Bassatine	1	5	15
Douar Hicher (trame assainie)	1	7	20
Gammarth	3	15	30
La Marsa (centre)	100	150	250
Médina	100	200	250
Carthage Présidence	40	150	250
Le Kram Ouest	5	30	80

Source : District de Tunis, 1993

Manifestement, tous les secteurs du Grand Tunis enregistrent une progression spectaculaire des prix du foncier depuis les années 1970. Dans les quartiers de standing, les prix sont ainsi multipliés par six sur la côte nord (Carthage Présidence), et même par huit dans les nouveaux quartiers d'El Menzah (El Menzah VII). Dans d'autres secteurs comme la médina, l'augmentation est également très remarquable, puisque les prix y ont plus que doublé entre 1975 et 1993 (de même que dans le centre de La Marsa d'ailleurs). Mais c'est dans les quartiers irréguliers réhabilités que la flambée des prix est la plus forte, notamment dans ceux d'Ettadhamen où les prix au m<sup>2</sup> sont passés de 1 dinar en 1975 à 60 en 1993 ! Il est vrai que les quartiers centraux d'Ettadhamen sont très accessibles à partir du centre-ville de Tunis, grâce à l'extension du réseau de transport en site propre vers l'ouest et à l'ouverture de la station « Intilaka » en 1993. Progressivement donc, les prix du foncier à bâtir dans les quartiers réhabilités et, bien que dans une moindre mesure, dans les quartiers non encore équipés de la grande banlieue, tendent à s'aligner sur ceux en vigueur dans la ville régulière, ce que confirme encore la montée des prix ces dernières années, puisque dans les quartiers viabilisés de Sidi Hacine, les prix dépassent en 2000 les 100 dinars au m<sup>2</sup>. Cette affirmation vaut également pour le montant des loyers : à Bougatfa par exemple, le montant des loyers serait passé de 80 dinars par mois en 1998, c'est-à-dire avant la réhabilitation du quartier, à 150 dinars en 2000 pour un appartement « deux pièces<sup>564</sup> ».

<sup>564</sup> Entretien AN, printemps 2000.

## 2 L'apparition de promoteurs du secteur formel

Un autre signe de la valorisation des quartiers réhabilités ou équipés réside dans la multiplication, ces dernières années, des petites opérations immobilières publiques et privées<sup>565</sup>. Ainsi, dans la délégation de Sidi Hacine, on ne recense pas moins de six projets réalisés ou en cours (fig.32). Ces opérations sont souvent d'importance, comme celle de la « Résidence Yasmine », un lotissement privé, aujourd'hui achevé, sur la route reliant Sidi Hacine à Jayara. La « Résidence Yasmine » comporte en effet 100 « villas extensibles » et un centre commercial de 30 boutiques, d'après le panneau publicitaire installé en bordure de la route par le promoteur, une société immobilière sise près du parc du Belvédère, dans le centre de Tunis. Plus au sud, dans le secteur de la Cité du 20 mars, une autre société privée a aménagé plus de 170 lots de grande taille (plus de 200 m<sup>2</sup> par lot). Cette opération comprend des villas de 55 à 68 m<sup>2</sup>, des appartements et des commerces. Sur la colline qui domine ce quartier récent, la SNIT projette la construction d'un nouveau quartier jouxtant la Cité du 20 mars : au printemps 2001, les terrains, jusqu'alors occupés par une oliveraie, étaient déjà viabilisés.

En plus de leur caractère récent, ces nouveaux quartiers ont comme point commun d'être localisés aux abords des secteurs réhabilités. C'est, entre autres, le cas de la Résidence Yasmine citée précédemment. En effet, cette résidence a été construite après que la principale voie de desserte du secteur (route Jayara-Sidi Hacine) eut été revêtue et que les quartiers spontanés voisins (Cité des Taxis, Mrad 1 et Mrad 2) eurent été équipés à la fin des années 1990. Un peu plus loin, à Jayara, des terrains sont en cours de viabilisation depuis que le chemin reliant Jayara à la route de Attar a été bitumé en 2001. Plus que par la planification urbaine, ces extensions s'expliquent probablement par des considérations de rentabilité économique, les promoteurs cherchant à réduire autant que possible leur participation financière à la réalisation des

---

<sup>565</sup> Il existe également des projets plus ambitieux, qui sont programmés par les pouvoirs publics aux portes de la ville. C'est notamment le cas, au nord-ouest de l'agglomération d' Ettadhamen, sur la route de Bizerte, où une opération nommée « Jardins d'El Menzah » est prévue sur une surface de 3000 hectares environ, par le Plan d'aménagement communal, approuvé en 1995 (District de Tunis, 1995).

**Fig. 32 - LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES EN COURS DANS LA ZONE DE SIDI HACINE EN 2001**



VRD urbains<sup>566</sup>. Quoi qu'il en soit, la multiplication des opérations immobilières légales exprime bien l'intérêt nouveau des acteurs du marché foncier légal pour ces zones jusqu'alors monopolisées par les filières informelles de production de l'habitat<sup>567</sup>. De même que la spéculation foncière et immobilière, cet intérêt des promoteurs constitue donc un signe manifeste de l'intégration des anciens quartiers non réglementaires à la ville moderne et légale, et, du même coup, un signe de la valorisation de ces quartiers.

### 3 Une réputation en progrès

Certes, les quartiers non réglementaires continuent d'être mal perçus par les citoyens. En premier lieu, ce sont les habitants eux-mêmes qui déprécient leurs quartiers. Interrogées collectivement sur le lieu de travail, quatre femmes résidant à Sidi Hacine expliquent ainsi que Sidi Hacine, « ce n'est pas la ville » parce qu'il n'y a pas de commerces et pas d'activités de loisirs. L'une d'entre elles compare même Sidi Hacine à un « désert ». La question de l'insécurité est aussi évoquée. Certains quartiers semblent d'ailleurs plus dangereux que d'autres. On déclare par exemple que les voleurs sont nombreux dans le secteur de Jayara. Du coup, les habitants ont donné un surnom au quartier : celui de « Jayara Peugeot », en référence aux motos et aux mobylettes volées à Tunis et abandonnées dans le canal Mejerda-Cap Bon, une fois les pièces récupérées. Un autre quartier est présenté comme dangereux : la Cité Al Oukali, aménagée par l'ARRU au milieu des années 1990 dans le but de reloger des familles de la médina, vis-à-vis desquelles les habitants des quartiers voisins sont plutôt méfiants.

Les habitants de la ville régulière sont encore moins élogieux à l'égard des quartiers irréguliers et de leurs habitants. Résidant dans une cité populaire d'Ezzouhour après avoir habité de longues années dans la médina, une jeune femme dévalorise à la fois les lieux et les gens de Sidi Hacine :

---

<sup>566</sup> La recherche du profit caractérise aussi ce directeur de banque qui, selon un technicien de la SONEDE aurait acheté à la périphérie d'Ettadhamen quatre hectares de terres agricoles à 10-12 dinars le m<sup>2</sup>, et les revendrait 160 dinars le m<sup>2</sup> un fois les parcelles viabilisées (observations de terrain, Ettadhamen, printemps 2000).

<sup>567</sup> D'après le *Plan d'aménagement urbain de la zone ouest de Tunis* de 1994, l'habitat spontané couvrait 350 hectares dans cette zone ouest seulement, au milieu des années 1990, pour une surface urbanisée totale de 360 hectares.

Les quartiers de Sidi Hacine sont trop éloignés du centre de Tunis, surtout si l'on considère la médiocrité des transports en commun. Et puis, il y a de nombreux moustiques à cause de la *sebkha*, toute proche. Sidi Hacine ne dispose en outre d'aucun magasin, d'aucun cinéma. Quant aux habitants, ils ont la tête dure, un peu comme à Melassine, à Séjoumi ou à Ettadhamen. « Ce sont des gens communautaires, qui te voient comme une étrangère », ajoute-t-elle encore avant de signaler, pour terminer, l'existence de quelques délinquants à Sidi Hacine.

Entretien avec B..., sur son lieu de travail, Tunis, été 2000

D'autres interlocuteurs confirment la mauvaise réputation des quartiers de Sidi Hacine, Jayara surtout, où plusieurs chauffeurs de taxi évitent de se rendre la nuit, de peur d'être agressés. Ils assimilent les habitants à des « bandits » et à des « voleurs », qui se battent facilement de surcroît. Il est d'ailleurs intéressant de noter que Sidi Hacine est connu pour abriter, comme l'ancien gourbiville de Melassine, des « bandits », alors qu'Ettadhamen était plutôt assimilé dans les années 1980 à un fief d'intégristes, d'après mes interlocuteurs, même si elle passe aussi pour une agglomération marquée par la délinquance.

Une fois réhabilités, les quartiers jouissent de toute évidence d'une meilleure réputation que par le passé. L'eau potable et l'électricité sont des éléments incontestables d'amélioration des conditions de vie. Outre le confort matériel, cela s'explique par la baisse du prix de l'eau, comme le rappelle un habitant d'Hay Fatha : livrée par le porteur, l'eau coûtait 5 dinars le m<sup>3</sup>, tandis que le prix tombe 200 millimes par m<sup>3</sup> si l'on dispose d'un branchement individuel<sup>568</sup>. Sur le plan des représentations, c'est surtout le revêtement des voies qui constitue un signe d'urbanité aux yeux des mal-lotés, puisqu'il permet à ces derniers de se rendre dans le centre-ville sans se préoccuper de la poussière et de la boue, emblématiques du monde rural, et immédiatement remarquées par les autres citoyens<sup>569</sup>.

Employée dans une banque près du « Passage », F..., demeurant à Jayara, n'est plus obligée de se munir de deux paires de chaussures, l'une pour parcourir le chemin en terre reliant son domicile à la route goudronnée, et l'autre pour se rendre sur son lieu de travail. Elle explique encore que d'autres habitants préféreraient entourer leurs chaussures de sacs plastiques pour ne pas les salir<sup>570</sup>. Enfin, quelque peu moqueurs, des citoyens

---

<sup>568</sup> Entretien A..., siège de la confédération du RCD, printemps 2000.

<sup>569</sup> Même constat dans les *favelas* de Rio, où C. Goirand note que « le terme asphalte fait référence explicite à la configuration de l'espace urbain et s'oppose à la *favela* comme l'espace dévalorisé de la boue et de la poussière » (Goirand, 1997, p. 352). Par ailleurs, A. Fourcault écrit à propos des lotissements défectueux de la banlieue parisienne de l'Entre-deux-guerres que, « très vite, la construction des routes devient le problème numéro un de l'aménagement des lotissements ; symbole pour les mal-lotés de l'accession à la vie urbaine, elle est leur première revendication » (Fourcault, 2000, p. 106).

<sup>570</sup> Des procédés semblables sont employés, dans les années 1920, par les habitants de plusieurs lotissements des environs de Pierrefitte et Stains, dans la région parisienne, où, pour atteindre la gare,

résidant dans la ville régulière affirment que les bus en provenance des quartiers non réglementaires de la périphérie sont reconnaissables à la boue que laissent, à l'intérieur du véhicule, les passagers.

Observations de terrain, Sidi Hacine, printemps 2000

Enfin, une meilleure perception des quartiers réhabilités par les habitants est remarquée par R. Ben Amor, sur la base d'une enquête sociale qu'il a réalisée au Kram-Ouest, après l'achèvement du troisième Projet Urbain :

[...] Si la majorité des enquêtés se déclarent satisfaits des conséquences de la réhabilitation, le point le plus intéressant à relever concerne leur tendance à souligner une perception positive du quartier, signifiant ainsi un alignement non seulement sur les normes urbanistiques mais également sur l'ensemble des normes socialement acceptables d'un quartier intégré, « sans problèmes ». Parmi celles-ci, les enquêtes citent l'absence de délinquance, d'insécurité, de problèmes de voisinage, soit autant d'indicateurs qui font que ce quartier est aussi « fréquentable » que d'autres [...] (Ben Amor, *sd*, p. 109).

#### **4 L' « embourgeoisement » des quartiers réhabilités**

Dernier signe de la valorisation des quartiers réhabilités, l'emménagement de populations nouvelles renforce l'attractivité de ces quartiers pour une part de plus en plus importante de la société urbaine. Constaté par de nombreux interlocuteurs qui évoquent d'ailleurs l' « embourgeoisement » de leurs quartiers après l'achèvement des travaux de réhabilitation, l'installation de familles relativement aisées est confirmée par une enquête réalisée au Kram-Ouest en 1997 dans le cadre de l'*Evaluation rétrospective du troisième projet de développement urbain*. En effet, les auteurs de l'*Evaluation* affirment que, « par rapport à 1981 [année de la première enquête réalisée avant la réalisation des travaux], la stratification des revenus dans le quartier a subi d'importantes transformations : le niveau précaire passe de 60 % à 12 % en 1995, le niveau populaire (une à deux fois le SMIG) de 30 % à 54 %, le niveau moyen (deux fois le SMIG et plus) de 10 % à 35 % » (p. 124). Ils écrivent de plus que le relèvement des revenus des familles habitant le quartier du Kram-Ouest « résulte d'une mobilité interne et d'une population nouvelle, aisée, attirée par la réhabilitation d'un quartier à proximité du Kram » (*ibid.*, p. 124). Les quartiers réhabilités sont donc devenus attractifs pour les familles issues des couches moyennes de la société urbaine, qui, à défaut de pouvoir accéder aux « beaux quartiers » d'El Menzah, d'El Manar ou

---

« les travailleurs se couvrent les jambes de bandes d'étoffe, de journaux, de vieux papiers dont ils se débarrassent à la gare avant l'arrivée du train » (René Gast, *La grande pitié des mal-lotés*, Paris, Ed. du Réveil économique, 1927, cité par A. Fourcault, 2000, p. 96).

de La Marsa, investissent dans les quartiers réhabilités ou encore dans les nouveaux lotissements situés à proximité et justement conçus par les promoteurs pour satisfaire cette demande de logements émanant des couches moyennes.

## **B LA REHABILITATION PROPICE A L'AVENEMENT D'UN NOUVEL ORDRE DANS LES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES**

Facteur de valorisation, la réhabilitation favorise également l'instauration d'un nouvel ordre dans les quartiers, tant sur le plan urbanistique que sur les plans social et politique. Trois grandes séries de facteurs concourent à cette mise en ordre des quartiers : la forte mobilité résidentielle suscitée par la valorisation des espaces, qui fragmente les territoires locaux fondés sur l'interconnaissance, le renforcement des régulations de contrôle opérées par l'Etat, et la médiatisation des opérations de réhabilitation, puisqu'en magnifiant l'intégration des mal-lotés au sein de la Cité, les médias parachèvent du même coup la « refondation » des quartiers irréguliers amorcée par la transformation concrète du tissu urbain.

### **1 La fragmentation des territoires locaux**

De toute évidence, la mobilité résidentielle encourage la fragmentation ou l'éclatement des structures territoriales locales. A Ettadhamen par exemple, plusieurs interlocuteurs affirment ainsi que le quartier Intilaka, qui regroupait de nombreuses familles Ayari, originaires de la région de Makhtar, dans les années 1970, a progressivement été occupé par les couches moyennes de la société tunisoise du fait de son accessibilité accrue avec l'ouverture de la ligne de métro aérien au milieu des années 1990 et de l'amélioration du cadre de vie, suite aux opérations de réhabilitation. Dans les quartiers centraux d'Ettadhamen construits, eux aussi, dans les années 1970, F..., locataire depuis plusieurs années, fait le même constat à l'échelle de l'îlot urbain, suite au développement du parc locatif :

L'îlot dans lequel F... loue un appartement appartenait à cinq frères qui avaient acheté presque toutes les parcelles à construire. Ils avaient pu réaliser cette opération parce que les terrains étaient peu chers et que personne n'avait acheté de terrains dans le secteur à cette époque. Aujourd'hui, toutes les parcelles sont bâties, avec des immeubles de plusieurs étages. Si trois des frères sont restés avec leurs familles, les autres sont partis.



En outre, tous ont construit des appartements qu'ils louent à F... et à d'autres personnes travaillant à Tunis.

F..., à son domicile, Ettadhamen, printemps 2000

En fin de compte, les *arouchia* fondatrices du quartier Ettadhamen ne semblent plus qu'un lointain souvenir et leur ancrage dans l'espace urbain survit certainement davantage dans l'imaginaire des habitants de cette grande agglomération progressivement viabilisée que dans les pratiques sociales actuelles<sup>571</sup>.

Confirmée par les auteurs de l'*Evaluation du troisième projet urbain* qui écrivent que la réhabilitation aurait favorisé une « certaine “mixité” sociale dans ces quartiers traditionnellement basés sur des rapports ethniques et socio-géographiques “homogènes” » (1997, p. 2), la fragmentation des territoires fondés sur le regroupement familial favorise bien entendu la progression de l'anonymat dans les quartiers réhabilités. Cela se traduit par un contrôle de la population moins assuré de la part des réseaux politiques locaux, comme le confie cet agent de l'administration et « entrepreneur » politique lorsqu'il déclare ne plus connaître les habitants relevant pourtant de son territoire politique, ainsi que par des rapports de plus en plus distants au sein du voisinage du fait de l'arrivée d'étrangers dans le quartier. R. Ben Amor est à ce sujet catégorique quand il note à propos des relations de voisinage au Kram-Ouest après la réalisation des travaux de réhabilitation : « [...] Les hommes demeurent plus circonspects [que les femmes], évoquent la peur du ragot et déclarent vouloir maintenir une certaine distance avec le voisinage qui a parfois subi des mutations importantes » (Ben Amor, *sd*, p. 123).

## **2 Le renforcement des régulations de contrôle opérées par l'Etat**

Outre la recomposition de la société locale, la réhabilitation favorise de nouveaux modes d'encadrement des hommes et des espaces, à savoir le contrôle policier facilité par le désenclavement des quartiers et l'application, même minimale, de règles élémentaires d'urbanisme et de construction.

Si, une fois réhabilités ou viabilisés, les quartiers sont immédiatement desservis par les taxis, la remarque vaut aussi pour les forces de police. En effet, ces dernières

---

<sup>571</sup> Sur les fronts d'urbanisation spontanée d'El Bassatine (Ettadhamen) ou dans certains secteurs isolés comme Bir el Jazzara (Sidi Hacine) en revanche, mes interlocuteurs insistent sur la survie de ces *arouchia* (Voir, supra, première Partie, Chapitre II).

interviennent plus rapidement dans les quartiers désenclavés. Elles effectuent désormais des rondes fréquentes, selon les affirmations des habitants et d'après ce que j'ai pu moi-même constater en 2001 à Jayara, une fois goudronnée la piste menant à la grande route de Beja. Cette présence policière renforcée, qui permet d'accroître le contrôle des quartiers par l'Etat, constitue également un facteur de sécurité pour les riverains : au Kram-Ouest, les personnes interrogées par R. Ben Amor mentionnaient la sécurité plus grande dont ils jouissaient depuis la réhabilitation du quartier, alors que, à Hay Mrad (Sidi Hacine), on me certifie que la délinquance a reculé depuis que les policiers patrouillent régulièrement dans le secteur.

Hormis ses « vertus » sécuritaires, la réhabilitation entraîne l'application des principes élémentaires d'urbanisme, non seulement dans les secteurs réhabilités, mais aussi dans les quartiers limitrophes. La preuve la plus manifeste en est l'affichage de permis de construire, observé à Hay Mrad et dans les quartiers voisins<sup>572</sup>. Par ailleurs, des agents de l'Urbanisme affirment appliquer un règlement minimal<sup>573</sup>, c'est-à-dire : un Coefficient d'Occupation des Sols (COS) de 60 % ; un retrait des constructions de deux mètres par rapport à la voie devant la parcelle et de quatre mètres par rapport à la limite de fond de parcelle. Pour peu qu'elles soient respectées (les mêmes agents indiquent en effet que les demandeurs se soucient peu du règlement, une fois l'autorisation délivrée par les pouvoirs publics), ces normes aident à préserver les emprises nécessaires à la voie publique, un peu à la manière de la règle d'alignement, appliquée en particulier en Afrique Occidentale par les autorités coloniales (Tribillon, 1993).

Progressivement, les quartiers non réglementaires rentrent donc « dans l'ordre » et l'on remarque, ainsi que A. Corboz l'écrivait à propos de Genève, une probable « passation de pouvoir » (Corboz, 2001, p. 158) entre le contrôle social local, garant de la production et du respect des normes urbaines dans les quartiers non réglementaires de Tunis comme dans ceux du Caire étudiés par A. Deboulet (1994), et les régulations de contrôle opérées par l'Etat, grâce à la présence policière et à l'application des règles élémentaires d'urbanisme. Loin d'être anodine, cette évolution peut être assimilée à une dépersonnalisation du pouvoir local et, de ce fait, à une disqualification possible des réseaux politiques locaux qui avaient pourtant assuré l'ancrage de l'Etat dans les quartiers irréguliers, lors de leur fondation.

---

<sup>572</sup> Observations de terrain, Sidi Hacine, printemps 2001.

<sup>573</sup> Ils ne m'ont fourni aucun élément justifiant l'application de ces règles élémentaires d'urbanisme.

### 3 L'intégration des mal-lotés à la Cité ou la réhabilitation magnifiée par les médias

Parachevant en quelque sorte la refondation des quartiers non réglementaires, les médias fabriquent leur propre récit, qui donne un sens politique à la réhabilitation en tant qu'action sur l'espace et sur la société. Apparemment, la rhétorique employée par les médias, et tout particulièrement par la presse nationale, est simple<sup>574</sup>, comme l'invite à penser cet article de Fouad Allani sur la réhabilitation du quartier Ennour dans la banlieue sud de Tunis, article déjà mentionné (doc. 4) : la réhabilitation urbaine ordonnée par le président Ben Ali permet la transformation des quartiers irréguliers en « vraie ville » et, simultanément, la réintégration des mal-lotés parmi les citoyens et les citoyens tunisiens<sup>575</sup>.

D'abord, le journaliste met l'accent sur la transformation radicale des lieux, opposant, de même que les nombreuses illustrations des plaquettes de la municipalité et de l'ARRU examinées dans le Chapitre IV, un état « avant » et un état « après » l'opération de réhabilitation. Le quartier « avant » la réhabilitation est systématiquement déprécié par F. Allani, qui souligne à la fois l'inconfort des logements (il n'y a pas d'équipements de base), l'isolement (« une zone reléguée aux oubliettes »), le désordre (« une zone [...] construite anarchiquement »), l'insécurité (l'« obscurité ») et la tristesse (l'« ennui ») des habitants. À l'inverse, ce ne sont que des valeurs positives qui sont associées au quartier « après » la réhabilitation. D'emblée, le titre de l'article souligne la pénétration de la lumière, expression tout à la fois de la reconnaissance par les pouvoirs publics et de la sûreté des lieux en rappelant que ce quartier se nomme Ennour ou « Lumière ». Le quartier « après » la réhabilitation dispose non seulement des équipements de base, mais aussi d'équipements emblématiques de la ville, comme le complexe socio-sportif et surtout la station de métro. Enfin, l'harmonie est rétablie, le journaliste insistant sur la beauté des nouveaux équipements comme le complexe sportif et culturel, « un bel ensemble

---

<sup>574</sup> Une rhétorique similaire est employée dans la majorité des articles sur la réhabilitation des quartiers populaires. On peut consulter, en particulier, celui concernant Bir Anniba (*Le Renouveau*, 11 juin 1988).

<sup>575</sup> Dans une perspective voisine, Mona Harb écrit à propos des opérations d'aménagement réalisées dans les quartiers populaires de la banlieue Sud de Beyrouth : « Quant aux aménageurs de la ville, les discours de la stigmatisation urbaine leur conviennent parfaitement pour justifier leur volonté d'intervention sur la ville. Pour eux, le moyen le plus efficace pour réformer les habitants de la *dâhiye* [banlieue, désigne plus particulièrement aux yeux des Beyrouthins la banlieue Sud de Beyrouth] est celui de l'aménagement urbain : une ville propre, régulière, organisée, structurée permettra aux habitants sales, anarchiques, chaotiques, informels de s'adapter aux codes urbains de la modernité [...]. Les urbanistes pourront enfin produire un espace adéquat à la bonne gouvernance » (Harb, 2003, p. 88).

architectural [qui] rompt avec la modestie des lieux »<sup>576</sup>. Pour F. Allani, la réhabilitation sert donc à intégrer les quartiers à la « vraie ville », c'est-à-dire à la ville moderne. Et c'est cette urbanisation du quartier qui permet simultanément aux habitants de recouvrer leur statut de « vrais » citoyens.

En effet, grâce aux équipements de base procurés par les pouvoirs publics, les habitants acquièrent un confort matériel qui représente le seuil minimal de l'urbanité, comme l'indique F. Allani lorsqu'il écrit qu'auparavant, « une bonne partie de ses habitants [ceux de la Cité Ennour] vivaient au-dessous du minimum qu'exige la vie urbaine ». Cette remarque vaut davantage encore pour les équipements urbains comme le métro léger et les réseaux d'assainissement et d'électricité qui permettent, toujours selon le journaliste, d'accéder à la modernité, confirmant par la même occasion le lien indissoluble entre ville et progrès<sup>577</sup>. Sur le plan psychologique, les résultats de cette urbanité presque miraculeusement acquise par les habitants (ils « sont venus apprécier et utiliser leur belle station [de métro] comme pour s'assurer qu'ils ne rêvent pas », note F. Allani) ne se font pas attendre. Le journaliste observe leur joie, sinon leur « frénésie », lors de l'inauguration de la station de métro, ainsi que leur réconfort : grâce aux nouveaux moyens de communication, « les habitants peuvent se sentir connectés à l'ensemble urbain »<sup>578</sup>.

Quant au catalyseur de ce changement à la fois social et spatial, il s'agit de la réhabilitation urbaine certes, mais surtout du président Ben Ali visitant les quartiers, comme l'indique F. Allani dès le premier paragraphe. De ce fait, le chef de l'Etat apparaît dans la presse nationale comme le principal, voire comme l'unique médiateur entre les habitants et l'Etat, réhabilitant ces derniers dans leurs droits de citoyens et dans leur statut de citoyens, et restaurant, pour cette raison, la confiance des mal-lotés dans l'Etat<sup>579</sup>.

---

<sup>576</sup> Dans l'article sur Bir Anniba, le journaliste évoque en plus les plantations réalisées par les habitants, qui rendent compte à la fois du regain d'intérêt de ces derniers pour le quartier après sa réhabilitation, ainsi que d'un retour de la nature, mais sous une forme domestiquée, maîtrisée.

<sup>577</sup> Mohamed Naciri (1982) souligne la place primordiale de la modernité dans la définition de l'urbanité dans nombre de pays du monde arabe. Il souligne encore que, pour cette raison, l'idéologie moderniste influence largement les politiques urbaines engagées par les Etats de ces pays. Visiblement, la Tunisie des années 1990 ne fait pas exception.

<sup>578</sup> L'auteur de l'article sur Bir Anniba insiste en outre sur le « calme » retrouvé par les habitants après la réhabilitation, alors que ces derniers vivaient auparavant dans la « hantise ».

<sup>579</sup> Dans l'article sur Bir Anniba, le journaliste H'mida Essoussi écrit que depuis la visite du président Ben Ali, les habitants « accordent toute leur confiance au régime et sont convaincus qu'ils ne sont plus des laissés pour compte » (*Le Renouveau*, 11 juin 1988).

Médiatisée, la réhabilitation urbaine a donc une dimension symbolique très marquée, ce qui la rapproche, d'ailleurs, d'autres opérations d'aménagement, engagées dans des villes françaises (Tours, Strasbourg, Blois) et étudiées par Christian Calenge et par Michel Lussault (1997). De même que ces opérations en effet, la réhabilitation des quartiers populaires de la banlieue tunisoise permet de « recoudre le tissu » (Calenge, Lussault, 1997, p. 87) et de « réduire la fracture » (*ibid.*, p. 95) au sein de la société urbaine, ainsi qu'entre les citoyens et l'Etat, grâce à « un récit rétablissant la continuité spatiale et sociale » (*ibid.*, p. 96). Toutefois, dans le récit des médias tunisiens, c'est le chef de l'Etat en personne et non les autorités municipales, comme à Tours ou à Blois, qui passe pour le grand architecte de cette nouvelle « unité urbaine » (*ibid.*, p. 96). Loin d'être anodine, cette différence est, au contraire, capitale quand on sait que la « réconciliation » entre le chef de l'Etat et les citoyens fait partie des fondements de l'idéologie du régime actuel (Bras, 1996), et que les théoriciens de la mouvance islamiste affirment, dans une perspective théocratique, que seule la religion peut rétablir le lien, supposé rompu, entre l'Etat moderne soit-disant importé d'Occident, et l'*Umma*, c'est-à-dire à la fois la Nation et la communauté des Croyants :

Ô fils de la grande Umma islamique ! Levez-vous [...] pour écraser les régimes qui adoptent la culture de l'Occident et appliquent ouvertement les règles de l'incroyance. Agissez pour faire revenir les terres de l'islam aux règles de l'islam, pour rétablir l'Etat du Califat » (branche tunisienne du Parti de la libération islamique, cité par Burgat, 1988, p. 231).

\*\*\*

La multiplication des territoires à Dakar et la « refondation » des quartiers à Tunis constituent assurément des dynamiques territoriales différentes, sinon opposées, ce qui transparaît aussi sur le plan de la structuration politique à l'échelle locale. A Dakar, l'analyse de la production territoriale inhérente aux projets de développement urbain révèle ainsi la multiplication des réseaux d'accès à l'aide internationale, en même temps que l'intensité de la compétition entre les acteurs locaux pour bénéficier de la « rente du développement ». Au regard de la dynamique territoriale, particulièrement intense, l'aide internationale exacerbe donc les logiques de reproduction sociale fondées sur le courtage et sur la captation des ressources extérieures à la société locale ; en procédant de la sorte, elle conforte un ordre politique de type notabiliaire, en ce sens que le statut de leader est largement fonction

de l'intégration dans les circuits de la « rente du développement » et, partant, de la capacité de distribution de cette rente au sein des groupes de référence. A Tunis, la dynamique territoriale liée à la réhabilitation des quartiers populaires laisse présager des modifications considérables du gouvernement local, contrairement à ce qu'indiquait l'examen du champ politique local. En effet, la mise des quartiers aux normes de la ville moderne et légale s'accompagne d'un renforcement des régulations de contrôle opérées par l'Etat en même temps que d'une dépersonnalisation des relations de pouvoir au sein des quartiers. Dans cet ordre d'idées, si elle participe à l'entreprise de légitimation du régime en place au travers des médias, la réhabilitation est également un moyen très concret d'instaurer de nouveaux modes de gouvernement local, davantage fondés sur l' « ordre lointain de l'Etat » que sur l' « ordre proche du voisinage » (Lefebvre).

## CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

A Dakar comme à Tunis, les projets de développement urbain influencent nettement les modes de gouvernement local. A Dakar, l'analyse des régulations autonomes montre en premier lieu que l'aide internationale, par les ressources économiques qu'elle procure aux acteurs locaux, contribue largement au maintien d'un pouvoir local de type notabiliaire et clientélaire. A l'inverse, l'examen du champ politique indique de possibles transformations allant dans le sens, non pas d'une « professionnalisation de l'espace public » comme à Ouagadougou (Otayek, cité par Le Bris, 1999, p. 10), ou encore d'une « revillagisation de la ville » sur le modèle d'Abidjan (Leimdorfer, cité par Le Bris, 1999, p. 10), mais de l'affirmation progressive de contre-pouvoirs potentiels, soutenus directement ou indirectement par les institutions de développement. Quant à l'étude de la dynamique territoriale induite par les projets de développement, elle révèle la permanence et même l'exacerbation des logiques de reproduction sociale fondées sur la captation de ressources exogènes, tout en confirmant l'existence d'un pouvoir local de nature notabiliaire. La trajectoire politique imprimée par l'aide internationale dans des quartiers non réglementaires de la banlieue de Dakar comme Yeumbeul est donc marquée par la complexification des modes de gouvernement local, du fait de l'« empilement » des structures sociales et politiques.

A Tunis, l'évolution politique des quartiers non réglementaires est tout aussi complexe qu'à Dakar. Pourtant, les projets de développement urbain ne semblent pas à première vue perturber le pouvoir local : l'action publique est, surtout dans le cas des opérations d'équipement, exécutée par des agents extérieurs à la société locale qui, de son côté, continue d'être régulée par les acteurs locaux, selon les dires des habitants et ceux des « entrepreneurs » politiques. A l'inverse – et cela souligne tout l'intérêt qu'il y a à prendre en considération les processus de territorialisation dans l'analyse du politique -, l'examen de la dynamique territoriale liée aux opérations de réhabilitation urbaine montre qu'à terme, ces opérations favorisent à Tunis le renforcement des régulations de contrôle dans le gouvernement local, sans doute au détriment du pouvoir local. En cela, la réhabilitation parachève le processus de

« reterritorialisation<sup>580</sup> » de la banlieue tunisoise par l'Etat, amorcé par le re-quadrillage administratif au début des années 1990. Pour peu qu'on tienne compte de leur articulation, les dynamiques politiques appréhendées au travers d'opérations de production de l'espace révèlent donc, à Tunis, l'existence d'un « projet de ville » fixé par le régime en place, à savoir l'intégration politique des banlieues, et celle de deux modes de gouvernement : le recours aux « machines politiques », sur les fronts d'urbanisation spontanée, les régulations de contrôle, plus conformes au modèle de l'Etat légal-rationnel, dans les quartiers réhabilités.

---

<sup>580</sup> A la suite de C. Raffestin et de A. Turco, R. Cattedra définit la « reterritorialisation » comme « un processus récursif impliquant à la fois une action de contrôle, “de mise à la norme” et de restructuration matérielle de l'espace (urbain), qui survient à une phase inertielle d'“abandon” ou de contrôle assez lâche du maillage territorial » (Cattedra, 2001, p. XVIII). R. Cattedra fait lui-même le lien entre la construction de la Grande Mosquée Hassan II, « couronnement imprévu et *a posteriori* du projet urbain » (*ibid.*, p. XXI), et le projet sécuritaire de l'Etat après les émeutes de 1981, projet fondé sur l'affinement du quadrillage administratif et sur l'installation de nouvelles préfectures (Naciri, 1987).



## **CONCLUSION GENERALE : LA CONTRIBUTION DE LA PRODUCTION DE L'ESPACE A LA REGULATION POLITIQUE DANS LES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES DE DAKAR ET TUNIS**

Au terme de cette étude et malgré les difficultés rencontrées quant à la collecte des informations sur le politique dans les quartiers de Tunis et à la construction du « sens » de la recherche<sup>581</sup>-, plusieurs conclusions peuvent être tirées de la comparaison des cas dakarois et tunisois. Cette comparaison montre en particulier que la production de l'espace est un pivot de la structuration du gouvernement local, selon des principes qui ressemblent à ceux de l'action collective (Gaudin et Novarina, 1997) et des pratiques sociales (Giddens, 1987). Par ailleurs, elle met en évidence quelques traits spécifiques aux cultures politiques locales, l'examen du cas dakarois servant de contrepoint à celui du cas tunisois et vice-versa.

### **LA PRODUCTION DE L'ESPACE, PIVOT DE LA STRUCTURATION DU GOUVERNEMENT DES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES**

La production de l'espace participe à l'élaboration de structures, similaires sur le plan social et politique, au travers de deux opérations : le peuplement des quartiers, la production foncière et immobilière. Résultat de stratégies résidentielles fondées sur le regroupement des familles - sans que cela ait toutefois un caractère systématique -, le peuplement favorise l'interconnaissance comme forme privilégiée du lien social local. A Dakar comme à Tunis en effet, la famille élargie, la communauté d'origine et le voisinage sont des espaces remarquables de sociabilité du fait des regroupements, même si la socialisation des individus s'effectue selon des modalités différentes : directement dans le voisinage à Tunis, bien souvent par le biais d'organisations à Dakar (Associations Sportives et Culturelles, *dahiras* et *mbotays*). De plus, le

---

<sup>581</sup> Le chercheur privilégie en effet telle ou telle données, telle ou telle interprétation parce qu'elle abonde dans le sens qu'il veut donner à son travail. En cela, le chercheur ne diffère pas des autres acteurs de la production de l'espace. Comme ces derniers, il veut « grandir la qualité des êtres et des choses qu'ils font venir comme preuve (Hoareau, 1992, p. 10), de façon « à faire tenir les choses ensemble » et ainsi « renforcer l' « effet de vérité » de son propre discours sur le monde (Lussault, 1997, p. 21).

regroupement des familles contribue à la formation de groupes de pression, parfois en mesure de négocier leur droit à la ville avec les autorités politico-administratives d'après les habitants : ce sont ainsi les *arouchia*, dans certains quartiers de Tunis, ou les communautés de ressortissants, dans la banlieue de Dakar, qui sont mobilisées dans les années 1970 et 1980 pour obtenir la sécurité foncière et les équipements de base. En ce sens, la production de l'espace favorise, dans la banlieue de Dakar comme dans celle de Tunis, la constitution, à l'échelle locale et toutes proportions gardées, de « groupes de solidarité », certes déterminés par les liens de parenté, comme dans une société segmentaire, mais redéfinis en fonction d'un contexte politique particulier car marqués par la présence de l'Etat, ainsi que l'écrit Olivier Roy à propos du Moyen-Orient et de l'Asie centrale<sup>582</sup>.

Quant à la production foncière et immobilière, elle a des implications politiques plus nettes encore, constituant en effet la « base matérielle du pouvoir politique » (Kertzer, 1988, p. 3) sur laquelle s'établit le rapport des mal-lotis au politique, toujours selon des modalités semblables à Dakar et à Tunis. Il s'agit d'abord de la corruption qui permet de garantir la sécurité foncière avec l'aide des agents de l'administration, comme l'écrit G. Blundo : « Les courtiers administratifs facilitent la négociation et le contournement de l'Etat tant par ses agents que par ses usagers, en les attirant sur un terrain commun où les normes partagées sont autres que celles qui sont définies par les organisations bureaucratiques » (Blundo, 2001, p. 75). Outre la corruption, l'engagement au sein des structures du parti au pouvoir est une stratégie habituelle à Dakar et à Tunis, où, plus que les associations de quartier des *favelas* de Rio de Janeiro (Goirand, 1997) ou les amicales des lotissements clandestins de Rabat-Salé (Abouhani, 1988) et de Fès (Ameur, 1998), ce sont en effet les cellules partisans qui servent aux mal-lotis pour interpeller l'Etat et ainsi accéder aux équipements de base<sup>583</sup>. Mais l'engagement politique des mal-lotis induit lui-même une forme de lien politique particulière : la relation de clientèle, fondée sur l'échange des équipements de base et autres biens publics contre le soutien aux « entrepreneurs » politiques et au

---

<sup>582</sup> Pour Olivier Roy, « les groupes de solidarité » qu'il observe au Moyen-Orient et en Asie centrale sont « des réseau[x] fondé[s], quelle qu'en soit la base sociologique, sur des relations familiales et personnelles, et qui [sont] perçu[s] par l'individu comme une donnée et non comme le produit construit d'une stratégie personnelle » (Roy, 1996, p. 7). Autre caractéristique capitale : il les assimile à une « recomposition des réseaux d'allégeance dans un espace politique et territorial modifié par le fait de l'Etat (*ibid.*, p. 7).

<sup>583</sup> A Dakar, il faut aussi compter avec l'élite coutumière qui, de même que dans d'autres capitales d'Afrique subsaharienne comme Abidjan ou Douala, a joué le rôle d'intercesseur entre les habitants et l'Etat pour la sécurisation foncière et, éventuellement, l'implantation d'équipements de base.

régime en place. Pour cette raison, la production foncière et immobilière est un élément primordial, non seulement de la structuration de la société politique locale, mais aussi de l'articulation de cette dernière à l'Etat, articulation placée sous les auspices du clientélisme politique, à Dakar comme à Tunis.

Si le gouvernement des quartiers paraît bien structuré selon des modalités semblables au départ – les études menées dans d'autres villes du « Sud » et du « Nord » montrent que la famille élargie, l'interconnaissance, le clientélisme politique et la corruption alliée au *gentleman's agreement* sont des formes de la structuration sociale et politique récurrentes dans les quartiers non réglementaires -, les projets de développement urbain conduits par l'aide internationale à Dakar et par l'Etat à Tunis donnent au gouvernement local des directions différentes. A Dakar, l'implication de l'aide internationale dans les quartiers de la banlieue, manifeste à partir des années 1990, se traduit par une complexification des modes de gouvernement local, du fait de l'agrégation des structures issues de l'actuelle idéologie du développement (« bonne gouvernance », démocratie locale, action publique contractualisée, participation populaire) aux structures existantes (relation de clientèle, clientélisme politique, pratiques d'assemblée et de débat public). Il est d'ailleurs probable que cette dynamique s'accompagne d'une transformation du champ politique local, dans le sens d'un renforcement de l'« espace public » (Habermas), grâce à l'affirmation de contre-pouvoirs potentiels : les courtiers du développement appuyés par l'aide internationale. A Tunis en revanche, la réhabilitation urbaine induit un renforcement progressif des régulations de contrôle, même si l'énonciation du politique dans les quartiers rend compte d'un pouvoir local toujours dynamique. La réhabilitation entraîne en effet la dépersonnalisation des relations de pouvoir à l'échelle locale du fait de la mobilité des populations, elle-même accélérée par les jeux de la valorisation du bâti et de la spéculation foncière, une fois les quartiers réhabilités. En outre, elle facilite l'application de normes urbanistiques minimales et le contrôle policier, qui s'établissent certainement aux dépens des formes locales de contrôle social.

Instauration du rapport des mal-lotés au politique, transformation des modes de gouvernement local : ces deux éléments montrent bien à quel point la production de l'espace peut contribuer à la régulation politique dans les quartiers irréguliers, et constitue, pour cette raison, non une « simple dimension du social », mais un « principe actif de la dynamique sociale » (Prévôt Schapira, 1997, p. 35). En outre,

l'étude comparative aide à comprendre comment des opérations de production de l'espace peuvent constituer des facteurs de structuration sociale et politique.

## **LES PROCESSUS DE STRUCTURATION SOCIALE ET POLITIQUE A L'ŒUVRE DANS LA PRODUCTION DE L'ESPACE**

D'abord, ces opérations sont des instruments de pouvoir, comme l'affirmait avec force M. Naciri (1984) à propos des politiques urbaines. Ainsi, la refonte des territoires politico-administratifs aide l'Etat à asseoir son autorité en accentuant les régulations de contrôle grâce au re-quadrillage administratif (Tunis en 1991), ou en dotant ses réseaux de clientèle de nouveaux espaces d'action politique, grâce à la décentralisation (Dakar en 1996). Dans un autre domaine, les opérations d'aménagement ou d'équipement des quartiers renforcent les formes de domination symbolique en participant à la construction de la légitimité des «entrepreneurs» politiques<sup>584</sup>, puisque ces opérations expriment aux yeux de tous la «performativité directe» (Lussault, 1996, p. 228) de ces derniers<sup>585</sup>. Instrument de pouvoir pour l'Etat, la production de l'espace l'est également pour les mal-lotés, comme le montre le regroupement des familles, qui constitue un facteur à la fois d'intégration à la société urbaine et de positionnement dans le champ social local. Si M. Naciri a raison de souligner que le traitement de l'espace est un instrument de pouvoir au service de l'Etat, il convient donc d'étendre ce constat à d'autres catégories d'acteurs, notamment à celle des citoyens ordinaires.

En deuxième lieu, remarquable objet de négociation du lien politique, la production de l'espace est, de même que l'action publique, un lieu de fixation des normes relationnelles, comme l'indique le réemploi par les acteurs locaux désireux d'accéder aux biens publics, des codes et des règles fixés par l'Etat, les ONG et les bailleurs de fonds. L'analyse des opérations de production de l'espace permet

---

<sup>584</sup> Le fait que des opérations d'aménagement contribuent à l'entreprise de légitimation des acteurs politiques fonde la fonction politique de ces opérations, selon J. Lévy. Celui-ci écrit en effet à ce sujet : « L'aménagement du territoire, ce n'est pas, loin s'en faut, un simple travail d'«ingénieur de l'espace», c'est d'abord un mode de légitimation des dirigeants et, plus largement, un aspect de la fabrication de l'un avec du multiple, de consensus à partir de dissensus : bref, nous sommes là au cœur de la fonction politique » (Lévy, 1999, p. 109).

<sup>585</sup> Dans le même sens, Dominique Vidal écrit à propos du Brésil que, « pour beaucoup d'électeurs, le «bon politicien est celui qui fait» et que sa légitimité tient à la visibilité de son action. Les élus s'emploient en conséquence à susciter des mesures et des programmes qui leur soient directement imputables » (Vidal, 1996, p. 224).

d'ailleurs de mieux comprendre les processus à l'œuvre dans la fixation des normes relationnelles. Plus qu'aux principes de la fusion, cette fixation semble obéir à une logique cumulative, presque agglutinante, ce qui se traduit par les nombreuses structures mobilisées par les acteurs du gouvernement local. Le phénomène est particulièrement net à Dakar où les acteurs locaux manient avec autant d'aisance le répertoire de l'idéologie du développement que celui du patronage. En outre, les modes de gouvernement des quartiers s'avèrent évolutifs, comme le montre la divergence des évolutions politiques. Tel qu'il est révélé au travers de la production de l'espace, le gouvernement des quartiers peut être assimilé au métissage au ce sens que, comme ce dernier, il constitue « un mouvement de tension, de vibration, d'oscillation qui se manifeste à travers des formes provisoires se réorganisant autrement » (Laplantine, Nous, 2001, p. 8). Pour cette raison, la production de l'espace semble avoir les mêmes vertus que celles que J.-F. Bayart (1985) attribue à l'énonciation du politique. Comme cette dernière, en effet, elle favorise l'imbrication des traditions occidentales du politique et de l'Etat avec les traditions autochtones du pouvoir.

Enfin, la production de l'espace constitue un ensemble de signes, peut-être même un « langage commun » comme l'écrivent J.-P. Gaudin et G. Novarina à propos de l'action publique<sup>586</sup>. Ainsi, certaines des opérations de production de l'espace peuvent être assimilées à des actes d'autorité, à l'image de l'urbanisation spontanée, qui représente une « stratégie gagnante » (Foucault, 1984) de la part des mal-lotés, et surtout des opérations de quadrillage administratif, qui améliorent la position de l'Etat dans le champ politique local. Semblables à des actes d'autorité permettant aux différents acteurs « de faire valoir leurs intérêts dans l'espace » (Bailly, Béguin, cités par Tizon, 1996, p. 27), les opérations de production de l'espace peuvent, de plus, constituer des énoncés performatifs. Cela vaut en particulier pour les opérations d'équipement, dont on a pu voir qu'elles expriment la puissance de leurs auteurs présumés, de même que pour les processus de territorialisation. Projection dans l'espace ou forme objectivée du pouvoir, la territorialisation fonctionne en effet comme l'énoncé d'une règle relationnelle, ainsi qu'invitent à le penser une fois de plus

---

<sup>586</sup> Eclairant le point de vue de J.G. March et H.-A. Simon (*Les organisations*, Paris, Dunod, 1974) qui invitent à considérer les processus d'« intériorisation [des] routines et [des] pesanteurs bureaucratiques » (Gaudin et Novarina, 1997, p. 13) dans l'analyse des organisations, J.P. Gaudin et G. Novarina indiquent que l'« action est alors portée aux processus d'apprentissage de langages communs dans une perspective qui n'est pas sans lien avec la sociologie de la traduction (Michel Callon, Bruno Latour, *La science telle qu'elle se fait*, Paris, La Découverte, 1990) » (*ibid.*, p. 13).

les processus de maillage administratif, qui, tout en renforçant le contrôle de l'Etat sur les habitants et les espaces, indiquent aux citoyens ordinaires les nouvelles règles d'intermédiation entre la société civile et les institutions publiques. Dans les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis de même que dans d'autres contextes géographiques, l'écogenèse territoriale constitue donc bien un « processus d'échange et de communication » (Raffestin, cité par Tizon, 1996, p. 26).

### **LA SPECIFICITE DES CULTURES POLITIQUES LOCALES MISE EN EVIDENCE PAR LA PRODUCTION DE L'ESPACE**

Par les ajustements et les jeux de pouvoir qu'elle occasionne, ainsi que par les structures (normes et pratiques) qu'elle mobilise, la production de l'espace met en évidence certains traits propres des cultures politiques locales<sup>587</sup>. Parmi ces traits distinctifs, les figures emblématiques de l'autorité ont un rôle primordial, concourant à l'exercice de la domination symbolique en tant que référent idéologique pour les « entrepreneurs » politiques en quête de légitimité, et pour les « citoyens ordinaires » désireux d'accéder aux biens publics.

Dans la banlieue de Dakar, la figure du « patron » ou du « notable » est prépondérante, apparaissant de façon récurrente au travers des opérations liées à la sécurisation de l'habitat, à l'équipement des quartiers, et aux projets de développement local. Ces différentes opérations montrent en effet, que, comme dans une « société à *big men* » (Godelier, 1996), l'autorité politique est fonction des talents de celui qui prétend être leader, et surtout de son aptitude à distribuer des richesses au sein de son « lignage » (Ndione, 1992) ou groupe de référence. On peut prendre l'exemple de ce président d'une association de Yeumbeul, assimilé par plusieurs habitants de son quartier à un bienfaiteur parce qu'il a facilité l'approvisionnement du secteur en eau potable et qu'il a contribué à l'intervention de l'aide internationale dans la localité, ce qui lui confère une influence incontestable dans le champ politique local. Quant aux « entrepreneurs » politiques, ils cherchent à construire leur légitimité en s'affichant aux yeux de tous comme des intercesseurs de premier ordre entre l'extérieur

---

<sup>587</sup> Pour C. Goirand, la culture politique aurait trois dimensions principales : « les connaissances des individus sur les acteurs et les règles du système politique, la dimension affective des perceptions politiques et la capacité à porter des jugements sur la politique » (Goirand, 1997, p. 355). Elle ajoute encore une quatrième caractéristique qui engloberait ces trois aspects, à savoir la « compétence politique » (*ibid.*, p. 13).

pourvoyeur de richesses et la société locale. Preuve en est la signature des équipements fournis par l'aide internationale par des acteurs locaux, associations locales ou responsables politiques, qui expriment ainsi leur capacité de mobilisation verticale au service des habitants, ou encore la tentative d'accaparement de projets de micro-crédit par ce responsable politique de Yeumbeul, au profit exclusif de sa clientèle féminine. Les figures emblématiques de l'autorité que sont le « patron » et l'« intercesseur », autrement dit le « notable », montrent donc bien qu'à l'inverse du pouvoir religieux, transmis par les voies de la parenté au sein des confréries musulmanes, la culture politique est fondée sur la relation de clientèle et sur le courtage, ce qui peut également être observé dans les campagnes de l'intérieur du Sénégal (Blundo, 2000) et, plus largement, dans celles d'Afrique de l'Ouest (Olivier de Sardan, 1996).

Dans la banlieue de Tunis, c'est davantage la figure du « prince » qui est mise en avant lors des projets d'équipement conduits par l'Etat durant les années 1990. En effet, on a pu constater que la réhabilitation urbaine était systématiquement assimilée par les médias à un acte de générosité et à une expression de la sollicitude du président Ben Ali envers les pauvres, comme si la réhabilitation relevait non du registre des actions de l'Etat en tant que collectivité, mais de celui des largesses princières. Loin de constituer un cas isolé, ce mode de médiatisation érigeant le chef de l'Etat en protecteur est commun à d'autres opérations ayant trait en particulier à l'assistance sociale, ce que prouve la mise en place et le fonctionnement du Fonds de Solidarité Nationale (FSN). Institué par la loi de finances du 31 décembre 1992, le FSN est « destiné à financer les différentes interventions décidées par le Chef de l'Etat au profit des catégories sociales à faible revenu et des agglomérations dépourvues du minimum d'infrastructures de base et qui ne sont pas concernées par les programmes et projets ordinaires de l'Etat et des Collectivités Locales<sup>588</sup> » (JORT du 31 décembre 1992). Le FSN témoigne donc de la privatisation de l'action publique. Mais il s'apparente aussi à une forme d'allégeance qui rappelle elle-même l'ancienne *bay'a*<sup>589</sup>. En effet, le FSN est alimenté pour partie par des « donations volontaires » des

---

<sup>588</sup> Sur le même modèle, la loi de Finances du 31 décembre 1999 crée un Fonds National de l'Emploi (FNE).

<sup>589</sup> « Serment d'allégeance, la *bay'a* est un contrat (accord) conclu entre les composantes de la société politique pour reconstruire l'autorité et la sacrifier. Elle est l'institution qui concrétise la construction du consensus à l'échelle d'une configuration socio-politique (régionale ou globale). Elle évoque la sphère de domination de celui que l'on investit du pouvoir suprême et aussi celle de l'intermédiaire qui prête allégeance » (Hénia, 2000, p. 138).

particuliers et des entreprises, qui, en l'occasion, attestent peut-être leur solidarité à l'égard des pauvres et leur loyauté politique, mais aussi leur allégeance au chef de l'Etat, comme le note B. Hibou « [...] les hommes d'affaires, les professions libérales et les citoyens aisés ont obligation d'alimenter ces comptes [du FSN] sous peine de désagréments divers<sup>590</sup> » (B. Hibou, 1999, p. 49). De même que les opérations de réhabilitation urbaine, la solidarité nationale traduit donc l'existence d'une culture politique de la sujétion, en même temps qu'elle met en évidence un système de domination dont la cohésion dépend, tant sur le plan symbolique que sur celui des allégeances effectives, de la circulation des biens matériels, circulation qui s'effectue, dans le cadre de l'action sociale et de la lutte contre la pauvreté, entre les couches moyennes et aisées, le chef de l'Etat (et non l'Etat) et les couches défavorisées de la société tunisienne.

Cette recherche suscite de nouveaux questionnements. Certains ont trait à la culture politique, mais ils concernent surtout l'anthropologie et même la sociolinguistique, seule capable, en dernier ressort, de situer avec précision les normes et les pratiques politiques locales (dont l'énonciation du politique) dans leur contexte historique. Pour ma part, je retiendrai deux axes de recherche qui regardent particulièrement la géographie politique et la géographie urbaine. Le premier concerne les évolutions politiques des quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis. Il s'agirait d'examiner plus avant les processus d'ouverture ou de renforcement des espaces de débat public locaux dans la banlieue de Dakar et de préciser les mutations du gouvernement local dans les quartiers réhabilités de la banlieue tunisoise. Le second résiderait dans la conduite d'enquêtes supplémentaires dans les quartiers non réglementaires d'autres villes en développement afin d'identifier de nouveaux modes de gouvernement local, ainsi que dans d'autres catégories d'espaces urbains, de façon à déterminer si la production de l'espace y revêt une dimension politique aussi manifeste que dans les quartiers non réglementaires des banlieues de Dakar et de Tunis.

---

<sup>590</sup> De fait, les donateurs sont bien connus, car la loi stipule que les dons font l'objet d'un reçu remis au donateur. En outre, elle indique qu'un « état détaillé comportant les sommes et l'origine des dons [...] sera publié à la fin de chaque année, sauf demande contraire des parties versantes » (loi de Finances du 31 décembre 1992).



## BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- ABDELHAQ Mohamed, HEUMANN Jean-Bernard, 2000, « Oppositions et élections en Tunisie », *Monde arabe, Maghreb, Machrek* n° 168, avril-juin, pp. 29-40.
- ABDELKAFI Jellal, 1987, « La réponse de l'Etat au processus d'urbanisation », pp. 253-287, dans CAMAU Michel (dir.), *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS, 420 p.
- ABELES Marc, 1983, *Le lieu du politique*, Paris, Société d'ethnographie, coll. « Histoire et civilisations de l'Afrique orientale », 240 p.
- ABOUHANI Abdelghani, 1988, *Pouvoir local et espace urbain au Maroc. Le cas de Tabriquet-Nord à Salé*, Thèse de doctorat d'Etat en Droit public ; Rabat, Univ. Mohamed V, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, 469 p.
- ABOUHANI Abdelghani, 1999, « Le rôle des amicales dans le fonctionnement et la restructuration des quartiers d'habitat clandestin au Maroc », pp. 355-373, dans SIGNOLES Pierre, EL KADI Galila, SIDI BOUMEDINE Rachid (dir.), *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions, 1999, 373 p.
- ACT CONSULTANTS, 2001, *Guide méthodologique d'évaluation du Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires*, MEH/ARRU, Tunis, 36 p. et annexes.
- AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL, 2000, *Audit urbain et financier de la ville de Pikine*, Dakar, 188 p. et annexes.
- AGENCE D'EXECUTION DE TRAVAUX D'INTERET PUBLIC, 1997, *Présentation du projet de nutrition communautaire*, Dakar, 31 p.
- AGENCE DE REHABILITATION ET DE RENOVATION URBAINE, sans date, *La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie*, Tunis, *sd*.
- AGENCE DE REHABILITATION ET DE RENOVATION URBAINE, SIRUS, 1993, *Etude d'assainissement et de voirie du quartier Sidi Hacine à Sedjoumi. Avant-projet sommaire*, Tunis.
- AGENCE DE REHABILITATION ET DE RENOVATION URBAINE, PROGRAMME NATIONAL DE REHABILITATION DES QUARTIERS POPULAIRES, 1991, *Identification des quartiers proposés pour la réhabilitation et la réfection de projets d'aménagement de lotissements sociaux*, gouvernorat de Tunis, Tunis.
- ALLEGUE Habib, 1993, « Le Métro Léger de Tunis : sept ans après la première mise en service », pp. VII -21-30, *Transport urbain dans les pays en développement/ Urban Transport in Developing Countries*, CODATU VI-Tunis-Tunisie, 6<sup>ème</sup> conférence sur les transports urbains dans les pays en développement du 15 ou 19 février 1993.
- AMEUR Mohamed, 1998, « L'aménagement de la ville "clandestine" à Fès : enjeux et stratégies des acteurs », *Les Cahiers d'Urbama* n° 14, pp. 37-46.
- ANTOINE Philippe, DUBRESSON Alain, MANOU-SAVINA Annie, 1987, *Abidjan « côté cours »*, Paris, Orstom, Karthala, 278 p.
- ANTOINE Philippe, BOCQUIER Philippe, FALL Abdou Salam, GUISSSE Yousouf M., NANITELAMIO Jeanne, 1995, *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, IFANCAD, ORSTOM, CEPED, 209 p.

- ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA MEDINA, 1972, *Oukalisation de la Médina de Tunis. Etudes des conditions d'occupation d'un habitat urbain historique. Exposé des données*, municipalité de Tunis, Tunis, 110 p.
- BACCOUCHE Néji, 1991, « Décentralisation et démocratie locale en Tunisie », pp. 135-150, dans BEN SALAH Hafedh, ROUSSILLON Henry (dir.), *Administration et changement : mutations structurelles et pénétration territoriale en Tunisie*, Tunis, Fac. de Droit et de Sciences Politiques, 191 p.
- BAKO-ARIFARI Nassirou, 2000, « Dans les interstices de l'Etat : des courtiers en col blanc. Cadres ressortissants et développement local à Kandi (Nord-Bénin) », pp. 43-70, dans BIRSCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, 2000, 328 p.
- BALANDIER Georges, 1995 (réed.), *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 240 p.
- BALANDIER Georges, MERCIER Paul, 1952, « Particularisme et évolution. Les pêcheurs lébou du Sénégal », *Etudes sénégalaises* n° 3, IFAN, Saint-Louis.
- BALTAGI Abdelatif, 1988, « Système d'habitat et ségrégation sociale dans l'agglomération de Tunis », *Peuples méditerranéens* n° 43, pp. 79-86.
- BANEGAS Richard, 1992, *Les transitions démocratiques comme situations de fluidité politique. Gestion, légitimation, consolidation*, Mémoire de DEA, IEP, Paris.
- BANEGAS Richard, 1998, *La démocratisation "à pas de caméléon". Transition et consolidation démocratique au Bénin*, Thèse de doctorat, Paris, IEP, 2 t.
- BANQUE MONDIALE, 1995, *Rapport d'évaluation, République du Sénégal, Projet du secteur de l'eau*, 132 p.
- BANQUE MONDIALE, 1995b, *Staff appraisal report, Republic of Senegal, Community nutrition project*, 93 p.
- BANQUE MONDIALE, 1997, *Rapport d'évaluation, République du Sénégal, Programme d'appui aux communes*, 26 p. et annexes.
- BAXERRES Carine, 2001, *Etude d'un système d'acteurs local autour d'un enjeu majeur : la mise en place d'un centre polyvalent à vocation inter-communautaire. Communes d'arrondissement de Yeumbeul Sud, Yeumbeul Nord et Malika, mairie de la Ville de Pikine, Région du Cap Vert, Sénégal*, Dakar, Enda Tiers-Monde, Programme Ecopop, 27 p.
- BAYART Jean-François, 1985, « L'énonciation du politique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 35, n° 3, pp. 343-373.
- BAYART Jean-François (dir.), 1996, *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 404 p.
- BAYART Jean-François, MBEMBE Achille, TOULABOR Comi, 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, Coll. « Les Afriques », 268 p.
- BECK Linda J., 2002, « Le clientélisme au Sénégal : un adieu sans regrets ? », pp. 529-547, dans DIOP Momar-Coumba (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 655 p.
- BEN AMOR Rhida, 1994, « Politique sociale et pauvreté en Tunisie », *Cahiers de la Méditerranée* n° 49, pp. 189-227.
- BEN AMOR Rhida, sd, « Solidarités informelles et groupes sociaux à Tunis », pp. 74-163 (références incomplètes).
- BEN HAMMOUDA Hakim, 1999, *L'économie politique du post-ajustement*, Paris, Karthala, 393 p.

- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, 1996, « Voisinage, syndicats de copropriété et associations de quartier à Tunis », Contribution au séminaire *Citoyenneté urbaine et intermédiation sociale. Villes et territoires méditerranéens*, INAU, AERAU, Rabat, 17, 18, 19 avril 1996, 19 p.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, 1997, « Le logement social “mis à niveau” », *Monde arabe, Maghreb, Machrek* n° 157, pp. 47-57.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, 1999, « Mobilisation des habitants et construction du voisinage. Le cas de l’habitat social récent à Tunis », pp. 155-182, dans BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, DEBOULET Agnès (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama, 406 p.
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, 2000, « Le lien social et politique dans un quartier en formation à Tunis : allégeance et/ou clientélisme », contribution au programme de recherche « Villes et territoires au Maghreb » (coord. Hénia), IRMC, Tunis (non publié).
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, DEBOULET Agnès (dir.), 1999, *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama, 406 p.
- BIAREZ Sylvie, NEVERS Jean-Yves (textes réunis et présentés par), 1993, *Gouvernement local et politiques urbaines*, Actes du colloque international de Grenoble (2 et 3 février 1993), Grenoble, CNRS, 559 p.
- BIE (de) Jean-Louis, 1995, « Restructuration de l’habitat spontané et dynamique de changement », pp. 83-89, dans BAZIE Babou, GUILLERME André (dir.), *Le Génie urbain au Sénégal*, Actes du séminaire de Dakar, 22-24 novembre 1995, Paris, 184 p.
- BIERSCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2000, « Les courtiers entre développement et Etat », pp. 5-42, dans BIERSCHEK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, 328 p.
- BINOUS, Jamila, s.d., *L’analyse de l’état actuel de la Médina de Tunis*, 15 p.
- BINOUS, Jamila, BEN BECHR Fatma, ABDELKAFI Jellal, 1985, *Tunis*, Tunis, Sud Editions, 153 p.
- BLUNDO Giorgio, 1998, *Elus locaux, associations paysannes et courtiers du développement au Sénégal. Une anthropologie politique de la décentralisation dans le sud-est du bassin arachidier (1974-1995)*, Thèse de doctorat, Fac. Sciences soc. et pol., Lausanne, 440 p.
- BLUNDO Giorgio, 2000, « Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d’alliance », pp. 71-100, dans BIERSCHEK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, 328 p.
- BLUNDO Giorgio, 2001, « Négociier l’Etat au quotidien : agents d’affaire, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l’administration sénégalaise », *Autrepart* n° 20, pp. 75-90.
- BOCQUIER Philippe, 1996, *Insertion et mobilités professionnelles à Dakar*, Paris, IRD, 312 p.
- BOISSEVAIN Katia, 2002, « Pureté rituelle et différenciation sociale dans le culte de Saïda Manoubiya », *Correspondances* n° 69, IRMC, Tunis, pp. 3-10.
- BOURDIEU Pierre, 1981, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n° 36-37, pp. 3-24.
- BRAS Jean-Philippe, 1996, « Tunisie : Ben Ali et sa classe moyenne », *Pôles*, pp. 174-195.

- BRIQUET Jean-Louis, SAWICKI Frédéric (dir.), 1998, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, Coll. « Politique d'aujourd'hui », 325 p.
- BULLE Sylvaine, 1998, « Gestion urbaine et participation des habitants : quels enjeux, quels résultats ? Le cas de Yeumbeul, Sénégal », MOST/UNESCO, *Document de discussion n° 33*, sur internet : <http://www.unesco.org/most/yeumbeul.htm>.
- BURGAT François, 1988, *L'islamisme au Maghreb. La voix du Sud (Tunisie, Algérie, Lybie, Maroc)*, Paris, Karthala, coll. « Les Afriques », 307 p.
- CALENGE Christian, LUSSAULT Michel, 1997, « Recoudre le tissu », pp. 87-100, dans CALENGE Christian, LUSSAULT Michel, PAGAND Bernard (dir.), *Figures de l'urbain, des villes, des banlieues et de leurs représentations*, Tours, Maison des Sciences de la Ville, Coll. « Sciences de la Ville » n° 4, 213 p.
- CAMAU Michel, 1987, « Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ? », pp. 9-52, dans CAMAU Michel (dir.), *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS, 420 p.
- CAMAU Michel, 1996, « Politique dans le passé, politique aujourd'hui au Maghreb », pp. 63-96, dans BAYART Jean-François (dir.), *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996, 404 p.
- CAMAU Michel, 1997, « D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale », *Monde arabe, Maghreb, Machrek* n° 157, pp. 3-16.
- CAMAU Michel (dir.), 1997, *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS, 420 p.
- CAMAU Michel, AMRANI Fadila, BEN ACHOUR Rafâa, 1981, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie. Les élections législatives du 4 novembre 1979*, Fac. de droit et des sciences pol. et éco. de Tunis, CRESM, Aix-en-Provence, Edisud, 550 p.
- CAMAU Michel, GEISSER Vincent (coord.), 1997, « Tunisie : dix ans déjà... D'une République à l'autre », *Monde arabe, Maghreb, Machrek* n° 157, 213 p.
- CATTEDRA Raffaele, 2001, *La mosquée et la cité. La reconversion symbolique du projet urbain à Casablanca (Maroc)*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Tours, 604 p.
- CAVERIVIERE Monique, DEBENE Marc, 1988, *Le droit foncier sénégalais*, Paris, Berger-Levrault, 329 p.
- CENTRE TRICONTINENTAL DE LOUVAIN-LA-NEUVE, 1998, *Les ONG : instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ?*, Paris, L'Harmattan.
- CENTRE TRICONTINENTAL DE LOUVAIN-LA-NEUVE, 1998, *Pouvoirs locaux et décentralisation. Le point de vue du Sud*. Paris, L'Harmattan, 226 p.
- CHABBI Morched, 1984, « Habitat sous-intégré et recherche urbaine française en Tunisie », pp. 181-188, BROWN Kenneth, JOLE Michèle, SLUGLETT Peter, ZUBEÏDA Sami (ed.), *Middle Eastern Cities in Comparative Perspective/ Points de vue sur les villes du Maghreb*, London, Ithaca Press, 341 p.
- CHABBI Morched, 1984b, « Les lotisseurs clandestins à Tunis », *Genève-Afrique*, Vol. XXII, n° 1, pp. 125-135.
- CHABBI Morched, 1985, « Pratiques et logiques en matière de planification urbaine. Le cas du plan de restructuration du quartier Ettadhamen à Tunis », pp.83-101, dans HAUMONT Nicole, MARIE Alain (dir.), *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et Entreprises », 1985, 2 t.
- CHABBI Morched, 1986, *Une nouvelle forme d'urbanisation à Tunis. L'habitat spontané péri-urbain*, Thèse de doctorat, Université de Paris-Val-de-Marne, IUP de Paris-Créteil, 436 p.

- CHABBI Morched, 1988, « The pirate subdeveloper : a new form of land developer in Tunis », 21 p., *International journal of urban and regional research (références incomplètes)*.
- CHABBI Morched, 1989, « Etat, politiques urbaines et habitat spontané. Le cas de Tunis. 1960-1980 », pp. 249-265, dans BROWN Kenneth, JOLE Michèle, LIAUZU Claude, SLUGLETT Peter, ZUBAÏDA Sami, *Etat, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient/ Urban crises and social movements in the Middle East*, Actes du colloque CNRS-ESRC, Paris, 23-27 mai 1986, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et entreprises », 346 p.
- CHABBI Morched, 1997, « Evolution du Grand Tunis. Territorialités et centralité », pp. 257-269, dans NACIRI Mohamed, RAYMOND André, *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*, Fondation du Roi Abdul-Aziz pour les Etudes islamiques et les Sciences humaines, Casablanca.
- CHABBI Morched, 1999, « La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie : de l'intégration à la régulation sociale », pp. 187-200, dans SIGNOLES Pierre, EL KADI Galila, SIDI BOUMEDINE Rachid (dir.), *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions , 373 p.
- CISSE Lamine, 1999, *Projet de Ville de Pikine, Commune d'arrondissement de Guinaw-Rails nord (étude monographique)*, Dakar, Enda Ecopop, PDSU, 25 p.
- CISSE Pape Lamine, 1999, *Projet de Ville de Pikine. Commune d'arrondissement de Mbao. Forum des acteurs locaux*, Enda Ecopop, PDSU, 43 p.
- COLL Jérôme, 2000, « Animateurs et coordinateurs. Les courtiers en développement de Malem-Hodar (Sénégal) », pp. 101-123, dans BIERSCHEK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, 2000, 328 p.
- COMETE ENGINEERING, 1997, *Evaluation rétrospective du troisième projet de développement urbain. Note de synthèse. Version définitive*, ministère de l'Équipement et de l'Habitat, ARRU, Tunis.
- COMITE DE COORDINATION DES ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE YEUMBEUL, 2002, *Programme de promotion de la citoyenneté par la mise en place de véritables dialogues politiques locaux dans les communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Malika et Keur Massar*, Dakar, 8 p.
- COMITE NATIONAL HABITAT II, 1996, *Gestion des établissements humains au Sénégal. Diagnostic et plan d'action*, Dakar, 149 p.
- COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT REGIONAL, 1996, *Le Programme de Développement Urbain Intégré*, séminaire sur la politique des villes en France (Lyon, 9-14 décembre 1996), ministère du Développement Economique, Tunis, doc.ronéo., 14 p.
- COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YEUMBEUL NORD, ENDA GRAF, PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL URBAIN, 2001, *Atelier de planification stratégique, Yeumbeul Nord, Sous-rapport portant sur les projets prioritaires*, Dakar, 8 p.
- COMMUNE DE TUNIS, 1994, *Plan d'Aménagement Urbain de la Zone Ouest de Tunis, Arrondissements d'El Hraïria et Sidi Hacine-Séjoumi*, Tunis.
- CONSEIL INTERMINISTERIEL consacré au plan directeur d'urbanisme de Dakar et à l'aménagement de Diamnadio, présenté par A. Sow, ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, 26 novembre 1998, 23 p.
- COOPERATION SENEGALO-ALLEMANDE, sd, *Prévention et restructuration de l'habitat spontané. La situation à Pikine*, Dakar, 7 p.

- CORBOZ André, 2001, « La “refondation” de Genève en 1830 (Dufour, Fazy, Rousseau) », pp. 133-172, dans CORBOZ André, *Le Territoire comme palimpseste et autres essais*, Besançon, Les éditions de l'imprimeur, Coll. « Tranches de villes », 2001, 382 p.
- COULON Alain, 1987, *L'ethnométhodologie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 127 p.
- COUSSY Jean, 1994, « Les ruses de l'Etat minimum », pp. 227-248, dans BAYART Jean-François (dir.), *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 254 p.
- CROZIER Michel, Friedberg Erhard, 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, coll. « Points », 505 p.
- CRUISE O' BRIEN Donald B., 1992, « Le contrat social sénégalais à l'épreuve », *Politique Africaine* n° 45, pp. 9-31.
- CRIBIER Françoise, 1989, « Une génération de Parisiens à deux périodes de leur vie. Itinéraires résidentiels et stratégiques », *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 41, pp. 42-50.
- DAKHLIA Jocelyne, 1998, *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l'Islam*, Paris, Aubier, collection « Historique », 427 p.
- DEBOULET Agnès, 1994, *Vers un urbanisme d'émanation populaire. Compétences et réalisations des citoyens. L'exemple du Caire*, Thèse de doctorat, Université Paris XII-Val-de-Marne, IUP, 3 tomes.
- DEBOULET Agnès, 1996, « Devenir citoyen... ou partir à la conquête des droits urbains élémentaires : exemples tirés des faubourgs récents du Caire », pp. 141-157, dans LUSSAULT Michel, SIGNOLES Pierre (dir.), *La citoyenneté en questions*, Urbama, Fasc. de recherches n° 29, Tours, 157 p.
- DELEUZE Audrey, 1998, *Contribution à l'évaluation du fonctionnement de centres de nutrition communautaires au Sénégal*, mémoire de DESS, ORSTOM, Université de Montpellier II, 51 p. et annexes.
- DENIAU Patrice, HOANG Xavier, 1992, *Evaluation des politiques et programmes urbains au Sénégal, Coopération française pour le développement urbain, Appui aux politiques et programmes urbains en Afrique subsaharienne*, Paris, ministère de la Coopération et du Développement, Caisse Centrale de Coopération Economique, 140 p. et annexes.
- DETIENNE Marcel, 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil, 138 p.
- DIALLO Amadou, 1999, *Projet de Ville de Pikine. Commune d'arrondissement de Djidah Thiaroye Kao, Rapport final*, Enda Ecopop, PDSU, 54 p.
- DI MEO Guy, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », pp. 37-48, dans LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, Coll. « Mappemonde », 352 p.
- DIOP Bineta, GOUJON Karine, 1996, *Rapport sur l'identification des groupements féminins à Yeumbeul*, ENDA ECOPOP, PDSU, 11 p., non publié.
- DIOP Momar Coumba, 1980, *La confrérie mouride : organisation politique et mode d'implantation urbaine*, Thèse de doctorat, Université Lyon II, 273 p.
- DIOP Momar-Coumba, 1995, *La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale*, Programme de gestion urbaine, Dakar.
- DIOP Momar-Coumba, 1999, « Suivi du Sommet de Copenhague : le cas du Sénégal », Contribution au séminaire *Les politiques sociales en Afrique de l'Ouest : quels changements depuis le Sommet social ?*, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Hôtel Novotel, Dakar, 2-3 novembre 1999, 74 p., version provisoire.

- DIOUF Mamadou, 1992, « Le clientélisme, la “technocratie” et après ? », pp. 233-278, dans DIOUF Momar Coumba (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*, Dakar, Codesria, 464 p.
- DIOUF Mamadou, 1999, « L'idée municipale. Une idée neuve en Afrique », *Politique africaine* n° 74, pp. 13-23.
- DIRASSET, 1992, *Programme national de réhabilitation des quartiers populaires*, ministère de l'Équipement et de l'Habitat, Tunis, 214 p.
- DIRASSET, 1996, *Plan d'aménagement d'El Bokri (délégation de Sidi Thabet)*, Tunis, gouvernorat de l'Ariana.
- DIRASSET, GROUPE HUIT, IGIP, 1996, *Schéma d'Aménagement du Territoire National, Rapport de première phase*, Tunis, 3 vol.
- DIRASSET, GROUPE HUIT, 1997, *Schéma d'Aménagement du Territoire National, Rapport de deuxième phase, Le SDATN : unité nationale et ouverture mondiale*, Tunis.
- DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1993, *Enquête sur les priorités*, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Dakar, 120 p.
- DISTRICT DE TUNIS, 1984, *Plan de restructuration de la zone ouest-Sejoui*, Tunis, 83 p.
- DISTRICT DE TUNIS, 1989, *Plan directeur régional de transport. Volume 2. Le transport collectif dans le district de Tunis*. Diagnostic, 52 p. et annexes.
- DISTRICT DE TUNIS, 1993, *Le marché foncier dans le district de Tunis : réserves foncières urbanisables ; prix des terrains*.
- DISTRICT DE TUNIS, 1994, *Plan d'aménagement urbain de la zone ouest de Tunis. Arrondissement d'El Hraïria et Sidi Hacine Séjoui. Rapport de présentation*, municipalité de Tunis.
- DISTRICT DE TUNIS, 1995, *Plan d'aménagement de la commune d'Ettadhamen-Douar Hicher*, commune d'Ettadhamen.
- DOBRY Michel, 1983, « Mobilisations multisectorielles et dynamique des crises politiques : un point de vue heuristique », *Revue française de sociologie*, vol. 24, n° 3, pp. 395-419.
- DORIER-APPRILL Elisabeth, JAGLIN Sylvie, 2002, « Gestions urbaines en mutation : du modèle aux arrangements locaux », pp. 5-16, *Autrepart*, n° 21, IRD, Editions de l'Aube.
- DUBRESSON Alain, RAISON Jean-Pierre, 2003 (rééd.), *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*, Paris, Armand Colin, 246 p.
- DURAND-LASSERVE Alain, 1986, *L'exclusion des pauvres dans les villes du tiers-monde, Accès au sol et au logement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et entreprises », 198 p.
- DURAND-LASSERVE Alain, 1996, « L'intégration des quartiers irréguliers dans les villes en développement », *Le Courrier du CNRS* n° 82, pp. 69-72.
- DURAND-LASSERVE Alain, TRIBILLON Jean-François, 1990, « La production foncière et immobilière dans les villes des pays en développement », pp. 25-44, dans GRANELLE J.J. (coord.), *La rente foncière. Approches théoriques et empiriques*, ADEF, Paris, 247 p.
- DURAND-LASSERVE Alain, TRIBILLON Jean-François, 2001, « Pays en développement. La loi ou la ville ? », *Urbanisme* n° 318, pp. 73-77.
- DUVIGNAUD Jean, 1995, « Relecture d'Halbwachs : représentations collectives et valeurs de l'espace », pp. 145-155, dans GOURDON Jean-Loup, PERRIN Evelyne, TARRIUS Alain, (dir.), *Ville, espace et valeurs. Un séminaire du Plan Urbain*, Paris, L'Harmattan, 582 p.
- ECKERT Ekkerhart, 1970, *La Médina de Tunis. Faubourg ou gourbiville ?*, Séminaire international d'Aix en Provence, 40 p. et planches annexes.

- EISENSTADT Samuel, RONINGER L., 1984, *Patrons, Clients and Friends. Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society*, Cambridge, University Press, 343 p.
- ENDA GRAF, 1996, *Cahier de la recherche populaire. Apprentissages et créativité sociale*, n° 1, Dakar, 119 p.
- ENDA INTERARABE, 1997, *La débrouille au féminin. Stratégies de débrouillardise des femmes de quartiers défavorisées en Tunis*, Tunis, 139 p.
- ENDA INTERARABE, GROUPE « SANTE », 1998, *Rapports mensuels d'activités*, Tunis, non publié.
- ENDA INTERARABE, 2001, *Crenda. Programme de micro-crédit dans la ceinture périurbaine du Nord-ouest de Tunis*, Tunis, 6 p.
- ENDA GRAF, 1999, *Pauvreté, décentralisation et changement social. Eléments pour la reconstruction d'une Société Politique*, Dakar, Ed. Enda Graf Sahel, 174 p.
- ENDA TIERS-MONDE, 1996, *Enda, un an de plus. Activités 1995*, Dakar, 180 p.
- ENDA TIERS-MONDE, 1998, *Contrer la pauvreté urbaine dans l'agglomération dakaroise. Eléments pour une étude de faisabilité*, Dakar, document de travail.
- ENDA TIERS-MONDE, PROGRAMME « EAU POPULAIRE », 1998, « *Alimentation en eau potable en milieu périurbain et défavorisé à Dakar. Une initiative populaire* », dans MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, PROJET SECTORIEL EAU, 1998, *Séminaire de définition et de validation de la stratégie d'information et de sensibilisation du public sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en zones urbaines et périurbaine*, Saly, 23 et 24 avril 1998.
- « Etude de cas : la ZAC de Mbaou-Gare. Synthèse des travaux d'atelier », pp 213-221, dans *La maîtrise des projets d'aménagement urbain. Actes de séminaire de formation permanente de l'ENEA de Dakar*, Paris, IFU/ENPC, 1991, 270 p.
- FARVACQUE-VITKOVIC Catherine, MAC AUSLAN Patrick, 1993, *Politiques foncières des villes en développement*, Paris, ADEF, 157 p.
- FASSIN Didier, 1996, « L'essentiel, c'est de participer. "Décentralisation" et "santé communautaire" dans les villes du Tiers-Monde », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 73, pp. 4-13.
- FASSIN Didier, 2000, *Les enjeux politiques de la santé. Etudes sénégalaises, équatoriennes et françaises*, Paris, Karthala, 344 p.
- FENEYROL Olivier, 1997, « L'Etat à l'épreuve du local. Le réaménagement du quartier "Bab Souïqa-Halfaouine" à Tunis (1983-1992) », *Monde arabe, Maghreb, Machrek* n° 157, pp. 58-68.
- FENEYROL Olivier, 1999, « Réaménagement urbain et actions citadines en Tunisie. L'opération Bab Souïqa-Halfaouine », pp. 166-183, dans BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, DEBOULET Agnès (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama, 1999, 406 p.
- FENEYROL Olivier, 2000, « Pouvoir local, pouvoir sur le local en Tunisie. Les agents du Parti entre Etat et territoires », contribution au programme de recherche *Villes et territoires au Maghreb*, IRMC, Tunis, non publié.
- FENEYROL Olivier, 2000b, « Pouvoir local, pouvoir sur le local en Tunisie. Les agents du Parti entre Etat et territoires », pp.82-86, dans *Cahiers de l'IRMC n° 1, Villes et territoires au Maghreb. Itinéraires d'une recherche* (coord. : Abdelhamid Hénia), Tunis, 227 p.
- FLANDERS Alan, 1968, « Eléments pour une théorie de la négociation collective », pp. 13-35, *Sociologie du travail* n° 1.



- FLORIN Bénédicte, 1999, *Itinéraires citadins au Caire. Mobilités et territorialités dans une métropole du monde arabe*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Tours, 566 p.
- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 318 p.
- FOUCAULT Michel, 1976, *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 213 p.
- FOUCAULT Michel, 1984 « Pourquoi étudier le pouvoir : la question du sujet », pp. 297-308, dans DREYFUS Hubert, RABINOW Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Gallimard (trad.), Paris, PUF, 366p.
- FOUCAULT Michel, 1984b, « Le pouvoir, comment s'exerce-t-il ? », pp. 308-321, dans DREYFUS Hubert, RABINOW Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Gallimard (trad.), Paris, PUF, 366p.
- FOURCAULT Annie, 2000, *La banlieue en morceaux*, Paris, Ed. Créaphis, 350 p.
- FREMONT Armand, CHEVALIER Jean, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.
- FRIEDBERG Erhard, 1997 (réed.), *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris Seuil, 427 p.
- GALLAIS Jean, 1954, « Dans la grande banlieue de Dakar : les villages Lébous de la presqu'île du Cap vert », *Cahiers d'outre-mer* n° 26, avril-juin 1954.
- GAUDIN Jean-Pierre, 1993, *Les nouvelles politiques urbaines*, Paris, PUF, Coll. « Que Sais-je ? ».
- GAUDIN Jean-Pierre, 1999, *Gouverner par contrat*, Paris, Presses de Sciences Po, 233 p.
- GAUDIN Jean-Pierre, 2002, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. « La bibliothèque du citoyen », 138 p.
- GAUDIN Jean-Pierre, NOVARINA Gilles (dir.), 1997, *Politiques publiques et négociations. Multipolarités, flexibilités, hiérarchies*, Paris, CNRS Editions, PIRVilles, 174 p.
- GAYRARD Alain, LEGONOU Blandine, TONATO José, 1996, *Evaluation de projets de quartiers au Sénégal. Appui aux initiatives de quartiers : Wakhinane et Gueule-Tapée (Commune de Guédiawaye). Restructuration et régularisation foncière : Fass M'Bao (Commune de Pikine)*, rapport provisoire, ACT Consultants, ministère de la Coopération, Paris, 48 p.
- GEISSER Vincent, « Tunisie : des élections pour quoi faire ? Enjeux et "sens" du fait électoral de Bourguiba à Ben Ali », *Monde arabe, Maghreb, Machrek*, n° 168, pp. 14-68.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, 2002, « Les enjeux d'une politique de redéfinition territoriale : la création de l'aire métropolitaine d'Ekurlheni (Afrique du Sud) », *Autrepart* n° 21, pp. 27-39.
- GHARIANI Linda, 2000, *Analyse des itinéraires migratoires des migrants originaires de Khroumirie (nord-ouest de la Tunisie) installés à la périphérie de Tunis : stratégie migratoire et relation avec la région d'origine*, Rapport de stage à l'IRD-Tunis, 22 p.
- GIBBON Nathalie, NHARRI Naziha, avec la collaboration de NDIANG Moussly Matou, 1990, *Programme d'actions pour l'amélioration des conditions de vie dans le quartier de Wakhinane (Pikine, Sénégal)*, Rapport de stage de DESS, IFU, AFVP, Paris, 1990, 56 p. et annexes.
- GIDDENS Anthony, 1987, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, coll. « Sociologies » (trad. franc.), 474 p.

- GODELIER Maurice, 1996 (réed.), a, *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 387 p.
- GODELIER Maurice, 1996b, *L'énigme du don*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs », 315 p.
- GOIRAND Camille, *Démocratisation et mobilisation populaire à Rio de Janeiro des années 1970 aux années 1990*, Thèse de doctorat, IEP, Paris, 739 p.
- GOMEZ-PEREZ Muriel, 1998, « Associations islamiques à Dakar », pp.137-154, dans KANE Ousmane, TRIAUD Jean-Louis (dir.), *Islam et islamismes au sud du Sahara*, Paris, IREMAM, Karthala, MSH Paris, 331 p.
- GOVERNORAT DE L'ARIANA, 1989, *Note sur la situation foncière dans la délégation d'Ettadhamen*, Tunis, ministère de l'Intérieur.
- GREMION Pierre, 1976, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, coll. « Sociologie », 478 p.
- GROUPE DEVELOPPEMENT LOCAL, DECENTRALISATION, SENEGAL, 1998, *Rapport de synthèse de l'Atelier national*, Chambre de Commerce, Dakar, 27-28 février 1998, 43 p.
- GROUPE DE RECHERCHE DIAL, 2001, *Une lecture du World Development Report 2000/2001, "Attacking poverty"*. Document de travail, Paris.
- GUEYE Abdoul Karim, SECK Pape Salif, 1997, *Evaluation de la phase expérimentale du PADAEC*, 1997, Dakar, Enda Ecopop, 28 p., non publié.
- HAGUMA Apollinaire, 1987, *Les quartiers d'habitat spontané irrégulier : contribution à la restructuration des quartiers de Guinaw-Rail dans la Commune de Pikine (Dakar, Sénégal)*, Diplôme de troisième cycle pour l'obtention du grade d'urbaniste DPLG, Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Dakar, 220 p. et annexes.
- HAMROUNI Abdelaziz, 1990, *L'évolution de l'aire métropolitaine de Tunis : évaluation critique des méthodes de planification et des systèmes de décision à travers des d'urbanisme périurbain*, Thèse de doctorat, Université de Paris XII, 4 t.
- HARB Mona, 2003, « La *dâhiye* de Beyrouth : parcours d'une stigmatisation urbaine, consolidation d'un territoire politique », *Genèses. Sciences sociales et histoire* n° 51, pp. 70-91.
- HAUMONT Nicole, MARIE Alain (dir.), 1985, *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et Entreprises », 2 t.
- HENIA Abdelhamid, 1997, « Le pouvoir entre "notables" et "élites". Les cycles de la notabilité », *Monde arabe, Maghreb, Machrek*, n° 157, pp. 90-100.
- HENIA Abdelhamid, 2000, « La bay'a (serment d'allégeance) en Tunisie et au Maroc à l'époque moderne. Quelle territorialisation ? », pp. 138-139, dans *Cahiers de l'IRMC* n° 1, *Villes et territoires au Maghreb. Itinéraires d'une recherche* (coord. : Abdelhamid Hénia), Tunis, 227 p.
- HIBOU Béatrice, 1999, « Tunisie : le coût d'un "miracle" », *Critique internationale* n° 4, pp. 48-56.
- HIBOU Béatrice, TOZY Mohamed, 2000, « Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc : fondement historique d'une prise de liberté avec le droit », *Revue Tiers-Monde*, t. XLI, n° 161, pp. 23-48.
- HIZEM Salem, 1999, « Aspects juridiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en Tunisie », pp. 57-86, dans SIGNOLES Pierre, EL KADI Galila, SIDI BOUMEDINE Rachid (dir.), *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions, 373 p.

- HOAREAU, Jacques, 1992, « Description d'une conjoncture en sociologie », *Espaces-Temps*, n° 49-50, pp. 6-24.
- HOLT P.M., LAMBTON Ann K.S., LEWIS Bernard, 1970, *Encyclopédie générale de l'Islam*, t. 1, *Des origines à l'empire ottoman*, SIED (trad. franc.), 322 p.
- IDÉACONSULT, 1998, *Etude de faisabilité des projets dans le cadre du programme de développement urbain intégré de Sidi Hacine-Séjoui. Rapport de diagnostic. Version provisoire*, Commissariat Général au Développement Régional, Tunis, 46 p. et annexes.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1993, *Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages – 1990*, vol. A, *résultats de l'enquête budgétaire*, Tunis, ministère du Plan et du Développement Régional, 228 p.
- JACOLIN Pierre, avec la collaboration de Fulgence SECK et Aloyse NDIAYE, 1975, *Forces divergentes dans l'environnement urbain. L'exemple d'Arafat*, ENDA, Programme « Formation pour l'environnement », IDEP, UNEP, SIDA, Dakar, 120 p.
- JAGLIN Sylvie, 1997, « Gestions urbaines à Windhoek (Namibie) et Lusaka (Zambie) : deux complexes réformateurs métissés », communication au colloque *Restructuration des réseaux territoriaux : le local et le régional*, 3-4oct. 1997, IEP, Bordeaux.
- JEDIDI Sonia, 1992, « Tunisie : le gouvernement face aux islamistes », *Hérodote*, n° 65-66, pp. 78-92.
- JOHNSON G. Wesley, 1991, *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*, Paris, Karthala, 297 p.
- JOLE Michèle, 1984, « La politique d'assainissement à Tunis », pp. 225-242, dans METRAL Jean, MUTIN Georges (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Paris, Sindbad, coll. « Etudes sur le Monde arabe » n° 1, 494 p.
- KERTZER David I., 1988, *Ritual, Politics and Power*, New Haven and London, Yale University Press, 235 p.
- KHOUAJA Ahmed, 2000, « Système notabiliaire et changements sociaux dans les petites villes du Sahel tunisien, le cas d'une famille d'entrepreneurs originaires de Boumerdès », contribution au programme de recherche *Villes et territoires au Maghreb*, IRMC, Tunis, non publié.
- LAPLANTINE François, NOUSS Alexis, 2001, *Métissages de Arcimboldo à Zombi*, Paris, Ed. Pauvert, 634 p.
- LARIF-BEATRIX Asma, 1987, « L'Etat tutélaire, système politique et espace éthique », pp. 121-144, dans Camau Michel (dir.), *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS, 420 p.
- LAROUCSI Houda, 2000, *Enjeux et logiques des acteurs dans la gestion des espaces périurbains. Etude de cas à partir du quartier de Douar Hicher (commune d'Ettadhamen)*, mémoire de DEA, Urbanisme, Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme, Tunis, 139 p.
- LAURENT Pierre-Joseph, 1998, *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*, Paris, Karthala, 294 p.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, « Migration et structuration associative. Enjeux dans la moyenne vallée », pp. 117-139, dans CROUSSE Bernard, MATHIEU Paul, SECK Sidi M. (dir.), *La vallée du fleuve Sénégal. Evaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala, 380 p.
- LE BRIS Emile, 1991, « Le foncier urbain : le primat du sol constructible », pp. 143-150, dans LE BRIS Emile, LE ROY Etienne, MATHIEU Paul (dir.), *L'appropriation de la terre en*

- Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala, 1991, 359 p.
- LE BRIS Emile, 1999, « La construction municipale en Afrique. La laborieuse gestation d'un nouvel espace public », *Politique africaine* n° 74, pp. 6-12.
- LE BRIS Emile, LE ROY Etienne, LEIMDORFER François, (études réunies et présentées par), 1982, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 425 p.
- LE BRIS Emile, MARIE Alain, OSMONT Annick, SINOUE Alain, 1987, *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 268 p.
- LE GALES Patrick, 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique* vol. 45, n° 1, pp. 57-95.
- LECA Jean, SCHEMEIL Yves, 1983, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, vol. 4, n° 4, USA, pp. 455-494.
- LECONTE-WEISZ Juliette, 2000, *Répercussions psychosociales de l'entreprenariat sur le statut de la femme. Evaluation de l'octroi de micro-crédits*, Tunis, Enda Interarabe.
- LEFEBVRE Henri, 1972, *Espace et politique. Le droit à la ville II*, Paris, Anthropos, 176 p.
- LEFEBVRE Henri, 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 487 p.
- LERICOLLAIS Alain, VERNIERE Marc, 1974, *L'émigration Toucouleur du Fleuve Sénégal à Dakar*, ORSTOM, Dakar, 21 p.
- LE ROY Etienne, 1995, « Irrégularités foncières dans quelques situations urbaines d'Afrique noire », *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 66, pp. 118-121.
- LEVEAU Rémy, 1976, *Le fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 280 p.
- LEVI-STRAUSS Claude, 1974 (rééd.), *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 452 p.
- LEVY Jacques, 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction publique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 442 p.
- LEVY Jacques, 1999, *Le tournant géographique*, Paris, Belin, 400 p.
- LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.
- LOCOH Thérèse, 1990, « Evolution de la famille et transition démographique en Afrique », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 126, pp. 525-543.
- LUSSAULT Michel, 1993, *Le mythe du quartier*, Maison des Sciences de la Ville, Université François-Rabelais, Tours, Série 3 « Extraits de revues et conférences » n° 21, 9 p.
- LUSSAULT Michel, 1996, *L'espace en actions. De la dimension spatiale des politiques urbaines*, Habilitation à Diriger des Recherches, Géographie, Université de Tours, 2 tomes.
- LUSSAULT Michel, 1997, « Une problématique de l'image en géographie », pp. 15-22, dans CALENGE Christian, LUSSAULT Michel, PAGAND Bernard (dir.), *Figures de l'urbain, des villes, des banlieues et de leurs représentations*, Tours, Maison des Sciences de la Ville, Coll. « Sciences de la Ville » n° 4, 213 p.
- LUSSAULT Michel, 2000, « Action(s) ! », pp. 11-36, dans LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 352 p.
- LUSSAULT Michel, 2001, « Propositions pour l'analyse générale des espaces d'actes », pp. 33-46, dans GORRHA-GOBIN Cynthia (dir.), *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, 2001, 258 p.

- LUSSAULT Michel, 2001b, « Ouverture : mythologies citadines », *Autrement*, coll. « France », n° 21, pp. 8-66.
- LUSSAULT Michel, SIGNOLES Pierre (dir.), 1996, *La cidadinité en questions*, Urbama, Fasc. de recherches n° 29, Tours, 157 p.
- MAACK Stephen C., 1975, « Borne-fontaine : la dynamique du facteur humain dans l'aménagement urbain », *Environnement urbain*, vol. 1, n° 4, pp. 97-199.
- MAINET Guy, 1997, « Création et volonté urbaines à la base. Le cas du Sénégal », pp. 11-123, dans BERTRAND Monique, DUBRESSON Alain (eds), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 326 p.
- MAHJOUB Azzem, ZAAFRANE Hafedh, 1998, *Réduction de la pauvreté urbaine en Tunisie : cadre d'action au niveau municipal. Phase 1. La pauvreté urbaine en Tunisie et évaluations des actions municipales de lutte contre la pauvreté*, Fédération nationale des villes tunisiennes, Programme de gestion urbaine, Tunis, 133 p. et annexes.
- MANSOURI Fathy, 1994, « Les projets de développement urbain, financement et recouvrement. Le cas tunisien », contribution au Séminaire international de Meknès, mai 1994, ANHI-Maroc.
- MARCOU Gérard, 1998, « L'administration territoriale en Tunisie et les enjeux de la décentralisation », pp. 7-50, dans BEN SALAH Hafedh, MARCOU Gérard (dir.), *Décentralisation et démocratie en Tunisie*, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, Paris, L'Harmattan, 236 p.
- MASSIAH Gustave, 1995, « Stratégies collectives d'accès au sol et politiques foncières », Communication présentée au séminaire de recherche : *Du faubourg à la ville*, Plan Urbain, Ministère de l'Aménagement, du Territoire, de l'Équipement et des Transports, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Compte rendu établi par F. Enel, Paris, 28 juin 1995.
- MASSIAH Gustave, TRIBILLON Jean-François, 1987, *Villes en développement*, Paris, La Découverte, 320 p.
- MEDARD Jean-François, 2000, « Clientélisme politique et corruption », *Revue Tiers-Monde*, T.XLI, n° 161, pp. 75-87.
- MENY Yves, 1992, *La corruption de la République*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 352 p.
- MERKLEN Denis, 2000, *Évaluation du projet sur « les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement » Unesco. Le Projet Développement Social de Quartiers à Yeumbeul et Malika, dans la banlieue de Dakar, Sénégal*, UNESCO, Programme MOST, Paris, 53 p.
- METRAL Jean, MUTIN Georges (dir.), 1984, *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Paris, Sindbad, coll. « Etudes sur le Monde arabe » n° 1, 494 p.
- MIGNON Jean-Marie, 1985, « Dakar (Sénégal), des acteurs de la gestion urbaine », Journées d'études *Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les pays en développement : quels nouveaux outils ? Quels nouveaux acteurs ? Quelles nouvelles pratiques ? Quelles dynamiques ?* Marly-Le-Roi, 24-26 janvier 1985, Réseau de recherche « Evolution des modes de gestion et des politiques d'aménagement dans les villes des PVD : analyse comparée des stratégies des acteurs et des systèmes de décision », 30 p., document de travail.
- MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, PROJET SECTORIEL EAU, 1998, Séminaire de définition et de validation de la stratégie d'information et de sensibilisation du public sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en zones urbaines et périurbaine, Saly, 23 et 24 avril 1998.

- MIOSSEC Jean-Marie, 1999, « La mosaïque urbaine tunisienne : entre urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel et pratiques “spontanées” ; entre le local et la Banque mondiale, via l’Etat », pp. 87-118, dans SIGNOLES Pierre, EL KADI Galila, SIDI BOUMEDINE Rachid (dir.), *L’urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions, 373 p.
- MIOSSEC Jean-Marie et SIGNOLES Pierre, 1984, « Les politiques urbaines en Tunisie », pp. 183-202, dans METRAL Jean, MUTIN Georges (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Paris, Sindbad, coll. « Etudes sur le Monde arabe », n° 1, 1984, 494 p.
- MOYA Ismaël (à paraître), « Le brouet cérémoniel : jeu financier ou institution sociale ? Thiaroye-sur-Mer (Dakar, Sénégal) ».
- MUNICIPALITE DE TUNIS, 2000, *Projet « cité durable, Tunis Séjourni. Plan d’actions*, CNUEH, Tunis, 158 p. et annexes.
- NACIRI Mohamed, 1984, « Les politiques urbaines : instruments de pouvoir ou outils de développement ? », pp. 13-42, dans METRAL Jean, MUTIN Georges (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Paris, Sindbad, coll. « Etudes sur le Monde arabe », n° 1, 494 p.
- NACIRI Mohamed, 1987, « L’aménagement des villes et ses enjeux », *Monde arabe, Maghreb, Machrek* n° 118, pp. 46-70.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 1997, « Compétences citadines et intermédiation sociale », projet d’intervention pour la rencontre IRMC, septembre 1997.
- NDIAYE A.I., 1997, *Etude sur la stratégie IEC de contingence. Rapport définitif*, AGETIP, Dakar, 49 p.
- NDIONE Emmanuel Seyni, 1992, *Le don et le recours. Ressorts de l’économie urbaine*, Dakar, Enda-Editions, coll. « Recherches populaires », 209 p.
- NDIONE Emmanuel Seyni, 1993, *Dakar, une société en grappes*, Paris, Karthala-Enda Graf Sahel, coll. « Les Afriques », 213 p.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 221 p.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1996, « L’économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, pp. 97-116.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1999, « L’espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens », *Revue Tiers-Monde*, tome XL, n° 157, pp. 139-167.
- OLSON Mancur, 1987 (rééd.), *Logique de l’action collective*, PUF, 199 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, 1990, *Développement et solidarité sociale : vers un plan d’action de lutte contre la pauvreté en Tunisie*, PNUD/BIT, 4-20 octobre 1990, 39 p.
- OSMONT Annick, 1987, « Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain : un système résidentiel dans l’agglomération dakaroise », pp. 115-176, dans LE BRIS Emile, MARIE Alain, OSMONT Annick, SINOUE Alain, *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, L’Harmattan, coll. « Villes et entreprises », 267 p.
- OSMONT Annick, 1993, « La régularisation foncière à Dalifort (Dakar, Sénégal) ou comment se passer des communes », pp. 47-66, dans JAGLIN Sylvie, DUBRESSION Alain (dir.), *Pouvoirs et cités d’Afrique noire. Décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 308 p.
- OSMONT Annick, 1995, *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l’ajustement*, Paris, Karthala, 309 p.

- OZOUF Mona, 1976, *La fête révolutionnaire. 1789-1799*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/histoire », 476 p.
- PARTI DEMOCRATIQUE SENEGALAIS, *Statuts et règlement intérieur*, s.d., 36 p.
- PARTI SOCIALISTE, 1996, Textes statutaires et réglementaires, 13<sup>e</sup> congrès ordinaire, Dakar, 12 p.
- PAYE Moussa, 1992, « La presse et le pouvoir », pp. 331-377, dans DIOP Momar Coumba (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*, Dakar, Codesria, 464 p.
- PERETZ Henri, 2002 (réed.), Préface à William Foote Whyte, *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, 1943, Paris, La Découverte, 403 p.
- PIERMAY Jean-Luc, 1993, *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et entreprises », 579 p.
- PIOLLE Xavier, 1990 « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », *L'Espace Géographique*, n° 4, pp. 349-358.
- POINSOT Jacqueline, SINOUE Alain, STERNADEL Jaroslav, 1989, *Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960. Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*, ORSTOM, ACA, Paris, La Documentation française, 346 p.
- PREVÔT SCHAPIRA Marie-France, 1997, *Territoires, pouvoirs et sociétés en Amérique latine*, Habilitation à diriger des recherches en Géographie, Université de Tours, 2 t.
- PREVÔT SCHAPIRA Marie-France, 1998, « Les banlieues de Buenos Aires : les politiques locales en débat », pp. 223-240, dans HAUMONT Nicole, LEVY Jean-Pierre (dir.), *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés », 261 p.
- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN, Compte-rendu de la journée de réflexion *Participation citoyenne au développement local*, Dakar, 15-16 décembre 1998, doc. ron., 10 p.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, 1997, *Les ONG tunisiennes et l'approche participative en Tunisie*, 110 p. et annexes.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, 1998, *Présentation du programme Life/PNUD/Sénégal*, Dakar.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, 2001, *Document d'appui au Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté*, Dakar, 64 p.
- QUERE Louis, 1992, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni* n° 18, pp. 75-92.
- RAFFESTIN Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 249 p.
- RAFFESTIN Claude, 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », pp. 175-185, dans AURIAC Franck, BRUNET Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 343 p.
- RANGEON François, 1996, « Le gouvernement local », pp. 166-173, Centre universitaire de Recherches administratives et politiques de Picardie, *La gouvernabilité*, PUF, 400 p.
- RASSEMBLEMENT CONSTITUTIONNEL DEMOCRATIQUE, 1998, *Textes statutaires et réglementaires*, adoptés par congrès extraordinaire du RCD (en arabe), Tunis.
- RAYMOND André, 1994, « Le Caire traditionnel. Une ville administrée par ses communautés ? », *Monde arabe, Maghreb-Machrek* n° 143, pp. 9-16.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL, PRIMATURE, 1997, *Le recueil des textes de la décentralisation*, Dakar, 220 p.

- REPUBLIQUE TUNISIENNE, 1992, *8<sup>e</sup> Plan de développement (1992-1996)*, Tome 1, Tunis, 289 p.
- REPUBLIQUE TUNISIENNE, 1994, *Questions stratégiques sur le financement de l'habitat et le marché foncier* (extraits), Tunis, 21 p. et annexes.
- REYNAUD Alain, 1981, *Société, espace et justice*, Paris, PUF, 260 p.
- REYNAUD Jean-Daniel, 1993, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 314 p.
- RHEBI Ali, 2000, *Pouvoirs locaux et politiques urbaines : le cas des quartiers non réglementaires à Kairouan. L'exemple d'El Bourgi*, mémoire de recherche pour le DEA, Géographie, Tours, 151 p.
- ROY Olivier, 1996, « Groupes de solidarité au Moyen-Orient et en Asie centrale », *Cahiers du CERI*, Fondation nationale des sciences politiques, 46 p.
- SAEZ Guy, 1997, « Les politiques publiques comme systèmes de coopération » pp. 19-44, dans GAUDIN Jean-Pierre, NOVARINA Gilles (dir.), *Politiques publiques et négociations. Multipolarités, flexibilités, hiérarchies*, Paris, CNRS Editions, PIRVilles, 174 p.
- SALEM Gérard, 1992, « Crise urbaine et contrôle social à Pikine. Bornes-fontaines et clientélisme », *Politique africaine*, n° 45, pp. 21-38.
- SALEM Gérard, 1998, *La santé dans la ville. Géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal)*, Paris, Karthala, ORSTOM, 360 p.
- SAUTTER Gilles, 1978, « “Dirigisme opérationnel” et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé », *L'Espace géographique* n° 4, pp. 233-243.
- SAUTTER Gilles, 1982, « Réflexions sur les “petites villes” dans les pays en voie de développement », pp. 396-420, dans Colloque franco-indien sur *Les problèmes de croissance urbaine dans le monde tropical*, Travaux et documents de géographie tropicale n° 45, CEGET, Bordeaux.
- SEBAG Paul, 1958, « Le bidonville de Borgel », *Les Cahiers de Tunisie*, n° 23-24, Tunis, pp. 267-310.
- SEBAG Paul, 1960, *Un faubourg de Tunis, Saïda Manoubia. Enquête sociale*, Publications de la Faculté des lettres de Tunis, Mémoires du Centre d'Etudes de Sciences Sociales, vol. VI, Tunis, 92 p. et planches hors texte.
- SEBAG Paul, 1998, *Tunis. Histoire d'une ville*, Paris, L'Harmattan, 685 p.
- SECK Assane, 1970, *Dakar, métropole ouest-africaine*, IFAN, Dakar, Mémoires de l'IFAN n°85, 516 p. , 17 planches.
- SERONDE-BABONAUX Anne-Marie, Préface à VALLAT Colette, 1995, *Rome et ses borgate, 1960-1980. Des marques urbaines à la ville diffuse*, Rome, Ecole française de Rome, 1995, 236 p.
- SETHOM Hafedh, 1977, *Les Fellahs de la Presqu'île du Cap Bon (Tunisie). Etude de géographie sociale régionale*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 371 p.
- SIDES, 2002, *Etude d'évaluation à mi-parcours du programme de développement urbain intégré (PDUI). Phase I : bilan-diagnostic de la situation du programme. Evaluation par composante*, Rapport définitif, MDE/CGDR, Tunis, 2002, 100 p. et annexes.
- SIGNOLES Pierre, 1985, *L'espace tunisien : Capitale et Etat-Région*, Urbama, Fasc. de recherches n° 14 et 15, Tours, 2 tomes.
- SIGNOLES Pierre, 1989, « Commentaire de la communication de Morched Chabbi », pp. 287-295, dans BROWN Kenneth, HOURCADE Bernard, JOLE Michèle, LIAUZU



- Claude, SLUGLETT Peter, ZUBAÏDA Sami(coord.), *Etat, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient/ Urban crises and social movements in the Middle East*, Actes du colloque CNRS-ESRC, 23-27 mai 1986, Paris, L'Harmattan, 346 p.
- SIGNOLES Pierre, 1999, « Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du monde arabe », pp. 19-56, SIGNOLES Pierre, EL KADI Galila, SIDI BOUMEDINE Rachid (dir.), *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions, 1999, 373 p.
- SIGNOLES Pierre, 2000, Rapport final à l'atelier « Relations d'interdépendance et territorialisation », pp. 149-200, *Villes et territoires au Maghreb. Itinéraire d'une recherche*, (coord. A. HENIA), Cahiers de l'IRMC n° 1, Tunis, 227 p.
- SIGNOLES Pierre, BELHEDI Amor, MIOSSEC Jean-Marie, DLALA, H., 1980, *Tunis. Evolution et fonctionnement de l'espace urbain*, URBAMA, CIEM, Tours et Poitiers, 259 p.
- SIGNOLES Pierre, EL KADI Galila, SIDI BOUMEDINE Rachid (dir.), 1999, *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions, 373 p.
- SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX, 1997, *Alimentation en eau potable du milieu rural. VIIIème plan et projets présidentiels. Rétrospective 1992-1996. Rapport*, Tunis, 63 p.
- SOCK Boubacar, 1998, « Stratégie d'information et de sensibilisation du public sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement », Dakar, dans MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, PROJET SECTORIEL EAU, *Séminaire de définition et de validation de la stratégie d'information et de sensibilisation du public sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en zones urbaines et périurbaine*, Saly, 23 et 24 avril 1998.
- TEKARI Béchir, *Du cheikh à l'omda, Institution locale traditionnelle et intégration partisane*, Tunis, Fac. de Droit et des Sciences Economiques, série « Etudes de Droit et d'Economie », vol. XIX, 97 p.
- TERRAY Emmanuel, 1988, « Le débat politique dans les royaumes de l'Afrique de l'Ouest. Enjeux et formes », *Revue Française de Sciences Politiques* n° 38, pp. 720-731.
- TERRAY Emmanuel, 1990, *La politique dans la caverne*, Paris, Seuil, 441 p.
- TILLY Charles, 1992, « Réclamer Viva Voce », *Culture et conflit* n° 5, pp. 109-126.
- TIMERA Ali, 2000, *Etude d'évaluation du projet de restructuration de Dalifort*, Dakar, 67 p.
- TIZON Philippe, 1996, « Qu'est-ce que le territoire ? », pp. 17-34, dans DI MEO Guy (dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, coll. « Géographie sociale ».
- TOPALOV Christian, 2003, « La fin des communautés locales vue par un sociologue de Chicago. Harvey W. Zorbaugh », *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 93, pp. 159-167.
- TOUMI Mohsen, 1978, *La Tunisie. Pouvoirs et luttes*, Paris, Ed. Le Sycomore, 461 p.
- TOURE Malal, 1998 « Adduction d'eau potable à Fass Mbao, périphérie de Dakar », *Lettre du PSEau*, n° 31, pp. 2-3.
- TRIBILLON Jean-François, 1993, *Villes africaines. Nouveau manuel d'aménagement foncier*, Paris, ADEF, 317 p.
- UNESCO, PROGRAMME MOST, 2001, Colloque « Lutte contre la pauvreté urbaine : quelles politiques ? Leçons d'un projet de recherche-action de l'Unesco », Paris.
- URAM, URBACONSULT, 1997, *Atlas du Grand-Tunis. Gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arous*, Direction générale de l'aménagement du territoire, Tunis, 85 p.
- URAM, URBACONSULT, BRAMMAH, 2000, *Etude du Schéma directeur d'aménagement du grand Tunis. Rapport de deuxième phase*, Tunis.

- URBACONSULT, 1998, *Schéma de développement de la zone de la Sebkha Séjoui*, Tunis, municipalité de Tunis,
- URBACONSULT, 2000, *Environnement urbain et identification d'actions d'amélioration dans la commune d'Ettadhamen. Rapport final*, Tunis, Enda Interarabe, 54 p.
- USAID, 1998, *Fiche signalétique de la stratégie de l'USAID (1998-2006)*, doc. ron., 9 p.
- VALLAT Colette, 1995, *Rome et ses borgate, 1960-1980. Des marques urbaines à la ville diffuse*, Rome, Ecole française de Rome, 236 p.
- VANHAEVERBEKE Virginie, GUIBBERT Jean-Jacques, SOUMARE Mohamed, 1998, *Villes et citadins d'Afrique, agir aujourd'hui pour le 21<sup>ème</sup> siècle*, Dakar, Enda-Editions, 96 p.
- VELTZ Pierre, 1996, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF, 262 p.
- VERNIERE Marc, 1977, *Volontarisme d'Etat et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du tiers-monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises : le cas de Dagoudane-Pikine*, Paris, Bibliothèque nationale, 277 p.
- VERNIERE Marc, 1977b, « Les oubliés de l' "hausmannisation" dakaraise. Crise du logement populaire et exploitation rationnelle des locataires », *L'Espace géographique*, n° 1, pp. 5-23.
- VIDAL Dominique, 1994, « Recife : les associations d'habitants et la politique au quartier », *Problèmes d'Amérique Latine* n° 14.
- VIDAL Dominique, 1996, « Concevoir la communauté. L'efficacité d'une catégorie socio-spatiale au Brésil », pp. 213-233, dans MONNET Jérôme (dir.), *Espace, temps et pouvoir dans le nouveau monde*, Paris, Anthropos, 460 p.
- WADE Salimata, 1997, « Dynamiques sociales et développement local dans les quartiers de Yeumbeul et de Guinaw-Rails, en banlieue pikinoise », Enda Tiers-Monde, PSH, GRET, *Etudes de capitalisation sur les différents volets du programme « Crise urbaine, exclusion sociale et coopération nord-sud »*, Dakar.
- WERNER Jean-François, 1993, *Marges, sexe et drogues à Dakar. Enquête ethnographique*, Paris, Karthala-ORSTOM, 292 p.
- WHYTE William Foote, 2000 (trad.), *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, la Découverte, 403 p.
- YAPI DIAHOU Alphonse, 1985, « Tous les moyens sont bons : mille et une voies pour passer de l'illégalité à la légalité. Le cas d'un quartier spontané d'Abidjan », pp. 166-183, dans HAUMONT Nicole, MARIE Alain (dir.), *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et Entreprises », 2 t.
- YAPI DIAHOU Alphonse, 2000, *Baraques et pouvoirs dans l'agglomération d'Abidjan*, Paris, L'Harmattan.

Sites internet consultés :

<http://www.enda.sn>

<http://www.unesco.org/most>

<http://www.standwithafrica.org>

## **ANNEXES**

## Annexe 1

Les initiatives locales de développement et  
d'amélioration du cadre de vie dans la banlieue  
dakaroise

## Annexe 1.1 – Le programme Mboloo Bana Toog (« S'unir pour entreprendre ») des jeunes du quartier Afia 2 (Yeumbeul Sud)

### S'UNIR POUR ENTREPRENDRE

#### “BOOLOO BAÑA TOOG”

Les jeunes du quartier Afia 2, situé sur la route de Boune à Yeumbeul, face à la crise de l'emploi qui sévit particulièrement en milieu jeune, ont décidé de s'unir pour développer des initiatives en matière de création d'emplois. Ils ont confectionné un programme baptisé “S'UNIR POUR ENTREPRENDRE BOOLOO BAÑA TOOG”.

#### FINALITE DU PROGRAMME

- lutter contre le chômage des jeunes femmes et des jeunes hommes
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en milieu périurbain

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- aider les jeunes femmes et les jeunes hommes sortant de l'apprentissage à s'installer pour leur premier emploi
- permettre aux jeunes sortants des écoles et des centres de formation à trouver un emploi
- favoriser la réinsertion professionnelle des jeunes femmes et des jeunes hommes qui ont perdu leur emploi.
- amener les femmes de Afia 2 non occupées à entreprendre des activités productives

#### STRATEGIE D'INTERVENTION

Le programme “S'UNIR POUR ENTREPRENDRE BOOLOO BAÑA TOOG” privilégie, comme stratégie d'intervention, la promotion de l'auto-emploi. La stratégie repose essentiellement sur un appui technique et/ou financier visant à asseoir une activité génératrice de revenu de manière durable, débouchant sur un emploi à temps plein.

#### MOYENS UTILISES

- mobilisation de fonds propre
- parrainage par des ONG, associations et personnes de bonne volonté
- recherche de financement

#### PORTEFEUILLE D'INITIATIVES

Les initiatives sont à développer dans tous les corps de métiers du secteur informel. Des projets de première installation, d'insertion et de réinsertion professionnelles figurent au programme.

Annexe 1.2 – Procès-verbal de la réunion d'identification des priorités de développement local organisée par l'ANBEP, le 14 août 1991 (lettre adressée au préfet du département de Pikine)

A . N . B . E . P

ASSOCIATION NATIONALE POUR LE BIEN-  
ETRE DES POPULATIONS .

SIEGE SOCIAL CHEZ MONSIEUR ALPHA -  
IBRAHIMA NDIAYE AU QUARTIER HOUDALAYE

\* YEUSSEUL \*

./-./ Monsieur Le préfet du département de pikine .

././ Monsieur le préfet,

Le quatorze du mois d'août de l'an mille neuf cent quatre vingt onze , s'est tenue dans les locaux du Centre de promotion et de réinsertion sociale de Thiarye - Gare, une journée d'étude sur l'initiative de l'Association Nationale de bien - etre des populations (A.N.B.E.P).

Cette Association apolitique est née en 1980 pour le règlement d'un besoin commun (alimentation en eau) des quartiers intéressés . Avec les réalisations et les résultats obtenus , l'initiative a été prise d'en faire une Association Nationale avec des cellules de quartiers , des bureaux départementaux , régionaux et nationaux . L'objectif qu'elle se fixe englobe toutes les actions qui conduisent au bien-être des populations par la prise en charge de leurs aspirations .

Elle a provoqué cette rencontre pour bénéficier de l'appui et de l'encadrement des autorités du C.P.R.S de Thiarye et étudier avec eux l'expression des besoins des membres considérés comme collectivité représentée par des cellules de quartiers .

Etaient présents à cette réunion :

M. Saco KASSE Direction de l'Action Sociale  
Mme DIOP Patou Malick Direction de l'Action Sociale  
M. Antoine SAGNA Directeur du Centre de promotion et de réinsertion sociale de Thiarye (C.P.R.S).  
M. Amadou- Mbacké GUEYE Adjoint au directeur du Centre de Thiarye.  
M. Alpha - Ibrahim NDIAYE Président de l'A.N.B.E.P  
M. El Hadj Menguette GUEYE Chargé des affaires sociales de l'A.N.B.E.P  
M. Thierno MBAYE A.N.B.E.P  
M. Alioune Cisse A.N.B.E.P  
M. Adams WATT A.N.B.E.P  
Mme Betty FAYE A.N.B.E.P  
Mme Khady SYLLA A.N.B.E.P

ORDRE DU JOUR

- 1° - Etudes des doléances des quartiers,  
 2° - programme des réunions,

I/ - ETUDE DE DOLEANCE

1° - Restructuration des quartiers: permis d'occupation titre foncier. Les raisons invoquées concernent le lotissement des quartiers, la régularisation des situations, l'aménagement de voies d'accès pour permettre aux populations de bénéficier des avantages sociaux des zones régulières. Des discussions très suivies ont permis d'arrêter ces résolutions.

- .. Rechercher des informations
- .. Etudier la situation des quartiers avec le service des domaines et du cadastre.
- .. Organiser une journée d'information à l'intention des populations avec les agents des deux services.
- .. L'association fera ses démarches avec les responsables du C.P.R.S après étude de la définition des critères d'approche.

2° - Création d'écoles de quartiers: Ce point a amené la journée à adopter:

- 1a - Etude de la situation de la scolarité au niveau des quartiers.
- 1b - Etude des possibilités de vulgarisation des écoles de quartier.
- 1c - Penser à utiliser les jeunes diplômés chômeurs pour l'encadrement des enfants, en leur assurant une formation pédagogique adaptée.
- 1d - Initier en plus la possibilité d'instituer des cours de préparation apte à préparer les jeunes à d'autres études.
- 1e - Création un centre d'entre - aide - pour se faire attaal à l'ACAPES. - Etudier la possibilité de participation des jeunes intéressés par l'association.

B/- OPERATION PUISARD

Le point élevé pour la construction d'un puisard /30.000 l l'unité et le manque d'espace qui s'ajoute au non lotissement des quartiers pose problème.

Néanmoins des solutions ont pu être proposées:

- \* Faire des études de faisabilité avec les services concernés notamment le service d'hygiène.

- \* Trouver un espace ou des espaces.
- \* Etablir un ou deux puits communs pour l'évacuation des eaux usées.
- \* Création des commissions de santé chargées de la surveillance de l'assainissement mais surtout de l'éducation des populations. Cette entité prendra en charge tous les problèmes relatifs à la santé des individus au niveau des quartiers. Elle sera constituée par 3 (trois) représentants de chaque cellule de quartiers qui seront formés, encadrés et responsabilisés pour devenir des auxiliaires de santé dynamiques et efficaces. Ils prendront à leur tour la lutte contre la drogue, la délinquance etc...

**D/-LES ORDRES SUR LES ZONES SABLONNEUSES:**  
Le vaste étendue des zones concernées, l'irrégularité des quartiers, l'absence de coteries et le manque d'éducation des populations ont fait que ce problème est d'envergure, à cela s'ajoute la zone sablonneuse très difficile d'accès.

- a) - sélectionner les quartiers qui ont des problèmes.
  - b) - voir du côté de la municipalité, les possibilités de règlement du problème correspondance à la S.I.A.S - délégation pour prise de contact - étudier la possibilité de disposer de certain nombre de charrettes capables d'assurer l'évacuation des ordures et définir la participation des populations pour l'accomplissement de cette tâche.
  - d) - Assurer aux populations une éducation appropriée et définir le rôle de la commission dans cette perspective.
- II/ CONSTITUTION DE GROUPE D'INTERET ECONOMIQUE:**  
- un tour d'horizon a permis de montrer l'importance de ce volet et des implications positives qu'il peut apporter
- a) Recensement des idées de projets et propositions de projets.
  - b) Créer une association de service qui implique les personnes du troisième âge.
  - c) Etude de faisabilité.
  - e) trouver des terres cultivables pour L'ANREP et implantation de moulin à mil dans certains quartiers.

**III/ BRANCHEMENTS ROYIAUX**

**1°) EAU:**  
Le manque d'eau pose problème de santé que l'utilisation des puits non organisée rend inquiétant.

- 1a) - Etudier avec la SONREB les possibilités et conditions des branchements d'eau.
- Etudier la bonne gestion des bornes fontaines existantes.
- Les problèmes de bornes fontaines seront abordés avec le Maire avec la couverture du préfet.
- Associer la commission de santé dans cette politique.

**2°) ELECTRICITE:**  
Ce problème pose inquiétudes qui ont été bien étudiées, des demandes ont été faites et des promesses obtenues. Mais l'absence de postes à installer oblige les populations dans une position d'attente.

- Etudier la situation des possibilités ont modalités de branchements et d'éclairage public avec les services compétents (SENSELEC, Municipali

**3°) CABINE TELEPHONIQUE:**  
Ces doléances sont exprimées et se justifient par rapport à l'éloignement des quartiers et aux besoins des populations.

- Etudier les besoins dans les zones et faire des propositions.
- Etablir une correspondance à la SONATEL et solliciter l'installation de cabines téléphoniques de quartiers.

**4°) PROBLEMES DE SANTE:**  
L'insuffisance de service de santé (un dispensaire et une maternité pour tout Yeumbeul) pose problème. A cela s'ajoutent des problèmes de gestion et de disponibilité.



- Etudier profondément la situation et faire des propositions.
- Ecrire une correspondance au Ministre de la santé et de l'Action sociale.
- Assurer un suivi à ces démarches.

5°) BRIGADE DE VIGILANCE/

- La création est une nécessité compte tenu de l'enclavement des quartiers, l'absence d'éclairage public et du manque de sécurité.
- Constituer une délégation chargée de rencontrer les autorités administratives et policières.
- Ecrire une correspondance au commissaire de police sous la couverture du préfet, comportant une étude et des explications de la situation d'une sécurité dans les quartiers.
- Etudier les modalités de recrutement de veilleurs de nuit et la participation des populations à leur prise en charge.

6°) CENTRE SOCIAL:

- La nécessité a été démontrée ainsi que les difficultés qui accompagnent cette initiative. Les discussions ont permis d'étudier à fond ce problème et de retenir certaines expériences réussies.
- a) bien étudier le projet
- b) sensibilisation des populations des quartiers.
- c) Recensement des compétences (personnes -ressources) capables de mener à bien la formation.
- d) constituer des cellules de formation par quartier.
- e) trouver un mode de gestion
- f) s'assurer de l'encadrement du C.P.E.S de Thiareye.

7°) ROUTES ET TRANSPORT:

- a1) - ROUTES: Etudier la situation et faire des propositions aux responsables concernés.
- faire correspondance à adresser au Maire sous couverture du Préfet.
- prendre certains problèmes et les régler dans le cadre du SET-SES
- a2) - TRANSPORT: Ce problème est crucial, vu l'enclavement des quartiers.
- faire une correspondance au directeur de la SOTRAC.
- Constituer une délégation chargée d'assurer le suivi et le démarrage au niveau de ce service.
- Le manque de locaux et les perspectives nombreuses ont permis d'envisager une rencontre avec la directrice du foyer des jeunes de Yaoundé en vue de solliciter son implication dans la dynamique de cette collaboration et de cet encadrement.

IV/ PROGRAMME DE TRAVAIL:

- Une Assemblée de l'association est prévue ce jeudi 15/08/91 à Yaoundé.
- Prévoir une descente au niveau des quartiers dans un souci de formation et de sensibilisation.
- penser à augmenter le nombre des quartiers intéressés et installation de nouvelles cellules.
- Etudier la possibilité de l'organisation d'un forum relatif à la convention des droits de l'enfance déshérités.
- La séance est levée à 17 heures 25 minutes.
- 1/1. B. Pause pour déjeuner à 14 heures 15 minutes à 15 heures 00mn./.

LE PRESIDENT :

LE RAPORTEUR :

Amadou - Mbaké GUYE

### Annexe 1.3 – Programme de promotion de la citoyenneté par la mise en place de véritables dialogues politiques locaux dans les communes de Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Malika et Keur Massar (COCADY, 2001)



Comité de Coordination des Activités pour le Développement de Yeumbeul

Récépissé n° 344 - GRD -AA - ASO du 14 mars 2001

#### Programme de promotion de la citoyenneté par la mise en place de véritables dialogues politiques locaux dans les communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Malika et Keur Massar

##### I. Contexte et justification du programme

Avec la régionalisation intervenue au Sénégal en janvier 1997, la région de Dakar a fait l'objet d'un nouveau découpage administratif et territorial. Les communes villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque sont subdivisées en arrondissements, lesquels polarisent des communes d'arrondissement. Ce sont d'ailleurs ces dernières qui constituent la nouveauté dans ce découpage. La ville de Pikine a été scindée en seize (16) communes d'arrondissement réparties dans les trois (03) arrondissements de Pikine-Dagoudane, de Thiaryoye et des Niayes.

L'arrondissement des Niayes où nous voulons mener notre activité comprend les quatre (04) communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Malika et Keur Massar. C'est un arrondissement assez vaste avec une population d'un peu plus de deux cent mille (200 000) habitants. Sa population électorale est sans doute l'une des plus importantes de la ville de Pikine.

S'il est vrai que la création des communes d'arrondissement dans ces villes répondait à un souci de rapprocher davantage l'administration des administrés par une gestion de proximité, et que les problèmes locaux doivent trouver des solutions au niveau local, il convient d'observer que cela n'est pas toujours le cas. Les populations, dans cet arrondissement, comme dans la plupart des autres localités, ne sont pas plus proches de leur administration en ce sens qu'elles n'inspirent les politiques locales conçues en leur nom et pour elles. On constate encore un grand fossé entre les préoccupations des citoyens qui ont mandaté les élus locaux et les pratiques jusque-là observées chez ces mandataires dans la gestion des municipalités.

A cette situation, il faut ajouter le nouveau contexte politico-administratif intervenu ces dernières semaines dans l'ensemble du territoire national avec la suspension des élus locaux et la mise en place des délégations spéciales pour administrer les collectivités locales. Ce fait, inédit par son ampleur et le contexte au sein duquel il se développe, a suscité beaucoup de réactions au sein de la classe politique et de la société civile sénégalaises.

Un autre élément important justifiant notre activité est l'impossibilité légale pour des personnes de présenter leur candidature hors de l'obédience de parti pour les élections locales au Sénégal. Ce fait limite considérablement la participation de la société civile et donc d'une bonne partie des administrés et des citoyens à la construction de la démocratie locale. En effet, aujourd'hui, si les acteurs de la société civile locale peuvent, par l'exercice de leur droit de vote, participer aux choix des élus; il convient de signaler qu'ils ne peuvent être élus à leur tour si ce n'est sous la bannière d'un parti politique comme le spécifie le code électoral. Or, il est clairement établi, que les partis politiques ne sont pas les seuls cadres de promotion et d'expression de la citoyenneté et que l'exercice de celle-ci est de plus en plus une préoccupation et mieux un enjeu démocratique pour les organisations de la société civile. Par ailleurs, l'intérêt des mouvements associatifs pour la prise en charge du service public (accès à l'eau potable, gestion de l'environnement, développement de mutuelles d'épargne ou de santé, etc) mérite d'être appuyé. Il montre en effet que le service public n'est plus le monopole de

l'administration communale et que les diverses composantes de la société civile sont entrain de modifier les règles du jeu de l'action publique. De plus en plus, l'obligation de dialogues politiques pour une gestion concertée des communes s'impose de fait. Il faut préparer les différents acteurs, notamment l'administration communale, à accroître leur disponibilité à une telle exigence et promouvoir une nouvelle raison d'être compatible.

Dans l'arrondissement des Niayes et plus précisément à Yeumbeul, la société civile locale commence, avec le Comité de Coordination des Activités pour le Développement de Yeumbeul et ses composantes notamment le Réseau des Femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté, à opérer une nouvelle prise de conscience quant à son rôle dans la construction de la démocratie locale. En effet, la participation de plusieurs organisations communautaires de base au Programme de renforcement des capacités des acteurs locaux de l'ONG Enda Graf et financé par l'USAID Sénégal à travers son Objectif Stratégique n° 2, a éveillé la société civile à Yeumbeul qui veut, à travers ce programme de dialogue politique local, jouer sa partition dans la construction d'une société plus démocratique et transparente.

#### II. Présentation des promoteurs du programme.

Les promoteurs du programme sont le Comité de Coordination des Activités pour le Développement de Yeumbeul et le Réseau des Femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté.

Créé en 1997, le Comité de Coordination des Activités pour le Développement de Yeumbeul (COCADY) est un pool d'organisations de base (associations de jeunes, groupements de promotion féminine, GIE, collectivités locales). A ce jour, le COCADY compte quarante six (46) organisations affiliées dont les deux (02) collectivités locales de Yeumbeul Nord et de Yeumbeul Sud, vingt (20) associations de jeunes, vingt et un (21) groupements de promotion féminine et trois (03) groupements d'intérêt économique.

Les organes statutaires du COCADY sont:

- L'assemblée générale qui est l'organe suprême et d'orientation
- Le comité directeur qui assure la direction du COCADY d'une assemblée générale à l'autre
- Le bureau exécutif administre l'association.

Le bureau est composé comme suit:

- Un président
- Un vice président
- Un coordonnateur
- Un coordonnateur adjoint
- Un trésorier général
- Un trésorier général adjoint
- Un chargé de l'organisation
- Un chargé de l'organisation adjoint
- Un chargé de la communication
- Un chargé de la communication adjoint

Le bureau exécutif est appuyé dans ses tâches quotidiennes par des responsables de programmes. Le COCADY compte aujourd'hui neuf (09) programmes opérationnels pilotés par un personnel communautaire bénévole. Il s'agit des programmes: éducation alternative, nouvelles technologies de l'information et de la communication, santé communautaire, appui aux handicapés, épargne et crédit populaire et appui aux

initiatives économiques des femmes et des jeunes, renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs locaux, amélioration de l'assainissement de l'environnement urbain, promotion des céréales et autres produits locaux, sports, culture et loisirs.

Le COCADY poursuit les missions d'intérêt communautaire suivantes:

- L'amélioration des conditions de vie des populations à Yeumbeul par la valorisation des ressources humaines et le renforcement de leurs capacités organisationnelles et techniques et la gestion de l'environnement ;
- La promotion d'activités de développement (activités génératrices de revenus);
- L'harmonisation au niveau local des interventions des partenaires au développement ;
- La promotion de la coopération décentralisée nationale et internationale;
- La concertation, la synergie et la solidarité entre les acteurs locaux.

Depuis sa création, le COCADY a, seul ou en association avec d'autres intervenants, procédé aux réalisations suivantes:

- De juillet en décembre 1997, conduite et animation du processus d'élaboration du Plan Local de Développement Intégré des communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord et de Yeumbeul Sud
- Depuis octobre 1998, ouverture et animation d'un centre social d'apprentissage aux métiers de femmes (coupe, couture, broderie, teinture). Ce centre accueille aujourd'hui quarante sept (47) jeunes filles ayant abandonné l'école très tôt ou n'ayant jamais fréquenté l'école.
- Depuis juin 2000, conduite d'un programme Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) centré sur la formation initiale des acteurs locaux aux outils de base de l'informatique. Plus de cent (100) issus des organisations de base membres du COCADY, des écoles environnantes, des collectivités locales, sont déjà initiés.
- D'août en octobre 2000, facilitation en partenariat avec l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale de Thiaryoye, le tribunal départemental de Pikine et l'ONG Handicap International, de la scolarisation de trente (30) enfants handicapés et / ou de parents handicapés à Yeumbeul.
- Depuis mars 2001, conduite d'un programme d'alphabétisation socio-politique des adultes avec huit (08) classes composée chacune de trente apprenantes. En plus des apprentissages intra muros, le programme développe des activités d'échange d'expérience entre les femmes de Yeumbeul et celles d'autres quartiers de Dakar et octroie un appui financier de deux cent cinquante mille francs (250 000 F CFA) par classe. Cet appui permet aux femmes de mener des activités génératrices de revenus.
- En mai 2001, organisation, sous la supervision de l'inspection départementale de l'éducation nationale de Thiaryoye, d'un concours général local regroupant quatre cent soixante (460) élèves des classes de CM<sup>2</sup> au niveau de neuf écoles publiques élémentaires et six écoles privées à l'échelle des communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord et Yeumbeul Sud. Ce concours a permis de primer trente neuf (39) élèves qui excellent dans des disciplines comme les mathématiques, la géographie mais qui sont respectueux de l'environnement ou ont fait preuve d'un grand esprit durant l'année scolaire 2000-2001.

- En juin 2001, organisation de l'assemblée générale constitutive du Groupement d'Épargne et de Crédit des femmes de Yeumbeul. Cet acte est l'aboutissement d'un long processus de promotion et de vulgarisation de l'épargne et du crédit populaire en faveur des couches défavorisées de Yeumbeul notamment les femmes et les jeunes.
- En juin 2001, formation à Yeumbeul Nord et Yeumbeul sud de cent (100) acteurs sociaux composés d'élus locaux et de leaders associatifs et de groupements de femmes sur les textes de la décentralisation et la législation foncière au Sénégal. Cette activité s'insère dans le programme global du COCADY visant le renforcement de la gouvernance locale à Yeumbeul.
- En août 2001, formation de vingt (20) leaders associatifs et de groupements de femmes en management des organisations de base et de trois (03) femmes leaders des groupements membres du COCADY en lobbying et leadership féminin. Cette dernière activité a d'ailleurs donné naissance au Réseau des Femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté.
- En août - septembre 2001, conduite d'opérations de remblai de zones inondées dans les sous-quartiers de Darou Salam II, III et IV à Yeumbeul Nord. En effet, par endroits Yeumbeul est une zone fortement marécageuse, qui, en saison des pluies est impraticable.
- En août - septembre 2001, formation initiale de vingt (20) moniteurs issus des centres de nutrition communautaire en éducation préscolaire. Ces centres ont un volet garderie pour leur future phase.
- En décembre 2001, organisation et animation de deux (02) ateliers de planification stratégique au profit des communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord et Yeumbeul Sud pour l'élaboration de dossiers de projet à présenter au Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU) financé par l'Union Européenne. Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'évaluation en février et mars 2002 et sont jugés éligibles par le PADELU.
- En mars 2002, à l'occasion de la journée internationale de la femme, organisation d'un panel entre le Réseau des femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté de Yeumbeul et les leaders locaux des partis politiques autour du thème: *Allô, et nous autres citoyennes?* Le but était de permettre aux femmes d'interpeller les responsables des différents partis politiques présents dans la localité pour une investiture massive des femmes sur les différentes listes de candidats en vue des élections locales de mai 2002 et à des positions favorables à leur élection.
- En mai 2002, organisation d'un forum de discussion (type audience publique ou public hearing) entre les acteurs de la société civile locale et les têtes de liste des différentes coalitions de partis politiques en compétition pour les élections locales de mai 2002. Tour à tour ces têtes de liste ont présenté leur projet de société respectif à la population représentée à l'occasion par le mouvement associatif, les délégués de quartier et les radios locales.
- En mai juin 2002, conduite d'une MARP exploratoire dans les deux communes d'arrondissement de Yeumbeul Nord et Yeumbeul Sud. Le but de cette étude est de réactualiser le Plan Local de Développement Intégré de 1997 et doter les nouveaux élus de chacune des deux communes d'arrondissement de document de politique cohérente de

développement à la base qui décrit les contraintes identifiées ainsi que les priorités de solution définies par les communautés elles-mêmes.

Le Réseau des Femmes de Yeumbeul pour la Citoyenneté est né en août 2001 suite à l'atelier de formation sur le leadership féminin et le lobbying organisé par l'ONG Enda Graf. En effet, l'une des importantes résolutions prises par les femmes leaders participantes à cet atelier, était la mise en place, au niveau des différents Comités de Développement Local impliqués dans le programme de renforcement des capacités des acteurs locaux mis en œuvre par Enda Graf, de réseaux de femmes pour la citoyenneté. Celui de Yeumbeul a déjà organisé le même mois une journée de restitution en faveur des femmes leaders qui fréquentent la Maison des Associations et Groupements de Yeumbeul et élaboré un plan d'action qui contient entre autres activités le renforcement du dialogue politique local par une réelle implication des femmes de quelque bord qu'elles se trouvent dans le jeu démocratique. Ce plan est en cours d'exécution. En effet, le 02 février 2002, le Réseau a également organisé une journée d'échange et de réflexion sur le Thème: Femmes et Citoyenneté: quel apport pour les femmes de Yeumbeul et comment ce d'ailleurs à faire tâche d'huile au niveau des autres quartiers de Dakar qui ont fortement souhaité développer des échanges dans ce cadre avec les femmes de Yeumbeul.

## II Présentation du programme

### 2.1 But et objectifs du programme

Le but de ce programme est de contribuer à la promotion d'une citoyenneté active dans l'arrondissement des Niayes et favoriser à l'avenir une gestion plus démocratique et transparente des collectivités locales. De manière spécifique, il s'agit de:

- Rapprocher par un dialogue politique citoyen les acteurs des conseils municipaux et ceux de la société civile à savoir les associations de développement, les groupements de promotion féminine, etc;
- Organiser et animer des audiences publiques à l'échelle des communes d'arrondissement entre les équipes et les groupes organisés de la société civile locale notamment les groupes de femmes et de jeunes;
- Positionner davantage le CDI de Yeumbeul / COC AD Y et le Réseau des Femmes de Yeumbeul dans leur mission première de cadre de concertation et d'échanges entre les acteurs institutionnels et les acteurs populaires.

### III. Activités prévues

Pour réaliser ces objectifs, plusieurs types d'activités sont prévus: des activités préliminaires d'identification et de préparation des acteurs, des rencontres avec les conseils municipaux en audiences publiques (organisation et animation de audiences publiques entre élus et acteurs de la société civile), des débats radiodiffusés au niveau des radios locales (OXY Jeunes et à SUD Banlieue par exemple).

#### 3.1. Les activités préliminaires

Elles consistent à l'information des conseils municipaux et au repérage des leaders politiques locaux prêts à prendre part à un tel exercice. Il s'agit concrètement de prendre contact avec les différents conseils municipaux de la zone, d'identifier les élus de la majorité et ceux de l'opposition et de solliciter leur adhésion à une telle initiative au cours de réunions d'information et de cadrage sur les modalités pratiques d'organisation de l'activité, notamment des audiences publiques (public hearing) et des débats radiodiffusés.

Le travail préliminaire de repérage se fait également pour les organisations communautaires de base (OCB) actives dans l'ensemble des quatre (04) communes d'arrondissement concernées notamment pour celles qui sont à Malika et Keur Mussar. Celles de Yeumbeul sont déjà plus ou moins connues car une bonne partie (une quarantaine) est, soit affiliée au COCADY ou entretient de bons rapports de collaboration avec lui.

### 3.2. Les audiences publiques

Elles constituent l'activité principale du programme. Le programme finance l'organisation et l'animation d'audiences publiques entre les conseils municipaux et les acteurs de la société civile locale (associations de développement, groupements de promotion féminine, etc).

Ces audiences sont animées par des personnes qui n'appartiennent à aucun parti politique. Les critères de choix des animateurs sont la neutralité, le niveau de culture politique et la capacité d'animer un débat démocratique. Ces animateurs peuvent être membre du Forum civil, de la presse ou toute autre personne neutre choisie à cet effet. Le programme prendra en charge les frais de transport des animateurs et cela à chaque fois qu'il y aura une audience publique.

Quant au contenu de la discussion, il s'agira pour l'équipe dirigeante de chaque conseil de présenter son programme, ses réalisations par rapport à ce programme, les difficultés rencontrées dans l'exécution dudit programme. C'est à l'issue de cet exposé que les membres de la société civile poseront des questions auxquelles l'exposant va apporter des réponses avec l'aide de toute l'équipe municipale. L'équipe d'animation pourra également poser des questions de clarification ou toute question pertinente pouvant contribuer à la bonne information des acteurs de la société civile et des citoyens en général. Le processus dans son ensemble sera enregistré dans des cassettes audio et vidéo par le COCADY, le Réseau des Femmes et par les radios locales partenaires.

Les audiences publiques se feront en langue locale (wolof notamment) pour permettre à toute la population d'y participer activement et d'apprécier le travail accompli par ses dirigeants en connaissance de cause.

Quatre (04) audiences publiques (soit une par trimestre, avant ou après chaque réunion légale du conseil municipal) sont prévues par commune d'arrondissement.

### 3.3. Les débats radiodiffusés

Il s'agit de réunir au niveau des radios locales des élus de la majorité et de l'opposition de chaque conseil municipal et des acteurs de la société civile locale pour débattre sur des thématiques de développement local (fiscalité locale, plan d'investissement, niveau de satisfaction des services sociaux comme la santé, l'éducation, l'environnement, etc) ou sur des questions brûlantes de l'actualité locale.

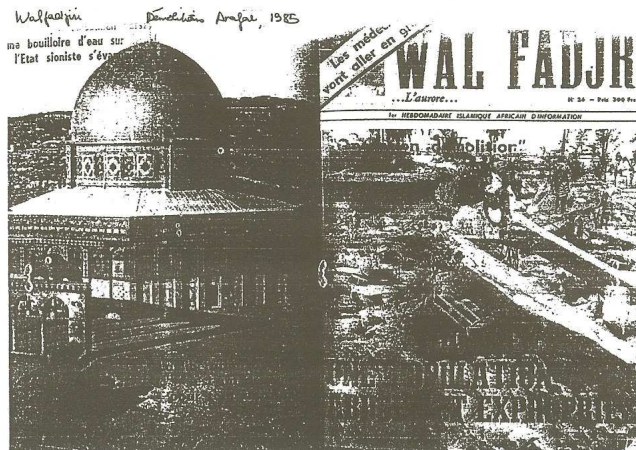
Ces débats seront animés par des personnes désignées par le CO.C.A.D.Y et la radio locale concernée.

Quatre (04) débats radiodiffusés (un par trimestre, avant ou après chaque réunion légale du conseil municipal) sont prévus par commune d'arrondissement si le financement sollicité est acquis.

## Annexe 2

Le « déguerpissement » du quartier Arafat (Grand Yof) relaté par le journal d'opposition *Walfadjiri* (26 avril, 8 juin 1985)





WAL FADJRI - N° 25

**COURRIER**

**Lettre ouverte des déguerpis**

Monsieur le Président de la République, le souci de donner à la réalité tout son poids nous conduit naturellement à vous demander votre attention et votre patience, pour réfléchir sur cet acte odieux sans précédent qui restera à jamais attaché à votre nom et à votre mandat présidentiel.

On dit parfois qu'on ne gouverne pas innocemment (selon le mot de Saint-Just), mais à vouloir suivre son chemin sans jamais se retourner ou s'arrêter, on tombe fatalement dans des pièges comme celui que nous évoquons, d'où l'on peut ne plus sortir.

Certes, vous vous êtes entourés de précautions en vous appuyant par exemple sur un dispositif juridique qui donne une apparence légale à cette destruction caractérisée. Car Yoff était un cas spécial. Les terrains appartenaient à des particuliers avec des titres fonciers, donc semble-t-il, on ne s'était pas réquisitionnés, tels les numéros 12541 DC, 7225 DC etc... Il y a sans doute là un viol manifeste, un abus de pouvoir.

A cause du stade, un lieu d'innocence, on refuse à des citoyens le droit d'exister. Il est vrai que nous ne sommes pas en période électorale et que les Sénégalais ont la mémoire courte...

Frapé tout d'un coup de cité et de surcité, vous nous avez condamné par contumace sans nous avoir entendu malgré une vague lettre de vos services

nous demandant d'attendre une réponse du ministre de l'Economie et des Finances. Oui, vous venez de faire démolir cette cité qui fut ravie. Elle était lotissée, viabilisée. Les honnêtes propriétaires qui l'habitaient y avaient édifié des constructions dignes du site; certaines étaient de standing. Les coûts de quelques-unes étaient évalués entre dix et quinze millions. L'une d'entre elles superposée était estimée à 30 millions 500 mille francs.

Nous maintenons par ailleurs que le coût global des maisons de cette cité (près de mille) est évalué à près de quatre milliards de nos francs sinon plus...

*(Signé)  
Les habitants de  
Cité Yoff et Yoff*

... Ces destructions méchantes suscitent la révolte et devraient polariser toute la population car il en va des libertés. Elles s'inscrivent dans une politique résolument anti-nationaliste, anti-social et contradictoire...

Nous donnerons comme illustration, entre mille, le fait de dépenser beaucoup d'argent pour casser des maisons bien construites, dans une belle cité lotissée, viabilisée, habitée depuis des années, où les gens payaient les impôts, et emprunter ensuite de l'argent avec des taux élevés (Caisse de Coopération Centrale, Banque Mondiale ou ailleurs) pour en construire d'autres...

... Il n'est donc pas sur-

prenant que le pays éprouve beaucoup de difficultés. Nous nous contenterons tout comme le bon roi Louis de compter sur nos doigts (Jotinville mémoires).

Tout homme doué de bon sens condamnera sans réserve votre action de démolition puisque à Yoff, face au stade, répétons-le, les terrains appartenant à des particuliers. Ils ont été réquisitionnés par la suite. Il est également intéressant de faire observer que le ralentissement de l'activité économique a créé un chômage durable. Mais les chanciers de Yoff fournissent tous les jours du travail à beaucoup d'ouvriers appartenant à tous les corps de métier, et ceci depuis de longs mois (sauf construction profonde).

Nous vous invitons, Monsieur le Président de la République à réfléchir sur l'insuccès de cette malheureuse décision.

Car, enfin, au plan du droit, même si quelqu'un a édifié une construction au beau milieu de la route, de bonne foi, on ne peut détruire celle-ci sans suivre une certaine procédure, à supposer que nous soyons dans un pays de droit. Nous avons été considérés comme quantité négligeable n'ayant par conséquent aucune capacité juridique...

C'est pourquoi, bien qu'ayant dépassé, nous soulevons les couvercles de nos tombeaux pour réveiller les consciences, afin que ceux installés confortablement dans les bureaux et les tribunes qui n'ont pas nos préoccupations de tous les jours

### Démolition

La "Cité des millionnaires" rasée. Arafat détruit. C'est un nuage de poussières soulevé par les bulldozers de l'île et de ferraille qui a vu s'envoler, le fruit d'une vie de sacrifices, du nom du domaine national et de la réquisition pour "utilité publique".

## Les bulldozers sèment ruines et désolation



PAR YOUSSEPH MOIATE

Les bulldozers ont détruit la "Cité des millionnaires" rasée. Arafat détruit. C'est un nuage de poussières soulevé par les bulldozers de l'île et de ferraille qui a vu s'envoler, le fruit d'une vie de sacrifices, du nom du domaine national et de la réquisition pour "utilité publique".

Les bulldozers ont détruit la "Cité des millionnaires" rasée. Arafat détruit. C'est un nuage de poussières soulevé par les bulldozers de l'île et de ferraille qui a vu s'envoler, le fruit d'une vie de sacrifices, du nom du domaine national et de la réquisition pour "utilité publique".

### DOSSIER

cas saisi avec force tabour et trompette animés par les rudes des agents du Gros-pasement mobilisé d'infanterie (MGI), le forcé de Sba, Ange Soume, Diama-guine... se sont réveillés un jour pour se retrouver à nez avec les "bulldozers" qui leur ont fait perdre tout ce qu'ils avaient acquis. C'est la "Cité des millionnaires" rasée. Arafat détruit. C'est un nuage de poussières soulevé par les bulldozers de l'île et de ferraille qui a vu s'envoler, le fruit d'une vie de sacrifices, du nom du domaine national et de la réquisition pour "utilité publique".



Des forces pour maintenir l'ordre de la destruction.

Malgré le fait que les bulldozers ont détruit la "Cité des millionnaires" rasée. Arafat détruit. C'est un nuage de poussières soulevé par les bulldozers de l'île et de ferraille qui a vu s'envoler, le fruit d'une vie de sacrifices, du nom du domaine national et de la réquisition pour "utilité publique".

Malgré le fait que les bulldozers ont détruit la "Cité des millionnaires" rasée. Arafat détruit. C'est un nuage de poussières soulevé par les bulldozers de l'île et de ferraille qui a vu s'envoler, le fruit d'une vie de sacrifices, du nom du domaine national et de la réquisition pour "utilité publique".

### MARCHE DE PROTESTATION

Par ailleurs, depuis quand paie-t-on des impôts pour des terrains qu'on dit ne pas vous appartenir ? Depuis quand la SODES et la SODES acceptent-elles de pecker leurs services à des abonnés dont les maisons sont illégalement construites ? Autant de faits curieux dans l'affaire de Grand-Tort qui démontrent, s'il en est besoin qu'il s'agit d'un problème fort complexe qui met en lumière des complicités certaines. Pour le résoudre sans trop de "casse", le Comité de défense des intérêts des "déguerpis" affirme avoir saisi les chefs religieux. Mais Serigne Abdoul Aziz Sy, Serigne Abdoul Akhad maché non plus. Serigne Moustapa, Malli avec son impuissance, poursuites-ils. Quant au Malif des Laytas, il se sent accusé des déformations apportées à son communiqué qui ne concernait un fait que Casimérien et a demandé pour finir à la délégation

que", le foirail de Khao, Arafat et la "cité des militaires" ont fait les frais des "mallozes". Au nom de cette même raison d'Etat, les "maisons" seront prochainement sur "Chinev Hill", quartier situé entre Icoat et la 2178,

et dont les terrains ont été vendus, d'après les habitants, par le maire d'une grande municipalité de Dakar. Qui rembourse ces contribuables ? Sur quelle base seront-ils dédommés ? L'Etat n'ayant pas pris ses

responsabilités quand il a fallu, c'est à dire au moment où les constructions ont débuté, peuvent-ils, dès lors être justifiés par une faute ? faute il y a) qu'on a tolérée ? Assurément non. Y. ND.

**P**ARCE que le projet de "parcelles assainies" a réussi à loger quelque 120.000 personnes ou 11.000 familles, le gouvernement sénégalais le présente aujourd'hui, 13 ans après l'avoir créé, comme une réussite unique en Afrique de l'Ouest. Ce constat peut recueillir l'approbation de l'observateur si on se rappelle encore ces 400 hectares de terres sablonneuses, inhospitalières et, pour tout dire, sauvages. La satisfaction affichée par les autorités est cependant nuancée par la réalité des "parcelles assainies" et pourrait même se présenter comme une sorte d'humour de mauvais goût.

## Parcelles assainies Un succès ambigu

Pour que les 26 unités d'habitation que compte le projet, il s'est agit jusqu'au début de l'année 1985, qu'un seul responsable mal équipé, souvent en manque de médicaments, et pourtant littéralement assailli par les populations. Le mois de février dernier a néanmoins vu la mise en service d'un nouveau poste de santé. S'il a permis de décongestionner un tant soit peu l'ancien centre, celui-ci ne constitue en aucun cas une solution adéquate et définitive pour la couverture sanitaire de ce secteur. L'éducation primaire, quant à elle, est dispensée par 6 écoles dont la réalité quotidienne déçoit toute l'imagination. Pensés à une classe de 100 à 115 élèves assis par 4 sur les tables-bancs. Le désordre régit non décompte, la poussière épaisse le sol de certaines classes n'est pas climatisé, l'écoulement de véritables foires où prétendre donner une instruction digne de ce nom est une véritable odyssée. La situation aurait certainement été pire si les parents d'élèves n'avaient pas construit des classes, dans certains écoles.

Les loisirs qui vont de pair avec l'éducation tout avait inexistant à cause du manque de structures. Des espaces aménagés à l'origine pour accueillir des terrains de sports, etc, sont pratiquement restés en l'état. Sur certains de ces espaces même, des particuliers commencent à construire. Nul ne sait par quel tour de passe-passe ces derniers ont réussi à acquérir ces terrains, mais le fait est là !

En ce qui concerne la sécurité, il suffit de parcourir les pages du quotidien "Le Soleil" pour constater à quel point le banditisme a élu domicile dans les "parcelles assainies".

L'existence d'un seul commissariat pour un secteur de plus de 100.000 habitants montre à quel point celui-ci est vulnérable. Cela, malgré la bonne volonté des 80 hommes du poste de police qui doivent en outre intervenir dans les

### LITTÉRALMENT ASSAILLI

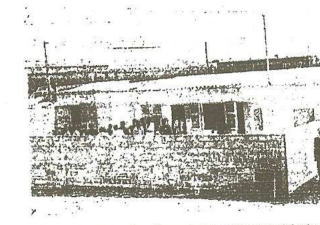
En effet, "les habitants des parcelles assainies" sont confrontés actuellement à des problèmes d'une telle gravité que manifestement, ne serait-ce qu'un semblant de satisfaction, peut apparaître comme une insulte vis-à-vis de ces populations. A parcourir les "parcelles" on est frappé par l'absence chronique de la plupart des infrastructures indispensables à toute vie communautaire.

Les habitants qui vont de pair avec l'éducation tout avait inexistant à cause du manque de structures. Des espaces aménagés à l'origine pour accueillir des terrains de sports, etc, sont pratiquement restés en l'état. Sur certains de ces espaces même, des particuliers commencent à construire. Nul ne sait par quel tour de passe-passe ces derniers ont réussi à acquérir ces terrains, mais le fait est là !

14 WAL FADJRI - N° 26  
Suite de la page 7 de couverture  
Le ministre de l'Urbanisme, le gouvernement, le préfet qui jubilent et autour desquels gravite toute une caste bureaucratique liée au capitalisme d'Etat français, ne serait-ce que d'un geste... Il y a un début tout.

En effet, nous sommes très amers, la situation étant telle que l'on compte les coups, les donne et les reçoit. Enfin, l'histoire nous enseigne que lorsqu'un gouvernement dépasse les limites à ses limites de raisonnable dans l'exercice des pouvoirs

COSSIER  
que lui confère sa constitution et ses lois organiques, il est dangereusement sa légitimité en cause, et rien n'est à l'abri de la pression des forces sociales. Les habitants de Grand-Yoff et Yoff



Viste officielle au "Parcelles Assainies" : Une satisfaction qui laisse la population sceptique.

secteurs de Grand Médine, Grand-Yoff et Khay Vallah. Ceci étant, il faut aussi mentionner l'insuffisance de l'éclairage public. Dès la tombée de la nuit, les "parcelles assainies" présentent en fait l'apparence de n'importe quel autre village reculé du pays. De ce fait, il se crée quelque 10 km seulement du centre de Dakar, les lampadaires existant dans le secteur ne dépassent guère la trentaine, et ceux qui existent en panne restent des jours, voire des semaines, sans être réparés. Cela, à l'évi-

dence, favorise les malfaiteurs et gêne considérablement les policiers qui ne prennent guère le risque de s'aventurer dans des coins où l'inattendu et le danger guettent à chaque détour. Enfin, les sapeurs pompiers brillent aussi par leur absence. Pourtant le terrain devant accueillir la caserne existe. Mais, malgré les nombreuses déclarations des populations, rien n'a encore été construit. Tout comme en ce qui concerne le centre d'évacuation civile.

assainies", c'est aussi, cependant, ces belles villas qui poussent un peu partout dans le secteur. Pourtant, à l'origine, le projet confié à l'ONM visait essentiellement les moins nantis avec des terrains vendus entre 90.000 et 500.000 Frc. Moins nantis essentiellement constitués par les victimes de l'exode rural et les dégarçis de certains quartiers de la ville de Dakar. Des constructions à propos desquelles point n'est besoin d'enquêter pour savoir qu'elles ne sont pas le fait des "moins nantis". Des propriétaires de "parcelles" ont finalement décidé de les vendre à d'autres particuliers ou même à des sociétés. Cela prouve le peu de maîtrise que les initiateurs ont de leur projet.

### DEUXIEME PROJET

Pour toutes ces réalités évoquées, parler aujourd'hui de succès en ce qui concerne les "parcelles assainies" nous semble pour le moins audacieux. A moins que la notion de succès n'ait un autre sens que nous ignorons, auquel cas le gouvernement ferait mieux de l'expliquer avant de lancer son deuxième projet "parcelles assainies".

## Annexe 3

« Visites inopinées » et réhabilitation des quartiers populaires dans la presse francophone

## Editorial

### Sans intermédiaire

**P**LUS qu'un nouveau style, c'est toute une conception nouvelle qui a été introduite au niveau de la Présidence de la République. Généralement affublée de plusieurs attributs traditionnels, cette fonction est riche en rituels protocolaires et aboutit à une certaine rupture avec le peuple. Le Président Ben Ali, tout en gardant à la fonction sa véritable dimension, fait table rase du protocole et de tout obstacle dès lors qu'il s'agit d'aller vers le peuple, et de vivre son quotidien.

Les visites inopinées qu'entreprend le Chef de l'Etat dans des quartiers et des institutions de la capitale retiennent l'attention et suscitent l'intérêt du Tunisien. Par leur caractère improvisé — les concernés n'étant nullement avertis à l'avance — elles gagnent en efficacité, atteignent leurs objectifs et permettent au Chef de l'Etat de prendre connaissance de la réalité des conditions de vie des citoyens et du fonctionnement des institutions.

Il n'y a pas donc de préparation préalable à ces visites ni de travaux de dernière minute destinés à travestir la réalité. S'informant par lui-même, décidant lui-même de sa destination, le Président Ben Ali élimine les artifices habituels en même temps qu'il se passe d'intermédiaires et autres courtisans.

Il s'agit d'une métamorphose de la fonction de Président de la République. Le contact direct avec le peuple ne se fait pas au cours de réunions publiques et de discours unilatéraux, mais par des visites sur le terrain où les citoyens sont écoutés et conviés à exposer leurs problèmes. Aucune démagogie, ni faux semblant. Le seul message transmis se fait du peuple vers les gouvernants.

Cette nouvelle conception basée sur le rapprochement, la communion avec le peuple, l'attachement aux réalités, réhabilite la clarté et le sens des responsabilités.



## Annexe 3.2

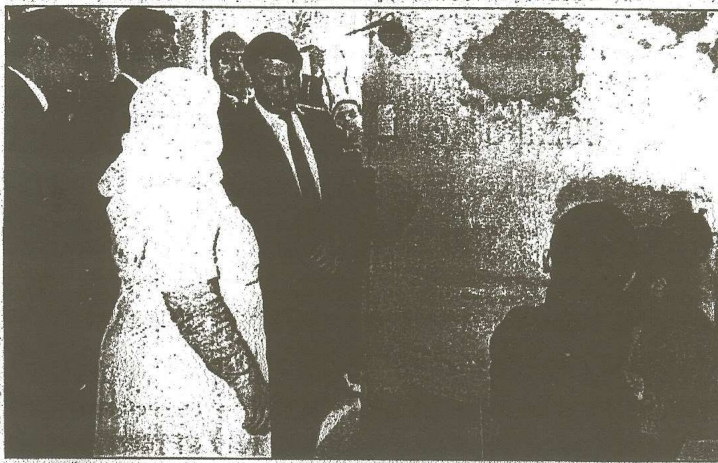
« Visites inopinées » à Ezzouhour et à Ksar Saïd

Annexe 3.2.1 – La Presse, 10 février 1988

VISITE INOPIÑEE DU CHEF DE L'ETAT  
A LA CITE EZZOUHOUR ET A KASSAR SAID

## Décisions pour un mieux-être

- Crédits exceptionnels pour l'assainissement
- Moyens supplémentaires pour l'Institut de Protection de l'Enfance



Le Chef de l'Etat dans le domicile d'un citoyen, s'enquérant des conditions de vie des petits et des grands

Dans le cadre des visites inopinées que le Président Zine El-Abidine Ben Ali effectue de temps à autre pour se rendre compte de visu des conditions de vie des citoyens et de la marche des différents secteurs de la vie nationale, le Chef de l'Etat a visité hier après-midi le quartier Béchir Ben S'ira de la Cité Ezzouhour dans la capitale, où il a pris connaissance de la situation sociale qui prévaut dans ce quartier populaire.

Le Président de la République s'est particulièrement intéressé aux équipements collectifs du quartier qui souffrent de multiples lacunes.

Cette visite inopinée a été l'occasion pour le Chef de l'Etat de discuter avec les citoyens. Il est entré au domicile de l'un d'entre eux, s'enquérant de leur situation, de leurs préoccupations et de leurs conditions de vie.

Le Président Zine El-Abidine Ben Ali s'est rendu ensuite à Kassar Said où il a visité l'Institut National de Protection de l'Enfance.

Le Chef de l'Etat a parcouru les différentes ailes de cette institution sociale qui accueille 44 enfants pour la plupart des handicapés, demandant des éclaircissements aux responsables de l'Institut sur les services fournis à ces enfants.

Le Président de la République a rendu hommage aux employées qui exercent au sein de cette institution pour l'abnégation dont elles font montre dans l'accomplissement de cette tâche humanitaire noble, en veillant sur la santé des enfants et leur hygiène et sur la propreté de l'établissement et en procurant une chaleur familiale à ces enfants.

Aussitôt après ces visites, le Chef de l'Etat a tenu une séance de tra-

vail au palais de Carthage avec le maire de la capitale et le gouverneur président du Conseil du district de Tunis, pour examiner les mesures qu'il convient de prendre pour remédier à la situation dans le quartier Béchir Ben S'ira. A cet égard, le Président Zine El-Abidine Ben Ali a décidé d'affecter des crédits exceptionnels afin que ce quartier soit connecté au réseau d'assainissement, et au réseau électrique et afin de l'approvisionner en eau potable et de procéder au bitumage de ses routes, ces travaux devant être entamés dans l'immédiat.

D'autre part, le Chef de l'Etat a recommandé d'améliorer davantage les conditions de séjour des résidents de l'Institut National de Protection de l'Enfance et de les doter des moyens de distraction et de loisir.

Annexe 3.2.2 – *L'Action*, 10 février 1988

## LE PRÉSIDENT EFFECTUE UNE VISITE INOPINÉE **A DOMICILE**

**BEN ALI DÉCIDE:**


Le Quartier Béchir Ben S'Dira connecté dans l'immédiat au réseau d'assainissement, au réseau électrique et approvisionné en eau potable



(Voir page 21)



**Annexe 3.3 – La réhabilitation du quartier Bir Anniba  
(Le Renouveau, 11 juin 1989)**

REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTÈRE DE L'INFORMATION CENTRE DE DOCUMENTATION NATIONALE SECTION :		SUJET :  SOURCE : <i>LE RENOUVEAU</i> DATE :
<p align="center"><b>Bir Anniba :</b></p> <p align="center"><b>18 mois après</b></p> <p align="center"><b>La métamorphose</b></p> <p><b>B</b>IR ANNIBA: Il n'y a pas longtemps, cette cité plantée à moins d'un kilomètre du centre de Tunis, au bas d'un monticule, était mise aux oubliettes. Mal lotie, dépourvue d'une infrastructure de base et défavorisée par l'emplacement, elle s'accommodait mal de sa situation. Et puis un jour, elle sort de son anonymat, se met à espérer grâce à la visite du Président Ben Ali. La première qu'il effectuait et qui allait revigorer, secouer ce quartier de sa torpeur.</p> <p>En donnant ses instructions pour la dotation d'équipements collectifs et de «l'agence» de manière conforme aux besoins de la collectivité dans le sens de l'aménagement et de l'amélioration, le Chef de l'Etat lançait ainsi une opération de réhabilitation des cités populaires qui, jusque-là, étaient écartées du processus de rénovation.</p> <p>Les citoyens s'en souviendront longtemps. La seule Mercedes qui ait franchi ces parages était celle du Président et qu'avant le 7 novembre, aucun responsable n'était venu s'enquérir de leur situation. Depuis, ils accordent toute leur confiance au régime et sont convaincus qu'ils ne sont plus laissés pour compte.</p> <p><b>La hantise du climat</b></p> <p>L'attention à la fois bicavillante et soutenue du Président est venue mettre du baume dans le cœur des hommes et des femmes — qui vivaient avant dans la hantise de la moindre rigueur</p> <p>du climat. Une infrastructure routière inexistante, des logements insalubres, des rues crevassées, se transformant en un véritable marécage à la moindre pluie, l'absence d'un réseau d'égouts. A chaque fois, la municipalité était obligée de mobiliser de gros moyens: grues et bennes pour dégager les rues du limon, de la vase argileuse qui obstruent les artères et bloquent la circulation.</p> <p>Comment se présente donc aujourd'hui Bir Anniba, depuis la visite présidentielle le 23 décembre 1987?</p> <p><b>Des transformations heureuses</b></p> <p>Une année et demie plus tard, on découvre une autre cité. Calme, propre, avec des rues bitumées, des constructions rénovées qui ne séparent pas le quartier, qui tranchent avec les difformités et les disgrâces d'autrefois.</p> <p>Les habitants sont unanimes à bénir ces</p>		

aisément, plus allègrement. Nous souhaiterions que les rues soient dotées de containers...».

La satisfaction est unanime. Mission accomplie pour le mieux-être d'une population qui exprime aujourd'hui toute sa reconnaissance à l'homme qui a su être à l'écoute de ses doléances, de ses préoccupations...

«Nous savions que le Président tenait ses promesses. Dieu l'a guidé sur notre voie. Nous lui sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a fait. Nous pouvons aujourd'hui dormir tranquilles. Notre cité est devenue propre, éclairée. Les chaussées caillassées et les égouts qui envahissaient régulièrement nos demeures ne sont plus qu'un mauvais souvenir», proclame haut la dame Khédija Bent Mohamed.

#### Les «contraintes» financières étaient raisonnables

Les «contraintes» financières de l'opération étaient raisonnables, acceptables. Tout le monde s'est mis avec sérieux à la tâche. Les travaux ont été réalisés en un temps record. M. Ali Aïdi, président de la circonscription municipale de Séjoui explique: «Le coût global du projet n'a pas dépassé les 400.000 dinars comprenant le bitumage des routes, le carrelage des trottoirs, l'éclairage des rues, le renouvellement des canalisations et la protection de la cité par un petit barrage qui a la particularité de dériver les eaux pluviales qui se déversaient avant sur le talus devant les habitations...».

M. Aïdi estime que les habitants sont maintenant protégés contre les dangers et tous les risques provenant de ce talus. «Toutes les canalisations ont été renouvelées. Il faudrait toutefois doter ce quartier d'une deuxième station d'écoulement des eaux pluviales et de créer d'autres regards qui pouvaient absorber les eaux charriées à partir de Saïda Manoubia, des inclinaisons, de la carrière avoisinante, ainsi que de la Cité Héral et de la Place des Marrures...».

Bir Anniba y trouve aujourd'hui son compte. On le devine par le calme qui y règne, l'agencement et la propreté des rues, l'ordonnance des habitations, par le rideau de verdure qui couvre le terrain incliné et décore certaines maisons. Mais, à quelques lieux de là, que découvre-t-on?

#### Quel sort pour la Cité Héral?

La Cité Héral étale toute sa misère, ne se relève pas encore de sa torpeur. Sur un terrain dénudé, vaches et chèvres se paissent de tous les restes déversés par les poubelles. «Cela fait l'affaire de certains pseudo-«éleveurs» dont l'un possède trente-cinq vaches «à lait» qui lui rapportent 950 dinars par mois», nous dit M. Aïdi qui souligne que la Cité, à l'instar de Bir Anniba a besoin d'un coup de fouet salutaire. «C'est nécessaire, c'est indispensable. Nous devons nous occuper de cette «ceinture arrière», qui manque d'infrastructures, d'équipements collectifs (la Route de Mejaz El Bab qui donne sur la Sebkhah).

C'est également l'avis des citoyens qui nous font part de leurs réclamations. «Nous sommes assaillis de partout par les saletés, les moustiques et autres tracasseries provoquées par les inondations le manque de lumière dans les ruelles et l'insécurité... nous dit Amara Methani. Nous lançons un appel ici aux autorités compétentes pour accorder de l'intérêt à ce quartier.

Les responsables, dit-il, ne doivent pas attendre les visites inopinées du Président pour réagir... Il faut qu'ils prennent d'eux-mêmes l'initiative, agir...».

souligne de son côté, Mohamed Sellami qui réclame la réouverture de l'ancien poste de police.

La Cité Héral connaîtra-t-elle à son tour un meilleur sort, aura-t-elle les mêmes chances que Bir Anniba? Les habitants y croient. «Son tour viendra grâce à la bienveillante sollicitude de notre Président».

H'mida ESSOUSSI

## Annexe 3.4

### La réhabilitation de la Cité Ennour

Annexe 3.4.1 – La Presse, 17 mars 1990

53<sup>e</sup> ANNEE - N° 16.898 - 250 millimes Directeur responsable de la publication : Mohamed MAHFOUDH Rédacteur en chef

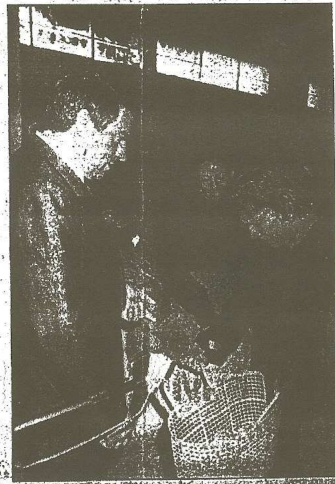
**BEN ALI EN VISITE INOPINEE AUX CITES ENNOUR ET ETTAHRIR ET A L'HOPITAL CHARLES NICOLLE**

**A la rencontre des préoccupations des citoyens**

• Le Chef de l'Etat recommande des solutions immédiates aux problèmes constatés

Le Président Ben Ali a renouvelé hier son engagement envers le terrain selon une démarche qui lui est propre : celle d'aller à la rencontre des préoccupations et des problèmes du vécu quotidien des citoyens. Hier donc, le Chef de l'Etat faisait une visite inopinée aux quartiers populaires des Cites Ennour et Ettahrir.

Le Président de la République, une fois sur les lieux a rapidement décelé des lacunes au niveau de l'infrastructure de base des deux cités, populaires. En de nombreuses instructions précises étaient



(Voir p. 4)

**BEN ALI EN VISITE INOPINEE AUX CITES ENNOUR ET ETTAHRIR ET A L'HOPITAL CHARLES NICOLLE**

**A la rencontre des préoccupations des citoyens**

• Le Chef de l'Etat recommande des solutions immédiates aux problèmes constatés

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a effectué hier tout le, une visite inopinée aux cités Ennour et Ettahrir et à l'hôpital Charles Nicolle de Tunis et ce, dans le cadre de l'attention portée par le Chef de l'Etat à la situation des citoyens dans les quartiers populaires et à la marche des établissements hospitaliers.

«A la cité Ennour, le Président de la République a visité plusieurs logements et s'est enquis de la situation sociale de leurs habitants, de leurs préoccupations et de leurs conditions de vie.

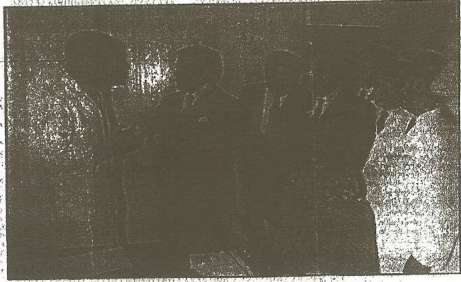
«Le Chef de l'Etat a relevé plusieurs lacunes au niveau des équipements et des installations de base dans cette cité, dont en particulier l'absence de courant électrique dans une grande partie des logements situés sous les lignes à haute tension, ainsi que le manque d'eau potable.

«Soucieux de remédier à ces lacunes, le Président Ben Ali a ordonné une série de mesures consistant en :

— L'installation des lignes électriques dans les meilleures délais.

— La généralisation du réseau d'eau potable à toutes les habitations.

— L'installation de réseaux de



Annexe 3.4.2 - Le Renouveau, 17 mars 1990

# LE RENOUVEAU

ORGANE DU RASSEMBLEMENT CONSTITUTIONNEL DEMOCRATIQUE

DIRECTEUR: RIDHA HAJJERI SAMEDI 17 MARS 1990 - 20 CHAABANE 1410 - N° 631 - PRIX: 220 M. - FRANCE: 4,50 FF -

BEN ALI AUX CITES ENNOUR, ETTAHRIR ET A L'HOPITAL CHARLES NICOLLE

## VISITES INOPINEES ET MESURES CONCRETES

**U** Le Président Zine El Abidine Ben Ali a effectué hier matin une visite inopinée aux cités Ennour et Ettahrir et à l'hôpital Charles Nicolle de Tunis et ce dans le cadre de l'attention portée par le Chef de l'Etat à la situation des citoyens dans les quartiers populaires et à la marche des établissements hospitaliers.

A la Cité Ennour, le Président de la République a visité plusieurs logements et s'est enquis de la situation sociale de leurs habitants, de leurs préoccupations et de leurs conditions de vie.

(Suite en page 5)



Ben Ali aux cités Ennour, Ettahrir et à l'hôpital Charles Nicolle

de Abdelhak Benabdellah

### Visites inopinées et mesures concrètes

(Suite de la page 1)

Le Chef de l'Etat a rencontré plusieurs heures au service des équipements et des installations de base dans une cité, dont on peut dire l'absence de confort élargie dans une grande partie des logements situés sous les lignes à haute tension, ainsi que le manque d'eau potable.

Souhaitant de remédier à ces lacunes, le Président Ben Ali a ordonné que soient prises des mesures immédiates :

- L'installation des logements en centre électrique dans les meilleurs délais.

- La planification de travaux dans le but de toutes les habitations de quartier.

- La réhabilitation de la cité en termes d'urbanisme et de l'équipement de ses unités.

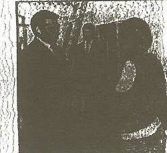
A l'hôpital Charles Nicolle, le Chef de l'Etat a visité le service des consultations externes, s'occupant après des soins et des soins de suivi, sous conditions de travail et de la santé des patients qu'ils reçoivent et coexistent avec les autres.

Le Président de la République a constaté l'état de l'équipement des lieux et a recommandé le service d'organisation de services et l'élaboration des programmes médicaux modernes dans le cas de l'hôpital, ce qui ne traduit pas un manque d'attention pour les patients et de l'attention du pays hospitalier se trouvent souvent confrontés à l'absence de l'équipement et de services à l'hôpital.

A la fin de la visite, le Président Ben Ali a relevé que certaines améliorations de



Le Président Ben Ali, accompagné de son épouse, se rend à l'hôpital Charles Nicolle à la fin de sa tournée de visites.



Le Président a été particulièrement attentif à la situation et aux préoccupations des habitants.

### Une démarche, un style

La visite inopinée effectuée hier par le Président Ben Ali dans les quartiers populaires Ennour et Ettahrir constitue dans son fait et sa réalité la sollicitude constante dont le Chef de l'Etat ne cesse d'exprimer les citoyens qui ont le plus besoin d'encouragement et d'attention.

Constituent le prolongement d'une série de visites inopinées entreprises par Ben Ali depuis le début de son mandat, ces visites ont pour objet de permettre au Chef de l'Etat de se rendre compte de la situation des quartiers, institutions et de leur équipement, de leur propre milieu social et de leur propre démarche bien propre au

Chef de l'Etat. Ainsi à la rencontre du Tunisien il est à cet effet d'être au fait des difficultés de sa vie quotidienne.

Le style: En déplacement à l'improvvisée et dans la simplicité le Chef de l'Etat ne cesse d'exprimer les citoyens qui ont le plus besoin d'encouragement et d'attention. Son geste, Ben Ali est en phase avec le protocole et l'attention, étonnement au citoyen.

La démarche: Au fait de la situation des quartiers, institutions et de leur équipement, de leur propre milieu social et de leur propre démarche bien propre au

Chef de l'Etat. Ainsi à la rencontre du Tunisien il est à cet effet d'être au fait des difficultés de sa vie quotidienne.

Le style: En déplacement à l'improvvisée et dans la simplicité le Chef de l'Etat ne cesse d'exprimer les citoyens qui ont le plus besoin d'encouragement et d'attention. Son geste, Ben Ali est en phase avec le protocole et l'attention, étonnement au citoyen.

La démarche: Au fait de la situation des quartiers, institutions et de leur équipement, de leur propre milieu social et de leur propre démarche bien propre au

Chef de l'Etat. Ainsi à la rencontre du Tunisien il est à cet effet d'être au fait des difficultés de sa vie quotidienne.

Le style: En déplacement à l'improvvisée et dans la simplicité le Chef de l'Etat ne cesse d'exprimer les citoyens qui ont le plus besoin d'encouragement et d'attention. Son geste, Ben Ali est en phase avec le protocole et l'attention, étonnement au citoyen.

La démarche: Au fait de la situation des quartiers, institutions et de leur équipement, de leur propre milieu social et de leur propre démarche bien propre au

### Arrivée du ministre indonésien des A.E. à Tunis

#### Messsage de Suharto à Ben Ali

M. Ali Akbar, ministre indonésien des Affaires Etrangères, est arrivé hier après-midi à Tunis pour une visite officielle de deux jours.

A l'occasion de son séjour à Tunis, le ministre indonésien des Affaires Etrangères a adressé un message de bienvenue au Président Ben Ali.

## Annexe 3.4.3 – La Presse, 18 mars 1990

APRES LA VISITE INOPINEE DU CHEF  
DE L'ETAT

## Cité Ennour : un programme d'infrastructure arrêté

Dans le souci de concrétiser les décisions prises vendredi par le Chef de l'Etat en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants de la Cité «Ennour» (délégation d'El-Quardia), et de doter cette cité de l'infrastructure nécessaire (réseaux d'électricité, l'eau potable, d'assainissement, bitumage des routes, etc...), des dispositions ont été prises, au cours d'une séance de travail tenue hier matin au siège du gouvernorat de Tunis, à l'effet de réaliser un programme approprié dans les plus brefs délais possibles.

Lors de cette réunion, présidée par M. Hamadi Khouini, gouverneur-président du Conseil du District de Tunis, en présence notamment de M. Ahmed Belkhouja, maire de la capitale et Tahar Belhaj Ali, président-directeur général de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG), il a été décidé d'entamer, dans les quelques se-

maines qui viennent, les travaux d'électrification des logements de cette cité, y compris 360 logements se trouvant sous des lignes haute tension.

Les bénéficiaires de ce projet devront toutefois s'engager à ne pas construire d'étages et à ne pas utiliser les terrasses au dessus des toits.

La STEG ouvrira, d'ailleurs, à partir du 26 du mois courant, à l'intention des citoyens concernés, un bureau d'accueil au siège de la circonscription municipale d'El-Quardia.

Il a été également convenu d'entreprendre, dans une deuxième étape, une étude exhaustive de la situation des habitants de la cité, en vue de déterminer leurs besoins en électricité, tout en poursuivant l'extension du réseau d'éclairage public aux rues non encore électrifiées.

(Suite en p. 4)

4 « La Presse »

APRES LA VISITE INOPINEE DU CHEF DE L'ETAT

## Cité Ennour : un programme d'infrastructure, arrêté

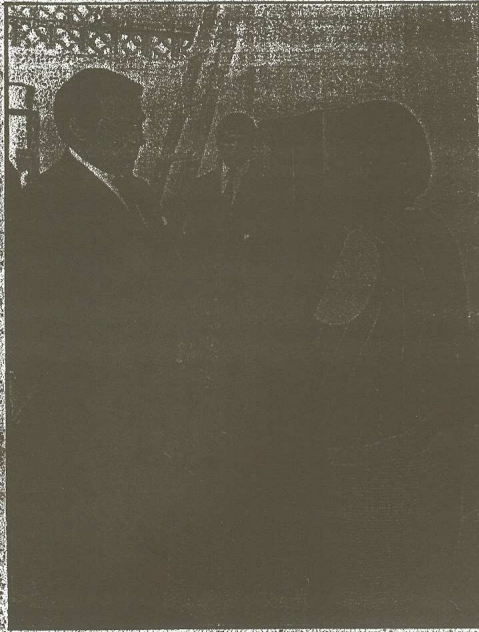
(Suite de la p. 1)

Concernant l'assainissement, il a été décidé d'œuvrer, en dépit des difficultés d'ordre technique inhérentes à la nature du sol, à l'achèvement de la première tranche du réseau d'assainissement dans cette cité, de manière à y raccorder 47 logements supplémentaires, en attendant l'élaboration d'une étude technique pour la réalisation de la deuxième tranche du réseau.

S'agissant de l'infrastructure routière, la direction régionale de l'Équipement assurera l'asphaltage de la route de moyenne communication MC-36. Il sera également procédé à partir du 10 avril prochain, au bitumage de la route secondaire qui traverse la cité.

Il a été, d'autre part, décidé d'achever avant l'avènement du mois de Ramadan, les travaux en cours pour la réalisation d'un marché municipal dans cette cité qui sera, par ailleurs, dotée d'un établissement d'enseignement secondaire.

À la début de la réunion, M. Harnadi Khouini avait prononcé une allocution dans laquelle il avait exprimé la gratitude des citoyens et des cadres du gouvernement de Tunis à l'égard du Président Zine El Abidine Ben Ali pour l'intérêt qu'il porte à la capitale en général et à ses quartiers populaires en particulier.



Infrastructure - Urbanisme

# La Cité Ennour porte bien désormais son nom

**Avec l'électrification de tous les logements, la connexion au réseau d'assainissement et l'inauguration hier de la nouvelle station de métro, les 3.000 habitants de la Cité Ennour accèdent à la modernité.**

La Cité Ennour, dans le quartier de Tunis Nord, accède hier à la modernité. Le 16 mars 1990, une bonne partie de ses habitants vivait dans des conditions de vie urbaine. Atteint d'un déficit d'assainissement, de voirie primaire, d'éclairage public, d'une zone religieuse, d'unités de soins, d'habitat, il faut dire que, pour un quartier de 3.000 habitants, la Cité Ennour est un véritable village. En moins de quatre ans, la cité a énormément changé. La marginalité a été bannie, les promesses ont été tenues. Non seulement les équipements de base ont bien été réalisés, mais aussi une infrastructure sociale y a vu le jour : une école primaire, un marché et un complexe éducatif-sportif, avec piscine, ont donné à tous les habitants un cadre de vie moderne.

Entre-temps, en 14 août 1992, plus exactement, le Président Ben Ali a consacré une nouvelle marque d'attention à ce quartier, et il décide la création d'une station de métro. Une réalisation qui a coûté 13,5 mille millions de dinars. Le 20 août 1993, les travaux ont été achevés et la ligne a été inaugurée. Hier, un mois avant le délai prévu, l'inauguration a été célébrée par MME Hafaj Ali, ministre du Transport.

La station «Ennour» du métro, les rampes vertes desservant la ligne Tunis-Ben Arous se succèdent dans l'air.

Une foule dense de voyageurs se presse devant les dix entrées fleuries de la station. Non, il ne s'agit pas de la frénésie particulière à la veille d'un quelconque départ pour des fêtes ou des vacances. Ce sont les habitants de la Cité qui sont venus apprécier et utiliser leur belle station comme pour s'assurer qu'ils ne rêvent pas.

Plus au Nord, un imposant et bel ensemble architectural rompt avec la modestie des lieux. C'est le complexe sportif et culturel. Les habitants devront attendre quelque temps pour bénéficier de ses installations. Mais ce ne sera pas long, juste peut-être le temps que le climat devienne plus doux, car, tenez-vous bien !... il comprend une piscine. Revenons maintenant à la station, surtout que MME Hafaj Ali, ministre du Transport, M. Hamed Ali,

Boulyemène, maire de Tunis, et Habib Allègue, P.d.G. de la Société du métro léger, sont arrivés avec leur staff pour ouvrir la cérémonie.

On applaudit et on se donne des coudes pour écouter, glisser un mot ou faire comme ces deux écailleurs qui cherchent à se placer dans le champ de la caméra.

On visite, les deux guichets placés de part et d'autre des deux entrées de la station, ainsi que les trois abris. Le tout d'un blanc immaculé, avec cette belle falence andalouse qui cerne l'intérieur des surfaces.

Les délais de construction ont été réduits malgré la difficulté du site», explique M. Hafaj Ali. En effet, à quelques mètres, on peut distinguer un tunnel et le lieu était auparavant assez élevé. De plus, le trafic, dense, n'a pas été perturbé.

Il fallait donc composer avec et construire les 85 mètres de ces quais bas. Ceux-ci sont situés à 600 mètres de la station précédente d'El Ghadidia vers les 1.050 mètres de la station suivante, celle de Chabbi.

Ainsi, les habitants de la Cité Ennour n'auront plus à se déplacer à l'une ou à l'autre des deux stations. Celles-ci seront gagnantes aussi dans l'affaire, puisqu'elles enregistreront ainsi moins de pression.

Cette station profitera égale-

ment aux habitants de la Cité Ennour. Juste le temps d'attendre, poursuit le ministre, pour les larges voies où l'asphalte a remplacé la boue et grâce auxquelles les habitants peuvent se déplacer confortablement à l'ensemble de la ville.

Depuis le 16 mars 1990, les habitants du quartier savent que le Changement est, comme l'a toujours répété le Président Ben Ali, un effort quotidien, une volonté de renouveau et de dignité pour chaque Tunisien, chaque région, voire pour chaque quartier.

Pour la Cité Ennour, «entrez dans la modernité», a dit le ministre du Transport. «Ne nous attendons pas, nous sommes déjà pris place sur les rayons de la modernité», a répondu le maire. On a salué le conducteur.

«Ne nous attendons pas, nous sommes déjà pris place sur les rayons de la modernité», a dit le ministre du Transport. «Ne nous attendons pas, nous sommes déjà pris place sur les rayons de la modernité», a dit le ministre du Transport.

Foued ALLANI

## Promesses tenues

La Cité Ennour (de la lumière), délégation d'El-Kabaria, gouvernorat de Tunis, s'étend sur 15 hectares. 3.000 habitants environ se partagent les quelque 500 logements qui forment le quartier. Avant la visite inopinée du Président Ben Ali le 16 mars 1990, la majorité des habitants du quartier n'avait ni électricité, ni eau potable, ni raccordement au réseau des eaux usées.

Aujourd'hui, tout est terminé, en témoignent toutes ces réalisations :

- Electrification de tous les logements. Ceux qui sont sous la ligne de très haute tension devront cependant s'interdire de construire un étage supérieur.
- Coût : 61 mille 500 dinars.
- Installation d'eau potable par logement : coût 120 mille dinars.
- Connexion au réseau de l'ONAS : coût 185 mille dinars.
- Construction d'une école primaire, d'un complexe éducatif-sportif et d'un marché.
- Voiries : réalisation de la première tranche : 150 mille dinars. La deuxième tranche sera terminée au plus tard dans six mois dans le cadre du Programme national de réhabilitation des quartiers populaires (PNRQP) avec une enveloppe de 280 mille dinars, avec le nécessaire pour l'évacuation des eaux pluviales.



Annexe 3.4.5 – *Le Renouveau*, 22 février 1994

METRO - CITE ENNOUR

**La délivrance**

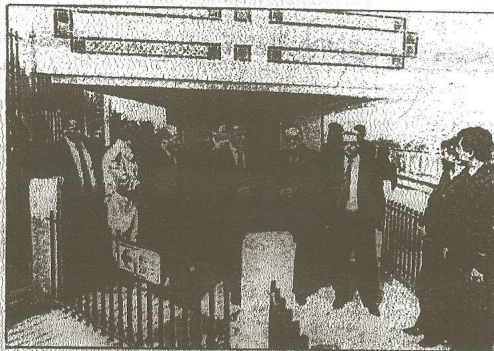
● Le ministre des Transports inaugure la nouvelle station de la cité

Venus en masse pour assister à l'inauguration, les citoyens de la Cité Ennour (district d'El Kabaria) ont dû pousser un ouf de soulagement. L'événement: une nouvelle station de métro sur la ligne N° 1 (Tunis-Marine/Ben Arous) hant celle d'El Guardia à la station Aboul Kacem Echebhi, ce qui va permettre de réduire la distance entre les deux stations qui était de 2000 m.

Les travaux de construction de la station ont été réalisés en un temps record. Ayant démarré le 20 août 1993, ils ont été achevés fin janvier 1994, malgré la difficulté du site (construction réalisée sur une ligne en exploitation), pour un coût total de 138.000 dinars.

La station se compose de deux guichets, d'un trottoir dallé de 85 mètres et de 3 abris.

Il convient de signaler par ailleurs que le projet de construction a été décidé par le Président Ben Ali lors d'un CMR du 14 août 1992 en



vue de promouvoir les cités populaires et de consolider l'infrastructure dans les zones sous-équipées.

Au-delà de cette importante réalisation qui constitue une véritable délivrance pour les habitants, cette

cité a pu, par ailleurs, bénéficier de l'éclairage et de meilleures conditions de vie. Un autre effort reste toutefois à entreprendre au niveau de l'infrastructure routière.

(Nous y reviendrons).

Adel Abdellaoul

**L'élan de solidarité se poursuit à travers tout le pays**

Avec l'avènement du mois de Ramadan, les manifestations de solidarité sociale se sont multipliées à travers toute la République, notamment sous forme d'organisation de repas d'Iftar aux profits des nécessiteux.

Ainsi, pas moins de 6 restaurants ont été ouverts dans le gouvernorat du Kef pour accueillir plus de 400 convives parmi les plus démunis.

Les autorités de cette région ont, en outre, accordé des aides alimentaires à plus de 500 familles. Pour sa

part, le RCD a largement contribué aussi à cette action humanitaire.

A Gabès, il a été décidé d'octroyer à 2024 familles des aides en nature et en espèces dont le montant global s'élève à près de 54 mille dinars.

Des aides présidentielles ont été également décidées à l'occasion du mois du jeûne. 782 familles de la région bénéficieront de ces aides dont le montant s'élève à environ 23 mille dinars.

## Annexe 3.5

Le lancement officiel du PNRQP en mai 1991

AGRICULTURE  
**Les axes  
d'une stratégie  
nouvelle**  
(voir p. 7)

# La Presse

DE TUNISIE

COUPES AFRICAINES DES CLUBS  
**La sérénité  
des Clubistes  
L'ASM en 5-3-2**  
(voir p. 19)

54<sup>e</sup> ANNÉE - N° 17.316 - 200 pages - Directeur responsable de la publication : Elhabib el HANFOURH - Rédacteur en chef : Rafik LABASSI - VENDREDI 10 MAI 1991 - 1000 exemplaires

**LE CHEF DE L'ÉTAT EN VISITE INOPINÉE DANS LES ZONES DÉFAVORISÉES DE LA PÉRIPHÉRIE DE TUNIS**

## Un coup de salubrité pour les cités populaires

« Améliorer les conditions de vie des habitants de Ennar, Nagra, Ettahamen, Zahrouni, El Hraïta et Médiasine, le Président Ben Ali recommande la réalisation de projets sociaux et de programmes d'animation culturelle et de loisirs dans ces quartiers »



Le Président Ben Ali, accompagné de ses proches, se rend à un rendez-vous avec l'habitant d'une zone défavorisée de la périphérie de Tunis.

**VIOLENCE INTEGRISTE**

## La société civile fait face

- Le RCD dénonce les auteurs de ces troubles et appelle à la sauvegarde des institutions éducatives
- L'UGTT : c'est un complot contre les intérêts de la nation
- D. Marzouki (LTDH) : condamnation ferme et totale de la violence
- Belhaj Amay (LUP) : « Il s'agit d'un complot planifié de longue date »
- Mounir El Béj (PSP) : « Réprobation totale des méthodes d'Ennahdha »

« L'Ennahdha » - Il n'y a plus l'ombre d'un doute sur la nature et l'impact sur les milieux des zones de violence et de destruction qui ont sporadiquement secoué notre société. Les éditorialistes, journalistes et les intellectuels à l'unanimité ont condamné l'attentat à l'encontre de la République, l'acte qui a entraîné la mort de deux citoyens tunisiens.

Il est évident aussi que ces actes d'insécurité dans un pays qui se veut libre et démocratique, ne peuvent que susciter l'indignation de la société civile et de la population.

Il est donc légitime que les citoyens tunisiens se mobilisent et qu'ils expriment leur mécontentement par rapport à ces actes.

**AU PALAIS DE CARTHAGE**  
Cérémonie de remise

**GOLFE**  
**La «pax americana»**

**PROCHE-ORIENT-CONFÉRENCE DE PAIX**  
Massouzi mettra toute

### Editorial

#### L'esprit de Jantoura

La démarche qui guide les visites inopinées du Chef de l'Etat à travers les courées du pays et les services publics est restée immuable et fidèle à l'esprit qui anime le Président de tous les Tunisiens soucieux de se sentir citoyens et de vivre du vécu quotidien des citoyens où qu'ils se trouvent.

Avec Jantoura, ce message inséré dans la conscience, on s'en souvient encore, le Président Ben Ali a ouvert une nouvelle et exaltante page avec les citoyens, en particulier ceux de la Tunisie profonde, des zones défavorisées, puis, tout naturellement, cette même approche s'est dirigée aux quartiers et aux cités populaires, notamment dans les grandes villes, dont la capitale. A ce niveau-là, le Chef de l'Etat a manifesté une sollicitude toute particulière aux catégories sociales les moins bien nanties, voire en détresse.

Par l'esprit qui inspire ces déplacements sur le terrain, une volonté prédominante manifestement : nul parmi les Tunisiens ne doit se sentir délaissé, en marge de projets de concert qui s'élaborent dans le Tunisie de l'ère nouvelle, et le dessein de réduire les disparités et les déséquilibres criants entre les régions du pays. L'objectif ainsi poursuivi, étant l'instauration d'une politique de développement national plus équilibrée et mieux répartie.

Ce souci dévoué aux couches sociales les plus démunies a, d'ores et déjà, porté ses fruits avec un programme de logement mis en œuvre précédemment au terme d'une visite similaire effectuée il y a quelques mois à certaines oukadas de La Médina de Tunis. 360 familles vont pouvoir bénéficier d'un logement décent à travers un programme dont l'exécution a été confiée à une commission présidée par le maire de Tunis.

En se rendant hier dans les cités d'Ennar, Nagra, Ettahamen, Zahrouni, El Hraïta et Médiasine, le Président de la République a concilié magistralement deux impératifs inscrits du reste dans les priorités nationales : améliorer le cadre et la qualité de vie en milieu urbain tout en sauvegardant la protection de l'environnement. De manière simple et concrète, le Président Ben Ali a posé les jalons essentiels d'une véritable opération de salubrité à l'échelle de six importants quartiers populaires, partie intégrante de la zone dite «cinture rouge de Tunis».

Ce faisant, l'exercice présidentiel du terrain est porteur de plusieurs enseignements. Primordialement, il consacre un droit inaliénable : celui des citoyens à jouir d'un cadre sain et d'un environnement naturel préservé de toute attente et pollution. Concrètement, c'est aussi une invite à la participation urbaine et à s'associer, à participer étroitement à l'œuvre de propreté et de protection du milieu naturel : ils en sont les artisans et les premiers bénéficiaires.

En outre, le profond réalisme du Chef de l'Etat met en exergue une étroite corrélation entre la qualité de vie du milieu et de l'environnement naturel urbain avec les potentialités productives que pourront pleinement déployer les résidents des zones urbaines en vivant dans un cadre sain et en se trouvant « bien dans leur peau de banlieusards ». Une philosophie parfaitement réaliste et assurément porteur de promesses rassurantes.

4 « La Presse »

## LE CHEF DE L'ETAT EN VISITE INOPINEE DANS LES ZONES DEFAVORISEES DE LA PERIPHERIE DE TUNIS

# Un coup de salubrité pour les cités populaires

Les Archives  
de Tu

(Suite de la p. 1)

Le Président Ben Ali a assuré ces citoyens de son souci de remédier aux insuffisances et de garantir leur droit à un environnement sain en dotant ces cités des moyens d'évacuation et de traitement des eaux, les invitant à contribuer à la propreté de leurs quartiers.

Le Président Ben Ali s'est rendu compte, lors de cette visite, de l'état de l'oued Guériana dans la zone de Mellassine-Séjoui, Oued qui draine les eaux de la région de La Manouba vers le lac Séjoui.

Le Chef de l'Etat a donné ses instructions pour que l'assainissement et le curage de cet oued des eaux usées domestiques et industrielles, soient inscrits dans le cadre du programme national de la propreté et de la protection de l'environnement et pour accélérer

l'assainissement des cités environnantes.

Le Président Ben Ali a insisté, à cette occasion, sur la nécessité de contrôler de manière continue les conditions de vie dans ces cités et de multiplier les campagnes de sensibilisation à l'importance du rôle de la propreté et de l'environnement dans l'amélioration de la qualité de la vie. Il a, à ce propos, recommandé à toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des structures administratives, des entreprises, des organisations et associations ou encore des techniciens et des citoyens, de conjuguer leurs efforts afin de protéger l'environnement dans ces cités et d'y créer la plate-forme propice à la réalisation de projets sociaux et de programmes d'animation culturelle et de loisirs, que le Chef de l'Etat se soucie de voir mis en œuvre dans ces zones.

Annexe 3.5.2 – Le Renouveau, 10 mai 1991

**LE RENOUVEAU**  
ORGANE DU RASSEMBLEMENT GÉNÉRALISTE DÉMOCRATIQUE

MARDI 10 MAI 1991 - 100000 exemplaires

**Réunion extraordinaire des ministres  
magnétisés de l'économie**  
Le Chef de l'Etat a présidé hier les ministres de l'Economie et des Finances, du Commerce, du Tourisme, du Travail et de l'Industrie à l'occasion d'une réunion extraordinaire.

**Ben Ali en visite inopinée dans certaines cités populaires de la capitale**

**Le droit à un environnement sain**

**Nécessité de contrôler de manière continue les conditions de vie dans les cités populaires et de multiplier les campagnes de sensibilisation à l'importance du rôle de l'environnement pour l'amélioration de la qualité de la vie.**

**Le Président Ben Ali félicite l'indépendance**



**NATION**

**Ben Ali en visite inopinée dans certaines cités populaires de la capitale**

**Le droit à un environnement sain**

**D**ANS le cadre de l'intérêt que le Président Zine El Abidine Ben Ali porte aux conditions de vie des citoyens dans les cités populaires et du suivi des programmes que le Chef de l'Etat a décidé de mettre en œuvre à l'effet d'assainir celles-ci et d'y assurer les conditions sanitaires à travers la mise en place de l'infrastructure et des moyens de propreté, le Président de la République a effectué hier matin des visites inopinées dans les cités d'Ennasr, Nogra, Ettadlaman, Zahrouni, El Haralria et Mellassine.

Dans certaines places et rues de ces cités, le Président Ben Ali a pu se rendre compte de l'état des lieux, marqué notamment par les eaux stagnantes ou celles ruisselant dans des canaux à ciel ouvert. Le Chef de l'Etat a également pris connaissance de l'infrastructure de ces cités, et s'est enquis auprès de certains habitants de leurs conditions de vie en ce qui concerne le logement, l'infrastructure et les équipements collectifs.

Le Président Ben Ali a assuré ces citoyens de son souci de remédier aux insuffisances et de garantir leur droit à un environnement sain en dotant ces cités des moyens d'évacuation et de traitement des eaux, les invitant à contribuer à la propreté de leurs quartiers.

Le Président Ben Ali s'est rendu compte,

lors de cette visite, de l'état de Foued Guéria-na dans la zone de Mellassine. Séjour, oued qui draine les eaux de la région de La Manouba vers le lac de Séjourni.

Le Chef de l'Etat a donné ses instructions pour que l'assainissement et le curage de cet oued des eaux usées domestiques et industrielles, soient inscrits dans le cadre du programme national de la propreté et de la protection de l'environnement et pour accélérer l'assainissement des cités environnantes.

Le Président Ben Ali a insisté, à cette occasion, sur la nécessité de contrôler de manière continue les conditions de vie dans ces cités et de multiplier les campagnes de sensibilisation à l'importance du rôle de la propreté et de l'environnement dans l'amélioration de la qualité de la vie.

Il a, à ce propos, recommandé à toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des structures administratives, des entreprises, des organisations et associations ou encore des techniciens et des citoyens, de conjuguer leurs efforts afin de protéger l'environnement dans ces cités et d'y créer la plate-forme propice à la réalisation de projets sociaux et de programmes d'animation culturelle et de loisirs, que le Chef de l'Etat se soucie de voir mis en œuvre dans ces zones.

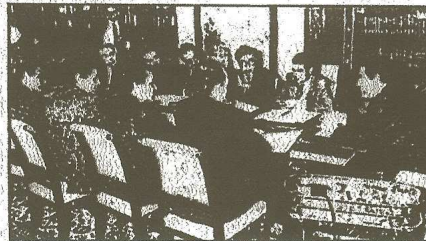
**BEN ALI DECIDE****Un projet national  
de réhabilitation pour  
220 cités populaires**

- Un programme étalé sur toute la durée du VIIIème Plan assurera aux quartiers démunis sur tout le territoire de la République, de meilleures conditions de vie, une garantie de l'éducation sociale et pédagogique et un renforcement de l'infrastructure de jeunesse
- Le Chef de l'Etat ordonne la création de comités de quartier dans les diverses régions du pays

Au lendemain de la visite inopinée qu'il a effectuée, jeudi, dans plusieurs cités populaires pour s'informer de visu des conditions de vie des citoyens, le Président Zine El Abidine Ben Ali a présidé, hier matin au Palais de Carthage, un Conseil ministériel restreint consacré à l'examen des moyens d'améliorer les conditions de vie dans les cités populaires.

Au début de la réunion, le Chef de l'Etat a réitéré le grand intérêt qu'il attache à l'amélioration de la qualité de la vie dans les cités populaires par la mise en place des équipements collectifs, la maintenance des infrastructures et le renforcement des équipements d'assainissement de manière à assurer la protection de l'environnement dans ces cités et à garantir aux habitants les meilleures conditions d'hygiène.

(Suite en p. 4)



## Editorial

### Soyons concrets

C'est aujourd'hui certain, et les faits l'ont prouvé, que la vague de violence et les actes criminels de destruction menés cette semaine par des commandos obscurs et qui ont visé des établissements de enseignement secondaire et supérieur à travers le pays ont été minutement réfléchis et guidés par le mouvement «Rassemblement».

Face à l'échec criant qu'ils ont essuyé en leurs tentatives de manipuler l'opinion, ayant pas pu entraîner la foule dans leur projet et convaincre le peuple de leurs beaux desseins, face aussi à la fin de ce projet qu'ils ont recueillie auprès de la jeunesse adulte, les intégristes, dans leur fuite en avant, ont versé purement et simplement dans le délire, optant délibérément pour la violence réactionnaire.

Une telle stratégie de coppi dans l'enceinte présidentielle émanant d'une telle force est, de par de ces qui font de la violence, de ses institutions, de l'avenir du pays et de la jeunesse.

En conséquence, au grave danger que les menaces de leur intégrité physique, dans leur pays et dans leurs libertés fondamentales, les Tuniens ont été unanimes à manifester leur opposition à la violence de commando de Dieu. Une condamnation qui laisse aucun doute sur le choix des Tunisiens qui ont délibérément et détermination pour l'édification et la construction de la société civile dont le fondement est la justice et rectitude l'Etat de droit.

Enfin, il est important de condamner la violence intégriste, mais faut-il encore agir pour qu'elle ne se reproduise plus.

En la société, avec ses partis politiques, associations, ses organisations syndicales et surtout ses forces vives : enseignants, élèves, étudiants, ou associations, est attendu l'apogée d'une plus de mobilisation, à plus d'engagement et à plus de vigilance et de solidarité. Chacun de nous est interpelé sur son rôle, selon ses moyens et au vu de son entourage immédiat, et pour mener une action de sensibilisation à la gravité de la menace, et notamment les vides insidieuses obscurantistes.

Soyons concrets et situons-nous au mal, à ses objectifs réels : les plus sombres que veulent pour les fantasmes d'«En-

## BEN ALI DECIDE

# Un projet national de réhabilitation pour 220 cités populaires

(Suite de la p. 1)

Le Président de la République a également réaffirmé son souci de voir cet effort élargi par une action socio-culturelle consistant à créer des espaces d'animation culturelle et sportive et de loisirs à l'intérieur de ces cités, afin de prémunir les jeunes contre les dangers de l'oisiveté et de la marginalisation et de faciliter leur insertion sociale.

Après que le Conseil eut passé en revue les réalisations accomplies dans le cadre de l'exécution du programme d'assainissement des cités populaires, mis en œuvre sur instructions du Chef de l'Etat depuis avril 1989 et dont les travaux sont en voie d'achèvement, le Président Ben Ali a ordonné de mettre au point un projet national de réhabilitation des cités populaires, projet qui s'articulera autour des grands axes suivants :

— Amélioration des conditions de vie : habitat, infrastructures...

— Garantie d'une éducation sociale et pédagogique saine au foyer, à l'école et dans la cité

— Renforcement des infrastructures de jeunesse.

Ce projet, dont la mise en œuvre s'étalera sur toute la période du VIII<sup>ème</sup> Plan, touchera quelque 220 cités populaires réparties sur tout le territoire de la République.

D'un autre côté, et dans le but de sensibiliser davantage le citoyen à l'importance de la protection de l'environnement et de l'hygiène et de l'amener à soutenir les efforts de ces structures concernées, le Chef de l'Etat a ordonné la création de comités de quartier dans les diverses régions du pays dont les attributions et les principes d'action en matière de protection de l'environnement seront définis.

Le Président de la République a également insisté sur la nécessité d'enrayer le phénomène de la construction anarchique et en même temps, d'accorder tout l'intérêt requis à la réhabilitation urbaine dans les cités populaires.

Annexe 3.5.4 - Le Renouveau, 11 mai 1991

**LE RENOUVEAU**  
 ORGANISME DU RASSEMBLEMENT CONSTITUTIONNEL DEMOCRATIQUE

FOOTBALL  
 Coupe d'Afrique  
 des clubs champions  
 C. Africain :  
 la confiance  
 est de mise  
*(Voir page 15)*

DIRECTEURS ABDELKELIL MESSAOUDI SAMEDI 11 MAI 1991 - 26 CHAQUAL 1413 - N° 591 - PRIX : 220 M. - FRANCE : 450 F.F. TEL. 345 824 - FAX 261 927

Amélioration des conditions de vie du citoyen

Un projet national de réhabilitation des cités populaires

Le projet qui s'étalera sur toute la période du VIIIème Plan touchera 220 cités populaires réparties à travers la République

Le Président recommande la création d'espaces d'animation culturelle et sportive à l'intérieur des cités afin de prémunir les jeunes contre l'oisiveté et la marginalisation

Assemblement de la ville Imphel qui a effleuré, jeudi, dans plusieurs cités populaires pour l'élaboration de son plan de réhabilitation des cités populaires. Le Président Zine El Abidine Ben Ali a préfacé, hier matin au Palais de Carthage, un conseil ministériel consacré à l'élaboration des moyens d'améliorer les conditions de vie dans les cités populaires.



Le Chef de l'Etat préside le C.M.R. consacré aux cités populaires

Douanes

Le Président informé de l'application des mesures de suivi

«Le Chef de l'Etat exprime sa considération aux agents de la Douane et à ses cadres»

(VOIR PAGE 21)

Actuel

L'entreprise de fous

ALLEN à la recherche des prérogatives de citoyen et découvrir au-delà de l'Etat...  
 L'Etat a des prérogatives qu'il exerce dans le vie quotidienne tel que la création juridique de la politique sociale mise en œuvre par le gouvernement de l'Etat.

Plus qu'une mesure imposée par la conjoncture, le décret présidentiel constitue la mise au point d'un projet national de réhabilitation des cités populaires émis dans une stratégie globale tendant à améliorer les conditions de vie des citoyens. Il a été adopté par le conseil des ministres et sera mis en œuvre dès que possible.

Elle peut servir la cause de la décentralisation... elle, il est regrettable de ne pas voir participer d'une manière adéquate à l'élaboration de ce projet une équipe capable de la réaliser et de l'évaluer.

(Voir page 21)

A. Dermach

Violences dans les institutions éducatives

La société civile dénonce «Ennahdha»

(VOIR PAGE 14)

Préparatifs de la saison agricole

Vers une production céréalière supérieure à celle de 1990

(VOIR PAGE 2)

Education nationale

Les examens nationaux

Aux dates fixées

(VOIR PAGE 3)

Cinéma

Cannes 91 :

L'Afrique, une certaine présence

De notre envoyé spécial

Thouria Hmoud

(VOIR PAGE 12)

Algérie-Elections

Surprises en vue

LES pronostics émis...  
 L'Etat a des prérogatives qu'il exerce dans le vie quotidienne tel que la création juridique de la politique sociale mise en œuvre par le gouvernement de l'Etat.

Plus qu'une mesure imposée par la conjoncture, le décret présidentiel constitue la mise au point d'un projet national de réhabilitation des cités populaires émis dans une stratégie globale tendant à améliorer les conditions de vie des citoyens. Il a été adopté par le conseil des ministres et sera mis en œuvre dès que possible.

Elle peut servir la cause de la décentralisation... elle, il est regrettable de ne pas voir participer d'une manière adéquate à l'élaboration de ce projet une équipe capable de la réaliser et de l'évaluer.

Elle peut servir la cause de la décentralisation... elle, il est regrettable de ne pas voir participer d'une manière adéquate à l'élaboration de ce projet une équipe capable de la réaliser et de l'évaluer.

(Voir page 21)

A. Dermach

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)

(VOIR PAGE 21)



## NATION

Amélioration des conditions de vie du citoyen

## Un projet national de réhabilitation des cités populaires

(Suite de la page 1)

Au début de la semaine, le Chef de l'Etat a réitéré le grand intérêt qu'il attache à l'amélioration de la qualité de la vie dans les cités populaires par la mise en place d'équipements collectifs, la création de nouvelles infrastructures et le renforcement des équipements d'assainissement de manière à assurer la protection de l'environnement dans ces cités et à garantir aux habitants les meilleures conditions d'hygiène.

Le Président de la République a également réaffirmé son souci de voir cet effort étayé par une action socio-culturelle consistant à créer des espaces d'animation culturelle et sportive et de loisirs à l'intérieur de ces cités, afin de prévenir les jeunes contre les dangers de l'oisiveté et de la marginalisation et de faciliter

leur insertion sociale.

Après que le conseil est parvenu en revue les réalisations accomplies dans le cadre de l'exécution du programme d'assainissement des cités populaires mis en œuvre sur instruction du Chef de l'Etat depuis avril 1989 et dont les travaux sont en voie d'achèvement, le Président Ben Ali a ordonné de mettre au point un projet national de réhabilitation des cités populaires, projet qui s'articulera autour des grands axes suivants :

— Amélioration des conditions de vie, habitat, infrastructure.

— Garantie d'une éducation sociale et pré-professionnelle saine au foyer, à l'école et dans la cité.

— Renforcement des infrastructures de jeunesse.

— Ce projet, dont la mise en œuvre s'étalera sur toute la pé-

riode du VIII<sup>ème</sup> Plan, touchera quelque 220 cités populaires réparties sur tout le territoire de la République.

D'un autre côté, et dans le but de sensibiliser davantage le citoyen à l'importance de la protection de l'environnement et de l'hygiène et de l'aider à soutenir les efforts des structures concernées, le Chef de l'Etat a ordonné la création de comités de quartiers dans les diverses régions du pays dont les attributions et les principes d'action en matière de protection de l'environnement seront définis.

Le Président de la République a également insisté sur la nécessité d'enrayer le phénomène de la construction anarchique et en même temps, d'accroître tout l'effort requis à la réhabilitation urbaine dans les cités populaires.

DOUANES

## Le Président des mesures

Le Chef de l'Etat ex de la douane et à sa

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a reçu hier matin au Palais de Carthage, de M. Brahim Jemelkhou, directeur général des Douanes, au sujet de ses activités de cette institution et la suivi de mesures prises dans le cadre de la rationalisation du travail dans les entrepôts portuaires et aéroportuaires.

Le Chef de l'Etat a félicité du processus de mise en œuvre de ces mesures et manifesté à cet égard à l'égard du gestionnaire les installations portuaires et à fournir de meilleures prestations aux citoyens, exprimant son espoir

L'INFORMATIQUE

## M. Grioui et l'objet tunisien

Durant, hier matin, à l'Université et la jeunesse tunisienne, M. Hédi Grioui, secrétaire d'Etat chargé de l'Informatique, a souligné la volonté de l'Etat sur le secteur de l'informatique et de l'appuyer l'industrialisation tout en se souciant surtout de la formation de la main-d'œuvre et de l'insertion de ce secteur, à ce il dit, plus d'insister sur la protection de l'emploi.

M. Grioui a fait remarquer que, dans ce secteur, nous avons adopté, avec le temps et avec l'expérience, beaucoup de choses qui ont été tentées à l'international, mais qui n'ont pas fonctionné.

S'agissant du thème de l'Etat a souligné que les décisions prises dans la gestion d'une analyse approfondie et celle-ci, compte tenu des circonstances qui y précèdent par

M. Hédi Grioui a dit l'importance que revêtent le travail est grande l'influence l'économie sur le pays.

Il s'est, à cet égard, félicité et de l'honnêteté dont fait preuve pendant la guerre

## Actuel

(Suite de la page 1)

Recevant au début de la semaine, le ministre de l'Intérieur, le Président Ben Ali a souligné l'importance de célébrer la Journée Nationale de la Propriété et de la Protection de l'Environnement, prévue pour le 11 juin prochain, avec un défilé particulier en insistant sur la nécessité d'association du citoyen à la conduite d'une campagne d'urgence.

Cat tout projet de ce genre commande la participation effective du principal intéressé, à savoir le citoyen.

Et c'est précisément pour répondre à cet impératif que le Président appelle à ce que la réhabilitation des quartiers populaires se doive être doublée d'une action socio-culturelle, à l'intérieur même des cités concernées, avec pour objectif de prémunir les jeunes contre les dangers de l'oisiveté et de la marginalisation. La création de comités de quartiers découle du même souci cherchant à responsabiliser le citoyen et à lui associer dans l'esprit que l'exercice de son droit à la citoyenneté lui commande d'assumer le devoir de contribuer à rendre plus agréable son cadre de vie.

Chercher à former un citoyen conscient de l'étendue de ses droits et de l'importance de ses devoirs, c'est permettre, à tous les Tunisiens de participer à l'édification de l'avenir de leur pays.

A. Dermach

## M. Kallel inspecte l'Ecole de la garde nationale de Bir Bouregba

M. Abdeltan Kallel, ministre de l'Intérieur a effectué, jeudi après-midi, une visite d'inspection à l'Ecole de la garde nationale de Bir Bouregba.

Au début de sa visite, le ministre accompagné de M. Mustapha Baddouine, directeur général, commandant de la garde nationale, a passé en revue des formations d'élèves de cette école.

Ensuite le ministre a assisté à des exercices sur le terrain exécutés par des unités de l'école.

M. Kallel a transmis aux cadres et aux agents de l'école les salutations du Président Zine El Abidine Ben Ali se déclarant satisfait du bon niveau de la formation dispensée par l'école et adressant ses encouragements aux cadres et aux agents de l'école pour leurs efforts tendant à motiver les promotions de l'école d'une formation adéquate qui les habilite à assumer convenablement le rôle auquel ils sont destinés, celui de veiller sur la sécurité des citoyens et de renforcer le climat de sérénité avec la complexité requise.

Le gouverneur de Nabeul et le secrétaire général du Comité de Coordination du RCD étaient en tête des personnalités régionales qui ont accompagné M. Kallel dans sa visite d'inspection.

## Annexe 3.6

### La réhabilitation des quartiers de Sidi Hacine

## Annexe 3.6.1 – La Presse, 9 mars 1994

**Ben Ali visite une usine à Sidi Fathallah et la Cité Bougatfa**

## Mieux produire, mieux vivre

- **Usine de lampes** : améliorer le rapport qualité-prix et accroître les exportations.
- **Cité Bougatfa** : le Président Ben Ali donne ses instructions en vue de hâter l'électrification et l'adduction de l'eau potable dans toute la région de Sidi Hassine.



Le Chef de l'Etat s'enquérant des problèmes vécus par les habitants de la Cité Bougatfa

La question de l'amélioration de la qualité de la production nationale, afin de présenter les meilleurs produits au consommateur tunisien et de renforcer la compétitivité de ces produits sur les marchés extérieurs, était au centre de la visite que le Président Zine El Abidine Ben Ali a effectuée hier matin dans les locaux de la Compagnie tunisienne de lampes de Sidi-Fathallah (délégation de El Ouardia).

Au cours de cette visite, le Chef de l'Etat a porté son attention sur les efforts que cette entreprise — la première du genre créée en Tunisie — déploie, quantitativement et qualitativement au plan de la production, de la commercialisation locale et de l'exportation. Le Président de la

Compagnie a souligné l'importance de l'investissement et du renforcement de la capacité de la production nationale à concurrencer le produit étranger, aussi bien sur le marché local qu'au niveau des exportations.

Le Président de la République a parcouru les différentes parties de l'usine de la société, prenant connaissance des diverses phases du processus de fabrication des lampes, ainsi que des mécanismes de contrôle de leur qualité et de leur bon fonctionnement et du degré de perfectionnement des appareils utilisés à cet effet. Le Chef de l'Etat s'est intéressé à l'activité exportatrice de la société, prodiguant à celle-ci ses encouragements dans les efforts qu'elle déploie en la matière et l'exhortant à mieux maîtriser les

problèmes de l'adduction de l'eau potable et les réseaux d'assainissement. Le Président de la République a conversé avec certains habitants de la cité, s'enquérant des problèmes qu'ils rencontrent du fait de cet habitat anarchique.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a donné des instructions en vue de hâter l'élaboration d'un programme pour l'extension du réseau d'électricité et d'eau potable à l'ensemble de la région de Sidi Hassine, la construction de canaux d'assainissement à la cité Bougatfa et l'amélioration de l'état des routes dans cette cité, afin de concrétiser la volonté qu'il a exprimé de continuer à éliminer les lacunes et à améliorer la qualité de la vie dans tous les quartiers populaires et les agglomérations rurales.

(haut)

Alors, il a été décidé de constituer une commission de la part de la société pour la connaissance des diverses phases du processus de fabrication de lampes, ainsi que des mécanismes de contrôle de leur qualité et de leur bon fonctionnement en vue de perfectionnement de leurs modèles mis en œuvre. Le Chef de l'Etat est intéressé par une expertise de la société produisant à celle-ci des encouragements dans les efforts qu'elle déploie en matière d'exportation à moyen, mais surtout à long terme, à travers le renforcement du taux d'intégration et l'ancrage de la qualité.

Dans le cadre de l'intérêt qu'il porte à l'ancrage des conditions de vie des habitants des quartiers populaires, à travers l'é-



Les Archives Napoléoniennes de Tunisie

Le Président Zine El Abidine Ben Ali s'est surtout intéressé à la qualité de cette production, du point de vue de la nature des composants et de la durée de validité de la lampe par rapport à l'article semblable importé. Il s'est aussi enquis des voies et moyens permettant d'améliorer davantage cette qualité. Le Chef de l'Etat a, en outre, porté son attention sur le coût des lampes et leur prix de revient à la production, dans la mesure où ils sont liés au pouvoir d'achat du ci-

vilain, l'élimination graduelle des lacunes dont souffrent ces quartiers. Le Président Zine El Abidine Ben Ali s'est ensuite rendu à la cité Bougafia (délégation de Sidi Hassane). Le Chef de l'Etat a pu se rendre compte de visu de la situation prévalant dans cette cité qui compte quelque 2.000 habitants et où les logements ont été construits de manière anarchique, transformant la zone en une immense agglomération dépourvue des équipements collectifs de base, y compris l'électricité.

(bas)

Présidentielle  
et  
législatives

# Avec Ben Ali et le RCD engagement pour la gloire de la Tunisie

CRÉDIT  
100 000  
NOMINATIF 1994  
100000  
NOMINATIF  
100000

## LE RENOUVEAU

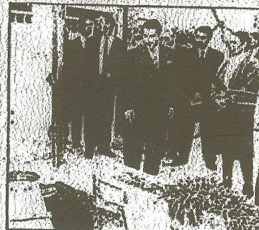
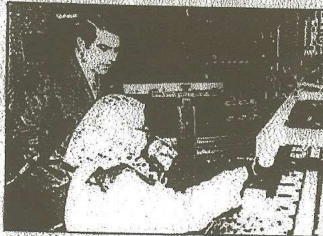
ADRESSE  
8, RUE DE  
TUNIS  
TEL: 882  
882  
FAX: 881

ORGANE DU RASSEMBLEMENT CONSTITUTIONNEL-DEMOCRATIQUE

DIRECTEUR : ZOUHAÏR CHADOUAI

### Ben Ali sur le terrain

Le Chef de l'Etat visite une entreprise industrielle à Sidi Fahallah et s'enquiert des conditions de vie des citoyens de la cité Bougalfa dans la délégation de Sidi Hassine



Qualité de la vie: Concrétiser la volonté exprimée d'éliminer les faunes dans tous les quartiers populaires et les agglomérations rurales

Qualité de la production nationale: Réduire les coûts à travers le renforcement du taux d'intégration

(VOIR PAGE 1)

NOTRE REPORTAGE  
Sidi Hassine:  
Aux grands maux...  
(VOIR PAGE 11)

#### EDITORIAL

#### En signe de reconnaissance

Le discours prononcé dimanche par le Chef de l'Etat, à l'occasion du démarrage de la campagne électorale, a eu un grand impact non seulement en Tunisie, mais aussi à l'étranger de nos frontières. Les médias étrangers qui ont répercuté ce discours-programme à des milliers de kilomètres de grande diffusion, ont par là même souligné l'importance des réalisations accomplies dans notre pays depuis le Changement ainsi que les perspectives d'avenir qui se dessinent et qui doivent marquer une étape décisive dans la vie de notre nation.

(Suite en page 2)

Tahar Helal

#### Présidentielle

#### Une campagne sous le signe de l'innovation

(VOIR PAGE 5)

#### Journée mondiale de la femme

M. Karoui préside un rassemblement de femmes

#### L'ère nouvelle a fait de la femme le pivot de la société

(VOIR PAGE 3)

#### Législatives - Le RCD en campagne

#### Pour l'édification de l'avenir

"LE RENOUVEAU" - Au deuxième jour de la campagne électorale, les candidats constitutionnels démocrates ont continué, hier, à sillonner le pays, allant à la rencontre des Tunisiens là où ils se trouvent, pour leur exposer les programmes du pays.

(VOIR PAGES 6, 7, 8 ET 9)

# Ben Ali sur le terrain

● Le Chef de l'Etat visite une entreprise industrielle à Sidi Fathallah et s'enquiert des conditions de vie des citoyens de la cité Bougatfa dans la délégation de Sidi Hassine

La question de l'amélioration de la qualité de la production nationale afin de présenter les meilleurs produits au consommateur tunisien et de renforcer la compétitivité de ces produits sur les marchés extérieurs était au cœur de la visite que le Président Zine El Abidine Ben Ali a effectuée hier matin dans les locaux de la Compagnie tunisienne de lampes de Sidi Fathallah (délégation d'El Ouardia).

Au cours de cette visite, le Chef de l'Etat a porté son attention sur les efforts que cette entreprise — la première du genre créée en Tunisie — déploie, quantitativement et qualitativement, aux plans de la production, de la commercialisation locale et de l'exportation. Le Président de la République a pris connaissance de la capacité de production de l'usine dépassant de cette entreprise qui est actuellement de un million cinq cent mille lampes par an, avec un taux d'intégration de 57%.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali s'est surtout intéressé à la qualité de cette production, du point de vue de la sûreté des composants et de la durée de viabilité de la lampe par rapport à l'article semblable importé. Il s'est aussi enquis des voies et moyens permettant d'améliorer davantage cette qualité. Le Chef de l'Etat a, en outre, porté son attention sur le coût des lampes et leur prix de revient à la production, dans la mesure où ils sont liés au pouvoir

d'achat du citoyen et au renforcement de la capacité de la production nationale à concurrencer le produit étranger, aussi bien sur le marché local qu'au niveau des exportations.

Le Président de la République a parcouru les différentes parties de l'usine de la société, prenant connaissance des diverses phases du processus de fabrication des ampoules ainsi que des mécanismes de contrôle de leur qualité et de leur bon fonctionnement et du degré de perfectionnement des appareils utilisés à cet effet. Le Chef de l'Etat s'est intéressé à l'activité exportatrice de la société,

prodiguant à celle-ci ses encouragements dans les efforts qu'elle déploie en la matière et l'exhortant à mieux maîtriser les coûts, à travers le renforcement du taux d'intégration et l'amélioration de la qualité.

## Visite à la cité Bougatfa

Dans le cadre de l'intérêt qu'il porte à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires, à travers l'élimination graduelle des lacunes dont souffrent ces quartiers, le Président Zine El Abi-



● Qualité de la vie: Concrétiser la volonté exprimée d'éliminer les lacunes dans tous les quartiers populaires et les agglomérations rurales

dine Ben Ali s'est, ensuite, rendu à la cité Bougatfa (délégation de Sidi Hassine). Le Chef de l'Etat a pu se rendre compte de visu de la situation prévalant dans cette cité qui compte quelque 2.000 habitants et où les logements ont été construits de manière anarchique, transformant la zone en une immense agglomération dépourvue des équipements collectifs de base, y compris l'électricité, l'eau potable et les réseaux d'assainissement. Le Président de la République a conversé avec certains habitants de la cité, s'enquérant des problèmes qu'ils rencontrent du fait de cet habitat anarchique.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a donné des instructions en vue de hâter l'élaboration d'un programme pour l'extension du réseau d'électricité et d'eau potable à l'ensemble de la région de Sidi Hassine, la construction de canaux d'assainissement à la cité Bougatfa et l'amélioration de l'état des routes dans cette cité, afin de concrétiser la volonté qu'il a exprimée de continuer à éliminer les lacunes et à améliorer la qualité de la vie dans tous les quartiers populaires et les agglomérations rurales.



● Qualité de la production nationale: Maîtriser les coûts à travers le renforcement du taux d'intégration

Voir également notre reportage dans la rubrique "Société"

## EDITORIAL

(Suite de la page 1)

Ces acquis déterminants n'auraient pu être possibles sans une appui politique patriotique et lucide qui tient compte des aspirations multiples et variées de la société tunisienne. C'est le lieu de souligner l'apport décisif de l'ancien du renouveau national qui a opéré, en l'espace d'une courte période, ces vastes transformations que l'on peut constater dans tous les domaines.

Loin de gérer les affaires du pays à coups de décrets et de décisions unilatérales, le Président Ben Ali s'est appliqué avec foi et résolution à associer toutes les forces vives de la nation à la décision politique et économique, à les impliquer dans tout ce qui concerne le destin national; n'ayant d'autre objectif que celui de servir, avec dévouement et honnêteté, les intérêts supérieurs de la Tunisie et de son peuple. D'où ce souci constant de la transparence et de la clarté sur lesquelles le Chef de l'Etat fonde chacun de ses actes. D'où également ce souci constant de l'action concrète et efficace, loin de toute politique politicienne. Tout est étudié, discuté, débattu, que dans le but ultime et sincère de corriger les erreurs, de combler les lacunes et de mettre l'effort national sur la voie tracée par la Déclaration du 1<sup>er</sup> Novembre, cette déclaration à laquelle ont adhéré massivement et spontanément toutes les composantes de la société.

Une telle démarche ne peut que conforter les Tunisiens et les pousser à réaffirmer avec force leur adhésion au Changement, c'est-à-dire leur confiance à l'homme qui incarne et à son prestigieux parti. Aujourd'hui qui est convaincu de la probité et de la compétence du pouvoir, de son dévouement et de son abnégation, le peuple tunisien saura donner — nous en sommes sûrs — une belle leçon de reconnaissance et de fidélité à celui qui a engagé la Tunisie sur le chemin sûr du progrès, de la souveraineté et de l'honneur.

Il plébiscite Ben Ali.

Tahar Heliz

# Aux grands maux...

Les Archives Nationales de Tunisie

Adopté par une récente révision du Conseil municipal, l'assainissement du quartier populaire de Sidi Hassine, situé à la lisière de la Sebkhia de Tunis, changera à coup sûr le visage de cette cité, constituée essentiellement de logements spontanés et de commerces divers.



Une zone inondée où le problème de drainage et d'assainissement se pose avec acuité

D'une superficie de 30 hectares, la zone est située au bord du lac, plus précisément dans le quartier de Sidi Hassine. De par sa situation géographique, il s'agit d'une zone inondée où le problème de drainage et d'assainissement se pose avec acuité. En allant vers Medjez El Bab (porte ouest), tout ce qui se trouve à droite est assaini ou drainable, alors que tout ce qui se situe à gauche ne l'est pas. Ceci est fait de réseau. De plus, la côte est-ouest de la zone.

Près de trois milliards de millimes

Le problème de Sidi Hassine, à la différence des autres cités, est qu'il

est situé au même niveau que la Sebkhia. Ce qui en fait le pire des cas. Par ailleurs, l'habitat spontané 2<sup>e</sup> génération a commencé vers 1975, alors que l'ARRU a découvert ce quartier dans les années 80. Toujours est-il qu'à Sidi Hassine les averses donnent lieu à des crues. Les gens construisent en bord sur la vase et ce phénomène de progresser vers la mer.

A un moment donné, on s'est trouvé impuissant pour remédier à cette situation. Cependant, grâce à la municipalité, il a été possible d'intégrer le quartier dans le cadre du PNRQP (programme national de réhabilitation des quartiers populaires). Il faut dire que le financement

reviendra à deux milliards neuf cent dix millions, qui se répartissent comme suit :

- Voirie : 700 millions
- Drainage des eaux pluviales : 400 millions
- Assainissement : 1 milliard

On relèvera un autre intervenant en l'occurrence l'ARRU. En effet, la municipalité avec ses moyens, ne peut exécuter à elle seule ces travaux. Dès lors, l'ARRU, qui possède tous les projets du PNRQP et qui gère pour le compte de la commune, entre en scène.

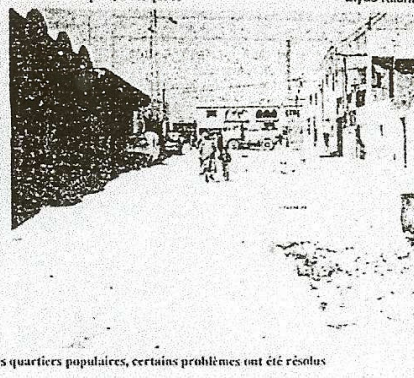
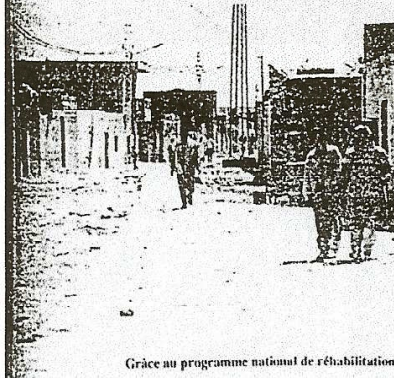
Démarrage des travaux en avril

Pas plus tard que lundi dernier, le dépouillement des plaques d'appel d'offres a été opéré, ainsi que le

choix de l'entreprise appelée à exécuter le projet. On parle du démarrage des travaux en avril qui s'étaleront sur une période de deux ans. A l'issue de laquelle, les 9000 habitants de Sidi Hassine verront leur existence transformée.

Reste à savoir la manière dont ce quartier sera assaini. Grâce à la contribution de l'ONAS, une station de pompage sera installée. Aussi, a-t-on réhabilité la station de pompage de Mellassine pour inclure les rejets de Sidi Hassine. Il est évident aussi que pour ne pas se trouver face à des situations analogues, la municipalité a créé une direction du contrôle. Pour réagir efficacement contre les constructions anarchiques.

Elyas Kilani



Grâce au programme national de réhabilitation des quartiers populaires, certains problèmes ont été résolus

## EN BREF

### Tunisie-Communauté européenne

M. Abdallah Kallel, ministre d'Etat, ministre de l'Industrie, a reçu, hier après-midi, au siège de son département, M. Robert Van Der Meulen, nouveau chef de la délégation de la Communauté européenne à Tunis.

L'entrevue a permis d'examiner certains aspects de la coopération établie entre la Tunisie et la Communauté européenne, ses perspectives et les moyens proposés à la consolidation dans l'intérêt des deux parties.

### INVESTISSEMENT Journée d'information à Rome sur la Tunisie

M. Mohamed Ghannouchi, ministre de la Coopération internationale et de l'Investissement extérieur, s'est rendu, mardi, à Rome, pour participer à une journée d'information sur la Tunisie organisée par la Confindustria (Organisation patronale italienne), à la tête d'une importante délégation composée des responsables de différents établissements et organisations économiques tunisiennes.

Au cours de cette journée, M. Ghannouchi aura l'occasion de faire un exposé sur les possibilités qu'offre la Tunisie en matière de coopération économique, de partenariat et d'investissement ainsi que de présenter l'environnement de l'investissement qui vit aujourd'hui au rythme de réformes radicales et successives touchant tous les domaines.

Le ministre présentera le nouveau Code d'incitation aux investissements qui se distingue par son caractère global et qui prévoit d'importants avantages et incitations au profit des investisseurs étrangers.

### 40ème JOUR

Sa veuve Ben Jeddou Fatma, née Didi

Son frère Mohieddine et ses enfants

Sa sœur Chéma, veuve Bar Abdelkrim et ses enfants.

Les enfants de sa sœur Najia.

Ses enfants, Hasson, Fayçal Hakem, Jalil, Nasouf, Adnane Koudhair, Hassouma et Larbi.

Ses belles filles, Hayet, Oifa Yassar, Astride et Dorsal

Son gendre Nabil

Ses petits enfants, Nizar Skander, Outail, Koussay, Hana Afel, Malek et Fatma.

Les familles Ben Jeddou, Drid Sbaouelji, Ben Aissa, Ben Abdelkrim, Chaâli, Bazzarak, Ghâni Gara, Hachachi, Pril, Atrous, Debiche et Ben Ammar, parentes et alliées annoncent le 40<sup>e</sup> jour de deuil de leur très cher et regretté.

ABDELMAJID BEN JEDDOU  
Le jeudi 10 mars 1994, au domicile du défunt sis au 10, Avenue d'Indépendance, L'Ariana - Tunis.

Sous le haut patronage du ministère des affaires culturelles, le Comité culturel national commémore le 40<sup>e</sup> jour de feu Abdelmajid Ben Jeddou, et ce, le jeudi 17 mars 17 mars 1994 à partir de 18h à La Maison de la Culture Ibn Khaldoun.

Annexe 3.6.3 - La Presse, 10 mars 1994

**La Presse**  
DE TUNISIE

Directeur responsable de la publication : **Abdelmajid MANFROUDI**  
Rédacteur en chef : **Abdelmajid MANFROUDI**

JEUDI  
10 Mars 1994  
27 Pages - 11.000

57000 ANASSER - BP 18.300  
200 MILLIMÈS  
ALGERNE & CO. MAROC & DM. FRANCE & O.F.S.

**SOGIMA** met à la disposition de ses clients, restaurateurs, hôteliers et collectivités.

fabrique de glace  
marque **SCOTSMAN**

Vente directe - H. 24h  
Langues facultatives du personnel  
Magasin : **1, rue Cité Elghazal, Tunis. Tél. : 252.977**  
Usine : **Z.I. Ben Arouc, Tél. : 380.035**

Présidentielles et législatives

# Notre campagne est une fête

La campagne pour les présidentielles prend l'allure d'une fête : meetings de soutien, cortèges électoraux et soirées-galas pour traduire la reconnaissance à l'artisan du Changement.

Les habitants de la Cité Bougafa descendent en masse pour exprimer leur reconnaissance au Président Ben Ali suite aux mesures prises en leur faveur.



**Editorial**

## Sagesse et humanisme

Après Oued Boughadia, après Cité Ennouar et bloc d'ouvriers sans domicile dans Finjanville, est venue l'heure de la Cité Bougafa de Jbel Jelloud, de vivre un rallye d'une victoire présidentielle dans l'Empire amical, à savoir après à plus de deux mille Tunisiens vivants et dans des temps modernes.

C'est à cet effet que, comme toujours, le Président Ben Ali, en union indissoluble avec le peuple, a décidé de mener à la Cité Bougafa une tournée de soutien pour que tous les citoyens de la Cité Bougafa puissent exprimer leur reconnaissance au Président Ben Ali suite aux mesures prises en leur faveur.

C'est pourquoi le Président Ben Ali a décidé de mener à la Cité Bougafa une tournée de soutien pour que tous les citoyens de la Cité Bougafa puissent exprimer leur reconnaissance au Président Ben Ali suite aux mesures prises en leur faveur.

Mais, à chaque fois que le Président Ben Ali se rend dans une ville ou une région, il apporte avec lui une grande dose de sagesse et d'humanisme. C'est ainsi que le Président Ben Ali a décidé de mener à la Cité Bougafa une tournée de soutien pour que tous les citoyens de la Cité Bougafa puissent exprimer leur reconnaissance au Président Ben Ali suite aux mesures prises en leur faveur.

Mais que faire, quand à la suite d'une série de décisions et d'initiatives, chaque fois que le Président Ben Ali se rend dans une ville ou une région, il apporte avec lui une grande dose de sagesse et d'humanisme. C'est ainsi que le Président Ben Ali a décidé de mener à la Cité Bougafa une tournée de soutien pour que tous les citoyens de la Cité Bougafa puissent exprimer leur reconnaissance au Président Ben Ali suite aux mesures prises en leur faveur.



Elections présidentielle et législatives

Présidentielles et législatives

Notre campagne est une fête

(Suite de la p. 1)

Une effervescence bien particulière, presque silencieuse de joie...

Après un silence de quelques jours, le Président Ben Ali a été rejoint par ses collaborateurs...

Une campagne qui est une fête, une campagne qui est une fête...

La campagne électorale a été marquée par la présence de Ben Ali...

La campagne à PERTIT

Le programme du Jeudi 10 mars

- Liste de circonscriptions électorales: Circumscription de Béja (MDS), Circumscription de Bougie (MDS)...

Meeting populaire à la Cité Bougatta

Tous pour Ben Ali

LA PRESSE. - Grand meeting populaire, hier, à la Cité Bougatta dans la ville de Béja...



Après la visite de Ben Ali à la Cité Bougatta. Le Président Ben Ali est entouré de ses collaborateurs lors d'un grand meeting populaire...

Après la visite de Ben Ali à la Cité Bougatta

La démocratie directe


Les contacts qu'il effectue avec le peuple constituent, pour lui et pour le peuple, des occasions à haute valeur politique...



Invitation from Lions Club La Sourra for a health conference on March 11, 1994, at 9:00 AM.

Advertisement for a weekend trip to Les Chênes à Ain Draham, featuring a special weekend tariff.

### Annexe 3.7 – L'équipement du village Hamméd El Jadida (Le Renouveau, 15 novembre 1994)

REPUBLIQUE TUNISIENNE Premier Ministre Secrétariat d'Etat à l'Information CENTRE DE DOCUMENTATION NATIONALE SECTION :		SUJET :
		SOURCE : <b>LE RENOUVEAU</b>
		DATE : 15 NOV 1994

## HAMMED EL JADIDA

# Un rêve exaucé

**U**n soleil printanier baignait hier matin Hamméd El Jadida, où le Président Ben Ali a effectué dimanche une visite inopinée et dont la télévision nous a livré des images poignantes. Récit d'un rêve devenu réalité pour les 13 familles qui, il y a quelques mois seulement, vivaient dans le dénuement total.

Il faudrait remonter à l'Aïd El Kébir pour mieux mesurer la portée de l'événement. Ce jour-là Hamméd El Qadima recevait la visite du Chef de l'Etat.

Il était venu s'enquérir des conditions de vie des habitants de ce hameau, composé de gourbis. L'insalubrité régnait en maîtresse. A la vétusté et au délabrement des logements s'ajoutait l'absence d'eau, d'électricité, de route... Bref, le minimum requis pour une vie normale faisait défaut.

Quand nous nous sommes rendus sur le nouvel espace où ont été relogés les habitants de Hamméd El Qadima, nous n'en crûmes pas nos yeux. D'un accès facile, Hamméd El Jadida est nichée sur une petite colline, entourée d'oliviers. Une route bitumée permet d'accéder aux treize maisons couleur blanc et bleu.

Naoui Ben Ayed est là, appuyé à la clôture de sa maison. Evoquant la visite du Président, il laisse éclater sa joie à travers son visage rayonnant. "Nous étions si mal passés dans une pièce, aujourd'hui nous en avons deux avec une cuisine et des toilettes. A présent, c'est l'eau qu'il nous faut et celle du puits ne suffit pas à satisfaire les besoins de tous les habitants". En fait, il vient d'entrer 24 ans de vie pénible. A présent, il aspire à trouver un emploi stable, car "l'agriculture ne lui procure que du travail saisonnier".

Sami Mokaadi est un jeune qui est aussi heureux de se trouver dans un cadre de vie plus agréable. Les études? Il leur a fait ses adieux en deuxième année. Avec un CAP de soudure, il n'a pas encore réussi à dénicher un emploi.

Naoui Ben Ayed est également un jeune ouvrier agricole. Son souci immédiat est d'assurer une formation professionnelle à son jeune frère Faouzi âgé de 16 ans.

Tout heureux de se trouver propriétaire d'un logement, Abdelmajid Ben Ayed, cheveu sur le bras pour nous faire visiter son nouveau home. Dans une pièce un grand lit et dans une autre deux matelas sont posés sur des nattes. Une armoire est placée dans un coin et un grand portrait du Président Ben Ali orne le mur.

Pour s'occuper et donner plus de look à sa nouvelle maison, Belgacem Harrabi aménage ce qui sera bientôt la cour. Pour cela, sa femme et sa fille l'aident à coups de pioche et de pelle.

Ei Hassan Ben Abdelmalek Ayed de nous inviter à visiter sa maison.

"Le Président Ben Ali a pénétré dans mon gourbi, lors de sa visite à Hamméd El Qadima", nous lance-t-il avec fierté, avant de laisser exploser sa joie de se retrouver dans un autre "monde".

Mais la métamorphose ne s'est pas arrêtée là et tout visiteur pourrait aisément le constater. Au cœur de cet îlot de bonheur se trouve, en effet, un splendide "Montazah". Le jardin orné d'un magnifique 7 novembre invite la promenade ou à la méditation, à travers ses allées et ses bancs, tous les membres de ces treize familles qui respirent à pleins poumons le Changement.

Elyas Khaml  
(Ph: A. Riap)

## TABLE DES FIGURES

Fig. 1 - Yeumbeul et les autres terrains d'étude de la banlieue dakaroise.....	p. 20
Fig. 2 - Sidi Hacine et les autres terrains d'étude de la banlieue tunisoise.....	p. 23
Fig. 3 - Les bidonvilles de Dakar dans les années 1960.....	p. 33
Fig. 4 - Les gourbivilles de Tunis dans les années 1950.....	p. 35
Fig. 5 - L'urbanisation non réglementaire dans la région de Pikine (1950-2000).....	p. 39
Fig. 6 - Les principales zones d'habitat non réglementaire autour de Tunis dans les années 1970.....	p. 44
Fig. 7 - L'expansion urbaine dans la zone d'Ettadhamen-Douar Hicher (1970-2000)	p. 47
Fig. 8 - L'expansion urbaine à Sidi Hacine et dans les environs (1980-2000).....	p. 48
Fig. 9 - Le revenu mensuel par ménage dans l'agglomération de Pikine en 1992.....	p. 94
Fig. 10 - La malnutrition sévère dans la région de Dakar en 1992.....	p. 94
Fig. 11 - Les groupements ethniques de Yeumbeul à la fin des années 1990.....	p. 100
Fig. 12 - Les associations sportives et culturelles de Yeumbeul à la fin des années 1990.....	p. 120
Fig. 13 - L'organisation interne du Parti Socialiste sénégalais (PS).....	p. 134
Fig. 14 - L'organisation interne du Rassemblement Constitutionnel Démocratique tunisien (RCD).....	p. 134
Fig. 15 - Les 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> coordinations du PS dans les années 1980.....	p. 141
Fig. 15 bis - Les sections de la 7 <sup>ème</sup> coordination.....	p. 141
Fig. 16 - Les « grandes communes » du Cap-Vert en 1990.....	p. 153
Fig. 17 - Les communes d'arrondissement créées par la loi de décentralisation de 1996.....	p. 153
Fig. 18 - L'appartenance politique des maires d'arrondissement dans la région dakaroise au lendemain des élections municipales de 1996.....	p. 156
Fig. 19 - L'appartenance politique des maires d'arrondissement au lendemain des élections municipales de 2002.....	p. 156
Fig. 20 - L'administration territoriale de la région du Cap-Vert à la fin des années 1990.....	p. 157
Fig. 21 - Les municipalités et les arrondissements municipaux créés dans le Grand Tunis entre 1987 et 2001.....	p. 160
Fig. 22 - Les délégations créées dans le Grand Tunis à partir des années 1980.....	p. 165
Fig. 23 - Les secteurs créés dans le Grand Tunis en 1991.....	p. 166
Fig. 24 - Les opérations de réhabilitation urbaine dans l'agglomération de Sidi Hacine (1990-2000).....	p. 187
Fig. 25 - Plan de restructuration et d'aménagement d'Ettadhamen-Douar Hicher (3 <sup>ème</sup> Projet Urbain - 1983).....	p. 189

Fig. 26 - La « mise à niveau » de l'équipement des quartiers non réglementaires du Grand Tunis depuis 1980.....	p. 192
Fig. 27 – Les dispositifs de financement du Programme d'Appui aux Communes (PAC).....	p. 231
Fig. 28 – Le dispositif organisationnel du Projet d'appui aux quartiers pour l'amélioration du cadre de vie (PADAEC).....	p. 250
Fig. 29 – Le dispositif organisationnel du Projet de Développement Social de Quartiers (PDSQ).....	p. 250
Fig. 30 – Les territoires d'action des associations de développement à Yeumbeul à la fin des années 1990.....	p. 374
Fig. 31 - Les prix des terrains dans le Grand Tunis à la fin des années 1990.....	p. 383
Fig. 32 - Les opérations immobilières en cours dans la zone de Sidi Hacine en 2001	p. 386

## TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Planche 1 : Des quartiers construits en dur : les paysages urbains à Yeumbeul.....p. 21

Photo 1 – Yeumbeul, en direction du Nord-Est, depuis le toit-terrasse d'un immeuble du quartier Houdalaye à Yeumbeul Nord (juillet 2003)

Photo 2 – Maison à étages dans le quartier Darou Salam à Yeumbeul Nord (juillet 2003)

Planche 2 : Des quartiers construits en dur : l'urbanisation non réglementaire à Melassine.....p. 24

Photo 3 : L'ancien gourbiville de Melassine et la rive Nord de la *sebkha* Sejoumi, depuis les environs de l'Université (mai 2001)

Photo 4 - Front d'urbanisation en contrebas de Melassine, sur la route d'Ezzouhour (mai 2001)

Planche 3 : L'urbanisation des zones inondables.....p. 43

Photo 5 – Front d'urbanisation dans les bas-fonds à Yeumbeul (juillet 2001)

Photo 6 – Front d'urbanisation sur la rive occidentale de la *sebkha* Sejoumi, dans la zone de Sidi Hacine (mai 2001)

Planche 4 : La décoration des façades extérieures.....p. 53

Photo 7 – Revêtements et arcades dans le quartier Darou Salam à Yeumbeul (juillet 2001)

Photo 8 – Fresques sur la façade extérieure du groupe scolaire Kabuka à Yeumbeul Nord (juillet 2003)

Photo 9 – Escaliers extérieurs, façades enduites et balustrades à Sidi Hacine (juin 2000)

Planche 5 : Le marquage de l'espace par les nouvelles ASC dans le quartier Darou Salam (Yeumbeul Nord).....p. 121

Photo 10 – ASC Belfort (août 2003)

Photo 11 – ASC Sae Sar et ASC Goney Marine (août 2003)

Photo 12 – ASC MCA (août 2003)

Planche 6 : Les équipements « signés » de Yeumbeul.....p. 212

Photo 13 – La borne-fontaine du quartier Houdalaye (juillet 2001)

Photo 14 – La borne-fontaine du quartier Afia (juillet 2001)

Photo 15 – Le puits du quartier Yeumbeul Nord II (décembre 1999)

Planche 7 : Les sièges des associations de Yeumbeul.....p. 276

Photo 16 – Le centre communautaire de l'ANBEP (juillet 2003)

Photo 17 – Le centre de formation informatique de l'ANBEP (juillet 2003)

Photo 18 – La maison des associations et des groupements de Yeumbeul – COCADY (juillet 2003)

## LISTE DES DOCUMENTS ECRITS ET ICONOGRAPHIQUES INSERES DANS LE TEXTE

Doc. 1 - « Démolition des constructions irrégulières. Monsieur Hamidou Sakho : ‘‘Les vrais coupables seront punis’’ », <i>La Nation</i> , 27, 28 avril 1985.....	p. 55
Doc. 2 - Plaquette de présentation du projet MOST de l'UNESCO (couverture).....	p. 215
Doc. 3 - La réhabilitation urbaine dans les publications de la municipalité de Tunis.....	p. 217
Doc. 4 - Foued Allani, « La Cité Ennour porte bien désormais son nom », <i>La Presse</i> , 22 février 1994.....	p. 219
Doc. 5 - Programme ‘‘Stand With Africa’’, « Braving aids : Senegal’s ‘way video ‘‘What would you do if your neighbour were at serious risk from the virus that causes aids ?’’ » Interview with Adama Watt, Community Development Worker, the National Association for the People’s Well-Being (ANBEP), Yeumbeul, Dakar, Senegal (site internet).....	p. 274
Doc. 6 - Plaquette de présentation de l'ANBEP (couverture).....	p. 277
Doc. 7 – La réhabilitation des quartiers de Sidi Hacine présentée par <i>La Presse</i> (9 et 10 mars 1994, 19 août 1999).....	p. 280
Doc. 8 – Lettre du comité de quartier Jayara au gouverneur de Tunis (date de publication et journal inconnus).....	p. 292
Doc. 9 - H'mida Essoussi, « Bir Anniba : 18 mois après, la métamorphose » (extrait), <i>Le Renouveau</i> , 11 juin 1989.....	p. 296
Doc. 10 - « Profession de foi » du Cadre Permanent de Concertation (CPC) (élections municipales de 2002).....	p. 353
Doc. 11 - « Profession de foi » de la CAP 21 (élections municipales de 2002).....	p. 356

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : L'ethnie des chefs de concession à Yeumbeul en 1993 (en %)	p. 83
Tableau 2 : Les régions d'origine (lieux de naissance) de 350 ménages enquêtés en 1999 par la Municipalité de Tunis à Sidi Hacine et dans les environs	p. 85
Tableau 3 : Dernière résidence des ménages provenant de Tunis et résidant dans les quartiers non réglementaires au début des années 1980	p. 86
Tableau 4 : La répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle à Sidi Hacine et dans les environs d'après l'enquête réalisée en 1998 par le bureau d'études Idéaconsult	p. 90
Tableau 5 : Les niveaux de revenus des ménages à Sidi Hacine et dans les environs à la fin des années 1990 (% des ménages enquêtés par quartier)	p. 95
Tableau 6 : La garde des enfants en bas-âge à Ettadhamen en 1998, d'après un sondage d'Enda Interarabe auprès de 65 femmes	p. 123
Tableau 7 : Les investissements physiques retenus dans l'échéancier du Programme d'Investissements Prioritaires du Contrat de Ville de Pikine en 2000	p. 179
Tableau 8 : Les financements disponibles par volet d'activité du Projet de Développement Social des Quartiers de Yeumbeul et de Malika	p. 185
Tableau 9 : Les opérations de réhabilitation réalisées dans le Grand-Tunis dans le cadre du Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (1992-2001)	p. 190
Tableau 10 : Les réalisations annuelles du 8 <sup>ème</sup> Plan de Développement et des « projets présidentiels » dans le secteur de l'eau (1992-1996)	p. 193
Tableau 11 : Les moyens d'information des bénéficiaires du Programme de Nutrition Communautaire	p. 315
Tableau 12 : Les personnes contactées par les bénéficiaires du Programme de Développement Urbain Intégré en cas de besoin	p. 328
Tableau 13 : Les demandes effectuées entre juin et décembre 1999 par les habitants des quartiers Echebeb et El Bassatine auprès des animatrices du projet « Santé » (Enda Interarabe)	p. 331
Tableau 14 : L'évolution des prix des terrains dans le Grand Tunis entre 1975 et 1993	p. 384



## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Les initiatives locales de développement et d'amélioration du cadre de vie dans la banlieue dakaroise.....p. 426

1.1 : Le programme Mboloo Bana Toog « S'unir pour entreprendre » des jeunes du quartier Afia 2 (Yeumbeul Sud).....p. 427

1.2 : Procès-verbal de la réunion d'identification des priorités de développement local organisée par l'ANBEP le 14 août 1991 (adressé au préfet du département).....p. 428

1.3 : Programme de promotion de la citoyenneté par la mise en place de véritables dialogues politiques locaux dans les communes de Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Malika et Keur Massar (COCADY, 2001).....p. 432

Annexe 2 : Le « déguerpissement » du quartier Arafat (Grand Yof) relaté par le journal d'opposition *Walfadjiri* (26 avril, 8 mai 1985).....p. 438

Annexe 3 : « Visites inopinées » et réhabilitation des quartiers populaires dans la presse francophone.....p. 442

Annexe 3.1 : *La Presse*, 5 janvier 1988.....p. 443

Annexe 3.2 : « Visites inopinées » à Ezzouhour et à Ksar Saïd.....p. 444

3.2.1 : *La Presse*, 10 février 1988.....p. 445

3.2.2 : *L'Action*, 10 février 1988.....p. 446

Annexe 3.3 : La réhabilitation du quartier Bir Anniba (*Le Renouveau*, 11 juin 1989).....p. 447

Annexe 3.4 : La réhabilitation de la Cité Ennour.....p. 449

3.4.1 : *La Presse*, 17 mars 1990.....p. 450

3.4.2 : *Le Renouveau*, 17 mars 1990.....p. 451

3.4.3 : *La Presse*, 18 mars 1990.....p. 452

3.4.4 : *La Presse*, 22 février 1994.....p. 454

3.4.5 : *Le Renouveau*, 22 février 1994.....p. 455

Annexe 3.5 : Le lancement officiel du PNRQP en mai 1991.....p. 456

3.5.1 : *La Presse*, 10 mai 1991.....p. 457

3.5.2 : *Le Renouveau*, 10 mai 1991.....p. 459

3.5.3 : *La Presse*, 11 mai 1991.....p. 460

3.5.4 : *Le Renouveau*, 11 mai 1991.....p. 462

Annexe 3.6 : La réhabilitation des quartiers de Sidi Hacine.....p. 464

3.6.1 : *La Presse*, 9 mars 1994.....p. 465

3.6.2 : *Le Renouveau*, 9 mars 1994.....p. 467

3.6.3 : *La Presse*, 10 mars 1994.....p. 470  
Annexe 3.7 : L'équipement du village Hammed El Jadida (*Le Renouveau*, 15.11.1994)..p. 472

# TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	0
SOMMAIRE .....	4
GLOSSAIRE .....	5
LISTE DES SIGLES .....	8
INTRODUCTION GENERALE .....	10
<b>PREMIERE PARTIE .....</b>	<b>27</b>
<b>LA STRUCTURATION SOCIALE ET POLITIQUE DES QUARTIERS AU TRAVERS DE QUELQUES PRATIQUES SPATIALES DES « CITADINS ORDINAIRES » ET DE L'ETAT .....</b>	<b>27</b>
CHAPITRE I : LA PRODUCTION DE L'HABITAT PAR LES « CITADINS ORDINAIRES » .....	30
I <i>L'urbanisation spontanée à l'échelle régionale : un phénomène ordinaire et non une pratique déviante</i> .....	30
A    L'urbanisation spontanée dans le temps et dans l'espace .....	31
1    « Bidonvilles » et « gourbivilles », les premières formes d'habitat spontané en milieu urbain .....	32
2    La généralisation de l'habitat spontané à la périphérie (1970-2000) .....	38
a    A Dakar, l'exemple de l'agglomération de Pikine .....	38
b    L' « habitat spontané périurbain » dans le Grand Tunis .....	42
B    Un phénomène toléré et même reconnu par les Etats .....	49
1    La rareté des démolitions à partir des années 1980 .....	50
a    L'arrêt de la « politique du bulldozer » à Dakar .....	50
b    La tolérance de l'Etat vis-à-vis de l'urbanisation spontanée : une attitude plus précoce à Tunis qu'à Dakar .....	51
2    Les voies de la reconnaissance officielle .....	52
a    Le changement radical de l'Etat sénégalais vis-à-vis de l'urbanisation spontanée à partir des années 1980 .....	52
b    La position ambiguë de l'Etat tunisien dans les années 1990 .....	54
II <i>La production de l'habitat et ses implications politiques à l'échelle locale</i> .....	58
A    L'accès au foncier dans les discours des habitants .....	58
1    Dans la banlieue dakaroise .....	58
2    Dans la banlieue tunisoise .....	62
B    Les dispositifs de sécurisation de l'habitat instaurés par les mal-lotés .....	66
1    Initiatives individuelles et actions collectives à Dakar .....	66
a    La sécurité relative de la tenure foncière à Yeumbeul .....	66
b    Les stratégies de sécurisation dans d'autres quartiers de la banlieue dakaroise .....	68
-    Les stratégies fondées sur le mimétisme juridique .....	68
-    Les producteurs de l'habitat à la recherche de protections politiques .....	70
2    La propriété du sol et la sécurité de l'habitat dans les quartiers irréguliers de la banlieue de Tunis .....	74
a    La régularisation progressive de la tenure foncière dans les quartiers anciens de Sidi Hacine .....	74
b    Des stratégies de sécurisation à plus court terme pour garantir le lotissement et les premières étapes de la construction .....	77
-    L'alliance avec le responsable politique recherchée par le lotisseur clandestin .....	77
-    Les stratégies envisagées par les citoyens ordinaires .....	78
CHAPITRE II : PEUPELEMENT DES QUARTIERS ET CONSTRUCTION DU VOISINAGE .....	82
I <i>Des espaces investis par les couches populaires de la société urbaine</i> .....	83
A    Une majorité de néo-citadins en provenance des quartiers populaires de la capitale .....	83
1    Dans la banlieue dakaroise .....	83
2    Dans la banlieue tunisoise .....	84
B    La diversité des statuts professionnels de la population employée .....	87
1    A Yeumbeul, dans la banlieue de Dakar .....	87
2    A Sidi Hacine, dans la banlieue tunisoise .....	89
C    La médiocrité d'ensemble des revenus des ménages .....	92
1    Insuffisance des revenus et malnutrition à Yeumbeul (Dakar) .....	93
2    Faiblesse des revenus et assistance sociale à Sidi Hacine (Tunis) .....	95
B    Le regroupement des familles apparentées : une pratique fréquente mais non systématique .....	98
1    Quelques cas de regroupement communautaire attestés dans les banlieues de Dakar et de Tunis .....	98
2    La fréquence des regroupements familiaux à l'échelle du quartier .....	103
3    La cohabitation, un phénomène plus fréquent à Dakar qu'à Tunis .....	106
II <i>L'insertion des individus et des familles dans le voisinage</i> .....	109

A	Les organisations au cœur des processus de socialisation dans la banlieue dakaroise .....	109
1	La place primordiale des réseaux de parenté, appréhendée au travers de quelques exemples .....	109
2	Relations de voisinage et organisations sociales extra-familiales de proximité .....	112
a	Les mbotay comme fondement de la sociabilité féminine et de la construction du voisinage .....	112
b	Des formes de sociabilité religieuse de proximité .....	115
c	Les Associations Sportives et Culturelles (ASC) et l'intégration des jeunes dans le quartier .....	116
B	La famille, le « bled » et le voisinage : des cercles primordiaux de la sociabilité locale dans la banlieue tunisoise.....	122
1	Les réseaux de parenté et les communautés d'origine sur la sellette, une fois de plus.....	122
2	Des formes de sociabilité extra-familiales et extra-communautaires observées au sein du voisinage ....	124
3	Le rôle mineur des organisations dans la socialisation des individus à l'échelle du voisinage .....	127
CHAPITRE III : LA « GREFFE DE L'ÉTAT » OU L'ENCADREMENT POLITICO-ADMINISTRATIF DES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES .....		132
I	<i>L'installation des réseaux partisans .....</i>	<i>132</i>
A	L'extension des réseaux socialistes dans la banlieue dakaroise .....	133
1	Les initiatives des habitants .....	135
2	Les « entrepreneurs » politiques à la recherche d'une clientèle locale.....	136
3	Le contrôle par la direction centrale du Parti .....	138
B	L'implantation du parti destourien dans la banlieue tunisoise .....	142
II	<i>Le renforcement de l'administration de proximité à partir des années 1980 .....</i>	<i>146</i>
A	Dans la banlieue dakaroise.....	147
1	Une permanence : l'encadrement par les délégués de quartier .....	147
2	Le retour des municipalités dans les années 1980.....	151
3	La déconcentration en appui à la décentralisation : l'affinement de la maille administrative dans la banlieue .....	155
B	Dans la banlieue tunisoise.....	159
1	L'affinement progressif du maillage municipal : un gage d'amélioration de la gestion urbaine plus que de démocratisation de la scène politique locale (1984-2001).....	159
2	Le resserrement soudain du contrôle de l'Etat sur Tunis et sa banlieue au début des années 1990 .....	163
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....		170
<b>DEUXIEME PARTIE.....</b>		<b>172</b>
<b>LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN COMME INSTRUMENTS D'ARTICULATION DE L'ETAT AUX MAL-LOTIS .....</b>		<b>172</b>
CHAPITRE IV : LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LEURS ENJEUX .....		175
I	<i>Les projets et leur contenu .....</i>	<i>176</i>
A	La multiplicité des projets dans la banlieue dakaroise .....	176
1	Les grands projets.....	176
a	Les projets d'équipement.....	176
-	Le Projet Sectoriel Eau (PSE) .....	176
-	Le Programme d'Appui aux Communes (PAC).....	177
b	Les opérations de restructuration urbaine et de régularisation foncière.....	179
c	Les programmes de lutte contre la pauvreté .....	181
-	Le Programme de Nutrition Communautaire (PNC).....	181
-	Le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLCP) .....	182
2	Les opérations ponctuelles : trois projets de coopération décentralisée dans les quartiers de Yeumbeul .....	183
a	Le projet « puisards » du PNUD.....	183
b	Le PDSQ de l'UNESCO .....	184
c	L'appui de l'USAID au Comité de Coordination des Actions pour le Développement de Yeumbeul (COCADY) à partir de 2000 .....	185
B	La mise à niveau presque systématique des quartiers mal lotis de la banlieue de Tunis .....	186
1	Vingt ans de réhabilitation des quartiers mal lotis .....	188
2	Les actions sectorielles engagées par l'Etat dans la banlieue.....	191
a	L'extension des réseaux de distribution d'eau potable : le cas particulier des « projets présidentiels » .....	191
b	L'extension des réseaux d'assainissement dans le secteur de Sidi Hacine .....	194
c	Quelques éléments à propos des transports publics .....	195
II	<i>Les équipements de base : des biens revendiqués de longue date par les mal-lotis.....</i>	<i>197</i>
A	Dans la banlieue dakaroise.....	198
1	L'activation des réseaux politiques à Yeumbeul.....	198
2	L'équipement du quartier pris en charge par les habitants.....	201
B	Dans la banlieue tunisoise.....	203
1	L'implication des <i>arouchia</i> dans le processus d'équipement.....	203
2	Les cellules du Parti, « boîtes de résonance » de la population des quartiers non réglementaires .....	205
3	L'intercession de certains individus auprès des autorités politico-administratives .....	207

III	<i>Les projets de développement urbain comme instruments de légitimation</i> .....	209
A	L'exemple de l'accès à l'eau potable dans la banlieue dakaraise.....	210
1	L'accès à l'eau potable, une illustration de l'efficacité des acteurs locaux.....	210
2	L'instrumentalisation des bornes-fontaines par l'Etat et par les institutions de développement.....	213
B	L'exemple de la réhabilitation des quartiers populaires dans la banlieue tunisoise.....	214
1	La réhabilitation comme gage de l'efficacité des institutions responsables de la réhabilitation urbaine.....	216
2	Le président Ben Ali : un homme d'action doublé d'un homme de parole.....	218
CHAPITRE V : LES SYSTEMES D'ACTION COMME SYSTEMES DE DOMINATION.....		222
I	<i>L'Etat et les bailleurs internationaux à la découverte du local</i> .....	222
A	L'implication croissante des bailleurs de fonds dans le développement de la banlieue dakaraise.....	223
1	La coopération décentralisée et le rôle primordial des « chaînes de courtage » : l'exemple du projet expérimental de l'UNESCO (1996-2000).....	223
a	La genèse du PADAEC : La rencontre d'Enda Ecopop avec l'ANBEP.....	224
b	La genèse du PADAEC (suite) : les réunions préalables à la venue de la représentante de l'UNESCO à Yeumbeul.....	225
c	La genèse du PADAEC (fin) : l'UNESCO à Yeumbeul.....	226
2	Le cas des grands programmes financés par la Banque mondiale.....	228
B	L'Etat, principal acteur de l'équipement des quartiers à Sidi Hacine dans les années 1990.....	232
1	Le lancement du PNRQP et l'arrêt des sites à réhabiliter.....	232
a	Le rôle primordial des études techniques dans l'identification des sites à réhabiliter.....	232
-	Les études de planification urbaine réalisées par le District de Tunis au début des années 1980.....	232
-	Les études de l'ARRU au début des années 1990.....	234
b	L'implication des autorités politico-administratives locales et régionales.....	235
c	Le contrôle de l'affectation des ressources publiques par le pouvoir central.....	236
2	L'extension du périmètre d'intervention : le rôle possible du chef de l'Etat dans la levée des contraintes techniques.....	237
a	Un mot d'ordre présidentiel.....	237
b	Le mot d'ordre du président Ben Ali et la résolution (momentanée) des contraintes techniques liées à l'assainissement : l'avis des techniciens.....	238
c	Le lancement du PNRQP 2 et du PDUI.....	239
II	<i>Les dispositifs institutionnels locaux chargés de la gestion des projets</i> .....	242
A	Les dispositifs organisationnels chargés de la participation populaire à Dakar.....	242
1	Le PSE et l'activation des réseaux d'action locaux.....	242
a	La stratégie d'information et de sensibilisation du public à propos de l'accès à l'eau potable.....	243
-	L'alliance avec les « leaders d'opinion ».....	243
-	L'approche de proximité.....	244
-	Le recours aux médias.....	244
b	Les dispositifs du programme « Eau populaire » et du PNC.....	244
-	Les dispositifs de gestion du programme « Eau populaire ».....	244
-	Les dispositifs mis en place par l'AGETIP dans le cadre du PNC.....	245
2	La participation populaire dans le cadre du PADAEC et du PDSQ.....	246
a	Le PADAEC et le renforcement des initiatives locales (1995-1998).....	247
b	Le PDSQ et l'instauration de la gouvernance locale (1999-2001).....	248
3	Les dispositifs de participation populaire selon Enda Graf : l'exemple du COCADY et des Comités de développement local (CDL).....	249
B	La faible implication des acteurs locaux à Tunis.....	251
1	L'exécution du PNRQP monopolisée par l'ARRU.....	252
2	L'engagement de la municipalité de Tunis et du CGDR dans la mise en œuvre du PDUI.....	253
a	La municipalité de Tunis et l'exécution des travaux de réhabilitation à Sidi Hacine.....	253
b	Les nouveaux dispositifs d'intermédiation envisagés par le CGDR entre la population et le Projet.....	254
CHAPITRE VI : DES REGLES ET DES CODES CONSIDERES PAR LES ACTEURS LOCAUX.....		258
I	<i>L'adaptation des acteurs locaux aux règles fixées par les bailleurs de fonds dans la banlieue dakaraise</i> .....	258
A	un exemple d'« hybridation » des dynamiques sociales et des logiques institutionnelles : l'approvisionnement en eau potable du quartier Afia 2 (Yeumbeul Sud).....	259
1	Les premières initiatives des délégués de quartier dans les années 1980.....	260
2	Les démarches auprès de la SONES, d'Enda Tiers-Monde et de l'AGETIP dans la première moitié des années 1990.....	261
3	Les trois bornes-fontaines de la Coopération canadienne et le GIE <i>Takku Liggey</i> .....	264
B	D'autres cas d'adaptation de la société locale aux normes fixées par les fournisseurs de biens publics.....	266
1	Le recours aux nouveaux canaux de l'intermédiation : l'approvisionnement en eau potable de Boune (Yeumbeul Sud).....	266
2	La mise en place des groupements féminins pour accéder au micro-crédit dans le quartier Houdalaye.....	268
3	L'implication des « entrepreneurs » politiques locaux et des délégués de quartier dans la campagne d'information du PSE à propos des branchements sociaux.....	270
C	Les stratégies de communication « offensives » de l'Anbep.....	272

1	Assurer sa visibilité dans les circuits de la coopération internationale .....	272
2	Amener le partenaire extérieur sur son terrain de négociation, le patronage .....	273
<b>II</b>	<b><i>La relation de clientèle et la « visite inopinée » : deux codes politiques en usage dans la banlieue tunisoise</i></b> .....	<b>278</b>
A	La réhabilitation des quartiers de Sidi Hacine ou l'expression d'une relation de clientèle entre le chef de l'Etat et les mal-lotés.....	279
1	La visite du chef de l'Etat dans le quartier Bougatfa ( <i>La Presse</i> , 8 mars 1994) .....	279
2	Les manifestations de soutien populaire au président Ben Ali ( <i>La Presse</i> , 10 mars 1994).....	284
3	L'annonce des travaux cinq ans plus tard ( <i>La Presse</i> , 19 août 1999) .....	285
B	La fabrication d'un nouveau motif politique : la « visite inopinée ».....	286
1	Une technique de gouvernement propre au président Ben Ali .....	287
2	La « visite inopinée » : un moment privilégié pour exprimer les relations personnelles voire mystiques entre le peuple et son représentant au plus haut niveau .....	288
C	Des codes politiques pris en considération par les mal-lotés dans leur revendication des équipements .....	290
1	La référence au « Changement » et aux « zones d'ombre ».....	291
2	L'appel au président Ben Ali et à sa générosité .....	293
	CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE .....	299
	<b>TROISIEME PARTIE</b> .....	<b>301</b>
	<b>LE GOUVERNEMENT DES QUARTIERS STRUCTURE PAR LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN</b> .....	<b>301</b>
	CHAPITRE VII : PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET REGULATIONS AUTONOMES .....	304
I	<i>Les projets de développement urbain comme ressources économiques et politiques des acteurs locaux à Yeumbeul</i> .....	304
A	L'aide internationale et l'activation des réseaux sociaux locaux .....	305
1	L'implication des acteurs locaux dans les opérations d'équipement : les puisards et les branchements sociaux .....	305
a	Les associations locales au cœur des projets d'installation de puisards du PNUD Life et de l'UNESCO à Yeumbeul .....	305
b	La participation des « entrepreneurs » politiques au PSE.....	310
2	Quelques pratiques liées au micro-crédit et au Programme de Nutrition Communautaire (PNC) .....	311
a	Les réseaux sociaux et les « chefs de lignage » impliqués dans les projets de micro-crédit .....	311
b	Un détour par les opérations de promotion de la santé : le Programme de Nutrition Communautaire 314	
B	L'instrumentalisation des équipements à des fins de légitimation et d'affrontement politique : « l'affaire du puits de Yeumbeul Nord 2 ».....	316
1	Le processus d'équipement de Yeumbeul Nord 2 reconstitué .....	317
a	L'installation des branchements sociaux .....	317
b	L'« affaire du puits » .....	318
c	La borne-fontaine .....	320
2	Une affaire aux fondements politiques .....	320
3	Les fonctions politiques de l'eau et des équipements liés à l'alimentation en eau potable .....	322
a	L'eau comme instrument de légitimation .....	322
b	L'eau et la matérialisation du conflit politique .....	323
II	<i>L'action publique déconnectée du pouvoir local à Tunis ?</i> .....	325
A	La réhabilitation urbaine ou l'action publique déconnectée des acteurs locaux : le cas des opérations engagées à Sidi Hacine .....	325
1	La faible implication des acteurs locaux dans l'exécution des projets d'équipement .....	325
2	Des opérations rarement appropriées par les acteurs sur le terrain .....	326
B	L'émergence de nouveaux systèmes d'action liés aux projets de développement économique et social .....	327
	CHAPITRE VIII : PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET CHAMPS POLITIQUES LOCAUX .....	333
I	<i>L'aide internationale et la transformation du champ politique à Yeumbeul</i> .....	334
A	L'affirmation des courtiers du développement dans le champ politique local .....	335
1	Les courtiers du développement : de nouveaux notables promus par l'aide internationale.....	335
2	L'entrée des courtiers sur la scène politique locale.....	338
B	L'ouverture de nouveaux espaces de confrontation : les « arènes du développement ».....	341
1	Le projet comme espace de confrontation : l'exemple du projet pilote de l'UNESCO ou les difficultés d'instaurer la gouvernance locale .....	341
2	L'aide et la réactivation d'anciens espaces de sociabilité : l'UFY et son assemblée générale de 1996 ..	344
3	Des arènes instituées avec l'aide des partenaires extérieurs : l'exemple du COCADY appuyé par Enda Graf 346	
C	Des pratiques instaurées par les institutions de développement : le « programme de renforcement du dialogue politique local » du Cocady et d'Enda Graf.....	350
1	Instaurer le débat public comme pratique politique locale.....	351
2	Le projet de renforcement du dialogue politique local en actes.....	351

II	<i>Le pouvoir local peu remis en question par le pouvoir central dans la banlieue tunisoise</i> .....	359
A	Les formes locales d'énonciation du politique .....	360
1	L'intensité de la vie politique locale .....	360
2	Les formes locales de régulation suscitées par la compétition politique .....	364
B	Un pouvoir local de type notabiliaire .....	366
C	Le pouvoir local mobilisé par l'Etat à des fins de contrôle social et politique .....	368
	CHAPITRE IX : LES DYNAMIQUES TERRITORIALES LIEES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN .....	372
I	<i>La multiplication et le chevauchement des territoires dans la banlieue dakaroise</i> .....	373
A	L'aide et la consolidation des territoires existants .....	373
B	Des territoires contestés .....	378
1	L'absence de leadership reconnu dans le milieu associatif .....	378
2	La légitimité des élus en question .....	380
II	<i>La réhabilitation urbaine comme acte de « refondation » des quartiers non réglementaires dans la banlieue tunisoise</i> .....	381
A	La réhabilitation et la valorisation effective des quartiers non réglementaires .....	382
1	La hausse des prix du foncier .....	382
2	L'apparition de promoteurs du secteur formel .....	385
3	Une réputation en progrès .....	387
4	L'« embourgeoisement » des quartiers réhabilités .....	389
B	La réhabilitation propice à l'avènement d'un nouvel ordre dans les quartiers non réglementaires .....	390
1	La fragmentation des territoires locaux .....	390
2	Le renforcement des régulations de contrôle opérées par l'Etat .....	391
3	L'intégration des mal-lotés à la Cité ou la réhabilitation magnifiée par les médias .....	393
	CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE .....	397
	CONCLUSION GENERALE : LA CONTRIBUTION DE LA PRODUCTION DE L'ESPACE A LA REGULATION POLITIQUE DANS LES QUARTIERS NON REGLEMENTAIRES DE DAKAR ET TUNIS .....	399
	<i>La production de l'espace, pivot de la structuration du gouvernement des quartiers non réglementaires</i> .....	399
	<i>Les processus de structuration sociale et politique à l'œuvre dans la production de l'espace</i> .....	402
	<i>La spécificité des cultures politiques locales mise en évidence par la production de l'espace</i> .....	404
	BIBLIOGRAPHIE GENERALE .....	407
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>425</b>
	TABLE DES FIGURES .....	473
	TABLE DES PHOTOGRAPHIES .....	475
	LISTE DES DOCUMENTS ECRITS ET ICONOGRAPHIQUES INSERES DANS LE TEXTE .....	477
	LISTE DES TABLEAUX .....	478
	LISTE DES ANNEXES .....	479
	TABLE DES MATIERES .....	481